Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

PLUi Pays Diois
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONDS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-SAINT-SAUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
SAINT-ANDEOL-EN-QUINT
SAINT-DIZIER-EN-DIOIS
SAINT-JULIEN-EN-QUINT
SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT
SAINTE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



Dossier d'approbation

DIAGNOSTIC

Egis Groupe HTC · DELSOL Avocats · biotope · URBEO

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

PLUi Pays Diois
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONDS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-SAINT-SAUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
SAINT-ANDEOL-EN-QUINT
SAINT-DIZIER-EN-DIOIS
SAINT-JULIEN-EN-QUINT
SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT
SAINTE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



DIAGNOSTIC

1.1. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Avertissement aux lecteurs

Le rapport de diagnostic présenté constitue un rapport d'étape. Il vise à recueillir une somme d'informations aux sources variées et à constituer une base de connaissance afin d'éclairer le lecteur sur les principales dynamiques, les problématiques et les grands enjeux du territoire. Il convient de noter que des décalages temporels peuvent subsister entre le temps de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information (exemple : le recensement agricole de 2022 partage les informations recueillies en 2020, le recensement général de la population de 2021 relate les situations de l'année 2018...). Par nature, le diagnostic est évolutif jusqu'à l'arrêt du projet de territoire. Les données et informations fournies (chiffres, cartographies...) sont ainsi vouées à être mises à jour (exemple : nombre d'habitants, etc.) jusqu'à la version définitive du PLUi.

Des remarques formulées par des Personnes Publiques Associées seront intégrées dans le rapport final de phase "d'arrêt" du projet de PLU.

SOMMAIRE *(1/4)*

	INTRODUCTION	7
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE	LE DIOIS, UNE «RÉGION NATURELLE HISTORIQUE»	9
CHAPITRE 1	***GÉOGRAPHIE PHYSIQUE***	***11***
RELIEF ET TOPOGRAPHIE	I. LE DIOIS, UN TERRITOIRE DE MOYENNE MONTAGNE À LA TOPOGRAPHIE COMPLEXE ET AUX VALLÉES SEMI-CLOISONNÉES	13
GÉOLOGIE	II. DES MONTAGNES CALCAIRES ET DES COLLINES MARNEUSES DOMINANT DES FONDS DE VALLÉE ALLUVIONNAIRES	25
HYDROGÉOLOGIE	III. DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES TRÈS LOCALEMENT AQUIFÈRES ET VULNÉRABLES AUX PRESSIONS ET POLLUTIONS	31
HYDROGRAPHIE - HYDROLOGIE	IV. DES COURS D'EAU SUJETS À DE FORTES VARIATIONS SAISONNIÈRES	35
CLIMATOLOGIE	V. UN TERRITOIRE DE TRANSITION CLIMATIQUE ENTRE INFLUENCES MÉDITERRANÉENNES ET MONTAGNARDES	41
PROSPECTIVE ET DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION	VI. DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES QUI POURRAIENT IMPACTER L'IDENTITÉ GÉOGRAPHIQUE DIOISE	47

SOMMAIRE *(2/4)*

CHAPITRE 2	***RESSOURCES NATURELLES***	***51***
RESSOURCES DU SOUS-SOL	I. Les sables et alluvions, 1er gisement de minéraux exploitables du territoire	53
	II. Un potentiel géothermique focalisé sur les techniques peu profondes	61
RESSOURCES & QUALITÉS DU SOL	III. Des sols globalement pauvres du point de vue agronomique	63
RESSOURCES ET QUALITÉS DE L'EAU	IV. Un déséquilibre structurel entre la ressource en eau et ses prélèvements	69
RESSOURCES ATMOPHÉRIQUES ET QUALITÉS DE L'AIR	V. Un potentiel éolien inexploité mais confronté à de fortes contraintes	83
	VI. Une bonne qualité de l'air présentant un intérêt économique pour le territoire	88
RESSOURCES SOLAIRES	VIII. Des énergies solaires sous-exploitées	97
PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE	IX. une progression de la production d'énergie renouvelable demeurant limitée au regard du potentiel exploitable	98
	X. les déplacements et le secteur résidentiel, principaux secteurs de consommation énergétique	99
	XI. un territoire dépendant des énergies fossiles	102
PROSPECTIVES & TENDANCES	XII. des changements climatiques qui devraient affecter les différentes ressources naturelles	106
SYNTHÈSE	XIII. les défis à relever pour le DIOIS en matière de ressources naturelles	108

SOMMAIRE *(3/4)*

CHAPITRE 3	***PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ***	***109***
BIOGÉOGRAPHIE - PHYTOGÉOGRAPHIE	I. un territoire de transition entre les domaines méditerranéens et alpins	111
HABITATS NATURELS	II. un territoire présentant une très grande diversité d'habitats naturels	113
HABITATS REMARQUABLES	III. 1 habitat naturel sur 5 est remarquable, rare ou menacé	139
ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES	IV. une richesse floristique marquée par des espèces endémiques et rares	141
ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES	V. une vitalité apparente de la faune sauvage, avec de grands mammifères qui élargissent leur aire de répartition	143
SECTEURS D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES	VI. des secteurs d'intérêt écologique couvrant les 3/5ème du territoire	151
DISPOSITIFS DE PROTECTION	VII. Des mesures de protection réglementaires fortes, particulièrement ciblées sur les milieux montagnards	185
TRAME VERTE ET BLEUE	VIII. un territoire « réservoir » de biodiversité accompagné d'une multitude de connexions fonctionnelles écologiques	203
DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION, MENACES ET PRESSIONS	IX. des milieux naturels remarquables sous pressions urbaines, touristiques, sylvicoles ciblées et dont l'évolution suit la déprise agricole	207
PROSPECTIVE ET TENDANCE D'ÉVOLUTION	X. des changements climatiques qui devraient affecter notoirement la biodiversité locale	212
SYNTHÈSE	XI. les défis à relever pour le DIOIS en 2035 (ce qui fait enjeux) en matière de patrimoine naturel et de biodiversité	215

SOMMAIRE *(4/4)*

CHAPITRE 4	***RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES***	***216***
MOUVEMENT DE TERRAIN	I. Un territoire fortement exposé aux mouvements de sol (éboulements, glissements de terrain, retrait-gonflement)	219
SISMICITÉ	II. Un territoire entouré d'une activité sismique modérée mais récurrente	221
TEMPÊTES	III. Un territoire peu sujet aux tempêtes	229
INONDABILITÉ	IV. Des zones inondables couvrant les fonds de vallée, alimentées par des crues torrentielles	231
AVALANCHES	V. Des avalanches circonscrites aux sommets des reliefs, à l'écart des lieux occupés	235
ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES	VI. Des périodes caniculaires en augmentation continue	237
FEUX DE FORÊT	VII. Une forêt très vulnérable aux incendies, et faisant courir d'importants risques aux hameaux de montagne	239
RISQUE INDUSTRIEL	VIII. Un nombre d'installations à risque industriel limité	241
RISQUE NUCLÉAIRE	IX. Un territoire aux franges de plusieurs périmètres de sûreté nucléaire	243
POLLUTIONS	X. Des expositions aux pollutions tierces (radon, plomb...) limitées	245
	XI. Des installations énergétiques (mines, barrages) générant des risques contenus	247
BRUIT	XII. Des Infrastructures routières et ferroviaires dont les nuisances sont assujetties au niveau de trafic	249
SITES ET SOLS POLLUÉS	XIII. Une centaine de sites potentiellement pollués dont plus du tiers localisés à Die	251
SYNTHÈSE	XIV. Les défis à relever pour le Diois en 2035 en matière de risques, pollutions et nuisances	255

INTRODUCTION

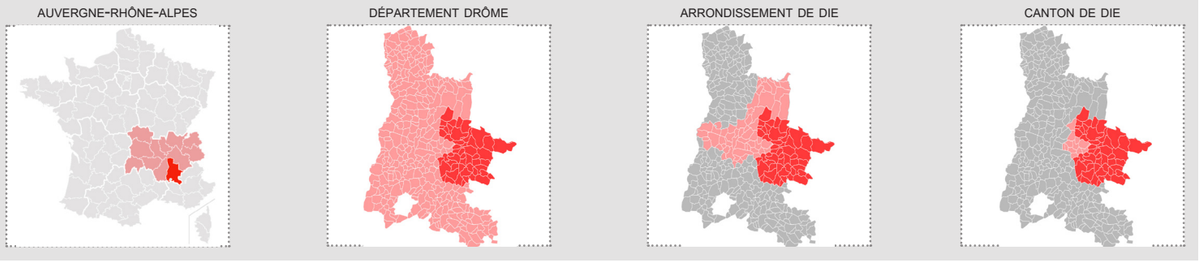
Le diagnostic du territoire Diois vise à comprendre le fonctionnement du territoire, à en appréhender les dynamiques d'évolution, les qualités mais aussi les problématiques qui se posent au quotidien ou de manière durable, et ce depuis au moins une décennie. Le diagnostic se divise en deux parties :

- partie 1 «l'état initial de l'environnement» : cette partie présente le substrat du territoire (géographie, climat, ressources naturelles, biodiversité) ainsi que les risques, pollutions et nuisances affectant celui-ci.
- partie 2 «diagnostic territorial» présente la structuration, l'organisation et l'histoire de l'évolution du territoire, ses qualités et problématiques paysagères et patrimoniales, les dynamiques d'évolution de la population et du parc de logements, ainsi que ses différentes composantes économiques (agriculture, tourisme, commerce...). Le diagnostic s'attache également à ce qui alimente le territoire (flux, mobilité, réseaux techniques). une photographie du territoire et de montrer ses dynamiques d'évolution (biodiversité, climat, géographie physique, occupation des sols...).
- exposer les problématiques du territoire sous la forme d'un diagnostic stratégique et prospectif. Il s'appuie pour ce faire sur des projections économiques et sociodémographiques. Il intègre ainsi toutes les thématiques du cadre de vie (agriculture, habitat, déplacements, commerces, équipements...).

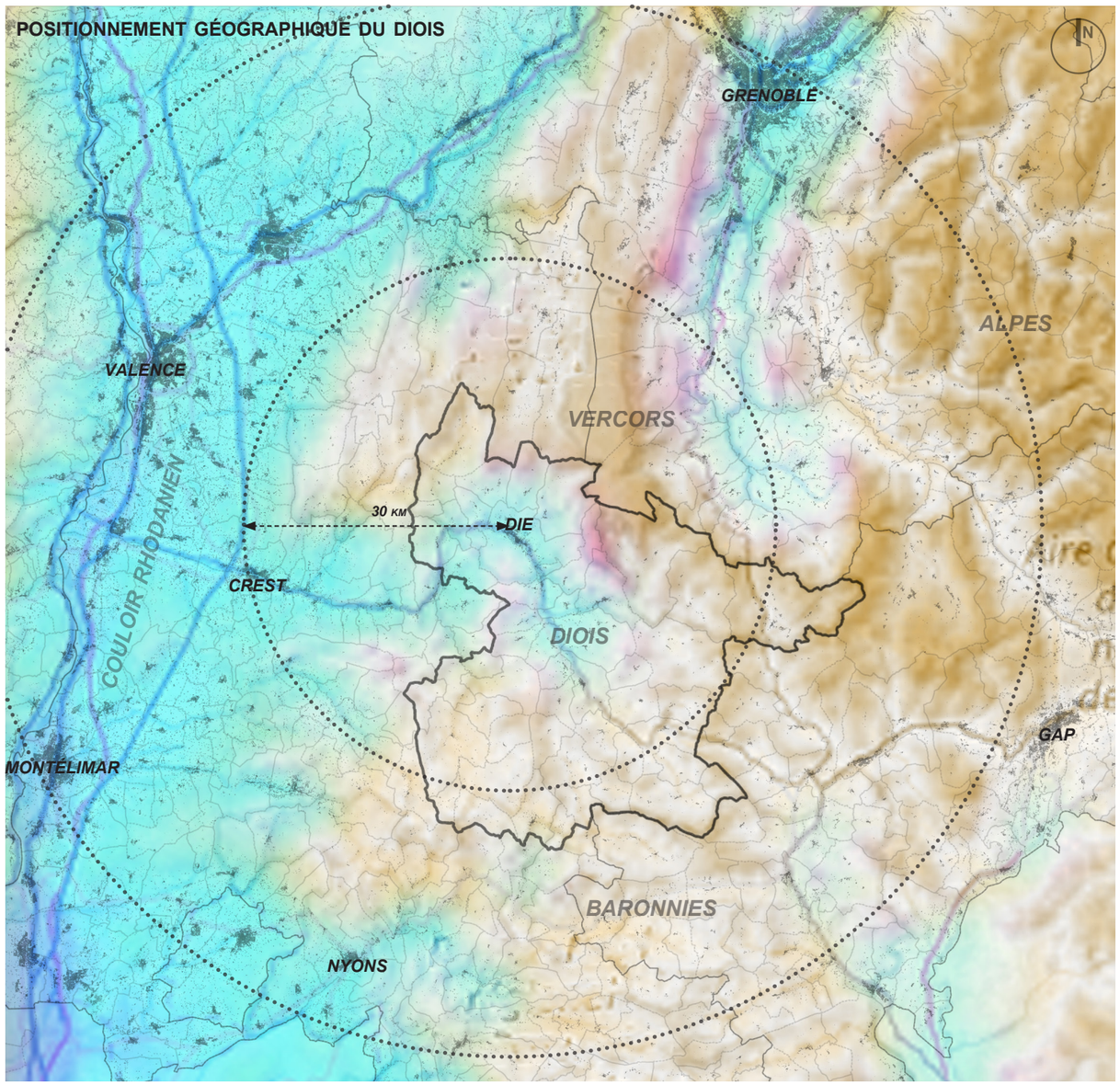
Le diagnostic établit une base de connaissance avant l'application des différentes réglementations locales et nationales pouvant influer le devenir du territoire. Il constitue également un socle à un futur projet d'aménagement intercommunal.

Le diagnostic intercommunal est décliné à l'échelle communale à travers des atlas cartographiques synthétiques sur les principales thématiques abordées.

CONTEXTE ADMINISTRATIF ET INSTITUTIONNEL DU DIOIS



POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE DU DIOIS



Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO

ECHELLE : 1/600000ème 0 6 12 18 24KM

URBEO

LE DIOIS, UNE «RÉGION NATURELLE HISTORIQUE»

Le Diois est historiquement et géographiquement une région naturelle homogène de moyenne montagne, rurale, se situant à l'extrême Ouest du département de la Drôme. Ce territoire de 1220 km² (soit 1/5ème de la superficie du département de la Drôme) s'étage entre 300 et 2450 mètres d'altitude et s'organise principalement autour de la rivière «Drôme», appartient aux pré-Alpes françaises et se limite :

- au Nord par le massif du Vercors,
- à l'Est par une ligne de montagnes formant une frontière avec le département voisin des Hautes-Alpes,
- au Sud par la région naturelle des Baronnies (Drôme provençale),
- à l'Ouest par la plaine de la basse vallée de la Drôme rejoignant le couloir rhodanien.

Au niveau administratif, le Diois est un territoire de confins drômois, en limite avec les départements de l'Isère au Nord (région Auvergne-Rhône-Alpes) et des Hautes-Alpes à l'Est (région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur). Il appartient à l'arrondissement et au canton de Die, ville principale et sous-préfecture locale. Il est administré par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre : la Communauté de Communes du Diois (CCD)[1].

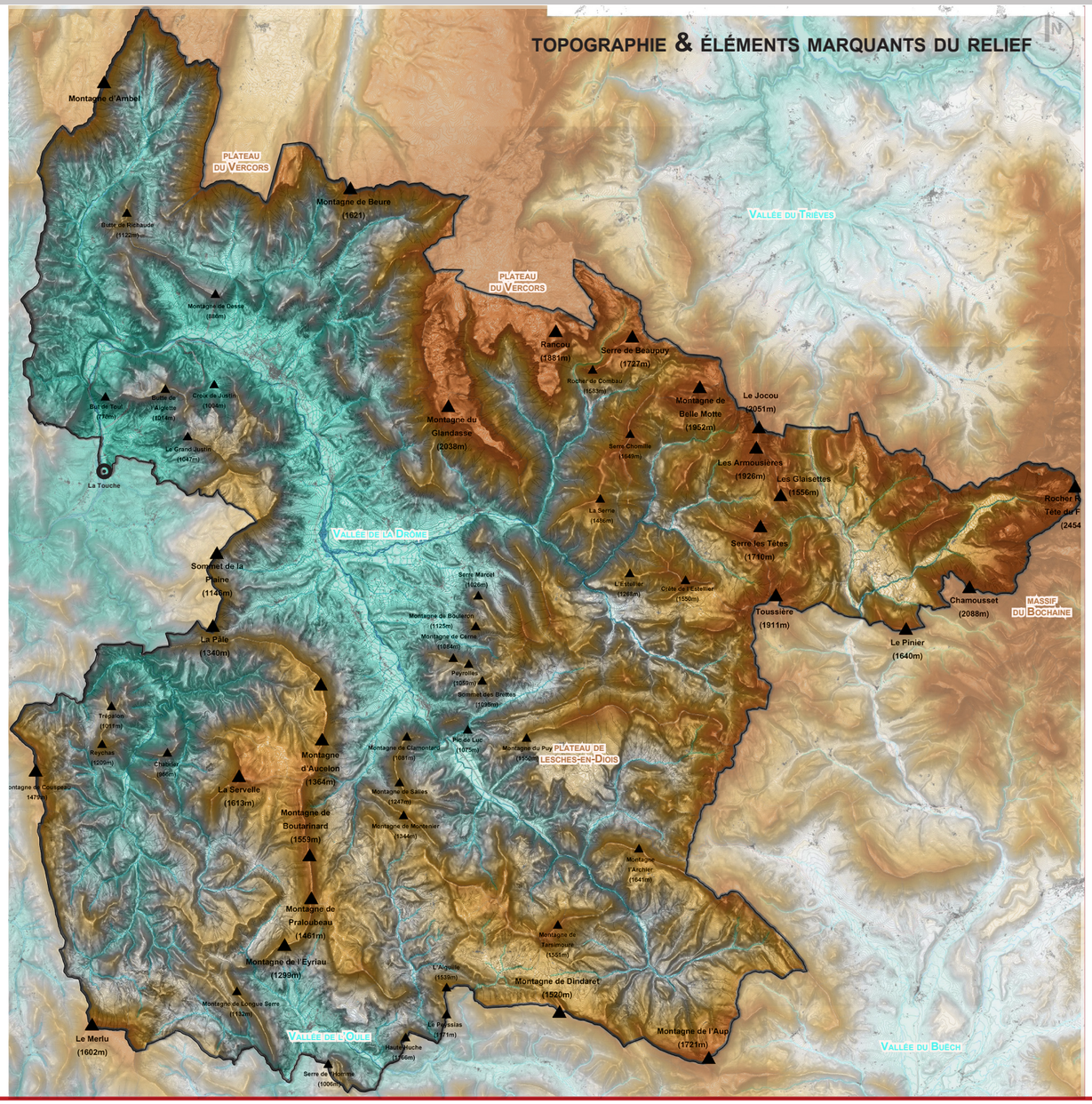
Le territoire se positionne en retrait des grandes aires urbaines et agglomérations (à plus de 50 km de Valence, préfecture départementale) tant et si bien que le territoire fonctionne avec une certaine autonomie.
Le Diois regroupe 50 communes et près de 12000 habitants (11688 habitants en population municipale d'après le Recensement Général de la Population 2020 réalisé par l'INSEE). Avec 1220km², le territoire se caractérise par sa faible densité humaine (9,4 habitants/km²)[2].

COMPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DIOIS



[1] *La Communauté des Communes du Diois (CCD) créée en 2001 assoit ses fondations sur un syndicat créé en 1974 (Syndicat d'Aménagement du Diois – SAD) et qui s'est transformé en 1995 en un District Rural de Développement à fiscalité propre (DRDD).*
[2] *Le Diois est le 14 ème territoire de France métropolitaine le moins densément peuplé.*

CHAPITRE 1
Géographie physique



LÉGENDE

2500 mètres d'altitude

300 mètres

▲ principaux sommets (montagnes)

⊙ point bas du territoire

Conception : Agence URBEO

Source : IGN - SCAN25, BDTOPO, MNT 2018

ECHELLE : 1/250000ème

0 2,5 5 7,5 10KM

URBEO

I. LE DIOIS, UN TERRITOIRE DE MOYENNE MONTAGNE À LA TOPOGRAPHIE COMPLEXE ET AUX VALLÉES SEMI-CLOISONNÉES

Le Diois est un territoire de moyenne montagne dont l'altitude s'étage de 300 mètres NGF pour le point le plus bas situé au lieu-dit « Le Touche » à Barsac (à l'Ouest du territoire) jusqu'à 2454 mètres NGF pour le point le plus élevé correspondant au Rocher Rond situé à Lus-la-Croix-Haute (à l'extrême Est du territoire en limite avec le département des Hautes-Alpes).
La géomorphologie du territoire est complexe avec un relief particulièrement chahuté. Les hauts reliefs ont dessiné la cohérence du Diois dans ses limites géographiques. Les chaînes de montagnes périphériques ont délimité et forgé les caractéristiques de cette région naturelle à forte identité.

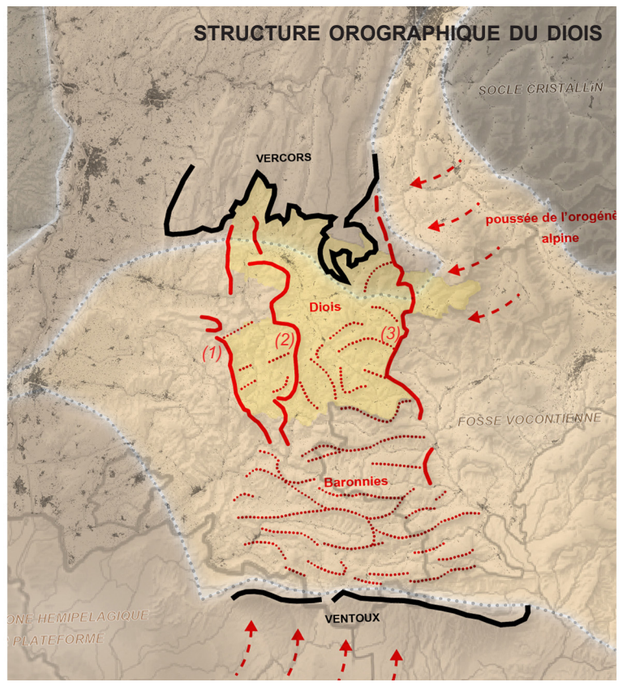
Le Diois est bordé :

- au Nord, sur toute sa partie septentrionale, par le massif du Vercors où dominent des crêts et falaises culminant entre 1600 et 2050 mètres. Le Glandasse (2038 mètres NGF) et le Jocou (2051m) sont notamment deux montagnes marquantes du Nord-Diois.
- à l'Est par le massif du Bochaine : le rocher Rond (2454m), le Chamousset sont deux reliefs phares de la partie orientale du Diois.
- à l'Ouest par une série de collines et montagnes d'altitudes variées (allant de 700m à 1600m d'altitude) : la montagne de Couspeau (1479m) marque une limite avec les territoires voisins drômois.
- Au Sud par un enchaînement de montagnes et de serres discontinues. La montagne de l'Aup (1721m), le Dindaret (1520m), la serre de l'homme (1006m), la haute-Huche (1166m) sont autant de relief participant à la délimitation de la façade méridionale du Diois, en transition vers la région naturelle des Baronnies.

L'organisation du relief est confuse avec une mosaïque de sommets et de dépressions. Elle est consécutive à de nombreux accidents géologiques structuraux liés à l'entrecroisement de plissements Est-Ouest et de décrochements ou failles d'orientation Nord-Sud. Cela a contribué à former des synclinaux perchés particulièrement visibles c'est-à-dire des plis concaves dont les zones de plissement se sont érodés et dont il reste aujourd'hui des falaises particulièrement marquantes dans la géographie locale. La structure géographique majeure du territoire se caractérise par de grandes lignes de montagnes orientées Nord-Sud, héritées des poussées alpines :

- une première ligne (1) peut être dessinée allant de la Butte de Richaude (1122m) à la montagne de Longue Serre (1132m) en passant par la butte de l'Aiglette (1014m), le sommet de la plaine (1146m), la montagne d'Aucelon (1364m), le Boutarinard (1159m), le Praloubeau (1461m) et la montagne de l'Eyriau (1299m).
- une seconde ligne (2) délimitant le fond de vallée de la Drôme et allant du Glandasse au Dindaret en transitant par les serres Marcel (1026m), la montagne de Cerne (1084m), le Clamontard (1081m) et la montagne de Montenier (1344m).
- une troisième ligne (3) allant du Jocou à la montagne de l'Aup passant par l'Archier (1641m) et la Toussière (1911m).

Des reliefs secondaires ponctués de buttes et de collines découpent l'espace géographique en plusieurs petites unités (combes perchées, combes larges et ouvertes, vallées plus ou moins fermées).
Les grands cloisonnements montagneux Nord-Sud sont fracturés par les réseaux hydrauliques aux premiers rangs desquels figurent la Drôme et ses affluents, orientés principalement Est-Ouest. Il résulte de ces fissurations des ouvertures (cluses, gorges...) permettant de relier, autant que faire se peut, les vallées les unes avec les autres.



CLINOGRAPHIE (INCLINAISON DES PENTES) & PRINCIPALES LIGNES DE FORCE DU RELIEF



LÉGENDE

> 80% (falaises)

< 5% de pente

lignes de force principales du relief (crêtes)

lignes de force secondaires du relief

lignes de force tertiaires

(1) Sites de falaises *mentionnés ci-contre*

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO, MNT 2018

Echelle : 1/250000ème

0 2,5 5 7,5 10km

URBEO

Le Diois est un pays de moyenne montagne dont plus de la moitié du relief s'inscrit entre 600 et 1000 mètres d'altitude et près des 4 / 5ème entre 500 et 1200 mètres. L'organisation du relief a été directrice dans les implantations humaines : les espaces urbanisés se sont principalement concentrés dans les vallées. 72% des bâtiments du Diois (13540 bâtiments toutes vocations confondues sur les 18800 que comptent le territoire) sont implantés dans des vallées basses, entre 300 et 600m NGF, et en premier lieu dans la vallée de la Drôme (dont la moitié à Die).
Les autres principaux secteurs urbanisés (représentant 1370 bâtiments soit 7,3% du parc immobilier) se sont positionnés dans quelques vallées hautes et combes à 900-1000 mètres d'altitude : à Lus-la-Croix-Haute, Saint-Dizier-en-Diois, Valdrôme, Lesches-en-Diois, Bellegarde-en-Diois.
Le territoire compte très peu de bâtiments implantés au-delà de 1200 mètres d'altitude (environ 100 bâtiments sur tout le Diois).

Corollairement à l'analyse topographique, la clinographie *- c'est-à-dire l'analyse des degrés d'inclinaison des pentes de terrain -* permet de repérer les facteurs favorisant ou limitant certains modes d'occupation des sols et de mobilité *(exemple : facilitation des implantations de construction dans les secteurs de terrain plat, aisance pour le déplacement des personnes à mobilité réduite ou pour les cyclistes, facilité d'accès aux terrains permettant leur exploitation économique à des fins agricoles ou forestières, etc.).*
Les secteurs « plats » (dont la pente est inférieure à 5%) se concentrent, par nature, dans les vallées basses et hautes, les combes et les plateaux. Trois ensembles d'espaces plats se dessinent dans le Diois :

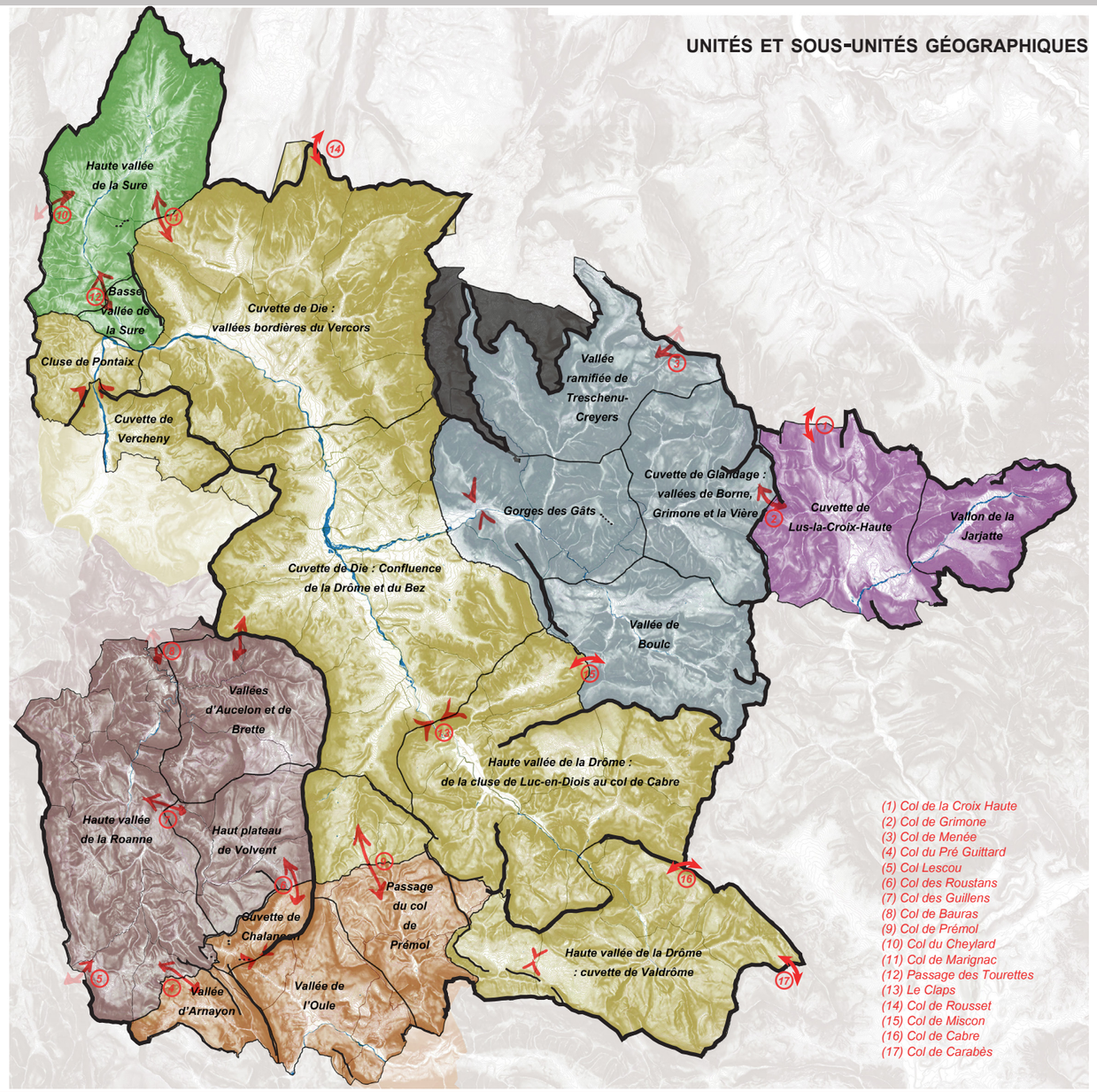
- La vallée de la Drôme regroupant
  - *la combe de Vercheny menant de Barsac à Pontaix,*
  - *la combe de Pontaix allant du village éponyme jusqu'à la limite de Sainte-Croix,*
  - *la combe de Die s'égrenant de Ponet-et-Saint-Auban jusqu'à Luc-en-Diois et de Barnave à Châtillon-en-Diois depuis la confluence avec le Bès,*
  - *le secteur du Grand Lac de Luc-en-Diois à Beaurières,*
- La haute vallée du Buëch au niveau de Lus-la-Croix-Haute,
- la vallée de l'Oule à Rottier et au niveau de sa confluence avec l'Aiguebelle à La Motte Chalancon.

A cela s'ajoutent quelques fonds de vallon épars perchés.

Sur 1220km², seulement 3% du territoire peuvent être considérés comme plats ou quasi-plats (moins de 5% de pente). Ces espaces regroupent 19% des bâtiments.
64% des bâtiments sont implantés sur des terrains présentant une pente comprise entre 6 et 20%. Ces terrains de déclivité prononcée couvrent 17% du territoire. Le reste du territoire (80% de la superficie du Diois) présentant des inclinaisons topographiques supérieures à 20% de pente (ou 11 degrés) accueille 17% du parc immobilier.

Plusieurs secteurs sont identifiés pour la forte inclinaison de leur terrain voire leurs falaises. Ces secteurs topographiquement « difficiles » pouvant induire des risques d'éboulement ou de chutes de pierre présentent par ailleurs des intérêts écologiques, paysagers ou de loisirs (pratiques de l'escalade...) *(Cf. chapitre 3 et suivants)*. Parmi les sites de falaises, il peut être relevé :

- le rant de Chapet se prolongeant par le Grand Ranc entre Pontaix et Barsac (1),
- la crête du Grand Barry formant une limite occidentale au Diois à Pontaix (2),
- l'ensemble rocheux surmontant le ravin de Chamouriet à Sainte-Croix (3),
- la montagne d'Ambel et globalement le cirque de Saint-Julien-en-Quint (4),
- l'ensemble des falaises de la montagne de Beure et du Glandasse allant de Chamaloc à Châtillon-en-Diois (5),
- les falaises des gorges du Rio Sourd et du défilé du Charan à Glandage au ravin des Gouteaux à Boulc (6),
- les reliefs de Menglon (les Buises, la Sudière) (7),
- les hauteurs de Lus-la-Croix-Haute allant du Rocher Rond au Petit Chamousset (8),
- les reliefs entourant la commune des Prés (9),
- le pic de Luc et la montagne de Clamontard à Luc-en-Diois (10),
- le continuum formé par le sommet de la Plaine, la montagne d'Aucelon et la montagne de l'Eyriau allant de Barnave à Chalancon (11),
- les reliefs entourant la commune de Brette (12),
- la montagne de la longue serre de Chalancon à la Motte Chalancon (13),
- un resserrement d'espaces montagneux à Pradelle (Ranc de Marc, rochers du Duc) (14).



Val de Quint
Vallée de la Drôme
Vallée de la Roanne
Bassin du Bez
Haute vallée du Buëch
Bassin de l'Oule
Principales lignes de force du relief
Principaux seuils - portes
Principaux cols & liaisons intervallées
Sous-Unité géographique

CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
SOURCE : IGN, BD TOPO, SCAN25
ÉCHELLE : 1/250000ème 0 2,5 5 7,5 10KM

Cette topographie complexe marquée par des limites de crêt prononcées définit des unités géographiques différenciées. Le Diois s'organise à partir de six grands bassins constituant autant de vallées semi-cloisonnées :

- la vallée de la Drôme (haute et moyenne vallée) constitue l'unité principale du territoire,
- le val de Quint au Nord-Ouest du Diois,
- le bassin du Bez,
- la Haute-Vallée du Buëch,
- la vallée de la Roanne,
- le bassin de l'Oule.

Ces unités géographiques conditionnent l'organisation du territoire (relations inter-vallées), définissent des entités paysagères et écologiques particulières, et constituent des micro-bassins de vie avec leurs polarités.

LA VALLÉE DE LA DRÔME

Cette unité géographique se divise en deux sous-unités :

- la **moyenne vallée de la Drôme** s'étirant de Pontaix à Luc-en-Diois.

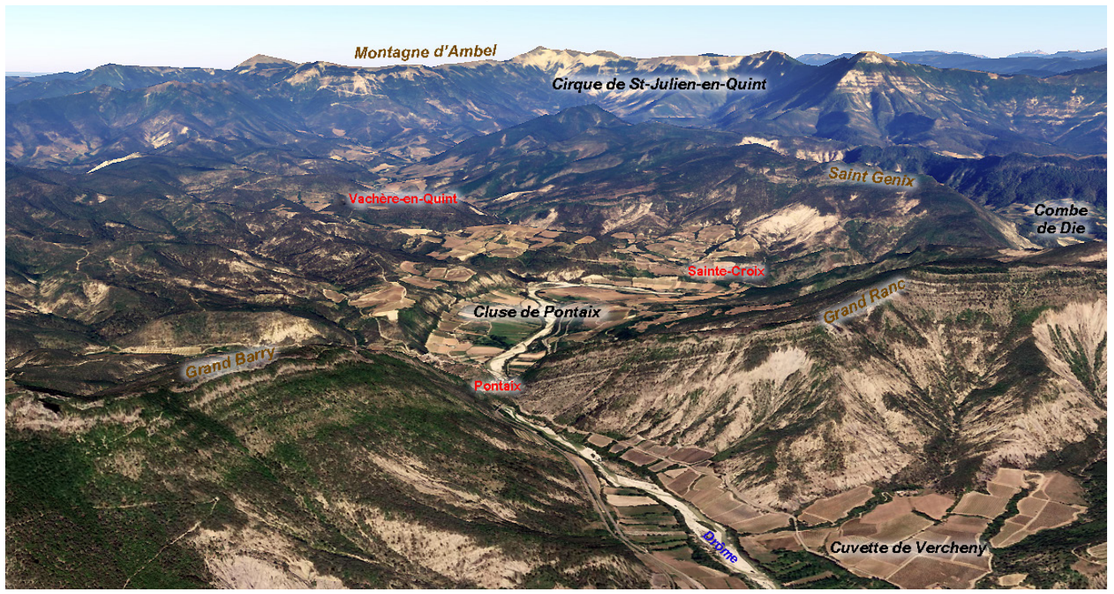
La moyenne vallée de la Drôme se présente sous la forme de deux combes (=vallées profondes) aux formes et aux dimensions bien différentes.

- La combe ou cuvette de Vercheny se circonscrit sous une forme circulaire avec un diamètre de 6 km environ et des altitudes allant de 300 à 400 mètres NGF. La combe constitue la principale porte d'entrée du Diois. La cluse[1] de Pontaix qui se positionne en enfilade forme un véritable verrou géographique, doublée quelques kilomètres plus loin par une seconde cluse (la cluse de Sainte-Croix).
- La combe de Die est la plus vaste ; elle s'étire sur un peu plus de 20 km, de Ponet-et-Saint-Auban à Luc-en-Diois, pour une altitude de 400 à 570 m. La vallée présente des largeurs variables allant de quelques kilomètres jusqu'à une douzaine de km dans sa partie centrale, au niveau de Châtillon-Barnave.

Ces combes sont encadrées de moyennes montagnes dont l'altitude dépasse à peine 1000 mètres et dont les crêtes sont formées par le bandeau tithonique (=falaise calcaire de quelques dizaines de mètres de hauteur). Ces crêtes s'abaissent pour laisser passer les cours d'eau qui les ont entaillées par d'étroits défilés : les cluses.

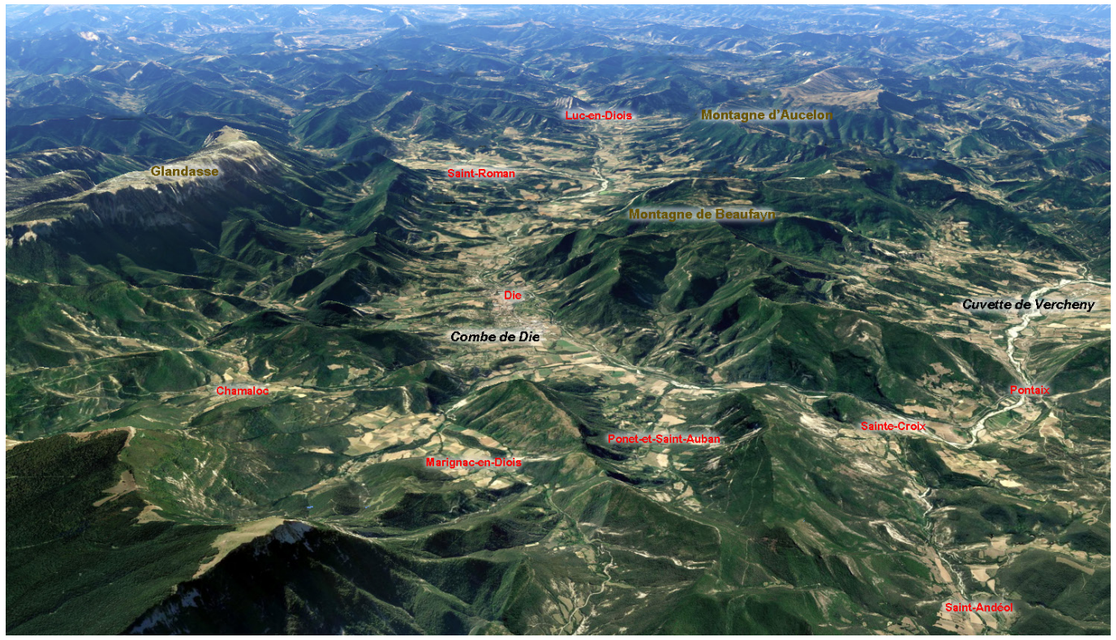
Les deux combes sont séparées par la cluse double de Sainte-Croix, à la confluence de la Drôme et de la Sure, et par celle de Pontaix. Ces cluses permettent le passage de la rivière Drôme (mais aussi celui de la RD93 et de la voie ferrée).

LA CLUSE DE PONTAIX, *UNE PORTE D'ENTRÉE OUEST AU DIOIS*

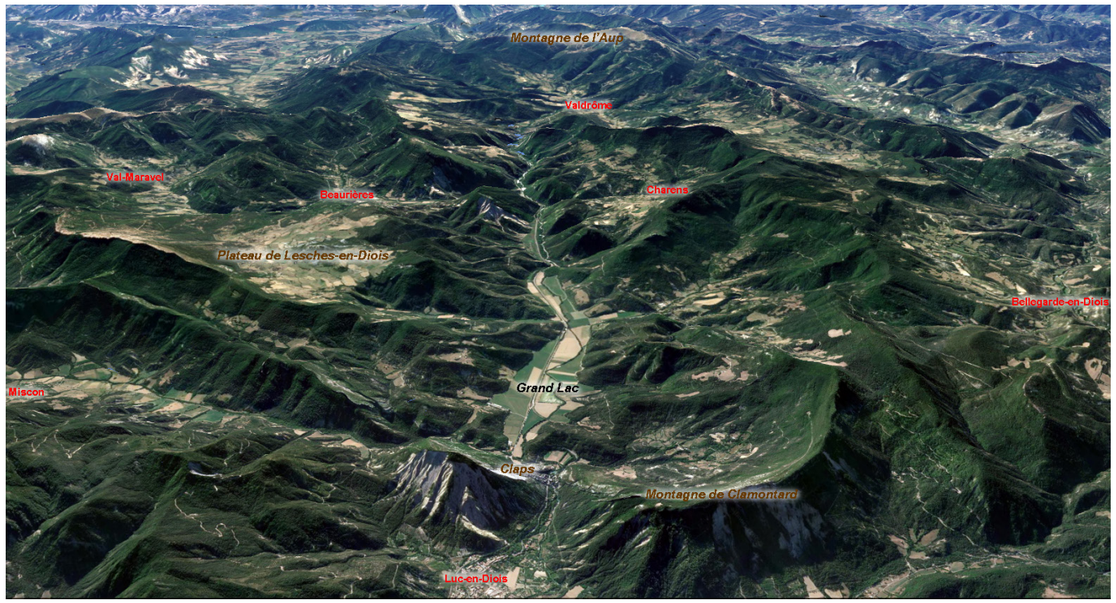


[1] *Une cluse est un passage étroit creusé dans une montagne par une rivière et reliant deux larges vallées*

LA COMBE DE DIE (VALLÉE DE LA DRÔME), *UNE VALLÉE LARGE*



LA HAUTE VALLÉE DE LA DRÔME, *UNE VALLÉE ENCHÂSSÉE PAR LES MOYENNES MONTAGNES*



La combe de Die se ramifie au Nord par une série de petits vallons. Au pied du Vercors et de son appendice méridional – le Glandasse (2041 m) – qui domine la combe de plus de 1500 m, ces vallées, de tailles très variables, ne communiquent entre elles que difficilement et s'ouvrent au Nord par des cols :

- le col de Rousset (1234 m) pour la vallée de Chamaloc
- le col de Marignac (743 m) pour la vallée de Marignac-en-Diois, qui conduit à la vallée de Quint.

Quant aux vallées occupées par la commune de Romeyer et l'abbaye de Valcroissant, il s'agit de culs-de-sac.
La crête Sud-Ouest de la combe de Die ne comporte aucune cluse. Elle dépasse toujours 1000 mètres et ne peut être franchie sur 20 à 25 km qu'à trois reprises, aux cols de Pennes (1040 m) et du Royet (1144 m), qui permettent l'accès au bassin de la Roanne, et au col de Prémol (963 m), qui conduit au bassin de l'Oule.

- **la haute vallée de la Drôme**, de Luc-en-Diois à Valdrôme

Enchâssée dans des moyennes montagnes pouvant atteindre 1800 mètres d'altitude, la haute vallée de la Drôme débute en amont de la cluse de Luc-en-Diois. Elle s'étire, en s'élevant progressivement, pour atteindre le village de La Bâtie-des-Fonts où la rivière Drôme prend sa source à 1030 m d'altitude.
Le relief est globalement très chahuté. Sur une distance d'environ 10 km, la rivière Drôme traverse une plaine entourée de part et d'autre par quatre petites combes finissant en cul-de-sac et occupées chacune par une commune (Beaurières, Charens, Miscon et Val-Maravel), l'ensemble étant surplombé par le plateau perché de Lesches-en-Diois. Seules les combes de Miscon et de Beaurières présentent des «échapattoirs» : le col de Miscon permet la liaison de la vallée de Miscon avec celle de Boulc tandis que la RD93 poursuit son chemin le long de la Drôme après Luc-en-Diois et dévie vers l'Est pour traverser Beaurières et déboucher sur les Hautes-Alpes par le col de Cabre (1180 m).

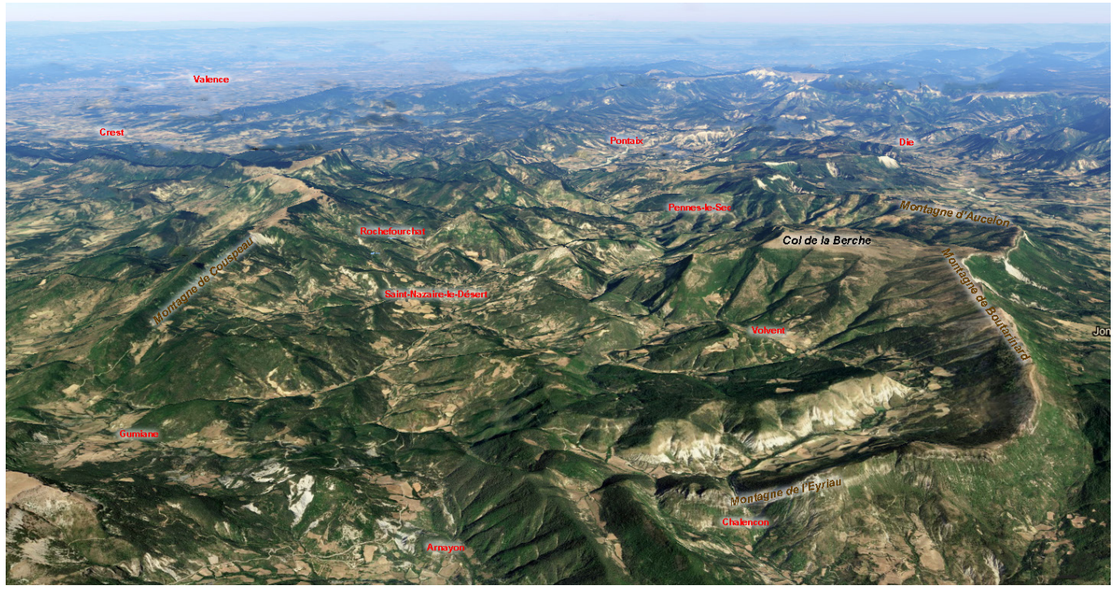
A Valdrôme, la haute vallée de la Drôme aboutit à une vaste vallée circulaire, d'un diamètre moyen de 10 km, correspondant à une cuvette synclinale. Cette vallée, au sein de laquelle la Drôme prend sa source, est ceinte d'une ligne de crête dont l'altitude moyenne est supérieure à 1400 m et au sein de laquelle affleure le calcaire tithonique. La montagne de l'Aup, localisée au Sud de la cuvette, culmine à 1757 m (sommet du Duffre). A l'intérieur de cette cuvette parfaitement délimitée, le calcaire laisse la place à des marnes découpées en longues collines par un réseau hydrographique en étoile. A l'Est, le col de Carabès (1261 m) permet de sortir du territoire du Diois et d'atteindre la vallée du Buëch. A l'Ouest, le col de Rossas (1115 m) puis le col du Fays (1051 m) permettent de rejoindre Establet puis le bassin de l'Oule. Entre ces deux cols, au Sud de la montagne de Tarsimoure (1550 m), le plateau de Saint-Dizier – un synclinal perché à une altitude de 1100 m – peut être considéré comme un appendice de la cuvette de Valdrôme.

LE VAL DE QUINT

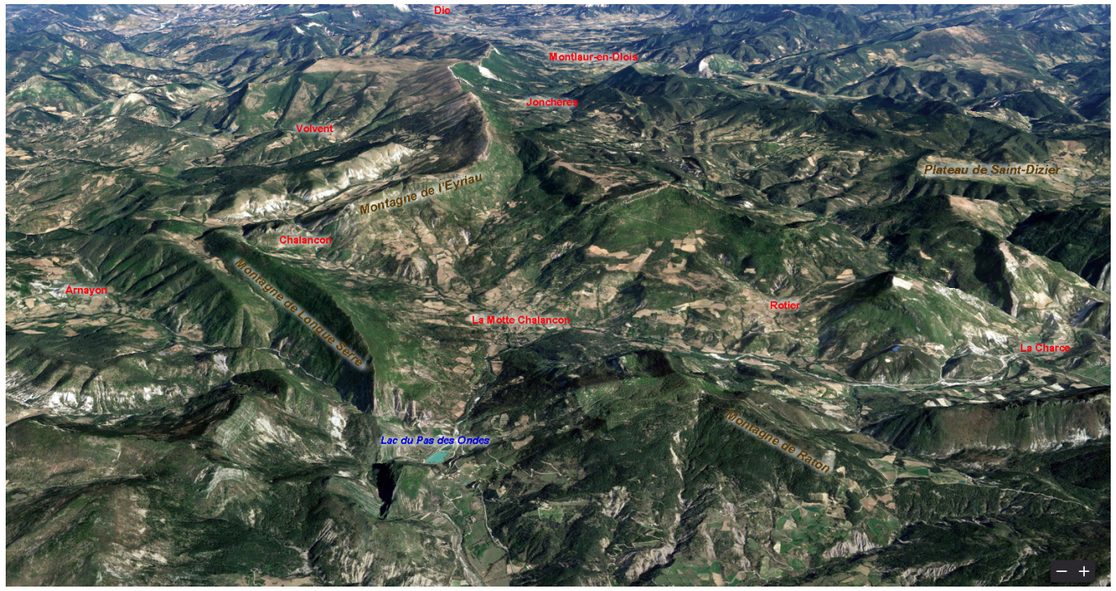
Cette unité géographique couvre l'ensemble du bassin de la Sure, affluent de la Drôme. Elle s'étend depuis la cluse de Sainte-Croix (350 mètres NGF) jusqu'aux lignes de crêtes des contreforts du Vercors atteignant une altitude supérieure à 1600 m. Cette vaste combe s'enfonce au Nord dans le massif du Vercors, entre les escarpements du plateau d'Ambel (Tête de la Dame, 1506m), de Font d'Urle (pas de l'Infernet, 1692 m) et du Val de Vassieux (But Saint-Génix, 1643 m).
Le col de Marignac (743 m), encadré par le But Saint-Génix au Nord et par la bosse des Morins (1113 m) à l'Ouest, donne accès à la vallée de Marignac-en-Diois et, plus globalement, à la combe de Die. A l'Ouest, le col de la Croix (870 m) permet de quitter le Diois et de se diriger vers la vallée de la Gervanne.
La vallée de Quint comporte deux sous-unités :

- la basse vallée de la Sure : elle constitue un espace de transition entre la vallée de la Drôme et la haute vallée de la Sure. Elle se caractérise par un profil de plus en plus étroit jusqu'à l'arrivée du passage des Tourettes qui constitue une véritable «gorge».
- la haute vallée de la Sure : le fond de vallée est plus large que la précédente et est encadrée par une succession de collines en premier plan et par le plateau d'Ambel et les falaises verticales du vercors en second plan.

LA VALLÉE DE LA ROANNE, *UNE VALLÉE BIEN DÉLIMITÉE AU RELIEF TOURMENTÉ*



LE BASSIN DE L'OULE, *UN BASSIN TOURNÉ VERS LES BARRONNIES*



LE BASSIN DE LA ROANNE

Localisé au Sud-Ouest du Diois, le bassin de la Roanne est un secteur géographique bien individualisé et délimité par des lignes de crêtes qui ne s'abaissent qu'exceptionnellement à moins de 1000 m, avec de rares portes d'entrée ou de sortie :

- au Nord, la vallée de la Roanne, le col de Pennes (1040 m) et le col du Royet (1144 m) permettent la liaison avec la vallée de la Drôme.
- au Sud, les cols de Lescou (829 m), de Pré Guittard (914 m) et des Roustans (1030 m) permettent l'accès au bassin de l'Oule et plus globalement au territoire des Baronnies ;
- à l'Ouest et à l'Est, la montagne de Couspeau et les montagnes d'Aucelon, de Boutarinard et de Praloubeau forment des barrières infranchissables.
- Au centre de ce secteur géographique dont la cohérence est lisible depuis les cols ou les crêtes, la topographie est complexe, tourmentée et cloisonnée, caractérisée par un relief confus de collines et de montagnes entre lesquelles les cours d'eau s'insèrent péniblement.

Le bassin de la Roanne peut être dissocié en deux grands secteurs :

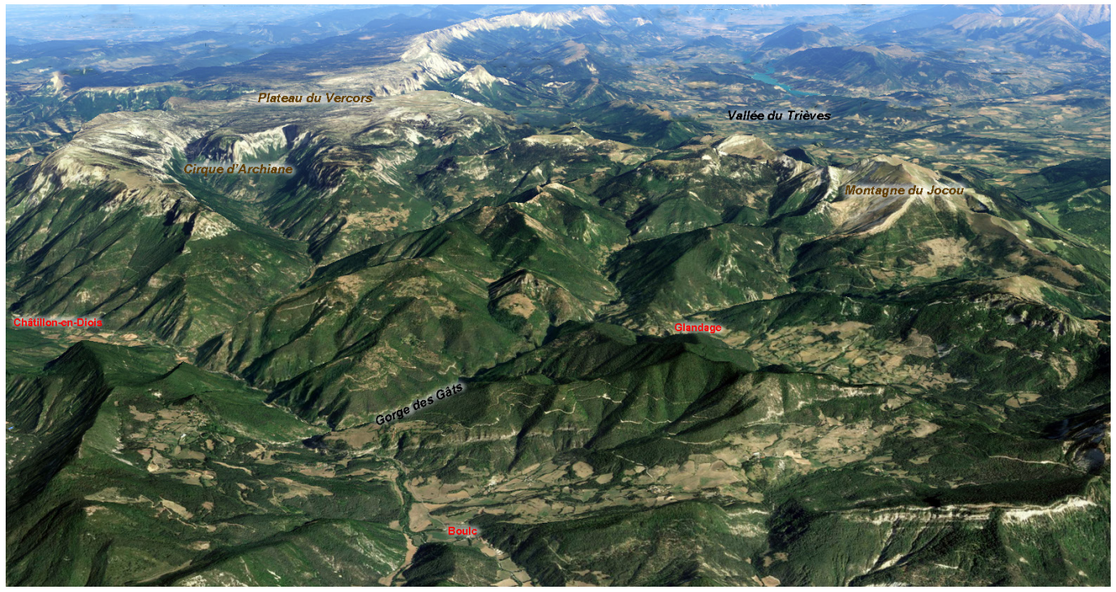
- la basse vallée de la Roanne (altitude inférieure à 450 m), depuis son débouché dans la Drôme jusqu'aux gorges de l'Escharis. Ce secteur se caractérise par un ensemble de gorges.
- la haute vallée de la Roanne, allongée du Nord au Sud sur 15 km et large de 10 à 12 km. Elle se caractérise par un relief tourmenté fait de vallées encaissées et cloisonnées. Trois unités, séparées les unes des autres par des gorges ou des cols, peuvent ainsi être distinguées : la haute vallée de la Roanne proprement dite ; les vallées d'Aucelon et de Brette aux pieds des montagnes d'Aucelon et de la Servelle (1613m), et le haut plateau de Volvent. Le haut plateau de Volvent est encadré au Nord par la Servelle (1613 m) et à l'Est par la montagne de Boutarinard (1570 m).

LE BASSIN DE L'OULE

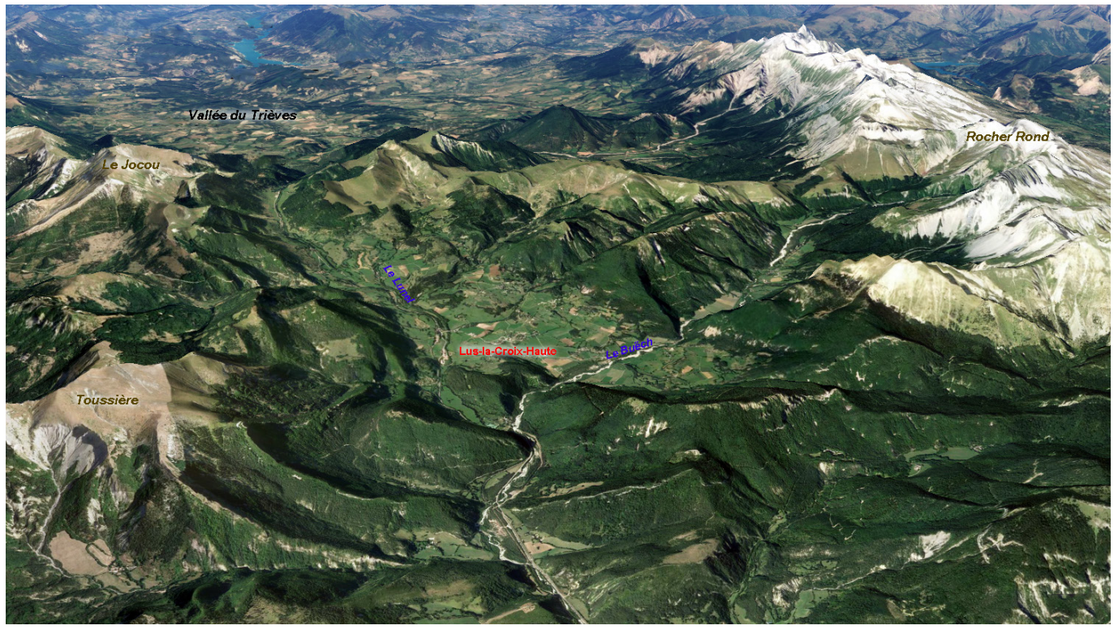
Cette unité géographique couvre le bassin versant de la rivière l'Oule qui se jette dans l'Eygues, principale rivière des Baronnies, avec l'Ouvèze. Ce bassin déborde largement les limites administratives de la Communauté des Communes du Diois pour se prolonger au Sud vers les Baronnies. Le bassin se découpe en 3 unités correspondant aux sous-bassins versants des affluents de l'Oule (ruisseaux d'Arnayon, d'Aiguebelle, d'Establet et de Pommerol) :

- la cuvette de Chalancon, entre le col des Roustans et le pas de Chalancon : cette cuvette creusée par le ruisseau d'Aiguebelle, est parfaitement délimitée, de part et d'autre, par des lignes de crêtes avec, au Sud-Est, la montagne de Praloubeau (1461 m) prolongée par celle de l'Eyriau (1298 m). Elle constitue un espace de transition entre le plateau de Volvent – bassin de la Roanne – au Nord et la vallée de l'Oule au Sud.
- la vallée de l'Oule, de La Motte-Chalancon à La Charce environnée de montagnes s'étageant de 1100 à 1500 mètres d'altitude,
- la vallée d'Arnayon, au Sud du col de Pré Guittard a été creusée par le torrent d'Arnayon. La vallée est délimitée à l'Est par la montagne de Longue Serre (1152 m) et à l'Ouest par le serre Malivert (1092 m). Ces lignes de crêtes convergent vers les gorges creusées par le torrent au Sud. A la sortie des gorges, se localise le lac du Pas des Ondes. A cette hauteur, le torrent d'Arnayon se jette dans l'Oule.

LE BASSIN DU BEZ, *DES SITES GRANDIOSES ENTRE GORGES DES GÂTS ET CIRQUE D'ARCHIANE*



UNE HAUTE VALLÉE DU BUËCH *ENCADRÉE PAR DES MASSIFS MONTAGNEUX ALPINS*



LE BASSIN DU BEZ

Le bassin du Bez est délimité :

- au Nord, par les escarpements du Glandasse et du Vercors. Le col de Menée (1457 m) donne accès au flanc Est du Vercors occupé par la vallée du Trièves (située dans le département voisin de l'Isère),
- à l'Est, par les crêtes que jalonnent le mont Barral (1903 m), la montagne du Jocou (2051 m) et les sommets de Toussière (1916 m), de Quigouret (1729 m) et d'Aurian (1675 m). Le col de Grimone (1318 m) donne accès à la haute vallée du Buëch occupée par la commune de Lus-la-Croix-Haute (extrémité Nord-Est du territoire du Diois et du département de la Drôme),
- au Sud, par une cloison sinueuse qui s'appuie sur les montagnes du Puy (1550 m) et de Chauvet (1617 m) et la sépare de la haute vallée de la Drôme accessible par le col de Miscon (1023 m),
- et, enfin, à l'Ouest, par une barrière complexe entaillée par la cluse de Châtillon-en-Diois qui lui donne accès à la combe de Die.

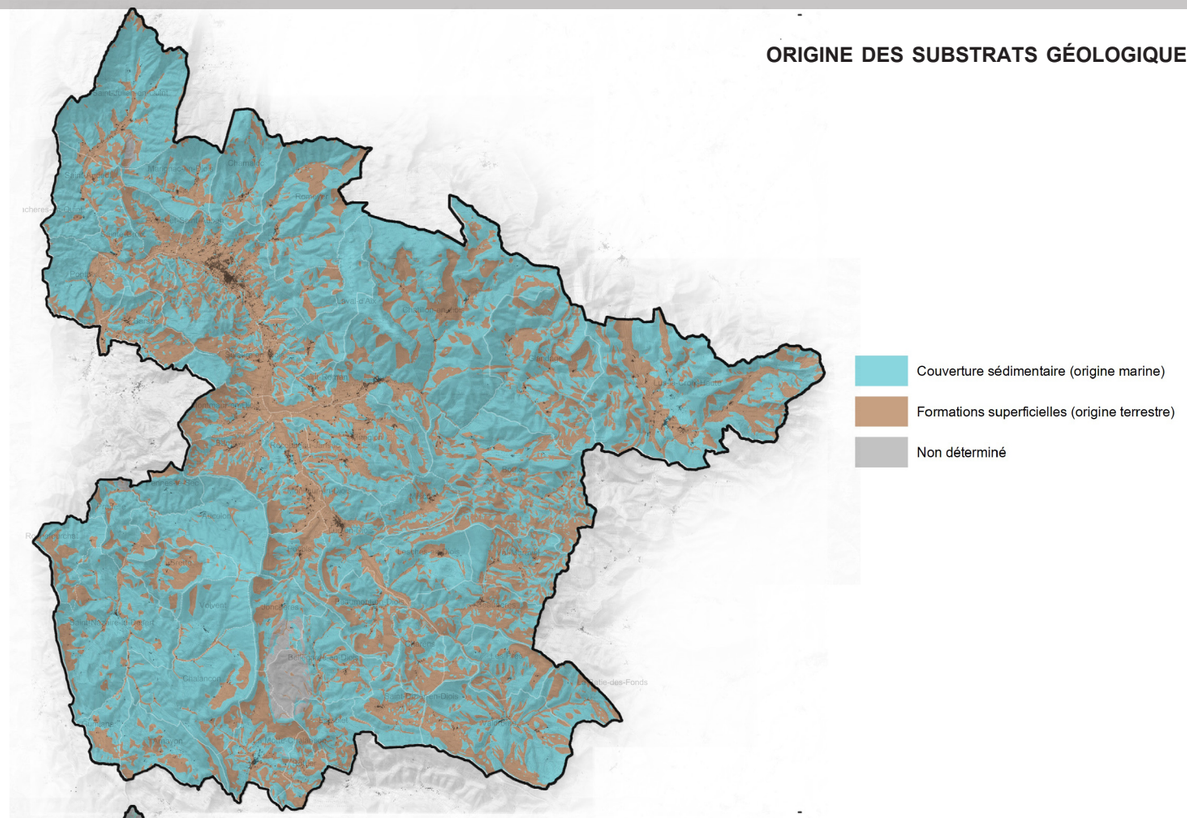
De ces délimitations, se juxtaposent différents espaces :

- Au Nord, l'érosion a creusé au pied du Glandasse le bassin ramifié de Treschenu-Creyers qui prend la forme de trois vallées. La vallée d'Archiane et le vallon de Combeau amorcent les reliefs du Vercors tandis que la vallée de Menée suit une faille depuis le col de Menée (1457 m) au Nord jusqu'à Mensac. C'est ici que se localise la confluence du ruisseau d'Archiane avec le ruisseau des Gâts, pour former le ruisseau du Bez. Deux autres ruisseaux – les ruisseaux de Combeau et de Sarreymond – irriguent le territoire de la commune : ils viennent grossir les eaux du ruisseau d'Archiane.
- A l'Est, sur les versants des montagnes qui séparent le bassin du Bez de la haute vallée du Buëch, les vallées en éventail de Borne, de Grimone et de la Vière convergent, au niveau du village de Glandage, vers les gorges des Gâts dont le faciès est issu d'un creusement du plateau de Creyers par le ruisseau des Gâts.
- Au Sud, sur la commune de Boulc, trois alignements de relief Ouest-Est sont percés par le ruisseau de Bonneval qui, né sur la cloison Sud, au pied de la montagne Chauvet, se dirige vers le Nord-Ouest pour se jeter dans le ruisseau des Gâts, à sa sortie des gorges.

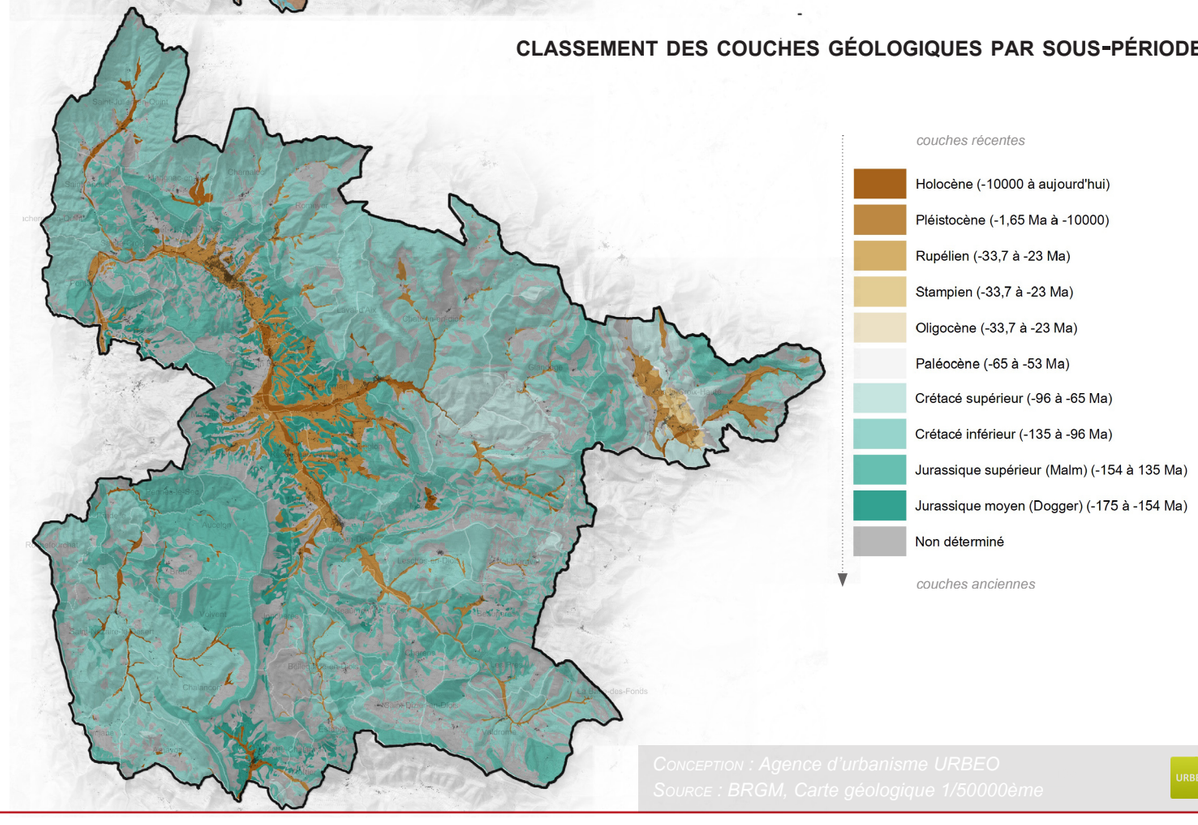
LA HAUTE VALLÉE DU BUËCH

Au-delà du col de Grimone, s'étend la haute vallée du Buëch, située aux confins du département de la Drôme, entre Isère et Hautes-Alpes. Elle se différencie du reste du Diois par un aspect plus alpin que méditerranéen, et son altimétrie dépassant systématiquement les 1000 mètres d'altitude. A l'Ouest, les sommets du haut Diois, depuis la montagne du Jocou (2051 m) au Nord jusqu'à la Toussière (1916 m) au Sud, le séparent du reste du Diois. A l'Est, ce sont les montagnes de l'extrémité occidentale du Dévoluy, dont les Aiguilles de Lus (sommet des Vachères, 2400 m) et le Rocher Rond (2453 m) – sommet de la Drôme –, qui finissent de lui donner l'aspect d'une cellule montagnarde bien individualisée et proche de la haute montagne avec le Grand Ferrand (2759 m) au Nord-Est. Au Sud, une cluse referme cette unité géographique et marque le passage vers la basse vallée du Buëch. Cette unité géographique rassemble deux entités séparées par un resserrement montagneux autour du Buëch : la cuvette de Lus-la-Croix-Haute d'une part et le vallon de la Jarjatte où prend sa source le ruisseau du Buëch.

ORIGINE DES SUBSTRATS GÉOLOGIQUES



CLASSEMENT DES COUCHES GÉOLOGIQUES PAR SOUS-PÉRIODE



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : BRGM, Carte géologique 1/50000ème

II. DES MONTAGNES CALCAIRES ET DES COLLINES MARNEUSES DOMINANT DES FONDS DE VALLÉE ALLUVIONNAIRES

La géomorphologie dioise (c'est-à-dire la forme des reliefs) est indissociable de la géologie (=étude de la structure et de l'évolution du sous-sol et plus globalement de l'écorce terrestre). A cet égard, le Diois est couvert par quatre grandes couches stratigraphiques qui sont à la base des différentes formations géologiques du territoire. Ainsi, on peut relever :

- d'une part, des **couvertures sédimentaires d'origines marines** c'est-à-dire formées préhistoriquement dans les fonds océaniques. Ces couches qui ont été façonnées à l'ère mésozoïque (communément appelée ère secondaire) datent plus précisément des périodes Jurassique (entre -201 à -145 Millions d'années) et Crétacé (entre -145 à -66 Ma). Ces couches se décrivent par l'accumulation millénaire de sédiments qui se sont déposés en couches ou lits superposés (strates) d'éléments solides (morceaux de roches, fragments minéraux, débris coquilliers) et / ou de précipitations de solutions. Ces couches correspondent globalement à des roches détritiques c'est-à-dire issues de débris d'autres roches (grès, sable, limon, loess, argile).

Les couvertures sédimentaires couvrent les espaces « montagnards » à fort relief, de manière plus précise :

- *les couches « récentes » datant du Crétacé couvrent les hauteurs du territoire,*
- *tandis que les couches « anciennes » du Jurassique correspondent principalement à des espaces de pente ou de transition avec les vallées. Les bas de pente accueillent les couches les plus anciennes du Jurassique moyen (-175 à -154 Ma) localisées principalement à la confluence de la Drôme et du Bez, à la Motte Chalancon et sur les secteurs de faible altitude de Barsac.*

Dans leur globalité, les formations sédimentaires couvrent les deux tiers du territoire diois.

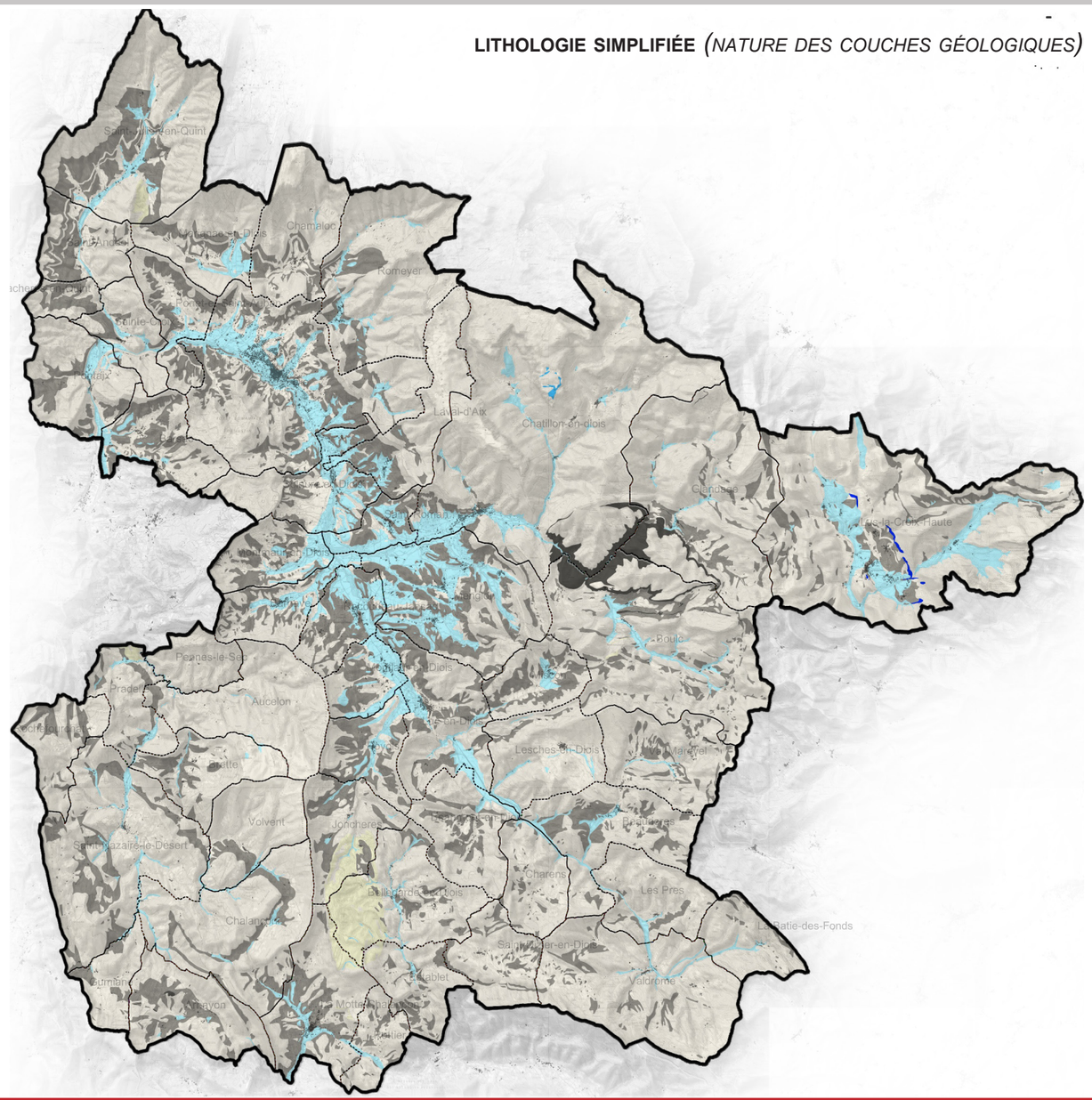
- D'autre part, des **formations superficielles d'origines continentales ou terrestres** provenant de processus d'altération et d'érosion affectant les surfaces des roches en place (par érosion éolienne, lacustre, fluviale ou glaciaire). Ces formations se sont constituées à l'ère cénozoïque (ou ère tertiaire, qui date entre -66 millions d'années et aujourd'hui). Les fonds de vallées et vallons sont les lieux d'accueil privilégiés de ces formations qui couvrent un tiers du territoire. Deux périodes se rencontrent dans le Diois :
  - *des couches datant de l'époque paléogène (-66Ma à -23 Ma) : elles se rencontrent exclusivement dans la vallée haute du Buëch à Lus-la-Croix-Haute*
  - *des couches récentes de la période quaternaire (-2,58 Ma à aujourd'hui) qui couvrent l'ensemble des fonds de vallées et vallons. Les couches les plus récentes, qui datent de l'Holocène (-10000 avant J.C. Jusqu'à aujourd'hui) se rencontrent au niveau de plusieurs talwegs bien identifiés : le val à Saint-Julien-en-Quint, les fonds de vallée de Pontaix et Barsac, la périphérie du village de Marignac-en-Diois, le lit de la Drôme à Sainte-Croix et Ponet-et-Saint-Auban, la confluence de la Drôme et du Bez remontant jusqu'à Luc-en-Diois, les différents fonds de vallon dans le bassin de la Roanne, la confluence de l'Oule et de l'Aiguebelle, une poche localisée au centre de Miscon et quelques espaces résiduels à Boulc.*

De ces évolutions géologiques, **deux secteurs se remarquent par la diversité et l'entremêlement de leurs couches stratigraphiques : la confluence du Bez et de la Drôme et la haute vallée du Buëch.**

De manière plus précise, le Diois compte **une vingtaine de formations géologiques** :

- les **roches calcaires** dominent largement avec une couverture atteignant près de 74% de la superficie du territoire. Ces calcaires sont très fracturés avec l'existence de centaines de failles.
- les **marnes** *(roches sédimentaires issues d'un mélange de calcaire et d'argile)* représentent 16%,
- les **couches alluvionnaires** 8%,
- les **grès** 0,7%.
- les **sables, limons et colluvions** sont des substrats très mineurs sur le territoire.

LITHOLOGIE SIMPLIFIÉE (*NATURE DES COUCHES GÉOLOGIQUES*)



LÉGENDE

- Calcaires
- Marnes
- Grès
- Alluvions - colluvions
- Limons
- Sables
- Non déterminé

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25, carte géologique BRGM 1/50000ème
Echelle : 1/250000ème 0 2,5 5 7,5 10km

Les différentes couches géologiques peuvent être caractérisées de la manière suivante (par ordre de formation historique) :

- plusieurs formations de **marnes** (principalement de la période jurassique callovien de -166 Ma au crétacé inférieur -23 Ma)

Les marnes (bleues, grises-noires, grises, schisteuses sombres, terres noires, molasses rouges...) se rencontrent sur tous les piémonts du Diois. Elles ont des épaisseurs variant de 50 à parfois plus de 600 mètres selon leur nature.

- des **calcites** (période jurassique bathonien : -164 à -160 millions d'années)

Ce faciès géologique se localise sous la forme de filons uniquement circonscrits aux montagnes de Toussière et du Jocou.

- des **calcaires détritiques** (couvrant les périodes jurassique callovien inférieur de -160 à -154 Ma au crétacé valanginien supérieur de -131 à -123 Ma)

Ces formations assez sableuses se rencontrent sous la forme d'un gisement principal couvrant la moitié Nord de Pontaix et débordant sur les communes voisines (Vachères-en-Quint, Sainte-Croix). De manière plus disparate, d'autres stations sont identifiables :

- *selon une ligne à mi-pente entourant le Val de Quint et se prolongeant jusqu'à Chamaloc,*
- *des stations éparses à Solaure-en-Diois et Saint-Romain,*
- *des stations localisées à l'extrémité orientale de Lus-la-Croix Haute.*

Les calcaires détritiques ont des épaisseurs comprises entre 150 et 300 mètres.

- des **calcaires micritiques** (jurassique kimméridgien : -157 à -152 Ma)

Cette couche géologique d'une épaisseur de 100 à 150 mètres correspond à une alternance de calcaires à pâte fine et de marno-calcaires. Les localisations de ce faciès sont très éparses, principalement en périphérie de la vallée de la Drôme.

- des **calcaires lithographiques** anciens et récents (datant du jurassique kimméridgien : -157 à -152 Ma et du crétacé turonien -92 à -88 Ma)

Ces calcaires crayeux ou marneux d'une épaisseur de 100 à 200 mètres sont visibles sous la forme d'une ligne peu large allant de Romeyer jusqu'à Val Maravel selon une orientation Nord-Ouest > Sud-Est.

- des **calcaires sublithographiques** (jurassique tithonien : -152 à -145 Ma)

Cet étage lithostratigraphique d'une épaisseur de 30 à 180 mètres se rencontre sur tout le territoire, sur des secteurs à mi-pente ou au sommet de moyennes montagnes bien localisées. Ce calcaire gris-beige à gros bancs et à pâte fine est identifiable particulièrement au niveau de :

- *la montagne d'Aucelon (communes d'Aucelon, Pennes-le-Sec et Volvent),*
- *des reliefs qui séparent le Val de Quint de la combe de Die (Butte de Richaude, Montagne de Desse),*
- *des collines en avant-scène du Vercors*
- *des reliefs de Charens, des Prés et de Beaurières.*

- des **calcaires à silex** (jurassique kimméridgien supérieur de -145 à -141 Ma)

Ces calcaires apparaissent sous la forme de lignes minces uniquement localisées à Glandage et Lus-la-Croix-Haute.

- des **calcaires divers** (du jurassique kimméridgien supérieur de -145 à -141 Ma et du crétacé inférieur barrémien de -117 à -113 Ma) :

Ces calcaires beiges prenant notamment la forme d'éboulis vifs ou stabilisés sur une épaisseur de 20 à 200 mètres sont répandus sur toutes les pentes des montagnes.

- des **calcaires argileux** (du crétacé inférieur hauterivien de -123 à -117 Ma au barrémien de -117 à -113 Ma)

Ces calcaires gris, carbonatés à 85%, sont répandus sur tous les secteurs de pente des montagnes dioises. Cette couche géologique présente des épaisseurs variant pour certaines de 20 à 160 mètres et pour d'autres de 100 à 400 mètres.

- des **calcaires bioclastiques** (crétacé inférieur barrémien de -117 à -113 Ma et aptien de -113 à -108 Ma)

Ils correspondent principalement aux grandes falaises visibles du territoire avec :

- *le rebord du plateau du Vercors (Glandasse, serre des Taillas...), les falaises de Saint-Julien-en-Quint et de Chamaloc,*
- *un ensemble entourant le plateau de Lesches-en-Diois,*
- *une ligne épaisse allant de Rochefourchat au Sud d'Arnayon.*

LES COLLINES DE MARNES GRISES *(LA MOTTE CHALANCON - COL DES ROUSTANS)*



LES CALCAIRES BIOCLASTIQUES *(CIRQUE D'ARCHIANE)*



Selon leur localisation, ces couches avoisinent des épaisseurs de 120 ou 200 mètres.

- des **calcaires marneux** (Crétacé inférieur barrémien de -117 à -113 Ma)

Ces calcaires sont très bien localisés au niveau des falaises de Saint-Julien-en-Quint, Marignac et Chamaloc, et selon une ligne de relief allant de Saint-Nazaire-le-Désert à Chalancon, ou encore d'une petite ligne à Arnayon. Leur épaisseur varie de 50 à 500 mètres.

- les **grès** (du Crétacé albien -108 à -96 Ma et turonien -92 à -88 Ma) :

4 formations gréseuses sont présentes de manière très localisée :

- *dans les Gorges des Gats, en limite de Boulc, Châtillon-en-Diois et Glandage,*
- *selon une petite station linéaire à la montagne Chauvet à Val Maravel,*
- *sous la forme de lentilles éparses à Arnayon.*

Les grès peuvent présenter des épaisseurs de quelques mètres. Les grès grossiers quant à eux ont des couches variant de 10 à 50 mètres, tandis que les grès calcaires peuvent avoir des épaisseurs allant de 10 à 100 mètres.

- des **calcaires gréseux** (Crétacé supérieur du campanien -83 à -72 Ma et du maastrichtien -72 à -65 Ma)

Ces formations correspondant principalement à des lauzes sur une épaisseur maximale de 100 mètres se rencontrent sous la forme de grandes poches au niveau de la forêt domaniale du Sapet à Châtillon-en-Diois, de la montagne du Tellier à Boulc et Glandage, de la montagne de la Belle Motte entre Glandage et Châtillon, et des périphéries hautes de la vallée du Buëch à Lus-la-Croix-Haute.

- des **sables** kaoliniques ou siliceux (Paléogène éocene de -53 à -33,7 Ma)

Ils se rencontrent exclusivement à Lus-la-Croix-Haute en rebord de la vallée haute du Buëch. Ils peuvent atteindre jusqu'à 100 mètres d'épaisseur.

- des **limons** (quaternaire depuis -2,58 Ma)

Les limons et loess à l'affleurement sont uniquement localisés autour du hameau de Tussac à Châtillon-en-Diois

- les **colluvions** (quaternaire depuis -2,58 Ma)

Les colluvions composés de cailloutis, sables et argiles se rencontrent sur une unique station au lac de Lauzon au Nord de Lus-la-Croix-Haute sur une épaisseur de 10 mètres maximum.

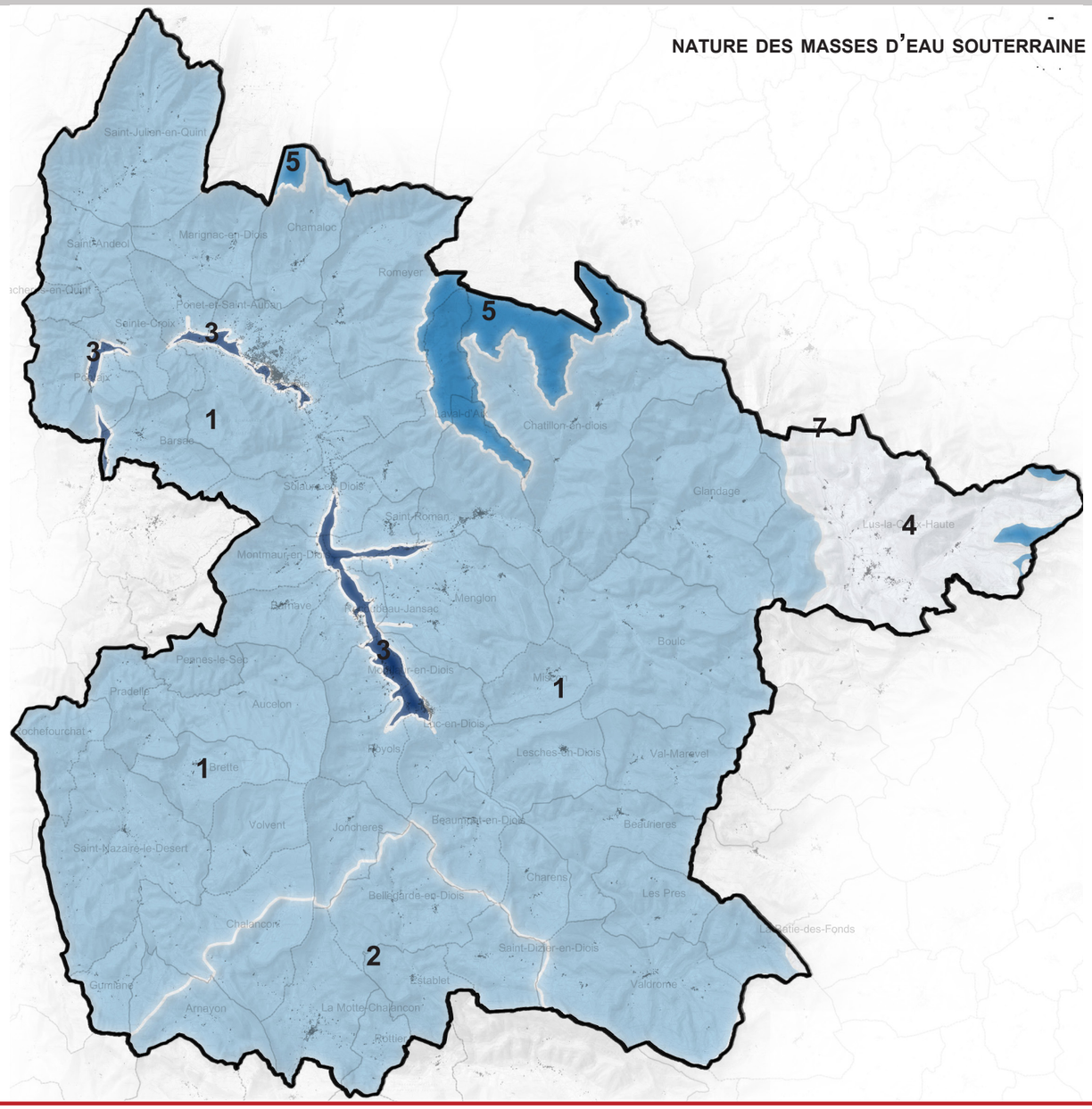
- les **alluvions** (quaternaire du pléistocène -2,58 Ma et de l'holocène -10000 avant J.C.)

Les alluvions récentes d'origines fluviatiles ou torrentielles couvrent l'ensemble des fonds de vallées et vallons. Leur épaisseur varie de 0 à 40 mètres.

Les substrats géologiques portent des influences directes tant dans la formation des couverts végétaux (et de la biodiversité), dans la constitution des paysages que dans la réalisation de l'architecture locale. Le sous-sol a en effet été pourvoyeur durant des siècles de matériaux locaux de construction (Cf. ci-après). Le contexte géologique est par ailleurs une source évidente de risques (éboulements, effondrements) pour les biens et les personnes (Cf. Chapitre 4 - risques naturels) mais aussi une ressource économique vectrice notamment de tourisme.

Les évolutions géomorphologiques (érosion, éboulement...), la diversité et la cohérence des couches calcaires ainsi que leur appréhension visuelle directe (aperçu en plein air de faciès géologiques, lecture des couches stratigraphiques de falaises, formation de curiosités ou d'évènements géologiques...) permet au Diois d'être identifié et reconnu à plusieurs titres pour ses sites d'intérêt géologique tant par le grand public (habitants locaux, touristes), les communautés scientifiques et éducatives (chercheurs, universités en géologie, paléontologie...) que les adeptes de sports-loisirs (escalade, spéléologie, canyoning...).

Ces sites d'intérêt (cf. Chapitre - Tourisme) reflètent la richesse géologique du territoire et ses particularismes en agrégeant des plissements synclinaux et anticlinaux, des falaises, des lapiaz (=rainures superficielles creusées par les eaux dans les roches calcaires), des gorges, des gouffres et de grands éboulements.



LÉGENDE

- Alluvial
- Dominante sédimentaire non alluviale
- Imperméable localement
- Intensément plissée

1 - Calcaires et marnes crétacés du Bassin Versant Drôme - Roubion - Jabron
2 - Calcaires et marnes crétacés et jurassiques du Bassin Versant Lez, Eygues et Ouvèze
3 - Alluvions de la Drôme
4 - Formations variées du bassin versant du Buëch
5 - Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors
6 - Massif calcaire crétacé du Dévoluy
7 - Domaine plissé du Bassin Versant Romanche et Drac

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25, ADES

Echelle : 1/250000ème

0 2,5 5 7,5 10km

III. DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE TRÈS LOCALEMENT AQUIFÈRES ET VULNÉRABLES AUX PRESSIONS ET POLLUTIONS

Le sous-sol est parcouru par des eaux souterraines. Selon la nature des formations géologiques, les eaux souterraines peuvent plus ou moins circuler et/ou se stocker en fonction de la perméabilité, de la porosité ou de l'anfractuosité des roches. Les aquifères sont les couches géologiques ayant une perméabilité suffisante et reposant sur des couches imperméables pour permettre la circulation d'un volume d'eau. Les volumes d'eau circulant au sein d'un ou plusieurs aquifères reliés entre eux définissent des masses d'eau souterraine.

Le Diois intercepte 7 grandes masses d'eau souterraines :

- une masse d'eau logée dans les **calcaires et marnes crétacés du Bassin Versant Drôme - Roubion - Jabron**

Cet ensemble hydrogéologique est le plus important du Diois : avec 97140 hectares, cet ensemble hydrogéologique couvre 80% de la surface du territoire. Il se caractérise par la multiplicité des formations de l'ère secondaire et une hétérogénéité lithologique (alternance de marnes, argiles, calcaires marneux, sables, grès, calcaires du Crétacé...). Cette couche globalement imperméable contient des réservoirs en eau très localisés. Ainsi, au contact d'horizons marneux (Terres noires), les formations calcaires ou gréseuses du Crétacé peuvent donner naissance à des sources aux débits plutôt faibles (quelques litres par minute à quelques litres par seconde).
Les précipitations assurent la recharge naturelle de la masse d'eau souterraine avec une infiltration en moyenne de 300 à 350 mm (soit 300 litres par m² et par an). Près d'un tiers des précipitations permet de recharger la masse d'eau tandis que les deux autres tiers repartent en évapotranspiration, ruissellent pour former des cours d'eau ou correspondent à des réserves utiles pour les végétaux. Les zones d'affleurement (principalement au niveau de la vallée de la Drôme) correspondent aux aires d'alimentation de la nappe. Le caractère très individualisé des aquifères et la structure géologique très accidentée (multiples plissements et failles) confèrent une piézométrie (profondeur, sens, dynamique de la masse d'eau) très variable.
La Drôme et quelques ruisseaux servent d'exutoires à la masse d'eau tels que :

- *la Fontaine Clémence à Aucelon,*
- *la Grotte de l'Automnière à Aucelon,*
- *la source des Trous Arnaud à Saint-Nazaire le Désert,*
- *la source d'Archiane à Châtillon-en-Diois.*

Globalement, tous les ruisseaux de surface (ruisseau de la Brette, d'Aucelon, Boulc, Maravel, la Sure, Valcroissant...) fonctionnent indépendamment de la nappe souterraine. Cependant, il existe localement pour les ruisseaux-exutoires des relations nappe-rivière (correspondant seulement aux petites nappes d'accompagnement des cours d'eau). Les faibles valeurs de débit en étiage des sources et du réseau hydrographique montrent que les réserves mobilisables en eau des formations aquifères sont faibles. Ces aquifères sont d'un intérêt très localisé, ils sont même souvent insuffisants pour subvenir aux besoins locaux.

- les **calcaires et marnes crétacés et jurassiques du BV Lez, Eygues et Ouvèze**

Comme la masse d'eau précédente, cet ensemble hydrogéologique qui couvre 9% du territoire (11 390 ha au droit du Diois) est imperméable, avec localement des aquifères. Il se localise sur la pointe méridionale du Diois et présente les mêmes caractéristiques que celui du BV Drôme – Roubion – Jabron.
Les aquifères tithoniques constituent les seuls réservoirs pouvant, à la faveur de fissures, procurer quelques sources. Des exutoires apparaissent au contact des formations marneuses imperméables. Il existe localement des relations nappe-rivières, cependant cela concerne seulement les petites nappes d'accompagnement des cours d'eau lorsque les formations alluvionnaires sont suffisamment développées. Tous les ruisseaux de surface (torrent des Archettes, ruisseau d'Establet, ruisseau d'Aiguebelle, l'Oule, torrent d'Arnayon...) fonctionnent indépendamment de la nappe souterraine.

- Les **alluvions de la Drôme**

Cette masse d'eau se développe dans les dépôts disposés en terrasses de la vallée de la Drôme, et affleure littéralement à la surface. Elle occupe une surface très réduite (1530 hectares) mais elle est très fortement sollicitée. L'épaisseur des terrasses alluviales varie de 20 à 130 mètres. De profonds chenaux permettent des circulations préférentielles. Cette masse d'eau se caractérise par la discontinuité de sa couche.

La nappe se recharge naturellement par les infiltrations pluviales en surface : même si elles sont faibles, elles ne sont pas négligeables (de l'ordre de 360 litres / seconde sur l'ensemble de l'aquifère soit 11,3 millions de m3/an). Tout le bassin versant de la Drôme participe à l'alimentation de la nappe ainsi qu'à son renouvellement rapide. L'apport des coteaux demeure cependant très faible.

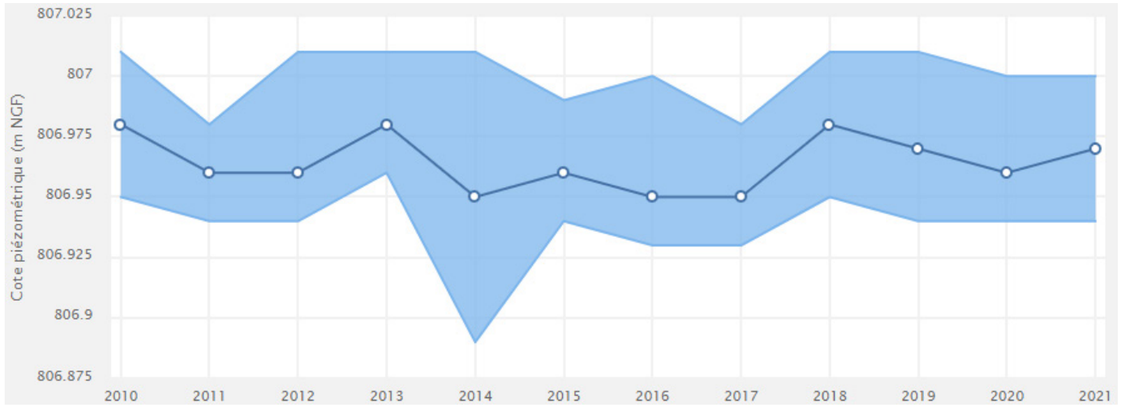
De nombreux échanges existent dans les deux sens entre la nappe contenue dans les terrasses et les cours d'eau (Drôme, Bès, Roanne, La Comane, Meyrosse, Marignac, l'Esconavette, le Blanchon) tout particulièrement au droit des méandres :

- *Au niveau de la confluence de la Drôme et du Bès, une étroite relation existe entre la rivière et la nappe d'accompagnement (à Saint-Roman et Menglon),*
- *Entre Die et Sainte-Croix, la rivière Drôme est en étroite relation avec la nappe. Les captages des Réserves et du Pot des Chaînes (influençant l'équilibre naturel) sont alimentés directement par la Drôme.*
- *Entre Sainte-Croix et Pontaix : la rivière alimenterait la nappe en amont, et drainerait la nappe en aval, juste avant Pontaix.*

Bien que le plafond de la nappe varie très peu (de l'ordre de 10-20 cm), la relation directe entre la Drôme et sa nappe d'accompagnement peut se traduire, en période estivale en particulier, par des débits extrêmement faibles.

COTE PIÉZOMÉTRIQUE MOYENNE ET EXTRÊME & PROFONDEUR RELATIVE MENSUELLE DE LA NAPPE

(SOURCE MARTROU À MONTLAUR-EN-DIOIS - DONNÉES ADÈS)



De la même manière, la forte perméabilité (pouvant atteindre 10-2 mètres / seconde), la vitesse d'écoulement de 30 à 40 mètres par jour, la faible profondeur de la nappe (entre 2 et 5 mètres), l'absence de couverture protectrice (végétation) rendent la masse d'eau « des alluvions de la Drôme » particulièrement vulnérable aux pollutions en provenance de la surface et de la rivière Drôme.

Cette sensibilité est soulignée au regard de l'intérêt écologique de la masse d'eau : elle intervient dans l'alimentation des milieux remarquables de la basse vallée de la Drôme, et est un support pour de nombreuses espèces avicoles et pour une population de castor.

- Les **calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors**

Cette masse d'eau couvre le Nord Diois sur une surface de 4102 ha (3% du territoire) en contact avec le massif du Vercors. Elle concerne plus particulièrement les communes directement dominées par le Glandasse ainsi que Chamaloc et Romeyer. La masse d'eau alimente essentiellement les sources du plateau du Vercors. Seuls quelques exutoires périphériques peuvent être relevés côté Diois mais la totalité de l'impluvium[2] se situe sur le plateau du Vercors :

- *la source de l'Adoux à Châtillon-en-Diois (avec un débit de 5 litres / seconde),*
- *la source de l'Abbaye de Valcroissant à Die (35 l/s)*
- *la source les Rays à Romeyer (50 l/s) qui alimente le Meyrosse et est repéré pour l'alimentation en eau potable,*
- *la source de l'Archiane à Châtillon-en-Diois (200 l/s) qui est l'exutoire principal du système karstique du Glandasse, c'est aussi l'une des principales résurgences du Vercors.*

Les réserves en eau sont renouvelées par l'infiltration des pluies avec des précipitations annuelles moyennes de l'ordre de 1 200 mm dont 60-70% alimentent les milieux aquatiques et nappes souterraines. Les pertes de certains cours d'eau (côté Vercors) peuvent aussi alimenter la nappe. Le substrat géologique développe un réseau karstique comprenant entre 10 et 20% de vides. Ainsi la conductivité hydraulique des rivières souterraines varie entre 10 et 1000 mètres par jour et peut atteindre jusqu'à 10000 mètres / jour lors de période de crue. La quasi-absence de couvert végétal en surface soumet la nappe à une très forte vulnérabilité.

En dehors des exutoires, la masse d'eau souterraine n'a pas vraiment de relation avec les ruisseaux. Des échanges et relations écologiques majeurs sont néanmoins à relever avec les écosystèmes terrestres (de nombreuses espèces sont associées aux karsts).

- les **formations variées du bassin versant du Buëch**

Cette formation ne couvre que Lus-la-Croix-Haute et les extrêmes limites orientales du Diois en contact avec les Hautes-Alpes sur une superficie de 7174 ha (6% du territoire). La masse d'eau se caractérise par une majorité de terrains peu perméables (terres noires) ce qui favorise le ruissellement et l'alimentation du réseau hydrographique. Cependant, quelques horizons aquifères peuvent être relevés sur les formations calcaires. Au sein de ce vaste domaine hydrogéologique imperméable, une unité aquifère se dessine spécifiquement à Lus-la-Croix-Haute : l'« unité de l'Aiguille de Lus » drainée du Nord au Sud par le ruisseau Lunel. Cette unité se caractérise par une forte compartimentation dû à des systèmes de failles qui donnent naissance à des sources multiples au contact des terrains marneux sous-jacents. La recharge des écoulements souterrains se fait principalement par infiltration des eaux mais la karstification est réputée peu développée.

Des échanges entre la masse d'eau et le cours d'eau Buëch s'opère. Les affluents du Buëch sont tous alimentés par les nombreuses unités aquifères de la masse d'eau. Elles participent donc également indirectement à l'alimentation du Buëch et de sa nappe alluviale. Le lit majeur du Buëch dépend fortement de sa nappe alluviale. Les rapports avec les hydrosystèmes superficiels sont complexes et variés, mais ils sont d'une rare intensité. Ainsi la masse d'eau souterraine participe directement et indirectement à la suralimentation de nombreux cours d'eau et ces participations sont souvent primordiales pour les débits d'étiage. La masse d'eau participe aussi au bon état écologique d'un nombre important de zones humides du fait de « suralimentation » hydraulique. Du point de vue écologique, la qualité des eaux de la nappe et le niveau piézométrique sont

[2] *Impluvium = aire d'alimentation de la nappe d'eau*

d'une importance majeure pour la conservation de zones humides avoisinantes, et ce d'autant plus que les surfaces des zones d'intérêt écologique sont importantes.

- le **massif calcaire crétacé du Dévoluy**

Cette masse d'eau est très peu présente sur le territoire puisqu'elle se limite à une surface de 414 ha à l'extrémité orientale de Lus-la-Croix-Haute. Elle permet d'alimenter modestement la source des Gillardes (870 m NGF) localisée à 20km au Nord-Est de Lus-la-Croix-Haute, à Monestier d'Ambel. Cette couche hydrogéologique est caractérisée par son important réseau karstique dont la recharge en eau est assurée par une infiltration des précipitations, très largement favorisée par les faibles pentes. Les précipitations sont supérieures à 1 000 mm/an avec 620 mm/an de précipitations efficaces c'est-à-dire permettant d'alimenter les milieux aquatiques et de recharger les nappes souterraines. La pénétration des eaux se fait directement au contact des calcaires sur toute leur surface affleurante à partir des figures de karstification (fissures, etc.). La présence des formations tertiaires et surtout quaternaires, recouvrant 50% du massif, permet la présence d'eaux de surface par rétention et création de nappes superficielles. Le débit n'excède généralement pas 20 l/s pour les sources les plus productives. Ces émergences ont un débit important, en hiver, en période de fonte des neiges. Les écoulements se font en milieu fissuré et karstifié.
La forte différence d'altitude entre les hauteurs du massif (1500 à 2700 m) et l'exutoire (870 m) a pour conséquence une zone non saturée en eau très importante. L'absence de terre végétale et de végétation alliée à une forte karstification engendre une infiltration rapide des eaux (environ 200 mètres / heure en cas de fortes pluies).
La masse d'eau souterraine connaît des échanges avec le ruisseau du Buëch. En dehors de cela, l'intérêt écologique de la masse d'eau apparaît mineur puisqu'elle n'alimente pas ou très peu de zones humides aval.

- Le **domaine plissé BV Romanche et Drac**

Lus-la-Croix-Haute est enfin concernée une dernière masse d'eau, très marginale (205 ha), localisée à l'extrême Nord du territoire, entre le col du Salut et le col des Selles. Celle-ci présente des liens négligeables avec le Diois et a des caractéristiques similaires à la masse d'eau précédente.

IV. DES COURS D'EAU SUJETS À DE FORTES VARIATIONS SAISONNIÈRES

CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES BASSINS VERSANTS

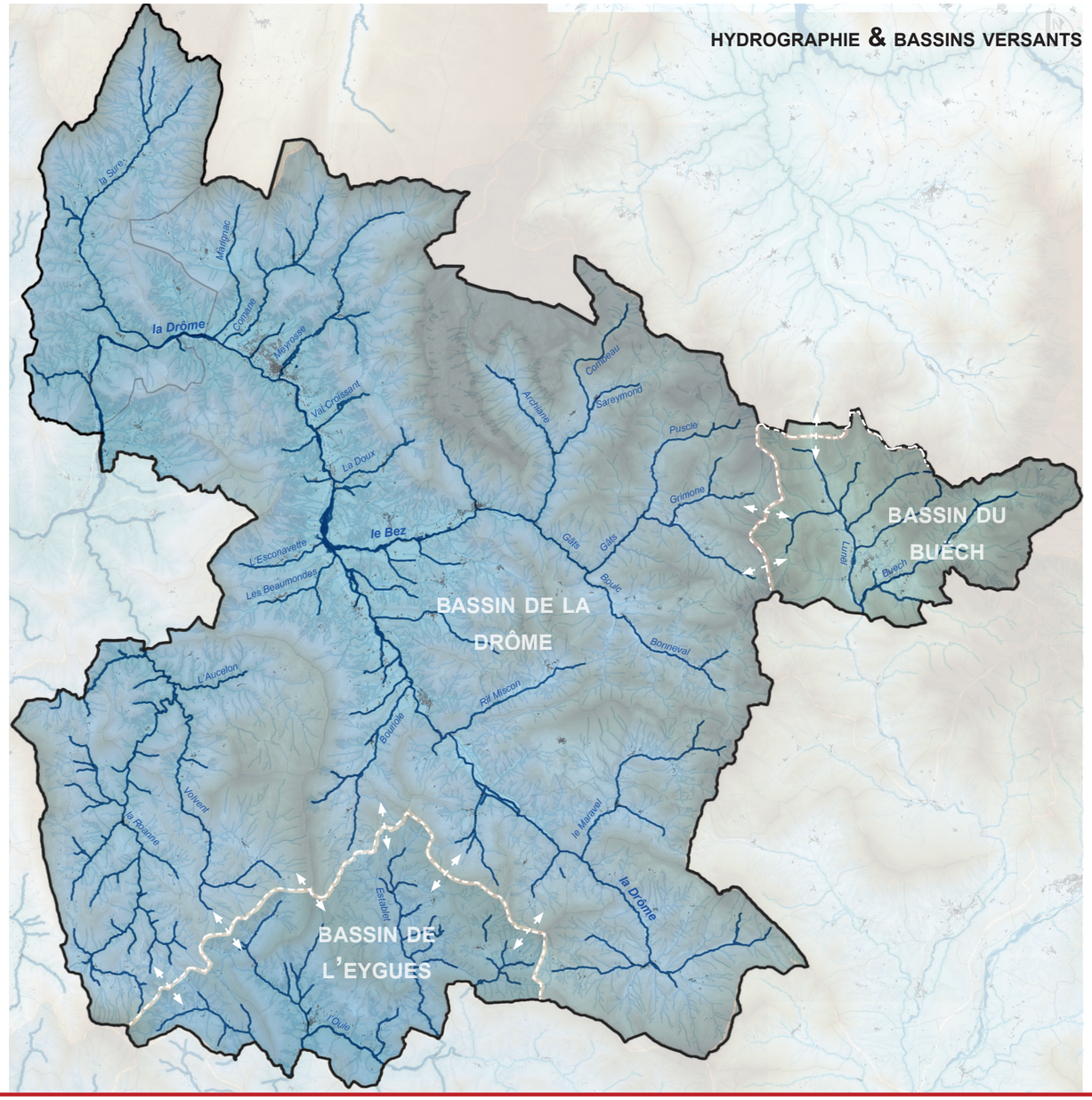
Le Diois compte plus de 4000 km linéaires de cours d'eau répartis entre 220 ruisseaux, ravins, torrents et une multitude de petits rus sans nom. 15% des linéaires hydrauliques correspondent à des ruisseaux permanents. Du point de vue hydraulique, le territoire se structure autour d'une vingtaine de cours d'eau permanents (Cf. tableau ci-après) coulant dans les talwegs des principales vallées.
Dit autrement, 85% des linéaires hydrauliques correspondent à des cours d'eau intermittents, cessant de couler une partie de l'année. Ces derniers se localisent plus particulièrement dans les secteurs de montagne.

Le relief dessine les aires d'alimentation en eau des cours d'eau. Le réseau hydraulique Diois se répartit en trois grands bassins versants :

- le BV de la Drôme,
- le BV de l'Eygues,
- le BV du Buëch.

auxquels s'ajoutent des espaces résiduels de deux bassins limitrophes (BV du Vercors et le BV de la Drac Aval).

Bassin Versant	Superficie BV	% Superficie BV	Nom du cours d'eau	Km linéaire	Parcours	Altitude Point Haut (en m)	Altitude Point Bas (en m)	Pente moyenne (%)
La Drôme	1014,8 km²	83,2%	**La Drôme**	91,7 km	De la Bâtie des Fonds jusqu'à Barsac	1030	307	0,79%
			La Roanne	26,6 km	D'Arnayon à Pradelle	1154	404	2,82%
			Le Bès	17,7 km	De Châtillon-en-Diois à Saint-Roman	598	461	0,77%
			La Sure	14,9 km	De Saint-Julien-en-Quint à Sainte-Croix	593	351	1,62%
			Le ruisseau de Meyrosse	12,0 km	De Romeyer à Die	764	392	3,10%
			Le ruisseau de la Doux	11,2 km	De Laval d'Aix à Solaure-en-Diois	1674	435	11,06%
			Le ruisseau de Combau	10,6 km	A Châtillon-en-Diois	1510	637	8,24%
			Le ruisseau de Bonneval + ruisseau de Boulc	10,3 km	A Boulc	1001	657	3,34%
			La Comane	10,2 km	De Chamaloc à Die	636	373	2,58%
			Le ruisseau des Gâts	9,7 km	De Glandage à Châtillon-en-Diois	845	582	2,71%
			Le ruisseau de Marignac	9,1 km	De Marignac-en-Diois à Die	882	370	5,63%
			Le ruisseau d'Archiane	8,0 km	A Châtillon-en-Diois	738	582	1,95%
			Le Maravel	7,9 km	De Val Maravel à Beaurières	868	678	2,41%
			La Brette	7,2 km	De Aucelon à Brette	647	446	2,79%
			Le Rif Miscon	6,5 km	De Miscon à Luc-en-Diois	796	629	2,57%
			Le ruisseau de Volvent	6,0 km	De Brette à Chalancon	834	673	2,68%
			Le ruisseau de Rossas	5,9 km	A Valdrôme	1113	955	2,68%
			Le ruisseau de Grimone	5,8 km	A Glandage	1276	775	8,64%
L'Eygues	113,9 km²	9,3%	Le ruisseau d'Aiguebelle	10,9 km	De Chalancon à la Motte Chalancon	954	439	4,72%
			Le torrent d'Arnayon	9,7 km	A Arnayon	1507	512	10,26%
			Le ruisseau d'Establet	7,1 km	De Bellegarde-en-Diois à Establet	815	629	2,62%
			L'Oule	6,9 km	De Rottier à La Motte Chalancon	581	512	1,00%
			Le Rif	4,9 km	A La Motte Chalancon	1200	557	13,12%
Le Buëch	87,1 km²	7,1%	**Le Buëch**	12,9 km	A Lus-la-Croix-Haute	1190	986	1,58%
			Le Lunel	8,5 km	A Lus-la-Croix-Haute	1131	977	1,81%
La Drac Aval	2,6 km²	0,2%	Ravin de l'encura	1,2 km	A Lus-la-Croix-Haute	1377	1196	14,81%
Vercors	1,0 km²	0,1%	hors Diois					



Bassin versant de la Drôme

Avec 1 014 km² et 42 communes concernées, la quasi-totalité du Diois (83% de la superficie intercommunale) est couverte par le bassin versant de la Drôme.
La Drôme prend sa source sur la commune de la Bâtie des Fonds, à l'extrêmité Est du territoire, à une altitude de 1 262 mètres NGF et se jette dans le Rhône entre Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme à une altitude de 86 m. Sur le Diois, le cours d'eau s'étend sur un linéaire de 91 km.

La rivière Drôme est alimentée par plusieurs affluents majeurs :

- Le Bez (17,7 km) reliant Châtillon-en-Diois à Saint-Roman, affluent alimenté par plusieurs importants ruisseaux dont le Boulc et l'Archiane,
- La Sure (14,9 km) parcourant la vallée de Quint,
- La Roanne (26,6km dans le Diois) reliant Arnayon à Pradelle et transitant notamment par Saint-Nazaire-Le-Désert.

Bassin versant de l'Eygues (correspondant dans le Diois au sous-bassin de l'Oule)

Le bassin versant de l'Eygues s'étend sur 1 012 km² dans la Drôme et en Hautes-Alpes, dont 114 km² dans le Diois (soit 9,3% de la superficie intercommunale). Il couvre toute la partie méridionale du territoire ce qui représente 7 communes (Arnayon, La Motte Chalancon, la moitié Sud de Chalancon, Rottier, Establet, Bellegarde-en-Diois, Saint-Dizier-en-Diois). L'appartenance à ce bassin versant est établie par l'existence d'un affluent principal à la rivière l'Eygues : l'Oule (6,9 km de long) lui-même ramifié par plusieurs sous-affluents : le ruisseau d'Aiguebelle, le torrent d'Arnayon, le ruisseau d'Establet, le Rif...
L'Eygues prend sa source au pied du sommet de Peyle, entre les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, et se jette dans le Rhône au Nord de Caderousse dans le département du Vaucluse.

Bassin versant du Buëch

Le bassin versant du Buëch s'étend sur 1 490 km² dont 87 km² sur le Diois (7% du territoire). Seule la commune de Lus-la-Croix-Haute est concernée par ce BV. Le Buëch prend sa source à Lus-La-Croix-Haute, à une altitude de plus de 2 000 m et se jette dans la Durance à Sisteron (département des Alpes-de-Haute-Provence). Le Lunel et le Riou Froid constituent les deux principaux affluents du Buëch.

L'extrême partie Nord de Lus-la-Croix-Haute est également concernée, de manière résiduelle, par le BV de la Drac Aval sur 2,6 km² avec l'existence d'un lointain affluent : le ravin de l'encura.

DYNAMIQUES HYDRAULIQUES

La morphologie des différents cours d'eau est directement liée au relief de moyenne montagne. Les principaux cours d'eau permanents, logés en fonds de vallée, présentent des pentes moyennes inférieures à 1% (0,79% pour la Drôme, 0,77% pour le Bès, 1,00% pour l'Oule). Ces faibles pentes influent sur le débit et la géomorphologie des cours d'eau (=apparition de méandres et d'espaces de liberté des cours d'eau sortant du chenal d'un lit bien dessiné). Le réseau hydraulique positionné en altitude prend quant à lui des physionomies torrentielles avec des pentes supérieures à 10%.

Les trois grands bassins versants présentent des régimes hydrologiques différenciés.

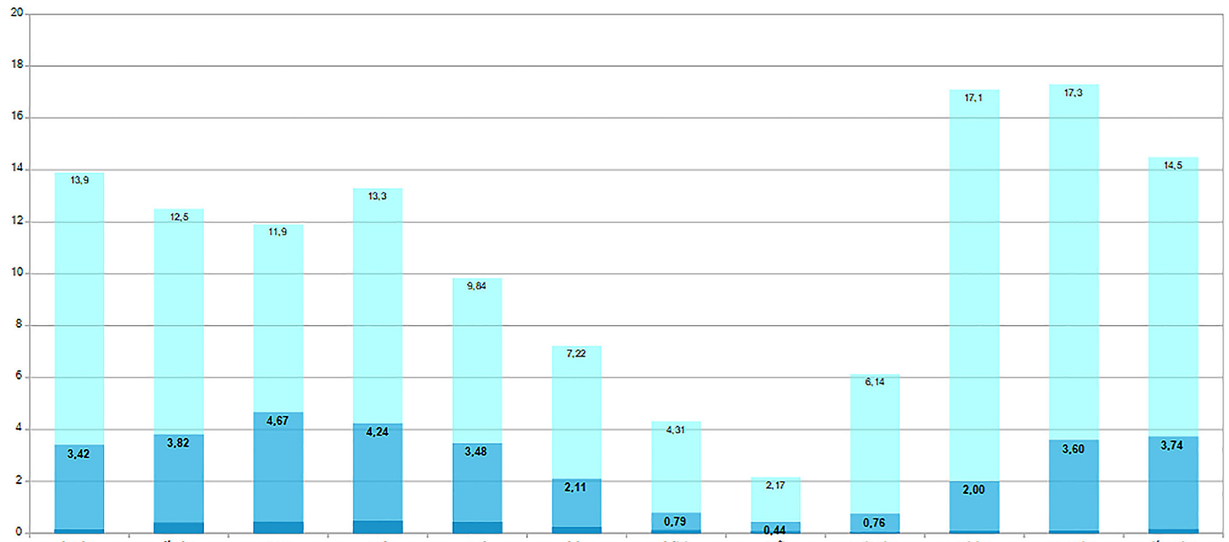
La Drôme

La Drôme présente un régime hydrologique nivo-pluvial de type préalpin à tendance méditerranéenne. Ce régime se caractérise par :

- de très basses eaux en période estivale,
- des basses eaux en hiver,
- un maximum d'écoulements en mars-avril dus à la fonte des neiges.

DÉBIT MENSUEL DE LA DRÔME (M3/S) À LUC-EN-DIOIS

(SOURCE : BD HYDRO - DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES, 2021)

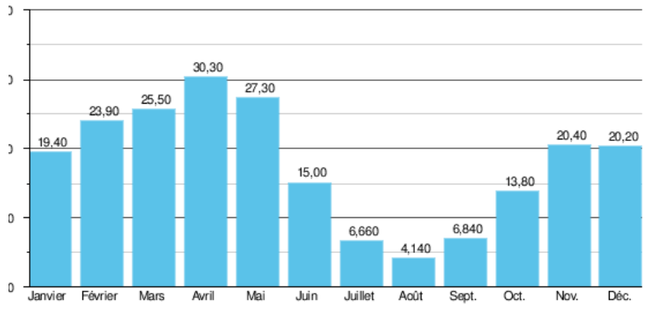


Débit moyen mensuel

Débit mensuel le plus bas observé

Débit mensuel le plus bas observé

DÉBIT MENSUEL DE LA DRÔME (M3/S) EN AVAL DU DIOIS À SAILLANS





LA DRÔME



Des crues très puissantes peuvent subvenir toute l'année et plus particulièrement en automne et au printemps. Il s'agit de crues de type cévenole. Les étiages peuvent également être très sévères en période estivale.
Au niveau de Luc-en-Diois, cela se traduit par un débit moyen annuel de 2,75 m3/seconde avec des variations mensuelles moyennes allant de 0,44 m3/s en août à 4,67m3/s en mars. L'irrégularité de son régime est fortement liée à la fonte des neiges et à la pluviométrie automnale. En instantanée, le débit peut monter jusqu'à 58 m3/s pour des crues quinquennales.

La dynamique hydraulique est en évolution. Depuis la sortie du « petit âge glaciaire » au milieu du XIX^{ème} siècle, la Drôme tend naturellement à évoluer d'un faciès « en tresses » c'est-à-dire composés de multiples bras hydrauliques vers une rivière à chenal unique avec une aire d'évolution alluviale qui tend à se rétracter. Cependant, l'action humaine (les travaux de restauration des terrains de montagne visant à réduire les inondations en aval avec la création de barrages et reboisements piégeant les sédiments, les endiguements destinés à protéger les riverains, la création d'infrastructures dans le lit de la rivière, l'extraction massive de granulats dans la rivière depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle...) a conduit à :

- réduire les apports d'éléments solides (sédiments) et liquides dans la rivière,
- enfoncer davantage les lits des rivières (Drôme à l'aval du Claps, Bez à l'aval d'Archiane, aval des affluents) : le profil en long de la Drôme s'est abaissé de 1-2 mètres depuis un siècle.

Ces perturbations conduisent à des atterrissements en amont des seuils (ponts), à une accentuation de l'incision du lit de la rivière, à une dégradation des ouvrages de protection (digues) et de l'intérêt écologique des milieux naturels. Les perturbations des dynamiques hydrauliques emportent avec elles de multiples enjeux de sécurité des biens et populations, de développement économique et agricole, de biodiversité (Cf. ci-après)

LE BUËCH

Le Buëch se forme à quelques kilomètres à l'Est du col de la Croix-Haute, sous le rebord Ouest du massif du Dévoluy, dans un vaste cirque ouvrant à l'Ouest, dont la crête dépasse en tous points 2 100 mètres d'altitude et qui culmine au Rocher Rond à 2453 mètres. Orienté Sud-Ouest, le Buëch passe la Jarjatte, hameau de Lus-la-Croix-Haute, et pénètre dans les Hautes-Alpes.
Le Buëch présente des fluctuations saisonnières typiques d'un régime hydrologique à dominante nivale. On y distingue en effet deux périodes de crue :

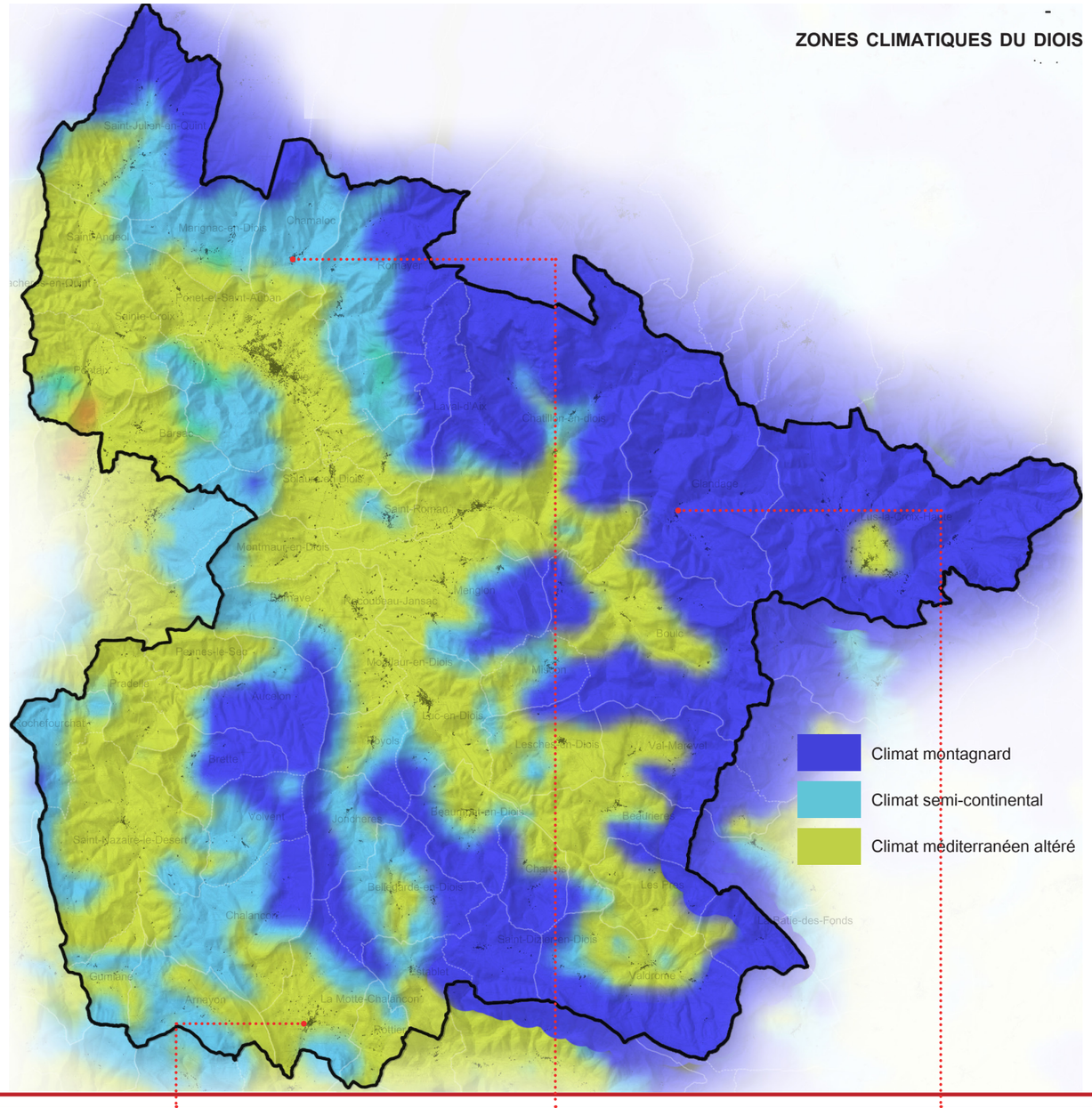
- une crue en période automnale : le débit mensuel moyen du cours d'eau monte jusqu'à 20 m3/s à Laragne-Montéglin (localisée à 53 km de sa source à Lus-la-Croix-Haute).
- une deuxième montée du régime aboutissant au printemps à des débits de l'ordre de 43 m3/s en avril, dûs à la fonte des neiges associée aux pluies de printemps.

Dès le mois de juin s'amorce la décrue suivie des basses eaux d'été qui se déroulent de juillet à septembre et mènent le débit moyen à son plus bas niveau au mois de septembre avec une moyenne mensuelle de 3,12 m3/s. En moyenne, à Laragne-Montéglin (à 50km à l'aval de Lus-la-Croix-Haute), le Buëch est mesuré avec un débit moyen de 20m3/s.

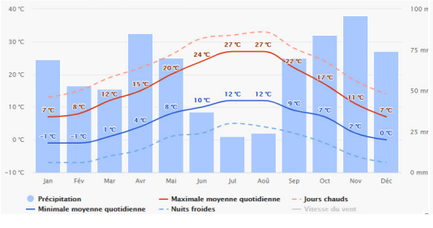
L'OULE

L'absence de mesure sur le territoire ne permet pas de fournir d'ndications quant au débit du cours d'eau. Cependant ce ruisseau qui prend sa source à Montmorin et rejoint l'Eygues à Rémuzat, connaît un régime pluvial c'est-à-dire des crues hivernales et des basses eaux en été, avec une variabilité interannuelle importante.

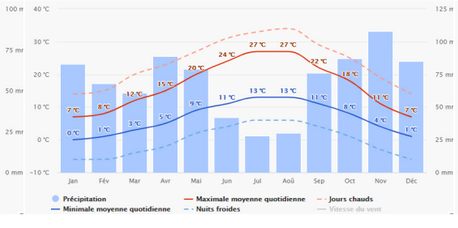
ZONES CLIMATIQUES DU DIOIS



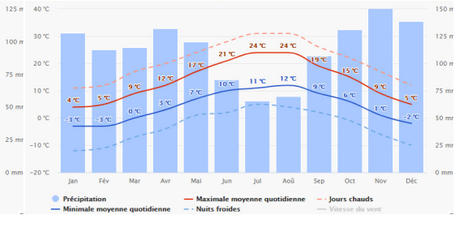
CLIMAT MÉDITERRANÉEN ALTÉRÉ
(LA MOTTE-CHALANCON)



CLIMAT SEMI-CONTINENTAL
(CHAMALOC)



CLIMAT MONTAGNARD
(GLANDAGE)



CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
SOURCE : IGN, BD TOPO, SCAN25, Association Internationale de Climatologie, Infoclimat

0 2,5 5 7,5 10KM

V. UN TERRITOIRE DE TRANSITION CLIMATIQUE ENTRE INFLUENCES MÉDITERRANÉENNES ET MONTAGNARDES

Le Diois se positionne à l'interface de plusieurs zones climatiques fortement marquées. Il subit et bénéficie :

- des influences du climat méditerranéen au Sud du territoire,
- d'un climat continental à tendance montagnarde sous influence des Alpes au Nord-Est.

Le relief chahuté de moyenne montagne et la diversité des expositions (ubac / adret) complexifient la caractérisation climatique du Diois.

La transition provençale vers les Alpes positionne le Diois à l'articulation de plusieurs climats :

- un climat méditerranéen altéré
- un climat semi-continental de marges montagnardes
- un climat montagnard

LE CLIMAT MÉDITERRANÉEN ALTÉRÉ

Localement, ce type de climat concerne principalement la vallée de la Drôme, la vallée de l'Oule et les fonds de vallée de la Roanne. Le climat méditerranéen altéré se caractérise de manière synthétique par :

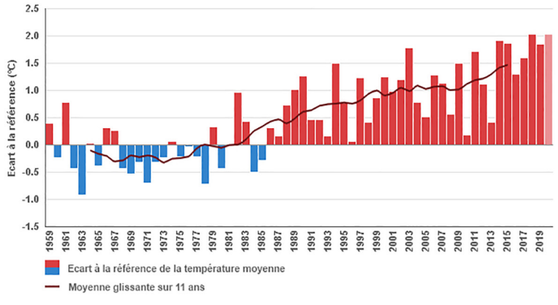
- une température moyenne annuelle est élevée (+11,7°C),
- un nombre réduit de jours froids,
- un nombre élevé de jours chauds (supérieurs à 25°C),
- des étés chauds,
- des précipitations moyennes mais inégalement réparties durant l'année,
- l'automne et l'hiver sont humides et très variables d'une année à l'autre. Ils s'opposent aux étés secs et stables.

La station météorologique de Die permet de qualifier localement ce type de climat.

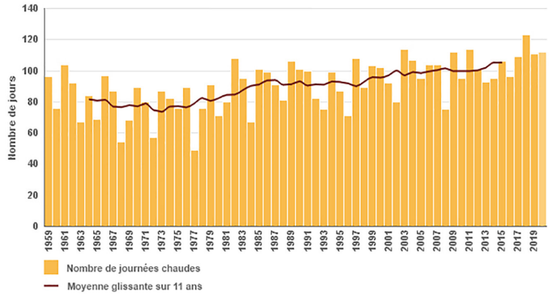
Selon les normales saisonnières correspondant à la période 1981-2010, la température moyenne annuelle s'établit à +11,7°C s'inscrivant dans une fourchette thermique moyenne allant de +5,2°C à 18,2°C. Les maximales atteignent +40,6°C en été (avec un record en juin 2019) alors que les températures minimales vont jusqu'à -18,0°C en hiver (décembre). Le territoire dénombre plus de 91 jours chauds c'est-à-dire dont les températures sont supérieures à 25°C (de mars à octobre) et 36 jours au-dessus de 30°C (de mai à octobre). De manière équivalente, Die compte 91 jours de gel c'est-à-dire dont les températures minimales ne dépassent pas zéro degré, avec 28 jours inférieurs à -5°C et 3,6 jours inférieurs à -10°C (de novembre à mars). Depuis les années 60, il est constaté localement une élévation générale des températures moyennes de l'ordre de 2°C (+0,33°C par décennie) avec une accélération de ces augmentations observées les dernières années (2014, 2018). Les hivers de 2000, 2013 et 2015 ont été les plus doux enregistrés depuis 1959 ; de même, les étés de 2003, 2015, 2017 et 2018 ont été les plus chauds constatés depuis 60 ans.

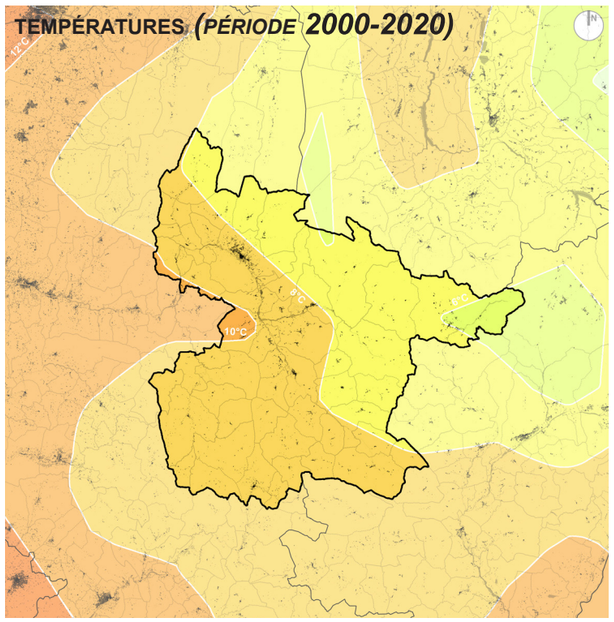
Le nombre de jours chauds (supérieurs à 25°C) a augmenté d'une vingtaine de jours depuis 1975. Depuis cette date, le nombre de jours de gel a diminué « en miroir » de manière équivalente sur le territoire (-25 jours). Ces constats sont effectués à partir de la station météorologique la plus proche (Montélimar) disposant de données anciennes.

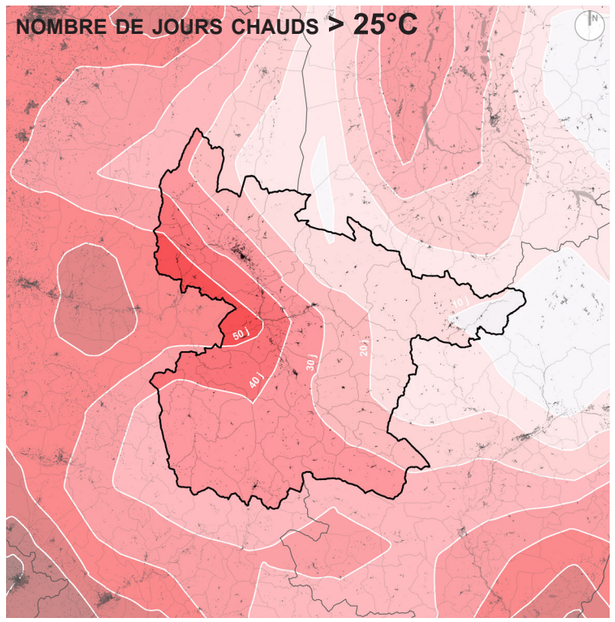
TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE - ÉCART À LA RÉFÉRENCE 1961-1990
(STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE MONTÉLIMAR)



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS CHAUDS (>25°C)
(STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE MONTÉLIMAR)

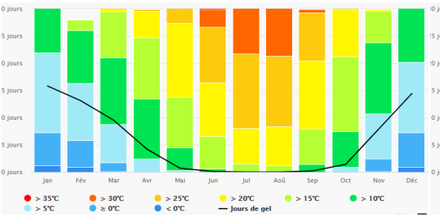




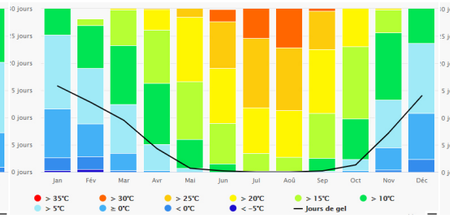


RÉPARTITION MENSUELLE DES TEMPÉRATURES

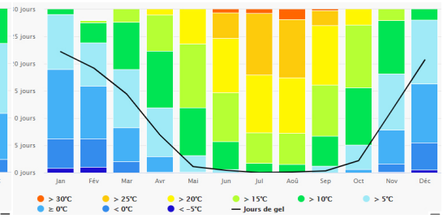
CLIMAT MÉDITERRANÉEN ALTÉRÉ



CLIMAT SEMI-CONTINENTAL

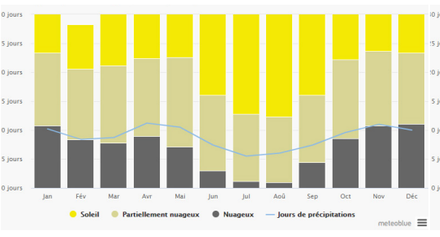


CLIMAT MONTAGNARD

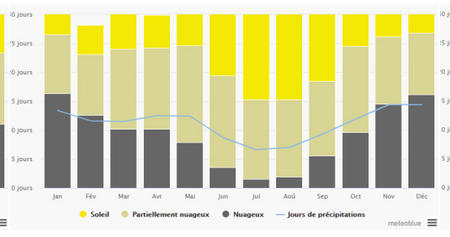


ENSOLEILLEMENT & COUVERTURE NUAGEUSE

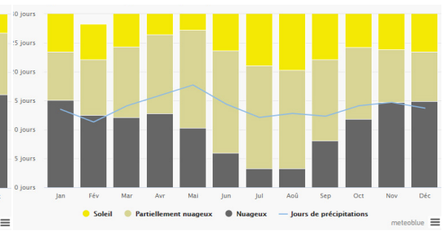
CLIMAT MÉDITERRANÉEN ALTÉRÉ



CLIMAT SEMI-CONTINENTAL



CLIMAT MONTAGNARD



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25, MétéoFrance, DRIAS, Infoclimat, Simulation MétéoBlue

URBEO

Die bénéficie d'environ 2350 heures d'ensoleillement moyen annuel. Selon les périodes saisonnières, l'ensoleillement est disparate :

- En été (où les journées sont « longues »), 330 heures d'ensoleillement mensuel sont relevées. En juillet-août, les jours pleinement ensoleillés sont prédominants (16 jours par mois), suivis de près de 14 jours partiellement nuageux (avec une couverture nuageuse comprise entre 20 et 80%).
- En période hivernale où les journées sont « courtes », le Diois comptabilise 90 heures d'ensoleillement par mois. En décembre, seulement 4 jours ensoleillés sont identifiés. Le nombre de jours nuageux (avec une couverture à plus de 80% en nuage) est majoritaire durant cette période (16 jours par mois).

La durée de l'ensoleillement augmente fortement dans les parties méridionales du territoire pour atteindre jusqu'à 2550 heures vers La Motte Chalancon.
Concomitamment à l'ensoleillement, le Diois se caractérise par un climat dépourvu de pluie pendant plus des deux tiers de l'année : 231 jours sont secs. Pour autant, 953 mm de pluie sont enregistrés par an. Le régime des pluies est très variable durant l'année, en nombre de jours pluvieux et en quantité de précipitation. Les mois estivaux cumulent 24 jours sans pluie (sur 31 jours). La fin d'automne est la période la plus pluvieuse avec près d'un jour sur deux recevant des précipitations. En dehors des jours ensoleillés, durant l'année, seulement 15% des journées reçoivent des petites pluies (inférieure à 2 mm) et 8% des pluies faibles (inférieure à 5 mm). Les fortes pluies (supérieures à 20 mm) se concentrent sur moins de 10 jours dans l'année.
En quantité de précipitation, les périodes « sèches » se rencontrent à la fin de la période hivernale (février-mars avec 56 mm de pluie) et au début de l'été (juin-juillet avec 64 mm de pluie). Les hauteurs de précipitation estivale sont près de deux fois inférieures à celles observées en automne. Les périodes de forte pluviométrie s'étendent de septembre à novembre avec un cumul moyen de pluie supérieur à 100 mm par mois. L'hiver, les pluies journalières peuvent être particulièrement abondantes pour dépasser les valeurs moyennes observées (exemple : jusqu'à 63 mm de pluie en mars sur une journée alors que la valeur moyenne mensuelle s'établit à 58,5 mm). Les orages estivaux peuvent se traduire par des hauteurs de précipitation quotidienne pouvant atteindre 85,5 mm en juillet alors que les précipitations mensuelles avoisinent 62 mm.
Les précipitations nivales annuelles couvrent en moyenne la vallée drômoise durant 9 jours. La neige tombe plus particulièrement en décembre-janvier durant 2,6 jours par mois.

Les vallées apparaissent assez préservées des phénomènes météorologiques extrêmes. En 10 ans, l'observatoire français des tornades et orages violents relèvent 3 épisodes importants :

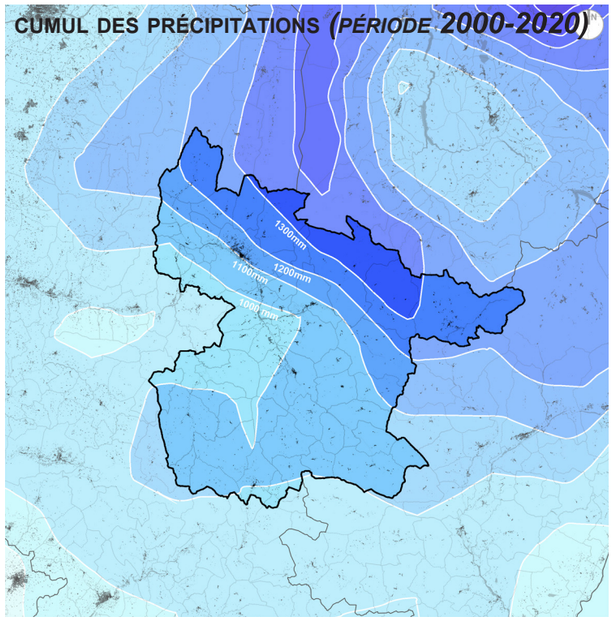
- une foudre remarquée à Recoubeau-Jansac en 2020,
- une pluie extrême de type cévenole à Saint-Nazaire-le-Désert en 2016,
- une rafale linéaire à Saint-Roman en 2017,

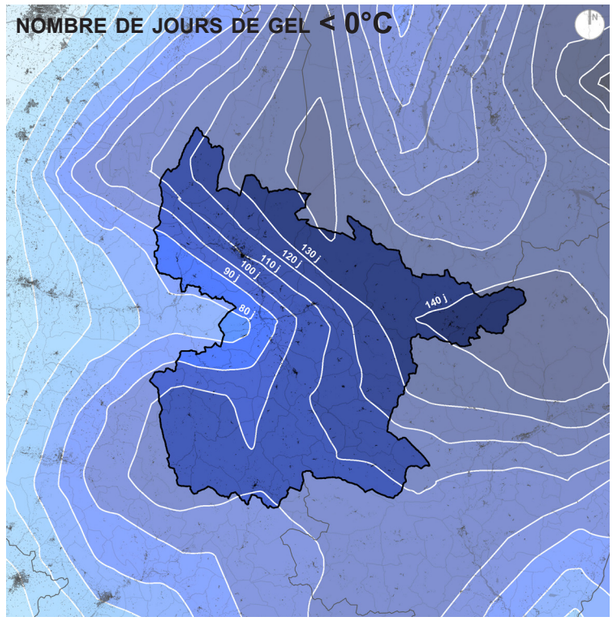
Localement, depuis 60 ans, il n'est pas observé d'évolution marquée des précipitations. Celles-ci se caractérisent seulement par une grande variabilité d'une année sur l'autre. Néanmoins, il semblerait que le nombre de phénomènes tempétueux régionaux soient sur une courbe ascendante depuis les années 2000.

En matière de courant aérien, la morphologie de la vallée de la Drôme canalise et concentre les vents. Les vents dominants ont ainsi principalement *(cf. chapître - ressources éoliennes)* :

- une orientation Nord-Nord-Ouest (21,5% des vents ce qui représentent 1888 heures ou 79 jours de vent NNO).
- suivie par une orientation Nord (15,4%, 56 jours).

La vitesse moyenne des vents dans le Diois avoisine 11 km/h. 43% des vents ont une vitesse de 5 à 12km/h ce qui correspond à une légère brise, et 26% de 12 à 19 km/h. La présence du relief préserve les vallées des vents violents (supérieurs à 50km/h). Les périodes de vents calmes se rencontrent plus généralement en septembre-octobre tandis que les périodes de fort vent se ressentent de février à avril. Durant cette période, 12% des vents ont une vitesse supérieure à 28 km/h. Aux dires de la population, il est constaté une accentuation des phénomènes venteux sur le territoire.



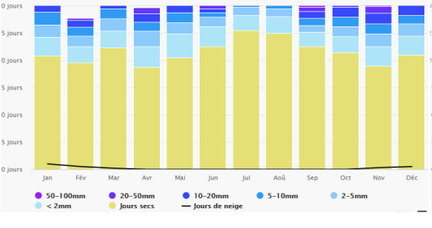




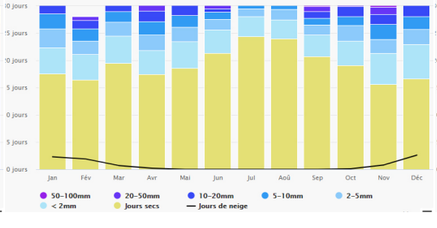
Crédit Photo : Hervé Sentucq

RÉPARTITION MENSUELLE DES PRÉCIPITATIONS PAR NIVEAU D'INTENSITÉ

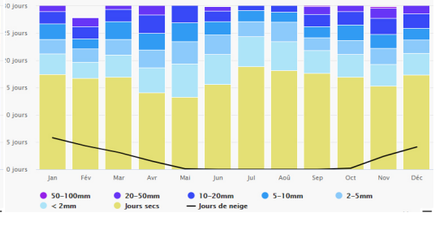
CLIMAT MÉDITERRANÉEN ALTÉRÉ



CLIMAT SEMI-CONTINENTAL



CLIMAT MONTAGNARD



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25, MétéoFrance, DRIAS, Infoclimat, Simulation MétéoBlue

URBEO

LE CLIMAT MONTAGNARD

Le climat montagnard concerne les secteurs à fortes altitudes (supérieures à 1000 mètres). Il domine localement les périphéries Nord et Est du territoire (les bordures du massif du Vercors, le massif de Bochaine), et de manière plus marginale les moyennes montagnes du Sud Diois (montagne de l'Aup, Dindaret...). Ce climat se caractérise par :

- un nombre de jours et un cumul élevé de précipitation,
- une température moyenne inférieure à 9,4°C et corrélativement, plus de 25 jours au cours desquels la température minimale est inférieure à -5°C
- une forte variabilité interannuelle des précipitations et des températures entre l'hiver et l'été.

La station météorologique de Lus-la-Croix-Haute permet de qualifier localement ce type de climat.

Selon les normales saisonnières correspondant à la période 1981-2010, la température moyenne annuelle s'établit à +8,1°C (soit une moyenne inférieure de 3,6°C par rapport à la vallée dioise). Elle s'inscrit dans une amplitude thermique moyenne allant de +3,2°C à 13,2°C. Les températures maximales atteignent +35,6°C en été tandis que les minimales descendent jusqu'à -40,1°C en hiver (mars). Le territoire dénombre 35 jours chauds de plus de 25°C (de juin à septembre) dont 5 jours au-dessus de 30°C. En référence au climat montagnard, Lus-La-Croix-Haute compte 99 jours de gel (de septembre à juin).
Les évolutions de températures constatées depuis les années 60 pour ces quadrants territoriaux sont similaires à celles observées pour les vallées dioises (+2°C).

Lus-La-Croix-Haute bénéficie d'environ 2300 heures d'ensoleillement moyen annuel. Les montagnes environnantes jouent un rôle important dans la formation des nuages. La couverture nuageuse est assez présente durant toute l'année :

- En hiver, le ciel est très nuageux (jusqu'à 15 jours d'une couverture à plus de 80%). 7,5 jours sont ensoleillés.
- En été, le soleil est présent jusqu'à 11 jours mensuellement. Durant cette période, le ciel est partiellement nuageux (entre 20 et 80% de nuage) pendant 17 jours environ.

Durant l'année, les variations saisonnières en terme de précipitation sont peu marquées. Le nombre de jours de pluie oscille entre 12 et 18 jours par mois entre l'été et l'automne. Si le nombre de jours pluvieux est important, le cumul annuel des précipitations apparaît quant à lui moyen avec 635 mm de pluie (22mm de pluie en juillet, 77mm en mai). De fortes précipitations sont cependant à relever de manière épisodique, en l'espace de 24 heures, avec un record en 1983 à 299 mm d'eau en une journée.
L'étage montagnard reçoit en moyenne 21,5 jours de neige (jusqu'à 6 jours en janvier), enneigement qui tend à diminuer au fil des années (en nombre de jours, en quantité de précipitation nivale et en tenue de la neige au sol). D'après station de mesure de l'enneigement située à Autrans à 1090m NGF (60km au Nord de Die), il est constaté une diminution de la hauteur moyenne de neige de 26% (-8,6cm) en période hivernale en comparant les périodes 1964-1993 et 1988-2017.

Les espaces d'altitude sont particulièrement exposés au vent. A la station de Lus-La-Croix-Haute, le haut val du Buëch oriente les vents dominants même s'il faut constater une répartition assez homogène des vents :

- 11,4% des vents viennent du Nord-Nord-Ouest (42 jours),
- 10,7% du Nord-Ouest (39 jours),
- 8,9% du Nord (32 jours).

La moitié des vents a une vitesse comprise entre 5 et 12km/h ce qui correspond à une légère brise. Les vents violents continus sont quasi-inexistants en dehors de rafales pouvant monter à 133 km/h. Les périodes de vents calmes se rencontrent plus généralement en septembre-octobre tandis que les périodes de fort vent se ressentent en hiver.
Plusieurs phénomènes extrêmes ont été identifiés durant la dernière décennie dans les secteurs de montagne, en particulier à Lus-la-Croix-Haute :

- 2 foudres en 10 ans (Poyols, Lus-la-Croix-Haute),
- 2 pluies extrêmes (Lus-La-Croix-Haute),
- 3 rafales linéaires (Lus-La-Croix-Haute).

VI. DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES QUI POURRAIENT IMPACTER L'IDENTITÉ GÉOGRAPHIQUE DIOISE

LE CLIMAT SEMI-CONTINENTAL DE MARGES MONTAGNARDES

Les secteurs de pente, en frange et en prolongement des milieux montagnards sont concernés par un climat de type semi-continental. Les espaces concernés (bordures Sud-Ouest du Vercors, périphéries de la montagne d'Aucelon et du grand Justin) font transition entre les vallées à influence méditerranéenne et le climat montagnard. Ce climat se caractérise par :

- des températures moins froides qu'en secteurs montagnards,
- des précipitations légèrement plus faibles et moins fréquentes,
- une variabilité climatique élevée.
- des précipitations moins différenciées entre l'automne et l'été.

Plusieurs communes font face à ce type de climat : Marignac-en-Diois, Chamaloc, Romeyer, les hauteurs méridionales de Die, Solaure-en-Diois, Barnave ainsi que les périphéries du bassin de la Roanne (Rochefourchat, les hauteurs de Saint-Nazaire-le-Désert, Chalancon, Arnayon, Bellegarde-en-Diois).

Selon les normales saisonnières correspondant à la période 1981-2010, la température moyenne annuelle s'établit à +10,1°C. Elle s'inscrit dans une amplitude thermique moyenne allant de +5,2°C à 15,1°C. Les températures maximales atteignent +39,0°C en été tandis que les minimales descendent jusqu'à -19,5°C en hiver (janvier). Le territoire dénombre 61 jours chauds de plus de 25°C (de juin à septembre) dont 20 jours au-dessus de 30°C et 66,5 jours de gel (de septembre à juin).

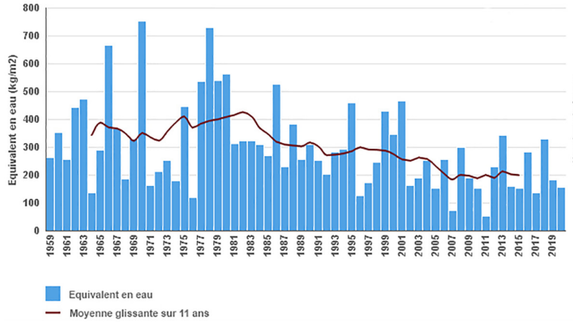
L'ensoleillement et la couverture nuageuse de ces parties du territoire se révèlent intermédiaire entre le climat méditerranéen altéré et le climat montagnard :

- En hiver, le ciel est très nuageux (plus de 18 jours d'une couverture à plus de 80%). 3,4 jours sont ensoleillés.
- En été, 13,5 jours pleinement ensoleillés sont dénombrés. Durant cette période, le ciel est partiellement nuageux (entre 20 et 80% de nuage) pendant 16 jours environ.

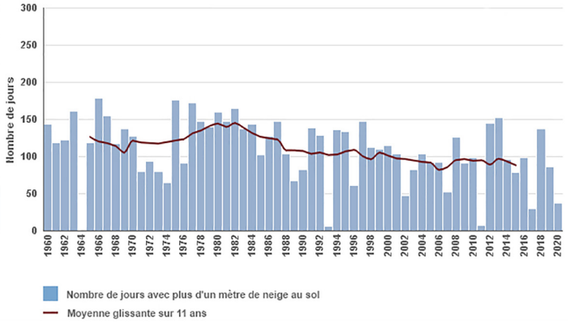
Les précipitations suivent les mêmes variations saisonnières que celles observées pour le climat méditerranéen altéré mais le nombre de jours de pluie est plus important (1 à 2 jours pluvieux supplémentaires selon les mois). Le nombre de jours de pluie oscille entre 6,6 jours pour les mois d'été et 12 jours pour les autres périodes de l'année avec une pointe à 14,4 jours en hiver. Avec 987 mm de pluie, le cumul annuel des précipitations est important avec une abondance des pluies en périodes printanières et automnales (jusqu'à 115mm de pluie en octobre et 54mm en juillet. Les secteurs de pente peuvent recevoir jusqu'à 4,6 jours de neige.

En terme de forces éoliennes et de vents dominants, les pentes présentent les mêmes caractéristiques que celles identifiées pour la vallée de la Drôme avec majoritairement des légères brises et des rafales maximales pouvant monter à 80km/h en avril et en septembre.

ÉVOLUTION DU MANTEAU NEIGEUX PRINTANIER DEPUIS 1960
(DONNÉES SUR L'ENSEMBLE DES STATIONS DES ALPES DU NORD)



ENNEIGEMENT ANNUEL MOYEN À 1800 MÈTRES
(DONNÉES SUR L'ENSEMBLE DES STATIONS DES ALPES DU NORD)



SOURCE : MÉTÉOFRANCE - DRIAS CLIMAT 2018

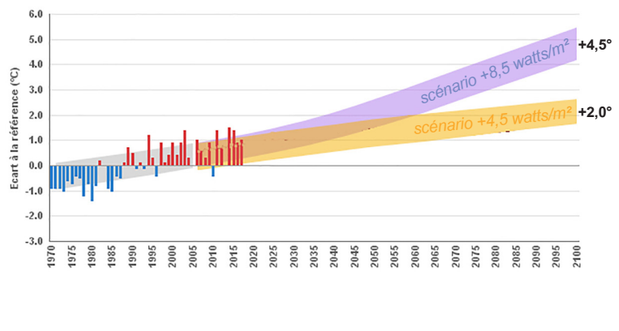
La géographie physique constitue le substrat du territoire. Les caractéristiques « physiques » (géomorphologie - topographie, géologie, pédologie, hydrogéologie, hydrologie, climatologie) conditionnent les paysages, les lieux d'implantation des activités humaines, les mobilités, l'utilisation des ressources naturelles à des fins économiques, etc. Par nature, les caractéristiques physiques du territoire évoluent à l'échelle des temps géologiques c'est-à-dire de manière lente sur plusieurs millénaires sauf perturbations soudaines particulières.

Au regard des évolutions passées et des dynamiques observées, quelques facteurs peuvent conduire à des transformations « rapides » (à l'horizon des 10-15 prochaines années) et localisées de la géographie physique. Ces facteurs d'évolution sont de deux ordres : des facteurs naturels et des facteurs d'origine anthropique.
Les deux principaux facteurs naturels susceptibles d'impacter de manière « rapide » la géographie physique correspondent à des transformations prévisibles et probables telle la poursuite des changements climatiques ou des transformations durables peu prévisibles et incertaines : les ruptures de l'écorce terrestre (séismes).
Les pressions des activités humaines sur les milieux physiques (activité extractive, prélèvements importants sur les ressources naturelles) sont à relever comme facteur de transformation localisée.

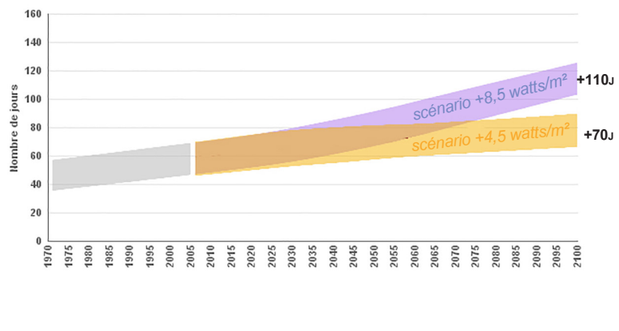
D'après les projections climatiques de MétéoFrance établies sur la base d'un scénario pessimiste du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) de prolongement des tendances actuelles en matière d'émission de gaz à effet de serre si aucune politique locale et nationale n'est engagée (scénario « RCP 8,5 » correspondant à un réchauffement de la planète de +8,5 watts par m² à l'horizon 2050), le territoire devrait connaître des mutations structurelles de son climat. Le Diois pourrait ainsi voir à l'horizon 2050 (soit dans 30 ans) une accélération dans l'évolution de ses différents climats locaux (méditerranéen altéré, montagnard, semi-continental) avec :

- une augmentation des températures moyennes de l'ordre de +2°C,
- un doublement du nombre de jours chauds c'est-à-dire supérieurs à 25°C,
- des canicules estivales passant d'une année sur 4 à une année sur 3,
- une perte annuelle de 20 jours de pluie ce qui se traduirait par une diminution de 100 mm de précipitation par an (soit une perte de 9% des précipitations) et un bilan hydrique négatif de plus en plus important,
- des sécheresses printanières plus fréquentes (une année sur 4) et aussi des printemps plus pluvieux (une année sur 5),
- des printemps plus précoces avec des gels tardifs,
- des hivers plus doux avec un nombre de jours de gel divisé par deux,
- une diminution des conditions d'enneigement du territoire,
- une intensification et une augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (fortes pluies, tempêtes, grêles, rafales de vent) de l'ordre de +4%.

SIMULATION - SCÉNARII D'ÉVOLUTION DES TEMPÉRATURES MOYENNES
(ÉCART À LA RÉFÉRENCE 1976-2005 - ÉCHELLE RÉGIONALE)

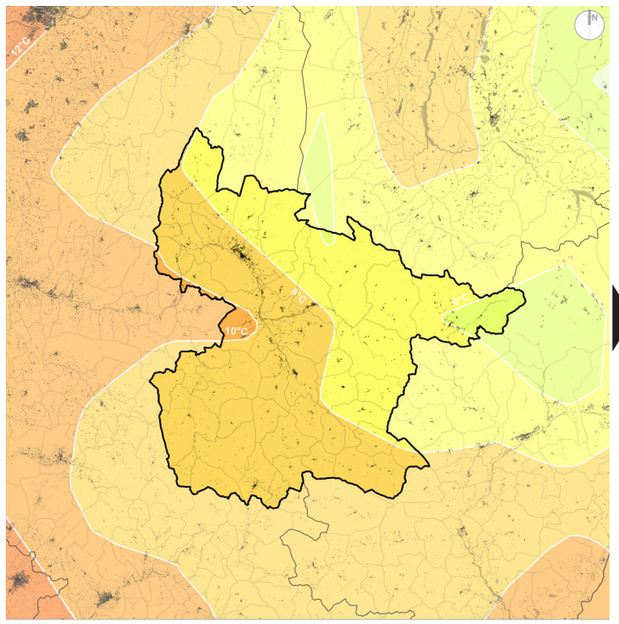


SIMULATION - SCÉNARII D'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS CHAUDS
(ÉCART À LA RÉFÉRENCE 1976-2005 - ÉCHELLE RÉGIONALE)

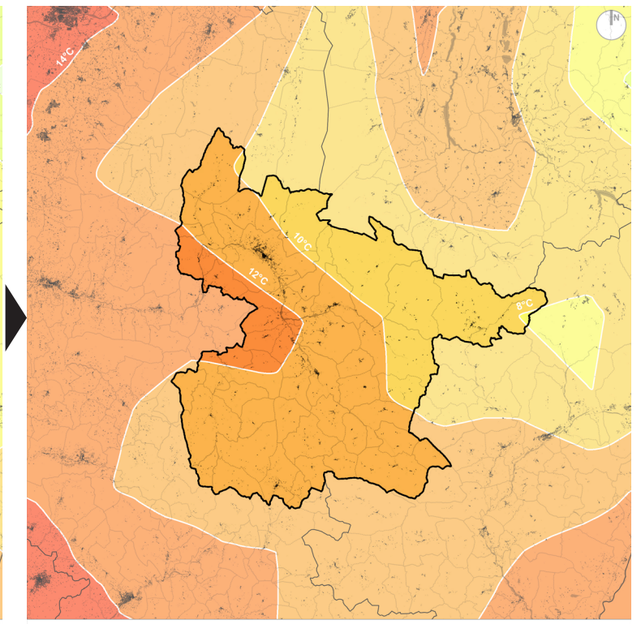


SOURCE : MÉTÉOFRANCE - DRIAS CLIMAT 2018

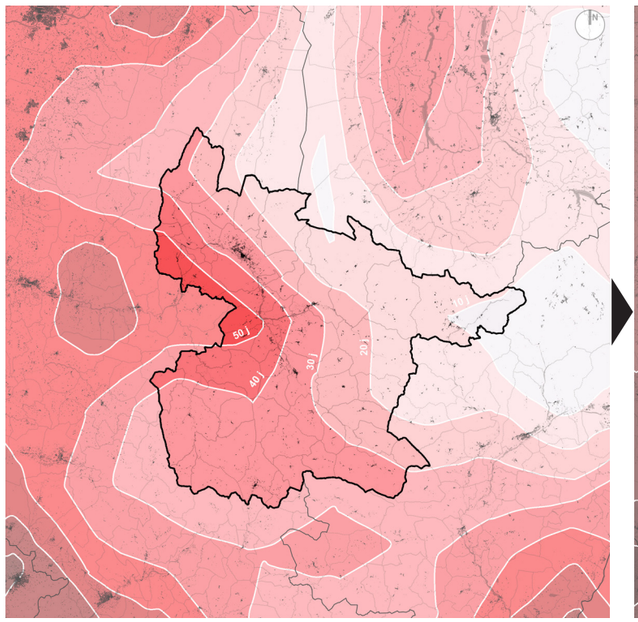
TEMPÉRATURE 2020



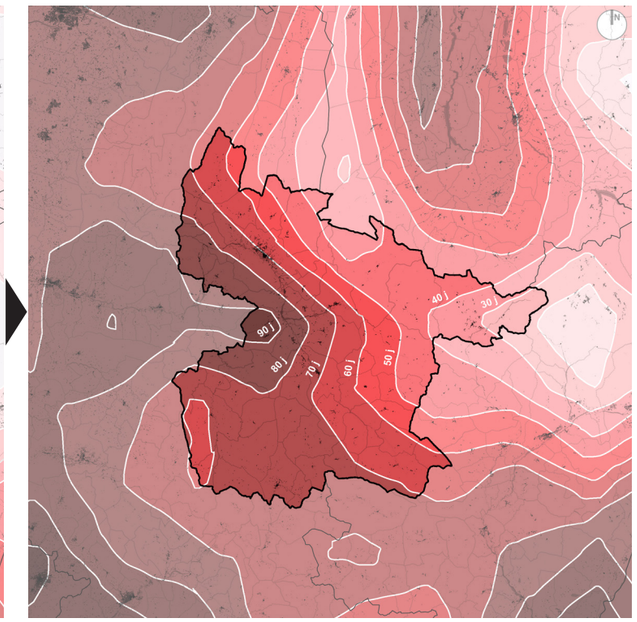
TEMPÉRATURE 2050 *(PROJECTION)*



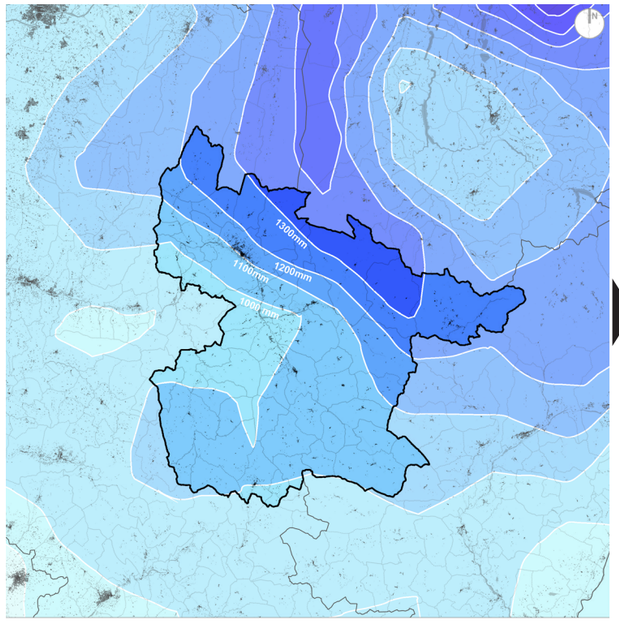
NOMBRE DE JOURS CHAUDS > 25°C 2020



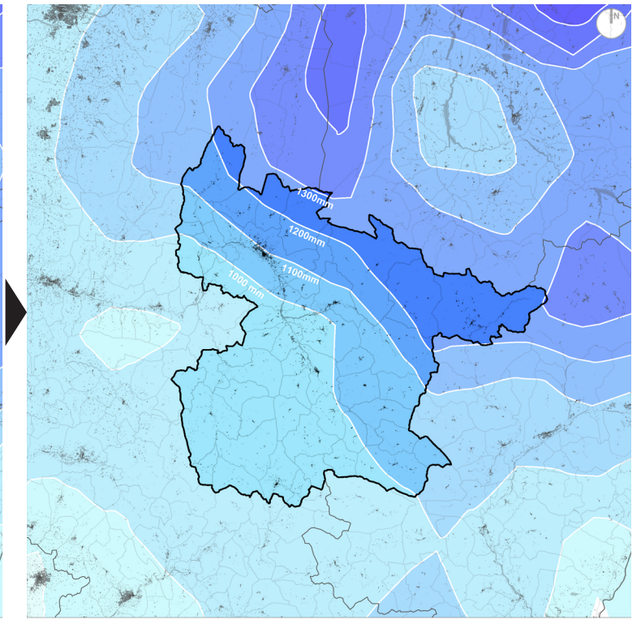
NOMBRE DE JOURS > 25°C 2050 *(PROJECTION)*



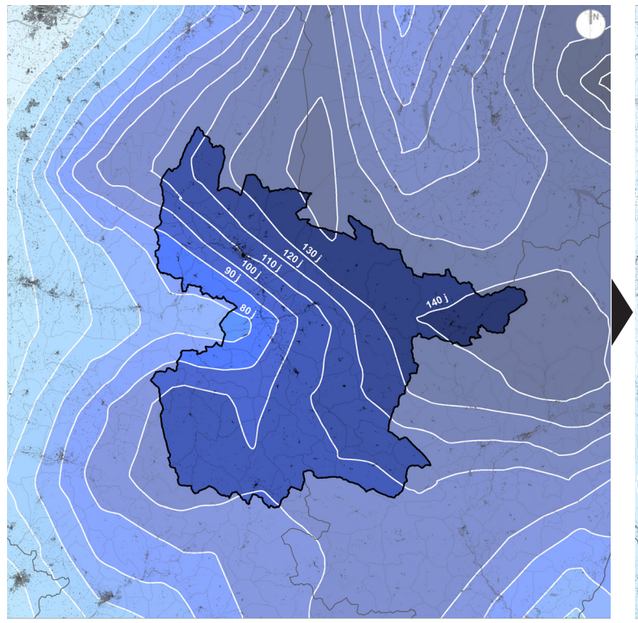
PRÉCIPITATION 2020



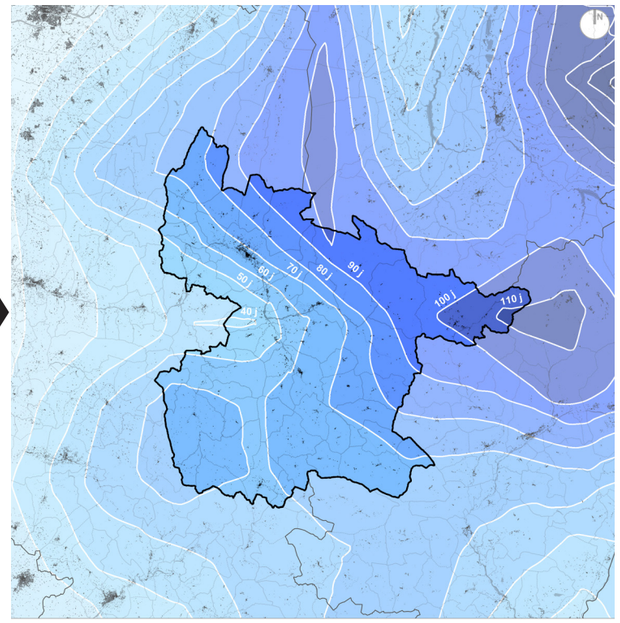
PRÉCIPITATION 2050 *(PROJECTION)*



NOMBRE DE JOURS DE GEL (< 0°C) 2020



NOMBRE DE JOURS DE GEL (< 0°C) 2050 *(PROJECTION)*



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25, MétéoFrance 2020, DREAS Climat Futur

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25, MétéoFrance 2020, DREAS Climat Futur

Ces évolutions climatiques devraient avoir des incidences non négligeables sur la géomorphologie du Diois. Outre un asséchement généralisé des sols lié à un déficit hydrique accru, une érosion des sols (hydrique, éolienne, thermoclastie liée à l'accentuation différentielle des températures), les variations des cycles de gel-dégel pourraient favoriser les glissements de terrains notamment sur les secteurs marneux (localisés sur les pentes et en piémont) et les éboulements en zones de montagne par une dislocation des roches calcaires. Les faciès calcaires (falaises et autres) pourraient ainsi subir des transformations de leur physionomie.

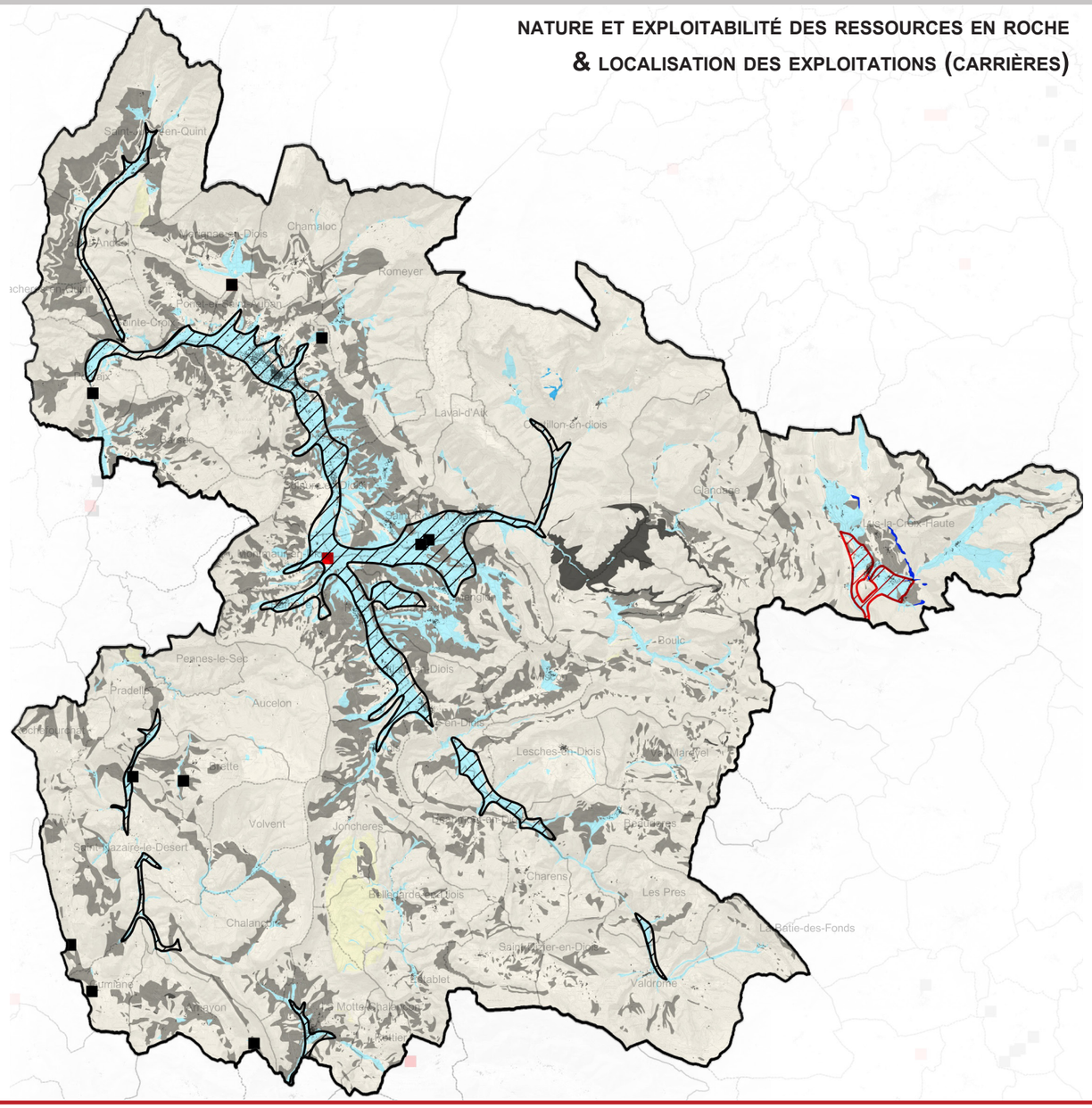
Les changements climatiques devraient également fortement impacter les masses d'eau souterraines et superficielles au niveau de la quantité d'eau utilisable (baisse des débits moyens des cours d'eau, allongement des périodes d'étiage, modification du régime des eaux des bassins versants, diminution des réserves hydrogéologiques et des capacités de recharge des nappes phréatiques, accentuation des problèmes de ruissellement et de dégradation des lits des rivières, problème de recharge sédimentaire, d'incision et d'exhaussement des lits). De même, est-il nécessaire d'anticiper la dégradation de la qualité des eaux liée à une augmentation de la température des eaux de surface, une prolifération des microbes, une augmentation des concentrations de polluants... avec pour corollaire des risques sanitaires accrus.

Ces impacts accentueraient les tensions existantes sur une ressource de moins en moins disponible face à une demande importante en période de fortes chaleurs et sécheresse (Cf. Chapitre 2 - Ressources naturelles).

Nota : Les incidences socioéconomiques du changement climatique sont développées dans les parties concernées.

CHAPITRE 2
Ressources naturelles

NATURE ET EXPLOITABILITÉ DES RESSOURCES EN ROCHE
& LOCALISATION DES EXPLOITATIONS (CARRIÈRES)



Nature du sous-sol

- Non déterminé
- Calcaires
- Marnes
- Grès
- Alluvions - Colluvions
- Limons
- Sables

Exploitabilité des matériaux

- Zones à Eléments Favorables
- Zones à Préjugés Favorables
- Zone Hétérogènes
- Exploitation active
- Exploitation fermée (ancienne)

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BRGM, Carte harmonisée géologique, Infoterre

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

I. LES SABLES ET ALLUVIONS, 1ER GISEMENT DE MINÉRAUX EXPLOITABLES DU TERRITOIRE

La géographie physique constitue le socle des ressources naturelles. Les richesses offertes par la nature (sol, eau, air, biomasses végétales et animales, matières premières) sont utilisées pour répondre aux différents besoins humains (s'abriter / construire, se nourrir, se soigner, se vêtir, communiquer, se déplacer, se divertir...). La qualité et la quantité des ressources conditionnent ainsi leur exploitabilité. De même, elles définissent un premier pallier dans l'identité économique du territoire.
Les ressources naturelles peuvent être envisagées selon les catégories suivantes :

- les richesses du sous-sol avec les ressources minérales (matériaux, minerais) principalement utilisées pour la construction et la fabrication d'objets.
- les richesses des sols superficiels et de la biomasse (végétaux, animaux) employés principalement par l'agriculture et la sylviculture. Ces ressources sont utilisées notamment pour l'alimentation, la santé, la construction ou la fabrication d'objets.
- les ressources en eau profonde (aquifères) ou superficielle (cours d'eau) répondent en premiers lieux aux besoins physiologiques et participent aussi aux activités touristiques et de loisirs (exemple : kayak, piscine...).
- les ressources atmosphériques (éolien, thermique) et électromagnétiques (solaires) répondent aux besoins physiologiques, à la santé ou encore à la production d'énergie.

Globalement, toutes les ressources naturelles citées peuvent être employées à des fins énergétiques (c'est-à-dire comme « force utilisée en vue de produire un travail donné »).
Sans chercher l'exhaustivité, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se doit de connaître les principaux gisements de ressources naturelles afin d'en assurer la préservation ou leur pleine utilisation dans une logique de durabilité.

RESSOURCES MINÉRALES DES SOUS-SOL

Comme mentionné précédemment, le Diois est couvert pour les deux tiers de sa superficie, au niveau de ses pentes et de ses sommets, par des couches sédimentaires correspondant principalement à des roches calcaires et à des grès. Les fonds de vallées et vallons sont dominés quant à eux par des couches géologiques « récentes » (sables, limons, colluvions et alluvions).
Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a caractérisé l'exploitabilité de la ressource minérale en fonction de la nature des formations géologiques. Pour chaque matériau, le BRGM a distingué trois classes :

- des zones à éléments favorables (ZEF) dans lesquelles les matériaux apparaissent exploitables au regard de leur quantité, de leur étendue, de leur profondeur et de l'homogénéité des matériaux en place. L'exploitabilité de la ressource est également attestée par la présence actuelle ou passée d'exploitations (carrières, gravières, sablières, mines...).
- des zones à préjugés favorables (ZPF) c'est-à-dire des secteurs dont la ressource est potentiellement et favorablement exploitable, cependant aucune exploitation existante ou passée n'a été recensée.
- Des zones hétérogènes (ZH) dans lesquelles la diversité des matériaux rend difficile leur exploitation.

Les matériaux du sous-sol peuvent être classés en 5 grandes catégories :

- les roches pouvant être utilisées telles quelles c'est-à-dire sans transformation complexe : il s'agit principalement des pierres de construction (calcaire, grès...) dont l'extraction se fait dans les carrières (à l'air libre ou en souterrain). Les pierres peuvent être employées en blocs irréguliers ou être taillées, sciées.
- Les roches « transformées » utilisées pour la construction : la chaux issue de pierres calcaires, le ciment issu d'argile et de calcaire, le verre issu du sable et de la silice, le béton nécessitant sables, graviers et ciment...;
- Les minerais correspondant à des composés métalliques (fer, plomb, zinc, aluminium...) mêlés à des roches. Leur extraction se fait dans les mines (souterraines ou à ciel ouvert). Les minerais nécessitent des traitements industriels divers afin d'obtenir le métal recherché.
- Les minéraux c'est-à-dire des substances inorganiques reconnues pour leurs propriétés physico-chimiques (diamant, rubis, talc, quartz, soufre...) et présentant notamment un intérêt pour diverses activités artisanales ou industrielles (joaillerie, pharmacie, cosmétique, agro-alimentaire, chirurgie, plastique, peinture...).
- Les hydrocarbures liquides ou gazeux (pétrole, gaz naturel).

Les ressources en roches

Dans le Diois, plusieurs ressources minérales se rencontrent :

- des **roches massives** qui se caractérisent par leur compacité et leur rigidité. Elles correspondent essentiellement aux roches calcaires, aux marnes et aux grès.
  - Les **calcaires** (hors zones d'éboulis) couvrent 60 330 ha soit la moitié de la superficie dioise. Cependant, seulement 4165 ha soit environ 7% de la couverture calcaire sont potentiellement exploitables[1] *(indépendamment des problématiques environnementales, patrimoniales ou paysagères).* Plusieurs gisements potentiels sont identifiables :
    - *une bande de 13 km de long et de 1 km de large allant des hauteurs de Die à Châtillon-en-Diois,*
    - *les pourtours du plateau de Lesches-en-Diois et de Val Maravel,*
    - *un secteur limité à Lus-la-Croix-Haute (au lieu-dit les amayères),*
    - *les périphéries de Saint-Dizier-en-Diois et Valdrôme*
    - *les parois rocheuses allant de Saint-Julien-en-Quint à Chamaloc.*
  - Les **marnes** couvrent près de 20000 hectares. 9,4% (1878 ha) sont potentiellement exploitables. Un gisement principal couvre les communes de l'Ouest Diois (Pontaix, Saint-Andéol, Sainte-Croix, Vachères-en-Quint).
  - Les **grès** qui se rencontrent essentiellement en périphérie des gorges des Gâts. Cette ressource ne réunit pas les conditions pour son exploitation.

Compte tenu de leur qualité, les marnes et calcaires locaux sont employés principalement en couches de voiries ou de plateformes, dans la fabrication des bétons de ciment ou encore dans les enrochements.
Si le calcaire est abondant, celui-ci s'avère peu exploité. Les gisements sont en effet, pour la plupart, géographiquement éloignés des pôles locaux, départementaux ou régionaux de consommation. A cela s'ajoute plusieurs freins limitant l'exploitabilité de cette ressource :

- *la faible accessibilité et disponibilité des gisements techniquement utilisables,*
- *les réglementations locales notamment en matière d'urbanisme limitant aujourd'hui les possibilités d'ouvrir des carrières,*
- *les mesures de protection environnementale couvrant de vastes espaces du territoire,*
- *les coûts économiques : à titre de comparaison, les prix d'extraction et de transport des roches massives sont localement deux fois plus élevés que ceux des matériaux alluvionnaires pour les mêmes utilisations finales (exemple : production de granulats pour la fabrication du béton).*

- des **roches meubles** c'est-à-dire présentant une forte déformabilité, érodabilité et porosité. Il s'agit d'éboulis, de sables et d'argiles.
  - Les **éboulis** occupent principalement les piémonts Sud de la vallée de la Drôme (Barsac, Die, Solaure-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Barnave, Recoubeau-Jansac, Montlaur-en-Diois, Poyols, Beaumont-en-Diois), les piémont du Haut Diois (Val Maravel, Beaurières, les Prés). Sur 30700 ha d'éboulis (25% des superficies du Diois), un dixième sont préjugés favorables à l'exploitation. Les éboulis concernés se localisent :
    - *sur le flanc oriental des montagnes du Boutarinard, de Praloubeau et de l'Eyriau (de Poyols à La Motte Chalancon),*
    - *le flanc Est de la serre Liotard à Ponet-et-Saint-Auban,*
    - *dans le Val de Quint, au niveau de la limite communale entre Saint-Andéol et Saint-Julien-en-Quint,*
    - *sur les piémonts des Prés et de La Bâtie-des-Fonds,*
    - *dans le cœur du cirque d'Archiane,*
    - *à l'extrémité Nord du Haut Val du Buëch.*
  - Les **argiles** se rencontrent principalement dans la grande vallée de la Drôme et dans la vallée de l'Oule à La Motte Chalancon. Cependant, aucun secteur n'est considéré comme favorable à l'exploitation.
  - Les **sables et alluvions** affleurent au niveau de tous les fonds de vallée (Drôme, Buëch, Roanne, l'Oule et le val de Quint). Ils représentent près de 10000 hectares. Plus de 53% des gisements (5320 ha) sont préjugés favorables à l'exploitation (hormis l'entrée Ouest du Diois à Barsac). Les sables et graviers alluvionnaires constituent, de loin, la ressource en matériaux la plus abondante et la plus intéressante localement en raison notamment de leur origine « récente » (quaternaire). L'âge de ces formations leur confère en effet un faible degré d'altération. Or, il est à noter que la qualité des matériaux décroît avec la progression, en fonction de l'âge, de l'altération et de l'argilisation. La vallée de la Drôme constitue la principale ressource minérale exploitable du territoire (sur un linéaire de l'ordre de 27 km, une largeur de 1 à 2 km et sur une épaisseur de matériaux de 5 à 10 mètres). Les affleurements des sables et graviers alluvionnaires facilitent leur exploitation. Cependant, compte-tenu des caractéristiques hydrogéologiques et du positionnement des matériaux le long de la rivière Drôme, la plupart des gisements sont des «gisements en nappe» c'est-à-dire que les exploitations sont susceptibles d'atteindre, d'influencer voire perturber directement la nappe aquifère.

  Outre les zones alluvionnaires préjugées favorables à une exploitation, les secteurs sableux de Lus-la-Croix-Haute (409 hectares) sont considérés comme les rares secteurs véritablement favorables à une exploitation de la ressource.

Les roches meubles locales sont principalement utilisables dans la fabrication du béton de ciment, d'enrobé ou pour la filtration de l'eau.

Consommations, prélèvements et besoins en roches

Face à ce potentiel exploitable, le Diois ne dénombre désormais plus qu'une seule exploitation en activité. Il s'agit d'une carrière de sables et de graviers alluvionnaires qui se positionne à proximité immédiate du lit mineur de la Drôme, au lieu-dit de l'Isle, à Montmaur-en-Diois. Ses réserves sont évaluées à 382 000 tonnes. Cette exploitation de 5 ha est gérée depuis 2009 par la SAS Diois Gravier (dont le siège est à Solaure-en-Diois). La carrière a l'autorisation d'extraire jusqu'à 45 000 tonnes de sables et graviers par an jusqu'en 2024 sur une profondeur de 11 mètres sans aller en-deçà de la cote de 456,70 m NGF.

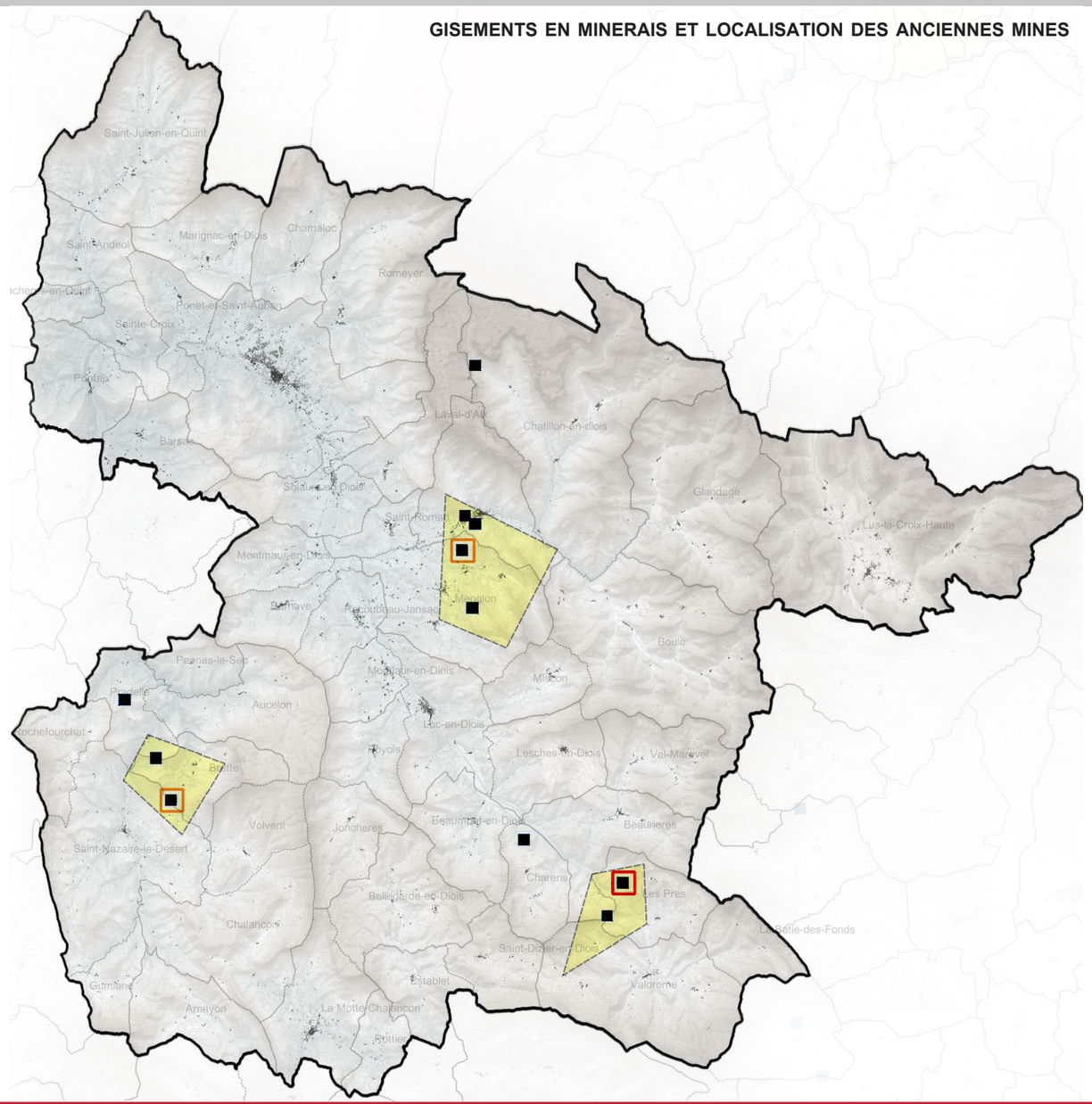
Le territoire compte 9 anciennes carrières de calcaires ou de sables dont la dernière a cessé son exploitation en 2018. Ces carrières étaient localisées principalement dans les vallées de la Roanne, de l'Oule mais surtout dans la vallée de la Drôme. Le territoire a ainsi vu en quelques décennies la disparition de la quasi-totalité de ses lieux d'extraction de matériaux, et la pérennité à venir de l'unique exploitation actuelle se pose à courte échéance (2024). A court terme, un projet de carrière est identifié à Menglon dont la concrétisation est en cours de définition.

D'après les exploitants locaux, la consommation annuelle de granulats dans le Diois s'établit à près de 7 tonnes (6,95 tonnes) par habitant et par an. Pour répondre à ses besoins, le territoire consomme annuellement près de 80000 tonnes de matériaux. Ce niveau de prélèvement de la ressource apparaît bien inférieur à la moyenne départementale (9,4 tonnes/an/habitant[2]) mais légèrement supérieur aux valeurs moyennes nationales (6,5 tonnes/an/habitant). Ainsi, moins de la moitié des besoins du territoire en matériaux sont couverts par l'unique exploitation locale[3]. Cela implique nécessairement une « importation » de matériaux issus de territoires voisins ou plus éloignés.
Si le territoire devait s'orienter vers une forme d'autonomie en matériaux (pour la construction ou la fabrication d'objets nécessitant de la roche), elle devrait doubler ses capacités extractives locales.

---

[2] *D'après le Schéma Départemental des Carrières de la Drôme de 1998 remplacé depuis le 08/12/2021 par le schéma régional des carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes.*
[3] *Il convient de noter que les flux de granulats se dirigent également à l'extérieur du territoire. A titre d'information, d'après le schéma départemental des carrières de la Drôme de 1998, 17% des granulats étaient exportés en dehors du département.*

GISEMENTS EN MINERAIS ET LOCALISATION DES ANCIENNES MINES



- Gisements, gîtes ou indices de présence de métaux de base
- Mine de Plomb
- Mine de Zinc
- Anciennes concessions minières

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BRGM

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

LES RESSOURCES EN MINERAIS

Une dizaine de gisements, de gîtes et de sites reconnus pour leur présence de métaux de base non ferreux (Zinc, Plomb) et de Barytine sont identifiés dans le Diois. Ces minerais étaient anciennement exploités.

- le plomb est historiquement utilisé de manière très diverse dans la vie quotidienne en raison de ses propriétés physico-chimiques (malléabilité, imperméabilité, résistance à la corrosion) dans plusieurs domaines (construction, batterie, communication, munition...). Les gisements en France sont importants et les quelques gisements présents dans le Diois apparaissent aujourd'hui peu pertinents pour une exploitation (quantité, disponibilité, coût d'extraction...) au regard de la concurrence nationale et internationale.
- le zinc est également utilisé dans la vie courante, particulièrement dans le domaine de la construction, en raison de sa malléabilité, son excellente conductivité thermique et électrique et sa résistance à la corrosion. Les conditions d'exploitabilité sont identiques à celles du plomb mentionné précédemment.
- la barytine est utilisée principalement comme additif dans une variété de domaines (industrie pétrolière, chimie, métallurgie, plasturgie, verrerie, automobile et construction) en raison de son pouvoir de protection vis-à-vis des rayonnements, de son inertie chimique et de son indice de blancheur élevé. La barytine n'est plus exploitée en France depuis 2006 (pour des raisons principalement de coûts de production face au marché international) et est considérée comme une matière première critique même si près d'une centaine de sites peuvent être potentiellement exploités dans le pays. D'après les études de prospection stratégique du BRGM, le Diois n'est pas identifié comme site exploitable à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, le territoire ne compte plus de mines pour extraire de métaux ou de sels. Trois anciennes concessions minières de Plomb et de Zinc sont recensées :

- Deux mines ont été exploitées entre 1889 et 1911 à Brette (couvrant aussi Pradelle et Saint-Nazaire-le-Désert) et à Menglon (couvrant aussi Châtillon-en-Diois) : 35 000 tonnes de métal ont été extraites,
- Une mine exploitée de 1893 à 1962 aux Prés (couvrant aussi les communes de Beaurières et de Valdrôme).

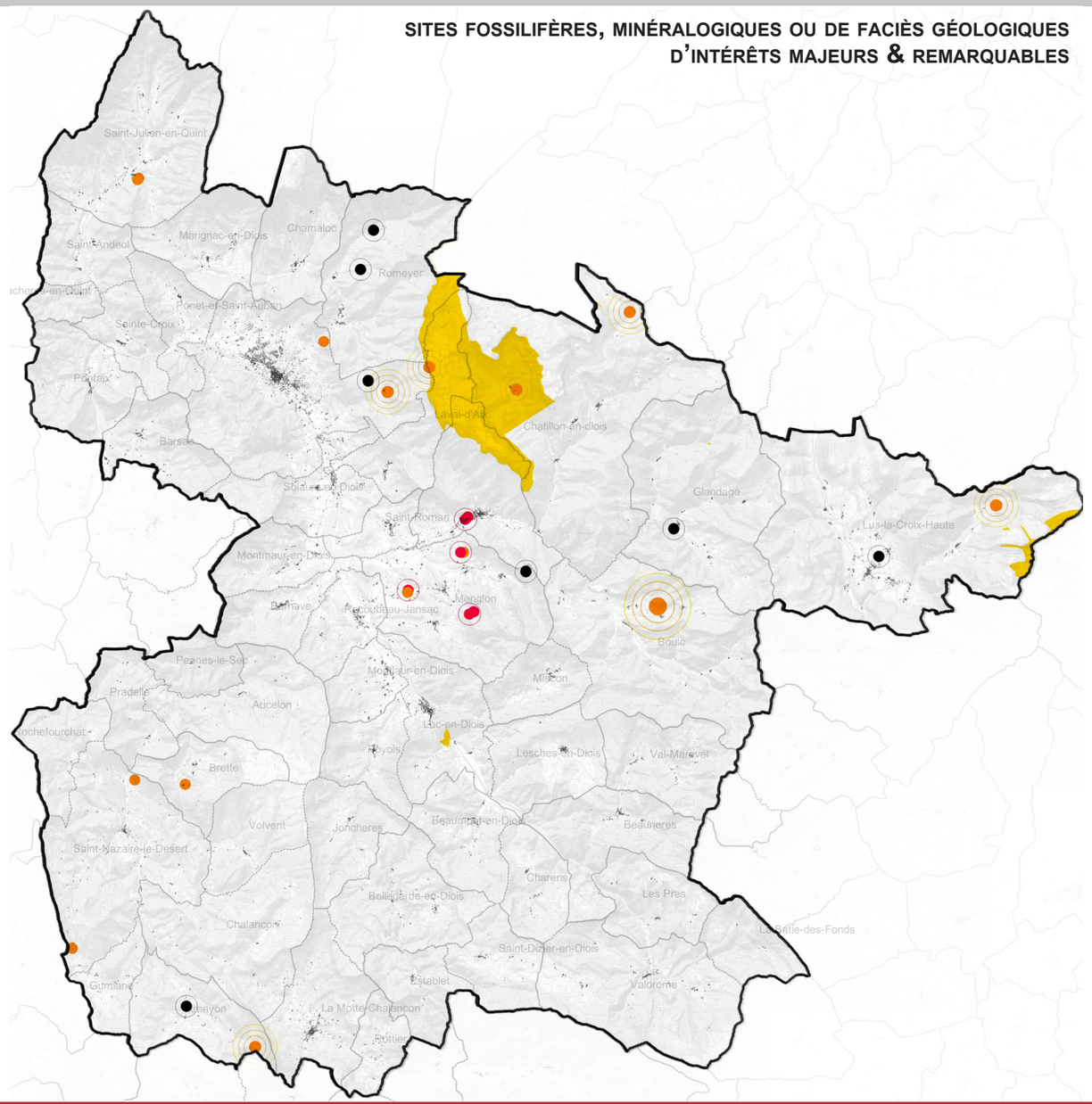
Huit sites ont fait l'objet d'exploration et de reconnaissance mais leurs conditions d'accès limitent leur exploitabilité. Il demeure encore des galeries témoignant de ces explorations.

Le potentiel en minerais du Diois apparaît peu voire pas exploitables au regard de l'intérêt des ressources dans un contexte national d'exploitabilité. Les anciennes mines génèrent davantage de risques aujourd'hui pour le territoire : quatre sites (couvrant 8 communes) sont susceptibles de déclencher des mouvements de terrain, et nécessitent des travaux d'après-mines de stabilisation.

CONSOMMATIONS, PRÉLÈVEMENTS ET BESOINS EN MINERAIS

Comme mentionné précédemment, le zinc et le plomb sont utilisés dans des produits de consommation courante, en particulier dans la construction. Hors recyclage des produits métaux, globalement force est de constater que le territoire est totalement dépendant de l'extérieur vis-à-vis des matières métalliques. Ce constat peut être porté à une échelle dépassant allègrement l'échelle départementale alors que les niveaux de consommation ne cessent d'augmenter de 3 à 5% (à l'échelle nationale).

SITES FOSSILIFÈRES, MINÉRALOGIQUES OU DE FACIÈS GÉOLOGIQUES D'INTÉRÊTS MAJEURS & REMARQUABLES



- Site d'intérêt géologique majeur
- Point de vue d'intérêt géologique
- Faciès d'intérêt géologique (amas, éboulement...)
- Gîte minéralisé
- Gîte fossilifère

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BRGM, base nationale des sites géologiques remarquables

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

Les ressources en minéraux et fossiles

La sédimentation qui s'est opérée durant des milions d'années dans la fosse vocontienne pendant les ères Jurassique et Crétacé a conduit à une importante fossilisation de la faune et de la flore pélagique[1]. Aujourd'hui, le Diois recèle d'innombrables fossiles calcaires correspondant aux squelettes ou aux coquilles d'organismes paléogéologiques (ammonites, trilobites...) visibles à portée d'oeil sur tout le territoire. 7 gîtes fossilifères, principalement en bordure du Vercors, ont été identifiés comme présentant un intérêt géologique remarquable.

Les gîtes minéralllifères sont également multiples sur le territoire. Plusieurs sites connus sont bien identifiés pour la qualité de leurs minéraux et cristaux (calcite de beaurières, calcite de Luc-en-Diois...). Pour autant, ces sites minéralogiques ne présentent pas d'intérêt économique avéré pour les filières spécialisées (joaillerie...). Tout au plus, en l'état des connaissances actuelles, il peut être relevé à proximité du Diois, sur la commune de Remuzat, à 10 km au Sud de La Motte Chalancon, la présence d'un site minéralogique remarquable où sont extraits des quartz diamants de septaria dont les cristaux extrêmement limpides et brillants sont recherchés par les collectionneurs.

A côté des sites fossilifères et minéralogiques, plusieurs faciès géologiques présentent un intérêt remarquable au regard du particularisme de leur physionomie. 7 sites particuliers peuvent être relevés :

- 3 affleurements visibles :
  - *l'écroulement rocheux du Claps à Luc-en-Diois,*
  - *les strates calcaires verticales des «sucettes de Bornes»,*
  - *la discordance anté-séonienne de Dévoluy,*
- et 4 sites majeurs :
  - *le site de précession des équinoxes d'Arnayon[2],*
  - *la plateforme carbonatée de la montagne du Glandasse,*
  - *le cirque d'Archiane,*
  - *la bordure de plateforme carbonatée de la Montagnette.*

A cela s'ajoute la coulée de Boulc reconnue comme patrimoine géologique d'intérêt national par l'Etat. Ces sites d'intérêt pour le monde scientifique sont aussi vecteurs de tourisme pour le grand public. Plusieurs pressions potentielles s'exercent sur ces sites : des menaces anthropiques (pillage, piétinement, terrassement, modification de dynamique naturelle...) ou naturelles (érosion, altération, développement de la végétation, etc.). Comme pour le patrimoine biologique, les pressions listées peuvent conduire l'Etat à définir des mesures de protection (inscription en réserve naturelle... - Cf. chapitre 3) afin d'interdire ou de limiter les destructions, les altérations, les dégradations des sites en tant que tel ou encore le prélèvement ou la dégradation des fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites.

Les ressources en hydrocarbures

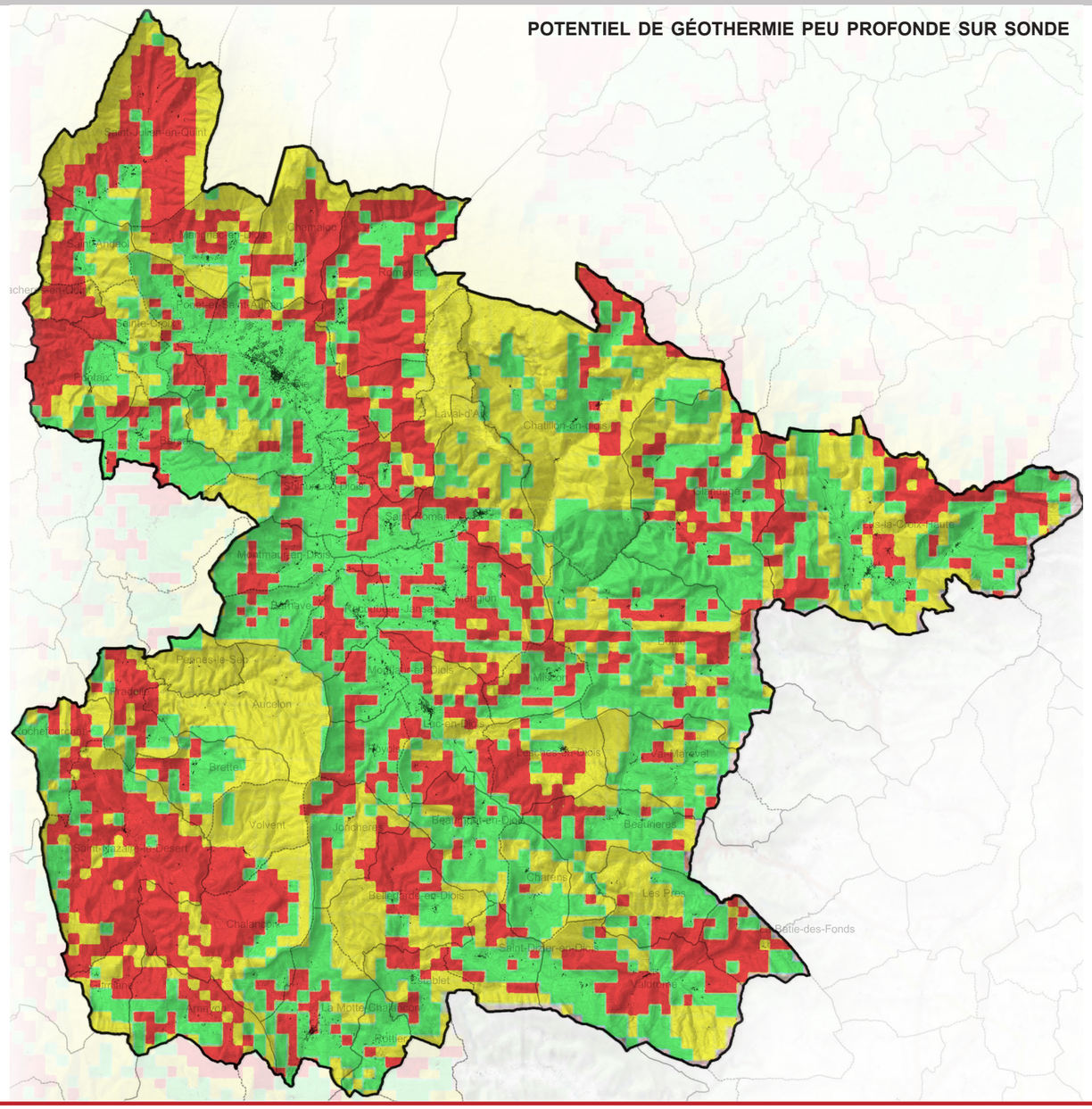
La présence d'hydrocarbures n'est pas connue dans le Diois. Au regard de l'existence de formations secondaires du Jurassique et du Crétacé (-208 à -66 Millions d'années), un potentiel peut être envisagé. Dans tous les cas, l'exploitation de la ressource nécessiterait des techniques dîtes « non conventionnelles » (hors puits) pour extraire principalement des gaz de schiste c'est-à-dire des gaz contenus naturellement dans les roches argileuses ou marneuses profondes (-1,5 à -3 km sous sol). Ce type d'extraction impacterait nécessairement les aquifères karstiques. Quand bien même le Diois recèlerait de telles ressources, les recherches et les nouvelles exploitations de ces énergies fossiles sont désormais interdites en France (avec une fin actée en 2040 pour l'utilisation des ressources actuelles).

---

[1] *Pélagique = ce qui est relatif aux fonds marins.*

[2] *Le site correspond à un grand talus raide de 150 mètres, représentation parfaite du phénomène de «précession des équinoxes» c'est-à-dire de couches calcaires et marneuses régulièrement découpées à l'horizontale en 140 bancs. Il se situe à proximité du Serre de l'Âne à La Charce qui correspond à un découpage vertical.*

POTENTIEL DE GÉOTHERMIE PEU PROFONDE SUR SONDE



Ressource potentiellement favorable

Ressource incertaine

Ressource potentiellement défavorable

Conception : Agence URBEO

Source : IGN - SCAN25, BRGM 2020, atlas géothermique d'Auvergne-Rhône-Alpes

URBEO

II. UN POTENTIEL GÉOTHERMIQUE FOCALISÉ SUR LES TECHNIQUES PEU PROFONDES

La Terre libère de la chaleur. Les gradients de température sont liés à la profondeur des matériaux. En moyenne, les températures augmentent de 3°C pour 100 mètres de profondeur ; elles dépendent notamment de la conductivité thermique des roches selon leur nature. La récupération de la chaleur du sous-sol est obtenue par la pose d'un conduit caloporteur[1] (collecte d'eau chaude issue des nappes d'eau souterraine ou de la pose d'une sonde) dans les profondeurs de la Terre. Trois dispositifs géothermiques existent :

- la géothermie profonde à haute énergie ou haute température (=haute enthalpie) : il s'agit de puiser au-delà de 2000 mètres de profondeur pour récupérer des calories allant de 150 à 250°C. Ces ressources géothermiques sont situées dans des secteurs où le gradient géothermal est anormalement élevé (jusqu'à 30°C par 100 mètres). Ce dispositif est principalement utilisé pour la production d'électricité.
- la géothermie moyennement profonde à basse énergie ou basse température : il s'agit de récupérer la chaleur des aquifères (entre 30 et 150°C) situées à quelques centaines de mètres jusqu'à -2000 mètres pour des utilisations principalement destinées au chauffage urbain collectif.
- la géothermie peu profonde (ou superficielle), à très basse énergie et très basse température : la chaleur terrestre (moins de 30°C) est extraite à une profondeur allant de 5 à 200 mètres principalement par des pompes à chaleur (PAC).

D'après l'inventaire régional du potentiel géothermique réalisé par le BRGM en 2011, au regard des faibles débits, des variabilités et des profondeurs des nappes d'eau souterraine, la géothermie sur nappe n'apparaît pas être une solution performante dans le Diois (contrairement à la vallée du Rhône). Seule la géothermie par sonde (forage) permet d'envisager une extraction de la chaleur du sol.

De plus, le gradient thermique dans le Diois est beaucoup plus faible que dans le reste du département. Autrement dit, le territoire apparaît peu intéressant pour récupérer les calories en géothermie profonde et moyennement profonde car cela nécessiterait d'atteindre des profondeurs dont l'exploitation économique ne serait pas viable en comparaison des territoires voisins (vallée du Rhône en particulier). Dans une couche comprise entre 1000 et 4000 mètres de profondeur, les températures moyennes dans le Diois s'échelonnent entre 20 et 100°C, alors qu'en vallée du Rhône, elles s'étagent entre 40° et 180°C.

Les formations géologiques superficielles (secteurs alluvionnaires et calcaires récents) ouvrent davantage un potentiel exploitable en géothermie peu profonde. Si les fonds de vallée et les piémonts ont des caractéristiques hydrogéologiques favorables à la géothermie très basse température (autrement dit à l'installation de pompes à chaleur), la conductivité thermique minimale de 2 watts / mètre / Kelvin[2] requise pour assurer une bonne transmission de chaleur exclut une grande partie du territoire. Seuls quelques secteurs présentent de bons potentiels de conductivité thermique (entre 3 et 4,5 w/m/K) :

- un vaste gisement sur les hauteurs communes de Boulc, Glandage et Châtillon-en-Diois,
- les piémonts de l'Aucelon allant de Jonchères jusqu'à Die en passant par Montmaur-en-Diois,
- la périphérie de la Motte-Chalancon,
- les espaces centraux de Beaumont, Charens, Beaurières,
- les hauteurs de Romeyer et Châtillon-en-Diois (côté Treschenu)
- les hauteurs de Ponet-et-Saint-Auban et de Die.

Ces secteurs sont cependant positionnés en très grande majorité à l'écart des secteurs urbanisés. Les quelques poches urbanisées pouvant exploiter ce potentiel en géothermie peu profonde sont :

- les hameaux Sud de Saint-Julien-en-Quint, le Nord de Saint-Andéol, les périphéries Nord de Die, la périphérie Sud de Solaure, le Sud de Montmaur-en-Diois, le village principal de Glandage, le coeur de Beaurières,
- et secondairement les villages de Miscon, de Brette et de Saint-Dizier-en-Diois. Des études géologiques montrent des difficultés d'exploitation locale.

Dans tous les cas, l'exploitabilité réelle des terrains nécessite la réalisation d'étude géothermique avancée.

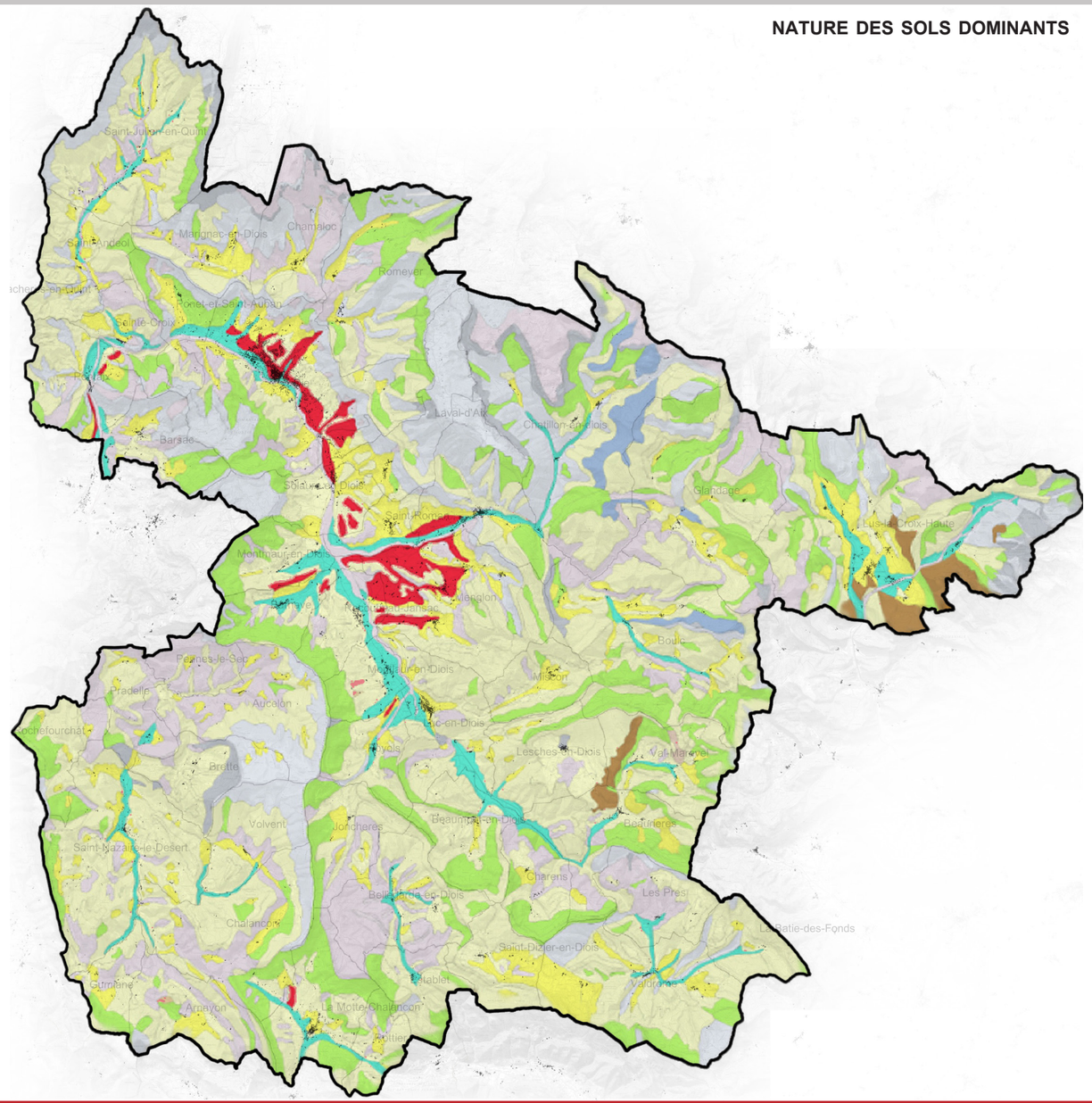
A ce jour, d'après l'ORCAE d'Auvergne-Rhône-Alpes[3], 434 pompes à chaleur sont installées sur le territoire. Elles permettent la production de 8984 Mega Watts Heure d'énergie renouvelable.

[1] Caloporteur = qui conduit la chaleur.

[2] Watts/mètre/kelvin = Unité de mesure de la transmission de chaleur.

[3] Données 2020 issues du profil climat air énergie de la Communauté de Communes du Diois établies par l'Observatoire Régional Climat Air Energie relatant l'année 2017.

NATURE DES SOLS DOMINANTS



Sols minéraux
- Lithosols
- Régosols
- Peyrosols

Sols issus de matériaux calcaires
- Rendosols
- Calcosols

Sols peu évolués
- Brunisols

Sol des vallons et vallées
- Colluviosols
- Fluviosols

Sols soumis à l'excès d'eau
- Pélosols

Sols évolués
- Fersialsols
- Luvisols

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, GISSOL 2020, Référentiel Régional Pédologique

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

III. DES SOLS GLOBALEMENT PAUVRES DU POINT DE VUE AGRONOMIQUE

Le sol est une interface essentielle dans l'environnement. Il est issu de la dégradation des organismes vivants (qui fournit la matière organique) et de l'altération des roches en sous-sol (qui apporte la matière minérale). Un sol est constitué d'une succession de couches appelées horizons dont les différences de composition et de structure sont liées au brassage entre matières organique et minérale. Il faut environ 300 ans pour former 1 cm de sol ; le sol est donc une ressource non renouvelable à l'échelle humaine pour répondre à différents besoins notamment alimentaires (via l'agriculture).
Le Diois présente 6 grandes familles de sols dominants (catégorisées en fonction de leur quantité d'humus, de leur réserve en eau utilisable...), elles-mêmes décomposées en plusieurs unités pédologiques :

- des sols minéraux,
- des sols de vallons et vallées,
- des sols issus de l'altération des roches calcaires,
- des sols peu évolués,
- des sols évolués
- des sols soumis à un excès d'eau.

Les sols minéraux

Les sols minéraux correspondent à des sols qui ont très peu évolué au regard de l'âge récent de la formation géologique (quaternaire) et où la matière organique est peu abondante. Dans le Diois, les sols minéraux couvrent près d'un quart du territoire et correspondent à 3 formes de sols issues principalement de l'érosion des fortes pentes de montagne.

- des **lithosols** : la roche calcaire, dure, mise à nu est directement visible. Le sol est lithique (=pierreux), tout au plus le sol est très mince avec une légère épaisseur de 10 cm maximum. Ce type de sol se rencontre sur :
  - les hauts plateaux calcaires karstiques et les falaises du Vercors. Ils couvrent des secteurs où se juxtaposent des roches affleurantes de calcaire bioclastique lité et gélif, des éboulis vifs stabilisés et des sols caillouteux.
  - les pentes fortes des serres de calcaire argileux les plus élevées du Diois (entre 800 à 1500 mètres d'altitude).
  - les principales croupes sommitales calcaires et marno-calcaires du Diois avoisinant 800 / 1000 mètres d'altitude et celles dépassant les 1300 mètres NGF.

De manière plus précise, ce type de sols est visible sur les périphéries du Vercors (Saint-Julien-en-Quint, Marignac, Chamaloc, Laval d'Aix, Barsac, Châtillon-en-Diois, Glandage), sur quelques linéaires à Boulc et Menglon, à Lus-la-Croix-Haute, sur les communes gravitant autour de la montagne d'Aucelon (Aucelon, Brette, Volvent) et quelques linéaires aux Prés, la Bâtie-des-Fonds et Valdrôme.

- des **régosols** : il s'agit de sols très peu différenciés et très peu épais (moins de 10 cm) se caractérisant par une roche meuble (marnes, sables) et peu dure. Ils se rencontrent de manière dominante sur :
  - les hauts plateaux calcaires du Vercors et ses falaises.
  - les serres (800 à 1500 mètres d'altitude) qui se sont développées sur des substrats de calcaires gréseux à pentes très fortes. Ces sols superficiels, riches en matières organiques, sont en cours de décarbonatation.
  - Les croupes sommitales calcaires et marno-calcaires érodées regroupant des sols un peu caillouteux.
  - Les plateaux et pentes faibles très caillouteux sensibles à l'érosion.
  - Les bas de versants des montagnes calcaires et marno-calcaires (à moins de 600 mètres d'altitude) agglomérant des amas de galets et de blocs roulés ou des graviers et galets de lits de rivière.

Ces types de sols s'articulent fréquemment avec les lithosols et se positionnent au niveau des communes citées précédemment.

- des **peyrosols** : ce sont des sols présentant une très forte charge en éléments grossiers (graviers, cailloux et/ou pierres) où le chaos des blocs, pierres et cailloux de calcaires durs sont visibles dès la surface. Ces sols présentent une épaisseur supérieure à 50 cm. Les peyrosols se rencontrent sur les pentes fortes à éboulis vifs ou stabilisés du Vercors (Saint-Julien-en-Quint, Marignac, Chamaloc, Châtillon-en-Diois), sur les reliefs de Lus-la-Croix-Haute ou sur des serres élevées (800-1200 mètres d'altitude), à Boulc et à Brette.

Globalement, les sols minéraux, très peu épais, peu évolués et indifférenciés sont défavorables à une utilisation agricole surtout dans les secteurs de forte pente. Les sols manquent en effet de volume et de profondeur pour l'enracinement et l'alimentation des arbres (sauf s'il existe des fissures dans le substrat calcaire), le réservoir d'eau est infime, l'activité biologique est peu présente et il est impossible de labourer à l'aide d'outils modernes. Seules des pelouses naturelles ou des fruticées (=arbrisseaux) peuvent se développer.

Les sols de vallons et vallées

Les fonds de vallons et vallées sont recouverts de deux types de sol :

- les **fluviosols** : il s'agit de sols issus d'alluvions, matériaux déposés par les cours d'eau. Ils sont constitués de matériaux fins (argiles, limons, sables) pouvant contenir des éléments plus ou moins grossiers (galets, cailloux, blocs). Dans le Diois, les fluviosols correspondent aux lits actuels des cours d'eau présents dans tous les fonds de vallées dioises (Drôme, Roanne, Bez, Buëch, Oule...). Ces types de sol apparaissent dès lors non utilisables pour l'agriculture. A l'inverse, pour les secteurs exondés et partiellement inondés lors d'épisodes de crue, des dépôts fluviatiles peuvent favoriser le développement de matière organique sur une faible épaisseur et donner naissance à des milieux pionniers. Ces espaces apparaissent dès lors très fertiles du point de vue agronomique, présentent de réelles richesses biologiques mais sont aussi très convoités pour divers usages (cultures, exploitation de granulats, tourisme...) en raison des facilités d'exploitation. Pour l'agriculture, la vocation herbagère est la plus fréquente. La mise en culture est possible moyennant l'irrigation des terrains. Les fluviosols offrent davantage de possibilité en raison de leur réserve en eau et de l'enracinement des plantes à condition que les terrains ne soient pas engorgés.
- les **colluviosols** : ces sols sont issus de dépôts de colluvions c'est-à-dire de matériaux arrachés en haut de versant, transportés par le ruissellement de l'eau ou par éboulement avant d'être déposés en aval, en bas de pente. Il s'agit donc de dépôts comportant le plus souvent des éléments grossiers (graviers, cailloux, pierres...), charbons de bois, débris végétaux ou autres. L'épaisseur des colluviosols est supérieure à 50 cm. Ils sont observés dans les fonds de vallons, au pied de talus ou encore à la faveur des replats en milieux de pente. Les colluviosols se rencontrent sur la quasi-totalité des communes du Diois, sur des secteurs de pente. Ils reposent sur des calcaires durs sous falaises ou sur des marnes à mi-versant exposées fréquemment à l'ubac. Le niveau de fertilité de ce type de sol est amélioré si le sol présente une grande épaisseur. Les colluviosols se caractérisent par de très bonnes qualités physiques (faible compacité) favorables à l'enracinement profond et à une activité biologique meilleure que sur d'autres sols de versants. Les dynamiques hydriques rendent souvent ces sols plus riches en éléments (potassium, magnésium, nitrates, calcium...). Les cultures pérennes peuvent s'y développer. Ces espaces peuvent également jouer un rôle « filtrant » (permettant de limiter les pollutions des eaux à l'aval).

Les sols issus de l'altération des roches calcaires

Ces sols sont prédominants dans le Diois (près de la moitié de la superficie du territoire) :

- les **rendosols** (ou rendzines) : ce sont des sols peu épais (moins de 35 cm d'épaisseur), reposant sur une roche calcaire très fissurée et riche en carbonates de calcium. Ces sols au pH basique sont souvent argileux, caillouteux, très séchants et très perméables. Ils se rencontrent sur tout le territoire et plus particulièrement sur les plateaux et les pentes de montagnes calcaires ou de marnes noires (inférieures à 1000m d'altitude), souvent à l'adret. Ce type de sol présente une bonne aération et l'activité biologique (faune et flore du sol) y est intense se traduisant par une bonne décomposition de la matière organique. Mais les rendosols ont de multiples défauts : ils peuvent être chargés en éléments grossiers (cailloux...) rendant difficiles le travail de la terre, les réserves en eau sont généralement insuffisantes en saison sèche, la lenteur de la minéralisation de l'azote peut se perdre sous la forme de nitrate... Suivant la réserve en eau, la végétation primitive peut prendre la forme soit d'une forêt (pour les milieux suffisamment humides), d'une fruticée ou d'une pelouse xérophile (=sèche). Ainsi, ce type de sol est moyennement favorable à l'agriculture (ou adapté à certains types de culture : oliviers ou vignes sur terrasse). Il dépend fortement de l'épaisseur de sol et de sa charge en cailloux.
- les **rendisols** (ou rendzines brunifiées) : ces sols sont similaires aux rendosols, ils s'y différencient par leur faible abondance en carbonates de calcium. Seule Arnayon comporte des sols de cette nature.

- les **calcosols** (ou sols bruns calcaires) : ce sont des sols moyennement épais, supérieurs à 35 cm (avec des profondeurs pouvant atteindre 60-80 cm), reposant sur des roches calcaires. Ils sont riches en carbonates de calcium sur toute leur épaisseur, leur pH est donc basique. Ils sont fréquemment argileux, plus ou moins caillouteux, plus ou moins séchants, souvent très perméables. Ils se positionnent dans les vallées (périphérie de Die et de la confluence du Bez et de la Drôme, val du Buëch...), en bas de versants ou dans des zones de dépressions particulières. Ils bénéficient d'apports colluviaux et de cônes de déjection[4]. Ces sols bruns calcaires possèdent un bon potentiel agronomique notamment pour les cultures céréalières, néanmoins la faible réserve en eau constitue un facteur limitant.

Les sols peu évolués

Les sols peu évolués sont des sols « jeunes » qui se distinguent par une faible altération des minéraux et une faible teneur en matière organique laquelle se superpose généralement au substrat minéral sans former de véritable complexe organo-minéraux. Dans cette famille de sol, le Diois ne compte que des **Brunisols**. Ce sont des sols aux horizons relativement peu différenciés c'est-à-dire dont les textures et les couleurs sont très proches. Ils sont moyennement épais (plus de 35 cm) et ils se caractérisent par une forte porosité. Les brunisols sont des sols non calcaires. Ils sont issus de l'altération de matériaux « parentaux » (=issus de la roche mère) de nature très diverses. Deux secteurs bien identifiés sont couverts de brunisols :

- une bande large Nord-Sud allant de Val Maravel à Beaurières sous la forme de faibles pentes, exposées à l'ubac et dont le substrat calcaire présente des accidents siliceux. Les sols sont moyennement profonds, peu organiques, en voie de décarbonatation (c'est-à-dire de perte des carbonates du sol qui constituent des réservoirs nutritifs pour les plantes) et de lessivage (=entraînement des argiles et limons dans les couches profondes, correspondant aux éléments permettant de retenir l'eau dans le sol).
- les secteurs de pente modérée à forte exposition en ubac, au Sud de Lus-la-Croix-Haute. Les sols sont profonds et reposent sur des calcaires et des grès quartzeux.

Ces sols bruns à l'humus actif sont très favorables à l'enracinement, au développement de réserve en eau et de facto à la fertilité.

Les sols évolués

Deux types de sol évolués sont présents dans le Diois :

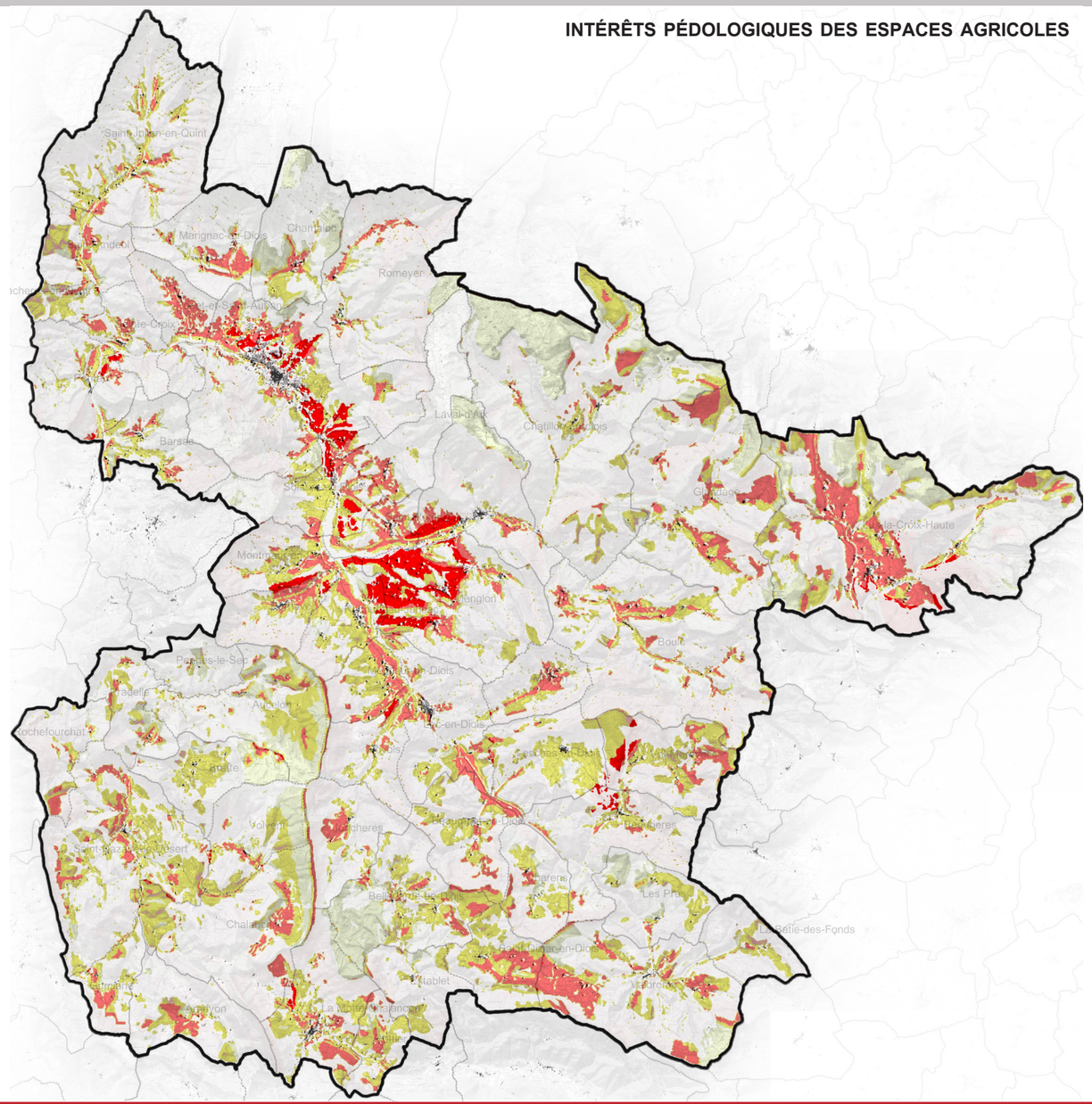
- les **fersialsols** : ce sont des sols caractérisés par une couleur rougêatre (provenant de la présence de cristaux de fer). Ils se sont constitués sous les influences du climat méditerranéen. Ces sols se caractérisent par une altération poussée et profonde de la roche mère ; la matière organique se dégrade assez rapidement. Ces sols bien structurés ont une bonne capacité d'échange et de rétention pour l'eau et les éléments nutritifs. Ils sont considérés comme de bons sols agricoles ou forestiers s'ils sont protégés de l'érosion. Pour autant ces sols sont vulnérables aux conditions climatiques difficiles (pluies orageuses violentes, très fortes sécheresses prolongées) et fragilisés par divers aléas (incendie, déboisement...).

Les fersiasols se concentrent dans la vallée de Die, sur un linéaire mince à Pontaix, à la confluence de la Drôme et du Bèz. Quelques lentilles de fersiasols sont présentent à La Motte-Chalancon et à Poyols en limite avec Montmaur.

- les **luvisols** (ou sols bruns lessivés) : ce sont des sols profonds, épais, plus de 50 cm, caractérisés par l'importance des processus de lessivage vertical et une accumulation en profondeur des particules d'argile et de fer essentiellement. Les luvisols présentent une bonne fertilité agricole en raison de réserve en eau élevée et d'une texture limoneuse facile à travailler. Ces sols offrent ainsi des possibilités d'exploitation favorable pour les grandes cultures (blé, orge, maïs...) néanmoins plusieurs problématiques peuvent subvenir :
  - Des saturations en eau sont possibles dans les horizons supérieurs en période hivernale.
  - L'appauvrissement en argile et l'acidification progressifs de l'horizon de surface entraînent une perte de cohésion entre les particules et rendent les sols sensibles au tassement et à la battance. L'apparition d'une croûte à la surface, réduisant l'infiltration, peut générer des ruissellements superficiels. Outre les dégâts aux cultures (arrachements, recouvrement de semis ou de plants par des atterrissements, apparition de ravines, etc.), ces ruissellements superficiels sont vecteurs, le cas échéant, de migration de produits phytosanitaires ou de fertilisants vers des zones de concentration. En profondeur, les horizons peuvent se colmater empêchant les infiltrations verticales de l'eau.

[4] *Un cône de déjection est un amas de sédiments, le plus souvent de forme conique, déposés à une rupture de pente du lit d'un torrent ou au débouché d'un talweg pentu dans une vallée.*

INTÉRÊTS PÉDOLOGIQUES DES ESPACES AGRICOLES



Intérêt fort

Intérêt moyen

Intérêt faible

Intérêt très faible

La carte ci-contre est issue d'un croisement entre la nature des sols dominants les plus productifs en matière organique (fersiasols, calcosols, colluviosols et fluviosols) et les surfaces agricoles déclarées au registre parcellaire graphique par les exploitants.

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, Extrapolation à partir de la nature des sols (référentiel pédologique)

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

Globalement, ce type de sol est peu présent dans le Diois. Les luvisols se rencontrent exclusivement à Val Maravel.

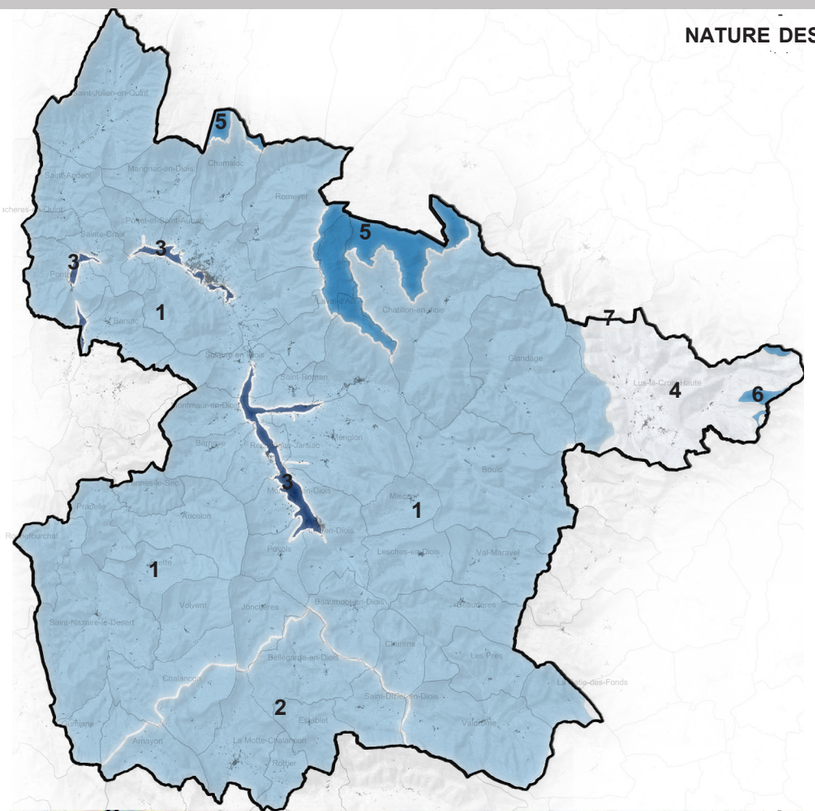
Les sols en excès d'eau

Dans cette catégorie pédologique, l'on rencontre sur le Diois des pélosols. Les pélosols sont des sols caractérisés par une forte teneur en argile (supérieure à 40%) de type semi-gonflante qui génère un comportement particulier : l'apparition fréquente en été de fentes de retrait larges et profondes visibles en surface, qui se referment l'hiver quand le sol est humide (phénomène de retrait-gonflement des argiles). En hiver, l'eau circule très mal dans les pélosols dont la surface est très régulièrement saturée. En conséquence, le travail des sols apparaît difficile en hiver, en été... et aux intersaisons.
Les pélosols sont particulièrement présents à Châtillon-en-Diois, Glandage et Boulc.

Les caractéristiques pédologiques dioises révèlent un territoire marqué globalement par des sols pauvres, de faible qualité (sols minces, très peu épais, composés d'éléments grossiers fortement caillouteux, ne disposant pas de grande réserve en eau et limitant le développement racinaire des plantations). Les sols présentant un réel intérêt agronomique ont tendance à se concentrer dans le cœur de la vallée drômoise entre Pontaix et la confluence avec le Bèz, dans les secteurs de replat où la concurrence des usages du sol est très forte (urbanisation, infrastructure, carrière...) et où les aléas inondables sont présents.
Les secteurs à forts intérêts agronomiques se positionnent en particulier :

- dans la combe de Pontaix,
- en périphérie de la ville de Die,
- sur la moitié Ouest de Menglon à l'articulation avec Châtillon-en-Diois,
- sur un ensemble d'espaces entre Beaurières et Val Maravel. des espaces résiduels.

NATURE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

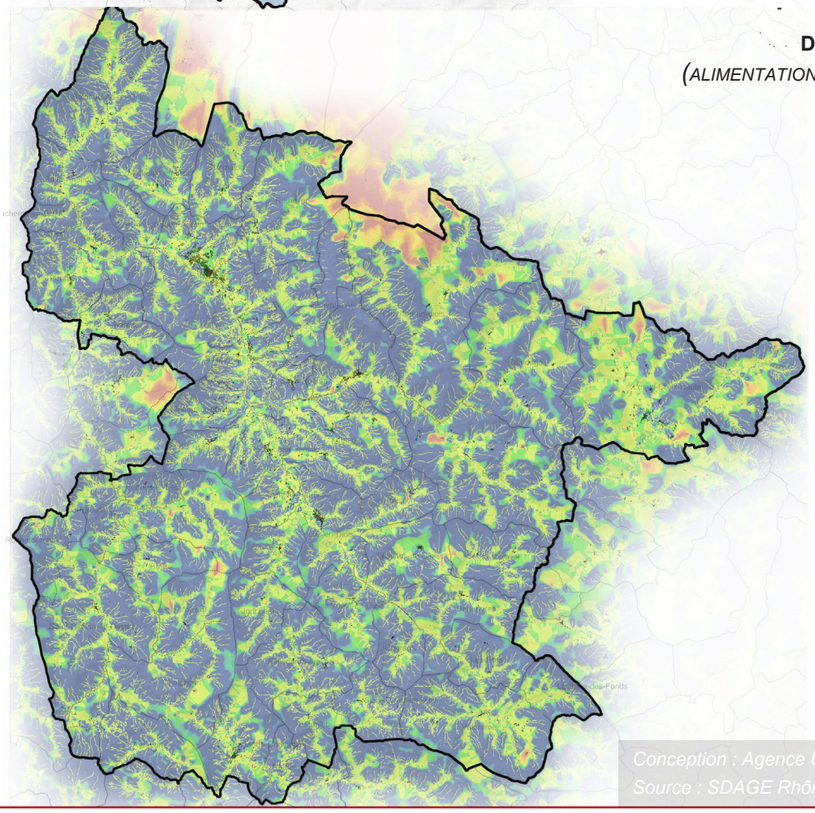


Alluvial
Dominante sédimentaire non alluviale
Imperméable localement
Intensément plissée

1 - Calcaires et marnes crétacés du Bassin Versant Drôme - Roubion - Jabron
2 - Calcaires et marnes crétacés et jurassiques du Bassin Versant Lez, Eygues et Ouvèze
3 - Alluvions de la Drôme
4 - Formations variées du bassin versant du Buëch
5 - Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors
6 - Massif calcaire crétacé du Dévoluy
7 - Domaine plissé du Bassin Versant Romanche et Drac

DEGRÉ D'INFILTRATION DES SOLS

(ALIMENTATION EN EAU DES NAPPES SOUTERRAINES)



0 - 200 (Infiltration majoritaire)
201 - 400
401 - 600
601 - 800
801 - 1 000
1 001 - 1 200
1 201 - 1 400
1 401 - 1 600
1 601 - 1 800
1 801 - 2 000 (Ruissellement majoritaire)

Conception : Agence URBEO
Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2020 & BRGM IDPR

IV. UN DÉSÉQUILIBRE STRUCTUREL ENTRE LA RESSOURCE EN EAU ET SES PRÉLÈVEMENTS

La ressource hydrique comprend tous les cours d'eau de surface et les masses d'eau souterraines utiles, disponibles et mobilisables pour les besoins humains, les végétaux, les animaux et globalement pour les écosystèmes. Ce chapitre identifie, qualifie et quantifie les différentes ressources en eau connues, les prélèvements et les consommations par les activités anthropiques (alimentation des populations, activités agricoles, industrielles, touristiques...).

LES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE

Comme mentionné précédemment, le Diois intercepte 7 grandes masses d'eau souterraines correspondant à des couches hydrogéologiques ayant leurs propres caractéristiques (réservoir, modes d'alimentation...) :

- la masse d'eau des **calcaires et marnes crétacés du Bassin Versant Drôme - Roubion - Jabron**

Avec 97140 hectares, cet ensemble hydrogéologique couvre 80% de la surface du territoire. Cette couche globalement imperméable contient des réservoirs en eau très localisés.
Les aquifères étant très circonscrits, ils répondent avant tout à des intérêts locaux. 119 points de captage sont recensés dans le Diois au droit de cette masse d'eau souterraine. Ils permettent de prélever environ 1 807 280 m3 (année 2019). La ressource est exploitée au maximum de ses possibilités. Elle est utilisée à 95% pour répondre aux besoins d'alimentation en eau potable des populations (et aux activités économiques). 5% des prélèvements d'eau sont utilisés pour les activités agricoles (irrigation de terrains). Les activités touristiques (campings et lieux d'hébergement, lieux de baignade, pratiques du canoë-kayak et des sports d'eau vive) sollicitent fortement la ressource de manière saisonnière, en période estivale principalement. Malgré la pression sur la ressource, l'état quantitatif de la nappe souterraine est évalué comme « bon » par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée. Cette masse d'eau présente également un bon état chimique[1].

- les **calcaires et marnes crétacés et jurassiques du Bassin Versant Lez, Eygues et Ouvèze**

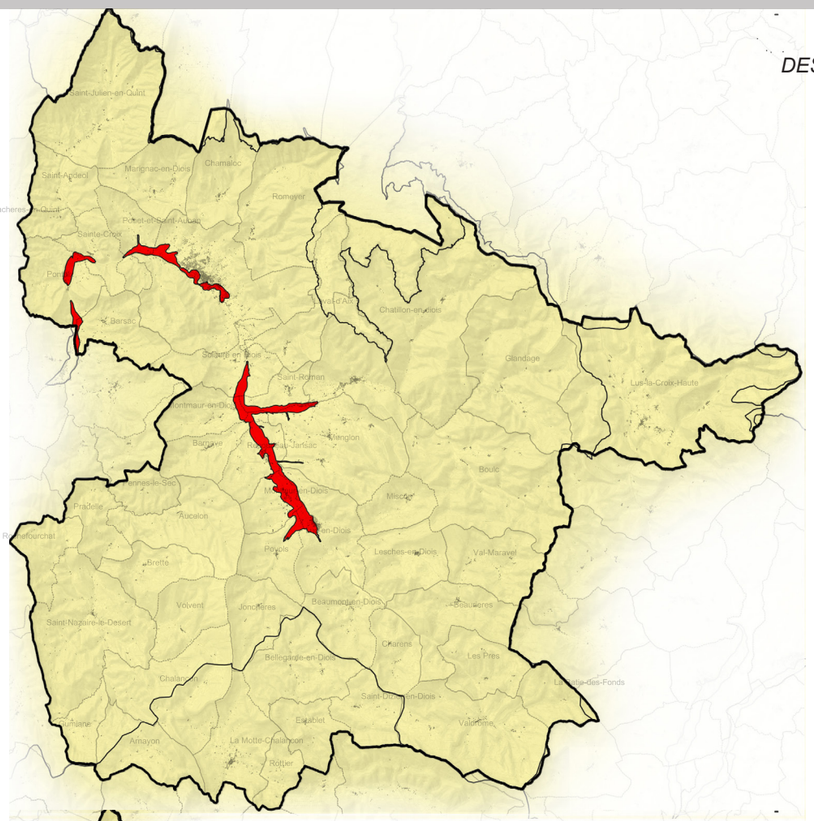
Cet ensemble hydrogéologique (11 390 ha) qui couvre 9% du territoire est imperméable, avec localement des aquifères. La ressource est exploitée au maximum de ses possibilités notamment en raison de la présence d'activités touristiques particulièrement impactantes pour la nappe (nombreux campings et lieux d'hébergement, baignade, canoë-kayak, sports d'eau vive). 13 points de captage sont recensés sur cette partie du territoire. Ils permettent de prélever 159 935 m3 pour répondre à l'alimentation en eau potable. Les autres usages nécessitent des prélèvements au niveau des cours d'eau (cf. ci-après). Malgré la pression sur la ressource, l'état quantitatif de la nappe souterraine est évalué comme « bon », de même que son état chimique.

- Les **alluvions de la Drôme**

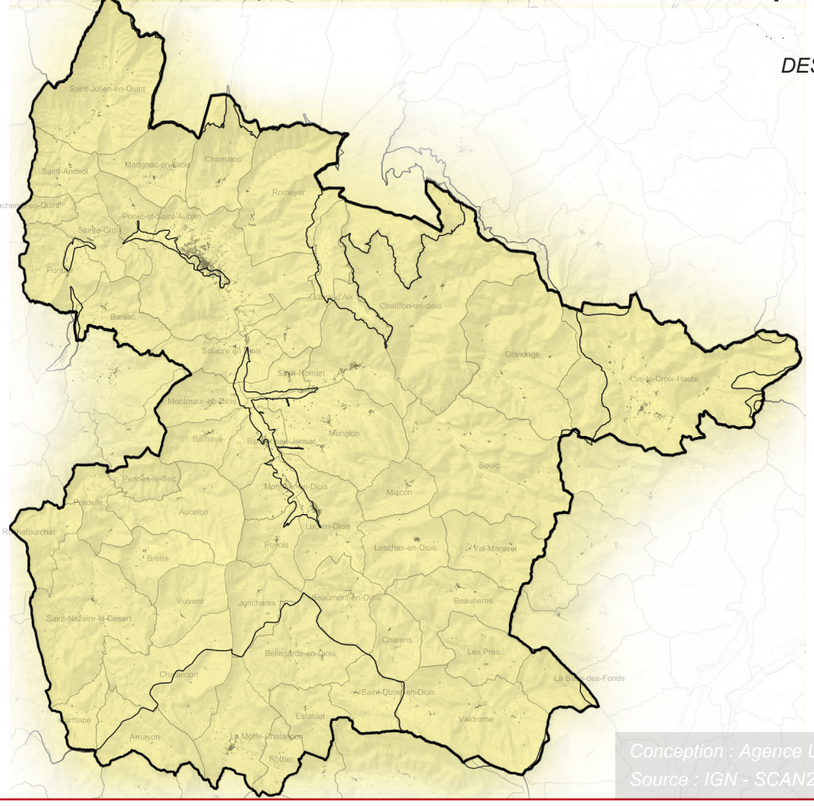
Cette masse d'eau occupe une surface très réduite (1530 hectares) au coeur de la vallée de la Drôme mais elle est très fortement sollicitée. La nappe d'eau souterraine présente un intérêt économique très important pour l'agriculture (irrigation) et l'alimentation en eau potable des populations. Sur 136 346 m3 prélevés (sur 4 points de prélèvement), 82% étaient destinés à l'AEP. Les prélèvements dans la nappe n'étant pas suffisants pour répondre à la totalité des besoins, la rivière Drôme et ses affluents sont fortement sollicités (cf. ci-après). Les pressions sur la nappe sont ainsi assez importantes en termes de prélèvement mais aussi secondairement au regard des rejets d'azotes : les activités arboricoles rejettent en effet, même de

[1] *L'état d'une masse d'eau souterraine est évalué au regard de son état quantitatif et de son état chimique. Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques. L'état chimique est bon lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines. Les normes de qualité portent sur des critères microbiologiques, la présence de nitrate, de pesticides, de polluants...*

ÉTAT QUANTITATIF
DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES



ÉTAT CHIMIQUE
DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES



Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, SDAGE Rhône-Méditerranée 2020

manière minime, des nitrates. De ces éléments, il résulte, un état quantitatif médiocre de la masse d'eau mais globalement un bon état chimique. Ces pressions et vulnérabilités ont conduit les services de l'Etat à classer cette masse d'eau souterraine en :

- *Zone de Répartition des Eaux (ZRE)[2] c'est-à-dire que la nappe est reconnue comme présentant un déséquilibre structurel entre la ressource (recharge naturelle de la nappe) et les prélèvements effectués.*
- *Zone vulnérable aux pollutions nitratées d'origine agricole.*

- les **formations variées du bassin versant du Buëch**

Cette formation ne couvre que Lus-la-Croix-Haute et les extrêmes limites orientales du Diois en contact avec les Hautes-Alpes sur une superficie de 7174 ha (6% du territoire). Les 12 points de captage présents localement permettent de prélever 402 995m3 utilisés à des fins d'AEP. Dans sa globalité, la masse d'eau souterraine présente de bons états quantitatifs et chimiques.

Trois autres masses d'eau souterraine concernent le Diois mais elles présentent des intérêts limités à la périphérie du territoire :

- Les **calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors**

Cette masse d'eau couvre le Nord Diois sur une surface de 4102 ha (3% du territoire) en contact avec le massif du Vercors. La nappe est utilisée (hors Diois) par de nombreux captages AEP, pour l'irrigation de la plaine de Valence via le canal de la Bourne, l'hydroélectricité, le développement de la pisciculture et pour les activités touristiques (canon à neige des stations de sports d'hiver...). La totalité des 4 938 600m3 prélevés dans la nappe sont identifiés pour l'AEP. Il en ressort globalement un bon état quantitatif et chimique de la nappe. Mais de manière spécifique, les aquifères karstiques du Vercors présentent un déséquilibre structurel. Ce déséquilibre concerne l'aire d'alimentation des eaux de Rays localisés sur les contreforts occidentaux du Vercors (à Romeyer). La productivité de cette aire est très bonne et elle constitue une réserve d'eau très précieuse pour l'alimentation en eau potable dans les décennies à venir, mais sa bonne qualité est fragile en raison de la vulnérabilité intrinsèque forte de son système karstique et des relations existant entre la source et les cours d'eau. Ces fragilité ont conduit les autorités à classer l'aire de Rays enzone de sauvegarde des eaux. Du point de vue bactériologique, les eaux du Vercors, comme toutes celles issues des domaines karstiques, présentent une pollution chronique bactérienne, à des degrés variables selon la nature de l'aquifère et les conditions hydrologiques.

- le **massif calcaire crétacé du Dévoluy**

Cette masse d'eau est très peu présente sur le territoire puisqu'elle se limite à une surface de 414 ha à l'extrémité orientale de Lus-la-Croix-Haute. Cette masse d'eau présente peu d'intérêt au regard des prélèvements actuels (0,3 millions de m3/an) cependant le potentiel d'exploitation est fort sur tout le bassin avec une réserve renouvelable estimée à environ 90 millions de m3/an, ce qui fait de cette masse d'eau une des ressources en eau souterraine les plus importantes de la Région même si celle-ci apparaît éloignée des zones de besoins. A titre de comparaison, en 2010, pour la totalité de la masse d'eau : sur les 90 Mm3 estimés, 571 100 m3 étaient prélevés sur 9 points dont 81% pour l'AEP, le reste étant utilisé par l'industrie. La masse d'eau est considérée comme présentant un bon état quantitatif et chimique. Il convient cependant de noter qu'un léger problème bactériologique peut survenir de temps en temps (très variable et la plupart du temps inférieur aux normes européennes).

- Le **domaine plissé du Bassin Versant Romanche et Drac**

Lus-la-Croix-Haute est enfin concernée par une dernière masse d'eau, très marginale (205 ha), localisée à l'extrême Nord du territoire, entre le col du Salut et le col des Selles. Celle-ci présente des liens négligeables avec le Diois et et a des caractéristiques similaires à la masse d'eau précédente.

Au global, 2 506 550m3 d'eau sont prélevés localement dans les nappes d'eau souterraine. Ces prélèvements couvrent 82% des besoins en eau (hors production d'énergie - cf. ci-après). Si les masses d'eau sont considérées comme présentant un bon état quantitatif et chimique, le secteur central des alluvions de la Drôme où se concentre la majeure partie de la population et des activités économiques se caractérise par un état médiocre et un déséquilibre structurel entre la ressource disponible et les prélèvements réalisés.

[2] *La ZRE a été instaurée par arrêté interpréfectoral n°10-3371 et AR-2010-229-5 du 17 août 2010.*

PUISSANCE HYDROÉLECTRIQUE ET LOCALISATION DES MICROCENTRALES



Puissance hydraulique (Watts par tronçon)

- 0 - 100
- 100 - 500
- 500 - 1000
- 1000 - 1500
- 1500 - 2000

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, DREAI Auvergne-Rhône-Alpes

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

Tout comme les eaux souterraines, les eaux de surface constituent une ressource naturelle majeure pour répondre à une multiplicité de besoins, d'activités et de cycles de vie. La vitalité des écosystèmes en dépend, de même les eaux superficielles permettent de répondre :

- aux usages domestiques c'est-à-dire aux besoins physiologiques d'eau potable et d'hygiène pour la population,
- aux usages agricoles pour assurer le développement des plantes cultivées (irrigation) et pour l'élevage d'animaux,
- aux usages économiques (participation aux process industriels, nécessité de surfaces d'exercice pour les activités touristiques basées sur les dimensions aquatiques et nautiques...),
- aux usages énergétiques avec en particulier la production d'hydroélectricité.

Chaque usage recherche des propriétés particulières vis-à-vis de l'eau :

- des besoins quantitatifs en termes de volume, de débit ou de vitesse,
- des niveaux de qualité (biologique, radiologique, physico-chimique : dureté, pH, température...).

Sur près de 220 cours d'eau recensés dans le Diois (ruisseaux, ravins, torrents, petits rus...) représentant 4000 km linéaires, une vingtaine de cours d'eau (15% des linéaires) sont permanents. L'ensemble du réseau hydraulique se répartit en trois grands bassins versants :

- le Bassin Versant de la Drôme avec la Drôme comme rivière principale sur laquelle se greffent localement 17 affluents,
- le Bassin Versant de l'Eygues qui correspond dans le Diois au bassin de l'Oule autour duquel gravitent 4 affluents,
- le Bassin Versant du Buëch avec un affluent local (le Lunel).

Le Diois est couvert par les espaces résiduels de deux autres bassins versants limitrophes (BV du Vercors et BV de la Drac Aval) mais qui ne forment pas de cours d'eau locaux.

LES USAGES ÉNERGÉTIQUES DE LA RESSOURCE EN EAU SUPERFICIELLE

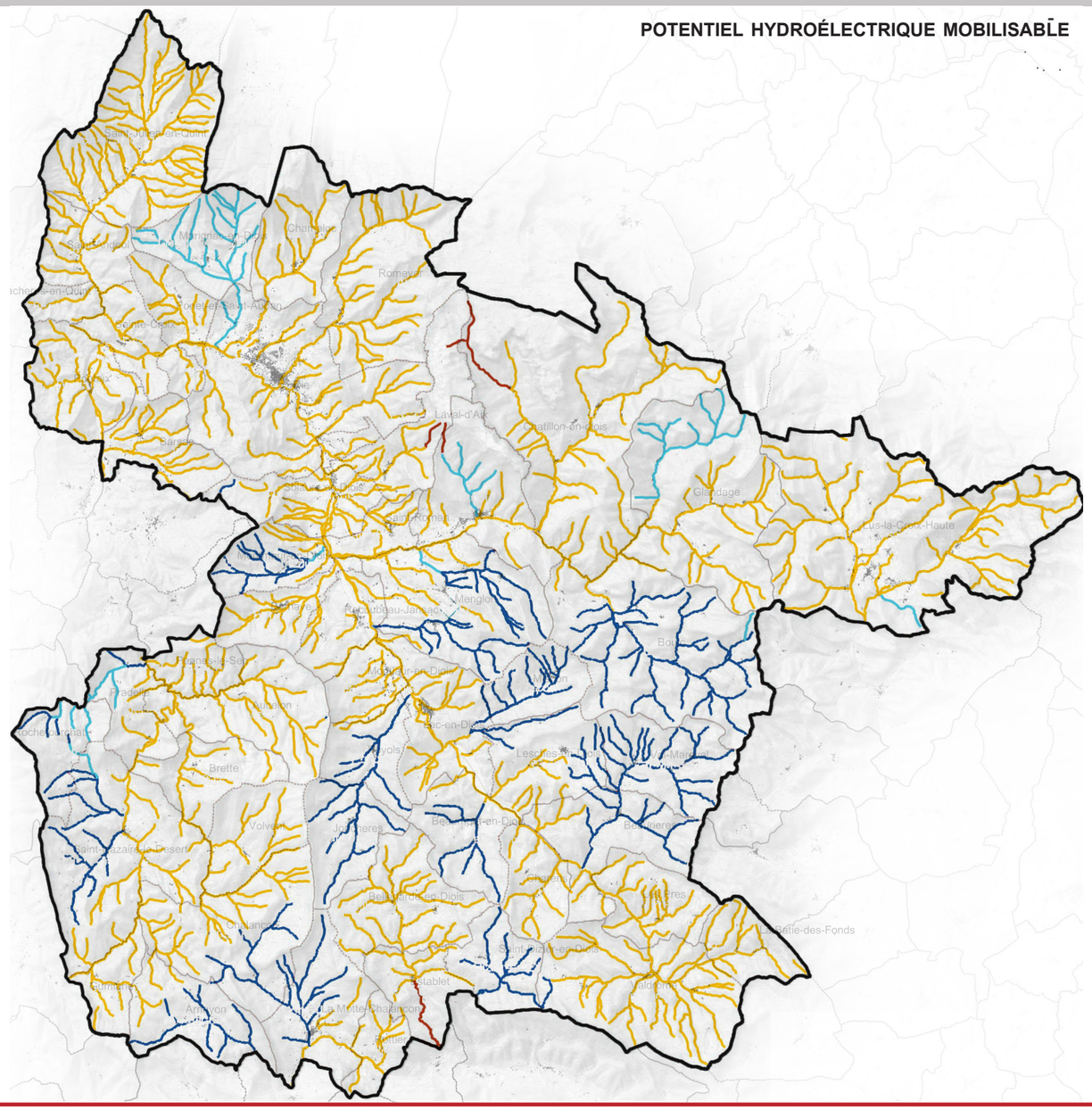
CARACTÉRISTIQUES QUANTITATIVES & POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE DES COURS D'EAU

La dynamique des cours d'eau conditionne l'exploitabilité de leur force motrice. L'énergie mécanique des cours d'eau récupérée par une turbine peut être transformée via un alternateur en énergie électrique (=hydroélectricité). Cette énergie met à profit ainsi l'écoulement de l'eau et un dénivelé. La création d'une retenue d'eau et d'une canalisation forcée permet d'assurer un débit ou une hauteur d'eau minimale continue. La puissance potentielle d'un cours d'eau (pouvant alimenter une turbine ou centrale hydroélectrique) dépend principalement du débit moyen du cours d'eau et de la hauteur de chute de l'eau.
La puissance spécifique est ainsi le produit de la pente et du débit, qui caractérise les potentialités dynamiques du cours d'eau.

La géomorphologie du territoire confère des propriétés différenciées aux cours d'eau avec des distinctions s'opérant entre les cours d'eau de vallée et ceux des montagnes :

- le réseau hydraulique de montagne, positionné en tête de bassin versant, présente une physionomie torrentielle avec des pentes pouvant excéder les 10% dans le Diois. Par nature, ces cours d'eau présente un grand intérêt hydroélectrique au regard de leur pente.
- les rivières et ruisseaux de vallées se caractérisent par de faible pente (inférieure à 1%).

POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE MOBILISABLE



- Potentiel mobilisable
- Potentiel mobilisable sous condition
- Potentiel difficilement mobilisable
- Potentiel non mobilisable

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, DREAl Auvergne-Rhône-Alpes

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

Sur les considérations de débits :

La Drôme

La Drôme présente un débit moyen annuel de 2,75 mètres cube par seconde (au niveau de Luc-en-Diois) avec des variations mensuelles moyennes allant de 0,44 m3/s en août (pour la période d'étiage) à 4,67m3/s en mars (pour les hautes eaux). Au regard de son débit, la Drôme est considérée comme une petite rivière[1]. L'irrégularité de son régime est fortement liée à la fonte des neiges et à la pluviométrie automnale. En instantanée, le débit peut monter jusqu'à 58 m3/s lors des périodes de crues quinquennales. La Drôme connaît une diminution sensible de ses débits moyens constatés depuis une décennie avec en particulier un allongement de ses périodes d'assec.

Le Buëch

La station de mesure des débits du Buëch la plus proche de Lus-la-Croix-Haute (où prend sa source le Buëch) se situe à 53km au Sud, à Laragne-Montéglin. Dès lors, les débits moyens mesurés ne peuvent réellement rendre compte de la situation dans le Diois. A titre d'information, à Laragne-Montéglin, le débit moyen du Buëch s'établit à 20m3/s avec des fluctuations saisonnières typiques d'un régime hydrologique à dominante nivale. Deux périodes de crue se distinguent : l'une en automne avec un débit moyen mensuel montant jusqu'à 20 m3/s, l'autre au printemps avec des débits de l'ordre de 43 m3/s en avril, dûs à la fonte des neiges associée aux pluies de printemps. Les basses eaux d'été se déroulent de juillet à septembre pour atteindre une moyenne mensuelle de 3,12 m3/s.

L'Oule

L'absence de mesure sur le territoire ne permet pas de fournir d'indications quant au débit du cours d'eau. Cependant ce ruisseau qui prend sa source à Montmorin et rejoint l'Eygues à Rémuzat, connaît un régime pluvial c'est-à-dire des crues hivernales et des basses eaux en été, avec une variabilité interannuelle importante.

Au regard des pentes et des débits des affluents des rivières, les principaux gisements hydroélectriques se positionnent, d'après les données de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, au niveau des cours d'eau logés au pied du Vercors, en amont de Die et à Châtillon-en-Diois en particulier (ruisseau de Combeau, ruisseau des Gâts...), le Bès, quelques tronçons de la Drôme et au Sud avec l'Establet. Cependant, les conditions réglementaires et environnementales orientent le potentiel exploitable plutôt sur le quadrant Sud-Ouest du territoire (communes de Jonchères, Poyols, Beaumont-en-Diois, Saint-Dizier-en-Diois, Val Maravel, Boulc, Miscon). Les tronçons hydrauliques les plus intéressants du point de vue énergétique ne sont pas exploitables pour des raisons environnementales[2].

Neuf microcentrales hydroélectriques captent cette ressource énergétique :

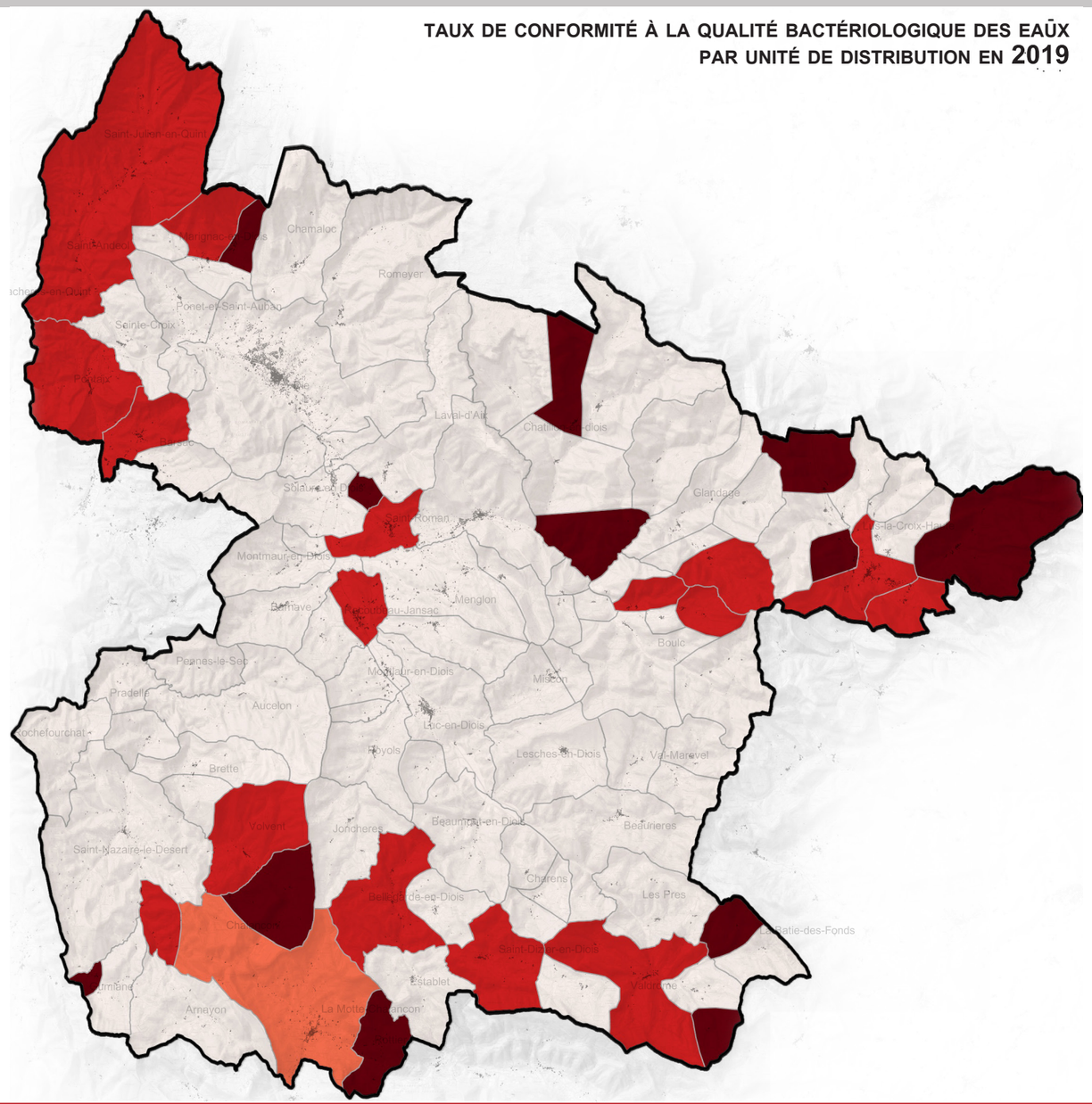
- 3 microcentrales sont positionnées sur la Meyrosse,
- 1 sur le ruisseau de Valcroissant,
- 2 sur l'Archiane,
- 2 sur le ruisseau des Gâts,
- 1 en amont de la Drôme auquel se rajoute le barrage de Luc-en-Diois cité précédemment.

Les installations hydroélectriques ont permis de produire en 2017 (données 2020) 6213 Méga Watts Heure[3] soit un peu plus de 9% de la production d'énergie renouvelable locale. La production hydroélectrique connaît cependant de fortes fluctuations annuelles, ceci étant lié à l'évolution des débits des cours d'eau (et en amont aux précipitations) : entre 2014 et 2017, l'hydroélectricité a ainsi accusé une forte baisse de production (-44%) alors que dans le même temps le nombre d'installations est passé de 7 à 9 microcentrales.

---

[1] Une très petite rivière a un débit moyen inférieur à 2m3/s, une petite rivière dépasse les 2m/3 tandis qu'une grosse rivièrese mesure avec un débit moyen de 100m3/s.
[2] Préservation de cours d'eau en tant qu'écosystème, frayère pour la reproduction de la piscifaune et participant à la «trame bleue» à préserver (cf. partie biodiversité).
[3] D'après l'ORCAE Observatoire Régional Climat Air Energie d'Auvergne Rhône-Alpes.

TAUX DE CONFORMITÉ À LA QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DES EAUX PAR UNITÉ DE DISTRIBUTION EN 2019



- Contaminations chroniques (conformité entre 0 et 50%)
- Contaminations épisodiques (conformité entre 50 et 80%)
- Contaminations ponctuelles (conformité entre 80 et 90%)
- Eau de bonne qualité (conformité entre 90 et 95%)
- Eau de très bonne qualité (conformité > 95%)

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

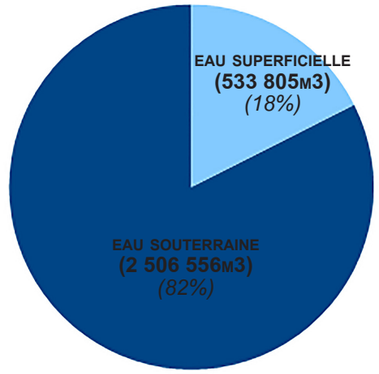
URBEO

LES USAGES DOMESTIQUES DE L'EAU (EAU POTABLE & HYGIÈNE)

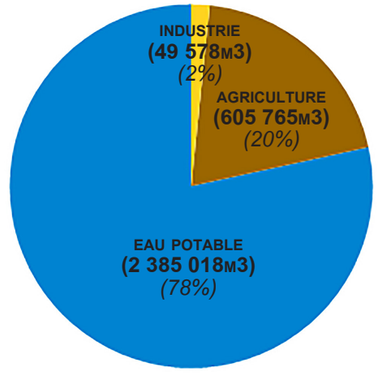
CONSOMMATIONS, PRÉLÈVEMENTS ET BESOINS EN EAU

97 824 165 m3 d'eau sont prélevés dans les ressources hydriques du Diois pour répondre aux différents besoins humains. Si l'on excepte le particularisme de la production hydroélectrique (qui utilise 97% de la ressource en eau, dans les rivières et ruisseaux, sous la forme d'eau turbinée), 3 040 360m3 d'eau sont réellement prélevés dans les milieux naturels dont 18% dans les cours d'eau (533 800m3)[1]. Les nappes d'eau souterraines constituent ainsi une très importante ressource pour le territoire.
72% de l'eau souterraine prélevée proviennent des calcaires et marnes crétacés du bassin versant Drôme, Roubion et Jabron, 16% du bassin versant du Buëch, 6% de l'Eygues et 5% des alluvions de la Drôme. Cette dernière couche hydrogéologique est considérée par le SDAGE Rhône-Méditerranée comme une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable. Autrement dit, cet aquifère présente un fort intérêt pour les besoins en eau actuels et futurs, il est fortement sollicité et son altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent.

SOURCES DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU



USAGES DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU *(HORS HYDROÉLECTRICITÉ)*

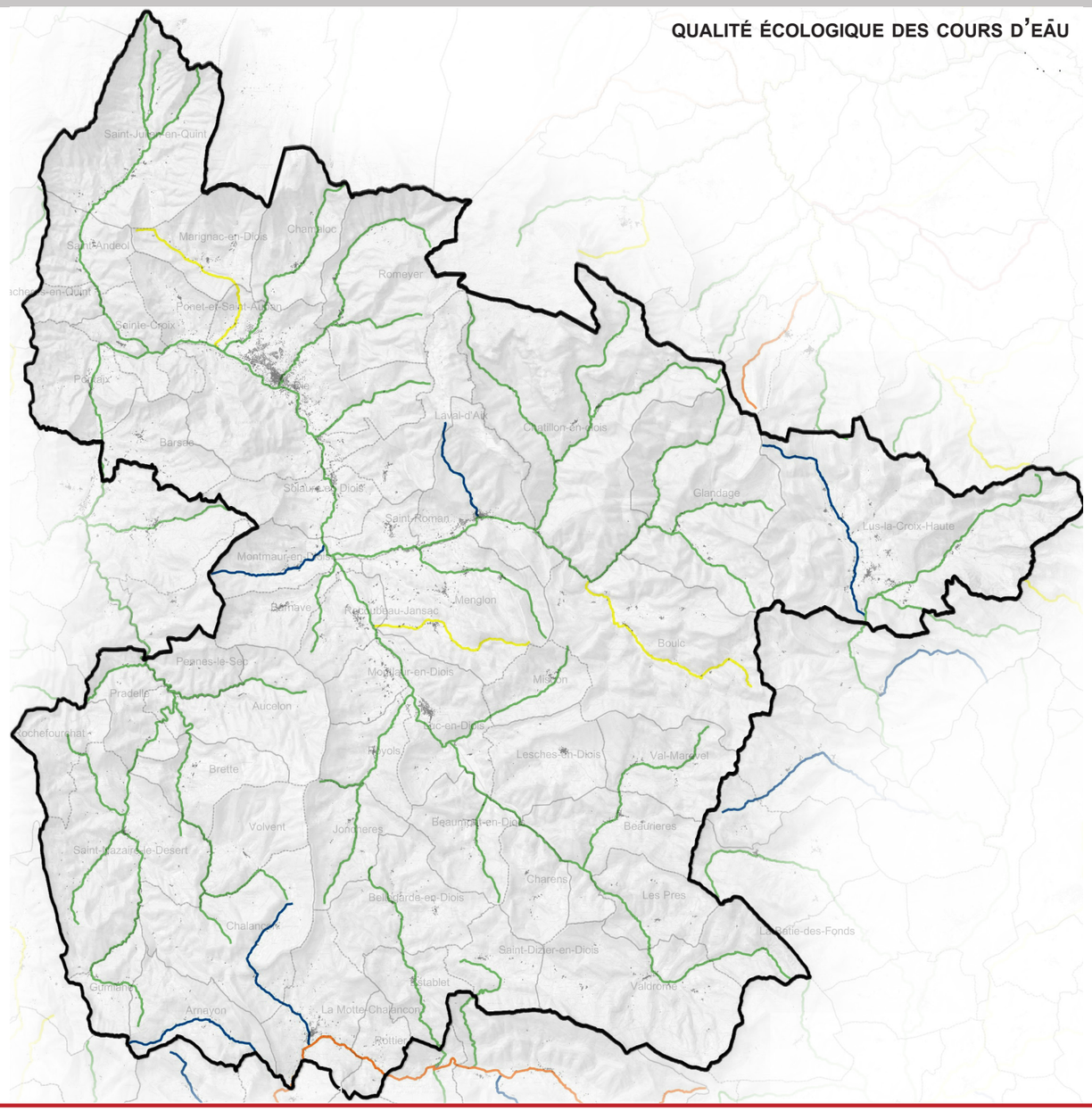


Les prélèvements en eau permettent de répondre à différents besoins :
- 78% à l'alimentation en eau potable de la population (2 385 020 m3),
- 20% à l'agriculture avec l'irrigation des terres (605 765 m3),
- 2% pour les autres activités économiques (industrie, etc.) (49 780 m3).

La consommation d'eau s'élève ainsi, tous usages confondus (hors hydroélectricité) à 262m3 par habitant et par an pour l'année 2018 (dont 205m3 pour l'alimentation en eau potable). L'eau est distribuée par le truchement d'une centaine de réseaux locaux *(Cf. Partie réseaux techniques - eau & assainissement)*.
Un déséquilibre structurel est constaté entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource issue des eaux superficielles, et ce pour tous les bassins versants du Diois. Ces derniers ont été classés en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Ce classement conduit à conditionner par autorisation les prélèvements d'eau en fonction de leurs usages, notamment en période critique (saison estivale). Pour éviter les pertes d'eau intempestives, des objectifs de rendement des réseaux d'eau ont été définis dans le PRGE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau). Le bilan 2021 du PRGE fait état que les objectifs d'amélioration sont quasi-atteints mais ils n'ont pas été suffisants au regard de l'augmentation des prélèvements. L'objectif de diminuer de 15% les volumes prélevables n'a pas été atteint. La situation s'est même dégradée au regard de la situation climatique puisque ces dernières années, il est constaé une augmentation du nombre d'années sèches conjugée à une augmentation des prélèvements. Les débits d'objectif d'Etiage ne sont plus atteints 4 années sur 5. En 10 ans, sur l'ensemble du bassin de la Drôme, les prélèvements agricoles ont augmenté de +15%, ceux pour l'industrie de +7% et ceux pour l'alimentation en eau potable de +36%. Cette situation conduit à une augmentation de la durée et de l'intensité des mesures de restriction des arrêtés «sécheresse» (cf. cartes et graphiques pages 80-81).
L'eau prélevée sur le territoire est globalement de bonne qualité microbiologique. Cependant, de fortes disparités sont observées entre les secteurs de vallée et les secteurs de source en montagne (notamment le Val de Quint, Lus-la-Croix-Haute ou le bassin de l'Oule) où des contaminations bactériologiques ponctuelles, épisodiques voire chroniques sont constatées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) en Rhône-Alpes. Les secteurs karstiques où la roche est poreuse et ne filtre pas l'eau sont particulièrement problématiques.

[1] *82% de l'eau prélevée provient des nappes d'eau souterraine (2 506 550m3) d'après la base de données nationales sur les prélèvements d'eau de 2019.*

QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU



[1] L'état écologique résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il est déterminé sur la base d'éléments biologiques (présence d'espèces végétales et animales), hydromorphologiques (état des berges, continuité de la rivière...) et physico-chimiques (oxygène dissous, nutriments, pH...). Il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » pas ou très peu influencée par l'activité humaine selon les cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.
L'état chimique est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (valeurs seuils). Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). 41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses et 33 substances prioritaires (selon la Directive européenne Cadre eau), notamment les pesticides, les métaux lourds, les hydrocarbures, les polychlorobiphényles (PCB)

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, SDAGE Rhône-Méditerranée 2019

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

La qualité de la ressource en eau s'établit par ailleurs au niveau de ses surfaces aquatiques. La qualité des cours d'eau est liée à leur fonctionnement naturel (dynamique des écosystèmes, faune, flore...) qui peut être altéré par les activités humaines. L'évaluation de la qualité d'un cours d'eau repose non seulement des critères chimiques mais aussi sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques (critères écologiques)[1].
Sur le critère chimique, l'ensemble des cours d'eau du Diois sont considérés comme étant en bon état. Cependant l'impact des produits phytosanitaires est à relever dans les secteurs de traitements particuliers liés aux lavanderaies et à la viticulture. Les différences de qualité des cours d'eau s'opère principalement sur les critères écologiques.

Trois affluents de la Drôme présentent des altérations écologiques de leur niveau de qualité : le ruisseau de Blanchon, le ruisseau de Marignac et le ruisseau de Boulc.
Le Buëch et ses affluents sont en bon état avec en particulier un très bon état écologique pour le Lunel.
L'Oule est identifiée comme étant de qualité médiocre en raison de problématique de prélèvements d'eau.

LES USAGES ÉCONOMIQUES - TOURISTIQUES

Outre les mentions précédentes, l'eau revêt une importance particulière pour le Diois en raison de la prégnance dans son économie des activités de tourisme et de loisirs. L'eau est en effet un élément essentiel d'attractivité assurant le fonctionnement des activités aqua-nautiques, et ce sous toutes leurs formes :

- nautisme : canoë, kayak, paddle, barque
- sports en piscine : natation, plongeon,
- sports en eau libre : nage, baignade, pêche sportive,
- sports en eau vive : canyoning, rafting.

La quantité d'eau, le débit des cours d'eau (cf. ci-avant) et la qualité bactériologique sont ainsi fondamentaux pour la bonne tenue des activités.
Une multiplicité de sites de baignade *naturels non surveillés* sont recensés sur le territoire (parmi lesquels lesplus connus : les cascades d'Aiguebelle à Pontaix, le Claps à Luc-en-Diois, le Pas du Gour à Brette, leLac du Pas des Ondes à La-Motte-Chalancon...) dont plusieurs sont évalués au regard de la qualité des eaux de baignade vis-à-vis de deux paramètres microbiologiques : la présence d'Escherichia Coli et d'entérocoques intestinaux. Sur les 7 sites de baignade évalués sur le territoire, 3 présentent une excellente qualité des eaux, 2 sont de bonne qualité et 2 n'ont pas été évalués récemment.

QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE DANS LE DIOIS *(SOURCE : MINISTÈRE DE LA SANTÉ, 2020)*

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2017	2018	2019	2020
CHATILLON-EN-DIOIS	LAC BLEU	douce	6E	5E	6E	6E
DIE	DROME AMONT DE DIE	douce	5E	5E	5E	5E
DIE	DROME AVAL DIE	douce	1N	5N	5N	4N
DIE	DROME CENTRE DIE	douce	3N	5N	5N	4N
LUC-EN-DIOIS	DROME DE BEAUMONT A LUC EN DIOIS	douce	5I	5B	5B	5B
MOTTE-CHALANCON (LA)	LAC DU PAS DES ONDES	douce	5E	5E	5E	5E
SAINTE-CROIX	DROME DE DIE A STE CROIX	douce	5E	5E	5B	5B

E Excellente qualité — B Bonne qualité — S Qualité suffisante — I Qualité insuffisante
P Insuffisamment de prélèvements — N Site non classé
Le nombre situé avant la lettre correspond aux nombres de prélèvements effectués dans l'année.

LES USAGES AGRICOLES (IRRIGATION)

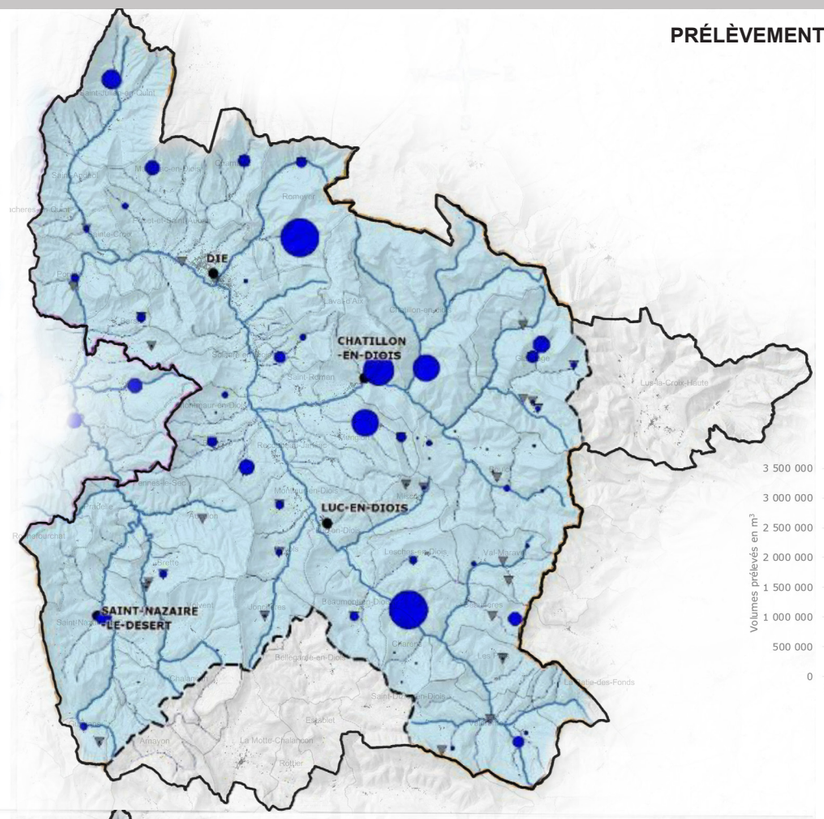
L'irrigation vise à sécuriser la production agricole au regard des évolutions météorologiques, climatiques et de la nature des sols (cf. ci-avant). Le Diois compte 65 points de prélèvements destinés à l'irrigation (en 2021). Ces prélèvements sont de différents types :

- pompage direct en rivière (pour la plupart),
- prise d'eau gravitaire en rivière,
- pompage en bassin creusé dans la nappe d'accompagnement,
- forage ou puit (3 prélèvements),
- captage de source (1 prélèvement).

Une partie des points de prélèvements est gérée par 5 ASA (Association Syndicale Autorisée en hydraulique agricole) et une CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) (cf.partie agricole).

PRÉLÈVEMENTS ESTIVAUX (DU 01/06 AU 15/09)

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

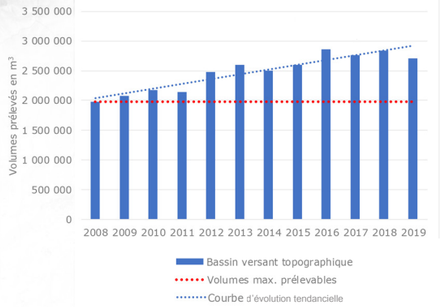


Prélèvements estivaux calculés (ratio 57%)

- 70 000
- 35 000
- 7 000

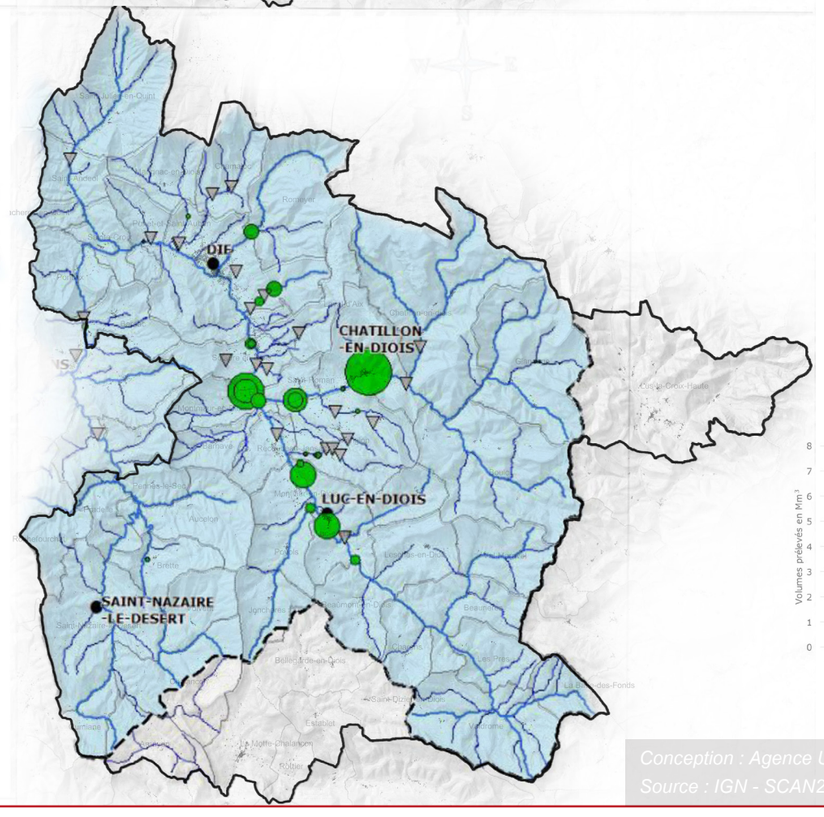
▼ Prélèvement nul en 2019 (AEMRC)

ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS ESTIVAUX EN AEP DEPUIS 2008 SUR LE BASSIN VERSANT DE LA DRÔME



PRÉLÈVEMENTS ESTIVAUX

AGRICOLE

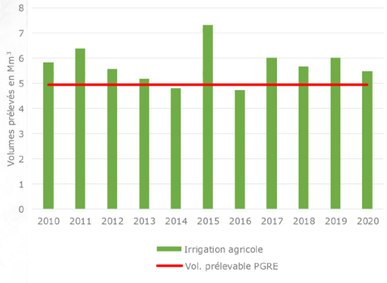


Volume prélevé a l'étiage (SYGRED 2020)

- 70 000
- 35 000
- 7 000

▽ Captage abandonné

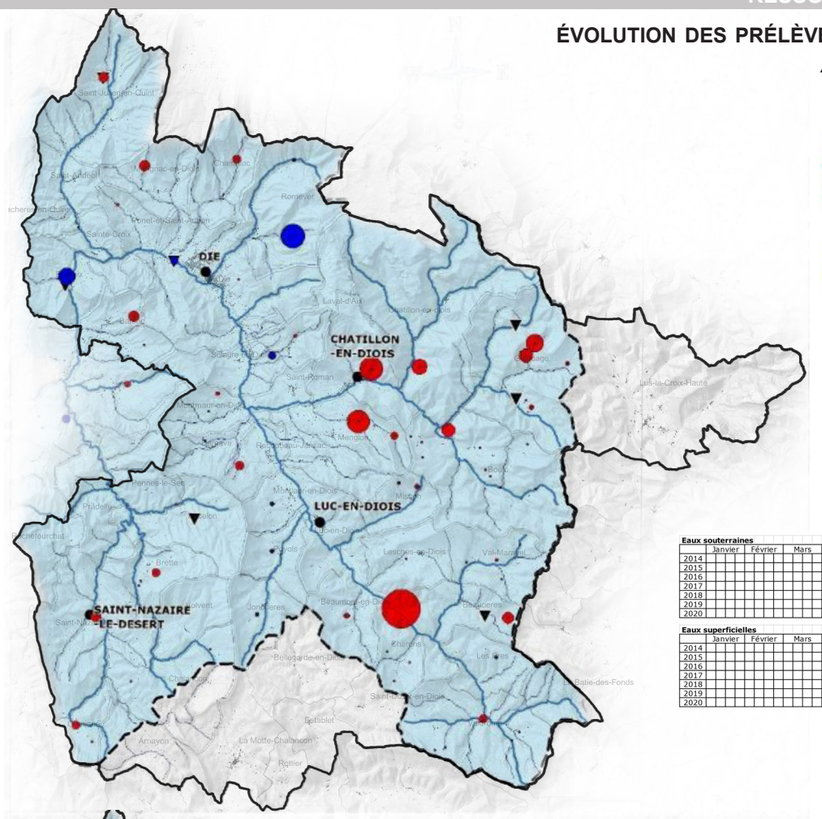
ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS ESTIVAUX AGRICOLES DEPUIS 2008 SUR LE BASSIN VERSANT DE LA DRÔME



Conception : Agence URBEO, d'après PRGE 2021
Source : IGN - SCAN25, SMRD - PRGE 2021, OUGC SYGRED 2020

ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS ENTRE 2012 ET 2019

ALIMENTATION EN EAU POTABLE



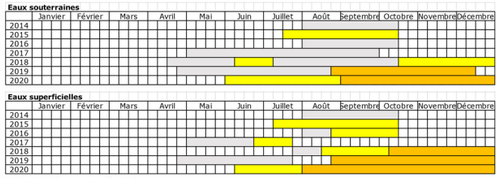
Evolution des prélèvements (2012_2019)

- 100 000
- 50 000
- 10 000
- -10 000
- -50 000
- -100 000

▼ Fermé

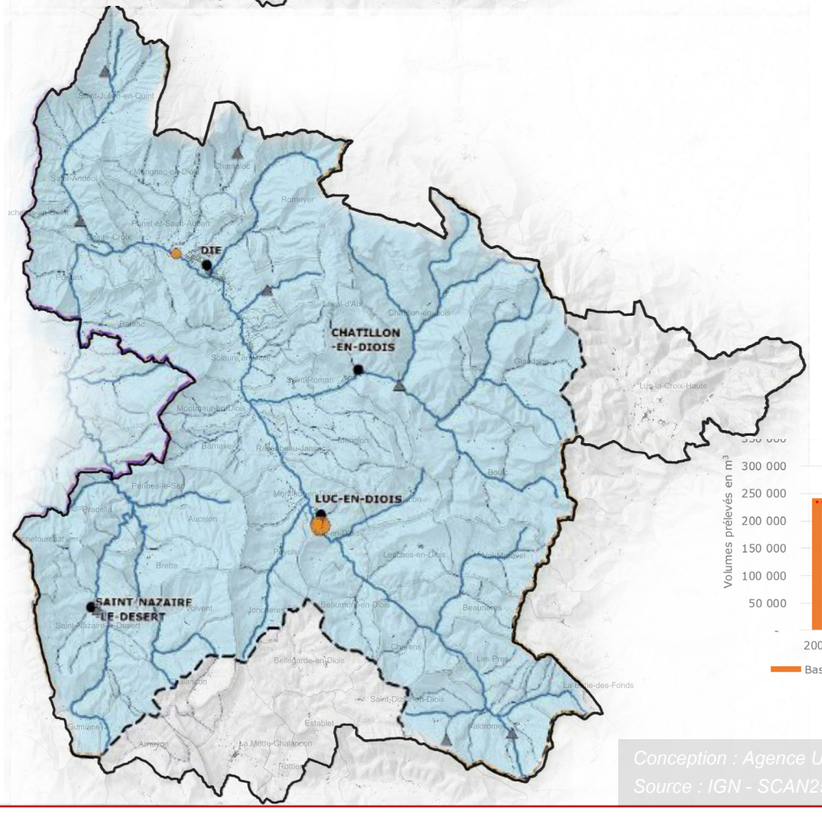
ÉVOLUTION DES MESURES DE RESTRICTIONS DEPUIS 2014 (ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX - LIMITATION DES PRÉLÈVEMENTS)

- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise



PRÉLÈVEMENTS ESTIVAUX

INDUSTRIELS



Prélèvements estivaux calculés 2019

- 17 500
- 8 750
- 1 750
- 0

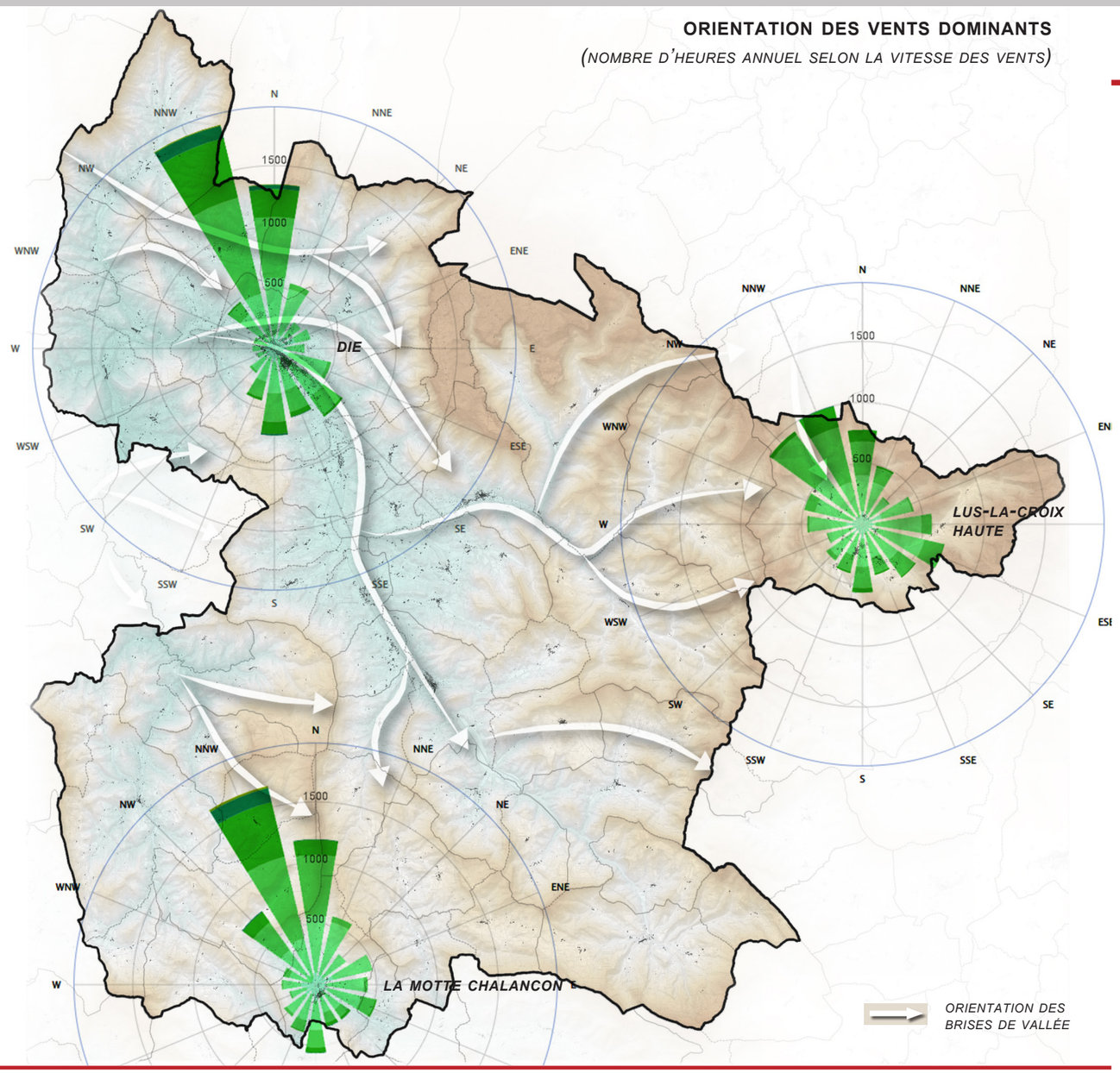
ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS ESTIVAUX AGRICOLES DEPUIS 2008 SUR LE BASSIN VERSANT DE LA DRÔME



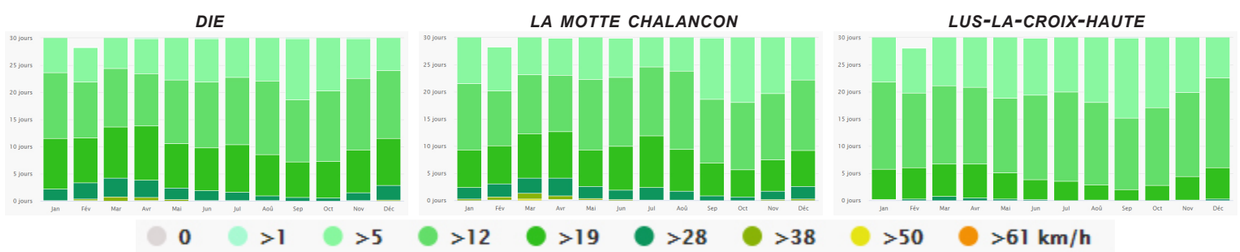
Conception : Agence URBEO, d'après PRGE 2021
Source : IGN - SCAN25, SMRD - PRGE 2021

ORIENTATION DES VENTS DOMINANTS

(NOMBRE D'HEURES ANNUEL SELON LA VITESSE DES VENTS)



RÉPARTITION MENSUELLE DE LA VITESSE DES VENTS SELON LE NOMBRE DE JOURS



Conception : Agence URBEO - Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, MNT2018, MétéoBlue2020, Plan des vols libres dans le Vercors 2020

V. UN POTENTIEL ÉOLIEN INEXPLOITÉ MAIS CONFRONTÉ À DE FORTES CONTRAINTES

Souvent oublié, l'air constitue une ressource qui est loin d'être mineure, notamment pour un territoire comme le Diois. Les caractéristiques atmosphériques répondent en effet à une diversité de besoins et d'activités :

- aux besoins physiologiques pour assurer la santé de la population et pour maintenir le bon état du patrimoine immobilier (qualité de l'air, présence de polluants atmosphériques, taux d'humidité...),
- aux usages économiques : les activités de sports et loisirs aéronautiques en dépendent directement (vol libre, parapente, ULM, aéromodélisme, aéronefs motorisés...) tout comme les observations scientifiques (astronomie, météorologie...), et globalement les activités de tourisme et loisirs,
- aux usages énergétiques (énergie éolienne, énergie aérothermique pour le chauffage, la climatisation ou la ventilation...).

Chaque usage recherche ainsi des propriétés particulières vis-à-vis de l'air :

- des besoins quantitatifs en termes notamment de vitesse et d'orientation des écoulements aérauliques (vents),
- des niveaux de qualité (biologique, physico-chimique...).

FORCE, VITESSE ET ORIENTATION DES VENTS

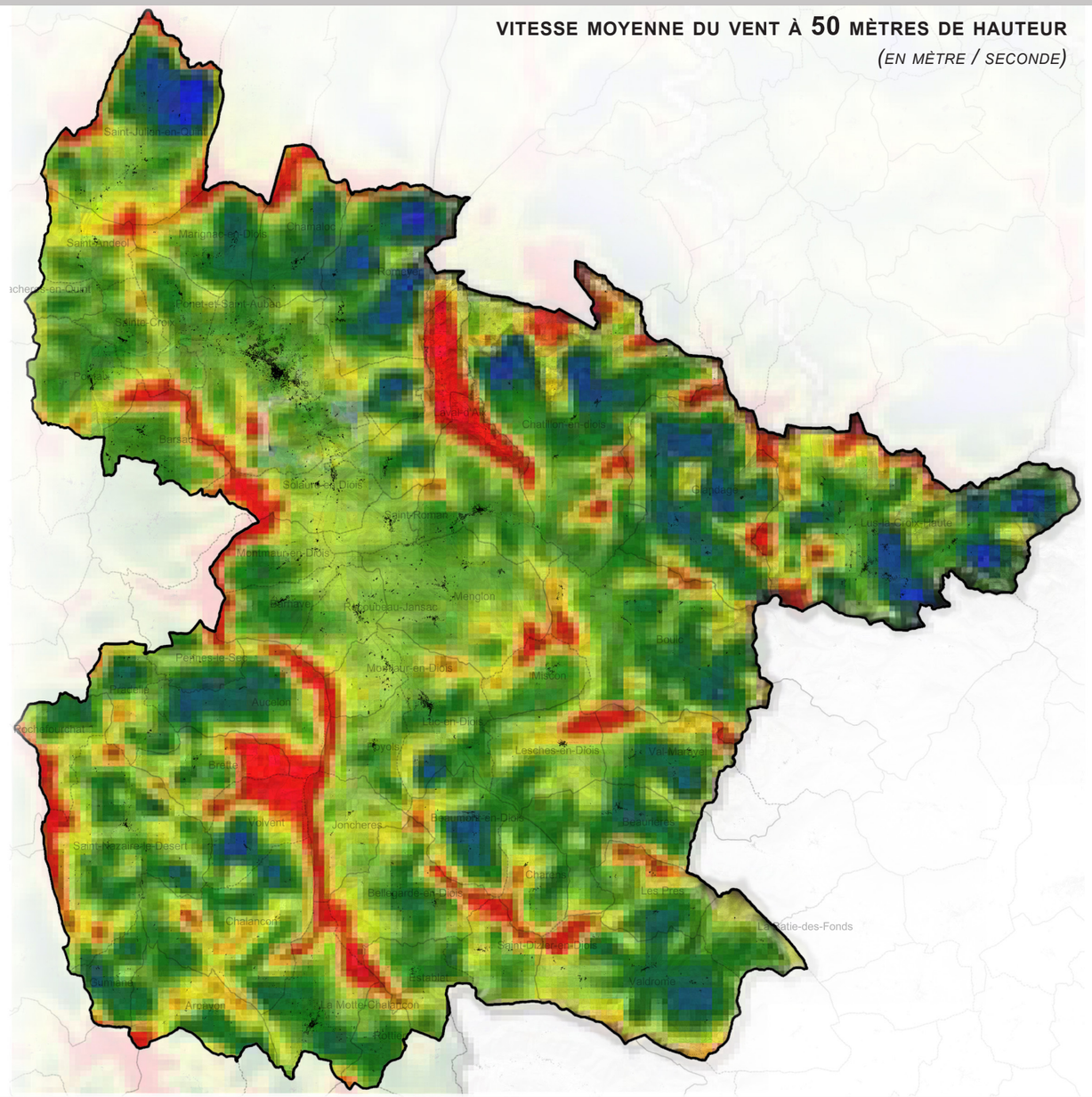
La situation charnière du Diois entre les climats méditerranéen et montagnard alliée à une géomorphologie dessinant une vaste vallée dromoise enchassée par des monts périphériques, définissent des conditions particulières (pressions atmosphériques, températures) pour les mouvements aérauliques. L'air chauffé dans les vallées se dilate, se met en mouvement, s'élève et remonte le long des parois rocheuses. Cette mise en mouvement est responsable des principales orientations des vents (notamment des brises de vallée) et de la formation des nuages. Si les vallées sont assez abritées, les espaces d'altitude et les crêtes apparaissent particulièrement exposés aux courants aériens (cf. ci-après).

Les vents dominants suivent le profil des vallées. Dans la vallée dromoise, ils ont majoritairement une origine Nord-Nord-Ouest (22% des vents), suivie par des orientations Nord (15%), Sud-Est et Sud à 8%. La vitesse moyenne annuelle des vents s'établit à environ 12-13 km/h (dans une fourchette oscillant entre 6 et 18km/h). La moitié des vents qui balaient le Diois correspond à une légère brise (entre 5 et 12 km/h). La transition de l'hiver vers le printemps est la période la plus venteuse de l'année et ce dans un contexte où le nombre de jours de forts vents (c'est-à-dire dépassant 28km/h) apparait assez limité (26 jours par an), en comparaison notamment avec la vallée du Rhône. Les vents violents continus sont quasi-inexistants en dehors de quelques rafales pouvant monter jusqu'à 130 km/h. A l'inverse, les mois de septembre-octobre sont les moins ventés de l'année. Si les vents du Nord-Nord-Ouest restent dominants sur le territoire, la vallée du Buëch présente un régime de vents dominants beaucoup plus répartis et diffus (en comparaison de la vallée de la Drôme), et les vitesses moyennes sont également amoindries.

Le territoire est balayé fréquemment par une brise du Nord qui se fait ressentir à partir de midi. Cette brise est «utile» pour les engins aériens de loisirs (vols libres : parapentes, ULM..) ou encore pour l'avifaune (rapaces...) dans la définition de parcours longs et continus. Dans le Haut Diois, le changement de direction de l'orientation des vents lié à la topographie plus accidentée conduit à une élévation des brises en altitude. Ces conditions sont considérées comme idéales pour réaliser des «vols en triangle» autrement dit des allers-retours avec le coeur de la vallée dromoise. Bien que la brise ait une orientation majoritairement Nord, des vents basculant d'Ouest (sévissant sur les montagnes de Couspeau et d'Aucelon) peuvent se faire ressentir en fin d'après midi et compliquer le parcours de certains vols. Ces brises d'altitude ont également des incidences phénologiques c'est-à-dire sur le fonctionnement de la vie végétale et animale en altitude (cf. partie biodiversité).

Le col de Cabre et la commune de Valdrôme constitue une limite nette à l'influence aérologique dioise. Sur ce secteur, le plafond nuageux est souvent plus haut que dans le reste du territoire.

Le Diois connaît aussi des «perturbations» aérauliques du fait de son positionnement dans un axe Est-Ouest entre la vallée du Rhone (génératrice d'air chaud) et le massif du Dévoluy (dominé par l'air froid). Cette localisation conduit à des inversions thermiques fréquentes c'est-à-dire que les températures de l'air peuvent devenir (a contrario) plus élevées à haute altitude qu'à basse altitude. Ces perturbations peuvent impacter les trajectoires des vols libres (changements brusques de direction pour les ULM, parapentes...) ou encore agir sur dilution des polluants dans l'air en maintenant ceux-ci au niveau du sol.



ÉNERGIE AÉRAULIQUE OU ÉOLIENNE

Les masses et les vitesses des volumes d'air permettent, par leur force cinétique, la production d'énergie électrique ou mécanique. La quantité d'énergie potentielle dépend directement de la vitesse du vent tandis que la puissance est proportionnelle à la longueur des pales d'une éolienne[3]. La force du vent, sa fréquence et sa régularité sont des éléments déterminants pour l'utilisation des gisements éoliens. Le fonctionnement d'une éolienne doit répondre à plusieurs critères parmi lesquels :

- Une vitesse de démarrage de l'ordre de 2 mètres par seconde (7,2 km/h),
- Entre 2 et 4 m/s (7,2 et 14,4 km/h), les pales tournent mais ne produisent pas d'électricité,
- A partir de 4 m/s, la production d'électricité débute,
- Une vitesse moyenne de 5,5 m/s (20 km/h) est considérée comme un seuil de rentabilité pour une éolienne,
- A 25 m/s (90 km/h), la trop forte vitesse des vents impose la mise à l'arrêt des éoliennes pour des questions de sécurité.

Comme mentionné précédemment, la vitesse moyenne des vents dans le Diois s'établit à environ 12-13 km/h. 125 jours (soit un peu plus du tiers d'une année) permettent d'obtenir des vitesses supérieures à 5,3 m/s, avec de fortes variations selon les saisons : moins d'1 jour sur 4 est mobilisable en octobre, et cela peut monter jusqu'à 46% des journées du mois de mars.
Les reliefs conditionnent fortement l'exposition aux vents. Les crêtes et les monts sont les lieux les plus exposés et présentent incidemment les meilleurs potentiels de gisements éoliens. Parmi les sites les plus exposés aux vents d'altitude, on peut citer :

- les rebords du plateau du Vercors avec les montagnes du Glandasse, de l'Agnelet, d'Ambel, de Belle Motte et le But Saint-Genix,
- la chaîne montagneuse centrale du Diois allant du But de Toul jusqu'à la montagne des Ruelles en passant par les montagnes de Beaufayn, d'Aucelon, de Boutarinard, Praloubeau et de l'Eyriau,
- la ligne occidentale de la montagne de Couspeau,
- la montagne de Tarsimoure au Sud Diois,
- et plusieurs monts épars du haut-Diois (Montagne du Puy, Le Mayor, Montagne Chauvet, la Toussière...) et la ligne de relief séparant Lus-la-Croix-Haute du reste du Diois.

Le potentiel éolien est toutefois affecté par la topographie : les falaises et les pentes supérieures à 45° peuvent occasionner des instabilités pour les pylones et des perturbations dans la diffusion de l'air. Les massifs boisés, les reliefs et les constructions constituent aussi autant d'obstacles naturels et artificiels pour la pleine utilisation d'un gisement. D'autres critères limitent encore le potentiel éolien exploitable (réglementation aéronautique, environnementale, patrimoniale, qualités paysagères...). Hors problématique paysagère, deux grands sites apparaissent particulièrement favorables à une exploitation éolienne au regard de leur vitesse moyenne de vent, de l'absence de contraintes réglementaires et leur «facilité» de raccordement au réseau électrique (cf. carte ci-après), il s'agit de l'ensemble formé par la Serre Chanuit et du Mayor (sur les hauteurs de Menglon et de Boulc) et du But de Toul à Pontaix[4]. Plusieurs lignes de crêtes du Haut-Diois sont également potentiellement intéressantes pour une exploitation.

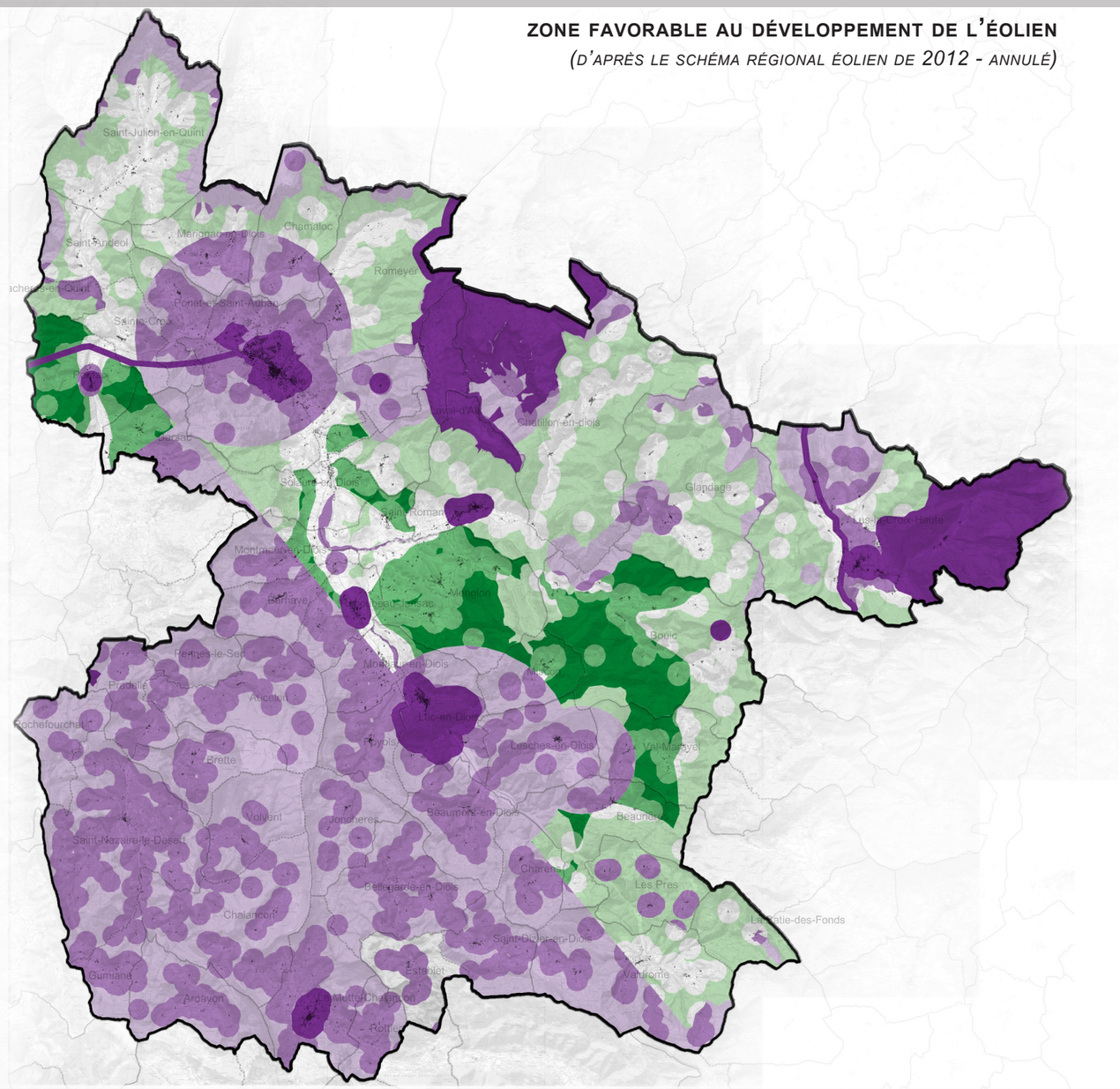
A ce jour, aucune éolienne productrice d'énergie n'est recensée sur le territoire.

---

*[3] Pour rappel, les **petites éoliennes** de moins de 12 mètres, peuvent produire jusqu'à 36kW pour un vent moyen de 11m/s. Les petites éoliennes sont soumises à déclaration préalable de travaux au titre du code de l'urbanisme. La capacité est limitée à 36kW en raison des contraintes de raccordement au réseau électrique basse tension.*
*La **moyenne éolienne** correspond à des mâts de 35 mètres pouvant produire jusqu'à 250 kW. Ces installations sont soumises à permis de construire.*
*La **grand éolienne** regroupe les mâts dépassant 50 mètres de hauteur. Ces installations sont soumises à permis de construire, à étude d'impact et à enquête publique.*
[4] Ce potentiel nécessite pour être confirmé des études approfondies d'évaluation des gisements et des contraintes.

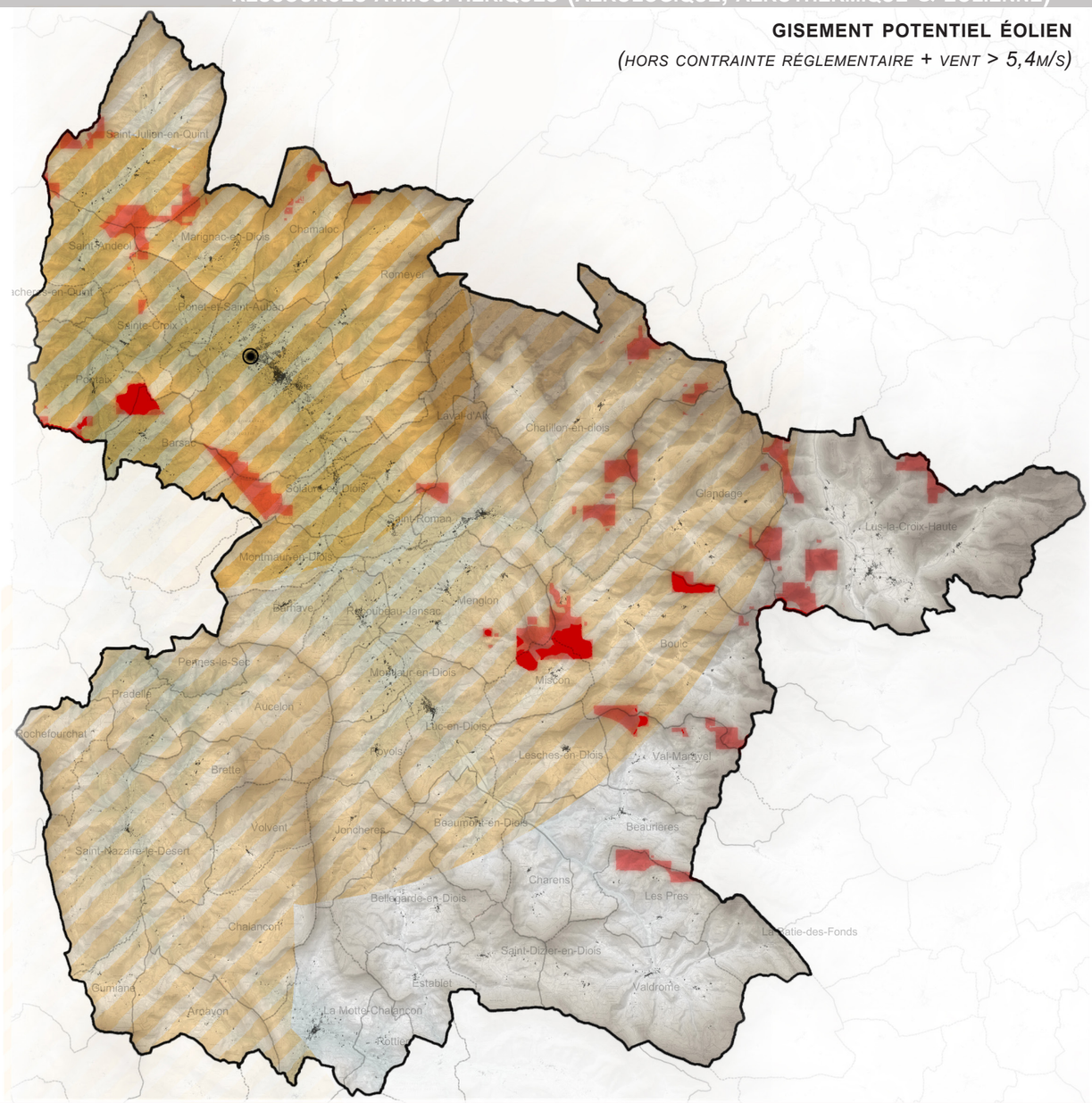
ZONE FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

(D'APRÈS LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN DE 2012 - ANNULÉ)



GISEMENT POTENTIEL ÉOLIEN

(HORS CONTRAINTE RÉGLEMENTAIRE + VENT > 5,4M/S)



- Secteur très favorable (sans contrainte)
- Secteur favorable
- Secteur potentiellement favorable
- Secteur moyennement favorable
- Secteur peu favorable
- Secteur défavorable
- Secteur impossible (interdictions réglementaires)

- Gisement très favorablement exploitable
- Gisement favorablement exploitable
- Zone favorable au raccordement électrique (localisation à moins de 10km d'un poste source)
- Zone moyennement favorable au raccordement électrique (localisation à moins de 25km d'un poste source)
- Poste source du réseau de distribution d'électricité

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, Région rhône-Alpes (Schéma Régional Eolien 2012)

0 2,5 5 7,5 10 km

URBEO

Conception : Agence URBEO - Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, SRE 2012, Schéma éolien de la Drôme 2007

0 2,5 5 7,5 10 km

URBEO

VI. UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR PRÉSENTANT UN INTÉRÊT ÉCONOMIQUE POUR LE TERRITOIRE

La qualité de l'air constitue une ressource physiologique de premier plan tant pour la santé humaine que pour l'environnement. L'introduction de substances (gazeuse, liquide ou solide) ayant pour effet de modifier la composition de l'air[1] et emportant des impacts sanitaires et environnementaux constitue une pollution de l'air. Les polluants atmosphériques ont des origines aussi bien naturelles (pollens, particules issues de feux de forêt ou de l'érosion des sols) qu'anthropiques (c'est-à-dire issues des activités humaines : agriculture, transport, chauffage, industrie, énergie, construction, déchets...).

La dégradation de la qualité de l'air conduit à une pluralité d'effets néfastes sur :

- la **santé humaine** avec des impacts immédiats (après une exposition de courte durée) et / ou à long terme (après des expositions répétées ou continues tout au long de la vie). Les polluants de l'air accentuent les événements de santé, induisent une surmortalité et une baisse de l'espérance de vie[2]. Plusieurs pathologies[3] sont étroitement liées à une mauvaise qualité de l'air :
  - *les maladies respiratoires (asthme, toux, rhinites, bronchites, bronchiolites, douleurs thoraciques, cancers des poumons, infections pulmonaires...),*
  - *les maladies cardio-vasculaires (infarctus du myocarde, AVC, angine de poitrine...),*
  - *les pathologies du système reproducteur (baisse de fertilité masculine, augmentation de la mortalité intra-utérine, naissances prématurées...)*
  - *d'autres pathologies (irritations oculaires, dégradation des défenses de l'organisme, affection du système nerveux, affection des fonctions rénales et hépatiques...).*

  La pollution de l'air peut contaminer l'homme selon trois voies :
  - *la voie respiratoire : c'est la principale entrée pour les polluants de l'air,*
  - *la voie digestive : les polluants atmosphériques retombent dans l'eau, couvrent les sols et les végétaux, et contaminent les produits ingérés (ex. : pesticides, métaux lourds),*
  - *la voie cutanée mais cela reste très marginal.*
- les **bâtiments** : dégradation des pierres, oxydation et corrosion des bâtiments et monuments, salissures et noircissement des façades, etc.
- les **agroécosystèmes :** nécroses foliaires, dépérissement des sols, ralentissement de croissance, diminution de la photosynthèse, perturbation de la chaîne alimentaire, réduction du rendement des cultures, acidification des écosystèmes...
- le **changement climatique** : accentuation de la formation des gaz à effet de serre.

Les évolutions météorologiques favorisent ou limitent les dilutions des polluants. En particulier, les conditions anticycloniques (temps calme avec peu ou pas de vent) favorisent l'accumulation de polluants et leur transformation photochimique, ce qui accentue la dégradation de la qualité de l'air. Ces phénomènes sont renforcés dans les secteurs à relief accidenté comme le Diois. Ainsi, la météorologie agît directement sur la concentration de polluants dans l'air :

- *le vent disperse les polluants mais il peut aussi les déplacer,*
- *la pluie lessive l'air, mais elle peut devenir acide et transférer les polluants dans les sols et dans les eaux.*
- *le soleil, par l'action du rayonnement, transforme les oxydes d'azote et les composés organiques volatils en ozone.*
- *la température, qu'elle soit haute ou basse, agit sur la formation et la diffusion des polluants, commes les particules.*

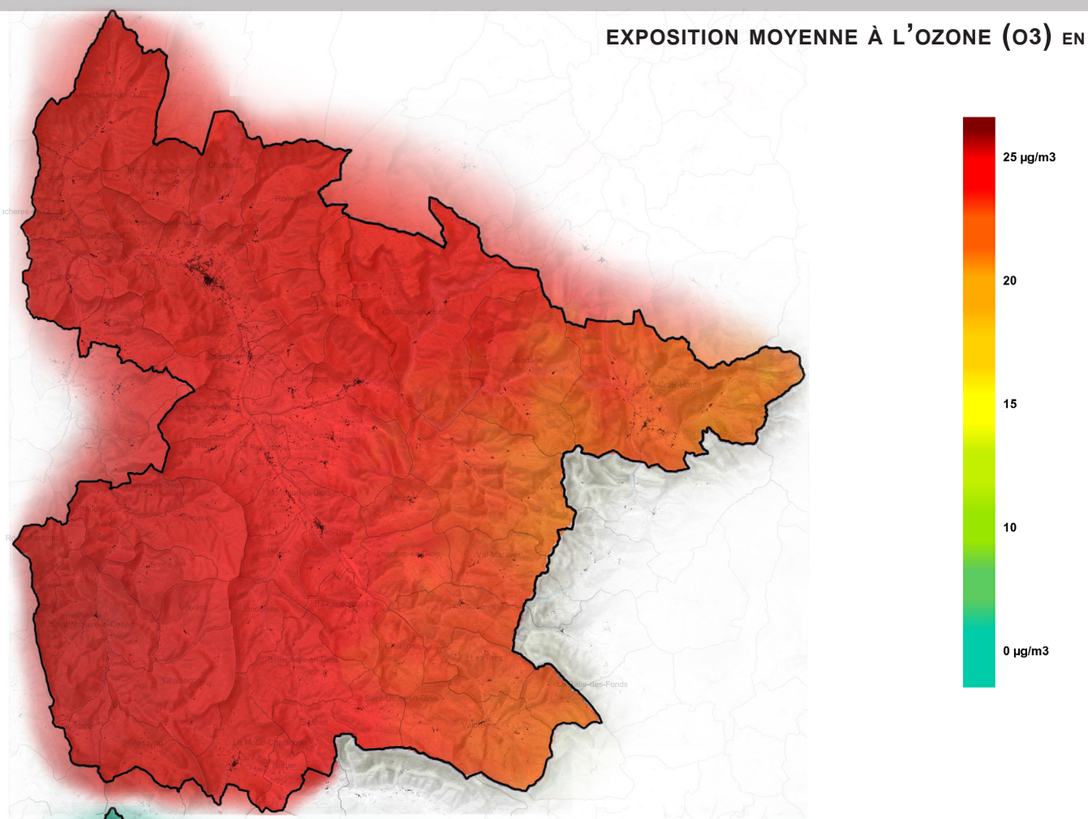
Les polluants atmosphériques sont nombreux, ils se classent en deux grandes familles bien distinctes :

- les **polluants primaires** issus directement des sources de pollution (transport, industrie, chauffage, agriculture...). Il s'agit :
  - *des oxydes de carbone (CO, CO2...) issus de combustion (chauffage, moteurs thermiques des véhicules...),*
  - *des oxydes de soufre (SOx, SO2...) issus de l'industrie et de la combustion de matières fossiles,*
  - *des oxydes d'azote (NOx, NO2...) issus des transports, de l'industrie et de l'agriculture (engrais...)*
  - *des hydrocarbures légers (HC, méthane...) issus des fermentations, de l'agriculture et de l'industrie,*
  - *des Composés Organiques Volatils (COV) émis par les activités industrielles, la construction et les produits d'entretien courants,*
  - *des particules (PM10 et PM2.5) qui ont des origines très diverses (agriculture, industrie, transport, érosion de sol...)*
  - *des métaux lourds (plomb, nickel, mercure, cadmium...) qui proviennent des activités industrielles, de la combustion ou du traitement des déchets.*
- les **polluants secondaires** issus des polluants primaires qui se forment par transformation physico-chimique sous l'effet de conditions météorologiques particulières. Il s'agit notamment de l'ozone (O3) généré sous l'effet de rayonnement solaire, du dioxyde d'azote (NO2) et des particules[4].

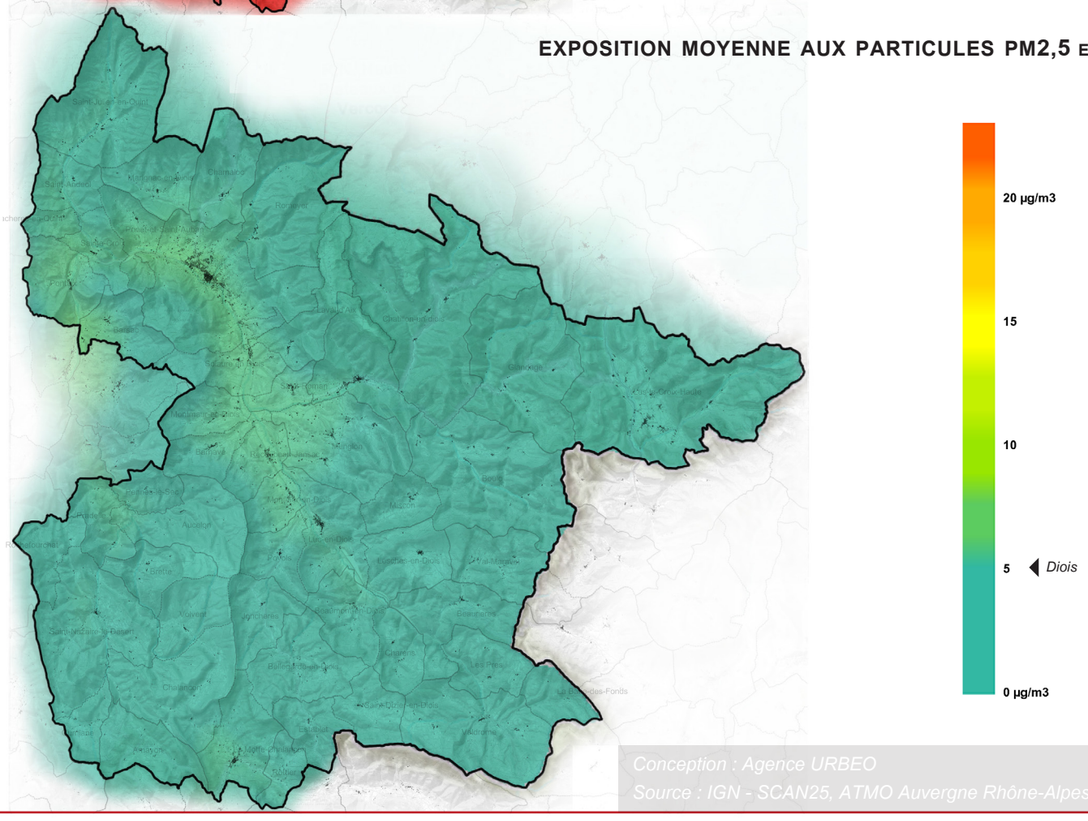
Quatre polluants sont plus particulièrement surveillés au regard de leur concentration dans l'air et de leur impact sur la santé : l'ozone (O3), le dioxyde d'azote (NO2) et les particules PM10 et PM2,5. Pour assurer la protection de la santé humaine et des écosystèmes, plusieurs valeurs de référence sont définies par l'Etat, l'Union Européenne et l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Ces valeurs de référence[5] sont présentées, pour information, ci-dessous. Elles sont utilisées pour mesurer les niveaux de pollution de l'air :

	Objectif de qualité	Valeurs limites Santé humaine	Valeurs limites Ecosystèmes	Seuil d'information et de recommandations aux personnes sensibles	Seuil d'alerte à la population
	µg/m3/an	*µg/m3/an*	*µg/m3/an*	**µg/m3/h**	**µg/m3/h**
O3 (Ozone)	120	120	18000	180	240
SO2 (Dioxyde de souffre)	50	125	20	300	500
Nox (Oxyde d'Azote)	40	40	30	200	400
PM10	30	40	20	50	80
PM2,5	10	20			
COV (Composés Organiques Volatils)	2	5			

EXPOSITION MOYENNE À L'OZONE (O3) EN 2019



EXPOSITION MOYENNE AUX PARTICULES PM2,5 EN 2019



Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, ATMO Auvergne Rhône-Alpes 2020

D'après les relevés de la station de surveillance de la qualité de l'air la plus proche, située à Saint-Nazaire-le-Désert, le Diois se singularise du reste du département de la Drôme par sa «bonne» qualité de l'air et ce quelle que soit la nature des polluants atmosphériques (sauf pour l'Ozone, cf. ci-après). En 2019, l'ATMO d'Auvergne-Rhône-Alpes - *l'observatoire régional de surveillance de la qualité de l'air* - mesurait les valeurs suivantes pour le Diois :

- PM 10 : 8,1 µg/m3 annuel (pour une valeur limite de 40 µg/m3).
- PM 2,5 : 5,0 µg/m3 annuel (pour une valeur limite de 25 µg/m3).
- Dioxydes d'azote (NO2) : 1,4 µg/m3 annuel (pour une valeur limite de 40 µg/m3).

Ces valeurs sont près de deux fois inférieures à celles constatées à l'échelle du département de la Drôme et notamment à celles de la vallée du Rhône (Cf. graphique ci-contre). Tous ces polluants atmosphériques connaissent une diminution de leur concentration dans l'air au niveau local, départemental et régional.

Les activités anthropiques participent grandement aux émissions de polluants atmosphériques. Depuis 2000, les émissions dioises ont fortement diminué dans des proportions similaires à celles observées à l'échelle régionales :

- - 79% pour les dioxydes de soufre (SOx) (-69% à l'échelle régionale). Les SOx proviennent à 74% des activités résidentielles et à 20% des activités économques tertiaires.
- - 57% pour les dioxydes d'azote (NOx) (-51% à l'échelle régionale). Les NOx sont issus à 59% des transports routiers, à 13% de l'agriculture et à 12% du secteur résidentiel.
- - 51% pour les Composés Organiques Volatils (COV) (-53% à l'échelle régionale) issus à 87% du résidentiel.
- - 36% pour les PM 2,5 (-33% à l'échelle régionale) issus à 82% du résidentiel, 7% de l'agriculture et 6% de transport routier.
- - 32% pour les PM 10 (-38% à l'échelle régionale) issus 69% du résidentiel, à 18% de l'agriculture et 6% de transport routier.
- une légère diminution des ammoniacs NH3 (-6% à l'échelle régionale) dont les émissions sont quasi exclusivement liées à l'agriculture (99%).

Dans le Diois, la vallée de la Drôme constitue l'un des rares secteurs locaux de concentration des dioxydes d'azote (NOx) du fait de son enchassement dans le relief : les pollutions constatées autour de la RD93 sont directement liées au trafic routier et aux rares activités industrielles.

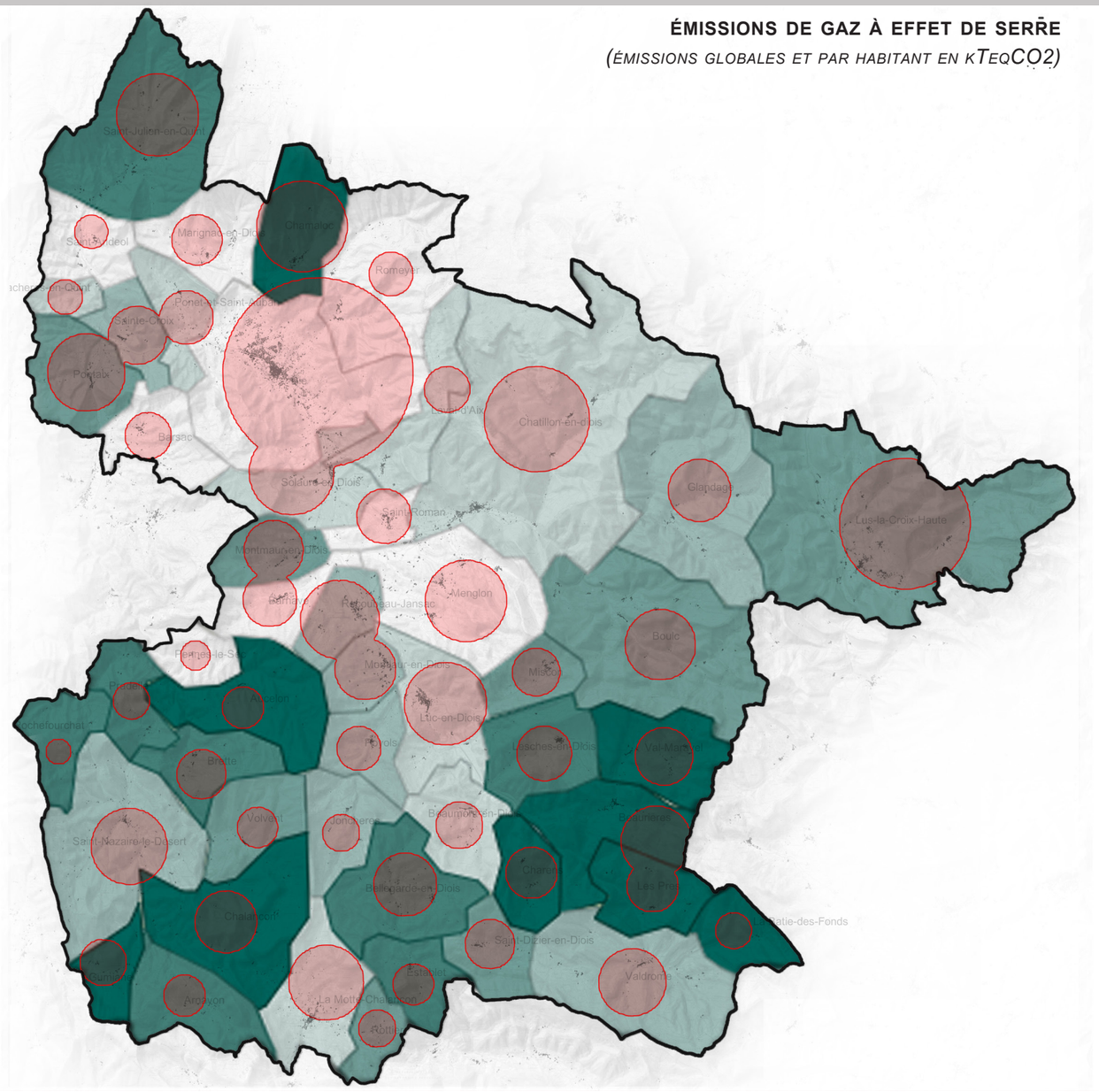
Les émissions de polluants sont principalement dues aux combustions résidentielles (chauffage au bois en particulier). Les habitations sont de très loin le premier poste émetteur de Composés Organiques Volatils, de particules (PM10, PM2,5) et de dioxyde de soufre. L'agriculture, les transports et les activités industrielles contribuent secondairement aux émissions.
Les dioxydes d'axode émis dans l'atmosphère sont quant à eux principalement liés au trafic routier.

Le territoire s'avère très affecté par une pollution chronique à l'ozone (O3). Ce polluant est présent à hauteur de 66,7 µg/m3 d'air en moyenne sur l'année (pour une valeur limite de 120 µg/m3) mais le nombre de jours de dépassement de la valeur cible réglementaire (25 jours > à 120 µg/m3) est régulièrement outrepassé ce qui conduit à une activation des niveaux d'information et d'alerte de la population par la préfecture. 71% de la population de la Communauté de Communes est exposée à ces dépassements de seuils. Les taux de concentration d'ozone ont tendance à s'aggraver localement. Cette dégradation est constatée également aux échelles départementales et régionales (+22% des concentrations moyennes d'O3 depuis 20 ans).
Plusieurs facteurs peuvent expliquer les pollutions à l'ozone observées dans le Diois :

- d'une part, les masses d'air circulant sur le territoire sont en provenance de territoires voisins, notamment de la vallée du Rhône, déjà chargées en polluants (oxydes d'azote et particules).
- d'autre part, les fortes températures locales, en particulier en période estivale, et l'influence du climat méditerranéen sont des facteurs favorables à la formation de ce polluant.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

(ÉMISSIONS GLOBALES ET PAR HABITANT EN KTEQCO2)



Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, Territory 2020

Les deux tiers de l'énergie en provenance du soleil sont absorbés par l'atmosphère, les sols et les surfaces aquatiques. Le tiers restant est réfléchi vers l'espace. Atmosphère et surface terrestre émettent en retour un rayonnement infrarouge que les nuages et les gaz à effet de serre (vapeur d'eau, dioxyde de carbone, ozone, protoxyde d'azode et méthane pour les plus importants) absorbent et réémettent en grande partie vers le sol. Les gaz à effet de serre ont en effet la particularité d'être pratiquement transparents au rayonnement solaire mais «opaques» au rayonnement infrarouge émis par la terre. L'énergie et la chaleur se trouvent ainsi piégées dans les basses couches de l'atmosphère tel le principe de la serre du jardinier. Ce phénomène naturel rend la vie possible sur Terre : sans lui, la température moyenne de la planète serait de -18°C au lieu de 15°C. Les gaz à effet de serre jouent donc un rôle important dans la régulation du climat.
Les activités humaines produisent un effet de serre additionnel. La modification de la teneur et de la concentration des GES dans l'atmopshère conduit à une altération des équilibres climatiques. Plusieurs gaz d'origine anthropique ont de forts pouvoirs émissifs accentuant les changements climatiques tels les gaz fluorés (CFC, HCFC, HFC, PFC...), l'hexafluorure de soufre (SF6) et le trifluorure d'azote (NF3). Contrairement aux polluants atmosphériques, les Gaz à Effet de Serre (GES) n'ont pas d'effet local sur la santé mais ils affectent le climat sur la longue durée et à l'échelle de la planète toute entière. Chaque gaz ayant des effets différenciés sur le climat, une unité de mesure permet d'aligner et de mesurer l'ensemble de ces GES : la «Tonne Equivalent CO2». Par ailleurs, il convient de noter que les émissions de GES sont liées aux consommations d'énergie nécessaires pour faire fonctionner les différentes activités humaines (Cf. ci-après).

D'après l'ORCAE Observatoire Régional Climat Air Energie d'Auvergne Rhône-Alpes, le Diois émet 77 TeqCO2 de gaz à effet de serre. Ces émissions sont globalement en diminution. Depuis 2000, le territoire a réduit ses émissions GES de 18 TeqCO2 (soit -19%).

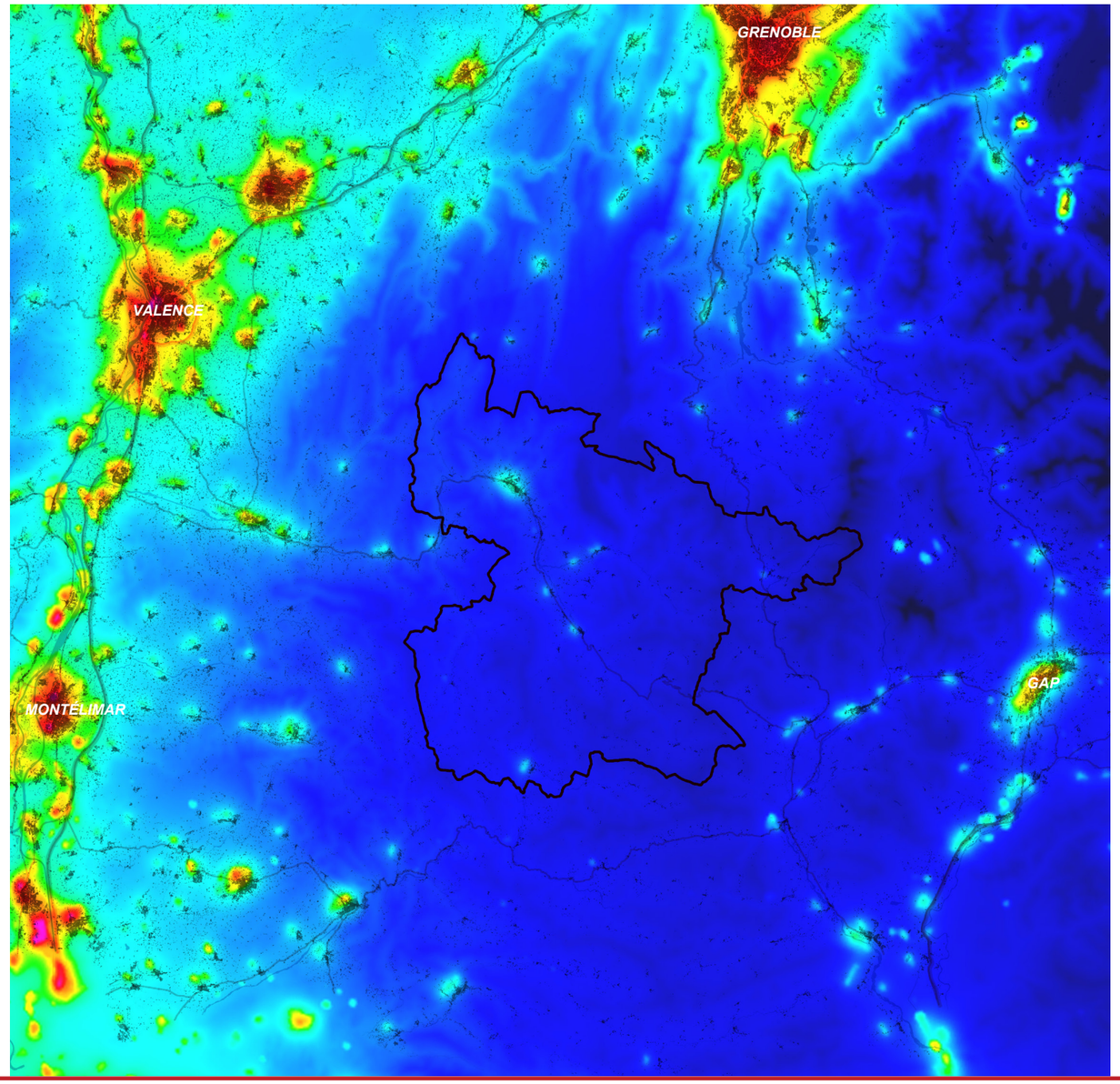
Trois secteurs se démarquent pour leur pouvoir émissif :

- l'agriculture est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre dans le Diois avec 31 TeqCO2 (soit 40% des émissions de GES du territoire). Les émissions agricoles proviennent à 46% des cultures (apports azotés, épandage de fertilisants), à 42% de l'élevage (le dégagement de méthane est issu de la fermentation entérique, des déjections animales...), à 10% d'émissions CO2 résultant de la consommation d'énergies fossiles par les engins agricoles ou les bâtiments d'exploitation.
- les déplacements avec 27 TeqCO2 (36%) dont 57% proviennent du transport de personnes et 43% du transport de marchandises.
- le secteur résidentiel (13 TeqCO2, 17%) avec notamment des émissions liées au chauffage (81% des émissions résidentielles) et à l'eau chaude sanitaire (8%).

Les autres secteurs ont un pouvoir résiduel dans les émissions de GES : le tertiaire avec 4 TeqCO2 (5%), l'industrie avec 2 TeqCO2 (2%).

Les émissions de GES sont principalement issues de la consommation de produits pétroliers (44 TeqCO2, 57%) et d'émissions non énergétiques (élevage, culture, méthanisation de déchets, fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation...) (28 TeqCO2, 36%). Les autres sources énergétiques (énergies électrique, renouvelable) ont participé aux émissions GES à hauteur de 5,5 TeqCO2 (7% des GES).
Sur les 18 TeqCO2 évitées depuis 2000, 11 TeqCO2 sont issues de la diminution des consommations de carburants et 4 TeqCo2 des évolutions de pratiques agricoles ou de gestion des déchets.

POLLUTION LUMINEUSE - QUALITÉ DU CIEL VISIBLE EN NOCTURNE



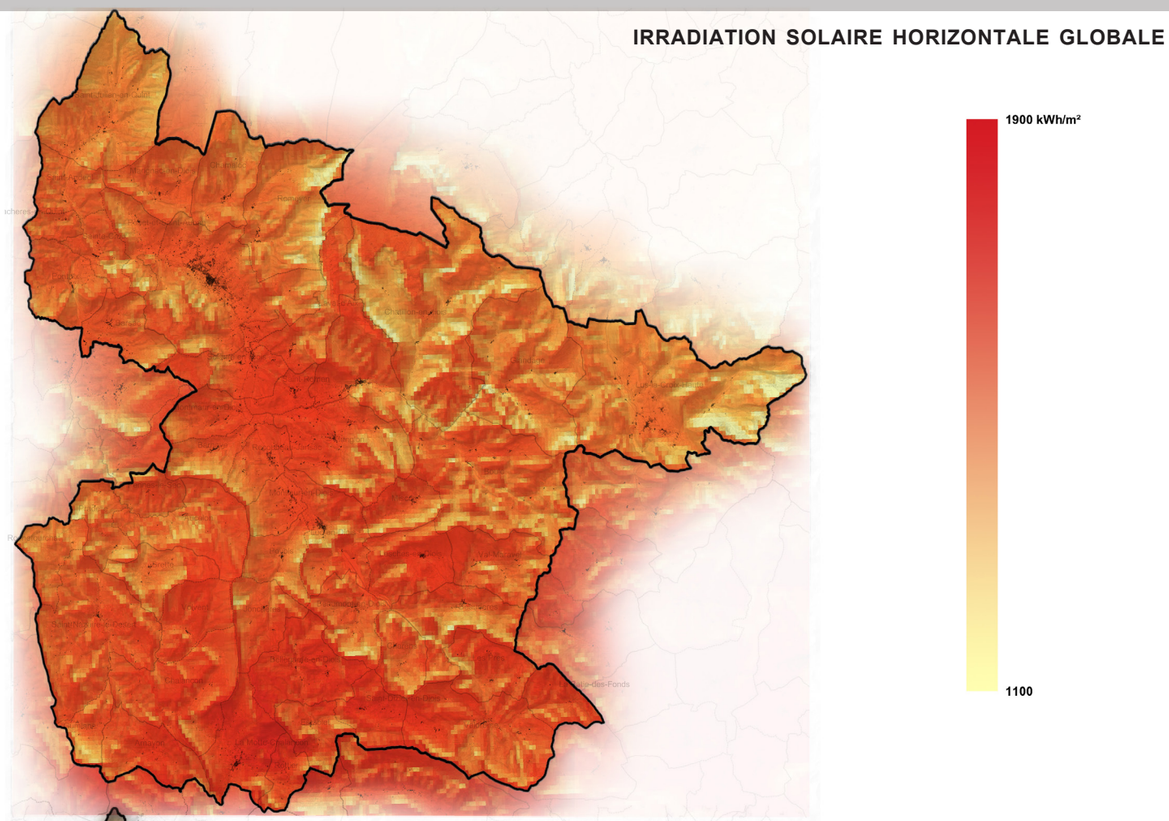
UNE «QUALITÉ DE CIEL» RECONNUE À L'INTERNATIONAL

Comme mentionné précédemment, la concentration de Gaz à Effet de Serre ou encore l'importance du taux d'humidité peuvent conduire à «voiler» l'atmosphère et la visibilité du ciel. Or la qualité de l'atmosphère constitue un critère essentiel pour assurer l'observabilité du ciel, des astres et des objets célestes, en ce sens l'atmosphère constitue une ressource de premier plan pour les observations scientifiques professionnelles et de loisirs (astronomie, météorologie, écologie...).
De même, la qualité du ciel se mesure à son gradient de pollution lumineuse en période nocturne. Les éclairages artificiels (lampadaires, enseignes publicitaires, vitrines de magasins...) dont les implantations traduisent le taux de couverture de l'urbanisation peuvent être si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale de la nuit. Ces pollutions lumineuses ont des conséquences sur le vivant et peuvent être source de perturbations pour la biodiversité (perturbation des cycles de reproduction, perturbation des migrations et des parcours d'espèces, modification des rapports entre proies et prédateurs...).
L'échelle de Bortle permet de mesurer le niveau de luminosité du ciel nocturne. Elle quantifie le niveau d'observabilité astronomique des objets célestes et la gêne causée par la pollution lumineuse. Cette échelle permet de décrire la noirceur et l'indice de «pureté» du ciel. L'association AVEX traduit cette échelle en nombre d'étoiles visibles à l'oeil nu pour mesurer la qualité du ciel nocturne. Sur une échelle allant de 1 à 10 permettant de percevoir de 0 à plus de 5000 étoiles[1], le Diois s'inscrit globalement à des niveaux 8-9 permettant d'observer entre 1800 et 5000 étoiles. Les principaux bourgs (Die, Luc-en-Diois, Châtillon-en-Diois, la Motte-Chalancon et Lus-la-Croix-Haute) sont les rares espaces affectés par une pollution lumineuse, le nombre d'étoiles visibles étant ramené entre 250 et 1000 étoiles (soit des niveaux 5 et 6).

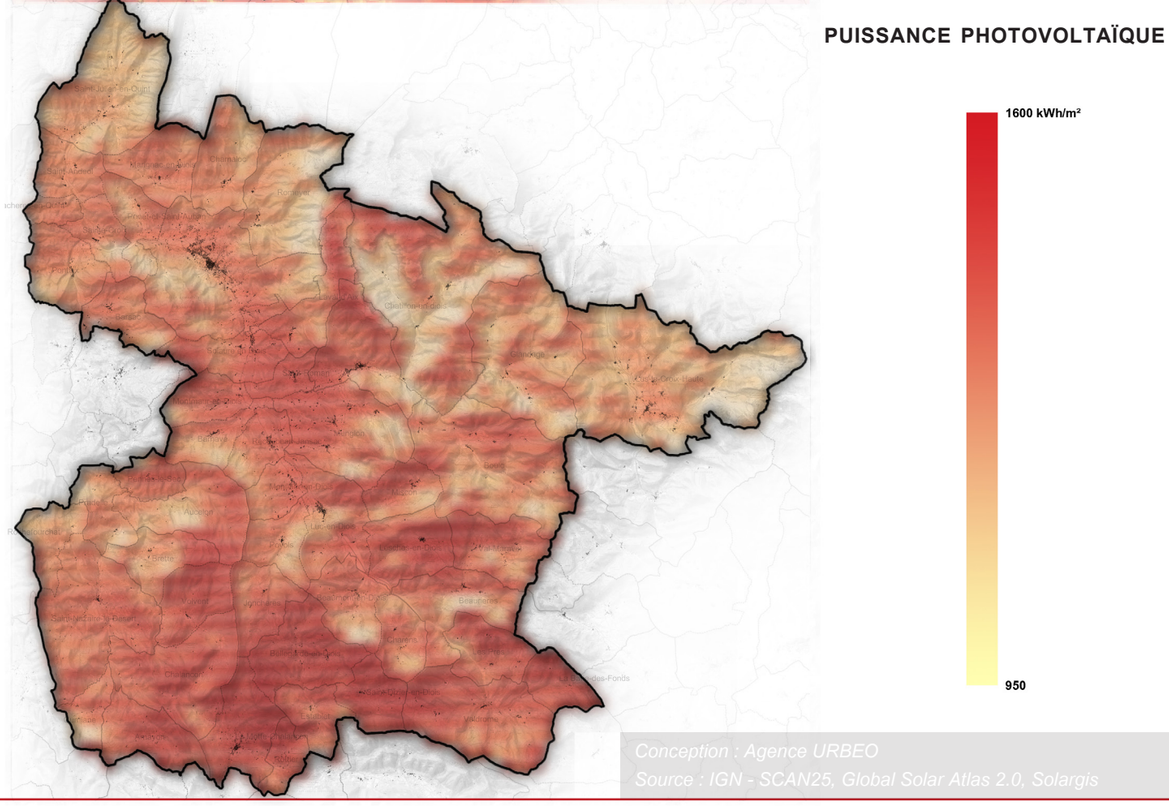
Le Diois est reconnu par les professionnels de l'astronomie pour la qualité de son ciel profond et comme l'un des meilleurs lieux d'observation céleste en France. Cette qualité et les caractéristiques météorologiques estivales (absence de couvert nuageux...) ont conduit la Société d'Astronomie Française à choisir et à reconnaître la commune de Valdrôme comme site d'accueil du plus grand rassemblement européen annuel de longue durée (1 mois environ) en matière d'astronomie[2].

[1] *Le niveau 10 est observé uniquement en France sur les sommets des Alpes.*
[2] *Organisation des rencontres Astrociel au mois d'Août.*
La qualité de cette ressource devrait également conduire à la création à l'horizon 2023 du premier parc culturel et scientifique dédié au ciel et à l'astronomie «Cielopolis».

IRRADIATION SOLAIRE HORIZONTALE GLOBALE



PUISSANCE PHOTOVOLTAÏQUE



Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, Global Solar Atlas 2.0, Solargis

VIII. DES ÉNERGIES SOLAIRES SOUS-EXPLOITÉES

Le soleil fournit de l'énergie qui peut être employée sous une forme électrique (via des panneaux solaires photovoltaïques) ou comme source de chaleur (via des capteurs thermiques). L'énergie solaire utilisable est fonction de l' «irradiation solaire» c'est-à-dire de la réception des flux de rayonnement sur une surface en provenance du soleil. Cette quantité d'énergie se mesure en kWh/m²/an. L'Irradiation Globale Horizontale (IGH) quantifie l'énergie lumienuse réelle reçue à l'horizontale à la surface de la terre en tenant compte des phénomènes météorologiques. Cet indicateur est utilisé pour mesurer la faisabilité d'installation de capteurs plans[1].

Le Diois bénéficie d'une irradiation solaire moyenne de 1347 kwh/m²/an. Le coeur de la vallée de la Drôme (autour de Die) avoisine les 1450 kwh.m²/an. Le Sud Diois (vallée de l'Oule) est la partie du territoire bénéficiant d'un maximum d'irradiation solaire au regard de sa latitude mais aussi en raison de l'orientation majoritaire de ses reliefs tournés vers le Sud, la faiblesse du couvert végétal.... A La Motte Chalancon, l'IGH atteint de 1511 kwh/m²/an.
Les parties Nord-Nord-Est du Diois reçoivent beaucoup moins de rayonnement solaire. Les parties les plus orientales et les moins exposés (orienté Nord) de Lus-la-Croix-Haute ont un IGH à 720 khw/m²/an.

Face à ce potentiel, le territoire compte un nombre de dispositifs de production basés sur le solaire en nombre limité (Cf ci-après) :

- 833 m² de surfaces de capteurs solaires pour de la production solaire thermique,
- 209 installations solaires photovoltaïques.

[1] D'autres indicateurs mesurant le rayonnement solaire existent tels l'IND (Irradiation Normale Directe), l'IHD (Irradiation Horizontale Diffuse), etc. mais ils s'emploient pour d'autres finalités (exemple : installation de concentrateur solaire...).

IX. UNE PROGRESSION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DEMEURANT LIMITÉE AU REGARD DU POTENTIEL EXPLOITABLE

Aujourd'hui, 5 ressources renouvelables sont exploitées localement dans le but de produire de l'énergie. Il s'agit de l'hydro-électricité, de la petite géothermie (pompe à chaleur), du solaire photovoltaïque, du solaire thermique et de la biomasse (principalement le bois). L'éolien n'est pas identifié comme une ressource exploitée.

D'après les données 2020 de l'ORCAE (Observatoire Climat-Air-Energie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes), le Diois produit 65,6 Giga Watts Heure d'énergies renouvelables dont 84% d'énergies thermiques :

- 70% sont issus du bois et de la biomasse (46 GWh),
- 14% proviennent de la géothermie et des pompes à chaleur (9 GWh),
- moins d'1% sont générés par du solaire thermique (0,5 GWh),

et 16% proviennent d'énergies électriques :

- 9% tirés de l'hydroélectricité (6,2 GWh)
- 6% issus du solaire photovoltaïque (4 GWh).

L'importance du couvert forestier assure l'essentiel de la production d'énergie renouvelable mais d'autres ressources apparaissent, pour le moins, sous exploitées tels les gisements solaires en particulier.

Néanmoins, le territoire connaît de véritables évolutions : entre 2011 et 2017, la production d'énergies renouvelables a augmenté de 12,6 GWh ce qui représente une augmentation de +24% en 6 ans. Cet accroissement est corrélé pour plusieurs filières ENR à l'implantation de nouvelles installations sur le territoire. Depuis 2011 :

- le nombre de m² de surfaces de capteurs solaires est passé de 619 à 833m² (soit +215m², +35% de surface). Cela s'est traduit par une production solaire thermique en hausse de 20% (+0,7 GWh),
- le nombre d'installations solaires photovoltaïques est passé de 173 à 209 (soit +36 unités, +21%) ce qui a fait bondir la production d'énergie solaire électrique de +1,7 GWh (+128%),
- le nombre de pompes à chaleur est passé de 262 à 434 PAC (soit +172 unités, +67%). La production d'énergie géothermique s'est élevée de +1,7 GWh (+33%).
- la pose de 2 nouvelles installations hydroélectriques faisant passer le parc de microcentrale de 7 à 9 a permis le dégagement de 4,7 GWh (+184%).

La valorisation de la biomasse a permis durant la même période un accroissement de la production d'ENR de +2,7 GWh (+6%).

Si la progression de la production d'ENR est réelle, celle-ci s'avère limitée au regard du potentiel exploitable. Par comparaison avec le parc immobilier résidentiel, 2% de l'ensemble des logements sont couverts par des installations photovoltaïques et 4,4% ont une pompe à chaleur. L'importance de ce dernier dispositif peut s'expliquer par une recherche de solution réversible : apport d'air chaud en hiver et apport d'air frais en période estivale.

Au regard des consommations d'énergie finale (289 GWh), la production d'énergies renouvelables permet de couvrir un peu moins de 23% des besoins en énergie. A titre de comparaison, en région Auvergne-Rhône-Alpes, les ENR répondent à 32% aux besoins énergétiques ; ce taux est de 17% à l'échelle nationale. Ainsi, pour être totalement autonome, le territoire devrait multiplier par 4,4 sa production d'ENR[1].

[1] Pour le Diois, l'autonomie énergétique peut se traduire, si l'on suit un raisonnement mono-filière énergétique, par :

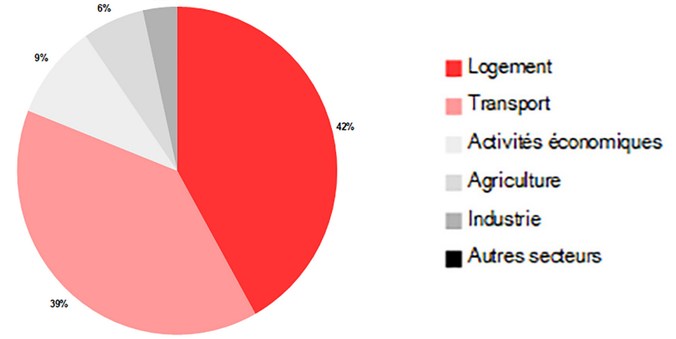
- *l'installation de 164 éoliennes de 2 Mega Watts (c'est-à-dire présentant un mât de 80-100 mètres de haut),*
- *la consécration d'au moins 4820 ha de forêts pour de la biomasse-énergie.*

X. LES DÉPLACEMENTS ET LE SECTEUR RÉSIDENTIEL, PRINCIPAUX SECTEURS DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Le potentiel de production d'énergie locale répond, en partie, aux besoins énergétiques du territoire. D'après l'ORCAE, la consommation totale d'énergie finale dans le Diois s'établit à 289 GWh. Deux secteurs préemptent localement les 4 / 5ème de la consommation d'énergie, il s'agit du logement et des transports :

- le secteur résidentiel consomme 121 GWh soit 42% des consommations d'énergie finale[1]. 68% de ces consommations sont liées au chauffage, 9% à l'eau chaude sanitaire, 8% à l'électricité spécifique (c'est-à-dire à l'électricité utilisée pour les appareils électriques : TV, smartphone, ordinateur, etc.), 5% pour la cuisson, 4% pour le lavage, 4% pour la réfrigération et 2% pour l'éclairage.
- les déplacements utilisent 113 GWh d'énergie (soit 39% des consommations totales) : celles-ci se répartissent entre 66 GWh pour le transport de personne et 46 GWh pour le transport de marchandises. Ce secteur apparaît surreprésenté en comparaison avec la moyenne nationale (33% des consommations d'énergie). Ceci peut s'expliquer par le caractère rural-montagnard du territoire, sa faible densité et le fort dispersement de l'habitat et des activités.
- Les activités économiques tertiaires consomment environ 27 GWh (soit 9% des consommations d'énergie). Les premiers postes de consommation énergétique relèvent à 51% du chauffage, 18% de l'électricité spécifique, 10% de l'eau chaude et 6% de la climatisation.
- L'agriculture et la sylviculture consomment 18 GWh (6% de l'énergie finale totale) dont 10,6 GWh pour le fonctionnement des engins agricoles (carburants, etc.) et 7,4 GWh pour l'entretien des exploitations.
- Les activités industrielles constituent le dernier grand poste de consommation d'énergie avec 10 GWh (4%). Les autres secteurs (gestion des déchets...) sont peu consommateurs d'énergie (moins de 1%).

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS LE DIOIS PAR SECTEUR

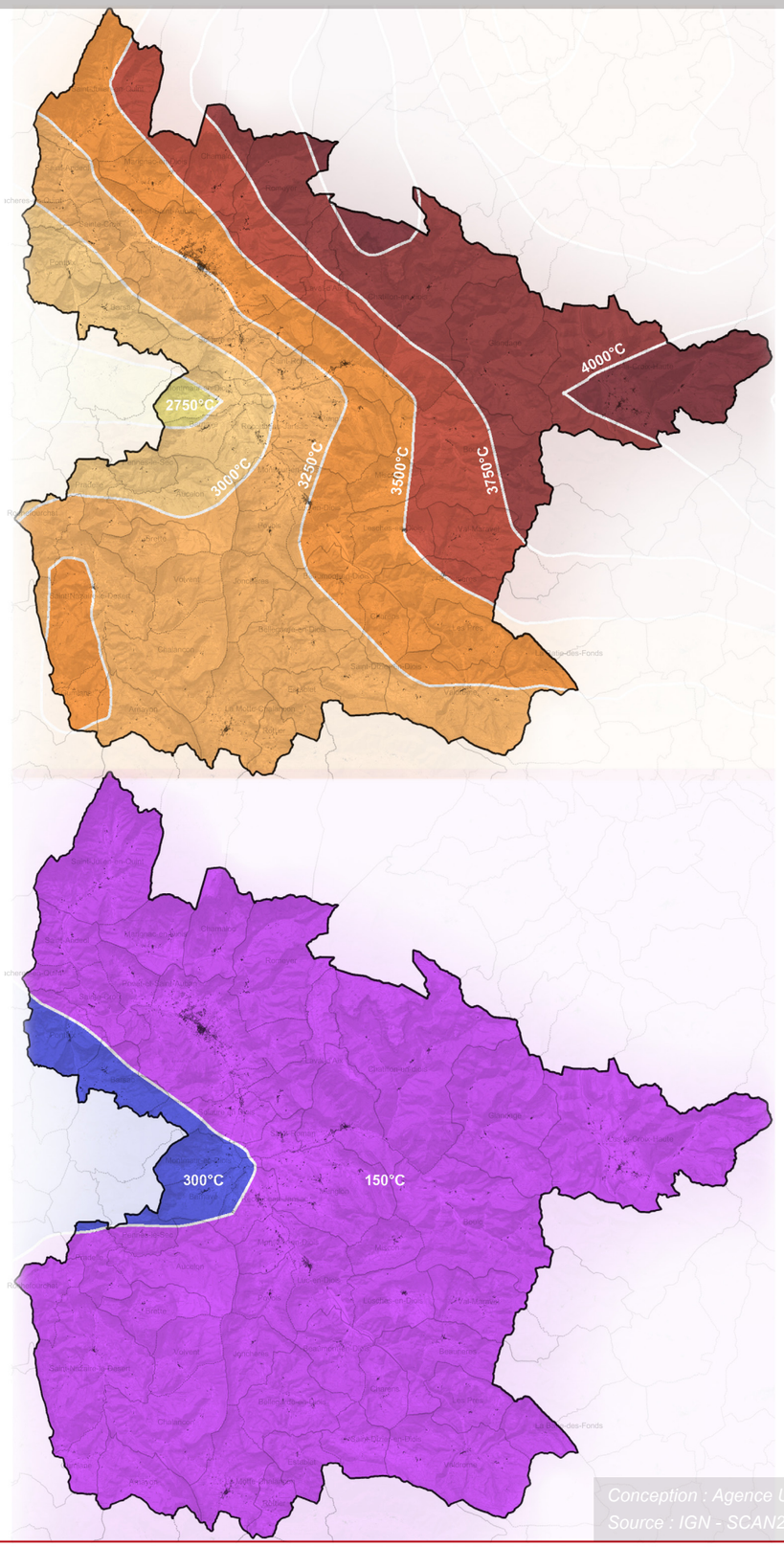


Depuis 2000, les consommations d'énergie sur le territoire ont diminué d'un peu plus de 20 GWh (soit -7%). Les diminutions ont touché tous les secteurs mais plus particulièrement ceux impliquant les sphères professionnelles. Les pratiques liées aux sphères individuelles (logement, transport) ont peu évolué en proportion de leur niveau de consommation. L'industrie a diminué ses consommations d'énergie de 52% depuis 2000 (-11 GWh), l'agriculture de -4,7% (-1 GWh) et le tertiaire de -3,6% (-1 GWh) tandis que le secteur résidentiel a opéré une baisse de ses consommations d'énergie de -4,2% (-5 GWh) et le secteur des transports de -1,1% (- 1 GWh)[2].

Par ailleurs, il est à relever que les consommations d'énergie sont corrélées à la thermosensibilité c'est-à-dire à l'évolution des températures, ceci conditionnant les modes de vie sur le territoire (besoins en chauffage, consommation d'eau, déclenchement d'activités touristiques ou agricoles...).

[1] Les consommations d'énergie sont mesurées en « énergie finale » c'est-à-dire en énergie utilisée pour satisfaire les besoins de l'homme. L'énergie finale résulte de la consommation d'énergies primaires directement issues ou extraites de la nature (énergies fossiles, fissiles et renouvelables) desquelles sont déduites toutes les pertes issues de la transformation, du stockage, du transport ou de la distribution des énergies vers leur utilisation finale. A titre de compréhension, il faut 2,58 kWh d'énergie primaire pour produire 1 kWh d'électricité. Les facteurs de rendement sont différents selon les types d'énergie primaire et l'utilisation finale recherchée.

[2] Pour rappel, le logement et les transports représentent 81% des consommations d'énergie du territoire).



DEGRÉS-JOURS UNIFIÉS DE CHAUFFAGE

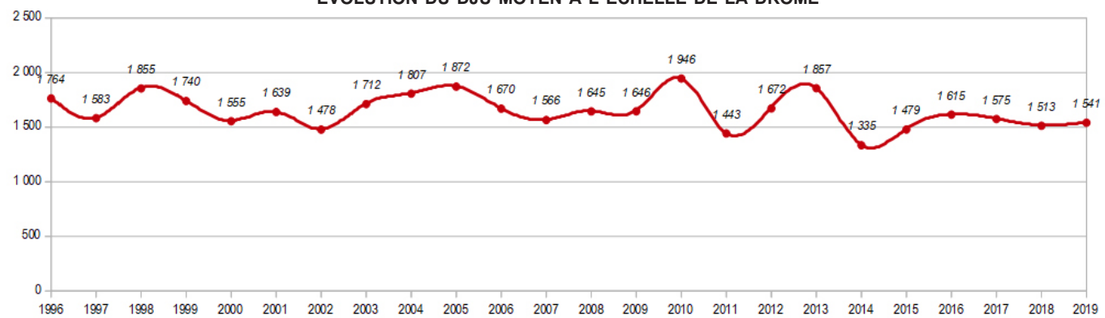
DEGRÉS-JOURS UNIFIÉS DE CLIMATISATION

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, DRIAS Climat 2018

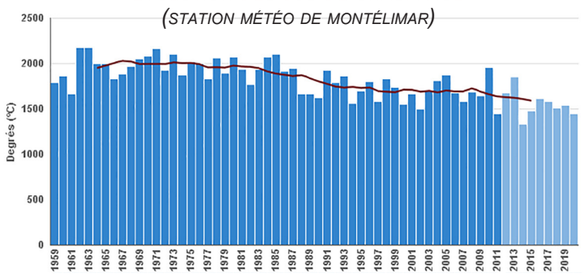
Les mouvements aérauliques, le taux d'humidité et la température de l'air conditionnent le confort physiologique, la santé et le bien-être des habitants (sensation de froid ou de chaud, sensation d'humidité, etc.). Incidemment, les hommes utilisent de l'énergie thermique pour maintenir un même niveau de confort : maintien d'une même température à l'intérieur d'un logement par rapport à l'évolution des températures extérieures par exemple. Les facteurs aérothermiques définissent de facto les gradiants de ventilation, de climatisation ou encore de chauffage naturels, et à défauts artificiels.
Les «excès» d'un climat local (rigueur de l'hiver ou températures caniculaires) par rapport aux besoins de confort (chauffage, climatisation...) s'expriment à travers une unité de mesure : le «Degré Jour Unifié». Le DJU est la différence entre la température extérieure et une température de référence (18°C[1]) qui permet d'évaluer «objectivement» les consommations d'énergie thermique pour maintenir un même niveau de confort[2]. Le DJU se décompose en un DJU de Chauffage pour les périodes hivernales et un DJU de Climatisation visant à estimer les besoins de fraicheur en période estivale. Plus le DJU est élevé, plus le climat a été extrême sur une période considérée.

L'articulation des climats méditerranéen et montagnard se révèle à travers l'amplitude des gradients d'énergie thermique entre l'Ouest et l'Est du territoire. Pour maintenir un même niveau de température à l'année, les habitants de la vallée dromoise doivent consommer près de 2750° DJU de chauffage tandis que dans le Haut Diois, le niveau s'établit à 4000°.
A l'inverse, les températures moyennes annuelles requièrent globalement (aujourd'hui) de faibles besoins en refroidissement (entre 150 et 300° DJU). Ainsi, les besoins de confort thermique se focalisent aujourd'hui principalement sur des besoins en chauffage *(A titre d'exemple, 95% de l'énergie thermique sont orientés vers le chauffage pour la ville de Die tandis que 5% sont utilisés pour du refroidissement).*
En comparaison à la moyenne départementale, les besoins en énergie thermique du Diois sont deux fois plus élevés que dans l'ensemble de la Drôme, en raison du caractère montagnard du territoire. A l'échelle départementale, il est constaté une diminution sensible du DJU depuis 25 ans, ceci montrant un adoucissement global du climat et de facto des besoins thermiques moyens en diminution. Le réchauffement climatique constaté depuis plusieurs décennies a des conséquences directes sur les besoins en chauffage et en climatisation : en 60 ans, les besoins en chauffage ont diminué de l'ordre de 25% tandis que les besoins locaux en climatisation (calculés en DJU) ont doublé (cf. graphique ci-dessous).

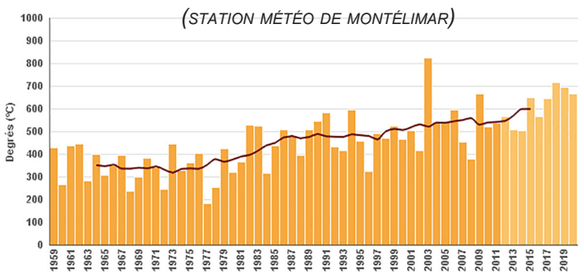
ÉVOLUTION DU DJU MOYEN À L'ÉCHELLE DE LA DRÔME



ÉVOLUTION DES DJU DE CHAUFFAGE
(STATION MÉTÉO DE MONTÉLIMAR)



ÉVOLUTION DES DJU DE CLIMATISATION
(STATION MÉTÉO DE MONTÉLIMAR)



SOURCE : MÉTÉOFRANCE - DRIAS CLIMAT 2018

[1] MétéoFrance estime la température idéale d'un logement à 20°C. 2 °C sont soustraits en raison des apports en énergie « gratuits » : ensoleillement, chaleur corporelle, appareils électriques…
[2] Les DJU quotidiens sont cumulés pour aboutir à une température annuelle permettant de répondre aux besoins de chauffage ou de climatisation.

XI. UN TERRITOIRE DÉPENDANT DES ÉNERGIES FOSSILES

Les activités dioises apparaissent particulièrement dépendantes aux énergies fossiles notamment au pétrole. En effet, la consommation finale totale d'énergie du territoire correspond à :

- 57% à de la consommation de Produits Pétroliers (164 GWh). Par comparaison, la consommation de PP est de 42% à l'échelle régionale et de 45% à l'échelle nationale.
- 23% à l'utilisation d'électricité d'origine nucléaire et renouvelable (hydraulique, photovoltaïque) (66 GWh),
- 17% à la consommation d'énergie renouvelable thermique (biomasse, solaire thermique) (49 Gwh),
- 3% à l'utilisation d'organo-carburants (biogaz, déchets organiques, sous-produits forestiers...) (9 GWh)
- le gaz naturel est usité de manière résiduelle. Il est à noter que le territoire ne consomme plus de Combustibles Minéraux Solides (charbon).

De manière synthétique, 4 secteurs et types d'énergie croisés couvrent les 4/5ème des consommations d'énergie finale du territoire. Sur 289 GWh :

- plus du tiers (36%) correspondent à l'utilisation de produits pétroliers pour se déplacer,
- 17% sont liés aux consommations d'énergie renouvelable thermique et 14% à l'électricité dans le secteur résidentiel,
- 11% des consommations correspondent à des produits pétroliers utilisés dans le résidentiel (chauffage au fioul...).

Dans le détail, les ressources énergétiques ne sont pas utilisées de manière similaire selon les secteurs (tertiaire, industrie, agriculture, résidentiel, déplacements...).

- **Les produits pétroliers (164 GWh)**

Comme mentionné précédemment, l'utilisation de produits pétroliers est très majoritaire dans la consommation d'énergie dioise (57%), notamment pour se déplacer ou pour produire des denrées.

- 92,5% de l'énergie utilisée pour se déplacer correspondent à du pétrole (gazole, essence...), mais cela s'inscrit dans la moyenne régionale[1]. Le parc automobile dois apparaît dès lors pétro-dépendant. Deux autres sources d'énergie alimentent les véhicules professionnels et individuels : les biocarburants (7,4% des consommations de transport) et l'électrique (0,1%).
- 65% des consommations d'énergie (12 GWh) pour assurer les activités agricoles ou sylvicoles sont liées au pétrole, énergie employée pour le fonctionnement des engins et des exploitations.
- la moitié des consommations industrielles sont liées aux PP.
- 27% des consommations d'énergie du parc de logements sont puisées dans les produits pétroliers (27,7 GWh pour le chauffage, 2,8 GWh pour l'eau chaude sanitaire, 1,9 GWh pour la cuisson, 0,7 GWh pour les loisirs).

- **Les organocarburants (9 GWh)**

Bien que leur consommation soit limitée sur le territoire (9 GWh, soit 3% des consommations d'énergie finale totale), ceux-ci sont principalement utilisés dans le secteur des transports (à 91%) et pour l'agriculture (à 9%).

- **Le gaz naturel (0,2 GWh)**

Le gaz naturel est exclusivement utilisé à des fins industrielles.

- **L'électricité (66 GWh)**

L'électricité d'origine nucléaire ou renouvelable est utilisée à 60% par le secteur résidentiel, 24% par le tertiaire, 8% pour l'agriculture et 7% par l'industrie.

[1] *Pour information, les produits pétroliers correspondent à 83% des consommations de carburants à l'échelle de la France.*

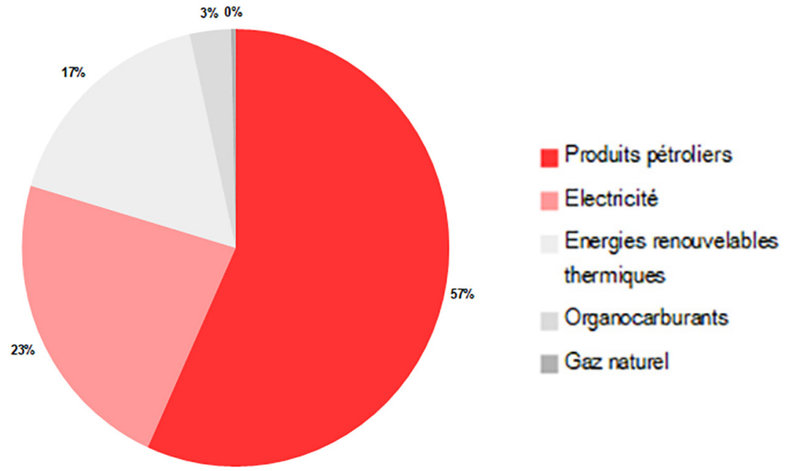
- **Les énergies renouvelables thermiques (49 GWh)**

Les consommations d'énergie renouvelable sont quasi-exclusivement utilisées dans un cadre résidentiel (98%), 1,7% pour le tertiaire et 0,4% pour l'industrie.

Depuis 2000, les consommations d'énergie sur le territoire ont diminué d'un peu plus de 20 GWh (soit -7%) avec plusieurs évolutions notables concernant les sources énergétiques :

- la disparition de l'utilisation de combustibles minéraux solides (charbon),
- la diminution de 21% de la consommation de produits pétroliers (-44 GWh),
- une augmentation mesurée de la consommation d'énergies renouvelables thermiques (+3GWh, soit +6,5%),
- une augmentation importante de la consommation d'électricité (+13 GWh, soit +24%),
- une très forte augmentation de la consommation de gaz naturel et d'organocarburants.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION FINALE TOTALE D'ÉNERGIE DU DIOIS (289 GWH) PAR TYPE D'ÉNERGIE



SYNTHÈSE

RESSOURCES NATURELLES

Atouts du territoire Dynamiques positives	Faiblesses du territoire Dynamiques négatives
Ressources du sous-sol 12% de la superficie du territoire sont préjugés favorables à l'exploitation des ressources minérales. Les sables et alluvions sont le 1er gisement en minéraux potentiellement exploitables du territoire (53% de la ressource est mobilisable). En matière de minérais, un intérêt territorial principalement pour les métaux de base (plomb, zinc). Un intérêt minéralogique basé sur d'innombrables fossiles calcaires.	**Ressources du sous-sol** Seulement 7% des surfaces calcaires exploitables alors qu'elles représentent la moitié des surfaces du territoire auxquels s'ajoutent de multiples freins (faible accessibilité, gisements difficiles techniquement à exploiter, coût non compétitif). Une exploitabilité des sables et alluvions ayant des impacts directs sur les nappes phréatiques et les lits majeurs de rivières. Des gisements non spécifiques et non compétitifs à l'échelle nationale avec des mines générant davantage de risques de mouvement de terrain. Un potentiel géothermique limité à quelques poches dans les secteurs urbanisés. Une source énergétique réversible (apport de chaleur ou de froid). 2ème source d'énergie renouvelable du territoire.
Ressources du sol Des sols présentant une qualité agronomique localisés principalement dans les fonds de vallée. Des sols plutôt adaptés aux cultures «sèches» (vignes, plantes aromatiques...)	**Ressources du sol** Des sols pauvres, peu épais, avec peu de réserve utile. Un intérêt limité pour les grandes cultures.
Ressources en eau Les ruisseaux de montagne ont des débits torrentiels permettant une exploitation potentielle pour une production hydro-électrique mais la ressource fluctuante. Une eau potable globalement de bonne qualité Une bonne qualité de l'eau de baignade	**Ressources en eau** Une ressource hydrique sous tension : un déséquilibre structurel entre la ressource en eau et les prélèvements effectués, en particulier en période estivale (multiplicité des usages, consommation importante : tourisme, loisirs, irrigation...) face à des volumes disponibles réduits (assecs prononcés...). Cela concerne en particulier les secteurs d'alluvions de la Drôme et les aquifères karstiques du Vercors. Une diminution tendancielle du débit moyen estival des cours d'eau. ...mais des problèmes bactériologiques récurrents dans les secteurs de montagne. ...mais des dégradations épisodiques constatées à l'aval de Die (eaux usées non traitées, déchets libérés dans le cours d'eau par l'érosion des berges...)
Ressources liées à l'air Des vents présentant des vitesses moyennes (12-13 km/h) combinées à des reliefs permettant une exploitation aéronautique de loisirs.	**Ressources liées à l'air** Des vents limités en vitesse (proche du seuil de déclenchement d'une éolienne) et irrégulier pour une pleine exploitation énergétique.

Atouts du territoire Dynamiques positives	Faiblesses du territoire Dynamiques négatives
Des gisements éoliens circonscrits aux crêtes dioises	Une exploitabilité éolienne difficile au regard de sensibilités multiples (environnementales, paysagères, réglementaires).
Une bonne qualité de l'air avec des émissions de polluants en régression (diminution dans les mêmes proportions qu'à l'échelle régionale).	Une pollution chronique à l'ozone qui tend à s'accentuer. Des pollutions liées aux vents en provenance de la vallée du Rhône et aux réactions photochimiques locales en période estivale (création d'ozone troposphérique par la combinaison de GES et des rayonnements solaires). Une pollution de l'air concentrée dans les vallées urbanisées et traversées par la circulation routière.
Des émissions de Gaz à Effet de Serre, contribuant au réchauffement du climat, en diminution de -19% depuis 2000 (dans les mêmes proportions qu'à l'échelle régionale).	Les combustions (chauffage) du secteur résidentiel sont les 1er émetteurs de polluants atmosphériques (particules, composés organiques volatiques). Les deux principaux secteurs émetteurs de GES sont l'agriculture (activité économique principale du territoire) et les déplacements.
Une qualité de ciel (qualité de l'air, faible pollution lumineuse, bonnes conditions météorologiques) reconnue par le monde scientifique à l'échelle nationale (observation astronomique).	Une exposition aux allergies (ambroisie) en croissance
Ressources solaires Un positionnement méridional du territoire permettant une irradiation solaire moyenne de 1350 kwh/m²/an (1510 kwh/m²/an dans le Sud Diois).	**Ressources solaires** Un potentiel peu exploité (209 installations photovoltaïques, 833m² de panneaux thermiques) couvrant environ 2% du parc résidentiel, dans un contexte à forte valeur patrimoniale et paysagère (pentes et covisibilité).
Production et consommation d'énergie Une production de 66GWh d'énergies renouvelables issues à 70% de la biomasse et du bois,14% par des pompes à chaleur, 9% par l'hydroélectricité et 6% en solaire. Une progression réelle de la production d'ENR (+21% d'installations photovoltaïques, +35% de surfaces de capteurs solaires thermiques, +67% de PAC en 6 ans).	**Production et consommation d'énergie** Un potentiel exploité limité au regard du potentiel ENR utilisable (notamment bois et solaire), répondant à 23% des besoins en énergie (inférieur à la moyenne régionale : 32%).
Une consommation d'énergie de 289 GWh (soit 24730 kwh/habitants tous usages confondus ce qui est inférieur de 9% à la moyenne régionale); Une consommation d'énergie en diminution de 6% depuis 2000.	Une très forte dépendance aux énergies fossiles : 57% des consommations d'énergie correspondent à une utilisation des produits pétroliers (36% liés aux transports).
Le secteur résidentiel (notamment le chauffage) avec 42% et les déplacements avec 39% sont les principaux postes consommateurs d'énergie.	Des besoins thermiques élevés liés au caractère montagnard du territoire. Une évolution des besoins thermiques liée au changement climatique (diminution des besoins en chauffage, augmentation des besoins en rafraichissement).

XII. DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES QUI DEVRAIENT AFFECTER LES RESSOURCES NATURELLES

L'importance des gisements et la qualité des ressources naturelles sont étroitement liées aux niveaux de consommation et de pression opérés par les activités humaines (pressions démographiques, touristiques, activités agricoles, déplacements) notamment saisonnières ainsi qu'aux changements climatiques. Le PLUi est un puissant levier pour contrer ou accélérer les phénomènes anthropiques mais le territoire devra s'adapter aux évolutions climatiques.
A l'horizon 2035 (échéance donnée au PLUi), plusieurs évolutions (certaines, probables ou potentielles) pourraient impacter le territoire, poursuivant voire accélérant les tendances passées et actuelles.

En prenant pour base un scénario médian relatif aux changements climatiques locaux (+2°C de température, maintien des niveaux de précipitation...), le territoire pourrait évoluer sur les points suivants :

- les **ressources du sous-sol**

L'augmentation des températures moyennes et la diminution du nombre de jours de gel pourraient conduire à une plus forte désagrégation et érosion des roches calcaires affleurantes. Ces phénomènes généreraient davantage de risques d'éboulement ou d'effondrement que d'impacts directs sur l'emploi des ressources minérales.
Outre un asséchement généralisé des sols lié à un déficit hydrique accru, les variations des cycles de gel-dégel pourraient favoriser les glissements de terrains et éboulements en zones de montagne.

- les **ressources du sol**

Les sols pourraient être fortement impactés avec :

- une diminution des réserves utiles en eau pour les plantes, pouvant engendrer un recours plus prononcé à l'irrigation si les cultures demeurent identiques.
- la migration en profondeur de la faune du sol assurant la décomposition de la matière organique,
- l'accélération de la vitesse de minéralisation de la matière organique pour les sols d'altitude, les secteurs tourbeux et les zones humides,
- la dégradation et la perte de sol (avec croute et lessivage),
- l'évolution différenciée des rendements culturaux : amélioration de rendements (à court terme) pour certaines cultures et développement de l'activité foliaire

- les **ressources en eau**

Les ressources en eau pourraient être affectées à la fois en quantité et en qualité, et dans leurs fluctuations saisonnières.
Le réchauffement climatique tend à accélérer le cycle de l'eau en intensifiant l'évaporation (et les précipitations). L'intensification provoque une accumulation d'air humide et diminue la vitesse des vents de circulation atmosphérique.
En matière de quantité, le territoire devrait connaître une mulitplication des assecs et un allongement des périodes d'étiage. La diminution de l'enneigement et du nombre de jours de gels engendreraient une bascule progressive du régime nival des bassins versants à un régime pluvial, ce qui signifierait une diminution des capacités des sols à retenir et stocker l'eau en hiver. Ces évolutions conduiraient également à une baisse des niveaux des nappes et des débits des rivières. Tous ces facteurs devraient accroître les tensions sur la ressource, moins accessible et plus demandée, en particulier en période de fortes chaleurs et sécheresses.
Le réchauffement entraîne aussi une dégradation de la qualité de l'eau. Le rejet de polluants (urbains, industriels ou agricoles) dans une quantité d'eau plus faible augmente leur concentration, d'autant que l'augmentation des températures offre un milieu propice au développement microbiologique (notamment fongique et bactérien). Ces deux paramètres vont dans le sens d'une dégradation de la qualité à la fois chimique et microbiologique de l'eau. La baignade dans une eau de qualité dégradée peut conduire à des affections de santé par contact cutané, ingestion ou inhalation de l'eau.
L'augmentation de la température des eaux de surface conduirait à une prolifération de microbes et l'augmentation des concentrations de polluants et aussi

- les **ressources liées à l'air**

Le réchauffement global de l'air (journée et nuit) pourraient conduire à réduire les écarts thermiques nécessaires pour générer du vent. Cette diminution potentielle des mouvements d'air impacterait dès lors une production énergétique basée sur l'éolien.
Le réchauffement climatique est un facteur de propagation de certaines plantes allergènes (ambroisie) et au développement de pathologies cardiovasculaires et respiratoires liées à la qualité de l'air.
Selon une étude publiée par la revue Environmental Health Perspectives, l'allergie au pollen d'ambroisie toucherait, en 2050, 2 fois plus de personnes qu'aujourd'hui du fait du rallongement des périodes de temps estival en lien avec le réchauffement climatique et de la propagation naturelle de la plante. L'effet des pollens est aggravé par la pollution atmosphérique chimique, qui augmente la quantité de pollens émis par la plante, aggrave leur toxicité et augmente la sensibilité des personnes allergiques.

L'évolution des concentrations de polluants est en partie liée aux conditions climatiques. L'ozone, polluant estival, est formé par une réaction initiée par le rayonnement solaire UV. Ainsi, un accroissement de l'ensoleillement et de la chaleur pourrait augmenter le niveau moyen d'ozone et avoir une incidence sur la survenue des épisodes de pollution à l'ozone. De plus, avec des étés plus secs, les feux de forêts devraient être plus nombreux, générant des émissions supplémentaires d'Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), de particules, de monoxyde de carbone (CO), et de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).
En hiver, en cas d'augmentation des périodes anticycloniques associées à des inversions de température (ce qui favorise la stagnation des polluants dans les basses couches de l'atmosphère), les épisodes de pollution aux particules (en lien avec le chauffage individuel au bois peu performant) pourraient s'intensifier. A contrario, les températures plus douces pourraient conduire à une moindre utilisation des installations de chauffage et ainsi à une réduction des épisodes de pollution.

L'aridification des sols pourrait engendrer des épisodes de particules telluriques.

- les **ressources en biomasse**

L'augmentation des températures pourrait conduire à une prolifération de la végétation et à une augmentation du volume du carbone stocké dans le sol. Des températures plus élevées risquent toutefois aussi d'accroître la décomposition et la minéralisation de la matière organique dans le sol, réduisant ainsi la teneur en carbone organique.
Une fréquence accrue des fortes chaleurs augmenterait le risque de feux de forêt dont la période d'occurrences s'élargirait à mai-septembre et dont la superficie augmenterait.
Concernant la forêt, la répétition des situations de stress hydrique, générées par les fortes chaleurs et les sécheresses, conduit à un affaiblissement des arbres, une diminution de leur croissance et du feuillage, correspondant à un mode «survie» (cf. chapitre biodiversité).

- la **production et la consommation énergétique**

L'augmentation des températures devrait conduire à une diminution des besoins en chauffage mais corrollairement des besoins en rafraichissement - climatisation accentués.

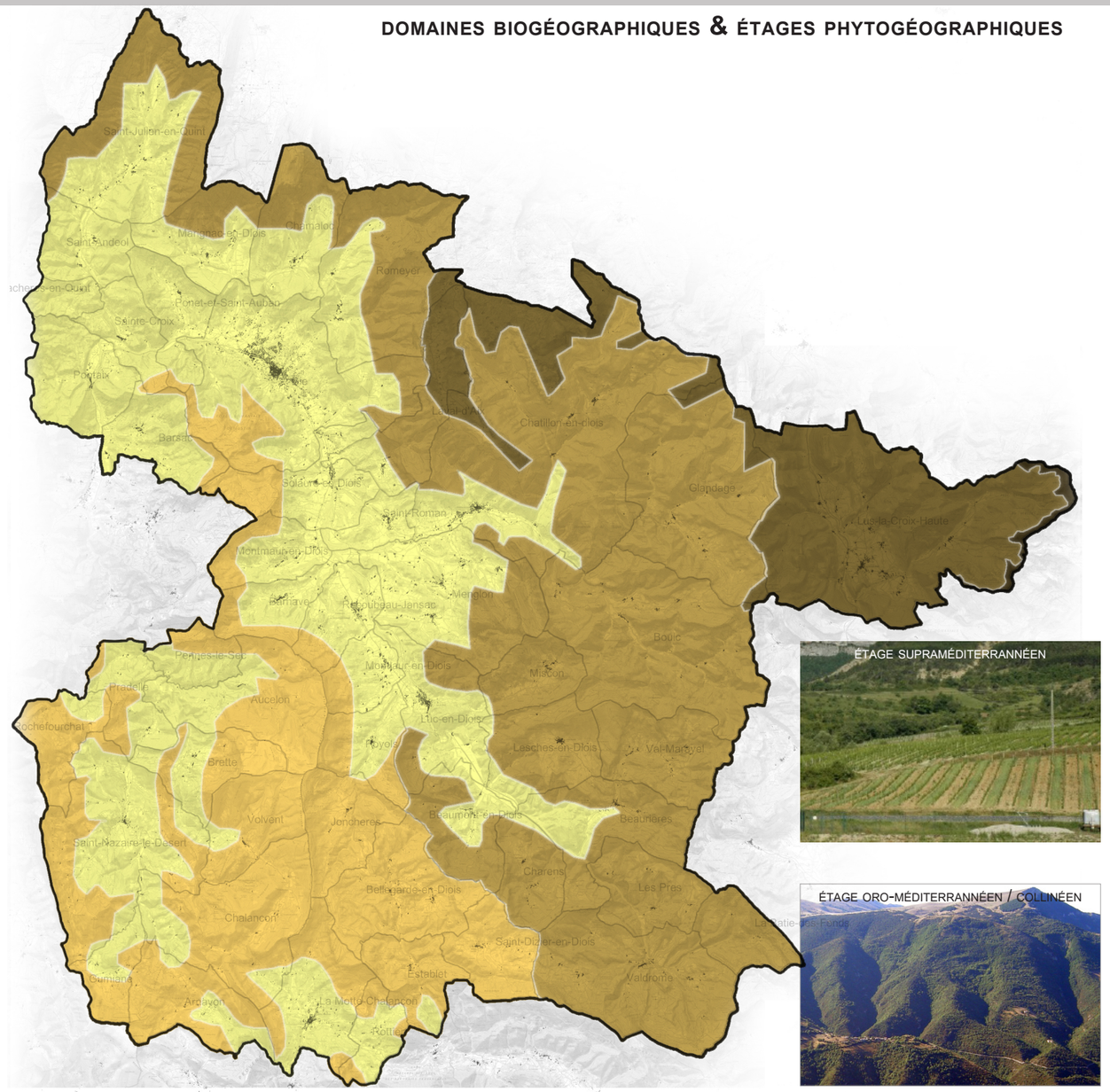
XIII. LES DÉFIS À RELEVER POUR LE DIOIS EN 2035 *(CE QUI FAIT ENJEUX)* EN MATIÈRE DE RESSOURCES NATURELLES

Avec ou sans intervention prévue dans le PLUi, le Diois devra faire face à plusieurs problématiques en matière de gestion de ses ressources naturelles :

- La pérennité de l'exploitation des ressources minérales,
- La poursuite de la valorisation de l'intérêt minéralogique du territoire,
- La définition d'un mix énergétique durable et la définition d'un niveau de production d'énergies renouvelables (géothermie, hydroélectricité, éolien, solaire...) répondant au potentiel exploitable, au niveau de consommation et devant faire face aux multiples sensibilités du territoire (patrimoine, environnement, paysage, réglementations spécifiques : aéronautique...)
- Le maintien des bonnes terres agricoles,
- Le déséquilibre structurel entre la consommation d'eau et la ressource disponible dans un contexte de réchauffement climatique,
- La qualité de l'eau dans les secteurs de montagne,
- La poursuite de l'amélioration de la qualité de l'air notamment sur deux volets : les sources et modes de combustion (chauffage) et la diminution des GES générateur d'ozone troposphérique,
- Le traitement des sources allergiques (ambroisie),
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (notamment pour l'agriculture et les déplacements),
- La valorisation (économique, touristique...) de la qualité du ciel,
- La dépendance du territoire aux énergies fossiles (notamment en matière de déplacements) et la part des déplacements dans les consommations d'énergie.

CHAPITRE 3
Patrimoine naturel & biodiversité

DOMAINES BIOGÉOGRAPHIQUES & ÉTAGES PHYTOGÉOGRAPHIQUES





- Etage supra-méditerranéen
- Etage oro-méditerranéen ou collinéen
- Etage montagnard
- Etage subalpin
- Etage alpin

Domaine méditerranéen

Domaine alpin

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, FRAPNA2008

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

I. UN TERRITOIRE DE TRANSITION ENTRE LES DOMAINES MÉDITERRANÉENS ET ALPINS

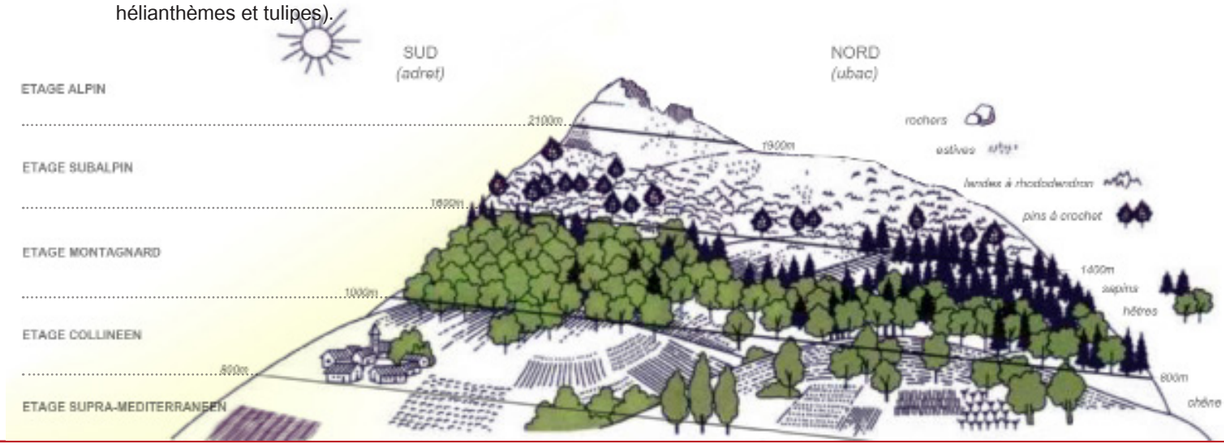
Comme mentionné précédemment, le Diois est occupé :

- principalement, à 86% de sa surface, par des milieux naturels (forêts, landes, fourrés, formations herbeuses, habitats rocheux, tourbières et marais, milieux aquatiques),
- secondairement par des espaces agricoles (12%) : vignes, vergers, grandes cultures...
- et « résiduellement » par des espaces urbanisés et artificialisés.

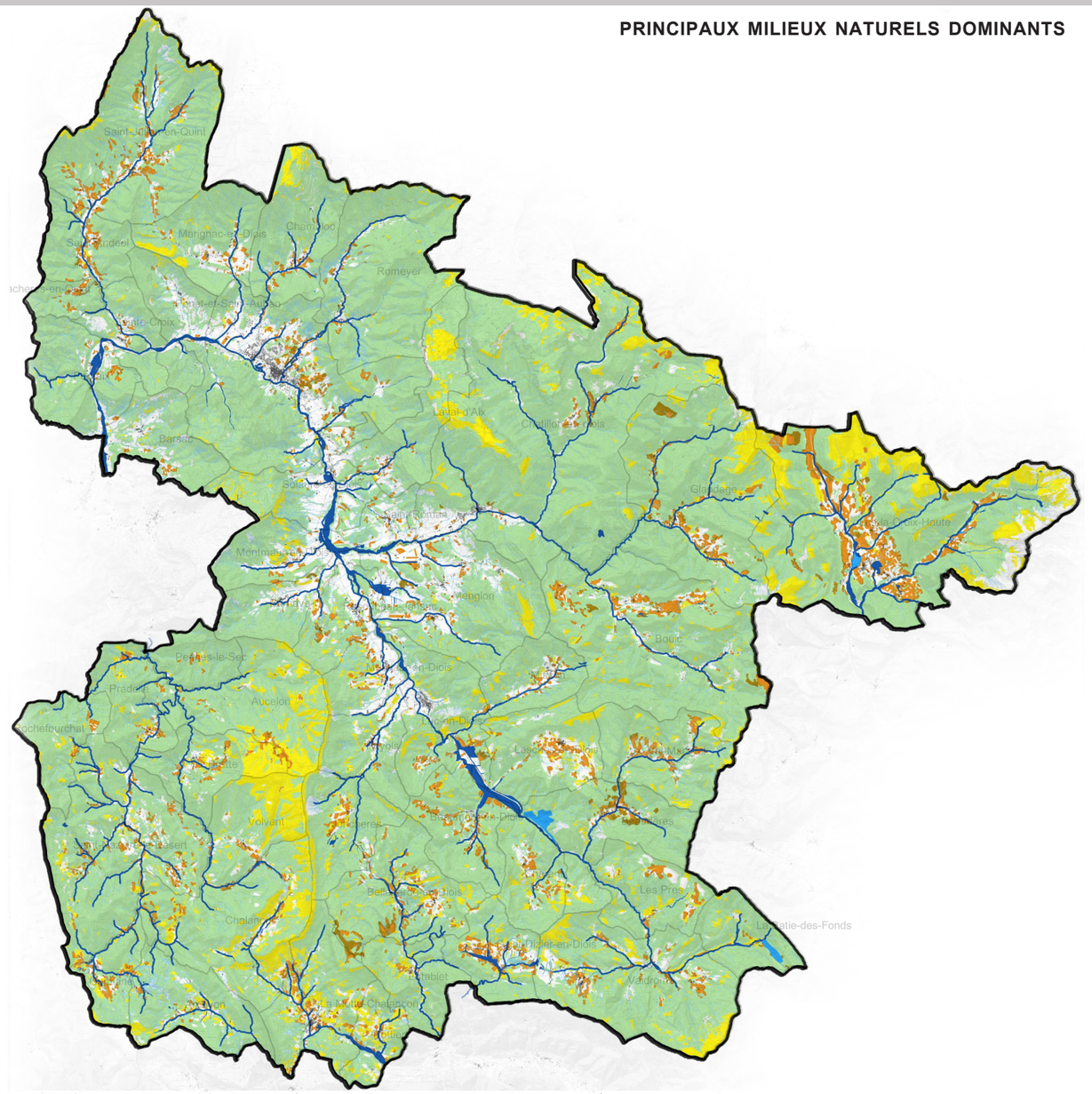
Les milieux naturels demeurent ainsi omniprésents dans le Diois.

De par sa situation entre Vercors et Baronnies, entre Alpes et Méditerranée, alliée à une diversité de substrats géologiques et pédologiques, de climats et de variétés topographiques (altitudinales), le Diois appartient à plusieurs « domaines biogéographiques » caractérisés par leur unité climat / altitude / végétation.
Le territoire se présente à l'interface des domaines alpin et méditerranéen, chacun d'eux étant décliné en plusieurs étages phytogéographiques. Ces étages se caractérisent par l'association de plusieurs espèces végétales.
Le Diois s'étend sur cinq étages phytogéographiques :

- l'**étage supraméditerranéen** (< 800 mètres) : il couvre l'ensemble des vallées jusqu'à environ 800 mètres d'altitude. Cet étage est dominé par le chêne blanc (Quercus pubescens) et le buis (Buxus sempervirens) ainsi que par de nombreuses espèces orophytes *(=dont l'aire de répartition se limite aux collines et aux montagnes)*. La vallée de l'Oule présente un étage davantage « provençal » avec un cortège floristique riche constitué de nombreuses espèces méditerranéennes (tel le genévrier thurifère).
- l'**étage oroméditerranéen ou collinéen** (800 à 1000 mètres) : il couvre les espaces collinéens du Sud Diois (entre 800 et 1000 mètres d'altitude) et est dominé par des températures moyennes allant de 5 à 8°C et par des hivers très froids (-5 à -3°C). Cet étage abrite les chênaies pubescentes. En pleine lumière, sur les adrets, il s'accompagne de buis, de genêts cendrés et d'orchidées.
- l'**étage montagnard** (1000 à 1600 mètres) : il couvre toute la moitié Ouest du territoire (le Haut Diois) ainsi que les rebords du plateau du Vercors et se développe entre 1000 et 1600 mètres d'altitude. A cet étage, le pin sylvestre prospère en adret tandis que le hêtre, cherchant un climat plus arrosé, domine les versants à l'ubac. Les hêtraies s'accompagnent de sapins. A cet étage, la grande faune est bien présente (cerf, chevreuil, sanglier, tétras lyre, pic noir, renard).
- l'**étage subalpin** (1600 à 2100 mètres) : cette unité couvre toute l'extrémité Nord et Est du territoire (plateau du Vercors à Laval d'Aix et Châtillon-en-Diois ainsi que Lus-la-Croix-Haute), à des altitudes comprises entre 1600 et 2100 mètres NGF. Face aux conditions climatiques, les forêts d'épicéas et de pins à crochets dominent cet étage. Les espaces plus ouverts laissent une place plus importante aux mélèzes, sorbiers et bouleaux. Ils s'accompagnent d'une strate arbustive comprenant notamment des rhododendrons et des genévriers, ainsi que d'autres espèces végétales caractéristiques (fougères, Gentianes…).
- l'**étage alpin** (> 2100 mètres) : il concerne les secteurs d'altitude dépassant les 2100 mètres. Il couvre les hauts sommets de la Jarjatte à Lus-la-Croix-Haute, à l'extrémité Est du département. C'est un environnement asylvatique, dépourvu d'arbre. Cet étage est dominé par des pelouses sommitales et des affleurements calcaires (où dominent gentianes, hélianthèmes et tulipes).



PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS DOMINANTS



- Milieux aquatiques et humides
- Milieux forestiers
- Milieux pelouses et landes
- Milieux prairiaux

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO, Inventaire des Zones Humides 2020, BD Forêt v2, RPG2019

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

II. UN TERRITOIRE PRÉSENTANT UNE TRÈS GRANDE DIVERSITÉ D'HABITATS NATURELS

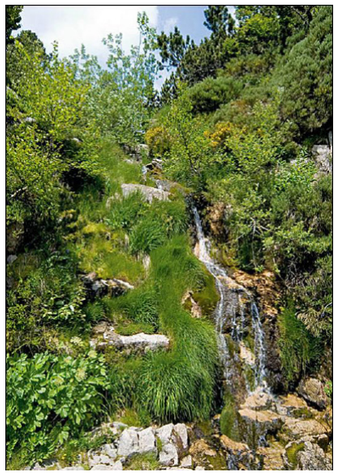
Les domaines biogéographiques et les étages phytogéographiques se déclinent en une diversité d'habitats naturels. Ces derniers correspondent à des espaces homogènes définis par leurs conditions écologiques (température, humidité, sols...) déterminant une composition végétale (associations d'espèces) et préfigurant des lieux de vie pour la faune (reproduction, alimentation, repos...).

En dehors des milieux agricoles, sept grandes familles d'habitats naturels sont identifiables dans le Diois :

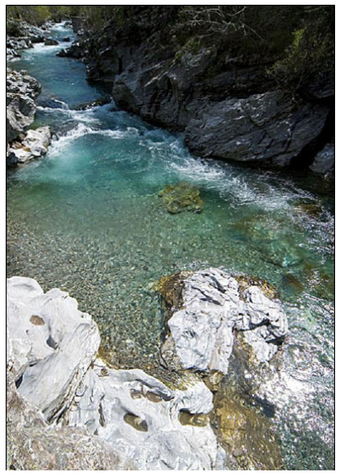
- des milieux aquatiques autour des cours d'eau,
- des milieux palustres ou «zones humides» (c'est-à-dire se rapportant aux tourbières et marais) avec :
  - *des végétations de ceinture en bords d'eaux,*
  - *des bas marais et tourbières.*
- des milieux de prairies humides et mégaphorbiaies comprenant :
  - *des prairies humides et mégaphorbiaies (=prairies denses de roseaux et de hautes plantes herbacées vivaces),*
  - *des prairies mésophiles (=évoluant à des températures modérées),*
- des milieux de pelouses sèches comprenant :
  - *des pelouses calcicoles sèches (sur des sols calcaires),*
  - *des pelouses silicicoles sèches (sur des sols très sableux et friables),*
  - *des pelouses alpines et subalpines*
- des milieux arbustifs, de landes et garrigues comprenant :
  - *des landes et fruticées (arbrisseaux),*
  - *des fruticées sclérophylles (arbrisseaux à feuilles dures et épaisses bien adaptés à la sécheresse),*
- des milieux forestiers comprenant :
  - *des forêts caducifoliées (dont les feuilles sont caduques),*
  - *des forêts de conifères,*
  - *des forêts riveraines ou ripisylves (se développant en bord de cours d'eau), forêts et fourrés très humides.*
- des milieux rupestres révélateurs des faciès calcaires des falaises du Vercors.

Ces habitats, *détaillés dans les pages suivantes*, forment toute la richesse et la diversité naturelle du Diois.

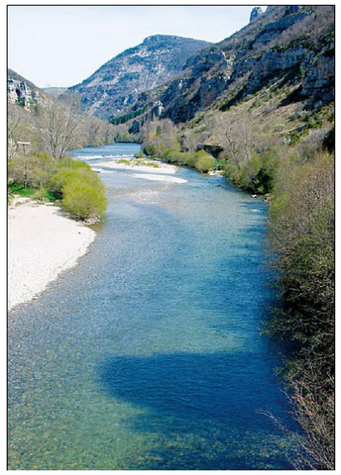
Ruisselets



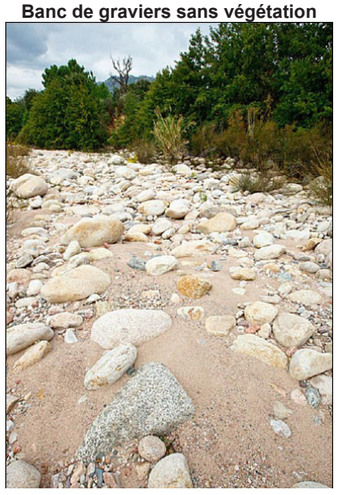
Zones à Truites



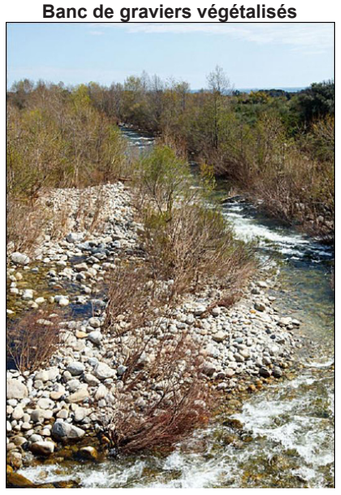
Zones à Ombres



Banc de graviers sans végétation



Banc de graviers végétalisés



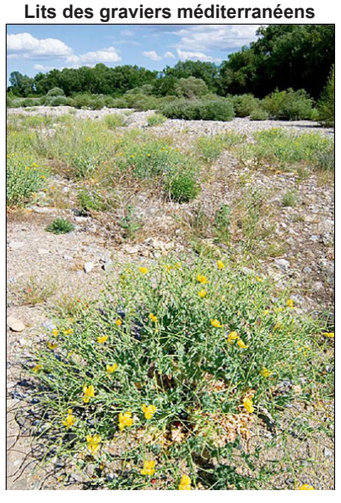
Peuplement de Saules - Myricaires germaniques



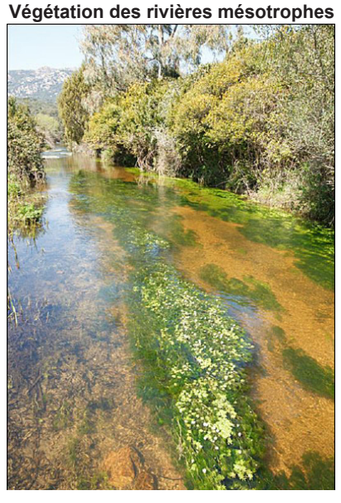
Fourrés et bois des bancs de graviers



Lits des graviers méditerranéens



Végétation des rivières mésotrophes



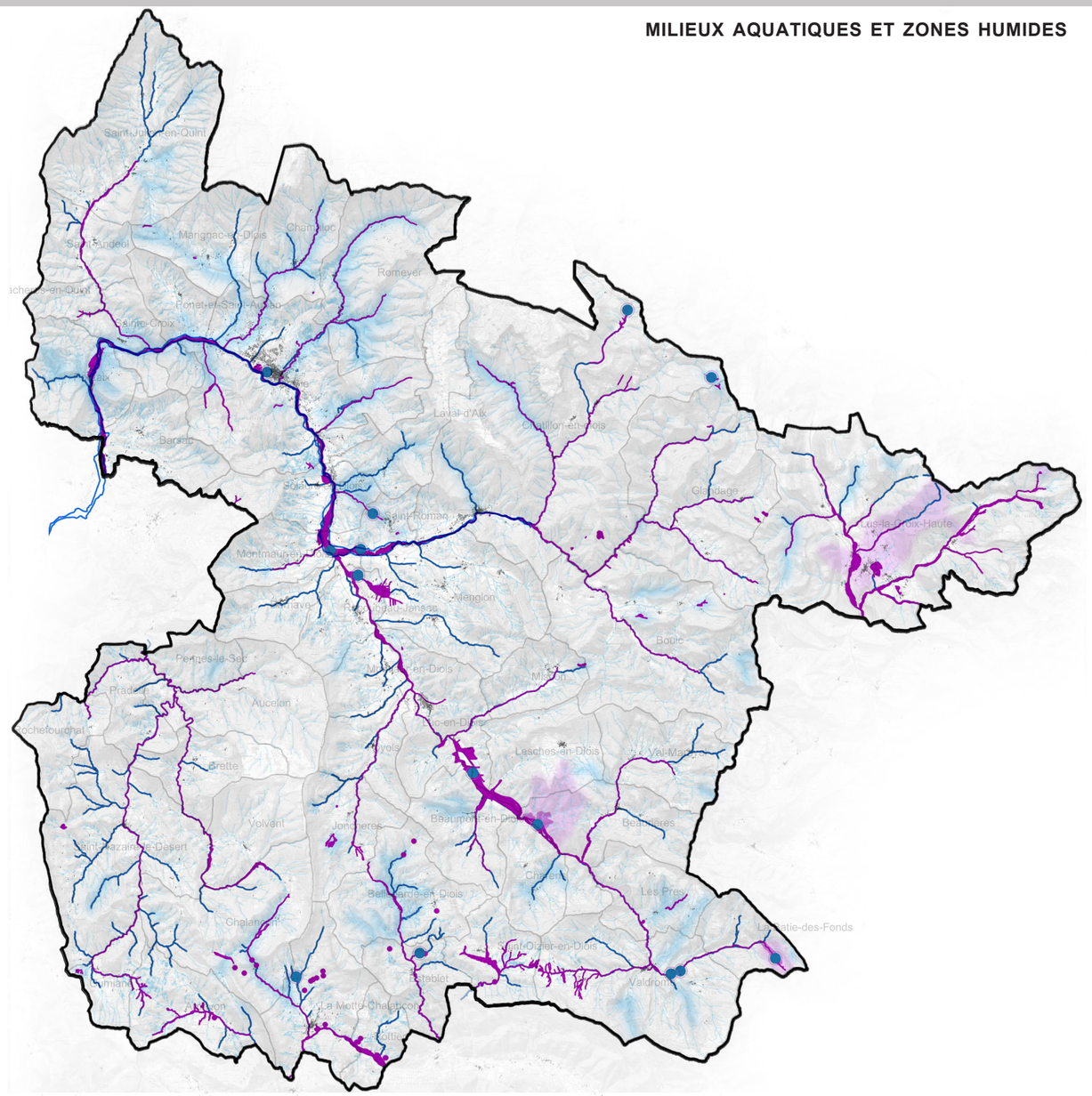
LES MILIEUX DES COURS D'EAU

220 ruisseaux, ravins, torrents et petits rus maillent l'ensemble du territoire. Sur les 4000 km linéaires de cours d'eau, seulement 15% sont des ruisseaux permanents, les autres correspondant à des cours d'eaux intermittents. Ces intermittences sont directement liées au caractère karstique de la géologie locale et aux régimes différenciés des précipitations. Le débit des cours d'eau et leur assèchement selon des périodes plus ou moins longues différencient considérablement leur écologie (types de végétaux pouvant se développer, accueil de vertébrés et d'invertébrés aquatiques).

Les habitats naturels liés au cours d'eau sont décrits dans le tableau suivant :

MILIEUX DES COURS D'EAU	
Type d'habitat naturel	**Description**
Ruisselets	Têtes des ruisselets de montagne, zone de sources
Zones à Truites	Zones supérieure et moyenne (épirhitron et métarhitron) des cours d'eau montagnards et collinéens : il s'agit d'eaux vives et fraîches bien oxygénées caractérisées par des températures moyennes comprises entre 4° et 12°C. Le courant est fort, les plantes immergées sont rares ou absentes. La faune piscicole est très sensible aux pollutions.
Zones à Ombres	Zone inférieure (hyporhitron) des cours d'eau montagnards et collinéens. Les eaux sont vives et fraîches, bien oxygénées. Les premières plantes immergées font leur apparition.
Banc de graviers sans végétation	Bancs de graviers des cours d'eau dépourvus de végétation.
Banc de graviers végétalisés	Bancs de graviers des rivières occupés par une végétation pionnière spécialisée, au moins dans les cours d'eau alpins et méditerranéens, ainsi que toute autre étape de la série de colonisation
Broussailles de saules et de myricaire germanique	Formations à mycaires d'Allemagne et saules des graviers fluviatiles montagnards et déalpins
Fourrés et bois des bancs de graviers	Bois ou fourrés de saules, argousiers, aulnes ou bouleaux installés sur les graviers alluviaux
Lits des graviers méditerranéennes	Formations présentant des mycaires d'Allemagne, fausses roquettes à feuille de cresson, pavots cornus, onagres bisannuelles des lits de graviers des cours d'eau méditerranéens
Végétation des rivières oligotrophes riches en calcaire	Groupements caractérisés en particulier par des potamots colorés et des chara hispida (algues)
Végétation des rivières mésotrophes	Groupements caractérisés en particulier par le Berle dressé, la menthe aquatique, le potamot dense, la renoncule peltée, renoncule à pinceau, renoncule à feuilles capillaires, callitriche tronqué,callitriche des étangs.

MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES



Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, FRAPNA2008, Inventaire départemental des zones humides, DREAL

URBEO

LES MILIEUX PALUSTRES - ZONES HUMIDES

Les zones humides sont des terrains habituellement gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année *(Cf. page suivante pour la présentation et le descriptif des différents types d'habitats naturels humides).* Ces milieux jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Ils abritent de nombreuses espèces végétales et animales et en font des lieux d'une biodiversité exceptionnelle. A l'échelle nationale, ces milieux sont fortement menacés et en régression.

D'après l'inventaire départemental des zones humides et l'atlas des zones humides du SAGE de la Drôme[1], le territoire compte plus de 160 zones humides couvrant 1490 hectares. Les milieux palustres diois se rencontrent principalement dans les fonds de vallée et accompagnent les cours d'eau. Ces derniers, au profil souvent tressé, fournissent un travail dynamique de dépôts d'alluvions dans les parties basses des vallées. Dans le Diois, les milieux palustres sont alimentés en eau soit par la proximité de la nappe phréatique, soit par le ruissellement fourni par les bassins versants. Un véritable espace fonctionnel hydro-écologique peut être déterminé autour de la Drôme[2] (cf. carte ci-contre).

Sept vastes zones humides sont particulièrement prégnantes sur le territoire ; elles correspondent souvent à des méandres des principaux cours d'eau :

- la plaine de Pontaix (24 ha),
- la confluence de la Drôme et du Bez (145 ha),
- la plaine de Recoubeau (24 ha),
- la vallée de l'Oule (93 ha) à Rottier et La Motte Chalancon,
- les abords du ruisseau de Malapatte (37 ha) à Saint-Dizier-en-DIois,
- la plaine du Grand Lac (168 ha) ou «marais des Bouligons» à Beaumont-en-Diois, Beaurières et Lesches-en-Diois. Le Claps constitue non seulement une limite pour cette zone mais elle est un véritable verrou dans le fonctionnement écologique du territoire différenciant un amont et un aval dans les abords de la Drôme.
- la plaine humide des Marmottes (19ha) et le marais de Lus-la-Croix-Haute (36 ha).

Ces deux dernières grandes zones humides s'accompagnent en périphérie de tourbières[3].

A côté des grands milieux palustres, des dizaines de petites zones humides parsèment les hauteurs du territoire.


Marais des Bouligons

[1] *SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Ce document recense les zones humides de plus de 1000m²,*
[2] *D'après le SMRD (Syndicat Mixte dela Rivière Drôme et de ses affluents)*
[3] *Une tourbière est un écosystème caractérisé par un sol saturé en permanence d'une eau stagnante ou très peu mobile privant d'oxygène les micro-organismes décomposeurs (bactéries et champignons) de la matière organique. Dans ces conditions asphyxiantes, la litière végétale ne se minéralise que très lentement et très partiellement formant une véritable «roche végétale fossile» (la tourbe).*

Phragmitaies



Typhaies



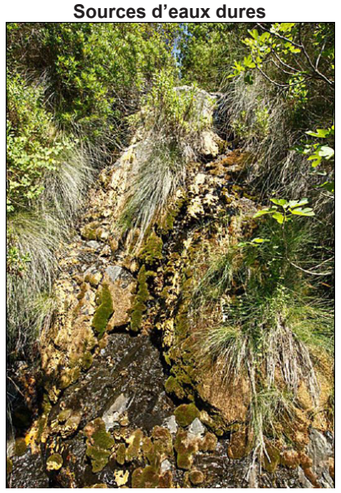
Tourbières basses à Carex Davalliana



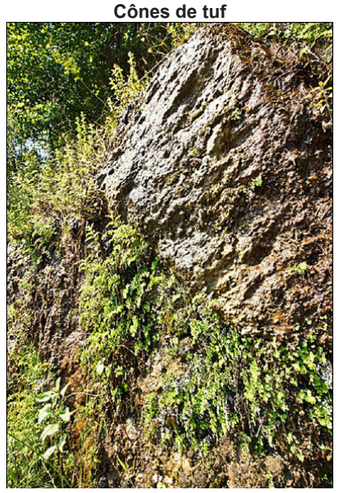
Peuplements à grandes laîches (Magnocariçaies)



Sources d'eaux dures



Cônes de tuf

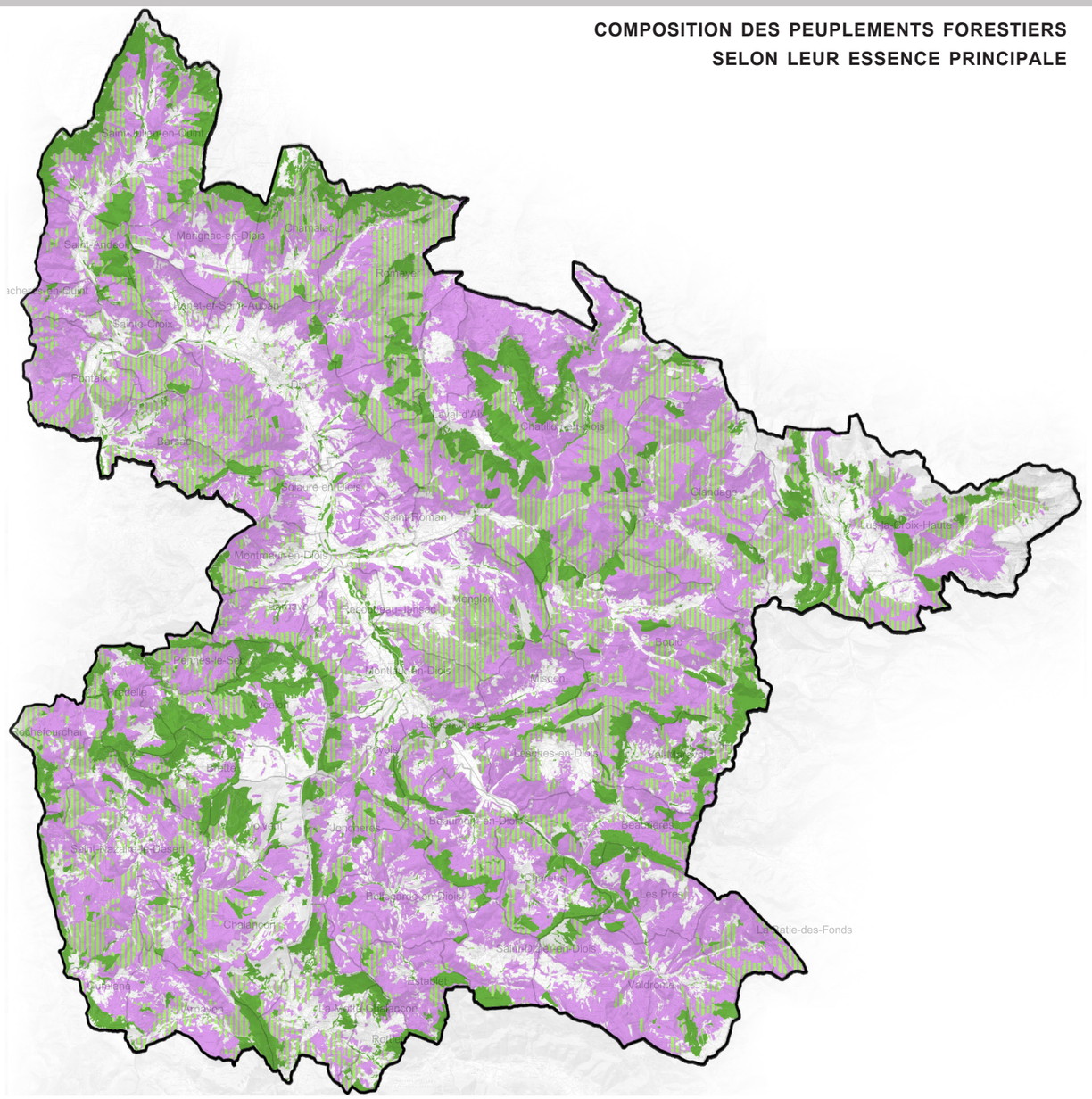


Roselières basses



MILIEUX PALUSTRES, TOURBIERES ET MARAIS	
Type d'habitat naturel	**Description**
Phragmitaies	Roselière à phragmites australis
Typhaies	Formations de massettes à larges feuilles (Typha latifolia, T. angustifolia, T. domingensis, T. laxmannii), habituellement extrêmement pauvres en espèces et quelquefois avec une seule espèce ; tolérantes à des périodes prolongées de sécheresse et à la pollution.
Roselières basses	Formations de petits hélophytes le plus souvent non-graminoïdes, émergeant des eaux superficielles mésotrophes ou eutrophes, stagnantes ou à écoulement faible, et constituant des franges ou des plages à l'intérieur ou le long des roselières.
Peuplements à grandes Laîches (Magnocariçaies)	Formations de Cypéracées sociales du genre Carex, dominées généralement par une seule espèce qui peut indifféremment former des touradons ou des nappes.
Bordures à Clamagrostis des eaux courantes	Formations de petits hélophytes, Glyceria fluitans, G. notata, G. declinata, Leersia oryzoides, Catabrosa aquatica, Sparganium erectum subsp. neglectum, S. erectum subsp. microcarpum, Nasturtium officinale, N. microphyllum, Veronica beccabunga, V. anagallis-aquatica, Apium nodiflorum, Berula erecta, occupant partout dans la communauté les marges des rivières étroites ou les sources sur des sols alluviaux ou tourbeux.
Sources d'eaux dures	Sources calcaires souvent pétrifiantes. Leurs communautés spécialisées, généralement dominées par des Bryophytes (=mousses), appartiennent au Cratoneurion commutati. Les espèces caractéristiques sont les mousses Cratoneurion filicinum, C. commutatum, C. commutatum var. falcatum, Catoscopium nigritum, Eucladium verticillatum, Gymnostomum recurvirostrae, avec Equisetum telmateia, E. variegatum et des plantes à fleurs parmi lesquelles Cochlearia pyrenaica, Arabis soyeri, Pinguicula vulgaris, Saxifraga aizoides. Les communautés de marais associées appartiennent aux Caricetalia davallianae. Les grandes sources pétrifiantes forment des cones de tufs qui constituent des habitats particuliers avec plusieurs communautés de plantes et d'animaux en interaction.
Cônes de tuf	Vastes dépôts de tufs des sources pétrifiantes. Lorsqu'ils sont actifs, ces sources possèdent une hydrosère (=végétation de surface aquatique) dans laquelle les plantes du Cratoneurion, et en particulier Cratoneuron spp. sont accompagnées d'espèces de bas-marais telles que Carex lepidocarpa ou de Sesleria albicans ; cette dernière peut physionomiquement dominer l'hydrosère et la xérosère adjacente (=végétation sur substrat nu et sec), développée sur des dépôts de tufs fossiles, sur lesquels elle est accompagnée par des espèces des Brometalia.
Bas - marais à Schoenus Nigricans (choin noir)	Communautés dominées ou richement pourvues en Schoenus nigricans, de large distribution, mais cependant moins communes dans les régions péri-alpiennes et cantonnées aux basses altitudes. Les joncs, Juncus subnodulosus sont souvent abondants. Les autres espèces compagnes comprennent Carex lepidocarpa, C. hostiana, C. panicea, C. pulicaris, Eriophorum latifolium, Molinia caerulea, Dactylorhiza incarnata, D. praetermissa, D. traunsteineri, Epipactis palustris, Parnassia palustris, Pinguicula vulgaris, des Mousses brunes et, localement, Pinguicula lusitanica et Drosera longifolia. Ces communautés ont énormément régressé et sont éteintes dans de nombreuses régions.
Tourbières basses à Carex Davalliana	Diverses communautés de bas-marais, souvent étendues, avec Carex davalliana, C. hostiana, C. lepidocarpa, C. capillaris, C. panicea, C. nigra, C. demissa, C. flava, C. pulicaris, Eriophorum latifolium, Blysmus compressus, Schoenus ferrugineus, Eleocharis quinqueflora, Juncus articulatus, Trichophorum cespitosum, Molinia caerulea, Dactylorhiza traunsteineri, Tofieldia calyculata, Allium schoenoprasum, Potentilla erecta, Swertia perennis, Primula farinosa, Parnassia palustris, Pinguicula vulgaris et une strate mucinale formée par Drepanocladus intermedius, Cratoneuron glaucum, Campylium stellatum

COMPOSITION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS SELON LEUR ESSENCE PRINCIPALE





Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, IFN, BD FORET v2 2014

LES MILIEUX FORESTIERS

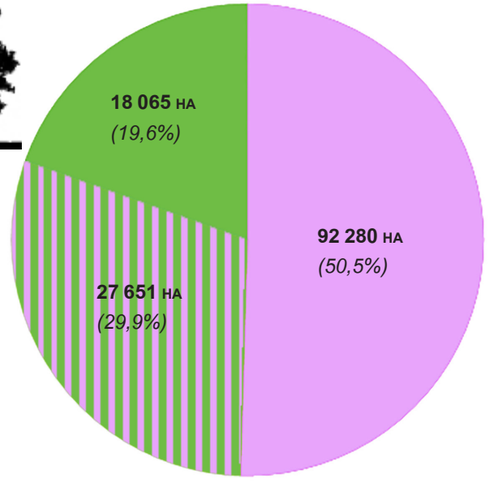
Avec 92 280 hectares, les forêts sont omniprésentes[1]. Elles couvrent les trois quarts de la superficie intercommunale (75,7%) et constituent le premier type de milieu naturel dans le Diois. Les forêts sont composées majoritairement de conifères (50,5%, 46 565 hectares) et secondairement de peuplements mélangés avec des feuillus (30%, 27 650 ha).



FEUILLUS



MIXTES





CONIFÈRES

Deux essences de résineux dominent à elles seules près du tiers des surfaces forestières. Il s'agit du pin sylvestre (16882 hectares, 18,3%) et du pin noir d'Autriche (11473 ha, 12,4%) qui s'étagent entre 500 et 900 mètres d'altitude. Ces deux essences ont été massivement plantées à la fin du XIX^{ème} siècle dans le cadre de la politique de Restauration des Terrains en Montagne. La capacité de développement rapide de ces deux espèces a été choisie dans le but de retrouver un couvert boisé aux montagnes qui étaient sujettes à l'époque à des glissements de terrain et à de forts ruissellements alimentant les crues des rivières à l'aval. Aujourd'hui, des pans entiers du territoire se caractérise par une unicité d'essences forestières (limitant la biodiversité mais pouvant surtout générer des problèmes connexes : propagation rapide de ravageur, d'incendie. Cf. ci-après).

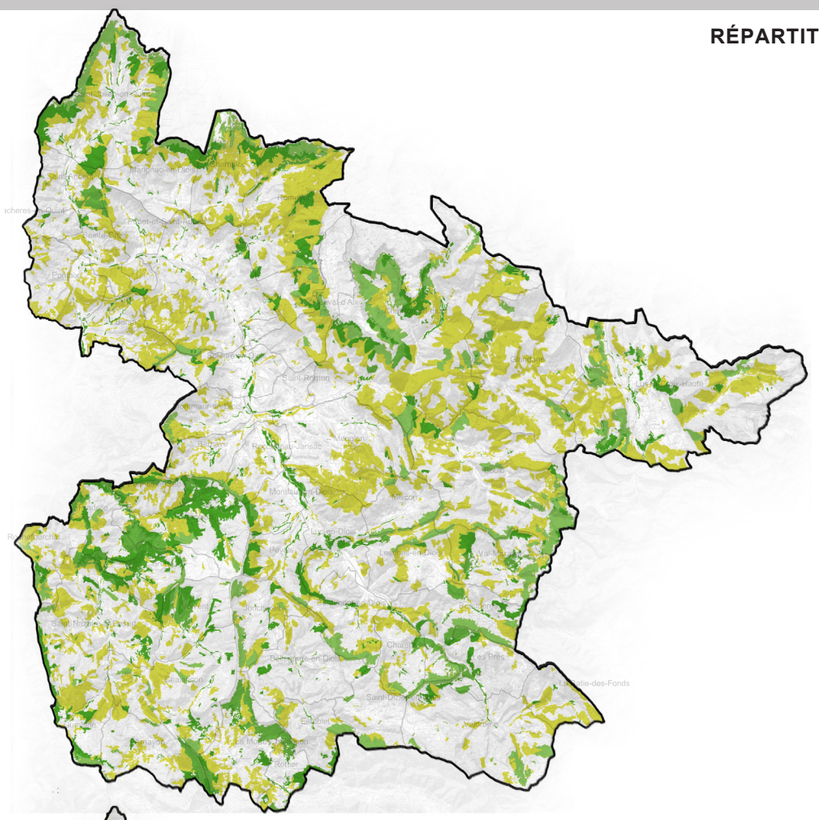
Les pins à crochets occupent une station bien délimitée en rebord du plateau du Vercors (1274 ha) tandis que les îlots purs de sapins, épicéas ou mélézes se restreignent principalement sur les hauteurs de Glandage et de Lus-la-Croix-Haute.
Les forêts mélangeant conifères et feuillus s'inscrivent en continuité des pins sylvestres et correspondent à un type de peuplement principal pour le territoire.

Les caducifoliées (=forêts de feuillus mélangées) ont une empreinte limitée (8815 ha, 10% des surfaces forestières). Il en est de même pour les hêtraies et les chênaies pures. Les chênaies pures (2353 ha) se concentrent en des points limités et assez circonscrits (Saint-Andéol, Aucelon, La Motte Chalencon, Arnayon, Beaurières). Les hêtraies pures (6900 ha) sont assez diffuses dans tout le Diois. Les influences climatiques (aridité en particulier) opèrent néanmoins des différenciations prononcées pour ces habitats naturels :

- le Sud Diois est le siège d'hêtraies calcicoles mésotrophes *(cf. description ci-après),*
- tandis que le Nord Diois voit se développer essentiellement en altitude des hêtraies sapinières.

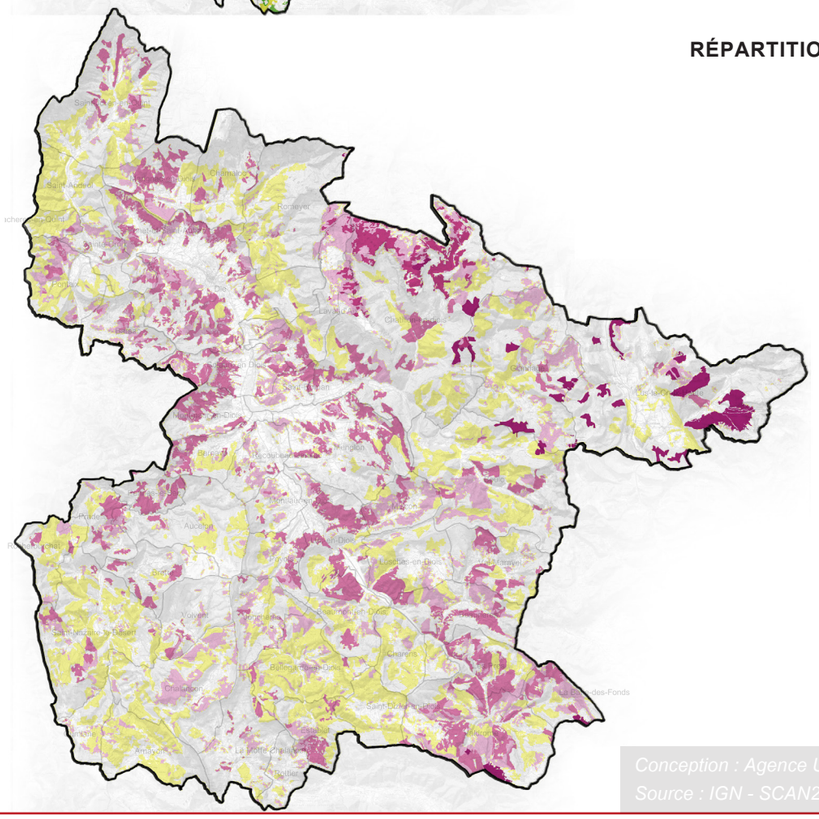
[1] Le Diois est l'un des territoires les plus boisés en France (d'après la carte des taux de boisement issue de l'inventaire forestier national rapportés aux limites intercommunales).

RÉPARTITION DES FORÊTS DE FEUILLUS



- Chênaies
- Hêtraies
- Caducifoliées mélangées
- Mixte feuillus / conifères

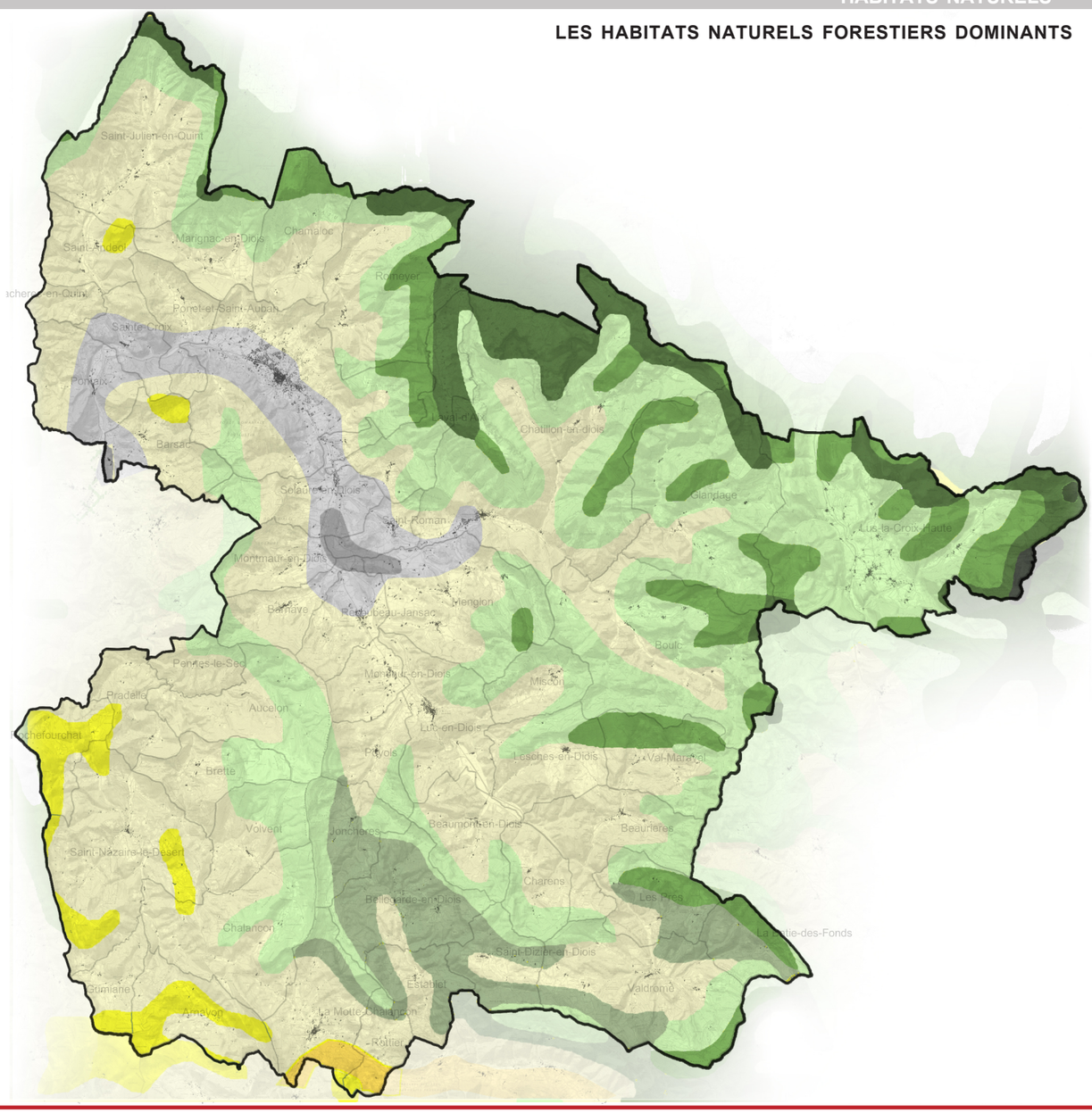
RÉPARTITION DES FORÊTS DE CONIFÈRES



- Sapin, épicéa, mélèze
- Pin à crochets, pin cembro
- Pin laricio, pin noir
- Pins mélangés - divers
- Pin sylvestre

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, IFN, BD FORET v2 2014

LES HABITATS NATURELS FORESTIERS DOMINANTS



- Chênaie pubescente méditerranéenne. Bois calcicoles et arbres isolés
- Aulnaie blanche pure : bois, rangées d'arbres
- Chênaie pubescente méditerranéenne. Bois calcicoles et arbres isolés
- Hêtraie calcicole, mésotrophe avec Charme et Chêne
- Chênaie sessile acidiphile avec Bouleaux plus rarement Charme et Hêtre mésoxérophiles à humides
- Hêtre d'altitude à polygonatum, verticillatum. landes et pelouses
- Pinède à Pin sylvestre calcicline
- Hêtraie-sapinière et sapinière acidicline à mésoneutrophile
- Pinède à Pin à crochets et à Pin cembro (avec tourbières)
- Pelouses alpines calcicoles & tourbières acides à sphaigne

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, L. Garraud 2008

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

Hêtraies calcicoles



Forêts mixtes des pentes et ravins



Forêts supraméditerranéennes de pins sylvestres



Hêtraies neutrophiles



Saussaies de plaine, collinéennes et Méditerranéo-montagnardes



Forêts galeries de Saules Blancs

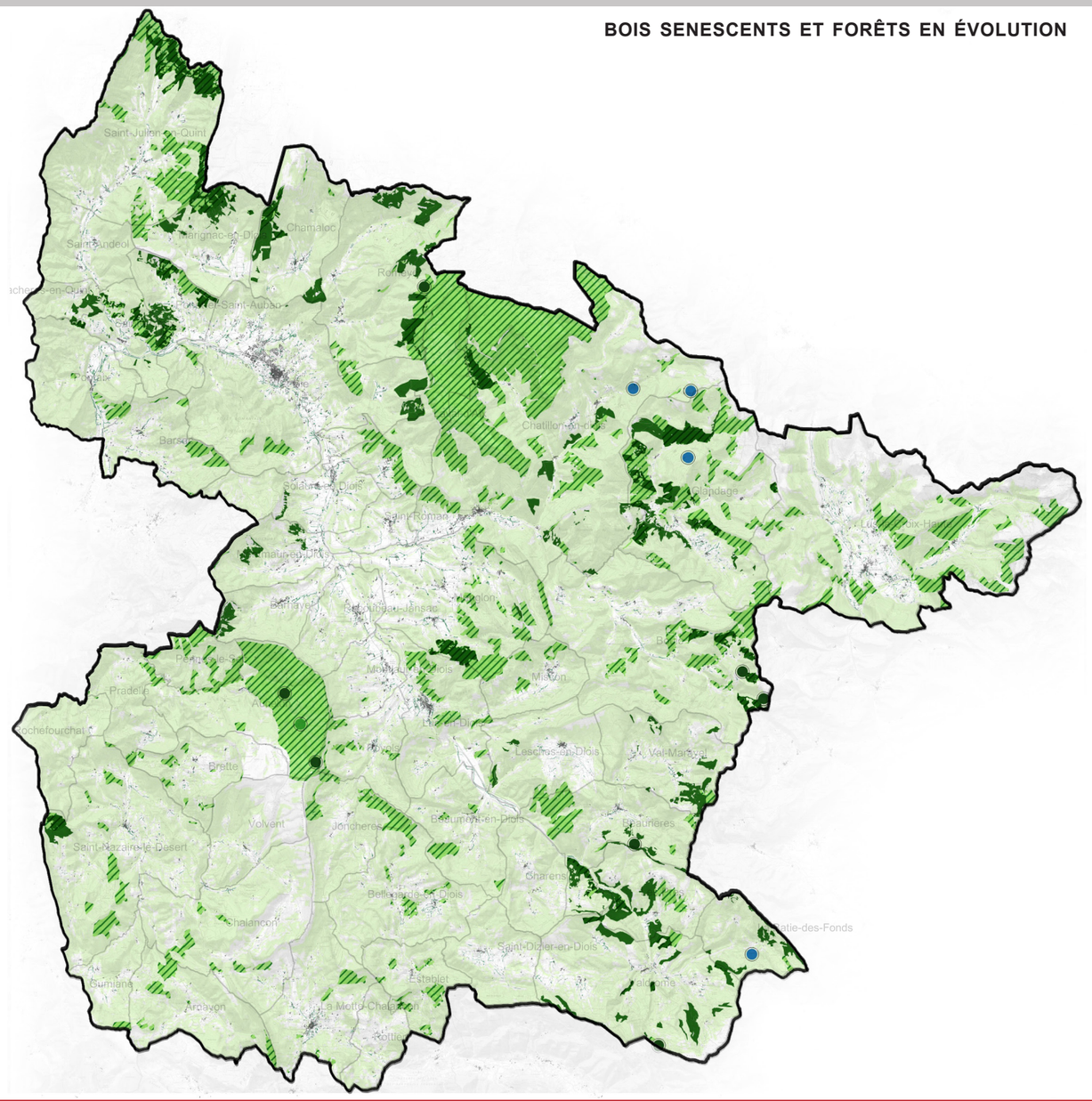


Saussaies pré-alpines des Salicion elaeagni



MILIEUX FORESTIERS	
Type d'habitat naturel	**Description**
Hêtraies neutrophiles	Forêts sur sols neutres ou voisins de la neutralité, avec humus doux (mull), caractérisées par une forte représentation d'espèces appartenant aux groupes écologiques d'Anemone nemorosa, ou Lamiastrum galeobdolon, ou Galium odoratum et Melica uniflora, et, dans les montagnes, divers Dentaria.
Hêtraies sur calcaire	Forêts xéro-thermophiles sur sols calcaires, souvent superficiels, généralement sur des pentes escarpées, avec une sous-strate habituellement garnie d'herbacées et d'arbrisseaux abondants, caractérisée par des Laîches (Carex digitata, C. flacca, C. montana, C. alba), des Graminées (Sesleria albicans, Brachypodium pinnatum), des Orchidées (Cephalanthera spp., Neottia nidus-avis, Epipactis leptochila, E. microphylla) et des espèces thermophiles, transgressives des Quercetalia pubescenti-petraeae. La strate arbustive renferme plusieurs espèces calcicoles (Ligustrum vulgare, Berberis vulgaris) et Buxus sempervirens peut dominer.
Forêts mixtes des pentes et Ravins	Forêts fraîches et humides possédant une strate arborée plurispécifique de dominance variable, le plus souvent installées sur des pentes plus ou moins abruptes.
Chênaies blanches occidentales et communautés apparantées	Forêts et bois de Quercus pubescens de l'étage supra-méditerranéen en France, de l'est de l'arc alpin et du nord-est de l'Espagne, avec des irradiations jusqu'au sud de l'Allemagne et la Belgique. Forêts basses médio-européennes de Quercus petraea ou de Q. robur occupant les expositions chaudes au-delà du domaine de Quercus pubescens et faisant transition avec le Quercion pubescenti-petraea par la présence de Buxus sempervirens ou d'autres plantes calcicoles thermophiles (Limodorum abortivum, Melittis melissophyllum).
Sapinières neutrophiles x Hêtraies neutrophiles	Sapinières et sapinières-pessières (Abies alba) développées sur des sols neutres ou voisins de la neutralité.
Sapinières neutrophiles	Sapinières et sapinières-pessières (Abies alba) développées sur des sols neutres ou voisins de la neutralité.
Forêts de Pins de Montagne	Forêts pour la plupart subalpines dominées par Pinus uncinata, généralement ouvertes et avec un sous-bois buissonnant très développé.
Forêts steppiques intra-alpines à Ononis	Forêts ouvertes xérophiles, souvent calcicoles, de Pinus sylvestris ou de P. sylvestris et P. uncinata de l'étage montagnard des vallées soumises à un climat continental extrême. Ces pinèdes sont riches en légumineuses comme Ononis rotundifolia, O. cenisia, Astragalus austriacus, A. purpurea, Coronilla minima, Onobrychis saxatiliset pourvues d'une strate arbustive comprenant Juniperus communis, J. sabina, Berberis vulgaris, Amelanchier ovalis.
Forêts supraméditerranéennes de Pins Sylvestres	Faciès dominés par Pinus sylvestris des chênaies thermophiles supra-méditerranéennes, en alternance, mélanges ou imbrications avec des bois de Quercus pubescens dans les collines. Le Buis est ordinairement abondant en sous-strate ; parmi les autres composants de la strate arbustive se trouvent *Corylus avellana, Sorbus aria, S. torminalis, Acer opalus, A. campestre, A. monspessulanum, Euonymus latifolius, Genista cinerea, Juniperus communis.*
Bois sud-alpiens de Genévriers thurifères	Formations de Juniperus thurifera des pentes calcaires chaudes supra-méditerranéennes, entre 700 et 1200 m, occasionnellement jusqu'à 1400 m.
Plantations de pins européens	
Saussaies pré-alpines des Salicion elaeagni	Fourrés de Saules des rivières rapides, à crues estivales et à lit caillouteux avec Salix eleagnos, S. purpurea subsp. gracilis, S. daphnoides, S. nigricans, Myricaria germanica et Hippophae rhamnoides.
Saussaies de plaine, collinéennes et Méditerranéo-montagnardes	Formations arbustives linéaires de Saules des berges des rivières dans les plaines, les collines et les basses montagnes avec Salix triandra, S. viminalis, S. purpurea.
Forêts galeries de Saules Blancs	Galeries arborescentes avec Salix alba, S. fragilis et S. x rubens élevés, comprenant parfois Populus nigra, le long des rivières de plaine, des collines ou des basses montagnes soumises à un régime régulier d'inondations.
Galeries méditerranéennes de grands Saules	Formations de saules arborescents bordant les cours d'eau méditerranéens, à ceinture ou faciès dominé par le saule avec peuplier, frêne et orme.
Galeries d'Aulnes blancs (inclut galeries à Aulnes glutineux et Frênes)	Bois riverains d'Alnus incana des rivières montagnardes et sub-montagnardes.
Forêts méditerranéennes de Peupliers, d'Ormes et de Frênes	Forêts alluviales méditerranéennes multi-strates avec peuplier blanc, frêne à feuilles étroites, orme champêtre, saule blanc, aulne commun, des lianes et souvent des espèces des Quercetalia ilicis.

BOIS SENESCENTS ET FORÊTS EN ÉVOLUTION



- Vieux bois et bois sénescents
- Réseau de haies
- Forêt en évolution naturelle (hors exploitation sylvicole)
- Massifs forestiers
- Stations remarquables de vieux bois
- Stations remarquables de pinèdes froides

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, INPN 2020, FRAPNA 2008, IFN 2020

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

Les grandes formations boisées sont caractérisées par 4 grands groupes distincts :

- Les formations en futaie, caractérisée par l'individualisation d'un brin pour une souche, ont des localisations diverses.
- Les formations de taillis caractérisés par plusieurs brins issus d'une souche, sont situés sur des sols pauvres où affleure la roche, en condition de fertilité faible, en haut de versant exposés au sud.
- les boisements lâches et morcelés : ces formations sont généralement des forêts peu productives qui marquent la déprise agricole des versants depuis plus d'un siècle. Ils forment des boisements en mosaïque au sein desquels on rencontre des petites clairières et de la guarrigue.
- Les formations de plantations âgées de moins de 40 ans : elles constituent des petites entités sur la moitié Ouest du territoire.

La répartition géographique des peuplements forestiers met en exergue plusieurs éléments :

- les mélanges futaie-taillis représentent la majeure partie des peuplements (21%) et sont uniformément répartis sur les versants du territoire,
- les taillis d'autres feuillus et taillis de hêtre qui représentent 24 % des peuplements sont principalement situés dans les versants des piémonts Ouest et Sud-Ouest,
- les futaies de hêtre jouxtent les futaies mixte résineux-feuillus au niveau du plateau du Vercors, mais aussi sur les versants de la vallée du Bez en versant nord,
- les futaies résineuses Sapin et Epicéa sont principalement situées dans le bassin versant du Bez et à Lus la Croix Haute,
- les futaies de Pin sylvestre et de Pin noir sont exclusivement situées dans le bassin versant de la Drôme, avec une répartition caractéristique du Pin noir pour la forêt domaniale et du Pin sylvestre pour la forêt privée.

Le hêtre est globalement présent sur l'ensemble du territoire, même si les conditions sub-méditerranéenne de la Vallée de la Drôme lui permettent de s'installer uniquement dans les versants nord. Les formations mélangées Hêtre-Sapin-Epicéa se répartissent sur les hauteurs, dans le secteur Est et Nord-Est. Pin noir et Pin sylvestre sont exclus du plateau du Vercors et investissent les versants sud de la vallée de la Drôme. Les autres essences représentent des surfaces anecdotiques (Chêne pubescent, Erable(s), Frêne, Sorbier, Alisier, Orme pour les feuillus, Cèdre, Pin maritime, Pin d'Alep pour les résineux).

Comme mentionné précédemment, la forêt dioise est récente puisque le reboisement de la majorité de ses surfaces a débuté dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui, 13% des forêts seraient anciennes. Les forêts anciennes, généralement difficilement accessibles et peu impactées par l'homme (=forêts subnaturelles) sont des supports favorables à la biodiversité. Elles renferment des espaces écologiquement intéressants : des «vieux bois» ou «bois sénescents» dont les caractéristiques permettent à toute une faune saproxylique de se développer. Dans le Diois, les vieux bois couvrent 4250 hectares. Plusieurs îlots importants sont connus dans les forêts subnaturelles dioises au niveau :

- des contreforts du Vercors,
- dans la forêt domaniale de Saint-Genis (à cheval sur Sainte-Croix et Ponet-et-Saint-Auban),
- sur les hauteurs du Haut-Diois, notamment à Valdrôme et les Prés,
- dans la forêt domaniale du Glandasse à Menglon,
- dans la forêt domaniale de Solaure à Barnave,
- dans la forêt domaniale de la Roanne Chaffoix à Saint-Nazaire-le-Désert.

Ces îlots se restreignent principalement à des secteurs de fortes pentes, peu exploitables. Pour renforcer leur qualité écologique, les acteurs de la forêt[1] ont décidé de laisser tout un pan de la forêt en libre évolution c'est-à-dire hors exploitation sylvicole[2] (sauf intervention nécessaire pour des questions de sécurité). Les forêts en évolution naturelle s'inscrivent ainsi en continuité des bois senescents. Elles représentent 15 340 hectares (16,7% des forêts)[3]. 5 principaux secteurs sont concernés :

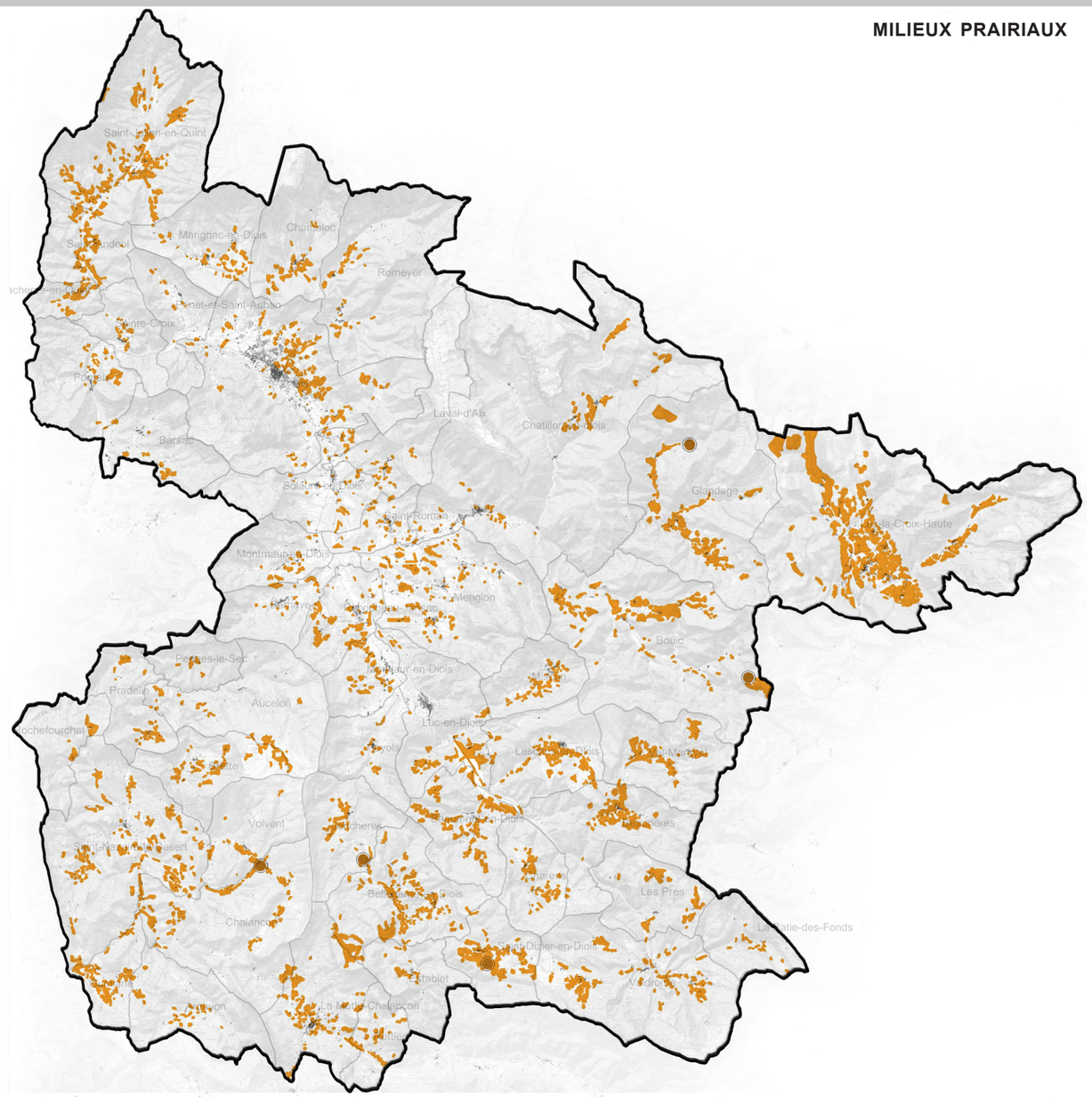
- le cirque et la forêt domaniale de Quint,
- le plateau du Vercors
- la montagne d'Aucelon
- des espaces épars à Boulc, Glandage et Lus-la-Croix-Haute
- les forêts domaniales du Maravel et du Glandasse.

[1] A la suite du Grenelle de l'environnement de 2007, les associations régionales de protection de l'environnement (LPO, FRAPNA...) ont proposé aux acteurs forestiers publics et privés (propriétaires, gestionnaires...) de se rassembler au sein d'un réseau pour assurer la préservation de la biodiversité en forêt. Le réseau FRENE (Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle) ouvert à tous les acteurs forestiers permet sur une base volontaire de rattacher des peuplements forestiers à un cycle d'évolution naturelle, sans coupe. Pour les forêts publiques, ce rattachement est effectué lors de l'approbation de l'aménagement forestier pour une durée de 15-20 ans. Pour les forêts privées, il est matérialisé par la signature d'une convention.

[2] Cette décision répond également à un choix économique : les peuplements forestiers étant trop chétifs et non accessibles, la récolte de bois n'est pour le moment pas envisageable.

[3] Au total, 17 850 hectares d'espaces forestiers présentent un intérêt écologique (19,3% des forêts).

MILIEUX PRAIRIAUX



Prairies permanentes & temporaires

Stations remarquables de prairie humide

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, IFN, BD FORET 2014, Registre Parcellaire Graphique 2019

0 2,5 5 7,5 10 km

URBEO

LES MILIEUX DE PRAIRIES HUMIDES

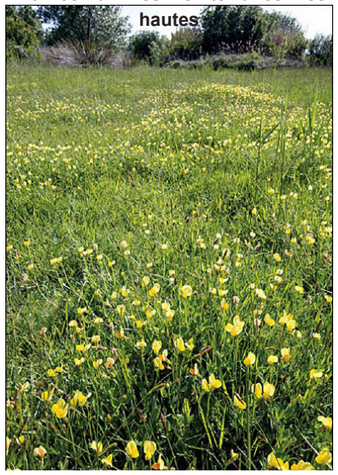
Les prairies sont des écosystèmes en nombre et en surface plutôt limitées sur le territoire (4420 hectares). Cela est étroitement lié à la nature des sols et aux modes d'exploitation agricole. Cependant, il convient de noter que les 9 / 10ème correspondent à des prairies permanentes principalement naturelles. L'absence de rotation des terres permet d'assurer une diversité floristique plus prononcée que des prairies temporaires.
Les prairies humides se rencontrent principalement :

- sur les pentes du Val de Quint,
- dans tout le haut val du Buëch,
- en périphérie Est de Die,
- dans les zones de piémont du Haut-Diois.

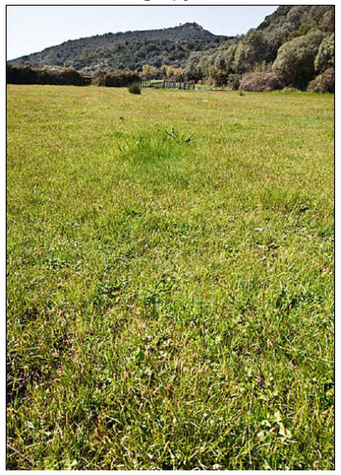
Prairie humide à Lus-la-Croix-Haute



Prairies humides méditerranéennes hautes



Prairies à Agropyre et Rumex



Prairies submontagnardes médio-européennes à Fourrage



Communautés à Reine des prés

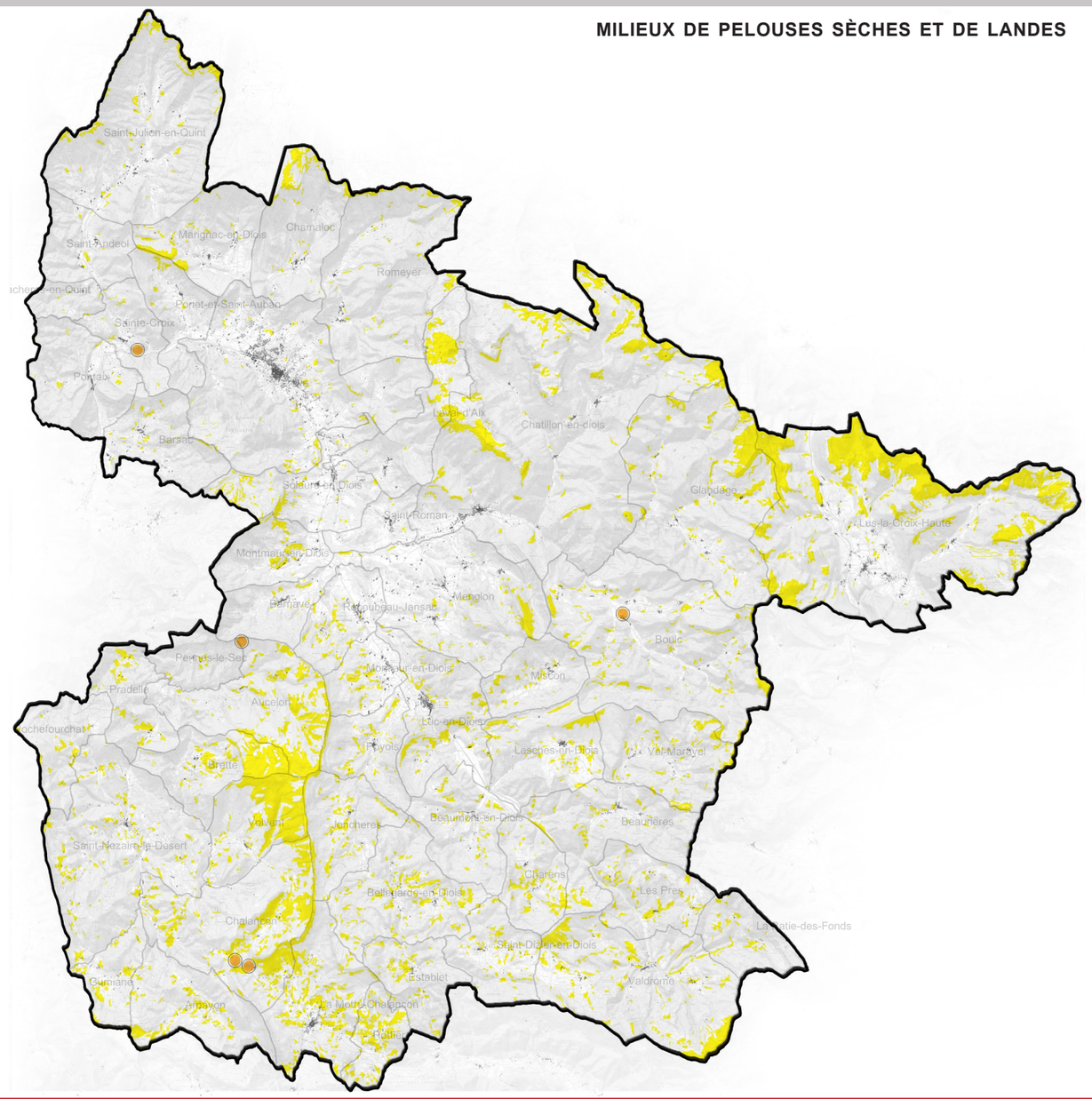


Mégaphorbaies des montagnes



MILIEUX DES PRAIRIES HUMIDES	
Type d'habitat naturel	**Description**
Communautés à Reine des prés et communautés associées	Prairies hygrophiles de hautes herbes, installées sur les berges alluviales fertiles, souvent dominées par Filipendula ulmaria, et mégaphorbiaies (F. ulmaria, Angelica sylvestris) colonisant des prairies humides et des pâturages, après une plus ou moins longue interruption du fauchage ou du pâturage ; les espèces caractéristiques sont Filipendula ulmaria, Achillea ptarmica, Angelica sylvestris, Cirsium palustre, Deschampsia cespitosa, Epilobium hirsutum, Geranium palustre, Veronica longifolia, Scutellaria hastifolia, Eupatorium cannabinum, Lysimachia vulgaris, Lythrum salicaria, Phalaris arundinacea, Polygonum bistorta, Valeriana officinalis.
Prairies humides atlantiques et Subatlantiques	Pâturages et prairies de fauche, gérées de façon extensive, sur des sols tant basiclines qu'acidiclines, riches en nutriments, des plaines, collines et montagnes basses. Parmi les plantes caractéristiques des très nombreuses communautés concernées, on peut citer : Caltha palustris, Cirsium palustre, C. rivularis, C. oleraceum, Epilobium parviflorum, Lychnis flos-cuculi, Mentha aquatica, Scirpus sylvaticus, Stachys palustris, Bromus racemosus, Crepis paludosa, Fritillaria meleagris, Geum rivale, Polygonum bistorta, Senecio aquaticus, Trollius europaeus, Lotus uliginosus, Trifolium dubium, Equisetum palustre, Myosotis palustris, Deschampsia cespitosa, Angelica sylvestris, Oenanthe silaifolia, Gratiola officinalis, Inula salicina, Succisella inflexa, Dactylorhiza majalis, Ranunculus acris, Rumex acetosa, Holcus lanatus, Alopecurus pratensis, Festuca pratensis, Juncus effusus, J. filiformis.
Prairies à Jonc subnoduleux	Caractéristiques des sols calcaires très humides ou des sols avec suintements d'eaux calcaires, formant transition vers les bas-marais à laîches courtes du Caricion davallianae, subsistant principalement dans les contreforts alpins
Prairies à Scirpe des bois	Elles se développent sur des sols fertiles siliceux et gorgés d'eau ou sur tourbe et sont dominées, souvent d'une façon écrasante, par Scirpus sylvaticus.
Prairies à Agropyre et Rumex	Prairies des berges de rivières occasionnellement inondées, des dépressions collectant les eaux pluviales, des surfaces humides perturbées ou des pâtures soumises à un pâturage intensif.
Prairies calcaires à Molinie	Prairies riches en espèces, sur sols calcaires, avec Silaum silaus, Sanguisorba officinalis, Selinum carvifolium, Betonica officinalis, Cirsium tuberosum, Carex tomentosa, Tetragonolobus maritimus, Stachys officinalis, Galium boreale, Serratula tinctoria, Inula salicina, Dianthus superbus, Colchicum autumnale (abondant).
Prairies humides méditerranéennes hautes	Prairies humides méditerranéennes de grands joncs et graminées avec *Scirpoides holoschoenus (Holoschoenus vulgaris), Agrostis stolonifera, Galium debile, Molinia caerulea, Briza minor, Cyperus longus, Trifolium resupinatum, Schoenus nigricans, Carex mairii, Juncus maritimus, J. acutus, Asteriscus aquaticus, Hypericum tomentosum, H. quadrangulum, Dittrichia viscosa, Oenanthe pimpinelloides, O. lachenalii, Eupatorium cannabinum, Prunella vulgaris, Pulicaria dysenterica, Tetragonolobus maritimus, Orchis laxiflora, Dactylorhiza elata, Succisa pratensis, Sonchus maritimus subsp. aquatilis, Silaum silaus, Sanguisorba officinalis, Serratula tinctoria, Genista tinctoria, Cirsium monspessulanus, C. pyrenaicum, Senecio doria, Dorycnium rectum, Erica terminalis, Euphorbia hirsuta, Lysimachia ephemerum.*
Prairies humides méditerranéennes basses	Prairies rases des marnes ou sols imperméables compacts, humides une grande partie de l'année, et desséchées en été, avec *Deschampsia media, Centaurium pulchellum, Lotus tenuis, Trifolium lappaceum, Prunella hyssopifolia, Plantago maritima subsp. serpentina, Centaurea timbalii.*
Mégaphorbaies des montagnes hercyniennes, du Jura et des Alpes	Formations subalpines et alpines mésohygrophiles de grandes herbes, des dépressions humides, ravins humides et ruisseaux
Prairies submontagnardes médio-européennes à Fourrage	Formations médio-européennes d'altitude moyenne, caractéristiques en particulier des plus hautes altitudes des basses montagnes hercyniennes (=issues de la fin de l'ère primaire).

MILIEUX DE PELOUSES SÈCHES ET DE LANDES



Landes, pelouses sèches et alpines

Stations remarquables de pelouses sèches

Conception : Agence URBEO

Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, IFN, BD FORET 2014, Registre Parcellaire Graphique 2019

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

LES MILIEUX DE PELOUSES SÈCHES

Environ 4100 hectares de pelouses et de landes jonchent le territoire. Les pelouses sont de trois types :

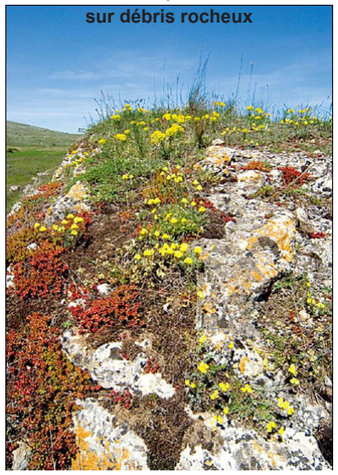
- des pelouses calcicoles sèches ou «xérique» en raison d'un sol particulièrement drainant. Elles sont auto-entretenues par la faible capacité du sol à garder l'eau des précipitations et entretenues par les herbivores d'élevage (ovins, caprins...) ou sauvages. Ce type de pelouse est très fleuri au printemps. La paurevté du sol et l'exploitation extensive par une activité pastorale assurent l'entretien de ces milieux.
- des pelouses silicicoles ou acidophile se développe sur un substrat au pH plutôt acide.,
- des pelouses alpines et subalpines : en raison de la rudesse du climat (froid, vent), seul ce type d'écosystème peut se maintenir contrairement aux ensembles forestiers.

Les landes correspondent quant à elle à des formations végétales où dominent les arbrisseaux poussant sur des sols pauvres. Elles correspondent à des fourrés denses constitués de plantes ligneuses basses ne dépassant pas généralement 2 mètres de haut. Les arbustes et arbres sont rares dans ces milieux.

Les landes et pelouses sèches se rencontrent en nombre sur l'adret de la montagne de Boutarinard s'étendant du Nord au Sud d'Aucelon à Chalancon, en passant par Brette et Volvent. Les pelouses alpines et subalpines marquent les reliefs entourant Lus-la-Croix-Haute. Enfin, un cordon de pelouses et landes se positionne au niveau des bordures méridionales des contreforts du Vercors. En dehors de ces trois ensembles, une multitude de pelouses et landes s'immiscent dans les reliefs.

MILIEUX DES PELOUSES SECHES	
Type d'habitat naturel	**Description**
Pelouses pionnières sur débris rocheux	Formations ouvertes des plaines et collines, dominées principalement par des plantes annuelles et des plantes succulentes ou semi-succulentes sur les surfaces rocheuses décomposées des arêtes, des corniches ou des proéminences rocheuses aux sols calcaires ou siliceux fréquemment perturbés par l'érosion ou les lapins. Elles comprennent une grande variété de communautés distinctes et souvent à aire très localisée, abritant de nombreuses espèces caractéristiques, parmi lesquelles de nombreuses formes rares comprenant aussi bien des taxons relictuels que des taxons d'évolution récente.
Pelouses calcaires subatlantiques, Semi-arides	Formations plus ou moins mésophiles, fermées, dominées par des graminées vivaces, cespiteuses, colonisant des sols relativement profonds, principalement calcaires dans le domaine de la chênaie buissonnante, avec brome dressé, Brachypodium pinnatum, Koeleria pyramidata, F. lemanii, Avenula pubescens, Sesleria albicans, Briza media, Carex caryophyllea, C. flacca, Gentianella germanica, G. ciliata, Gentiana cruciata, Trifolium montanum, Lotus corniculatus, Ononis repens, Medicago lupulina, Ranunculus bulbosus, Sanguisorba minor, Cirsium acaule, Euphrasia stricta, Dianthus deltoides, Potentilla neumanniana, Anthyllis vulneraria, Galium verum, Euphorbia brittingeri (E. verrucosa), Hippocrepis comosa, Helianthemum nummularium, Thymus praecox, Salvia pratensis, Linum catharticum, Scabiosa columbaria, Centaurea scabiosa, Carlina vulgaris, Viola hirta, Plantago media, Primula veris et de nombreuses orchidées telles que Coeloglossum viride, Ophrys apifera, O. fuciflora, O. insectifera, O. sphegodes, Aceras anthropophorum, Himantoglossum hircinum, Anacamptis pyramidalis, Orchis morio, O. ustulata, O. militaris, O. simia, Gymnadenia conopsea, Platanthera chlorantha, Herminium monorchis, Dactylorhiza fuchsii. Généralement riches en espèces, ces groupements peuvent être envahis par le très social Brachypodium pinnatum. Ces formations assurent la transition entre le domaine méditerranéen et les sites thermophiles plus au Nord.

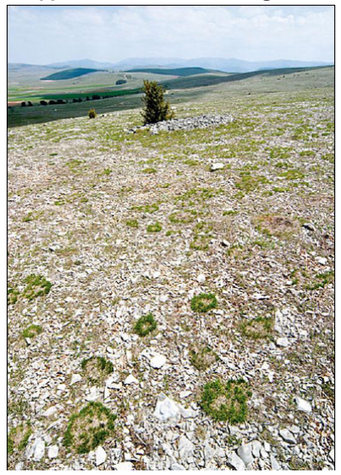
Pelouses pionnières sur débris rocheux



Pelouses calcaires subatlantiques



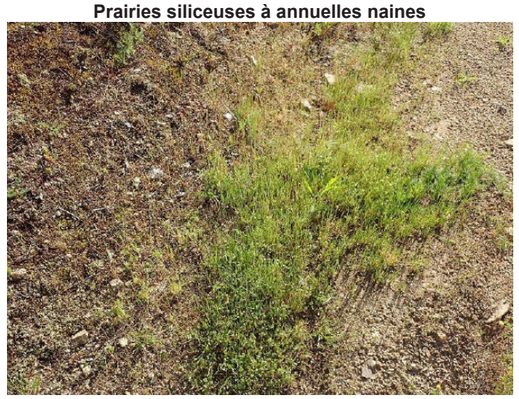
Steppes méditerranéomontagnardes



Steppes supraméditerranéennes à Aphyllantes



Prairies siliceuses à annuelles naines



Versants à Seslérie et Laîches sempervirentes



Gazons à nard raide et groupements apparentés



Prairies calcaires subatlantiques très sèches	Formations xérophiles ouvertes dominées par des graminées vivaces, cespiteuses, souvent riches en chaméphytes, colonisant des sols calcaires superficiels, souvent sur des pentes escarpées, au sommet de collines ou de falaises avec Bromus erectus, Sesleria albicans, Koeleria vallesiana, Melica ciliata, Stipa pennata, S. capillata, S. pennata subsp. grafiana, Phleum phleoides, Brachypodium pinnatum, Carex humilis, Fumana procumbens, Globularia punctata, Ononis pusilla, Helianthemum apennimum, H. canum, H. nummularium, Linum tenuifolium, Teucrium chamaedrys, Allium sphaerocephalon, Arabis hirsuta, Anthericum liliago, Aster linosyris, Pulsatilla vulgaris, Biscutella laevigata, Orobanche teucrii, Artemisia alba, Sedum album, S. acre, Acinos arvensis, Hippocrepis comosa, Sanguisorba minor, Potentilla neumanniana, Scabiosa columbaria, Astragalus monspessulanus, Teucrium pyrenaicum, Ononis spinosa, O. natrix.
Steppes méditerranéomontagnardes	Pelouses xérophiles ouvertes ou discontinues à Stipa pennata, Festuca auquieri (F. duriuscula), F. hervieri, Koeleria vallesiana ou Sesleria albicans var. elegantissima, avec Helianthemum apenninum, H. canum, Genista spp., Globularia spp., Ononis striata, Euphorbia seguieriana, Potentilla crantzii, Thymus dolomiticus, Plantago argentea, Rosa pimpinellifolia, Dianthus sylvestris, Lavandula angustifolia, Aster alpinus, Anthyllis spp., Carex humilis.
Steppes supraméditerranéennes À Aphyllantes	Pelouses communes ou semblables aux steppes riches en chaméphytes, d'affinités méditerranéennes prononcées, se formant comme stade de dégradation des chênaies thermophiles caducifoliées ; faciès herbeux des garrigues supra-méditerranéennes mélangés à des landes-hérissons.
Prairies siliceuses à annuelles naines	Formations pionnières typiquement constituées de plantes annuelles naines, souvent éphémères et d'extension très restreinte, caractéristiques en particulier des sables fixés, avec Aira caryophyllea, A. praec*ox, Micropyrum tenellum, Vulpia bromoides, V. myuros, Logfia arvensis, L. gallica, Filago lutescens, Logfia minima, Filago pyramidata, F. vulgaris, Spergula morisonii, Hypochoeris glabra, Evax lasiocarpa, Moenchia erecta, Scleranthus polycarpos, Teesdalia nudicaulis, Myosotis discolor, M. stricta, Ornithopus perpusillus, Trifolium striatum, T. arvense, T. dubium, T. campestre, T. micranthum, Tuberaria guttata* ; des espèces autrefois répandues dans les jachères postculturales, trouvent aussi un refuge dans ces groupements.
Gazons à Nard raide et groupements apparentés	Communautés denses sur sols acides profonds développées principalement et abondamment à l'étage subalpin, dominées ou codominées par *Nardus stricta, Festuca eskia, F. nigrescens, F. rubra, Alopecurus gerardii, Bellardiochloa (Poa) variegata, Carex sempervirens, Anthoxanthum odoratum.*
Versants à Seslérie et Laîches sempervirentes	Pelouses en gradins ou en guirlandes, xéro-thermophiles, riches en espèces, des étages alpin et subalpin, sur les versants ayant des sols superficiels et un enneigement de courte durée, avec *Sesleria albicans, Carex sempervirens, C. humilis, Gentiana orbicularis, Helianthemum oelandicum subsp. alpestre, H. grandiflorum, Phyteuma orbiculare, Leontopodium alpinum, Pedicularis verticillata, Anthyllis vulneraria subsp. alpestris, Ranunculus thora.*
Pelouses à Avoine et Seslérie des Alpes Méridionales	Pelouses xéro-thermophiles, ouvertes, en gradins ou en guirlandes, riches en espèces, des étages alpin et subalpin mais dans laquelle Carex sempervirens est moins marquant, tandis que diverses avoines, Helictotrichon (Avena) sedenense (H. montanum, A. montana), H. sempervirens, H. parlatorei, H. setaceum, ou Festuca dimorpha deviennent des composantes importantes en compagnie de Sesleria albicans, et des espèces oro-méditeranéennes telles que Globularia nana, Hedysarum hedysarioides, Lilium pomponium, Centaurea triumfetti, Ononis cristata (O. cenisia), O. striata, Iberis sempervirens, Sempervivum calcareum, Arenaria cinerea, Galeopsis reuteri, Stemmacantha helenifolia subsp. bicknellii et l'apparition de l'épineuse Astragalus sempervirens ; plusieurs de ces espèces sont des endémiques locales du Diois à distribution très restreinte.

Ilots montagnardes à Dryade



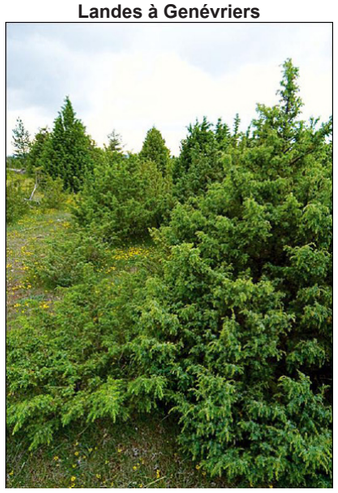
Fourrés médio-européens sur sol fertile



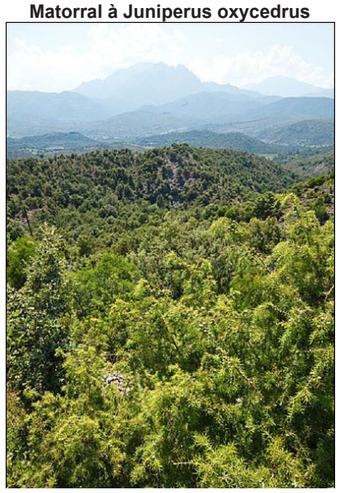
Fruticées à Buis



Landes à Genévriers



Matorral à Juniperus oxycedrus



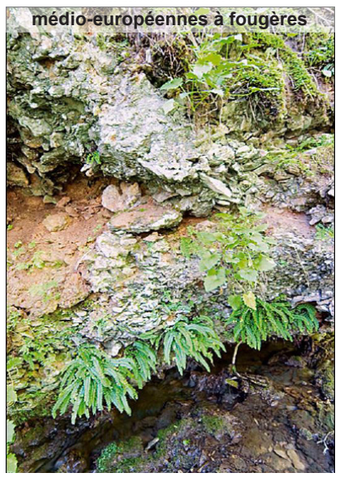
Matorral à Juniperus Phoenicea



Falaises calcaires ensoleillées des Alpes



Falaises calcaires médio-européennes à fougères



Falaises continentales humides méditerranéennes



MILIEUX ARBUSTIFS, LANDES & GARRIGUES	
Type d'habitat naturel	**Description**
Fourrés à genévriers nains	Formations généralement denses de genévriers prostrés
Landes à Arctostaphylos Uva-ursi	Landes alpines et subalpines à Arctostaphyle raison d'ours ou des Alpes.
Ilots montagnardes à dryade	La dryade à 8 pétales peut former des landines dans différents types de pelouses calcicoles alpines ou des végétations de rocher
Fourrés médio-européens sur sol fertile	Fourrés de pruneliers, cerisiers de Sainte-Lucie, rosiers, cornouillers (Cornus mas, C. sanguinea,) alisiers blancs, aubépines, chèvrefeuilles des haies, nerpruns (Rhamnus catharticus, R. alpinus), clématites des haies, troènes communs, viornes (Viburnum lantana, V. opulus), ronces, amelanchiers, cotoneaster (C. integerrimus, C. nebrodensis), poiriers et pommiers sauvages, fusains d'Europe, noisetiers communs, ormes champêtres, érables champêtres et de Montpellier, charmes communs, caractéristiques des lisières forestières, des haies (principalement en chênaie buissonnante) et des recolonisations des terrains boisés, développés sur des sols riches en nutriments, neutres ou calcaires.
Fruticées à Buis	Faciès dominés par le Buis
Landes à Genévriers	Colonisation par genévriers communs des pelouses calcicoles médio-européennes.
Matorral arborescent à Genévriers	Broussailles et fruticées sclérophylles sempervirentes méditerranéennes et sub-méditerranéennes organisées autour de genévriers arborescents.
Matorral arborescent à Juniperus oxycedrus	Formation végétale basse arborescente dominé par des genévriers cades
Matorral à Juniperus Phoenicea	Formation végétale basse arborescente dominé par des genévriers de Phénicie
Garrigues à lavande vraie	Formations montagnardes dominées par la lavande vraie avec des genêts cendrés et des buis communs, des astrales pourpres, esparcette couchée, sarriette de montagne, cupidone bleue aphyllanthe de Montpellier, thym commun caractéristiques des grandes surfaces de l'étage supra-méditerranéen
Garrigues à Genista Cinerea	Prairies ou garrigues supra-méditerranéennes dominées par le genêt cendré comprenant les faciès riches en genêts des garrigues françaises à lavande et des champs de genêts du Quercy Blanc
Garrigues montagnardes à Thym	Formations basses de l'étage supra-méditerranéen riches en petites lamiacées buissonnantes : thym commun, germandrée, sauge, lavande accompagnées de buissons de la famille des Fabacées (genêts épineux ou poilus, petits coronille) et de graminées variées (Stipa spp., Brachypodium spp.). Elles évoluent progressivement vers des formations dominées par une constellation plus riche d'espèces arbustives.
Broussailles supraméditerranéennes à Buis	Fourrés de buis de l'étage supra-méditerranéen, apparaissant en tant que garrigues à lavande (et des complexes de pelouses steppiques supra-méditerranéennes).

MILIEUX RUPESTRES	
Type d'habitat naturel	**Description**
Eboulis alpiens à Tabouret à feuilles rondes	Eboulis instables, à calcaires durs et dolomies grossières des étages alpin et nival avec Thlaspi rotundifolia, Papaver alpinum subsp. rhaeticum, Viola cenisia, Linaria alpina, Arabis alpina.
Eboulis calcaires fins	Eboulis à éléments calcaires fins des étages alpin, subalpin et montagnard supérieur
Eboulis thermophiles périalpins	Eboulis calcaires le plus souvent grossiers, instables, ensoleillés des étages montagnard et subalpin
Falaises calcaires alpiennes et subméditerranéennes	
Falaises calcaires ensoleillées des Alpes	Falaises calcaires bien ensoleillées du système alpien avec Potentilla caulescens, P. nitida, Primula auricula, Hieracium humile, Androsace helvetica, Minuartia rupestris.
Falaises calcaires médioeuropéennes à fougères	Parois rocheuses ombragées, fraîches, souvent humides avec de nombreuses Fougères comprenant Cystopteris fragilis, C. regia, Asplenium viride, A. scolopendrium, A. trichomanes, et avec Carex brachystachys.
Dalles rocheuses *(calcaires)*	Ce sont des dalles de rochers (calcaires ou gréseux) et lapiaz à peu près nus. Les fissures et zones superficiellement décomposées peuvent être colonisées par des communautés rentrant dans la catégorie, en particulier, des Sedo-Scleranthetea, de l'Alysso-Sedion albi ou du Sedo albi-Veronicion dillenii.
Dalles rocheuses *(sur grès)*	
Falaises continentales humides méditerranéennes	Falaises continentales humides avec une végétation spécialisée formée par Adiantum capillus-veneris, des Mousses, Borago pygmaea, Pinguicula grandiflora.

Réseau bocager à Saint-Andéol



Articulation des habitats naturels à Laval d'Aix



Col de l'Aiguille à la Jarjatte



III. 1 HABITAT NATUREL DIOIS SUR 5 EST REMARQUABLE, RARE OU MENACÉ

Avec près de 100 habitats naturels différents, le Diois expose non seulement une grande diversité de milieux mais il présente, plus encore, des habitats et des espèces végétales et animales remarquables, rares et endémiques, dont l'importance écologique est reconnue comme majeure à différentes échelles (régionale, nationale et européenne).

La remarquabilité des habitats et des espèces est liée à plusieurs dimensions :

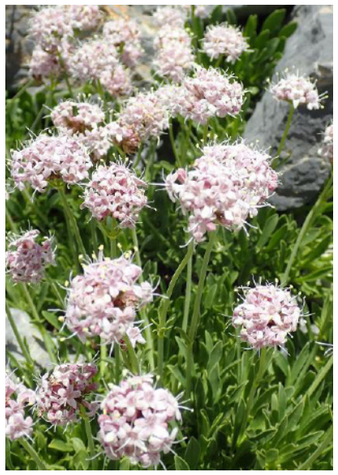
- la conjonction de conditions géologiques, microclimatiques et édaphiques qui crée des situations d'atypicité (exemple : rencontres alpines et méditerranéennes). Si certains milieux existent dans d'autres territoires (exemple : milieux acidiphiles, éboulis à permafrost, milieux subcontinentaux), leur juxtaposition et leur articulation dans le Diois révèlent une singularité territoriale.
- le très fort degré de naturalité des milieux, globalement peu modifiés par l'empreinte humaine : l'existence de forêts anciennes dîte «sub-naturelles» est à cet égard révélatrice.
- l'endémisme de plusieurs espèces animales et végétales : le territoire est un foyer de plantes et d'insectes dont l'aire de répartition se limite aux barrières naturelles du Diois.
- la qualité des habitats (notamment en ce qui concerne les zones humides) ou encore leur importance fonctionnelle dans l'organisation et les interactions écosystèmiques,
- la rareté d'habitats naturels confrontés à des situations de régression ou de menaces (à l'instar des milieux messicoles extensifs),
- le regroupement d'espèces vulnérables protégées par des mesures réglementaires.

Les habitats naturels remarquables, rares ou menacés

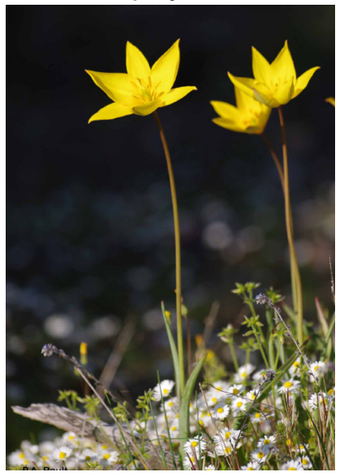
Une vingtaine d'habitats naturels (soit plus d'un cinquième des habitats identifiés sur le territoire) sont reconnus comme remarquables en terme de biodiversité. Ils sont déterminants dans la qualification et la délimitation d'aires d'intérêt écologique. Ces habitats sont :

Milieux naturels	Types d'habitat naturel
Milieux aquatiques	Lits des graviers méditerranéennes
	Végétation des rivières oligotrophes riches en calcaire
Milieux palustres (zones humides)	Tufières des Cratoneurion commutati
	Bas marais alcalins des Caricion davallianae
	Sources d'eaux dures
Milieux de prairies humides	Prairies hygrophiles des Molinion caeruleae riches en espèces
	Prairies hygrophiles des Molinio arundinaceae - Holoschoenion vulgaris.
	Prairies naturelles floristiquement riches des Arrhenatherion eliatoris et des Polygono - Trisetion à Narcisses et Colchiques.
	Mégaphorbaies froides
Milieux de pelouses sèches	Steppes méditerranéo-montagnardes à Stipa
Milieux arbustifs, de landes et garrigues	Balmes xero-thermophiles avec des communautés des Thero – Brachypodion
	Matorral à Juniperus Phoenicea
	Pelouses sèches dominées par Stipa eriocaulis.
	Matorral arborescent à Juniperus oxycedrus
	Fruticées d'Amélanchier avec Cotoneaster delphinensis
	Landes et pelouses épineuses méditerranéo-montagnardes des Alpes méridionales
Milieux forestiers	Pinèdes acidiphiles de pins à crochets et landes à Rhododendron
	Pinèdes de Pins à crochets des Erico - Pinenion sur éboulis froids
	Hêtraies - Sapinières à Troschiscanthes nodiflora
	Chênaies blanches décalcifiées, acidiphiles à Danthonia alpina
	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
	Galeries méditerranéennes de grands Saules
	Pinèdes sèches des Cephalanthero – Pinion
Milieux rupestres	Eboulis froids et terreux d'altitude avec Berardia subacaulis des Thlaspion rotundifolii.
	Rocailles thermophiles des Helianthemo - Aphyllanthion

Valériane à feuilles de saule



Tulipe sylvestre



Euphorbe à feuilles étroites



Cytise de Sauze



Grassette à grandes fleurs



Jonc à feuilles aplaties



Grassette des Alpes



Stipe capillaire



Saxifrage dauphinoise



IV. UNE RICHESSE FLORISTIQUE MARQUÉE PAR DES ESPÈCES ENDÉMIQUES ET RARES

Plusieurs espèces végétales très rares sont identifiées sur le territoire. D'autres apparaissent relativement communes dans le Diois mais elles correspondent à des espèces endémiques (dauphinoises ou provenço-dauphinoises) présentant de forts enjeux de conservation :

Famille	Espèce végétale
Asteraceae	Bérardie laineuse (Berardia subacaulis)
Asparagaceae	Jacinthe tardive (Dipcadi serotinum)
Boraginaceae	Myosotis à petites fleurs (Myosotis minutiflora)
Caprifoliaceae	Valériane à feuilles de saule (Valeriana saliunca)
Euphorbiaceae	Euphorbe à feuilles étroites (Euphorbia graminifolia)
Fabaceae	Cytise de Sauze (Cytisus sauzeanus)
Gymnodiniaceae	Piptatère paradoxal (Pipthatherum paradoxum)
Iridaceae	Glaïeul imbriqué (Gladiolus imbricatus)
Juncaceae	Jonc à feuilles aplaties (Juncus alpinoarticulatus subsp. fuscoater)
Lentibulariaceae	Grassette à grandes fleurs (Pinguicula grandiflora)
	Grassette des Alpes (Pinguicula alpina)
	Grassette vulgaire (Pinguicula vulgaris)
Liliaceae	Gagée des champs (Gagea villosa)
	Gagée des prés (Gagea pratensis)
	Gagée jaune (Gagea lutea)
	Tulipe sylvestre (Tulipa sylvestris ssp. Sylvestre)
Orchidaceae	Gymnadène très odorante (Gymnadenia odoratissima)
	Orchis de Spitzel (Orchis spitzelii subsp. Spitzelii)
	Sabot de Venus (Cypripedium calceolus)
Paeoniaceae	Pivoine (Paeonia officinalis)
Poaceae	Danthonie des Alpes (Danthonia alpina)
	Stipe capillaire (Stipa capillata)
Rosaceae	Cotonéaster du Dauphiné (Cotoneaster delphinensis)
Saxifragaceae	Saxifrage dauphinoise (Saxifraga delphinensis)

Jacinthe tardive



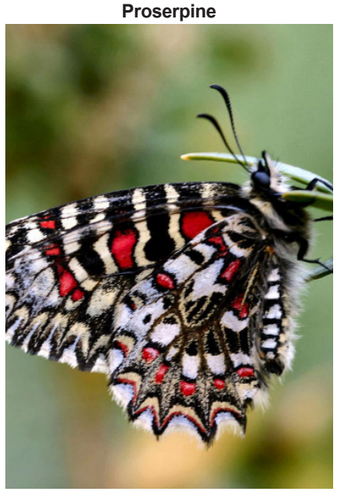
Gagée des prés



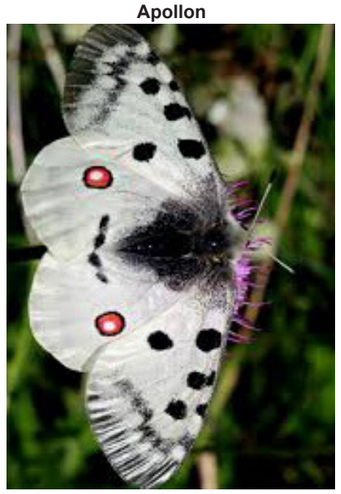
Gymnadène très odorante



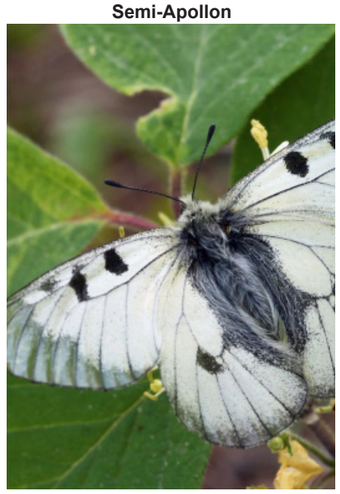
Proserpine



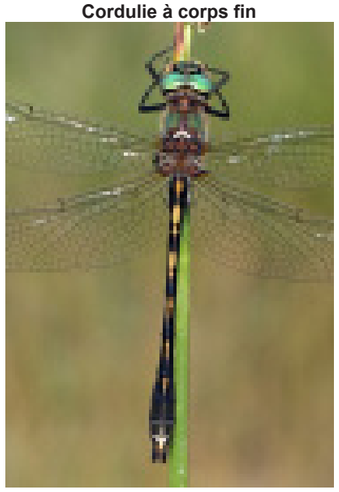
Apollon



Semi-Apollon



Cordulie à corps fin



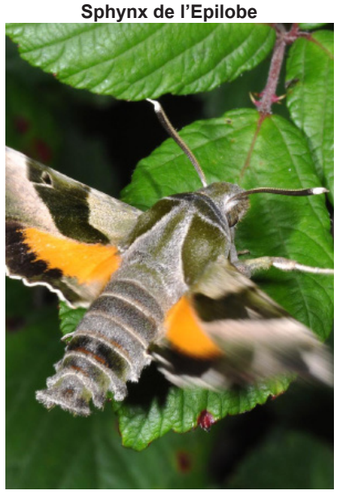
Agrion de Mercure



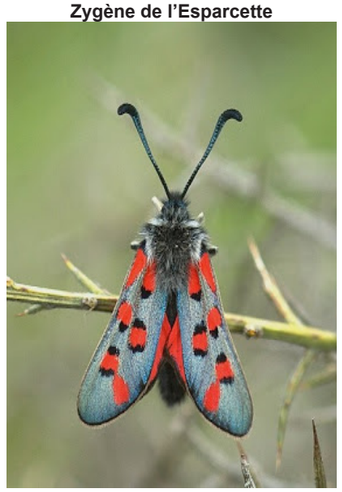
Sympétrum du piémont



Sphynx de l’Epilobe



Zygène de l’Esparcette



Pique-prune



V. UNE VITALITÉ APPARENTE DE LA FAUNE SAUVAGE, AVEC DE GRANDS MAMMIFÈRES QUI ÉLARGISSENT LEUR AIRE DE RÉPARTITION

La richesse de la biodiversité locale transparaît à travers la présence faunistique (diversité des espèces, importance des populations...) et leur vitalité sur le territoire. Des constats différenciés peuvent être portés selon les groupes d’espèces vertébrées (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens) et invertébrées (lépidoptères : papillons, odonates : libellules, etc.).

LES INVERTÉBRÉS

- **les lépidoptères (papillons de jour)**

169 espèces de papillons de jour et 13 espèces de zygènes sont connues sur le territoire, ce qui est très important puisque cela correspond respectivement à 85% et 40% de la diversité drômoise. Cela révèle une diversité d’habitats naturels particulièrement intéressante. Lus-la-Croix-Haute est un hotspot départemental. Saint-Julien-en-Quint, la haute vallée de la Drôme, Aucelon et La Motte Chalancon sont aussi des lieux connus pour la présence de lépidoptères. Neuf espèces communes de papillon sont fréquemment rencontrées sur le territoire, ceci étant lié à leurs faibles exigences écologiques :

- *le Demi-deuil,*
- *le Fadet commun,*
- *l’Azuré de la bugrane,*
- *le Céphale,*
- *le Citron,*
- *le Flambé,*
- *le Gazé,*
- *le Myrtil,*
- *le Tabac d’Espagne.*

Sur 169 espèces de papillons, 7 espèces sont protégées au niveau français, 5 au niveau européen. 3 espèces sont considérées comme menacées et sont inscrites sur la Liste rouge française (14 sont sur la Liste rouge régionale) : l’Azuré de la Sanguisorbe, le Semi Apollon et la Proserpine.
Pour les zygènes, une seule espèce protégée est reconnu dans le Diois mais la connaissance sur ces espèces est très lacunaire. Il s’agit de la Zygène de l’esparcette ou Zygène cendrée. La présence de Sphynx de l’Epilobe et de l’Ecaille chinée est probable.

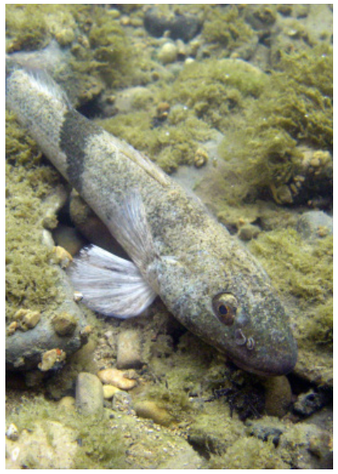
- **les odonates (libellules)**

50 espèces sont connues sur le territoire, ce qui est très important en comparaison du nombre d’espèces identifiées dans le département (70 espèces) ou en France (96 espèces). Cela démontre une richesse et une qualité d’habitat pour ce groupe d’espèces. Les odonates sont bien représentées dans les nombreux milieux aquatiques et zones humides. Parmi les espèces recensées, figurent l’Agrion de mercure, l’Agrion bleuissant, le Sympétrum du piémont, la Cordulie à corps fin qui est une espèce protégée. Cette dernière se rencontre à la confluence de la Drôme et du Bez.
Certaines espèces sont très anthropisées tandis que d’autres demeurent dans des milieux plus naturels : sources et têtes de bassins versants, petits cours d’eau et rivières (dont suintements latéraux), fossés et canaux, milieux stagnants temporaires ou permanents de plaine (mare, étang, bassin de décantation…), marais, milieux stagnants d’altitude (lac, zone tourbeuse, mare…).
La confluence Drôme-Bez constitue un secteur particulièrement riche pour ce groupe d’espèces. Plusieurs espèces remarquables s’y rencontrent, soit dans le lit des rivières, soit dans l’ancienne gravière qui se situe à la confluence.

- **les coléoptères (scarabées)**

Peu d’information à ce jour est relevée pour ce groupe d’espèces. Néanmoins, le barbot ou Pique-prune, le Lucarne cerf-volant (plus grand Coléoptère d’Europe) et la Rosalie des Alpes ont été repérés sur le territoire. Ces espèces affectionnent les vieux feuillus sénescents et riches en caries ou troncs creux. Plusieurs îlots importants de vieux bois - *aires refuges pour cette espèce* - sont connus dans les forêts subnaturelles dioises (cf. ci-avant sur l’identification des îlots de vieux bois).

Apron du Rhône



Ecrevisse à pattes blanches



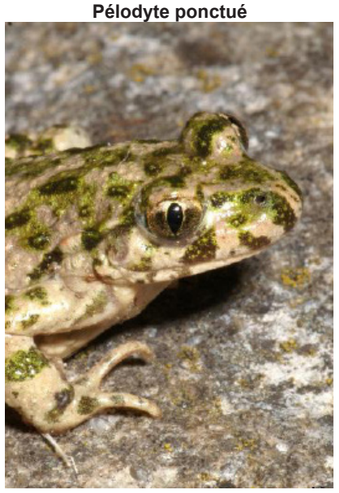
Triton alpestre



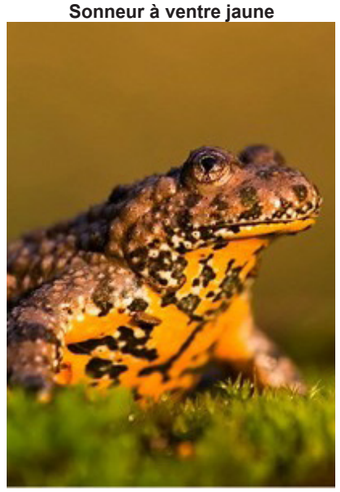
Crapaud calamite



Pélodyte ponctué



Sonneur à ventre jaune



Lézard ocellé



Lézard à deux raies



Coronelle girondine



LES VERTÉBRÉS

- **Les poissons et écrevisses**

L'espèce de poissons la plus remarquable du territoire est l'Apron du Rhône (Zingel asper). Cette espèce est menacée d'extinction à l'échelle nationale. L'Apron est présent sur la partie aval de la Drôme, en aval de Die jusqu'à Barsac et au-delà. Il est bien présent notamment dans le secteur de Pontaix-Saint-Croix.

Enfin, une espèce de crustacé remarquable (l'Ecrevisse à pieds blancs, Austropotamobius pallipes) est recensée dans la partie amont de la Drôme (en amont de Luc-en-Diois) et dans certains de ses affluents en aval. Cette espèce bioindicatrice démontre globalement de la bonne qualité écologique (et chimique) des cours d'eau.

- **Les amphibiens**

9 espèces d'amphibiens sont présentes sur le Diois. Globalement, les données d'amphibiens sont relativement lacunaires avec une majeure partie du territoire non évaluée (sur les secteurs ne présentant pas de zones humides connues). La commune de La Motte-Chalancon est la partie du territoire la plus riche en espèces (et en observations) d'amphibiens. Le Crapaud commun, espèce ubiquiste qui fréquente de nombreux milieux, est très présent. La Salamandre tachetée, qui fréquente les boisements, est également souvent identifiée.

Parmi les neuf espèces connues, trois sont particulièrement localisées :

- *Le Triton alpestre est un amphibien des milieux frais. Il n'est connu qu'au niveau du lac du Lauzon à Lus-La-Croix-Haute, situé à plus de 2000 mètres d'altitude, dans lequel il se reproduit.*
- *Le Pélodyte ponctué est une espèce des milieux ouverts. Il n'a été observé que sur deux communes (Montmaur-en-Diois et La-Motte-Chalancon) où il semble particulièrement rare.*
- *Le Crapaud calamite occupe presque les mêmes habitats que le pélodyte. Il se retrouve ponctuellement dans quelques secteurs épars du Diois.*

Si toutes les espèces sont protégées, l'une d'elles est particulièrement vulnérable : le Sonneur à ventre jaune. Cette espèce occupe des habitats prenant la forme de mares, d'ornières ou de flaques d'eau en forêt. Sa présence est avérée dans plusieurs communes : Saint-Julien-en-Quint, Saint-Andéol, Barnave, Recoubeau, Menglon, Chalancon, Arnayon, La Motte-Chalancon et Rottier. Elle se retrouve aussi dans des contextes urbains et périurbains, notamment à Die le long des voies ferrées, dans des résurgences humides ou bien encore dans des fossés de bords de route. La régression de l'espèce est généralement liée à une dégradation de son habitat. Sa présence dans le Diois – en limite de son aire de répartition – est particulièrement remarquable.

- **Les reptiles**

Au moins 13 espèces de reptiles ont été repérées sur le territoire. L'ensemble de ces espèces sont protégées et l'une d'entre elles possède un statut de vulnérabilité au niveau national et régional : il s'agit du Lézard ocellé.

Le Lézard ocellé est le plus gros lézard de France (jusqu'à 70 cm). Particulièrement vulnérable, cette espèce discrète a besoin de milieux ouverts riches en abris. Ses zones de présence sont encore relativement mal connues mais il a été identifié dans plusieurs coteaux du territoire tout au long de la vallée de la Drôme. De plus, la réouverture des coteaux pour la viticulture laisse aujourd'hui penser que de nouveaux habitats pourraient devenir favorable à cette espèce à l'avenir.

D'autres espèces communes se rencontrent dans :

- *la plupart des milieux du territoire tels que le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies,*
- *les plaines tempérées (Couleuvre d'Esculape, Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies…),*
- *les milieux montagnards et frais (Lézard vivipare, Coronelle lisse),*
- *les milieux thermophiles (Coronelle girondine).*
- *les milieux aquatiques et humides (Couleuvre helvétique et Couleuvre vipérine).*

La Tarente de Maurétanie, très anthropophile et urbaine en dehors de son aire méditerranéenne stricte, se rencontre ponctuellement dans le cœur des villages de Sainte-Croix, Arnayon, La Motte Chalancon et à Die où elle recherche la chaleur des habitations, notamment en hiver. Son origine est probablement liée à des transports involontaires humains (transports de plantes ou de matériaux) depuis la région méditerranéenne.

Busard cendré



Fauvette orphée



Verdier d'Europe



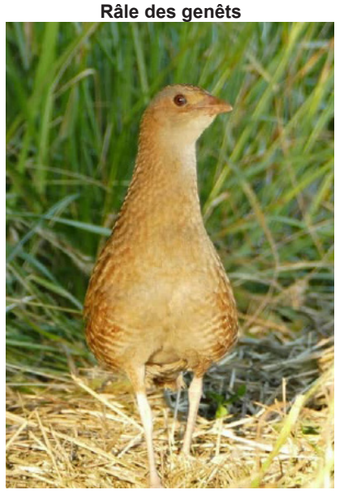
Moineau soulcie



Tétras-lyre



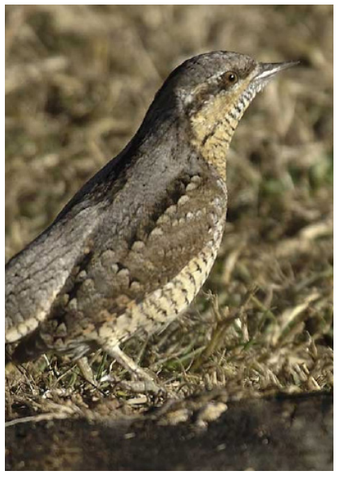
Râle des genêts



Chevalier guignette



Torcol fourmilier



Rhinolophe euryale



- **Les oiseaux**

213 espèces d'oiseaux ont été observées dans le Diois ce qui représente une richesse ornithologique très importante au regard de la taille du territoire. Parmi ces 213 espèces :

- *149 espèces sont nicheuses,*
- *63 correspondent à des espèces d'oiseaux migrateurs, erratiques ou hivernants. Certaines pourraient à terme nicher sur le territoire (Bergeronnette printanière, Hirondelle de rivage, Busard Saint-Martin ou Harle bièvre qui nichent aujourd'hui en aval de la rivière Drôme).*

Sur les 149 espèces nicheuses, 54 présentent un statut de conservation défavorable (inscription en Liste rouge au niveau national et ou régional). La plupart des oiseaux sont protégés au niveau national. Parmi les espèces nicheuses menacées, il peut être cité :

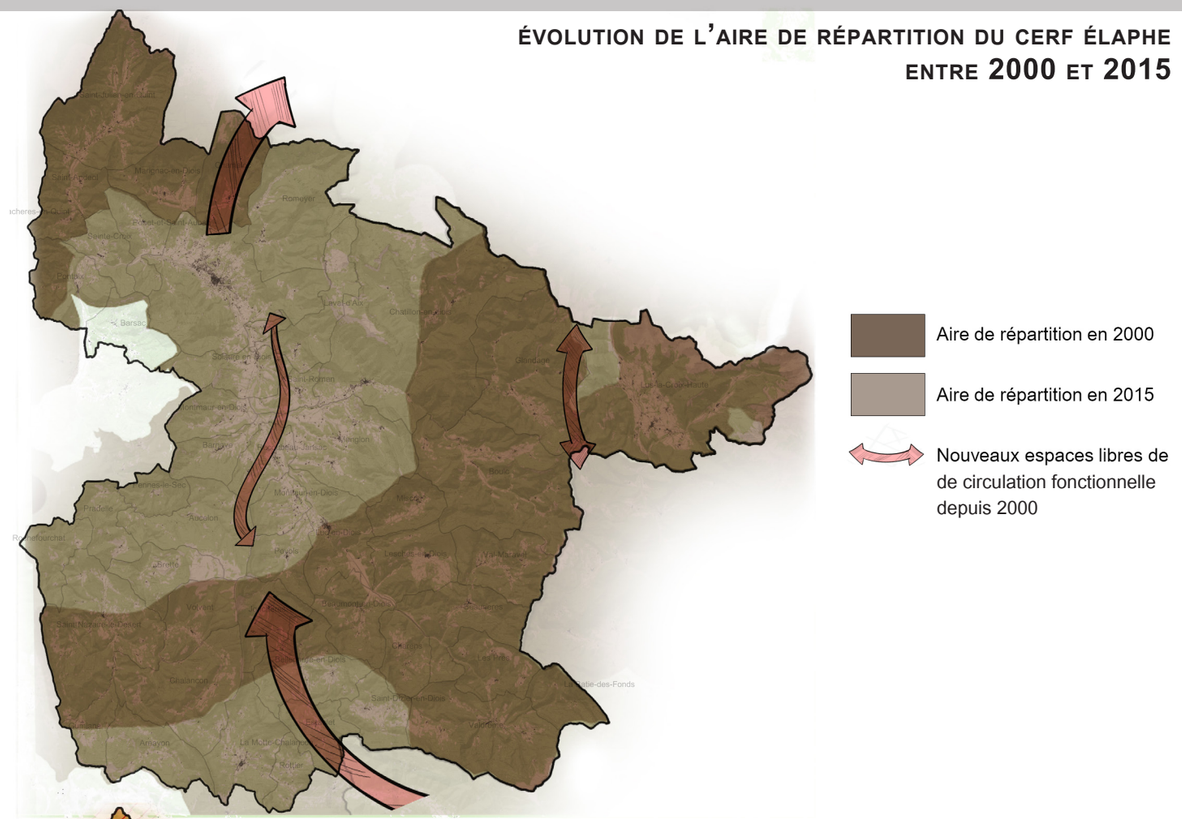
- *Les **rapaces diurnes** (Vautour percnoptère, Vautour fauve, Faucon pèlerin, Aigle royal). Certaines espèces (Aigle botté, Busard cendré, Gypaète barbu) ne semblent plus nichées sur le territoire.*
- *Les **rapaces nocturnes** (Chouette chevêche, Chouette chevêchette, Chouette de Tengmalm, Chouette effraie, Hibou petit-duc, Hibou grand-duc). La Chouette chevêchette est la plus localisée : elle se retrouve sur les communes de Châtillon-en-Diois, Valdrôme et Barsac.*
- *Les **fringillides** (Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant, Serin cini et Verdier d'Europe). Ces espèces se rencontrent assez largement sur le territoire, en plaine mais aussi parfois en montagne, dans des milieux assez variés.*
- *Les **hirondelles** (Hirondelle de fenêtre en milieu urbain, Hirondelle rustique en milieu rural, Hirondelle de rochers).*
- *Les espèces thermophiles en milieux ouverts et semi-ouverts nichant dans les zones rocailleuses, de landes ou de pelouses sèches ou parfois dans les milieux agricoles tels que les vignes : la Fauvette orphée, la Fauvette pitchou, la Pie-grièche à tête rousse, le Pipit rousseline, l'Alouette lulu, le Monticole bleu, la Huppe fasciée et le Moineau soulcie. Les deux dernières espèces sont cavernicoles.*
- *Les **espèces montagnardes** fréquentant les milieux ouverts : le Tétras-lyre qui fréquente les forêts de conifères avec clairières, le Monticole de roche qui habite les pelouses alpines parsemées de rochers, le Lagopède Alpin qui occupe des terrains pierreux, broussailleux ou dénudés.*
- *Les **espèces prairiales** (Alouette des champs, Caille des blés, Râle des genêts).*
- *Les **espèces paludicoles** (Râle d'eau, Blongios nain, Rousserolle turdoïde).*
- *Les **espèces de rivière et de ripisylve** (Rousserolle verderolle, Chevalier guignette, Martin-pêcheur),*
- *Les **espèces bocagères** (Bruant jaune, Bruant ortolan, Tarier pâtre, Moineau friquet et Torcol fourmilier).*
- *Les **passereaux forestiers d'altitude** : La Mésange boréale et le Bouvreuil pivoine fréquentent les forêts mixtes d'altitude notamment la frange sud du Vercors ainsi que le Haut-Buech. Le Pouillot siffleur quant à lui semble plus rare.*

D'autres espèces remarquables difficilement classables parcourent le territoire tels le Guêpier d'Europe, la Tourterelle des bois, le Pigeon colombin et le Crave à bec rouge.

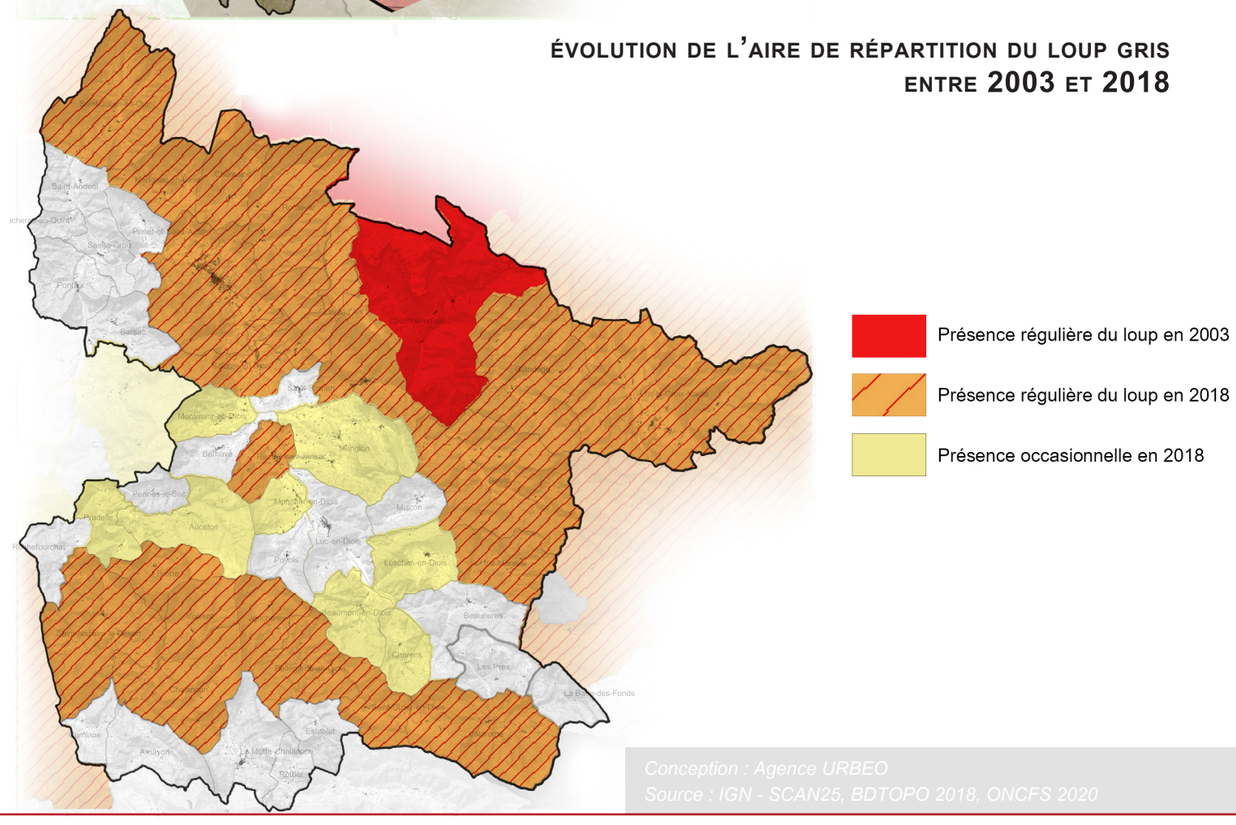
- **Les chiroptères (chauve-souris)**

28 espèces de chauves-souris sont recensées sur les 30 connues en Auvergne-Rhône-Alpes (et 35 au niveau national) ce qui hisse le Diois comme un territoire exemplaire, et ce d'autant plus que certaines espèces sont extrêmement rares (exemple : le Rhinolophe euryale).
Les nombreuses grottes et cavités, et le couvert boisé offrent des conditions d'accueil favorables à ce groupe d'espèces.

ÉVOLUTION DE L'AIRE DE RÉPARTITION DU CERF ÉLAPHE ENTRE 2000 ET 2015



ÉVOLUTION DE L'AIRE DE RÉPARTITION DU LOUP GRIS ENTRE 2003 ET 2018



Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, ONCFS 2020

Plusieurs «familles» de chauve-souris se rencontrent sur le territoire :

- *les espèces forestières (Murin de Bechstein, Oreillard roux, Grand rhinolophe et Le Petit rhinolophe, Rhinolophe euryale) : elles s'alimentent préférentiellement voire exclusivement en milieux boisés. Le Murin de Bechstein est une arboricole qui apprécie spécifiquement les forêts anciennes, les vieux arbres avec cavité ou les arbres morts.*
- *les espèces de lisières (Barbastelle d'Europe, quatre espèces de pipistrelles et Oreillard gris) : elles chassent sur les lisières forestières, les haies, les landes buissonnantes voire à proximité des zones urbaines.*
- *les espèces de milieux humides (Murin de Daubenton) : elles chassent les insectes aquatiques émergeant des milieux humides, des rivières et des plans d'eau.*
- *les espèces d'altitude (Minioptère de Schreibers, les noctules, le Molosse de Cestoni) : elles traquent leurs proies en plein ciel et sont donc moins inféodées à un type d'habitat.*

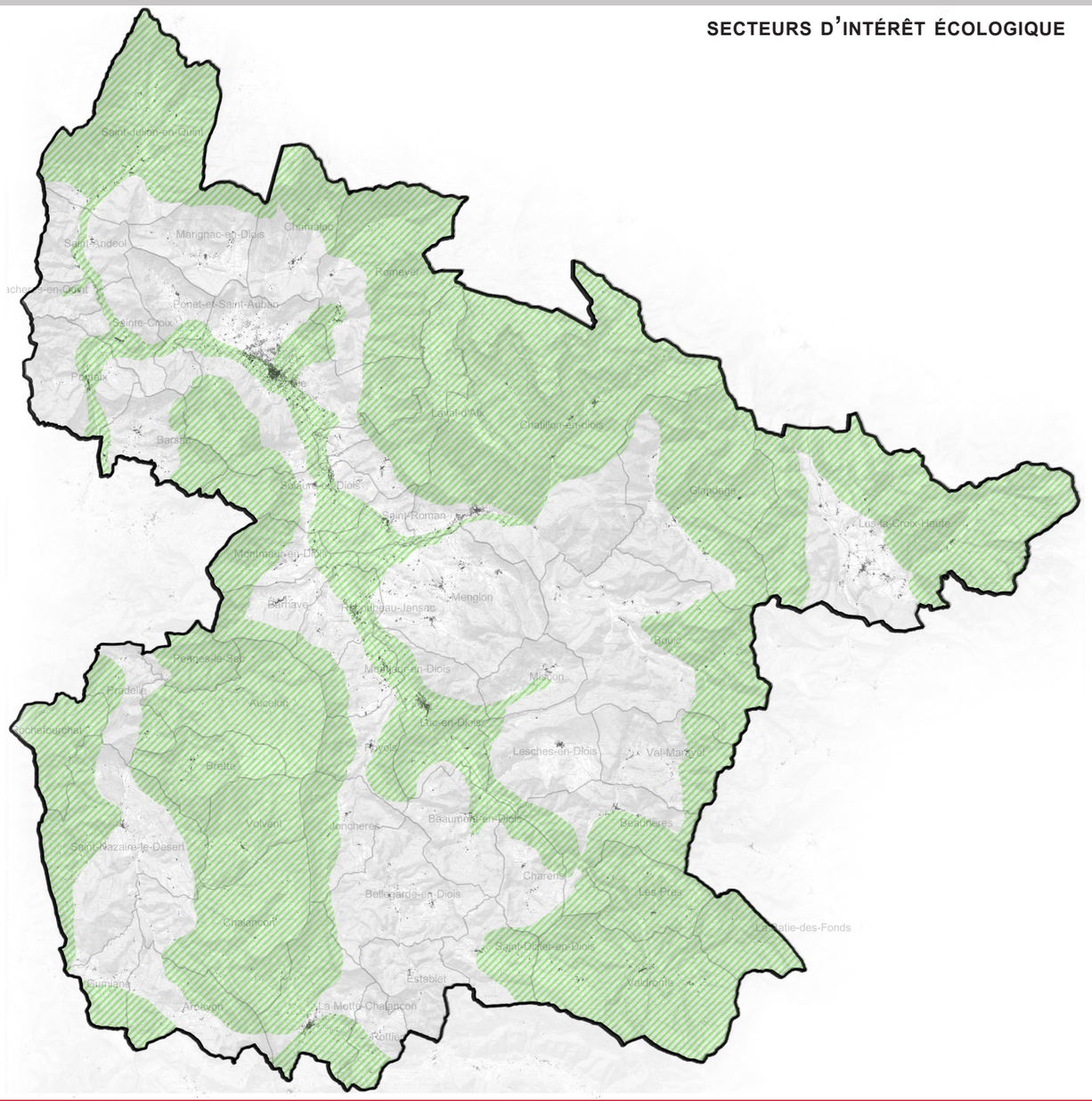
Les gîtes à chauve-souris sont multiples. Sur les 189 gîtes abritant des chiroptères, 33 correspondent à des cavités naturelles, 9 à des cavités artificielles (tunnels ou mines), 4 sont localisés dans des fissures de falaises, 44 sous les ponts et 99 dans des bâtiments. Aucun gîte n'est connu dans des arbres sur la zone considérée.

- **Les autres mammifères**

42 espèces de mammifères sauvages ont déjà été observées sur le territoire ce qui représente une richesse assez importante. Parmi elles, 7 ont un statut de vulnérabilité selon leur classement en Liste rouge nationale ou régionale, et 11 sont protégées. Parmi ces espèces remarquables, il convient de noter :

- *Le Campagnol amphibie, un rongeur vivant exclusivement en bordure des cours d'eau. Celui-ci est présent au Marais des Bouligons, plus en aval sur la Drôme, ainsi que dans les zones humides de Lus-la-Croix-Haute. Cette espèce est sensible à la destruction des berges dans lesquelles elle installe son nid.*
- *Le Crossope aquatique, un micromammifère protégé qui fréquente les cours d'eau dans lesquels il se nourrit d'invertébrés aquatiques. Sa présence est confirmée sur la Drôme amont, sur le Bez ainsi que sur l'Oule. Le Crossope est connu pour être un bon bioindicateur de la qualité des zones humides.*
- *Le Putois d'Europe est une espèce discrète, vivant le long des cours d'eau, où elle chasse de multiples proies. Peu connu sur le territoire, il a néanmoins été observé à proximité de la Roanne ainsi que sur d'autres affluents de la Drôme. Il est certainement présent sur la majorité de ses bassins versants.*
- *La Loutre d'Europe fait actuellement son retour sur la Drôme et ses affluents. Autrefois traquée, elle avait disparu jusqu'à sa protection intégrale. Elle recolonise progressivement la Drôme et ses affluents. Espèce emblématique des cours d'eau, elle est aujourd'hui connue sur une bonne partie de la Drôme et de ses affluents.*
- *Le Castor d'Europe est le mammifère semi-aquatique le mieux connu du territoire. Installé depuis les années 1980, c'est un architecte indispensable qui diversifie les milieux grâce à ses barrages. En créant des eaux stagnantes, il diversifie le milieu et permet l'installation de nombreuses espèces. Depuis la rivière de la Drôme, l'espèce remonte peu à peu certains affluents tels que le ruisseau de Borne, d'Aucelon, La Roanne ou le Bèz.*
- *Le Loup gris est également en extension sur le territoire du Diois. Présent uniquement dans le massif du Vercors en 2003, il est désormais contacté sur l'ensemble des massifs du Diois. L'expansion de son aire territoriale n'est cependant pas sans poser des problèmes de cohabitation avec les pratiques pastorales en particulier (prédation de cheptel).*
- *Certaines espèces de mammifères, paraissant parfois communes et se rencontrant dans les campagnes et villages, sont protégées ou vulnérables sur le territoire. C'est le cas de l'Ecureuil roux et du Hérisson d'Europe, qui fréquentent aussi bien les forêts que les bocages et les villages.*
- *Non protégé mais vulnérable, selon la Liste rouge régionale, le Lapin de Garenne est une espèce ubiquiste indispensable dans la chaîne alimentaire de nombreuses espèces.*
- *Enfin, d'autres grands mammifères trouvent également des habitats favorables sur le territoire, notamment le Cerf élaphe que l'on retrouve désormais sur l'ensemble du territoire (cf. carte ci-contre), le Mouflon ou le Bouquetin des Alpes plus localisés sur le massif du Vercors notamment.*

SECTEURS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE



Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, INPN2020

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

VI. DES SECTEURS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE COUVRANT LES 3/5ÈME DU TERRITOIRE

La présence d'une multitude d'habitats naturels riches et divers ainsi que d'espèces végétales et animales remarquables, rares ou vulnérables conduit à identifier des aires cohérentes présentant des intérêts écologiques spécifiques. Au regard de leur biodiversité et des enjeux sous-tendus de conservation des espèces, deux types d'espaces traduisant des gradients différenciés d'intérêts écologiques se dessinent dans le Diois :

- des secteurs «d'intérêts écologiques» : ils correspondent à des espaces possédant une cohésion et des fonctionnalités écologiques élevées. Ils se caractérisent par la richesse des habitats naturels, la diversité des espaces et la faible altération des milieux.
- des secteurs à «très forts intérêts écologiques» : ils correspondent aux espaces écologiquement homogènes définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Il présente un grand intérêt pour le fonctionnement écologique local. Ces espaces correspondent généralement à des sites ponctuels révélant les spécificités dioises (espèces endémiques, habitats menacés...).

LES SECTEURS D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES

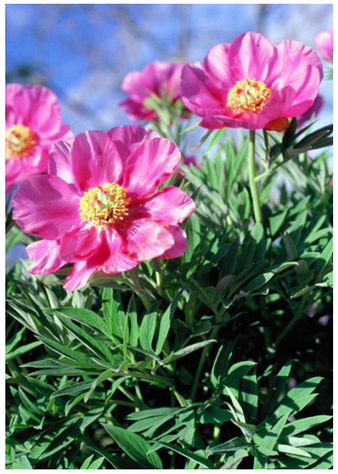
9 secteurs se démarquent en raison de leur cohésion et de leur fonctionnalité écologique élevées :

- les chainons centraux du Diois,
- les chainons occidentaux du Diois,
- les chainons orientaux du Diois,
- la rivière Drôme et ses affluents,
- le haut bassin de la Drôme,
- le massif du Jocou,
- le Vercors méridional,
- la périphérie du cirque de Quint,
- le Haut Buëch.

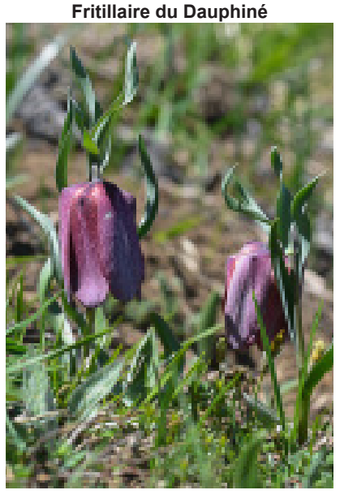
Les caractéristiques de chacun des secteurs sont détaillées ci-après.

La forte naturalité du territoire s'exprime par sa richesse écologique. Elle conduit à identifier les trois cinquième de la superficie intercommunale (730 km²) comme présentant un intérêt écologique avéré.

Pivoine officinale



Fritillaire du Dauphiné



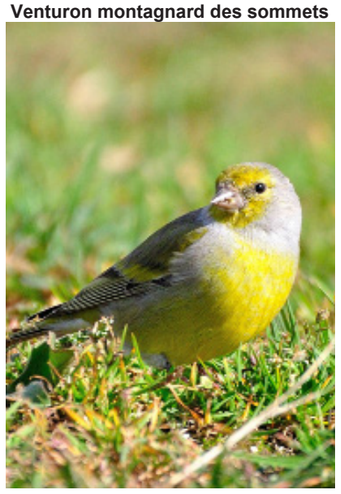
Cytise de Sauze



Cassenoix moucheté



Venturon montagnard des sommets



Fauvette méditerranéenne



Cotonéaster du Dauphiné

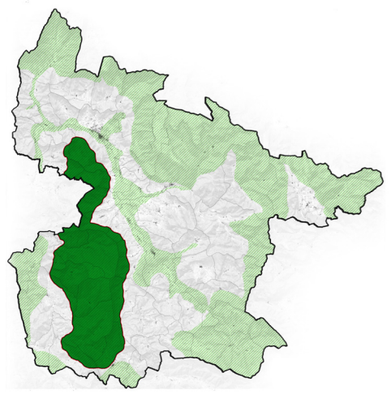


Sonneur à ventre jaune



Barbeau méridional





LES CHAINONS CENTRAUX DU DIOIS

Cet espace s'égrène le long des montagnes de Beaufayn, Boutarinard, Plaloubeau et de l'Eyriau, allant du Nord au Sud de Die à La Motte-Chalancon. Il couvre les communes de Solaure-en-Diois, Arnayon, Aucelon, Barnave, Barsac, Bellegarde-en-Diois, Brette, Chalancon, Die, Jonchères, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, La Motte-Chalancon, Pennes-le-Sec, Ponet-et-Saint-Auban, Poyols, Pradelle, Recoubeau-Jansac, Saint-Nazaire-le-Desert et Volvent.

Sur ce secteur, les formations végétales méditerranéennes sont dominantes, mais l'altitude autorise le développement d'un important étage supra-méditerranéen marqué par la présence de hêtraies. Il présente de grands intérêts :

- botaniques avec des stations de plantes particulièrement rares, telles que la Pivoine officinale, et de nombreuses espèces des Alpes du sud parvenant ici en limite de leur aire de répartition (Cotonéaster du Dauphiné, Cytise de Sauze, Fritillaire du Dauphiné…)
- faunistiques notamment ornithologique (avec la présence d'oiseaux rupicoles) et entomologique (insectes).

La variété des expositions et des formations végétales représentées forgent cette diversité écologique.
Le milieu karstique discontinu de ce secteur abrite des espèces endémiques qui se circonscrivent uniquement au Diois à l'instar du coléoptère trécheiné).

Le secteur s'illustre par ses fonctionnalités naturelles en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour plusieurs espèces remarquables :

- pour l'avifaune (oiseaux) : Cassenoix moucheté, Venturon montagnard des sommets, fauvettes méditerranéennes, Moineau soulcie… et l'Aigle Royal qui exige de vastes territoires vitaux. Le Tétras-lyre parvient ici à la limite de son aire de répartition. Il subit localement une diminution importante de ses effectifs probablement en raison de la modification de ses lieux d'habitat.
- des mammifères : Castor d'Europe, colonies importantes de Chamois, chiroptères…
- des amphibiens : crapaud Sonneur à ventre jaune,
- d'insectes : papillons Apollon, Pique-prune, Proserpine…
- de poissons : Barbeau méridional.

Certains bassins versants présentent un bon état de conservation écologique, ceci étant signifié par le maintien de populations d'Ecrevisse à pattes blanches, espèce réputée pour sa sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu. Or cette écrevisse indigène est devenue rare dans la région, tout spécialement à l'Est de la vallée du Rhône.
Les milieux naturels du secteur subissent principalement deux grands types pressions :

- la sur-fréquentation des grottes et le vandalisme des concrétions qui peuvent rendre les milieux inaptes à la vie des espèces souterraines,
- l'urbanisation et l'agriculture intensive qui peuvent impacter les aquifères souterrains (sensibles aux pollutions accidentelles).

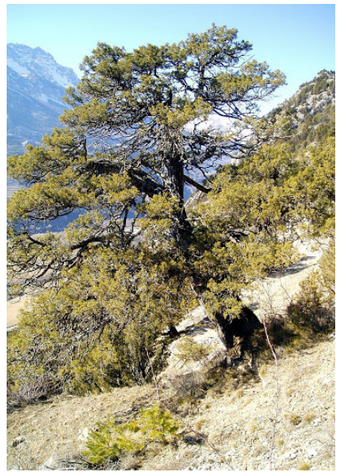
Achilée tomenteuse



Orchis de Provence



Genévrier thurifère



Androsace de Chaix



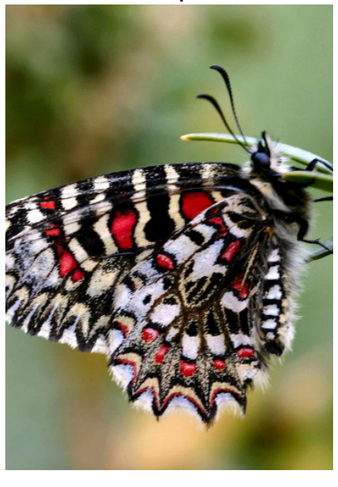
Panicaut blanche-épine



Ophrys de la Drôme



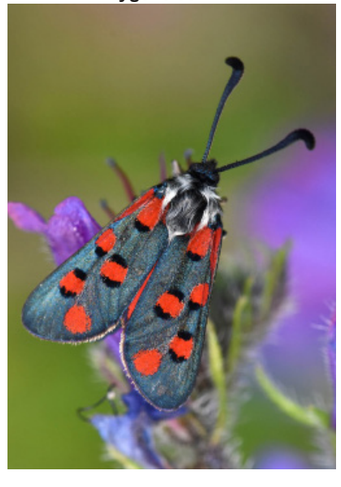
Proserpine

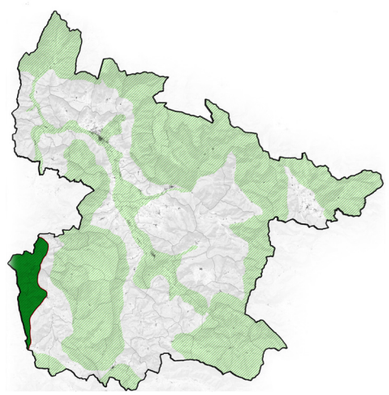


Hermite



Zygène cendré





LES CHAINONS OCCIDENTAUX DU DIOIS

Cet espace s'inscrit dans le prolongement de la forêt de Saou à l'Ouest du Diois. Il couvre les communes de Gumiane, Pradelle, Rochefourchat et Saint-Nazaire-le-Désert.

Appartenant essentiellement au domaine méditerranéen, il comporte un étage de végétation supra-méditerranéen intégrant quelques hêtraies. La présence de calcaires gréseux explique la fréquence des sols siliceux sur le secteur.

Tout comme les chainons centraux, les chainons occidentaux du Diois présentent les mêmes intérêts botaniques et faunistiques mais ceux-ci sont accrus par le fort contraste existant entre les adrets accueillant des stations de plantes méridionales (Grand Ephèdre, Achillée tomenteuse, Ophrys de la Drôme et Orchis de Provence, présence de quatre espèces de genévriers dont le Genévrier thurifère…) et des ubacs propices au maintien d'espèces montagnardes (sapinières reliques…). Plusieurs plantes endémiques des Alpes sud-occidentales sont présentes ici (Androsace de Chaix, Panicaut blanche-épine…).

La flore compte par ailleurs quelques remarquables messicoles (plantes associées aux cultures traditionnelles), comme la Nielle des blés.

La grotte des Sadoux localisée à Pradelle présente elle seule un intérêt international pour l'observation d'effectifs importants de 4 espèces différentes de chauve-souris.

Cette aire se révèle remarquable pour l'entomofaune (papillons Proserpine, Hermite, Damier de la Succise et Zygène cendré...) et elle correspond à une zone d'alimentation ou de reproduction pour plusieurs espèces importantes :

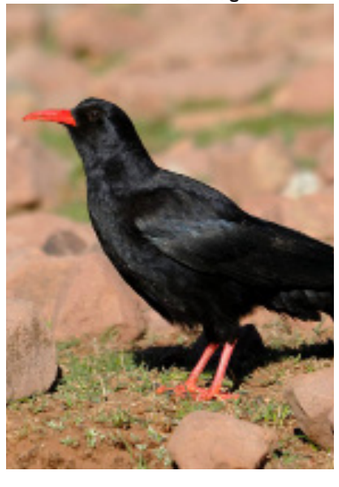
- pour les oiseaux : Crave à bec rouge, Accenteur alpin, fauvettes méditerranéennes. Les considérations sur l'Aigle Royal et le Tétras Lyre sont identiques à celles observées pour les chainons centraux du Diois.
- les mammifères : colonies importantes de Chamois et de chiroptères,
- les amphibiens : le Pelodyte ponctué
- les insectes : coléoptère Pique-prune, papillons Apollon.

Comme pour les chainons centraux les bassins versants présentent un bon état de conservation. L'ensemble du secteur est globalement peu perturbé (peu d'aménagements). Les secteurs karstiques peuvent néanmoins subir des pressions liées à la fréquentation des grottes.

Pelodyte ponctué



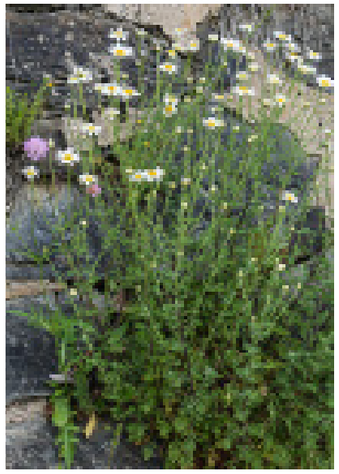
Crave à bec rouge



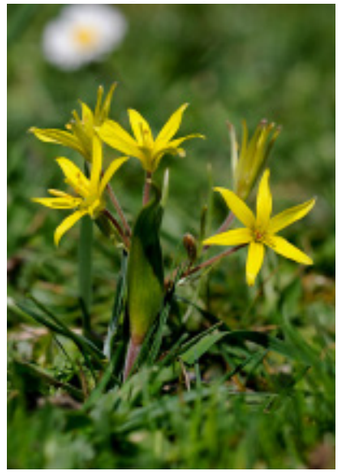
Accenteur alpin



Anthémis de Trionfetti



Gagée des prés



Dauphinelle fendue



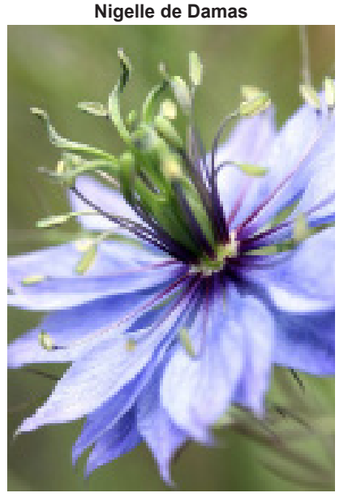
Œillet rude



Nielle des blés



Nigelle de Damas



Lézard ocellé

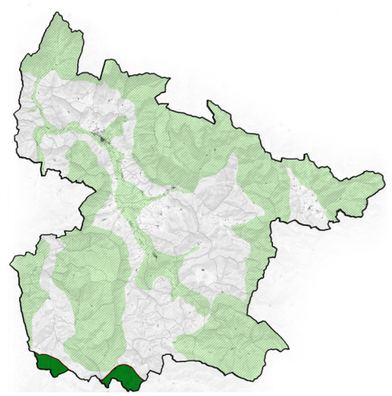


Vautour moine



Vautour percnoptère





LES CHAINONS ORIENTAUX DU DIOIS

Cet ensemble se positionne à l'extrême Sud du Diois et couvre Arnayon, Gumiane, La Motte Chalancon et Rottier. La présence du chêne kermès est notable ; il comporte également un étage de végétation supra-méditerranéen marqué par le large développement de la chênaie pubescente et de la buxaie. Des hêtraies méridionales reliques subsistent à la faveur de stations fraîches, induites par de fortes oppositions de versants.

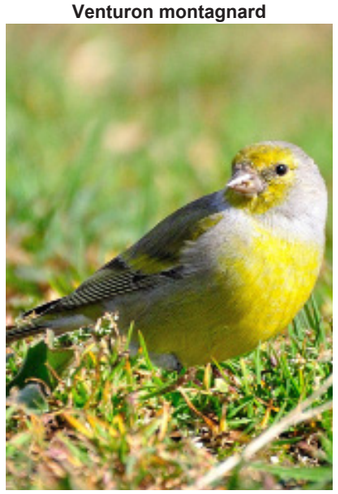
Le grand intérêt botanique repose sur la présence de plantes messicoles sauvages associées aux cultures traditionnelles parmi lesquelles la Nielle des blés, la Nigelle de Damas ou la Gagée des prés. Sur le secteur, plusieurs espèces méditerranéennes arrivent en limite de leur aire de répartition telles que l'Œillet rude, l'Anthémis de Trionfetti, la Dauphinelle fendue, les endémiques sud-alpines comme le Cytise de Sauze, l'Androsace de Chaix, la Fritillaire du Dauphiné ou les stations isolées de certaines espèces rares telles que le Cotoneaster de l'Atlas. Le Cotonéaster du Dauphiné, espèce de montagne Ouest-méditerranéenne, est aussi identifiée dans le secteur.
Le secteur se caractérise aussi par son vaste réseau de pelouses sèches.

Les peuplements faunistiques présentent de grands intérêts avec la présence de nombreuses espèces méditerranéennes :

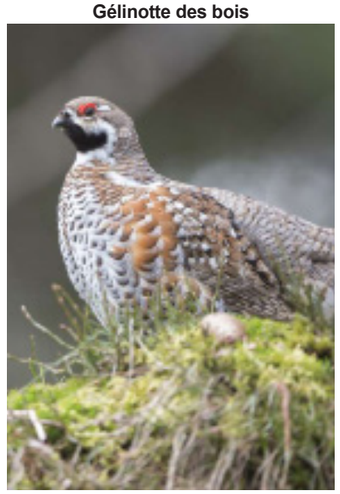
- les reptiles : le Lézard ocellé,
- les insectes : la Magicienne dentelée (sauterelle géante), le papillon Alexanor, le coléoptère Pique-Prune
- les oiseaux : les grands rapaces (Vautours fauve, moine et percnoptère, aigle royal) ainsi que le Merle bleu, l'Hirondelle rousseline et le Moineau soulcie. Elles voisinent avec avec un cortège conséquent d'espèces montagnardes (Gélinotte des bois, Venturon montagnard…). Le Tétras-lyre serait également présent dans le secteur.
- les chiroptères (chauve-souris) : le Molosse de Cestoni.

Les secteurs karstiques ont les mêmes sensibilités écologiques que les autres secteurs.

Venturon montagnard



Gélinotte des bois



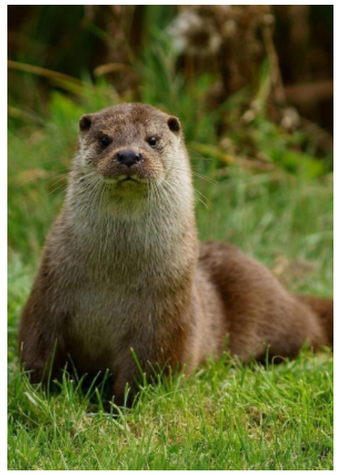
Molosse de Cestoni



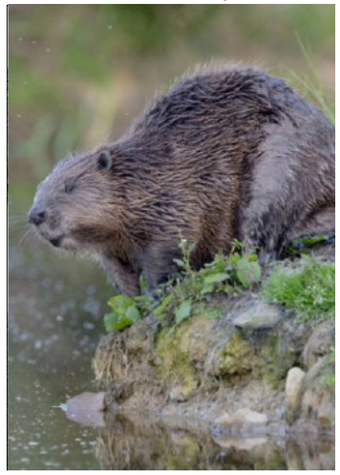
Orchis à longues bractées



Loutre



Castor d'Europe



Apron



Toxostome



Ecrevisse à pattes blanches



Milan Royal

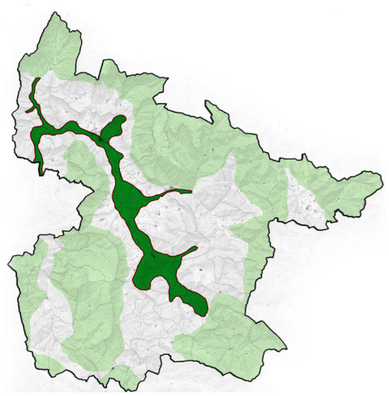


Moineau Soulcie



Agrion Bleuâtre





LA RIVIÈRE DRÔME ET SES AFFLUENTS

Cette aire intègre l'ensemble fonctionnel formé par la Drôme, ses annexes fluviales et ses principaux affluents (Gervanne, Sure, Bez, Roanne…). A cet effet, elle couvre une multiplicité de communes traversées par les affluents drômois : Solaure-en-Diois, Barnave, Barsac, Beaumont-en-Diois, Beaurières, Charens, Châtillon-en-Diois, Die, Jonchères, Laval d'Aix, Lesches-en-Diois, Luc-en-Diois, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Ponet-et-Saint-Auban, Pontaix, Poyols, Recoubeau-Jansac, Romeyer, Saint-Andeol, Sainte-Croix, Saint-Julien-en-Quint, Saint-Roman, Vachères-en-Quint, Miscon.

Au niveau floristique, plusieurs espèces méridionales peuvent être qualifiées d'intéressantes (Orchis à longues bractées), de même que les messicoles (plantes associées aux cultures traditionnelles) comme la Nielle des blés ou la Nigelle de France. De nombreuses espèces méditerranéennes parviennent ici en limite de leur aire de répartition.

L'intérêt faunistique est important à plus d'un titre :

- Le site est concerné par une importante nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés. Ainsi, 45% des espèces d'Hydrobidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une centaine de taxons : Moitessieria, Bythinella…) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes.
- L'intérêt écologique de l'ensemble aluvial réside aussi dans l'interdépendance des différents cours d'eau (rivières, affluents...) guidant de nombreuses espèces.
- la Drôme est un corridor écologique pour la faune (et la flore fluviatile) : Loutre, Castor d'Europe, Apron, Toxostome...
- le milieu joue un rôle de zone de passage, d'étape migratoire, de zone de stationnement, mais aussi de zone de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux remarquables (ardéidés, Milan royal, Moineau soulcie…), de amphibiens, d'insectes (Magicienne dentelée, nombreuses libellules dont l'Agrion bleuâtre, très localisées dans la région) ou de mammifères, dont une grande variété de chiroptères. Cet ensemble correspond aussi aux territoires vitaux de certaines de ces espèces (cerf élaphe, aigle royal).
- Il souligne également le bon état de conservation général de certains bassins versants, en rapport avec le maintien de populations d'Ecrevisse à pattes blanches, espèce réputée pour sa sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu.

La Drôme est, parmi les grandes rivières de la région, celle qui a subi le moins d'aménagements lourds. Cet ensemble alluvial qualifié de remarquable abrite néanmoins plusieurs espèces en danger en raison des ruptures de continuité (seuils, déversoirs, enrochements, radiers de ponts) limitant la libre circulation des poissons et d'autres espèces. Les principales menaces pour les milieux sont liées au développement de l'urbanisation (traitement des eaux usées), à l'agriculture intensive, à la proximité d'activités industrielles ou extractives pouvant conduire à des pollutions accidentelles non seulement des cours d'eau superficiels mais aussi des aquifères souterrains. Il convient de noter également que les forêts alluviales ont fait l'objet de coupes ou de défrichements récents, menaçant la vitalité de plusieurs espèces.

Cytise de Sauze



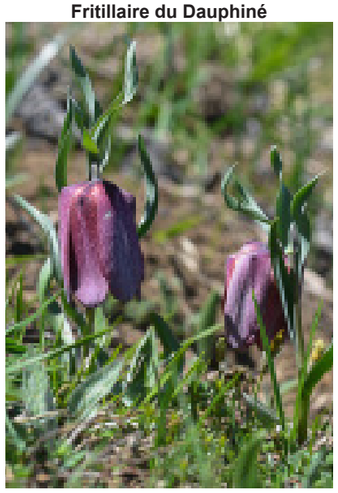
Trochiscanthe nodiflore



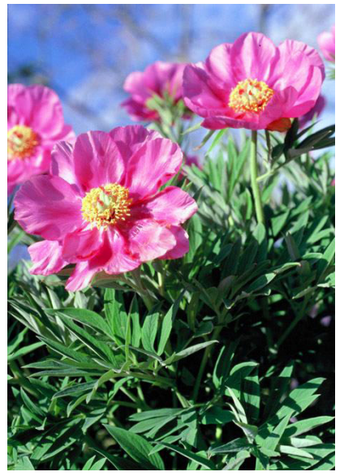
Androsace de Chaix



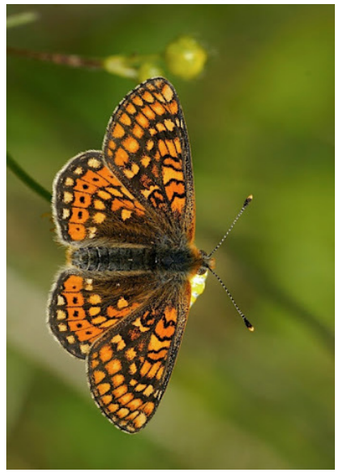
Fritillaire du Dauphiné



Pivoine officinale



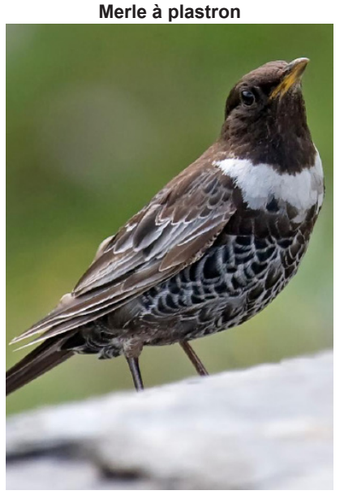
Damier de la Succise



Chouette de Tengmalm

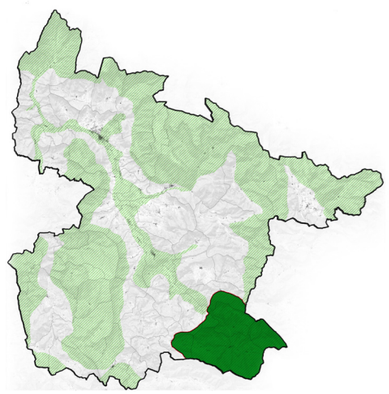


Merle à plastron



Azuré du serpolet





LE HAUT BASSIN DE LA DRÔME

Le haut-bassin de la Drôme appartient au Haut-Diois. le secteur présentant un intérêt écologique de par la cohésion de ses habitats et espèces couvre les communes de la Bâtie-des-Fonds, Beaurières, Charens, Les Prés, Saint-Dizier-en-Diois et Valdrôme.

Ici, les formations végétales méditerranéennes restent bien présente à faible altitude et en situation bien exposée, mais elles sont vite relayées par un étage montagnard dominé par la hêtraie ou la hêtraie-sapinière, et un étage subalpin à partir de 1700m d'altitude avec des formations de Pin à crochets.

Ce secteur présente un grand intérêt botanique marqué par des stations de plantes particulièrement rares, telles que la Pivoine officinale, de plantes endémiques des Alpes dauphinoises : Cytise de Sauze, Androsace de Chaix, Fritillaire du Dauphiné, ou d'espèces montagnardes peu répandues comme le Trochiscanthe nodiflore.

La richesse faunistique est bien développée avec une diversité d'espèces d'insectes et d'oiseaux (oiseaux rupicoles). Les grottes et les zones humides sont dignes d'intérêt pour la faune. Elles participent à un ensemble de zones d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces remarquables :

- pour les oiseaux : Chouette de Tengmalm, Merle à plastron, Venturon montagnard, Tétras-lyre, Alouette lulu, bruants méridionaux et de rapaces (Aigle Royal, Vautour fauve) exigeant de vastes territoires vitaux.
- pour l'entomofaune : stations de papillons Azuré du serpolet et Damier de la Succise connues au domaine skiable de Valdrôme, et des peuplements endémiques dans les secteurs karstiques.

Chardon de Bérard



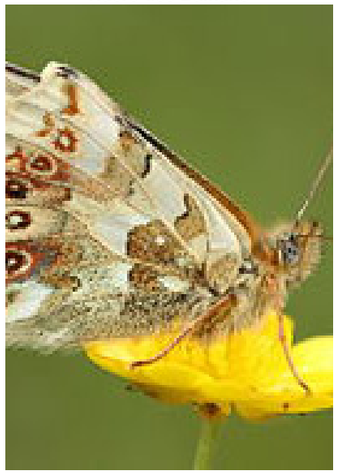
Cotonéaster du Dauphiné



Grand Mars changeant



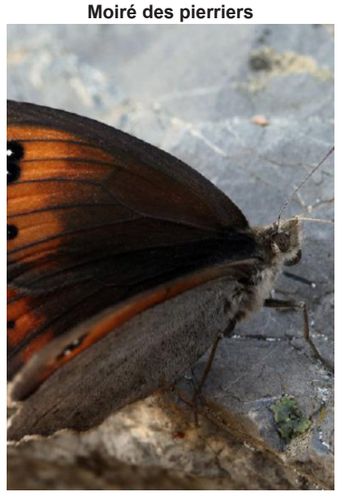
Nacré des Balkans



Azuré la Croisette



Moiré des pierriers



Caille des blés

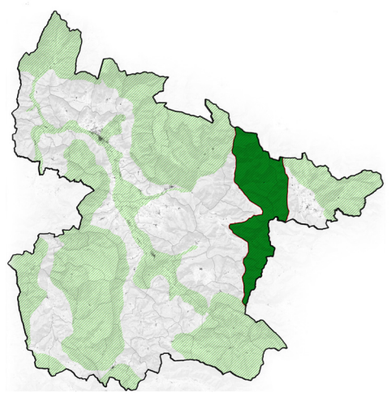


Pie-Grièche écorcheur



Cerf Elaphe





LE MASSIF DU JOCOU

Le massif du Jocou est à la charnière du Vercors méridional et du massif de l'Obiou. Il développe un faune et une flore spécifique que l'on rencontre dans le Diois sur les communes de Beaurières, Boulc, Val-Maravel, Glandage, Châtillon-en-Diois et Lus-la-Croix-Haute. Il accuse des traits montagnards certains. Il demeure peu perturbé par les grands équipements et conserve une forte « naturalité ».

Il possède un grand intérêt faunistique, botanique et biogéographique, en raison notamment de la présence d'un cortège conséquent d'habitats naturels subalpins (éboulis calcaires alpins…), de plantes endémiques des Alpes sud-occidentales (Androsace de Chaix, Panicaut blanche épine, Chardon de Bérard, Fritillaire du Dauphiné, Cytise de Sauze…) et de cotonéaster du Dauphiné (espèce des montagnes ouest-méditerraéennes). Certaines messicoles rares comme la Gagée des prés sont en outre encore présentes.

Le faciès karstique du territoire renferme des espèces endémiques typiquement dioises. La faune pariétale est également intéressante : elle fréquente les zones d'entrée de cavernes de manière permanente, estivante ou hivernante. Son habitat présente ainsi des caractères intermédiaires entre le monde extérieur et le monde souterrain. On observe ainsi localement un coléoptère du genre Oreonebria, endémique des massifs subalpins de la Chartreuse et du Vercors qui se retrouve dans le massif du Jocou.

Le secteur s'avère aussi remarquable pour plusieurs espèces de lépidoptères (papillons) telles que le Grand Mars changeant, l'Hermite, l'Alexanor, l'Apollon et l'Azuré du serpolet ou la croisette dont les stations sont connues autour du Col de Grimone. Ce secteur est une zone d'alimentation ou de reproduction pour plusieurs espèces remarquables :

- des espèces exigeant de vastes territoires vitaux (Cerf élaphe, Aigle royal ou le Loup),
- des oiseaux avec un bel éventail de galliformes de montagne, Caille des blés, Pie-Grièche écorcheur
- de mammifères (dont beaucoup de grands ongulés : Cerf élaphe, Chamois…)
- d'insectes avec une diversité de papillons : Apollon, Nacré des Balkans, Moiré des pierriers, Hermite, Damier de la Succise, Azurés….

De par sa situation, le massif remplit une fonction majeure de corridor biologique au contact du Dévoluy, du Vercors, des Préalpes du Diois et des Baronnies.

Germandrée des Pyrénées



Sabot de Vénus



Pyrole



Corbeille d'argent de De Candolle



Sabline purpurescente



Dauphinelle douteuse



Chocard à bec jaune

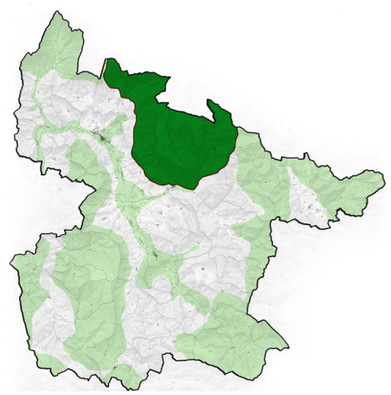


Tichodrome échelette



Chevêchette d'Europe





LE VERCORS MÉRIDIONAL

Le massif du Vercors est une véritable citadelle naturelle ceinturée de falaises abruptes. Le Diois occupe la face méridionale du Vercors ce qui couvre les communes de Chamaloc, Châtillon-en-Diois, Die, Glandage, Laval-d'Aix, Romeyer, Saint-Roman et Saint-Andéol.

Ce secteur présente un intérêt biologique exceptionnel, tant en ce qui concerne la flore que la faune. Véritable carrefour biogéographique, riche en reliques glaciaires, les hauts-plateaux abritent entre autres la plus vaste forêt de Pin à crochets des Préalpes calcaires. Il s'agit de milieux très favorables à l'avifaune de montagne. Ils conservent également d'autres types d'habitats naturels en régression, liés aux pratiques agricoles traditionnelles (prairies de fauche de montagne…).

Parmi les multiples espèces remarquables, on peut citer en matière de flore d'altitude plusieurs espèces d'aconit, d'androsaces, d'orchidées ou de pyroles, le Sabot de Vénus…. Les stations sèches, marquées par des influences méridionales accueillent la Laîche à bec court et trois espèces de genévriers.

Certaines plantes sont des endémiques des Alpes sud-occidentales (Corbeille d'argent de De Candolle, Cytise de Sauze, Panicaud blanche épine, Androsace de Chaix, Chardon de Bérard, Dauphinelle douteuse …). Plus surprenante est l'existence d'un cortège significatif d'espèces pyrénéennes (Sabline purpurescente, Germandrée des Pyrénées et Primevère à feuilles entières), dont la présence ici est sans équivalent dans les Alpes françaises.

La faune est très riche en matière :

- d'ongulés (Bouquetin des Alpes, Chamois, Cerf élaphe),
- de galliformes de montagne (Tétras lyre, Gélinotte des bois, Lagopède alpin, Perdrix bartavelle),
- d'oiseaux forestiers (Chouettes de Tengmalm et chevêchette…)
- d'oiseaux rupicoles (Chocard à bec jaune, Tichodrome échelette, Martinet à ventre blanc…),
- d'insectes (papillons Apollon et Semi-Apollon, Pique-prune…).

Le secteur des hauts plateaux abrite enfin un karst alpin d'altitude. Il est particulièrement riche en espèces terrestres troglobies (c'est à dire vivant exclusivement dans les cavités souterraines), avec une cinquantaine d'espèces répertoriées parmi les invertébrés, essentiellement chez les coléoptères (avec plus de trente espèces ou sous-espèces) et les collemboles (plus de 15 espèces).

Cette diversité va de pair avec un haut degré d'endémisme, qui traduirait un phénomène de spéciation géographique consécutif au grand compartimentage des habitats souterrains. La faune stygobie (c'est à dire vivant dans les eaux souterraines) est par contre assez peu diversifiée en raison probablement du faible développement des réseaux saturés au sein du karst local. La faune pariétale (c'est-à-dire présente sur les parois de cavités) est également intéressante. Elle fréquente la zone d'entrée des cavernes ; cette faune peut être permanente, estivante ou hivernante : son habitat présente ainsi des caractères intermédiaires entre le monde extérieur et le monde souterrain. On observe ainsi localement un coléoptère du genre Oreonebria, endémique des massifs subalpins de la Chartreuse, du Vercors et de leurs proches abords.

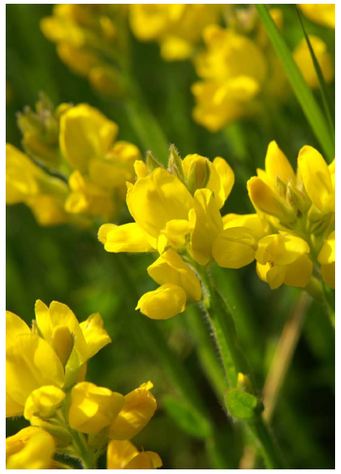
Cet ensemble naturel se caractérise par une multiplicité d'interactions entre les habitats et les espèces remarquables (falaises, plateaux...). Il intègre de multiples fonctionnalités naturelles :

- en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées, ainsi que d'autres exigeant un large domaine vital (Cerf élaphe, Bouquetin des Alpes, Aigle royal, Loup, Vautour fauve…),
- à travers les connections existant avec d'autres massifs voisins,
- il met enfin en exergue la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux provenant du bassin versant. La sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions (altération des parois, suppression de stalactites...) peuvent potentiellement rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines.

Androsace lactée



Genêt ailé



Cytise de Sauze



Bouquetin des Alpes



Lièvre variable



Couleuvre d'Esculapegermanique



Grand-Duc d'Europe

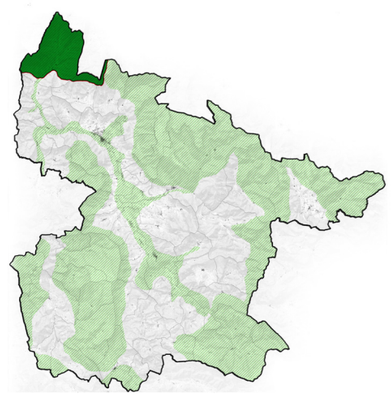


Faucon pèlerin



Merle de roche





LA PÉRIPHÉRIE DU CIRQUE DE QUINT

Cet ensemble montagnard du Vercors méridional concerne plus spécifiquement Chamaloc, Marignac-en-Diois et Saint-Julien-en-Quint. Il se caractérise par sa grande valeur biologique :

- les pentes sont consituées de chênes pubescents et de pins sylvestres.
- sous les imposantes falaises (Cirque de Quint), une végétation très thermophile (c'est à dire composée d'espèces recherchant la chaleur : Thym vulgaire, Lavande vraie…) remonte assez haut dans les pentes.

La flore est remarquable (stations montagnardes à Sabot de Vénus, Androsace lactée…) et témoigne des forts contrastes climatiques locaux. Elle comprend plusieurs précieuses espèces endémiques des Alpes sud-occidentales (Genêt ailé, Panicaut blanche-épine, Cytise de Sauze, Corbeille d'argent de De Candolle…).

La richesse biologique est également présente dans les peuplements faunistiques tant en ce qui concerne :

- les oiseaux parmi lesquels les espèces rupicoles (Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe Tichodrome échelette, Merle de roche, Chocard à bec jaune, et depuis peu de nouveau le Vautour fauve…),
- les reptiles (Couleuvre d'Esculape)
- les mammifères : Lièvre variable, chiroptères représentés par un grand éventail d'espèces, et toutes les espèces françaises d'ongulés à l'exception du Daim, avec d'importantes colonies et secteurs d'hivernage du Cerf élaphe, du Chamois, du Bouquetin des Alpes ainsi que du Mouflon de Corse (espèce introduite dans les années 50).

Les secteurs karstiques sont riches en espèces terrestres troglobies (c'est à dire vivant exclusivement dans les cavités souterraines), avec une cinquantaine d'espèces connues parmi les invertébrés, essentiellement des coléoptères (plus de trente espèces ou sous-espèces) et des collemboles (plus de quinze espèces). Cette diversité va de pair avec un haut degré d'endémisme, qui traduirait un phénomène de spéciation géographique consécutif au grand compartimentage des habitats souterrains.

La faune stygobie (c'est à dire vivant dans les eaux souterraines) est par contre assez peu diversifiée, en raison probablement du faible développement des réseaux saturés au sein du karst local. La faune pariétale est également intéressante : son habitat présente des caractères intermédiaires entre le monde extérieur et le monde souterrain. On observe localement un coléoptère du genre Oreonebria, endémique des massifs subalpins de la Chartreuse, du Vercors et de leurs proches abords.

La périphérie du cirque de Quint correspond à une zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont certaines exigeant un large domaine vital (Cerf élaphe, Aigle royal, Vautour fauve, Bouquetin des Alpes voire Loup…). Il met enfin en exergue la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux provenant du bassin versant.

L'ensemble naturel est globalement peu perturbé par les activités humaines.

Scorsonère d'Espagne



Pavot des Alpes



Potentille du Dauphiné



Ancolie des Alpes



Clématite des Alpes



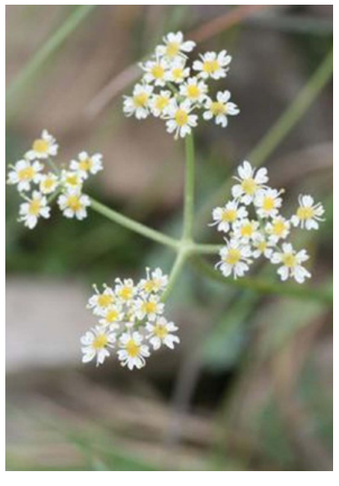
Pensée du Mont Cenis



Sumac fustet

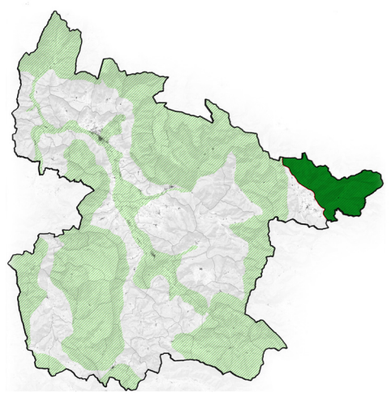


Berce naine



Sainfoin de Boutigny





LE HAUT BUËCH

La commune de Lus-la-Croix-Haute a été identifiée à plusieurs reprises pour ses spécificités géographiques, géologiques lui conférant un statut «à part» dans le Diois. Cela se révèle également au niveau de sa richesse écologique. Cette partie du territoire subit l'influence du massif du Devoluy marqué «d'embruns» subméditerranéens. Le Dévoluy est l'un des massifs les mieux arrosés des Préalpes du sud, sa forte altitude jouant le rôle d'écran condensateur et favorisant des précipitations conséquentes. L'originalité du secteur réside dans le contraste marqué existant entre les versants nord, avec une végétation de type nord-dauphinois, et la partie sud franchement xérophile (c'est à dire adaptée à la sécheresse). La variété des formations végétales représentées est remarquable. En altitude, les landes boréo-alpines sont bien développées. En dépit d'un contexte passablement méridional, plusieurs zones humides remarquables subsistent ainsi que des cours d'eau de grande qualité.

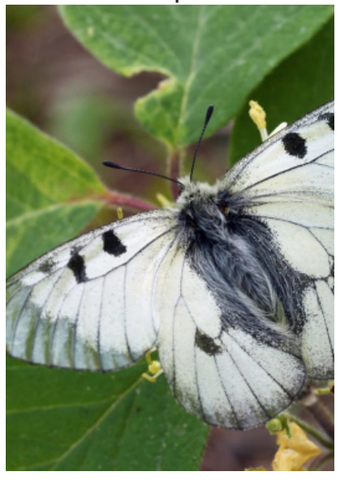
Il découle de ces conditions de milieu variées une grande diversité floristique, et la présence de plantes remarquables inféodées aux stations sèches, souvent d'affinités méridionales (Aspérule de Turin, Sumac fustet, Scorsonère d'Espagne…), mais aussi alpines (plusieurs androsaces, Ancolie des Alpes, Clématite des Alpes, Lis orangé, Pavot des Alpes, Pensée du Mont Cenis…), voire arctico-alpines comme le rare Pâturin bleuâtre. On note la présence de plusieurs endémiques sud-alpines (Potentille du Dauphiné, Chardon de Bérard, Berce naine, Panicaud blanche épine, Fritillaire du Dauphiné, Sainfoin de Boutigny…).

En matière de faune, le patrimoine est également remarquable, tant en ce qui concerne les insectes (papillon Semi-Apollon et Apollon, azurés…) que les mammifères (Chamois, Campagnol des neiges, nombreux chiroptères…) ou les oiseaux (Tétras lyre, Gélinotte des bois…). La faune pariétale est également intéressante. On observe localement un coléoptère du genre Oreonebria, endémique des massifs subalpins de la Chartreuse, du Vercors et de leurs proches abords

Cet ensemble révèle de multiples interactions entre habitats et espèces remarquables (vallons, boisements, falaises, gîtes à chauve-souris...). Il engloble des zones abiotiques naturelles, permanentes ou transitoires de haute montagne, ou des éboulis instables correspondant à des milieux faiblement perturbés. Il souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles :

- en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées, ainsi que d'autres exigeant un large domaine vital (Aigle royal…),
- à travers les connections existant avec d'autres massifs voisins (Vercors...).

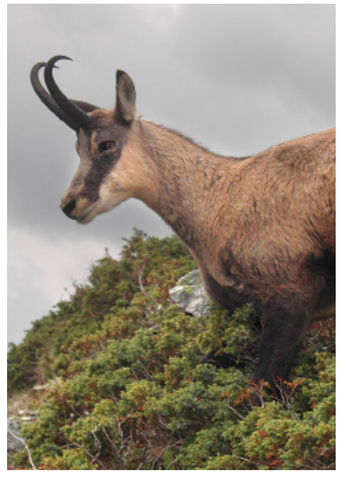
Semi-Apollon



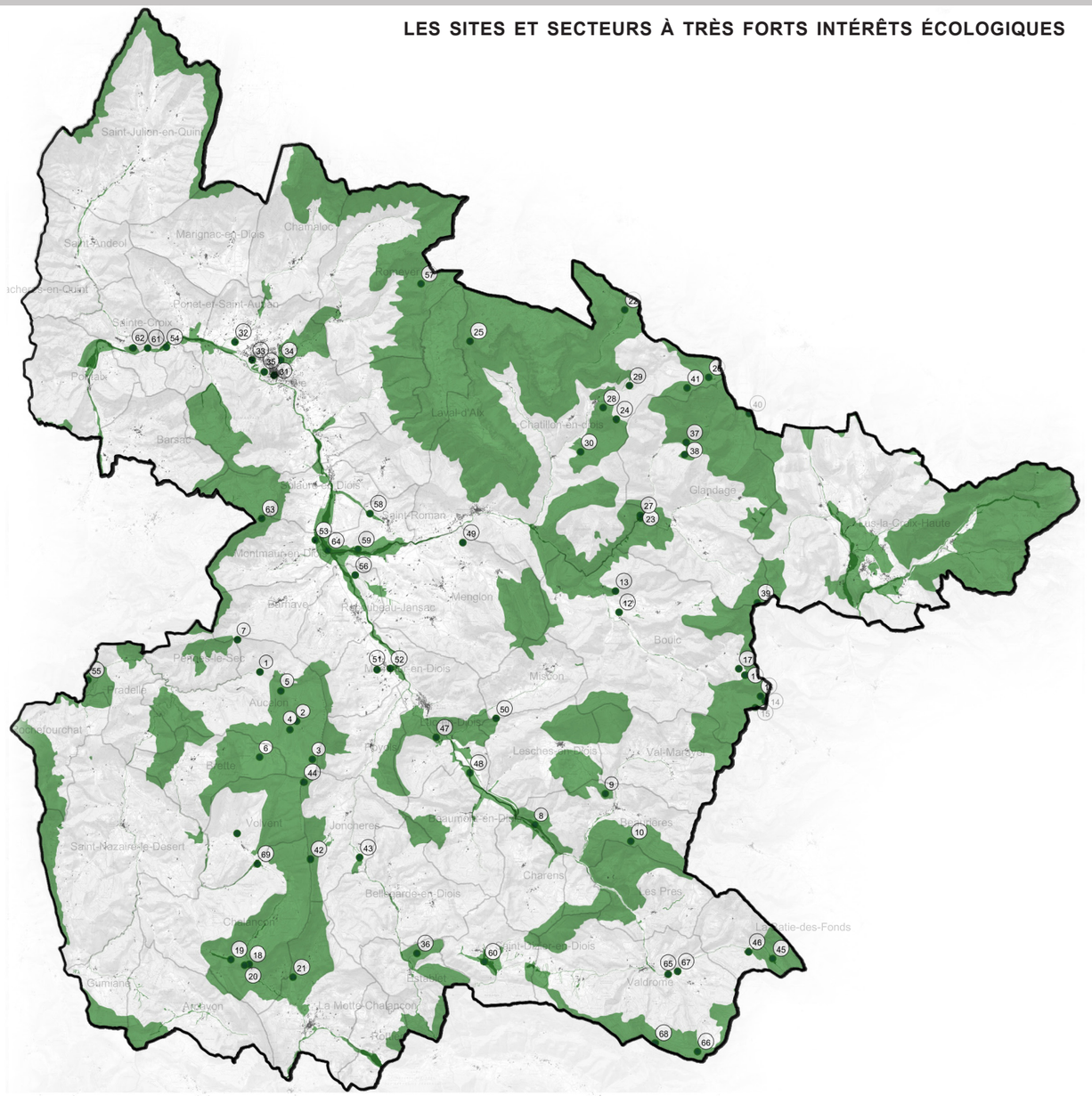
Campagnol des neiges



Chamois



LES SITES ET SECTEURS À TRÈS FORTS INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES



Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, INPN 2020, FRAPNA 2008

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

LES SECTEURS À TRÈS FORTS INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES

Dans le Diois, près de 70 sites et secteurs se différencient en raison de leur haut potentiel de fonctionnalités écologiques. Ils couvrent des espaces homogènes correspondant à des habitats naturels rares et remarquables ou abritant des espèces ou des communautés d'espèces particulièrement signifiantes pour le territoire. La carte ci-contre et les tableaux (page suivante) identifient les espaces à fort intérêt écologique en soulignant les espèces floristiques et faunistiques déterminantes dans la délimitation de ces espaces. Au total, près de 36 646 hectares de terrain présentent un fort intérêt écologique (soit 30% de la superficie du territoire).
A cela s'ajoutent des sites particuliers, ponctuels, présentant une forte richesse écologique en raison de l'endémisme de leurs espèces, de leur rareté mais aussi des menaces pesant sur celles-ci. Ces sites ont été répertoriés par la FRAPNA Drôme Nature Environnement (en 2008). Ils couvrent une superficie de 2070 hectares. La moitié des sites présente un intérêt communautaire.

Sur les 69 sites identifiés :
- 16 présentent intérêt faunistique,
- 26 ont un intérêt floristique,
- 18 portent un intérêt au niveau de leur habitat naturel,
- 8 intègrent des intérêts transversaux (faunistiques, floristiques, habitats naturels).

Ces sites couvrent :
- 14 zones humides,
- 7 stations à vieux bois,
- 5 prairies humides,
- 4 pinèdes froides,
- 5 pelouses sèches,
- 1 milieu bocager,

les sites restants se focalise sur des enjeux de conservation de certaines espèces (animales ou végétales).
Pour rappel, la localisation des sites remarquables figurent sur les cartes précédentes par «milieux naturels».

N°	COMMUNES	NOM – LOCALISATION	SURFACES	MILIEUX DOMINANTS	HABITATS NATURELS	FLORE PRINCIPALE	FAUNE PRINCIPALE
1	Aucelon	Site à Zerynthia rumina sous le Comballon	3,0 ha	Milieux des fruticées xero-thermophiles, milieu saxicole	Garrigues montagnardes à Thyms Broussailles supraméditerranéennes à Buis Pelouses médio-européennes sur débris rocheux Pelouses à Aphyllanthes Bois occidentaux de Quercus pubescens Eboulis thermophiles périalpins	Jacinthe tardive	Apollon (en danger) Proserpine (vulnérable)
2	Aucelon	Bocages du Sapeton et du Sapey	11,0 ha	Pâturage, bocage	Fruticées subméditerranéennes de Prunelliers et de Troènes Fruticées à Buis Mesobromion subméditerranéens Bocages		Cynoglosse d'Allemagne
3	Aucelon	Forêt de la Luine	30,0 ha	Milieu forestier	Mégaphorbiaies subalpines avec buissons Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides Lisières mésophiles Pelouses à Laîche ferrugineuse et communautés Apparentées Prairies subalpines à *Trisetum* flavescens Hêtraies sur calcaire Hêtraie à laîches	Moschatelline Cerfeuil des Alpes Bulbocode du printemps Corydale intermédiaire Drave des murailles Epervière de l'ombre Tabouret à pétales courts Groseiller à maqueraux Tulipe australe	Semi – Apollon (vulnérable) Rosalie des Alpes (vulnérable) Espèces remarquables par leur rareté ou leur forte exigence biologique : Ptinus italicus Platyrhinus resinosus Platystomus albinus Deilus fugax Cerophytum elateroides Stephostetus alternans Denticollis rubens Hypoganus inunctus...
4	Aucelon	Ravin de Congetodieu	65,0 ha	Landes et fruticées, pelouses	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier Fruticées à Buis Landes à Genista cinerea Xerobromion des Alpes sudoccidentales Forêts supraméditerranéennes de Pins sylvestres Eboulis thermophiles périalpins		Apollon (en danger) Mercure (très forte régresseion en France) Hermite (très forte régression en France) Fauvette orphée (en régression) Pie-grièche écorcheur (en danger)
5	Aucelon	Bois de Beaufays	72,0 ha	Milieu forestier et milieu rupestre	Lisières mésophiles Fruticées à Buis Hêtraies sur calcaire Forêts mixtes de pentes et ravins Chênaies blanches occidentales et communautés Apparentées	Moschatelline Cerfeuil des Alpes Corydale intermédiaire Epervière de l'ombre Groseiller à maqueraux	Semi – Apollon (vulnérable) Petit Rhinolophe (vulnérable)
6	Aucelon, Brette	Zones à Tétras lyre de la Servelle de Brette	424,0 ha	Landes, pelouses et accrues forestières	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier Fruticées à Buis Landes à Genista cinerea Xerobromion des Alpes sudoccidentales Pelouses calcicoles alpines et subalpines Forêts supraméditerranéennes de Pins sylvestres Culture extensive	Pulsatille de Haller (protection nationale) Tulipe australe	Apollon (en danger) Mercure (très forte régression en France) Hermite (très forte régression en France) Tétras lyre (en danger)
7	Aucelon, Pennes-le-Sec	Milieux xéro-thermophiles du col de Pennes	19,0 ha	Milieux xero-thermophiles et saxicoles	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier Garrigues montagnardes à Thyms Broussailles supraméditerranéennes à Buis Pelouses médio-européennes sur débris rocheux Prairies calcaires subatlantiques très sèches Steppes méditerranéomontagnardes Pelouses à Aphyllanthes Bois occidentaux de Quercus pubescens Eboulis thermophiles périalpins	Micrope dressé Jacinthe tardive Silène cure – oreille	Alexanor (vulnérable) Apollon (en danger) Proserpine (vulnérable) Hermite (très forte régression en france) Damier de la Succise (en danger) *Evisa schewardae (unique station en France)*
8	Beaurières	Marais des Bouligons	22,0 ha	Milieux hygrophiles, paludicoles, fontinaux, alluviales	Ruisselets Zone à Truites Prairies à Molinie et communautés associées Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes Prairies à Jonc subnoduleux Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) Phragmitaies Sources calcaires Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines) Tourbières basses à *Carex* davalliana	Souchet comprimé Laîche de Davall Cirse de Montpellier Souchet des marais Jonc à feuilles aplaties Souchet de Tabernaemontanus Troscart palustre Dompte – venin	Agrion de Mercure Cordulie à taches jaunes (en danger grave) Sympétrum jaune d'or (en danger grave) Damier de la Succise (en danger) Ecrevisse à pieds blancs (vulnérable) Salamandre tachetée Alyte accoucheur Crapaud commun Grenouille rousse Râle d'eau Campagnol amphibie (effondrement des populations en France)
9	Beaurières	Chênaie décalcifiée des Blaches	25,0 ha	Milieux forestiers	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux Pelouses médio-européennes du Xerobromion Bois occidentaux de Quercus pubescens	Cytise nain Danthonie des Alpes Gaillet de Timorey Knautie pourpre Mélampyre à crêtes	
10	Beaurières	Hêtraies du bois du Fays	205,0 ha	Milieux forestiers	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux Xerobromion des Alpes sudoccidentales Hêtraies sur calcaire Hêtraies neutrophiles des Alpes méridionales et des Apennins Sapinières calcicoles de la zone du Hêtre Forêts supraméditerranéennes de Pins sylvestres Falaises continentales et rochers exposés	Androsace de Chaix Bardane des bois Sabot de Venus (protection nationale) Cytise de Sauze Gymnadenia très Odorant Orchis de Spitzel Trochiscanthe nodiflore Silène cure-oreille	Hermite (très forte régression) Ecaille chinée
11	Boulc	Prairie humide sous le Serre Long	,7 ha	Prairie mésophile, hygrophile, fontinale	Ruisselets Prairies humides à Trolle et Cirse des ruisseaux Prairies à Canche cespiteuse Sources calcaires Bas-marais médio-européens à Blysmus compressus	Souchet comprimé Crépide des Pyrénées Troscart palustre	Grenouille rousse

INTERETS FONCTIONNELS	INTERETS ECOLOGIQUES	ETAT DE CONSERVATION	MENACES & PRESSIONS	ZONAGE / PROTECTION
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales	Le site abrite une belle population de Proserpine. La plante hôte de ce papillon, l'Aristoloche pistoloche, est abondamment présente. Il s'agit du site le plus élevé du Diois, pour lequel la reproduction de l'espèce est certaine. La population du site se diffuse probablement sur les adrets xero-thermophiles entre Aucelon et le col de Pennes.	Bon état		Aucune
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Milieu rare	Le site couvre des milieux bocagers, espaces très rares dans le Diois. L'intérêt de ce bocage réside notamment dans la présence de nombreux très vieux arbres qui représentent un habitat favorable aux espèces saproxyliques (thermophile) telles le Pic brun (oiseau) ou le pique-prune (scarabée).	Bon état		ZNIEFF 1 ENS
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Habitats d'espèces protégées Zone particulière d'alimentation pour la faune (chiroptères) Connexion biologique Intérêt paysager Forêt ancienne	Il s'agit d'une vieille forêt relictuelle (hêtraie avec lisières et pâturages mésophiles) très peu exploitée. Le bois mort est relativement abondant. La richesse en bois mort et en arbres vieillissants entraîne une exceptionnelle diversité de coléoptères saproxylique (Rosalie des Alpes...),considérés comme menacés. Les exploitations sylvicoles font fortement régresser le volume de bois mort. Les lisières et pâturages du site sont des habitats favorables au Semi–Apollon. Le site abrite une des plus importantes populations de l'espèce dans le Diois. Les plantes hôtes du papillon sont bien représentées dans la hêtraie et les lisières du site.	Bon état	Evolution des pratiques agricoles Exploitation sylvicole	ZNIEFF 1 Natura 2000 ENS
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Habitats d'espèces protégées Connexion biologique Intérêt paysager	Le site correspond à une vaste zone occupée par des fourrés de buis et de genêts cendrés (stade intermédiaire de la colonisation forestière des anciens parcours de pâturage). Ces milieux sont favorables à une avifaune liée à des milieux semi-ouverts.Ils abritent de belles populations de Pie-grièche écorcheur et de Fauvette orphée.	Bon état	Fermeture du milieu	ZNIEFF 1 ENS
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Habitats d'espèces protégées Zone particulière d'alimentation pour la faune (chiroptères) Connexion biologique Intérêt paysager Forêt ancienne	Il s'agit essentiellement d'une vieille hêtraie avec ses lisières. Le milieu est original et présente un intérêt écologique élevé. La richesse de bois mort est favorable à une grande diversité d'espèces saproxyliques.	Etat moyen	Exploitation sylvicole	ZNIEFF 1 Natura 2000
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Habitats d'espèces protégées Connexion biologique Intérêt paysager Zone particulière liée à la reproduction	La zone est essentiellement occupée par des pelouses steppiques et subalpines calcicoles, quelques cultures, des accrues forestières résineuses et des landes et fourrés arbustifs. Ce type de mosaïque de milieux est relativement favorable au Tétras lyre.			ZNIEFF 1 ENS
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Habitats d'espèces protégées Connexion biologique Intérêt paysager	Malgré l'altitude élevée du site (900 à 1000 m), elle présente un cortège important d'espèces et d'habitats thermophiles et subméditerranéennes. Cela est dû à une forte exposition au sud qui crée un microclimat chaud et sec qui est encore accentué par le substrat géologique (calcaire). De manière spécifique, le site présente un intérêt de lépidoptérologie (papilons) élevée d'autant plus qu'il s'agit d'une zone de contact entre les espèces méditerranéennes et montagnardes.	Bon état	Capture nocturne de papillons Fermeture du milieu par les ligneux	Aucune
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Zone particulière liée à la reproduction Connexion biologique Intérêt hydrologique Intérêt paysager	Le site est une zone humide exceptionnelle, le plus grand bas marais alcalin du département de la Drôme. Les milieux humides du site sont essentiellement composés de prairies à Molinie, de roselières et de formations des bas marais alcalins. Le site correspond à des stations uniques pour certaines odonates : Somatochlora flavomaculata, Sympetrum flaveolum. Le ruisseau principal possède une belle population d'Ecrevisse à pieds blanc. Au niveau mammifère, le site abrite une population de Campagnol amphibie, Arvicola sarpidus. Ce rongeur inféodé aux zones humides est devenu un des mammifères les plus menacés de France.	Bon état	Prélèvements d'eau Pression touristique (faible) Traitement herbicide liés à l'entretien ferroviaire	ZNIEFF 1 ENS Natura 2000 Inventaire ZH
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales	Le site est l'unique station de Danthonies des Alpes connue dans le Diois.	Bon état	Coupe de bois / exploitation forestière Pâturage ovin	ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitat d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Connexion biologique Intérêt paysager	La Trochiscanthes nodiflora est une espèce très rare dans le département de la Drôme. Le site est une des rares zones du Diois ou l'espèce est assez abondante. Les hêtraies de ce secteur possèdent un cortège floristique assez riche en espèces patrimoniales. Plusieurs endémiques du Dauphiné et dauphino-provencales comme Cytise de Sauze et Androsace de Chaix sont présentes sur le site.	Bon état	Exploitation sylvicole	ZNIEFF 1 ENS
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Habitat rare dans le Diois Intérêt paysager Zone particulière liée à la reproduction	Le secteur est couvert de prairies hygrophiles et mésohygrophiles accueillant des espèces rares comme le Trolle d'Europe, la Populage des marais, la Parnassie des marais, différentes laîches et la Gentiane cliliée.	Etat moyen	Déprise pastorale	ZNIEFF 1

N°	COMMUNES	NOM – LOCALISATION	SURFACES	MILIEUX DOMINANTS	HABITATS NATURELS	FLORE PRINCIPALE	FAUNE PRINCIPALE
12	Boulc	Pelouses sèches du Serre	1,8 ha	Milieux des pelouses sèches, milieu rupestre	Végétation pionnière à dominance de vivaces (souvent crassulescentes) de dalles rocheuses - communautés acidoclines des Sedo albi-Veronicion dillenii Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes Landes montagnardes à Calluna et Genista Forêts supraméditerranéennes de Pins sylvestres Dalles rocheuses	Agrostide à panicule discontinue Fétuque cendrée Cotonnière nain Scléranthe vivace Scléranthe à plusieurs fruits Silène cure-oreille Trèfle de Molinier Trèfle strié Molène de mai Véronique du printemps Dompte-venin Vulpie faux-brome Vulpie à queue de souris	
13	Boulc	Balmes thermophiles sous Soubreroche	2,0 ha	Milieux rupestres, balmes thermophiles	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier Fruticées à Buis Formations herbeuses sur débris rocheux Lisières xéro-thermophiles Eboulis à Stipa calamagrostis Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes	Genévrier thurifère Piptatère paradoxal Silène cure – oreille	
14	Boulc	Col de Tat	5,0 ha	Pelouses d'altitude	Mesobromion des Alpes sudoccidentales Pelouses mésophiles à laîche sempervirente Versants à Seslérie et Laîches sempervirentes Pelouses à Avoine et Seslérie des Alpes méridionales	Androsace de Chaix Cirse laineux Cirse de Moris Avoine toujours vert Pulsatille de Haller (protection nationale) Dompte – venin	
15	Boulc	Crête de Taillas et rocher des Selles	6,9 ha	Pelouses d'altitude, milieux saxicoles	Pelouses mésophiles à laîche sempervirente Versants à Seslérie et Laîches sempervirentes Pelouses à Avoine et Seslérie des Alpes méridionales Végétation des falaises continentales calcaires	Brome de Hongrie Corydalis intermédiaire Fritillaire dauphinoise Gagée jaune (protection nationale) Pulsatille de Haller (protection nationale) Pirole à feuilles rondes Saxifrage dauphinoise Trochiscanthe nodiflore	
16	Boulc	Vieille hêtraie sous le Quigouret	17,0 ha	Milieu forestier	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier Hêtraies sur calcaire	Androsace de Chaix Trochiscanthe nodiflore Dompte – venin	
17	Boulc	Vieille hêtraie-sapinière de l'ubac des Pinies et Serre Long	28,0 ha	Milieu forestier	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier Hêtraies sur calcaire Hêtraies neutrophiles des Alpes méridionales et des Apennins Sapinières calcicoles de la zone du Hêtre Végétation des falaises continentales calcaires	Dorine à feuilles alternes Trochiscanthe nodiflore	
18	Chalancon	Station de Cotoneaster delphinensis du Pas de l'Echelle	,1 ha	Fruticées, milieux rupestres, pelouses	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier Mesobromion des Alpes sudoccidentales Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes	Cotonéaster du Dauphiné Fétuque cendrée Bugrane striée Silène cure-oreille	Apollon (en danger)
19	Chalancon	Pelouses de la crête du Serre de la Croix	,5 ha	Milieux des pelouses, milieux saxicoles	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier Garrigues montagnardes à Thyms Broussailles supraméditerranéennes à Buis Pelouses médio-européennes sur débris rocheux Prairies calcaires subatlantiques très sèches Steppes méditerranéomontagnardes	Micrope dressé Silène cure – oreille	Alexanor (vulnérable) Apollon (en danger)
20	Chalancon	Pélouses et lisières sèches au nord du Serre de la Croix	1,0 ha	Pelouses	Xerobromion des Alpes sudoccidentales Pelouses à Aphyllanthes Forêts supraméditerranéennes de Pins sylvestres	Gymnadène très odorante	Apollon (en danger)
21	Chalancon, La-Motte-Chalançon	Milieux humides au pied de la Montagne de l'Eyriau	11,0 ha	Milieux hygrophiles, fontinales, ripicoles	Ruisselets Prairies à Molinie sur calcaires Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéomontagnardes Forêts de Frênes et d'Aulnes à grande Prêle Sources calcaires	Cirse de Montpellier	Salamandre tachétié Sonneur à ventre jaune (vulnérable)
22	Châtillon-en-Diois	Suintement et source marécageuse alcaline de Combeau	,0 ha	Milieu hygrophile et fontinal	Sources d'eaux dures Tourbières basses à Carex davalliana	Souchet comprimé Laîche de Davall Laiche en petite étoile Souchet pauciflore Linaigrette à larges feuilles Gaillet des lieux humides Grassette vulgaire Tofieldie à calicule	
23	Châtillon-en-Diois	Balmes thermophiles sous le Reychas	,4 ha	Milieux xero-thermophiles des balmes de pied de falaise	Matorral arborescent à Juniperus thurifera Fruticées à Buis Formations herbeuses sur débris rocheux Lisières xéro-thermophiles Eboulis à Stipa calamagrostis Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes	Piptatère paradoxal Biscutelle à feuilles de chicoré Genévrier thurifère Silène cure – oreille	
24	Châtillon-en-Diois	Col de Sambuc	1,0 ha	Milieu forestier	Fourrés mixtes Prébois de résineux Hêtraies neutrophiles Sapinières neutrophiles	Sabot de Venus Orchis de spitzel	
25	Châtillon-en-Diois	Balmes des vires d'Archiane	1,2 ha	Milieu rupestre	Pelouses à Avoine et Seslérie des Alpes méridionales Eboulis calcaires alpiens Falaises calcaires ensoleillées des Alpes Falaises calcaires médioeuropéennes à Fougères Balmes - reposoir nitrophile-sciaphile sous falaise	Sagesse des chirurgiens Gaillet des balmes Minuartie de Villars Myosotis à petites fleurs	Apollon (en danger) Bouquetin

INTERETS FONCTIONNELS	INTERETS ECOLOGIQUES	ETAT DE CONSERVATION	MENACES & PRESSIONS	ZONAGE / PROTECTION
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Intérêt paysager Type d'habitat très rare dans la zone d'étude	Le site se développe sur une petite butte de grès. Ce substrat favorise l'épanouissement d'une végétation acidophile et psammophile unique dans le Diois, dans un contexte de substrats calcaires et marneux dominants.	Bon état		Aucune
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Connexions biologiques Intérêt paysager		Bon état		ZNIEFF 1 ENS
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Intérêt paysager	Le secteur correspond à des pelouses montagnardes à la flore remarquable (Androsace de Chaix...).	Bon état		ZINIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Intérêt paysager Connexion biologique	Le site est riche en plantes endémiques dauphinoises ou ouest-alpines avec plusieurs espèces protégées (pulsatille des Alpes, gagée jaune...).	Bon état		ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Intérêt paysager Forêt ancienne	Le site correspond à une vieille hêtraie sèche relictuelle qui n'est pas exploitée. Elle comporte de très vieux arbres et un nombre non négligeable de bois mort. Le bois mort et les arbres vieillissants procurent des habitats favorables à la faune saproxylique.	Bon état	Exploitation sylvicole	ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Intérêt paysager Forêt ancienne	Le site correspond à une vieille hêtraie-sapinière non exploitée depuis plus de 50 ans. On y observe une coexistence de plusieurs stades évolutifs du peuplement. Les stades de dépérissement avec de grandes quantités de bois mort occupent une superficie notable de sorte que les espèces saproxyliques sont abondantes et de grande qualité.	Bon état		ZniEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Intérêt paysager	Le site abrite une belle population de Cotonéaster du Dauphiné, une espèce endémique Delphino-provençale.	Bon état		ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Intérêt paysager	La Ptychotis à feuilles de pimprenelle est abondamment présente dans les pelouses du site. Il s'agit d'une plante hôte pour une espèce de papillon : l'Alexanor, Cette espèce est étroitement liée aux pelouses sèches écorchées sur éboulis ou sur rocailles.	Bon état	Fermeture du milieu par des ligneux	ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Intérêt paysager	Les stations à Gymnadène très odorante sont situées dans la lisière entre les pelouses à Aphyllantes et les pinèdes sylvestres sur marne. La pelouse du Xerobromion du site est remarquablement riche en diverses orchidées, même s'il s'agit d'espèces relativement communes dans la Drôme.	Bon état		ZNIEFF 2
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Zone de reproduction pour des espèces protégées	Le site est remarquable au regard de la présence d'une espèce de batracien (vulnérable) : le Sonneur à ventre jaune, Bombina variegata	Bon état	Prélèvements d'eau Drainage	ZNIEFF 2
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales	Le site correspond à une petite zone humide ayant une flore très rare. Le cortège floristique est exceptionnel avec son unique station deTofieldie à calicule du Diois auquel s'ajoute les Elocharis Quinqueflora, Carex echinata. Pinguicula vulgaris et une plante carnivore très rare dans le Diois.	Bon état	Pâturage en périphérie / sur-piétinement	ZNIEFF 1 Natura 2000 ENS Inventaire ZH
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniaux	Il s'agit d'une station de Millet paradoxal rare dans le Diois.	Bon état		ZNIEFF 1 ENS
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées	Le secteur est remarquable de par la forte concentration de stations à Sabot de Vénus.	Etat moyen	Exploitation sylvicole	ZINIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Intérêt paysager	Le site est particulièrement intéressant au regard des importantes populations de Myosotis minutiflora. Les vires sont également des habitats favorables pour les Bouquetins d'Alpes.	Bon état		ZNIEFF 1 Réserve naturelle nationale ENS

N°	COMMUNES	NOM – LOCALISATION	SURFACES	MILIEUX DOMINANTS	HABITATS NATURELS	FLORE PRINCIPALE	FAUNE PRINCIPALE
26	Châtillon-en-Diois	Zone humide de l'ubac du col de Jiboui	1,4 ha	Milieux hygrophiles, fontinals	Eaux mésotrophes Ruisselets Pelouses mésophiles à laîche sempervirente Prairies humides atlantiques et subatlantiques Jonchaies hautes Sources Tourbières basses à Carex davalliana	Souchet comprimé Laîche de Davall Linaigrette à larges feuilles Troscart palustre	Aeschne des joncs Apollon (en danger) Grenouille rousse
27	Châtillon-en-Diois	Les Crêtes du Reychas	6,0 ha	Milieux rupestres	Fruticées de stations rocailleuses à Cotonéaster et Amélanchier Fruticées à Buis Matorral arborescent à Juniperus thurifera Formations herbeuses sur débris rocheux Chênaies blanches occidentales et communautés apparentées Lisières xéro-thermophiles Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes	Micrope dressé Genévrier thurifère Silène cure – oreille	
28	Châtillon-en-Diois	Serre de Sambuc	12,0 ha	Milieu forestier	Fourrés mixtes Hêtraies sur calcaire Sapinières neutrophiles Forêts externes xérophiles de Pins de montagne Forêts péri-alpines à Buis de Pins sylvestres	Laîche blanche Sabot de Venus (protection nationale) Gaillet de Timeroy Leontodon faux hyoseris Orchis de Spitzel (protection national) Pirole à fleurs vertes	
29	Châtillon-en-Diois	Pinède montagnarde « subcontinentale » de Saraymond	25,0 ha	Milieux forestiers	Forêts mésophiles de Pins sylvestres des Alpes sudoccidentales Forêts péri-alpines à Buis de Pins sylvestres Forêts externes xérophiles de Pins de montagne Forêts de pins sylvestres à tendance subcontinentale proche des forêts steppiques intraalpines des Ononido-Pinion	Orchis de Spitzel (protection nationale) Pirole à fleurs vertes Dompte-venin	
30	Châtillon-en-Diois	Zone à Cypripedium calceolus du Clos Toursier	35,0 ha	Milieux forestiers	Forêts mésophiles de Pins sylvestres des Alpes sudoccidentales	Sabot de Venus (protection nationale) Pyrole à fleurs verts	
31	Die	Cathédrale de Die	,0 ha	Batiment			Grand Rhinolophe (vulnérable)
32	Die	Colonie de Grands Rhinolophes, Rhinolophus ferrumequinum des Chamerges	,0 ha	Batiment			Grand Rhinolophe (vulnérable)
33	Die	Cultures de Chandillon à Die	3,2 ha	Milieu agricole	Cultures avec marges de végétation spontanée Culture extensive Fourrés médio européens sur sol fertile	Gagée des champs (protection nationale) Tulipe sauvage (protection nationale)	
34	Die	Les fondeaux	10,0 ha	Milieux agricoles	Culture avec marge de végétation spontanée culture extensive Fourrés médio-européennes sur sol fertile	Tulipe sauvage (protection nationale)	
35	Die	Jardins et potagers dans l'ancienne plaine alluviale de Die	13,0 ha	Milieu périurbain et hygrophile	Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéomontagnardes Phragmitaies Culture extensive Jardins potagers de subsistance Fossés et petits canaux		Salamandre Tachétée Alyte accoucheur Sonneur à ventre jaune Crapaud commun
36	Establet	Ruisseau tufeux de la Pissarotte	1,3 ha	Milieux ripicoles et palustres	Tapis immergés de Characées Ruisselets Prairies à Molinie sur calcaires Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéomontagnardes Sources d'eaux dures Cônes de tufs Bas-marais à Carex davalliana floristiquement riches	Laîche de Davall Cirse de Montpellier	Ecrevisse à pieds blancs (vulnérable) Cordulegastre bidenté Grenouille rousse Salamandre tachetée Couleuvre à collier Castor d'Europe
37	Glandage	Prairies humides et source en aval des Sucettes de Borne	,4 ha	Milieux de prairies, milieux hygrophiles, fontinales	Ruisselets Prairies humides de transition à hautes herbes Mégaphorbaies Prairies de fauche submontagnardes médioeuropéennes Jonchaies hautes Sources Sources d'eaux dures Tourbières basses à Carex davalliana	Laîche de Davall Cirse de Montpellier Cynoglosse Grassette vulgaire	Azuré de la Croisette (en danger)
38	Glandage	Pinède froide de Pinchinet	5,0 ha	Milieux forestiers	Forêts abyssales de Pins de montagne	Laîche blanche Pirole à feuilles rondes	
39	Glandage	Col entre la Pare et la Toussière	5,4 ha	Milieux saxicoles, éboulis	Eboulis à Berardia	Bérardie laineuse (protection nationale) Campanule alpestre Ligustic fausse férule Panicaut blanc des Alpes (protection nationale) Fétuque cendré Gaillet fauxhelvétique Oxytropis couleur d'améthyste	Apollon (en danger)

INTERETS FONCTIONNELS	INTERETS ECOLOGIQUES	ETAT DE CONSERVATION	MENACES & PRESSIONS	ZONAGE / PROTECTION
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Zone particulière liée à la reproduction Intérêt hydrologique	Le site est une petite zone tourbeuse alcaline, très rare dans le Diois.	Bon état	Pâturage / piétinement de brebis autour de la mare	ZNIEFF 1 Inventaire ZH
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Connexions biologiques Intérêt paysager	Le site recoupe de beaux peuplements de genévriers thurifères comportant des sujets âgés.	Bon état	Pâturage ovin	ZNIEFF 1 ENS
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales	Le secteur accueille une forte concentration de Sabot de Vénus et de pinèdes montagnardes (à tendance subcontinentale).	Etat moyen	Exploitation sylvicole	ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Intérêt paysager Habitats rares	Le site correspond à une pinède sylvestre montagnarde à tendance subcontinentale où se trouve l'Orchis de Spitzel, une espèce protégée à l'échelle nationale.	Bon état	Exploitation sylvicole	Aucune
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniaux	Il s'agit d'un site de grande concentration de Sabot de Venus (particulièrement abondante dans le haut Diois).	Etat moyen	Pratiques sylvicoles Cueillettes illicites d'espèces protégées	ZNIEFF 1
Habitats d'espèces protégées	Avec environ 150 grands rhinolophes, le site abrite la deuxième population de cette espèce dans le Diois.		Perturbation et entretient de la charpente et du toit	Aucune
Habitats d'espèces protégées	Le site est la plus importante colonie de Grand Rhinolophe du Diois avec 1000 individus. La colonie occupe la cave d'une maison particulière.			Aucune
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées	Le site est une station regroupant d'importantes populations pour deux espèces protégées : de gagées des champs et la tulipe sauvage.	Bon état		Aucune
Habitat d'une espèce protégée Fonction d'habitat pour des populations Intérêt paysager Connexion biologique	Il s'agit d'un site accueillant la tulipe sauvage (espèce en régression à l'échelle nationale)	Bon état	Pratiques agricoles (agriculture intensive, utilisation d'herbicides, déprise agricole) Urbanisation Colonisation par des broussailles	ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Zone particulière liée à la reproduction	Le site qui s'intègre dans plaine alluviale relictuelle de la Drôme et qui subit des assèchements liés à l'abaissement de la nappe phréatique constitue un milieu privilégié pour le Sonneur à ventre jaune (batracien), et ce malgré son contexte periurbain.	Etat moyen		Inventaire ZH
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Intérêt paysager	Le site couvre un milieu ripicole et palustre (marais) assez original et de grande qualité. Il est constitué en partie de belles et importantes tufières. L'écrevisse à pied blanc s'est logée dans le ruisseau et le site abrite une importante population de Cordulegastre bidenté (libellule).	Etat dégradé partiellement	Travaux dans le lit mineur Captage d'eau	ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Habitats d'espèces protégées Intérêt paysager	Les prairies humides et mésophiles sont des milieux assez rares dans le Diois. Certains suintements abritent la grassette vulgaire, une plante carnivore très rare dans la Drôme.	Bon état		ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Habitats rares Intérêt pédologique et géologique Intérêt microclimatique	Le site qui se développe sur des éboulis accueille une pinède froide, un écosystème paléo-refuge où des espèces relictuelles arrivent en limite de leur aire normale de répartition qui est l'étage Alpin.	Etat moyen	Aménagements forestiers - piste d'exploitation Exploitation sylvicole	ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées	Le site correspond à une station de bérardie laineuse, une espèce protégée au niveau national.	Bon état		ZNIEFF 1 Natura 2000

N°	COMMUNES	NOM – LOCALISATION	SURFACES	MILIEUX DOMINANTS	HABITATS NATURELS	FLORE PRINCIPALE	FAUNE PRINCIPALE
40	Glandage	Eboulis de *Berardia subacaulis* entre le sommet de Jocou et le col de Seysse	10,0 ha	Milieux saxicoles, éboulis	Eboulis à Berardia	Bérardie laineuse (protection nationale) Fétuque cendré Leontodon faux hyosoris Oxytropis couleur d'améthyste	
41	Glandage, Châtillon-en-Diois	Pinèdes montagnardes à Rhododenron de Bellemotte	95,0 ha	Milieux forestiers accompagnés de pelouses et landes	Landes à Arctostaphylos uvaursi Gazons à Nard raide et groupements apparentés Versants à Seslérie et Laîches sempervirentes Forêts de Pins de montagne à Rhododendron des Alpes externes Forêts externes de Pins de montagne à Raisin d'Ours et Genévriers Eboulis calcaires alpiens Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes	Ail à fleurs de narcisse Ail victoria Aposéris fétide Fétuque des bois Gagée fistuleuse Gentiane de Koch Benoîte des montagnes Lotier des Alpes Luzule penché Gnaphale des bois Lis Saint – Bruno Pédiculaire feuillue Fléole des Alpes Plantain alpin Pâturin de Chaix Pâturin étalé Renouée vivipare Potentille dorée Potentille à grandes fleurs Primevère intriquée Pseudorchis blans Renoncule de Kuepfer Rhododendron ferrugineux Trèfle de Thal Airelle des marais	Apollon (en danger) Cassenoix moucheté (vulnérable) Tétras Lyre (en danger)
42	Jonchères	Stations de Pivoines sous le pas de Sambiaou – la Charre	,8 ha	Milieux des pelouses, milieux saxicoles et milieux forestiers avec lisières	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides Hêtraies sur calcaire Eboulis thermophiles périalpins Falaises calcaires ensoleillées des Alpes	Bugrane strié Pivoine (protection nationale)	Apollon (en danger) Semi-Apollon (vulnérable)
43	Jonchères	Prairie mésohygrophile du Col de Prémol	1,5 ha	Prairie mésohygrophile	Prairies à Molinie sur calcaires Prairies de fauche submontagnardes médioeuropéennes	Buplèvre à feuilles rondes Fétuque des prés Gaillet boréal Gaillet de Timorey Gesse de Hongrie	
44	Jonchères	Pas de Fay	2,6 ha	Milieux saxicoles, éboulis et milieux forestiers et lisières	Fruticées de stations rocailleuses à Cotonéaster et Amélanchier Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides Hêtraies sur calcaire Eboulis thermophiles périalpins Falaises calcaires ensoleillées des Alpes	Pivoine Tulipe australe	Apollon (en danger) Semi Apollon (vulnérable)
45	La Batie-des-Fonts	Sources de la Drôme sous le col de Carabès	9,0 ha	Milieux humides, fontinales	Eaux mésotrophes Végétations enracinées Immergées Tapis immergés de Characées Ruisselets Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides Prairies à Molinie sur calcaires Prairies humides méditerranéennes à grandes Herbes Reboisement en Pins noirs Saussaies marécageuses Typhaies Sources d'eaux dures Cones de tufs Bas-marais à Carex davalliana floristiquement riches	Ail rocambole Astragale pois chiche Souchet comprimé Laîche de Davall Cirse de Montpellier Linaigrette à larges feuilles Gymnadène très odorant Scorzonère d'Espagne Troscart palustre	Leste sauvage (en danger) Aeschne des joncs Cordulegastre bidenté (vulnérable) Apollon (en danger) Azuré du Serpolet (en danger) Azuré de la croisette (en danger) Azuré de la Sanguisorbe (en danger) Mercure (forte régression) Hermite (forte régression) Ecaille chinée Crapaud commun Grenouille rousse Salamandre tachetée Couleuvre à collier
46	La-Batie-des-Fonts	Pinède montagnarde, « subcontinentale » de la Faisse	20,0 ha	Milieux forestiers, milieux marnicoles	Forêts mésophiles de Pins sylvestres des Alpes sudoccidentales Forêts péri-alpines à Buis de Pins sylvestres Forêts de pins sylvestres à tendance subcontinentale proche des forêts steppiques intraalpines des Ononido-Pinion	Gymnadène très odorant Orchis de Spitzel (protection nationale) Pirole à fleurs vertes	
47	Luc-en-Diois	Balmes de Salles	,3 ha	Milieux rupestres, saxicoles, balmes au pied des falaises	Falaises calcaires ensoleillées des Alpes Balmes - sciaphiles sous falaise	Râpette Gaillet des balmes Myosotis à petites fleurs (protection nationale)	
48	Luc-en-Diois, Beaumont-en-Diois, Lesches-en-Diois, Beaurières, Charens	Lit de la Drôme dans la plaine du grand Lac	17,0 ha	Milieux ripicoles et rivière	Zone à Truites Bancs de graviers des cours d'eau Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéomontagnardes Galeries sub-montagnardes d'Aulnes blancs Phragmitaies	Cirse de Montpellier	Ecrevisse à pieds Blancs (vulnérable)
49	Menglon	**Les adrets de Piémard**	20,0 ha	Milieux marnicole	Mesobromion des Alpes Sud-occidentales Eboulis à Stipa calamagrostis	Euphorbe à feuilles étroites (protection nationale)	
50	Miscon, Lesches-en-Diois, Luc-en-Diois	Stations à Cotoneaster delphinensis du Rocher des Educs	2,0 ha	Fruticées, milieux rupestres	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier Fruticées à Buis Formations herbeuses sur débris rocheux Chênaies blanches occidentales et communautés apparentées Lisières xéro-thermophiles Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes	Laiche blanche Cotonéaster du Dauphiné Genévrier thurifère	Apollon (en danger)
51	Montlaur-en-Diois	Station à Gagea villosa du Vieux Montlaur	,4 ha	Milieux agricoles	Vergers à Noyers	Gagée des champs (protection nationale)	
52	Montlaur-en-Diois	Stations à Gagea villosa du Montlaur-en-Diois	6,7 ha	Verger	Vergers à Noyers	Gagée des champs	

INTERETS FONCTIONNELS	INTERETS ECOLOGIQUES	ETAT DE CONSERVATION	MENACES & PRESSIONS	ZONAGE / PROTECTION
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées	La Bérardie est une plante endémique du sud-ouest des Alpes. Cette station se positionne à l'extrême limite occidentale de son aire de répartition. Cette station comporte très peu d'individus.	Bon état		ZNIEFF 1 Natura 2000
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Habitats d'espèces protégées Zone particulière lie à la reproduction Intérêt paysager	Dans le Diois, les milieux acidiphiles sont extrêmement rares en raison de la prépondérance du calcaire et des marnes dans le secteur. La liste des espèces très rares (pour le département de la Drôme) est en conséquence assez importante. C'est le seul site où l'on peut trouver des forêts de Pins de montagne à Rhododendron. Le site abrite également une des rares populations de Tétras lyre du Diois. Sur les dernières décennies, les effectifs de l'espèce ont fortement chuté.	Bon état		ZNIEFF 1 Natura 2000
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales	Le site est une importante station à Pivoines (espèce protégée au niveau national).	Bon état		ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Habitats rares	Le site est l'une des très rares stations de Gaillet boréal du département.	Bon état	Drainage	ZNIEFF 1 Inventaire ZH
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales	Le secteur correspond à une importante station de pivoines, espèce protégée colonisant essentiellement la lisière supérieure des hêtraies et les parties basses des éboulis et pentes herbeuses.	Bon état		ZNIEFF 1 ENS
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Zone particulière liée à la reproduction Connexion biologique Intérêt hydrologique Intérêt paysager	Le site est une zone humide riche, exceptionnelle dans le Diois vu la diversité de ses habitats (marais alcalins, formations tourbeuses) et des espèces patrimoniales présentes. La valeur odonatologique (libellules) du site est très élevée avec la présence de 23 espèces à cette altitude (Aeschne des joncs, Aeshna juncea et Cordulégastre bidenté...), rares à l'échelle départementale.	Etat moyen	Fermeture du milieu Colonisation de ligneux (pins noirs)	ZNIEFF 1 Natura 2000 ENS Inventaire ZH
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Habitats rares	Le site correspond à une pinède sylvestre montagnarde à tendance subcontinentale où se trouve l'Orchis de Spitzel, une espèce protégée à l'échelle nationale.	Etat moyen	Exploitation sylvicole	Aucune
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales	Le site correspond à une station abyssale de Myosotis minutiflora (espèce protégée au niveau national).	Etat dégradé	Fréquentation de loisirs (escalade, via ferrata)	ZNIEFF 1 Site classé
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Zone particulière liée à la reproduction Connexion biologique Intérêt hydrologique	Le lit de la Drôme dans la plaine du grand lac abrite la plus importante population d'écrevisses à pieds blancs du Diois. Cette population sert de population source pour certaines sous-populations des cours d'eau tributaires, plus ou moins temporaires, du haut bassin versant de la Drôme. La conservation de cette espèce dépasse donc son seul intérêt.	Bon état	Agriculture	ZNIEFF 1 Inventaire ZH
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées	Le site abrite une importante population d'Euphorbes à feuilles de graminée (espèce protégée et rare dans la Drôme).	Bon état	Agriculture – viticulture (extension) Reboisement artificiel	Aucune
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Intérêt paysager	Le site correspond à une station de Cotonéaster du Dauphiné.	Bon état		ZNIEFF 1
Habitats d'espèces protégées	Le site correspond à une station de Gagée des champs (espèce protégée à l'échelle nationale).			Aucune
Habitats d'espèces protégées				Aucune

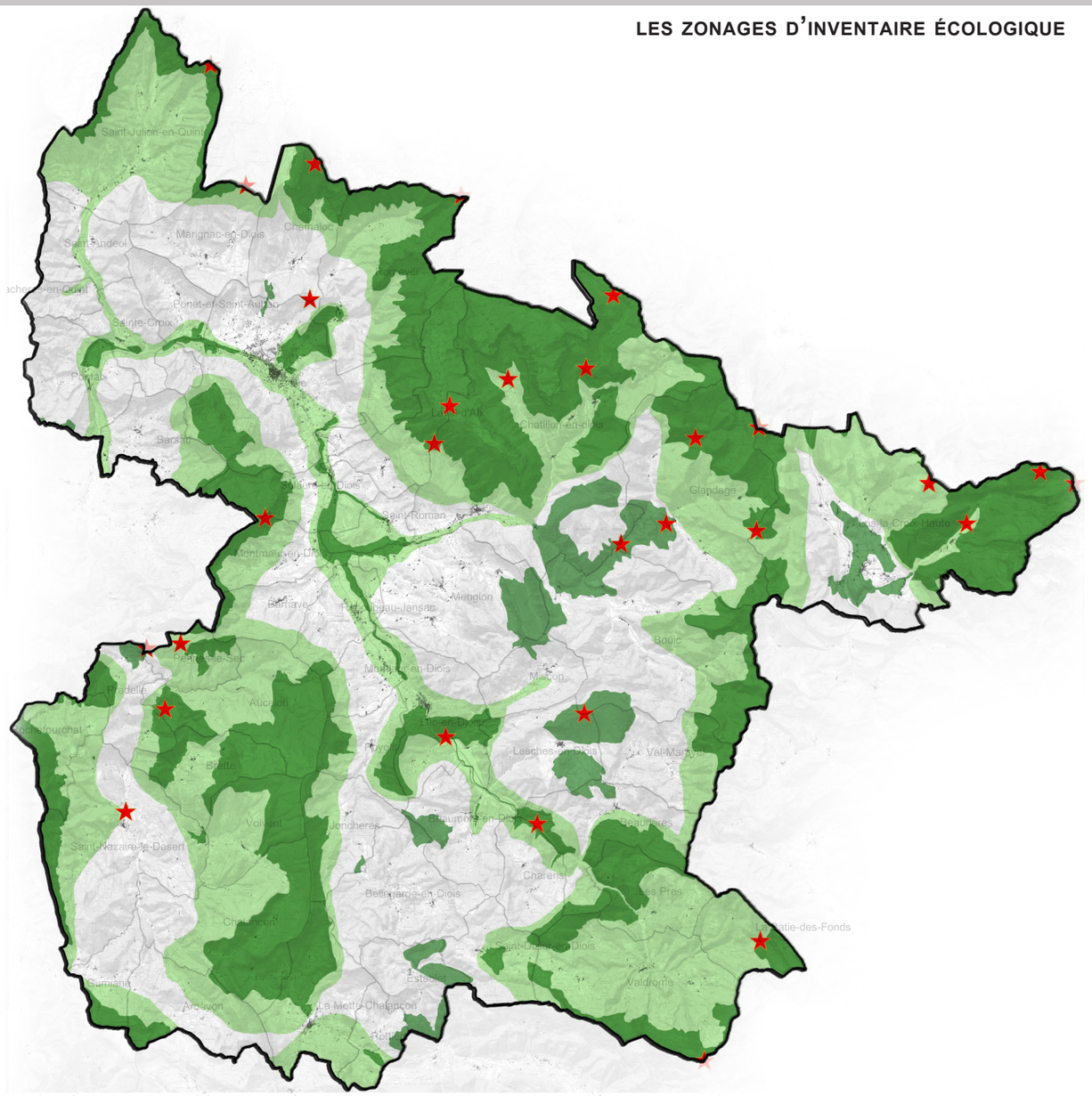
N°	COMMUNES	NOM – LOCALISATION	SURFACES	MILIEUX DOMINANTS	HABITATS NATURELS	FLORE PRINCIPALE	FAUNE PRINCIPALE
53	Montmaur-en-Diois	Fossé à Sympetrum pedemontanum	,5 ha	Milieux aquatiques et ripicoles	Végétation des rivières mésotrophes Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéomontagnardes Phragmitaies Typhaies Bordures à Calamagrostis des eaux courantes (formations à *Glyceria notata*) Fossés et petits canaux		Sympétrum du Piémont (vulnérable)
54	Ponet-et-Saint-Auban	Plaine de Saint-Auban	8,0 ha	Milieu agricole	Culture avec marge de végétation spontanée Culture extensive	Tulipe sauvage (protection nationale)	
55	Pradelles	Grotte des Sadoux	,0 ha	Grottes ; milieux rupestres	Végétation des falaises continentales calcaires Grottes	Rhinolophe euryale (vulnérable) Grand Rhinolophe (vulnérable) Petit Rhinolophe (vulnérable) Minioptère de Schreiber (vulnérable) Petit Murin (vulnérable) Grand Murin (vulnérable)	
56	Recoubeau – Jansac	Site à Sonneur à ventre jaune du Riousset	28,0 ha	Milieux forestiers, ripicole et zone humide	Cours d'eau intermittents Masses d'eau temporaires Ruisselets Communautés à Reine des prés et communautés associées Forêts supra méditerranéennes de Pins sylvestres Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéomontagnardes Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) Typhaies Phragmitaies Fossés et petits canaux	Cirse de Montpellier	Salamandre Tachetée Alyte accoucheur Sonneur à ventre Jaune Crapaud commun Crapaud calamite Grenouille rousse Couleuvre Vipérine Castor d'Europe
57	Romeyer	Forêt de Romeyer - pentes occidentales du Glandasse	495,0 ha	Milieu forestier, milieux saxicoles et rupestres	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier Xerobromion des Alpes sudoccidentales Pelouses à Avoine et Seslérie des Alpes méridionales Hêtraies neutrophiles Hêtraies sur calcaire Sapinières neutrophiles Forêts mixtes de pentes et ravins Bois occidentaux de *Quercus* pubescens Forêts supraméditerranéennes de Pins sylvestres Eboulis calcaires alpiens Eboulis thermophiles périalpins Végétation des falaises continentales calcaires	Agrostide de Schleicher Ail à fleurs de Narcisse Grégorie de Vital Cerfeuil des Alpes Aster linosyris Bartsie des Alpes Buplèvre de Toulon Laiche à épis courts Coronille à stipules engainantes Crépide des Pyrénées Sabot de Venus Drave douteuse Panicaut blanche épine Euphraise des Alpes Fétuque des Alpes Fétuque des bois Gaillet oblique Gaillet fauxhelvétique...	Apollon (en danger) Semi-Apollon (vulnérable) Hermite (très forte régression en France)
58	Saint-Roman	Ruisseau à Castors de St. Roman	2,0 ha	Milieux ripicoles	Eaux mésotrophes Groupements de petits Potamots Ruisselets Zone à Truites Végétation des rivières oligotrophes riches en calcaire Végétation des rivières mésotrophes Communautés à Reine des prés et communautés associées Forêts galeries de Saules blancs Galeries sub-montagnardes d'Aulnes blancs Forêts de Frênes et d'Aulnes à grande Prêle Typhaies Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies) Bordures à Calamagrostis des eaux courantes (formations à *Glyceria notata*) Jonchaies hautes	Souchet des marais	Castor d'Europe
59	Saint-Roman	Le Nays	5,0 ha	Milieux hygrophiles, fontinaux, paludicoles, alluviaux	Ruisselets Zone à Truites Végétation des rivières oligotrophes riches en calcaire Prairies à Scirpe des bois Prairies à Jonc subnoduleux Prairies à Molinie et communautés associées Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes Ourlets riverains mixtes Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes Phragmitaies Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies) Typhaies Bordures à Calamagrostis des eaux courantes Jonchaies hautes Sources Vergers Plantations de Peupliers	Callitriche des étangs Cirse de Montpellier	Agrion de Mercure Chabot Ecrevisse à pieds blancs (vulnérable) Salamandre tachetée Crapaud commun Castor d'Europe

INTERETS FONCTIONNELS	INTERETS ECOLOGIQUES	ETAT DE CONSERVATION	MENACES & PRESSIONS	ZONAGE / PROTECTION
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Zone particulière liée à la reproduction Connexion biologique	Il s'agit de la seule station de reproduction d'une libellule : Sympétrum du Piémont du Diois.	Bon état	Agriculture Irrigation	ZINIEFF 1 Natura 200 Inventaire ZH
Habitat d'une espèce protégée Fonction d'habitat pour des populations Intérêt paysager	Le site est la plus grande station de tulipes sauvages du Diois.	Bon état	Pratiques agricoles (agriculture intensive, utilisation d'herbicides, déprise agricole)	ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées	Le secteur est l'un des sites majeurs concernant les chiroptères dans la Drôme, voire en Rhône-Alpes. Les effectifs de chauve-souris sont en effet importants de l'ordre de 3000 à 4000 individus. Il s'agit d'une des plus importantes populations de Minioptères de Schreiber. Les trois espèces de Rhinolophes fréquentent également le site essentiellement pour l'hivernage et pour le transit.	Bon état		ZNIEFF 1 Natura 2000
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Zone particulière liée à la reproduction Connexion biologique Intérêt hydrologique	Le site correspond à une petite zone humide alimentée par un ruisseau colonisé par des castors. Leurs barrages évitent l'assèchement complet de la zone pendant l'étiage, ceci permettant de créer des secteurs de pontes pour les amphibiens. Cette zone est l'une de deux seules stations de présence et de reproduction du Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) connues dans le bassin versant de la Drôme. Cinq autres espèces d'amphibiens se reproduisent sur le site. Cela présente une richesse spécifique rare pour le Diois.	Vulnérable Vulnérable	Agriculture Utilisation d'herbicide pour l'entretien ferroviaire Comblement, assèchement et drainage	Inventaire ZH
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Habitats d'espèces protégées Connexion biologique Intérêt paysager Forêt ancienne	Le site correspond à une grande forêt subnaturelle où la nécromasse (bois mort couché et sur pied) est assez importante. La diversité des expositions et l'amplitude altitudinale ont favorisé le développement de différents peuplements forestiers avec une cohabitation de stations sèches et fraîches. Le site n'a quasiment pas subi d'exploitation sylvicole ce qui a favorisé une restauration de la dynamique forestière naturelle. La grande quantité d'arbres morts, dépérissant et matures à côté de zones de forte régénération naturelle est favorable aux saproxyliques et aux espèces liées aux différents stades de régénération forestière. Au moins six espèces du site sont protégées.	Bon état		ZNIEFF 1 Natura 2000 Réserve naturelle nationale ENS
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Zone particulière liée à la reproduction Connexion biologique Intérêt hydrologique Intérêt paysager	Le site est caractérisé par une mosaïque d'habitats aquatiques et humides. Cette diversité est due à l'action du Castor. La construction de barrages crée des mares et des zones marécageuses permettant de développer une diversité floristique élevée même si les espèces ne présentent pas de grands enjeux.	Bon état	Agriculture Entretien de la rivière Travaux routiers Station d'épuration en amont	ZNIEFF 1 Inventaire ZH
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Zone particulière liée à la reproduction Intérêt hydrologique Intérêt paysager	Le secteur regroupe une grande diversité ds habitats humides et semi-aquatiques. Il abrite également une importante population d'Agrion de Mercure.	Etat moyen	Agriculture Entretien mécanique des berges Camping sauvage, piétinement et déchets	ZNIEFF 1 Inventaire ZH

N°	COMMUNES	NOM – LOCALISATION	SURFACES	MILIEUX DOMINANTS	HABITATS NATURELS	FLORE PRINCIPALE	FAUNE PRINCIPALE
60	Saint.-Dizier-en-Diois	Milieux hygrophiles et mésohygrophiles de St.-Dizier-en-Diois	7,6 ha	Milieux hygrophiles, fontinaux, ripicoles	Eaux mésotrophes Ruisselets Zone à Truites Pelouses semi-sèches médioeuropéennes à Bromus erectus Communautés à Reine des prés et communautés associées Prairies humides atlantiques et subatlantiques Prairies humides de transition à hautes herbes Prairies de fauche submontagnardes médioeuropéennes Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéomontagnardes Forêts galeries de Saules blancs Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies) Phragmitaies Typhaies Jonchaies hautes Sources Fossés et petits canaux	Ciboulette Ail rocambole Buplèvre à feuilles rondes Brôme à inflorescence en grappe Gesse de Nissole Matricaire inodore Valérianlle à fruits velus	Chouette chevêche (en danger)
61	Sainte-Croix	Adrêt de Péage	,2 ha	Milieux de fruticées et fourrés thermophiles, milieu saxicole	Broussailles supraméditerranéennes à Buis Pelouses à Aphyllanthes Bois occidentaux de Quercus pubescens Eboulis thermophiles périalpins	Dompte-venin	Proserpine (vulnérable)
62	Sainte-Croix	Falaises et vires de Sainte-Croix	4,0 ha	Milieux saxicole et rupestre	Matorral à Genévriers Garrigues montagnardes à Thyms Formations herbeuses sur débris rocheux Pelouses à Aphyllanthes Chênaies blanches occidentales et communautés apparentées Forêts supra méditerranéennes de Pins sylvestres Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes	Jacinthe tardive Iris nain Genévrier thurifère Silène cure-oreille	
63	Solaure-en-Diois, Montmaur-en-Diois	Grottes du plateau de Solaure	,0 ha	Grottes ; milieux rupestres	Végétation des falaises continentales calcaires Grottes		Grand Rhinolophe (vulnérable) Petit Rhinolophe (vulnérable) Minioptère de Daubenton Oreillard gris
64	Solaure-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Barnave, Recoubeau-Jansac, Saint-Roman	Confluence Drôme-Bez	195,0 ha	Milieux alluviaux	Zone à Truites Zone à Ombres Fourrés et bois des bancs de graviers Lits des gravières méditerranéennes Végétation des rivières oligotrophes riches en Calcaire Prairies à Jonc subnoduleux Prairies à Scirpe des bois Prairies à Molinie et communautés associées Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes Saussaies pré-alpines Galeries méditerranéennes de grands Saules Galeries d'Aulnes blancs Forêts méditerranéennes de Peupliers, d'Ormes et de Frênes	Myricaire d'Allemagne Cirse de Montpellier Inule helvétique Jonc à feuilles aplaties	Agrion bleuâtre (en grave danger) Agrion de Mercure (en danger) Sympétrum du Piémont (rare dans le département) Apron (en danger) Alyte accoucheur Crapaud commun Couleuvre Vipérine Martin pêcheur Petit Gravelot Castor d'Europe (vulnérable)
65	Valdrôme	Prairie mésophile des Garants – Doucier	,4 ha	Milieux prairials et fontinales	Ruisselets Communautés à Reine des prés et communautés associées Prairies de fauche submontagnardes médioeuropéennes Sources		Azuré de la Sanguisorbe (en danger)
66	Valdrôme	Falaise et pied de falaise au dessus du bois du milieu	,5 ha	Milieux rupestres et pelouses d'altitude	Versants à Seslérie et Laîches sempervirentes Eboulis calcaires fins Falaises calcaires ensoleillées des Alpes Falaises calcaires médioeuropéennes à Fougères	Androsace de Chaix Myosotis à petits fleurs Raiponce de Charmeil Tulipe australe	Apollon (en danger) Semi – Apollon (vulnérable)
67	Valdrôme	Marais de Cheylard	,8 ha	Milieux hygrophiles, fontinales	Ruisselets Communautés à Reine des prés et communautés associées Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes Saussaies marécageuses Phragmitaies Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies) Sources	Cirse de Montpellier	Cordulegastre bidenté (vulnérable) Azuré de la Sanguisorbe (en danger)
68	Valdrôme	Sapinière de la Sarcena	33,0 ha	Milieu forestier	Fruticées de stations rocailleuses à Cotoneaster et Amélanchier Fruticées à Buis Xerobromion des Alpes sudoccidentales Pelouses à Avoine et Seslérie des Alpes méridionales Sapinières neutrophiles Bois occidentaux de *Quercus* pubescens	Androsace de Chaix Cytise de Sauze Fétuque des bois Pivoine (protection nationale) Gui des Sapins Trochiscanthe nodiflore	Zygène cendrée Apollon (en danger) Semi – Apollon (vulnérable) Damier de la Succise (en danger) Rosalie des Alpes (vulnérable) Chouette de Tengmalm Tétras lyre (en danger)
69	Volvent	Prairies méso-hygrophile et hygrophiles de Volvent	5,0 ha	Prairie mésohygrophile, milieu ripicole, milieu fontinal	Ruisselets Zone à Truites Prairies à Jonc subnoduleux Prairies à Scirpe des bois Prairies à Molinie sur calcaires Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes Prairies de fauche submontagnardes médioeuropéennes Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéomontagnardes Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) Phragmitaies Typhaies Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies) Sources	Cirse de Montpellier	

INTERETS FONCTIONNELS	INTERETS ECOLOGIQUES	ETAT DE CONSERVATION	MENACES & PRESSIONS	ZONAGE / PROTECTION
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Intérêt hydrologique Connexions biologiques	Les prairies de fauche hygrophiles et mésohygrophiles (à Colchicum automnalis et Narcissus poeticus) sont des habitats assez rares dans le Diois. Ces milieux sont en régression suite à l'abandon d'anciennes pratiques agricoles. La ripisylve possède quelques vieux Saules blancs de taille importante, très favorables aux nicheurs cavernicoles et insectes saproxyliques. Avec la ripisylve et les haies, le site forme un paysage bocager assez favorable à la Chouette chevêche.	Bon état	Pâturage & fauche	ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales	Le site correspond à une station de Proserpine (papillon) localisée à la limite septentrionale de son aire de répartition.	Bon état		Aucune
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Intérêt paysager	Le site couvre des milieux saxicoles et rupestres thermophiles comportant un cortège d'espèces méditerranéennes (iris des garrigues, Dipcadi serotinum) arrivant à la limite Nord de leur aire de répartition	Bon état	Loisirs – escalade	ZNIEFF 1 ENS
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées	Les Grotte de Solaure et Grotte de Fournet présentent un intérêt écologique en tant qu'elles sont utilisées comme sites d'hivernage pour les chiroptères. Les échanges entre les deux grottes sont fréquents et celles-ci peuvent être considérées comme une unité fonctionnelle.	Etat moyen	Activités de loisirs avec dérangement nocturne	ZNIEFF 1
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Zone particulière liée à la reproduction Connexion biologique Intérêt hydrologique Intérêt paysager	Cette grande zone de tressage alluviale est un important noeud de connexion biologique avec des habitats alluviaux diversifiés et étendus.	Bon état	Agriculture Carrières Prélèvements d'eau Loisirs (pêche, baignade, canotage) Loisirs motorisés (quad, motos, 4x4)	ZNIEFF 1 ENS Inventaire ZH Natura 2000
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Zone particulière lie à la reproduction Intérêt hydrologique	Le site est une station pour l'azuré de la sanguisorbe.	Etat médiocre	Drainage Fauche	Inventaire ZH
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales	Ce site correspond à une station à Myosotis minutiflora (Myosotis annuel), espèce très rare en France qui est liée à des balmes fraîches au pied des falaises calcaires.	Bon état		ZNIEFF 1 ENS Natura 2000
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Zone particulière liée à la reproduction Intérêt hydrologique	Le site est une station principale pour un papillon protégé (azuré de la sanguisorbe) à l'échelle du bassin versant de la Drôme.			Inventaire ZH
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces d'autres valeurs patrimoniales Habitats d'espèces protégées Connexion biologique Intérêt paysager Forêt ancienne	Le secteur correspond à une vieille Sapinière relictuelle. Les quelques chandeliers et vieux sapins troués présentent des habitats favorables aux coléoptères saproxyliques, comme la Rosalie des Alpes. Ils sont aussi des habitats favorables aux oiseaux nichant dans des cavités, comme la Chouette de Tengmalm. La crête de la Sarcena est occupée par une mosaïque de pelouses et fruticées et sur l'adret par des chênaies pubescentes. La crête abrite une belle population de Cytise de Sauze, une endémique dauphinoise.	Etat moyen	Exploitation sylvicole	ZNIEFF 1 Natura 2000 ENS
Fonction d'habitats pour des populations Habitats d'espèces protégées Habitats rares	Le site couvre des prairies mesohygrophiles naturelles. Ces types de milieux sont très rares dans le Diois.	Bon état		Inventaire ZH

LES ZONAGES D'INVENTAIRE ÉCOLOGIQUE



ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

★ Sites majeurs d'intérêts écologiques

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, INPN 2020

0 2,5 5 7,5 10 km

URBEO

VII. DES MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES FORTES , PARTICULIÈREMENT CIBLÉES SUR LES MILIEUX MONTAGNARDS

Sur les 69 sites remarquables à forts enjeux écologiques, 51 sont spécifiquement repérés dans les inventaires nationaux ou régionaux ou sont protégés par des mesures réglementaires. La richesse écologique du territoire est ainsi reconnue à plus d'un titre, à la fois par :

- des **zonages d'inventaires** officiels : des **ZNIEFF** (Zones d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique) délimitant des secteurs à forte qualité écologique. Deux types de ZNIEFF existent :
  - les **ZNIEFF de type 1** correspondant aux secteurs de grand intérêt biologique ou écologique. Ce sont des espaces écologiquement homogènes définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables à l'échelle nationale. Les ZNIEFF de type 1 du Diois couvre 51 des 69 sites identifiés précédemment.
  - les **ZNIEFF de type 2** correspondant aux grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes. Ces espaces possèdent une cohésion écologique élevée en intégrant des ensembles naturels fonctionnels. Les ZNIEFF de type 2 couvre les 9 secteurs présentant une cohésion et une fonctionnalité écologique élevées

- des **zonages de protection réglementaire** définis par les services de l'Etat. Plusieurs mesures de protection couvrent le territoire :
  - des **arrêtés de protection de biotope** : cet outil de protection réglementaire (départemental ou national) vise à la conservation de l'habitat d'espèces protégées.
  - des **réserves naturelles** : cet outil protège les espaces dont le patrimoine naturel est reconnu comme exceptionnel à l'échelle nationale (=réserves naturelles nationales) ou régionale (=réserves naturelles régionales)
  - des **réserves biologiques** : cet outil vise à protéger spécifiquement les milieux forestiers ou associés à la forêt. Plusieurs types de R.B. existent parmi lesquelles les réserves biologiques dirigées ayant pour but de protéger à des fins conservatoires des habitats naturels remarquables ou rares, des espèces rares ou menacées (ex : tétras lyre) ou encore des ressources naturelles (gisements de minéraux, fossiles, etc.).
  - des **sites naturels classés ou inscrits** : ces espaces naturels ont un caractère historique, scientifique, légendaire ou pittoresque nécessitant d'être conservés en l'état et d'être protégés de toutes atteintes (construction, urbanisation, aménagement, dégradation...). Ils n'intègrent pas (obligatoirement) un programme de restauration écologique. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale délivrée en fonction de la nature des travaux.

- des **zonages de protection contractuelle** :
  - les **PNR** (Parcs Naturels Régionaux) ont pour but de valoriser de vastes espaces à fort intérêt culturel et naturel, et de veiller au développement durable de ces territoires dont le caractère rural est affirmé. Des mesures d'accompagnement dans la préservation environnementale des milieux sont définis.
  - les **zones Natura 2000** sont des aires désignées pour la présence d'espèces ou d'habitats rares ou menacés à l'échelle européenne en application de deux directives européennes. Ils visent à maintenir ou de rétablir un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces en prenant en compte les activités humaines du site. Il existe deux types de sites:
    - Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) concernant la préservation des habitats de la flore et de la faune (hors oiseaux),
    - Les Zone de Protection Spéciales (ZPS) concernant la préservation des oiseaux.

  En France, la démarche est volontaire et contractuelle donnant accès à des subventions pour les atteindre les objectifs de conservation. Certains projets ou aménagements peuvent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

Le territoire est couvert par 51 ZNIEFF de type 1 et par 9 ZNIEFF de type 2. Les tableaux suivants récapitulent les communes concernées et les principales espèces identifiées. La délimitation de ces aires est argumentée dans les paragraphes précédents (=secteurs d'intérêts écologiques).

les ZNIEFF de type 1

N°	LOCALISATION – NOM	COMMUNES DU DIOIS	SURFACES DANS LE DIOIS (ha)	FLORE PRINCIPALE	FAUNE PRINCIPALE	
					Oiseaux	Mammifères / Batraciens / Insectes
1	Plateau d Ambel et Foret de Lente	Marignac-en-Diois Saint-Julien-en-Quint	992,03	Panicaut blanche-épine Campanule des Alpes Renoncule de Seguier Genêt ailé du Dauphiné	Aigle royal Faucon pèlerin Tichodrome échelette Traquet motteux Rougequeue noir Merle de roche Alouette des champs Pipit spioncelle	Bouquetin des Alpes Lièvre variable Chamois Cerf Mouflon
2	Montagne de Couspeau	Rochefourchat Saint-Nazaire-le-Desert	746,23	Vieux arbres creux divers	Passereaux Pipit spioncelle Traquet motteux Pipit rousseline Fauvette pitchou Fauvette orphée	Chamois
3	Vallee de la Courance	Pradelle Rochefourchat	271,86		Apollon Rosalie des Alpes Lucane cerf-volant	Minioptère de Schreibers Grand Rhinolophe Grand et Petit Murin
4	Massif de Justin, Solaure, Serre Chauviere et montagne de Rimon-et-Savel	Solaure-en-Diois Barnave Barsac Die Montmaur-en-Diois Pennes-le-Sec	1 557,88	Genévrier thurifère Orobanche de la sauge Bufonie paniculée Liseron des monts cantabriques Millepertuis à feuilles d'Hysope Bugrane strié Stipe pennée	Bec-croisé des sapins Tétras lyre Traquet motteux Venturon montagnard Engoulevent d'Europe Huppe fasciée Bruant ortolan Pie-grièche écorcheur Torcol fourmilier Fauvette des jardins Fauvette passerinette Aigle royal	
5	Bois et pelouses du col de Pennes	Aucelon Barnave Pennes-le-Sec	179,68	Millepertuis à feuilles d'Hysope Stipe pennée Véronique précoce Genévrier thurifère	Moineau soulcie Bruant fou Bruant ortolan Pie-grièche écorcheur Fauvette Orphée Alouettes des champs Alouettes lulu	
6	Montagnes d'Aucelon, de Boutarinard et de l'Eyriau	Arnayon Aucelon Brette Chalancon Jonchères Montlaur-en-Diois La Motte Chalancon Poyols Recoubeau-Jansac Volvent	5 434,93	Pulsatille de Haller Pivoine officinale	Aigle royal Bruants fou Ortolan Proyer Pie-grièche écorcheur Bec-croisé des sapins Engoulevent d'Europe Grand-duc d'Europe	Petit Rhinolophe Chamois
7	Resurgences du Trou Arnaud	Brette Saint-Nazaire-le-Desert Volvent	28,31			Petit Rhinolophe Magicienne dentelée
8	Grotte de Baume Rousse	Saint-Nazaire-le-Desert	1,52			Grand Rhinolophe Petit Rhinolophe Oreillard méridional
9	La Roanne a Pradelle, la montagne de Chabrier et le ruisseau de la Brette	Aucelon Brette Pradelle Saint-Nazaire-le-Desert	707,33		Aigle royal	Castor d'Europe Chamois
10	Plaine bocagere de Pontaix	Pontaix Sainte-Croix	118,37	Ophrys de la Drôme	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu Petit Gravelot Chevalier guignette	Loutre
11	Rives de la Drome et marais des Boulignons	Beaumont-en-Diois Beaurières Charens Lesches-en-Diois Luc-en-Diois	255,37	Sabot de Vénus Jonc à feuilles aplaties Scirpe méridional Cirse de Montpellier Séneçon doria Epipactis des marais Inule à feuilles de spirée Gentiane à feuilles étroites Cytise de Sauze	Sarcelle d'hiver Bécasse Bécassine des marais Canard colvert Busard cendré	Grenouille rousse Crapaud commun
12	Claps, montagne de Clamontard et pic de Luc	Lesches-en-Diois Luc-en-Diois Miscon Poyols	744,51	Myosotis à fleurs minuscules	Aigle royal Faucon pèlerin Grand-duc d'Europe Hirondelle rousseline	Chamois Magicienne dentelée
13	Beaumont-en-Diois	Beaumont-en-Diois	8,78			Gomphus à pinces Sympétrum du Piémont
14	Plateau de Die et ruisseau de Meyrosse	Die Romeyer	365,52	Tulipe sauvage Liseron Cantabrique Stipe pennée Silènes à petites fleurs Ophrys abeille Ophrys de la Drôme Genévrier thurifère		
15	Confluence du Bez et de la Drome	Solaure-en-Diois Barnave Châtillon-en-Diois Die Laval-d'Aix Luc-en-Diois Menglon Montlaur-en-Diois Montmaur-en-Diois Recoubeau-Jansac Saint-Roman	647,34	Saule pourpre Myricaire d'Allemagne **Polygale grêle**		Loutre Grenouille rousse Gomphus à pinces Agrion de Mercure Agrion à larges pattes
16	Montagnes de Toussiere et de la Pare, de la Varaime, Quigouret et mont Chauvet	Boulc Val-Maravel Glandage Lus-la-Croix-Haute	1 539,59	Anthyllis des montagnes Héliantheme Pulsatille de Haller Campanule des Alpes Chardon de Bérard	Lagopède alpin Perdrix bartavelle Tichodrome échelette Chocard à bec jaune Alouette des champs Pipit spioncelle Pipit rousseline Traquet motteux Merle de roche Aigle royal	Castor d'Europe Marmotte
17	Lit de la Drome et cultures a Ponet-et-Saint Auban	Die Ponet-et-Saint-Auban Sainte-Croix	119,09	Tulipe sauvage	Petit Gravelot	Castor d'Europe Toxostome
18	Foret et alpages de Jocou	Glandage Lus-la-Croix-Haute	505,56	Androsace de Chaix Cynoglosse d'Allemagne		Apollon Semi-Apollon Petit Agreste Nacré des Balkans Azuré du Serpolet
19	Rocher de Sainte Croix	Sainte-Croix	17,51	Genévrier thurifère Genévrier de Phénicie Ail doré		
20	Montagnes de Bellemotte, Jocou, Mont Barral	Glandage Lus-la-Croix-Haute Châtillon-en-Diois	1 568,77	Rhododendron Saxifrage du Dauphiné Panicaut blanche-épine	Bec-croisé des sapins Venturons montagnards Mésange boréale Mésange huppée Mésange noire Merles à plastrons Lagopède Tétras lyre Bartavelle Gélinotte Chocard à bec jaune Crave à bec rouge Merle de roche	
21	Serre les Tetes	Glandage Lus-la-Croix-Haute	157,76	Armoise à feuilles de camomille Panicaut blanche-épine Campanule des Alpes Saxifrage du Dauphiné		

N°	LOCALISATION – NOM	COMMUNES DU DIOIS	SURFACES DANS LE DIOIS (ha)	FLORE PRINCIPALE	FAUNE PRINCIPALE	
					Oiseaux	Mammifères / Batraciens / Insectes
22	Col de Premol	Bellegarde-en-Diois Jonchères	20,22	Orchis de Fusch Orchis militaire Platanthère à deux feuilles Gymnadénie très odorante Lavande vraie Hélianthème des Alpes Cytise de Sauze		
23	Massif du Grand Barry	Pontaix	28,10	Genévrier thurifère Bufonie paniculée Joubarbe du calcaire Millepertuis à feuilles d'Hysope	Hirondelles de rochers Grand-duc d'Europe Aigle royal Tichodrome échelette Grive musicienne Engoulevent d'Europe Hibou petit-duc Alouette lulu	
24	Montagne de Montenier	Beaumont-en-Diois Bellegarde-en-Diois Jonchères Poyols	222,39	Laïche des montagnes Millepertuis à feuilles d'Hysope Pyrole à une fleur Scorsonère d'Espagne Trèfle rouge Pivoine		
25	Prairies du Serre Chaitieu	Beaurières Al-Maravel Lesches-en-Diois	384,43	Genévrier thurifère Bufonie paniculée Stipe pennée Mélampyre à crêtes Trèfle rouge Œillet à feuilles d'Hysope Petit cytise Ail jaune doré Fétuque à port de roseau		
26	Montagnes de Haute-Huche et du Peyssias	Establet Rottier	241,76	Pivoine officinale	Grand-duc d'Europe Bruant fou	Chamois
27	Defile de la Comane	Chamaloc Die	37,27	Cirse de Montpellier Succise des prés		
28	Gorges des Gats et Foret du Sapet	Boulc Châtillon-en-Diois Glandage	1 607,40	Piptatère paradoxal Pistachier térébinthe Sumac fustet Thym vulgaire Jasmin buissonnant Raiponce de Charmeil Genévrier thurifère Fétuque de Breistroffer	Cincle plongeur (merle d'eau) Faucon pèlerin Hibou Grand-duc Aigle royal	Minioptère de Schreibers Oreillard septentrional Grand Rhinolophe
29	Prairies marecageuses de Lus-la-Croix-Haute	Lus-la-Croix-Haute	627,04	Laîche de Daval Rubanier Molinie bleue Glaïeul imbriqué		Apollon Agrion à pattes larges Leucorrhine douteuse
30	Massif de la Gresiere	Boulc Châtillon-en-Diois Menglon Miscon	695,80	Orchis de Spitzel Sabot de Vénus Tulipe méridionale Crocus bigarré Joubarbe du calcaire	Gélinotte des bois Tétras lyre Aigle Royal	
31	Montagne du Puy	Boulc Val-Maravel Lesches-en-Diois	705,54	Racine-de-Corail Orchis de Spitzel	Gélinotte des bois Tétras lyre	
32	Bois du Fays et ravin de Pissarotte	Bellegarde-en-Diois Establet Saint-Dizier-en-Diois	284,00	Sabot de Vénus Pivoine officinale Orchis de Spitzel Cirse de Montpellier		Cordulégastre bidenté
33	Gorges de l Escharis	Pennes-le-Sec Pradelle	99,14	Nerprun alaterne Pistachier térébinthe Thym vulgaire Jacinthe tardive Genévrier thurifère Genévrier de Phénicie	Bruant fou Pie-grièche écorcheur	

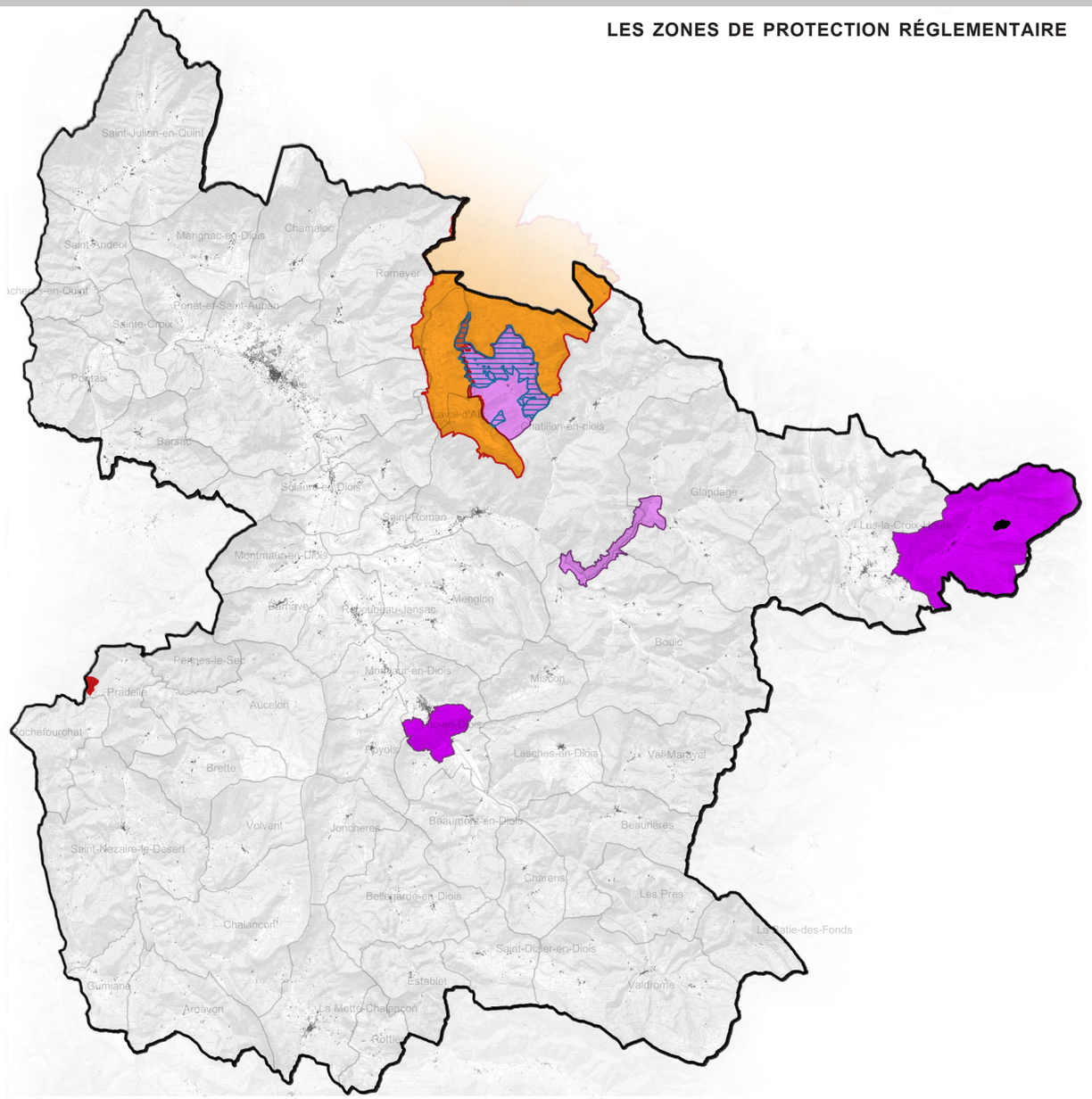
N°	LOCALISATION – NOM	COMMUNES DU DIOIS	SURFACES DANS LE DIOIS (ha)	FLORE PRINCIPALE	FAUNE PRINCIPALE	
					Oiseaux	Mammifères / Batraciens / Insectes
34	Montagne de Tarsimoure	Beaurières Charens Les Prés Saint-Dizier-en-Diois Valdrôme	575,74	Genévrier thurifère Cotonéaster intermédiaire Androsace de Chaix Orchis pâle Orchis de Spitzel Crocus bigarré Œillet rude Millepertuis à feuilles d'hysope Pivoine officinale Silène à petites fleurs Stipe pennée Tulipe méridionale de montagne	Aigle royal Faucon pèlerin Tichodrome échelette	
35	Vallon de Commendrat à Saint Dizier-en-Diois	Saint-Dizier-en-Diois	89,23		Bruant fou Bruant ortolan Alouette lulu Chouette chevêche	
36	Vallon de Carabes	la Bâtie-des-Fonds	278,91	Orchis de Spitzel Orchis pâle Sabot de Vénus Parnassie des marais Cirse de Montpellier Gymnadénie très odorante Épipactis à feuilles distantes Cytise de Sauze Laîche de Daval Scirpe des forêts Saules pourpres		
37	Hautes gorges de la Drome et montagne de l Archier	Beaurières Les Prés	1 071,92	**Trochiscanthe nodiflore** **Androsace de Chaix**	Circaète Jean-le-Blanc Faucon pèlerin Aigle royal Busard Saint-Martin Tétras lyre	Grand Sylvain
38	Defile du Pas des Ondes, lit de l Oule et montagne d Aiguebelle	La Motte Chalancon	15,91	Cirse de Montpellier Genévriers de Phénicie Raiponce de Charmel Genêt cendré	Bruant fou Grand-duc d'Europe Chevalier guignette	
39	L' Oule à Rottier	Rottier	34,63	Sanguisorbe officinale	Chevalier Guignette	Azuré de la sanguisorbe Agrion de Mercure
40	Saint Roman, Piegros, et gorges de Pommerol	Rottier	0,00	Saule pourpre Genévrier de Phénicie Genévrier thurifère Cotonéaster du Dauphiné	Tichodrome échelette Pie-grièche écorcheur Bruant fou	
41	Montagne d Angele	Arnayon Gumiane	341,06	Fétuque de Breistroffer Grand Ephèdre Raiponce de Charmeil Androsace de Chaix Saxifrage du Dauphiné Cotonéaster du Dauphiné Tulipe méridionale Œillet de Grenoble Bugrane strié Genêt de Villar	Bruant fou Bruant ortolan Pipit rousseline Fauvette orphée Fauvette pitchou Alouette des champs Aigle royal Faucon crécerelle Traquet motteux Rouge-queue noir Merle de roche	
42	Montagne de L'Aup et montagne de Dindaret	Saint-Dizier-en-Diois Valdrôme	751,39	Saxifrage du Dauphiné Cytise de Sauze Myosotis à fleurs minuscules Dracocéphale de Ruysh Gaillet cendré	Venturons montagnards Traquets motteux Pipit spioncelle Merle de roche Tétras lyre Chouette de Tengmalm Bruant fou Fauvette passerinette	

N°	LOCALISATION – NOM	COMMUNES DU DIOIS	SURFACES DANS LE DIOIS (ha)	FLORE PRINCIPALE	FAUNE PRINCIPALE	
					Oiseaux	Mammifères / Batraciens / Insectes
43	Falaises et pieds de falaises de la bordure meridionale des hauts plateaux du Vercors	Chamaloc Châtillon-en-Diois Die Laval-d'Aix Romeyer	6 378,61	Panicaut blanche-épine Corbeille d'argent de De Candolle Genévrier sabine Tulipe méridionale Sabot de Vénus Orchis de Spitzel	Aigle royal Vautour fauve Bondrée apivore Circaète Jean-le-Blanc Faucon pèlerin Chocard à bec jaune Crave à bec rouge Perdrix bartavelle Tétras lyre	Apollon Semi-Apollon Damier de la succise Bleu nacré d'Espagne Bouquetin des Alpes Chamois
44	Crêtes orientales du massif du Vercors	Châtillon-en-Diois Saint-Andéol	149,28	Androsace Buplèvre des rochers Daphné camélée Œillet de Grenoble Primevère oreille d'ours Stipe plumeuse Laîche à bec court Cytise de Sauze Panicaud blanche-épine Chardon de Bérard Orchis de Spitzel Sabot de Vénus Racine de corail Limodore à feuilles avortées	Lagopède alpin Tétras-lyre Aigle royal Chevêchette d'Europe	Apollon Semi-Apollon Azuré de la croisette Bouquetin d'Europe
45	Montagne de Beure	Chamaloc Romeyer	6,43	Sabot de Vénus	Gélinotte des bois Cassenoix moucheté Tétras lyre Aigle royal	
46	Plateaux et bordure occidentale des hauts plateaux du Vercors	Romeyer Saint-Andéol	1,06	Reine des prés Epipactis des marais Séneçon à feuilles en spatule Cirse des marais Sabot de Vénus Epipogon sans feuille Primevère oreille d'ours	Lagopède alpin Gélinotte des bois Tétras lyre Aigle royal	Cerf élaphe
47	Serre Chomille et la Tete du Sapet	Glandage Châtillon-en-Diois	532,94	Ail victorial Pyrole à une fleur Pyrole verdâtre Sabot de Vénus Orchis de Spitzel Genévrier thurifère Campanule carillon Biscutelle à feuille de chicorée Armoise à feuille de camomille		
48	Hauts plateaux sud du Vercors	Châtillon-en-Diois Die Laval-d'Aix Romeyer	2 549,38	Valériane à feuilles de saule Genévrier sabine Daphné camélée Rhododendrons	Aigle royal Perdrix bartavelle Tétras lyre Crave à bec rouge Faucon pèlerin Martinet à ventre blanc Hirondelle de rochers	Bouquetins des Alpes Chamois Lièvre variable
49	Vallon de la Jarjatte	Lus-la-Croix-Haute	2 847,70	Laîche de Daval Laîche paniculée Potamot filiforme	Galliformes Rapaces	Ongulés
50	Ravins et pelouses de la Croix haute	Lus-la-Croix-Haute	70,80	Succise des prés		Apollon Semi-Apollon Damier de la Succise Azuré du serpolet
51	Prairies seches du Cros de l Osier	Lus-la-Croix-Haute	29,87	Joubarbes Corydales		Azuré du serpolet Apollon Semi-Apollon

les ZNIEFF de type 2

N°	LOCALISATION – NOM	COMMUNES DU DIOIS		SURFACES DANS LE DIOIS (ha)	ESPECES DETERMINANTES
1	CHAINONS DU DIOIS CENTRAL	Solaure-en-Diois Aranyon Aucelon Barnave Barsac Bellegarde-en-Diois Brette Chalancon Die Jonchères	Montlaur-en-DIois Montamaur-en-Diois Motte-Chalancon Pennes-le-Sec Ponet-et-Saint-Auban Poyols Pradelle Recoubeau-Jansac Saint-Nazaire-le-Desert Volvent + 2 communes hors Diois		114 espèces
2	CHAINONS OCCIDENTAUX DU DIOIS : FORET DE SAOU ET MONTAGNE DE COUSPEAU	Gumiane Pradelle Rochefourchat	Saint-Nazaire-le-Désert + 15 communes hors Diois		122 espèces
3	CHAINONS SEPTENTRIONAUX DES BARONNIES	Arnayon Gumiane La Motte Chalancon	Rottier + 22 communes hors Diois		198 espèces
4	LA RIVIERE DROME ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS	Solaure-en-Diois Barnave Barsac Beaumont-en-DIois Beaurières Charens Châtillon-en-Diois Die Jonchères Laval d'Aix Lesches-en-Diois Luc-en-Diois Menglon	Montlaur-en-Diois Montmaur-en-DIois Ponet-et-Saint-Auban Pontaix Poyols Recoubeau-Jansac Romeyer Saint-Andeol Sainte-Croix Saint-Julien-en-Quint Saint-Roman Vachères-en-Quint Miscon + 25 communes hors Diois		169 espèces
5	HAUT DIOIS : HAUT BASSIN DE LA DROME	Bâtie-des-Fonds Beaurières Charens	Les Prés Saint-Dizier-en-Diois Valdrôme		100 espèces
6	HAUT-DIOIS, MASSIF DU JOCOU	Beaurières, Boulc Val-Maravel Gladage	Lus-la-Croix-Haute Châtillon-en-Diois + 4 communes hors Diois		169 espèces
7	HAUTS PLATEAUX DU VERCORS	Chamaloc Châtillon-en-Diois Die Glandage	Laval-d'Aix Romeyer Saint-Roman Saint-Andéol + 22 communes hors Diois		273 espèces
8	OBIOU ET HAUT-BUECH	Lus-la-Croix-Haute +11 communes hors Diois			216 espèces
9	PLATEAUX CENTRAUX DU VERCORS	Chamaloc Marignac-en-Diois	Saint-Julien-en-Quint +10 communes hors Diois		145 espèces

LES ZONES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE



- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB)
- Réserve Naturelle Nationale (RNN)
- Réserve Naturelle Régionale (RNR)
- Site naturel Classé
- Site naturel Inscrit
- Réserve Biologique Dirigée (RBD)

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, INPN 2020, Région AURA2020, ONF

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

LES ZONAGES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

Le territoire est couvert par :

- un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** (APB) pris le 27/06/1994. Il couvre le site de la Combe Obscure à Lus-la-Croix-Haute sur une superficie de 10 ha. Ce site constitué d'éboulis et de milieux forestiers s'inscrit dans la vallée de la Jarjatte. Afin de protéger les quelques 150 espèces recensées, une série d'interdictions sont édictées parmi lesquelles l'interdiction :
  - d'abandonner, de déposer ou de jeter des déchets,
  - de déverser des produits chimiques ou radioactifs,
  - de circuler pour tout type de véhicule à moteur ou non (vélo, traineau...),
  - de porter atteinte aux sols, minéraux ou végétaux (sauf à des fins scientifiques autorisées),
  - d'aménager ou de construire,
  - de mener des activités sportives ou touristiques,
  - de faire du feu, bivouac ou camping,
  - de faire pâturer des animaux.

L'exploitation forestière peut être autorisée pour des raisons sanitaire ou de sécurité.

- une **Réserve Naturelle Nationale** (RNN) dîte «Hauts Plateaux du Vercors» dont la réglementation a été définie par décret ministériel du 27/02/1985. Elle couvre 12 communes de la Drôme et l'Isère dont Châtillon-en-Diois (sur 2053 ha), Laval-d'Aix (914 ha) et Romeyer (270), soit 3239 hectares dans le Diois. Près de 2000 espèces (animales, végétales) sont recensées dans la réserve avec un intérêt particulier pour une association végétale liée aux pins à crochet. Pour assurer la protection des espèces, il est interdit :
  - d'introduire des animaux d'espèce non domestique ou des chiens,
  - de porter atteinte aux oeufs, couvées, portées, nids... des espèces présentes,
  - d'introduire des végétaux à des fins autres que pastorales ou forestières,
  - de porter atteinte aux végétaux non cultivés,
  - de collecter minéraux, fossiles ou spécimens archéologiques sauf à des fins scientifiques,
  - de réaliser des coupes rases ou des boisements hors opérations de restauration des terrains de montagne,
  - d'exploiter des mines,
  - de mener des activités industrielles ou commerciales,
  - de jeter des déchets,
  - de survoler le site à une hauteur inférieure à 300 mètres du sol,
  - de circuler ou de faire stationner des véhicules à moteur (sauf engins agricoles et liés à la sécurité civile).

La construction de bâtiment, l'aménagement de route sont autorisés s'ils sont nécessaires aux exploitations forestières et pastorales, de même que l'aménagement de sentiers et de pistes de randonnées. Les activités touristiques ou sportives peuvent se dérouler sous réserve de respecter les usages en vigueur. Le bivouac peut être autorisé.

- une **Réserve Naturelle Régionale** (RNR) créée le 22/01/2010 par le Conseil régional et visant à protéger la grotte des Sadoux, soit une aire de 30 hectares sur la commune de Pradelle. 36 espèces sont présentes dans la zone. La réserve vise à protéger un site chiroptérologique d'intérêt international comprenant 12 espèces de chauve-souris différentes (Grand Rhinolophe, Grand murin, Petit murin, Minioptère de Schreibers, Barbatelle d'Europe, Rhinolophe Euryale) et des insectes cavernicoles dont le rare coléoptère Carabidae Trichaphaenops gounellei. Pour préserver le site, une grille a permis d'obstruer l'entrée de la grotte, évitant toute introduction de public. La réglementation interdit plusieurs activités :
  - la destruction ou l'enlèvement d'oeufs, de nids, la capture, la naturalisation d'espèces,
  - la destruction, coupe, mutilation, arrachage, cueillette de végétaux,
  - l'introduction d'animaux sauf repeuplement autorisés,
  - les activités agricoles, pastorales, sylvicoles et forestières,
  - les coupes à blanc et défrichements. L'état boisé doit être pérennisé. Les coupes et abattages d'arbres sont autorisées dans le cadre d'un plan de gestion.

- les matériaux (de construction ou d'aménagement) portant un effet biocide ou polluant pour les espèces,
- la circulation et le stationnement des personnes (sauf sur les sentiers publics prévus à cet effet),
- la divagation d'animaux domestiques,
- les feux, camping, bivouac,
- l'organisation d'activités sportives ou festives,
- les jets et dépôts de matériaux ou déchets,
- les publicités, pré-enseignes et affichage,
- les éclairages artificiels.

La création de légères installations ou aménagements (de même que la réhabilitation des installations existantes) est possible s'il participe à la gestion de la sécurité des personnes ou à la fonctionnalité écologique de la réserve.

- une **Réserve Biologique Dirigée** (RBD) dans la forêt communale d'Archiane, créée par arrêté ministériel sur les contreforts du Vercors, à Châtillon-en-Diois et à Laval-d'Aix sur une superficie de 710 hectares. 300 espèces sont présentes dans l'aire réservée. Les objectifs de la réserve sont :
  - la conservation de nombreuses espèces animales et végétales rares et protégées (bouquetin, aigle royal, sabot de vénus...),
  - la mise à disposition d'un milieu de recherche pour les scientifiques
  - la protection des paysages.

Cela conduit à limiter l'exploitation forestière sur une aire d'environ 14 hectares.

- deux **sites classés** comme patrimoine national en raison de leurs caractéristiques pittoresques (la description des sites est effectuée dans la partie paysage). Ces sites correspondent :
  - au Vallon de la Jarjatte (2970 ha) à Lus-la-Croix-Haute dont les caractéristiques pittoresques sont remarquables,
  - à l'Eboulement du Claps et Saut de la Drome (446 ha) à Luc-en-Diois.

Aucune modification de l'aspect des sites ne peut intervenir sauf autorisation spéciale ministérielle ou préfectorale.

- cinq **sites inscrits** dont deux sites naturels :
  - le cirque d'Archiane (Châtillon-en-Diois),
  - les gorges du Gâts (Boulc, Glandage et Châtillon-en-Diois).

Dans ces sites, une déclaration préalable est nécessaire pour tous travaux envisagés.
Un projet est en cours pour faire évoluer les protections du cirque d'Archiane et classer le site avec le vallon de Combeau.

Enfin, un nouvel outil réglementaire de protection devrait être adopté à court terme : un **Arrêté Préfectoral de Protection d'Habitats Naturels (APPHN)** couvrant les ripisylves de la rivière Drôme et de ses affluents. Cet arrêté a pour but de garantir la préservation des forêts alluviales constituées des ripisylves et des boisements liés aux cours d'eau. Il interdit :

- les défrichements et les coupes-rases. Une coupe peut être autorisée si elle respecte les 3 conditions cumulatives suivantes : aucune coupe n'a été réalisée durant les 8 dernières années, le taux de prélèvement maximum a été de 30% du volume sur pied et le prélèvement a été réparti de manière homogène sur la surface de coupe.
- le brûlage à l'air libre des rémanents de coupe (sauf opération sanitaire et obligation de débroussaillement).
- l'abandon, le dépôt ou le déversement de tous produits chimiques, tous matériaux, résidus déchets ou substances autres que ceux autorisés par la réglementation en vigueur.
- le pâturage empêchant la régénération naturelle des boisements, le pastoralisme en forêt étant subordonné aux impératifs de régénération des peuplements.
- les créations d'ouvrage, de construction, d'équipement, d'installation ou d'aménagements par les personnes publiques ou privées.
- les activités de sports motorisés, les manifestations sportives ou festives motorisées, commerciales ou non.
- les activités industrielles ou minières, non autorisées le jour de la signature du présent arrêté.
- le drainage et les travaux associés.

LES ZONAGES DE PROTECTION CONTRACTUELLE

Au regard des qualités environnementales précitées, 10 grandes aires territoriales ont été identifiées pour participer au réseau Natura 2000. Les zones Natura 2000 comprennent :

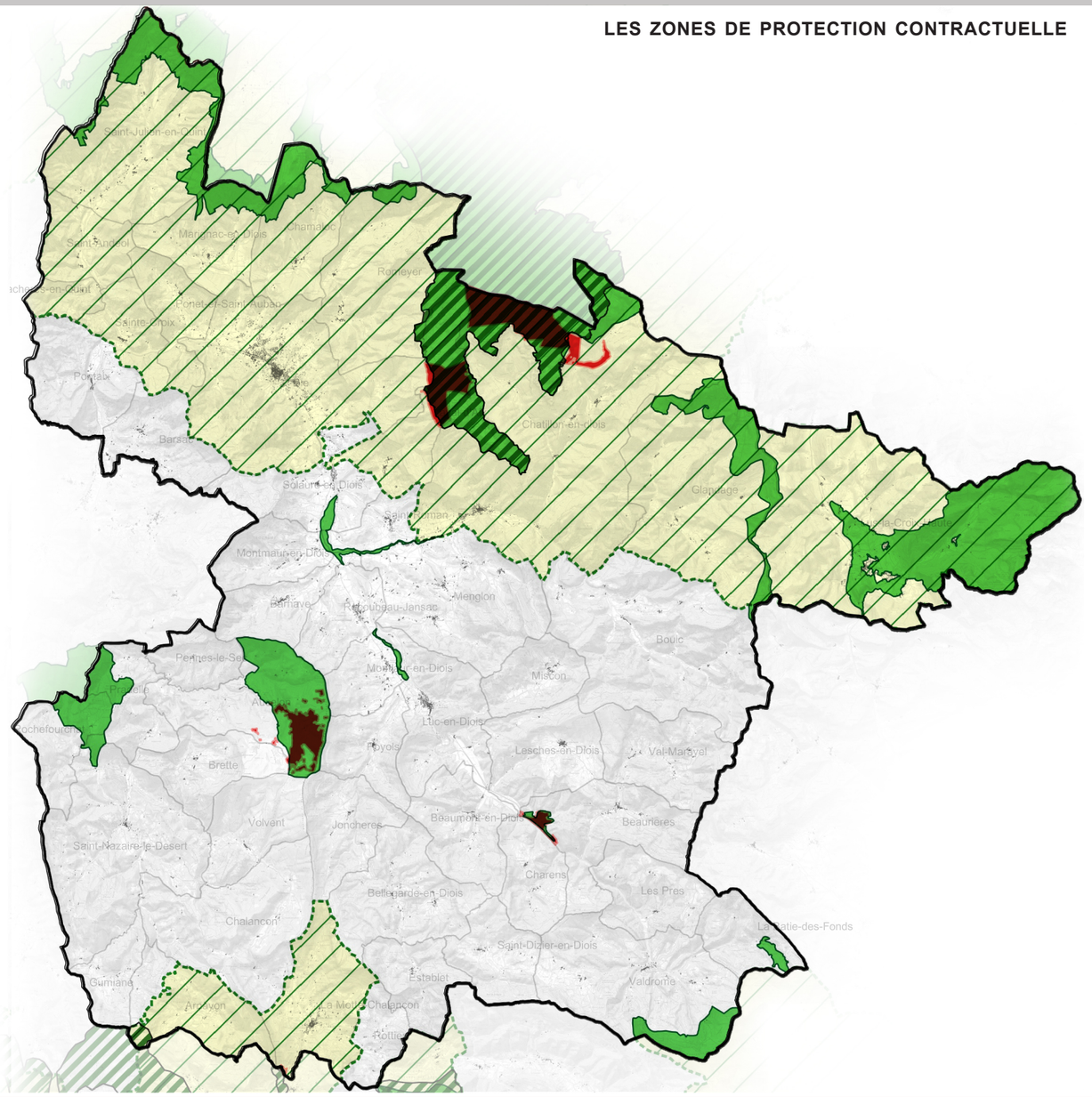
- 8 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant à la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive europeenne «Habitats» du 21/05/1992,
- 2 Zones de Protection Spéciale (ZPS) visant à la conservation des oiseaux sauvages figurant en annexe I de la Directive européenne « Oiseaux sauvages » du 25/04/1979.

Elles reconnaissent les secteurs les plus vulnérables (et remarquables) nécessitant des mesures de conservation. Les objectifs de conservation face aux menaces potentielles sur les milieux sont listées ci-dessous.

les Zones Spéciales de Conservation

N°	NOM DU SITE	SURFACE (ha)	COMMUNES DU DIOIS	NOMBRE D'HABITATS NATURELS	OBJECTIFS DE GESTION	MENACES	GESTIONNAIRES
1	Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute	3 636,53	Lus-la-Croix-Haute	22	- Maintenir les zones ouvertes en empêchant le boisement autour de la tourbière et sur les pelouses par la fauche ou le pâturage extensif. Eventuellement ré-ouvrir certains milieux. - Maintenir la forêt de ravin. - Adapter les pratiques de gestion pour maintenir les zones humides du site en bon état de conservation. - Lutter contre l'érosion du Buëch et ses affluents. - Pérenniser le rôle stabilisateur des ripisylves et mettre en œuvre une gestion adaptée. - Améliorer la qualité des eaux localement, veiller à la conserver ailleurs. - Mettre en cohérence la politique de développement touristique de la commune avec la richesse naturaliste du site (ex : modification du tracé de certains sentiers). - Informer les populations locales et le grand public. - Suivre l'état de conservation des habitats et habitats d'espèces, et réaliser des inventaires complémentaires (amphibiens, poissons, chiroptères, crustacés...).	- Canalisation et dérivation des eaux (fort) - Espèces exotiques envahissantes (fort) - Habitations dispersées (faible) - Pollution des eaux de surfaces (moyen) - Prélèvements sur la flore (faible) - Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés (moyenne) - Station de ski (moyenne)	Communauté Communes du Diois
2	Rebord méridional du Vercors	2 159,94	Chamaloc, Marignac-en-Diois, Romeyer, Saint-Julien-en-Quint	24	- Conserver la richesse des milieux ouverts. - Maintenir les populations d'espèces d'intérêt communautaire. - Favoriser la biodiversité des milieux boisés. - Préserver les milieux rocheux et les espèces patrimoniales associées.	- Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage (forte) - Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle (moyenne) - fertilisation (faible) - Piétinement, surfréquentation (moyenne)	PNR du Vercors
3	Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	80,11	Bâtie-des-Fonds	4		- Captages des eaux de surface(forte) - Endigages, remblais, plages artificielles - Piétinement, surfréquentation (moyenne) - Pollution des eaux de surfaces (forte) - Pêche de loisirs (faible)	
4	Milieux alluviaux et aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez	253,07	Solaure-en-Diois, Barnave, Beaurières, Menglon, Montlaur-en-Diois, Montmaur-en-Diois, Saint-Roman	12		- Pollution des eaux de surfaces (moyenne)	Communauté Communes du Diois
5	Pelouses, landes, falaises et forêts de la Montagne d'Aucelon	1 474,94	Aucelon	9	- Gestion extensive et douce pour les zones ouvertes, afin de favoriser la biodiversité (pas de produit chimique, pression de pâturage adaptée) - Gestion forestière extensive. Pas d'exploitation au bois de la Luine sauf dans le cadre de la recherche de régénération de l'If. - Contrôler la fréquentation du public.		Communauté Communes du Diois
6	Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcena	502,55	Valdrôme	9			Communauté Communes du Diois

LES ZONES DE PROTECTION CONTRACTUELLE



Zone Natura 2000 - ZSC (Zone Spéciale de Conservation) - Directive Habitat

Zone Natura 2000 - ZPS (Zone de Protection Spéciale) - Directive Oiseaux

Périmètre de PNR (Parc Naturel Régional)

Espaces Naturels Sensibles (départementaux et locaux)

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, INPN 2020

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

N°	NOM DU SITE	SURFACE (ha)	COMMUNES DU DIOIS	NOMBRE D'HABITATS NATURELS	OBJECTIFS DE GESTION	MENACES	GESTIONNAIRES
7	Grotte à chauves-souris des Sadoux	749,01	Pradelle, Rochefourchat, Saint-Nazaire-le-Désert	11	1. Habitat rocheux - Assurer la tranquillité des populations de Chiroptères associées à la grotte - Explorer et topographier des parties non visitées de la grotte des Sadoux 2. Habitats forestiers - Maintien de la biodiversité et de terrains de chasse favorables et diversifiés grâce à la présence d'une mosaïque d'habitats (milieux ouverts ou humides en forêt) - Maintien de gîtes arboricoles 3. Habitats agro-pastoraux - Maintien d'une faune et d'une flore riches et de terrains de chasse favorables grâce à des pratiques agricoles extensives - Maintien des milieux ouverts grâce à la pratique du pâturage 4. Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire (Chiroptères et entomofaune) - Recherche de sites de reproduction des Chiroptères fréquentant la grotte des Sadoux - Recherche des terrains de chasse du Petit murin - Inventaire des papillons diurnes - Inventaire des invertébrés cavernicoles 5. Suivi des populations et des mesures - Suivi des populations de Chiroptères de la grotte des Sadoux en période de reproduction et d'hivernage - Amélioration de la connaissance de l'utilisation des cavités présentes sur le site - Evaluation des mesures de réouverture des milieux en voie d'embroussaillement 6. Communication - Information et sensibilisation des habitants et acteurs des communes du site sur la présence de la RNR (réserve naturelle régionale) « Grotte des Sadoux » et du site Natura 2000 - Information et sensibilisation d'un large public sur la présence de la RNR et du site Natura 2000.	- Alpinisme, escalade, spéléologie (forte) - Autres activités de plein air et de loisirs (faible) - Autres intrusions et perturbations humaines (faible) - Chasse (faible) - Fauche de prairies (faible) - Prélèvements sur la faune terrestre (faible) - Pâturage (faible) - Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés (faible)	LPO Drôme
8	Hauts plateaux et contreforts du Vercors oriental	4 433,62	Boulc, Châtillon-en-Diois, Glandage, Laval-d'Aix, Romeyer	23	- Maintien des pratiques agricoles (fauche, pâture) et du pastoralisme compatibles avec les habitats de la directive. - Contrôle et maîtrise de la fréquentation en général, motorisée en particulier. - Respect de la tranquillité de la faune. - Maintien de la dynamique forestière naturelle dans les forêts de ravins. - Gestion sylvicole et pastorale favorable aux habitats et espèces de la directive. - Entretien des prairies permanentes par fauche et/ou pâture, permettant la conservation des prairies de fauche et des pelouses sèches, ainsi que des espèces qui leur sont inféodées .	- Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage (faible) - Alpinisme, escalade, spéléologie (Moyenne) - Amélioration de l'accessibilité au site (Moyenne) - Chasse (Moyenne) - Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés (Moyenne) - Ski, ski hors-piste (Moyenne) - Sylviculture et opérations forestières (Moyenne) - Véhicules motorisés (Fort)	PNR Vercors – ONF

A côté des huit Zones de Conservation Spéciale, deux Zones de Protection Spéciale « Baronnies - gorges de l'Eygues » et « Hauts plateaux du Vercors » sont désignées pour leur intérêt avifaunistique (oiseaux). La première est connue pour ses différentes colonies de Vautours (Vautour fauve, Vautour moine, Vautour percnoptère), ainsi que pour l'Aigle royal, le Faucon pèlerin et le Grand-duc d'Europe qui y trouvent des sites potentiels de reproduction. Les hauts plateaux du Vercors accueillent des espèces caractéristiques de la variété d'habitats des Hauts Plateaux : le Tétras-lyre et des passereaux de montagne (Bec croisé des sapins, Merle à plastron). D'autres espèces sont également présentes comme le Lagopède alpin, la Perdrix bartavelle, les Vautours et autres rapaces…

Le rebord méridional du Vercors

Ce secteur est dominé par des éboulis rocheux, des forêts mixtes, des pelouses alpines et subalpines, des landes et broussailles et par quelques pelouses sèches. Les crêtes et versants très marqués du massif du Vercors surplombant la vallée de la Drôme ont un fort intérêt se traduisant par une juxtaposition d'une flore subalpine au Nord et d'une flore à caractère méridionale au Sud. Le site articule les deux domaines biogéographiques : alpin principalement et minoritairement méditerranéen. Constitué d'une mosaïque d'habitats, ce site est richement diversifié : 5 grands milieux, 24 habitats d'intérêt communautaire dont 7 prioritaires, 10 espèces d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (la Rosalie des Alpes) et une vingtaine d'autres espèces remarquables. S'y ajoutent de nombreuses espèces floristiques à statut départemental, régional ou national (protection nationale ou listes rouges). En outre, 3 espèces endémiques sont présentes. Enfin, le groupe des mammifères est très bien représenté avec 51 espèces présentes, dont 15 de chiroptères.

Les principales menaces concernent :

- La fermeture des milieux ouverts, essentiellement par l'abandon du pâturage ou par un «entretien» insuffisant de la part des troupeaux.
- Localement, le surpâturage et l'utilisation non raisonnée de fertilisants peuvent modifier gravement la composition floristique. De même, le piétinement des troupeaux (par concentration autour de points d'eau par exemple), des randonneurs (GR) et des engins motorisés peuvent impacter les milieux.
- Enfin, l'exploitation forestière excessive sous forme de coupe rase ou avec des débardages inadaptés (sols mouillés) peut remettre en cause la pérennité de milieux forestiers remarquables.

Les landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute

Ce site est dominé par des forêts caducifoliées, des éboulis rocheux, des prairies semi-naturelles humides et mésophiles améliorées, des peslouses alpines et subalpines, et de manière marginale par des forêts mixtes, landes et broussailles, prairies et résineux.

Le site est sous influence à la fois du climat des Préalpes du nord, humides et des Préalpes du sud, sèches. Une grande variété des stations et des habitats en découle, qui se traduit par une flore diversifiée et remarquable : 908 espèces, dont 43 n'existent dans la Drôme qu'à Lus-la-Croix-haute.

Ce site comprend deux unités bien distinctes :

- le vallon de la Jarjatte délimité par des lignes de crêtes et orienté Nord-Est > Sud-Ouest, caractérisé par un relief montagnard (1060 à 2456 m d'altitude), couronné d'alpages et d'éboulis, les pentes étant forestières. Le fond du vallon, couvert de cultures et pâturages, est traversé par le Grand Buëch.
- les prairies et les milieux humides (980 à 1150 m d'altitude) entourant le bourg de Lus-la-Croix-Haute et les rives du Lunel, à l'est de la route RD1075, comprenent une ripisylve caractéristique.

22 habitats et 10 espèces d'intérêt communautaire, dont 4 espèces de chiroptères sont recensés : Petit Murin, Grand Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées et Minioptère de Schreibers. 15 autres espèces de chauves-souris sont aussi relevées sur le site.

Des inventaires récents ont montré la richesse du site en papillons de différentes familles (Hesperidae, Papilionidae, Pieridae, Lycaenidae, Nymphalidae ou Zygaenidae).

Deux principaux facteurs impactent ces milieux naturels :

- une fréquentation touristique importante,
- des problèmes ponctuels d'espèces exotiques envahissantes (notamment la renouée du Japon au bord du Buëch)

les zones humides et la rivière de la haute vallée de la Drôme

Ce site positionné à la source de la rivière Drôme entre le village de la Bâtie des Fonds et le Col des Carabes, correspond à une succesion de mares et bas marais originaux alimentés par une pluralité de ruisselets. Le site abrite deux espèces d'intérêt communautaire qui trouvent ici des conditions favorables à leur existence : l'Ecrevisse à pieds blancs et le Castor. L'Ecrevisse à pieds blancs représente un indicateur de la très bonne qualité de l'eau. Elle est extrêmement sensible à toute fluctuation des paramètres chimiques, organiques ou physiques de son habitat.

les milieux alluviaux et aquatiques, et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez

Le site correspond à la confluence du Bez qui descend du Vercors, et de la Drôme qui descend du Haut Diois. Il comprend le marais des Bouligons qui est l'un des plus grand marais du département et le seul en secteur montagneux. Ce milieu correspond à une vaste roselière et à un marais à Cladium mariscus bordé de coteaux rocheux et boisés. Sa qualité repose sur la mosaïque de ses milieux naturels (bancs de galets, rivières torentielles, forêts alluviales, habitats du Castor et de la Loutre). La structure actuelle du cours d'eau en tresse constitue un milieu vital pour les espèces animales et végétales. La rivière est très sensible aux aménagements.

les pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon

La montagne d'Auclon est formée de calcaire tithonique, siège de phénomènes karstiques surmontés de landes, broussailes et maquis, de pelouses sèches et de forêts de résineux et de caducifoliées. Quelques prairies semi-naturelles humides et mésophiles améliorées sont présentes.

Sur ce secteur, 9 habitats d'intérêt communautaire dont trois prioritaires sont relevés :

- des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires remarquables pour ses orchidées,
- des pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi,
- des forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion.

11 espèces animales d'intérêt communautaire dont une espèce dite « prioritaire est identifiée : la Rosalie des Alpes (Rosalia alpina). Ce site présente une population diversifiée de papillons lépidoptères rhopalocères en particulier sur les crêtes couvertes de pelouses, habitat privilégié du Damier de la Succise (Euphydrias ou Eurodryas aurinia), espèce d'intérêt communautaire. Parmi les 68 espèces inventoriées quatre sont protégées au niveau national : l'Alexanor (Papilio alexanor) l'Apollon (Parnassius apollo) et le Semi-Apollon (Parnassius mnemosyne) la Proserpine (Zerynthia rumina) et deux espèces rares en France : le Mercure (Arethusana arethusa) et l'Hermite (Chazara briseis).

C'est le territoire de chasse de 15 espèces de chiroptères, dont 6 d'intérêt communautaire (petit et grand Murins. Une douzaine de gîtes abritant des chauves-souris, dont une colonie de parturition pour le Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) est identifiée sur le secteur.

La forêt de la Luine sur la commune d'Aucelon est une petite hêtraie à Ifs remarquable qui n'est plus exploitée depuis plus d'un siècle. L'if est une essence réputée typique des forêts anciennes.

Les pelouses d'altitude abritent la Pulsatille de Haller (Pulsatilla halleri), plante protégée qui figure sur le Livre rouge national (et régional). Près de 200 espèces de flore sont inventoriées sur le secteur.

La forêt de la Luine peut potentiellement être sous menace de l'exploitation sylvicole. Les zones d'alpage peuvent également subir le pâturage. Dans les deux cas, le site apparaît préservé par une gestion raisonnée de l'ONF et d'une association foncière pastorale locale.

La fermeture du milieu et l'usage de pesticides sont les facteurs limitants pour les deux principaux groupes d'espèces animales présents sur le site (papillons et chiroptères).

les pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcena

La végétation du site (forêts caducifoliées, pelouses alpine et subalpine, forêts de résineux) reflète bien la transition climatique entre le régime méditerranéen et continental-alpin. En particulier la hêtraie-sapinière présente sur le site, de type delphino-jurassien, est une population relictuelle de l'arc alpin. Cette particularité est appuyée par la présence d'espèces végétales qui ne se trouvent que dans cette petite région (endémiques) comme l'Androsace de Chaix et la Saxifrage dauphinoise (endémiques delphino-provençales) ou le Cytise de Sauze (endémique dauphinoise). Sur ce secteur, de nombreuses espèces végétales rares sont menacées par les pratiques sylvo-pastorales.

LA GROTTE À CHAUVE-SOURIS DES SADOUX

Sur la commune de Pradelle, cette grotte s'inscrit dans un environnement constitué de zones rocheuses, de garrigues et de boisements de chênes pubescents et de pins sylvestres. Son entrée orientée à l'Est se situe à 840 mètres d'altitude, sur un coteau à forte pente de la vallée de la Courance. Creusée par l'action récurrente de la tectonique et de la dissolution du calcaire par l'eau, cette grotte est une vaste cavité qui présente un développement souterrain total de 310 m. Son accès est relativement difficile. Les espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire sont au nombre de huit ; parmi elles, trois se reproduisent de manière certaine sur le site (Grand murin, Petit murin et Minioptère de Schreibers). Les autres espèces sont connues soit par observations d'individus en transit ou en hibernation dans les cavités, soit par contacts d'individus en chasse.
L'état de conservation des trois espèces se reproduisant dans la cavité peut être considéré comme relativement favorable sur le site de la grotte des Sadoux du fait de la protection physique de leur gîte. Cependant la disponibilité en terrains de chasse favorables sur un périmètre cohérent avec leurs exigences écologiques demeure inconnue. Cette disponibilité est essentielle pour l'avenir de ces espèces.
De même, pour les autres Chiroptères contactés sur le site, un manque de connaissance certain limite l'évaluation de leur état de conservation. Pour les rhinolophes, la tendance globale y compris localement est une diminution du nombre de gîtes du fait de la restauration du bâti ou sa désaffection entraînant sa dégradation et sa disparition (ruines des bâtiments les plus anciens). Bien que la grotte soit un gîte accueillant pour les chiroptères, force est de constater que l'environnement de la grotte des Sadoux se caractérise par un mauvais état de conservation en ce sens que le territoire de chasse et les couloirs de circulation à proximité immédiate de la cavité font l'objet de perturbations (dérangements par les visiteurs, gestion sylvicole, abandon pastoral). Le Minioptère de Schreibers fait l'objet de préoccupations majeures (« vulnérable » au niveau national et « en danger » au niveau régional) par rapport au faible nombre de sites occupés en France. Chaque site de reproduction ou d'hibernation rassemble généralement une part importante de la population nationale. Ainsi, la colonie de reproduction de la grotte des Sadoux représente 2 % de la population nationale.
La grotte des Sadoux bénéficie à la fois d'un statut de protection réglementaire (Réserve Naturelle Régionale) et d'une protection physique au travers de la grille interdisant l'accès au réseau souterrain. Ces mesures de protection garantissent donc la pérennité de ces populations remarquables de chauves-souris. Outre le maintien d'un gîte accueillant, la conservation des chauves-souris liées à la grotte repose sur la disponibilité en territoires de chasse et en couloirs de circulation à proximité immédiate de la cavité. Une attention toute particulière sera donc portée sur les milieux préférentiellement exploités par les Chiroptères à la fois pour se nourrir et pour se déplacer. Concernant les effectifs des Petits et Grands Murins de la grotte des Sadoux, 600 à 800 individus ont été comptabilisés au total pour les 2 espèces confondues.
Toutes les espèces de chauves-souris présentes sur le site sont vulnérables aux dérangements que peuvent occasionner les visiteurs, surtout pendant les périodes d'hivernage et de reproduction.

LES HAUTS PLATEAUX ET CONTREFORTS DU VERCORS ORIENTAL

Le plateau karstique du Vercors, outre son intérêt calcaire étudié par des spécialistes du monde entier, se remarque par la présence de l'une des plus belles pinèdes de Pins à crochets des Alpes, de nombreux habitats de pelouses, de falaises calcaires, de groupements forestiers et d'éboulis secs méridionaux abritant de nombreuses espèces végétales protégées au niveau national ou figurant sur la liste rouge française (et souvent sur la liste rouge régionale) : Androsace helvetica, Galium saxosum, Heracleum pumilum, Berardia subacaulis. La Saxifrage sillonnée du Dauphiné (Saxifraga exarata subsp delphinensis), qui figure sur les listes rouges nationale et régionale, est une plante endémique delphino-provençale.
Le Vercors compte la seule station des Alpes d'Arenaria purpurascens (Sabline pourprée), plante endémique pyrénéo-cantabrique.
Plusieurs espèces de chiroptères ont été notées sur le site, dont 4 espèces d'intérêt communautaire (Petit Rhinolophe, Petit Murin, Minioptère de Schreibers et Vespertilion à oreilles échancrées) et deux espèces protégées, figurant sur les listes rouges nationale et mondiale : le Vespère (ou Pipistrelle) de Savi (Hypsugo savii) et le Molosse de Cestoni (Tadarida teniotis).
La faune entomologique est également très riche. Elle présente de nombreuses espèces relictes glaciaires signalées par la Société entomologique Rosalia.
L'extension septentrionale et méridionale se justifie par la présence d'espèces végétales pyrénéennes et insectes relictes boréo-arctiques au nord et d'espèces endémiques steppiques au sud conférant à ce site un grand intérêt scientifique et pédagogique.

Sa grande richesse écologique a amené les 4/5ème de cette partie du territoire à être classés réserve naturelle nationale. Pour autant, ce secteur subit de multiples pressions :

- une régression du pastoralisme conduisant à un « abandon » des milieux,
- une déprise agricole notamment à Saint-Andéol,
- un accroissement de la fréquentation touristique, notamment vers la station de sport d'hiver du col des Rousset.

PARCS NATURELS RÉGIONAUX

A côté des mesures de conservation définies dans les Document d'Objectifs et de gestion des zones Natura 2000, plusieurs actions sont entreprises par les Parcs Naturels Régionaux. Le territoire est en effet couvert partiellement :

- au Nord par le **PNR du Vercors** : celui-ci couvre tout le plateau du Vercors et s'étend sur 14 communes appartenant à la CCD : Chamaloc, Chatillon-en-Diois, Die, Glandage, Laval-d'Aix, Lus-la-Croix-Haute, Marignac-en-Diois, Ponet-et-Saint-Auban, Romeyer, Saint-Andéol, Sainte-Croix, Saint-Julien-en-Quint, Treschenu-Creyers, Vachères-en-Quint. Les communes de Boulc, Saint-Roman et Solaure-en-Diois sont proposées pour intégrer le périmètre d'étude de la future charte 2023-2038.

Les dispositions d'encadrement (mesures de préservation de l'environnement, de développement économique...) issues de la charte du PNR sont rappelées dans le document n°1.3 du PLUi.

- au Sud par le **PNR des Baronnies provençales** : il concerne deux communes du Diois (Arnayon et La Motte-Chalancon).

Actuellement, le PNR dispose d'une charte pour la période 2015-2027 dont les principaux axes sont rappelés dans le document n°1.3 du PLUi.

ESPACES NATURELS SENSIBLES

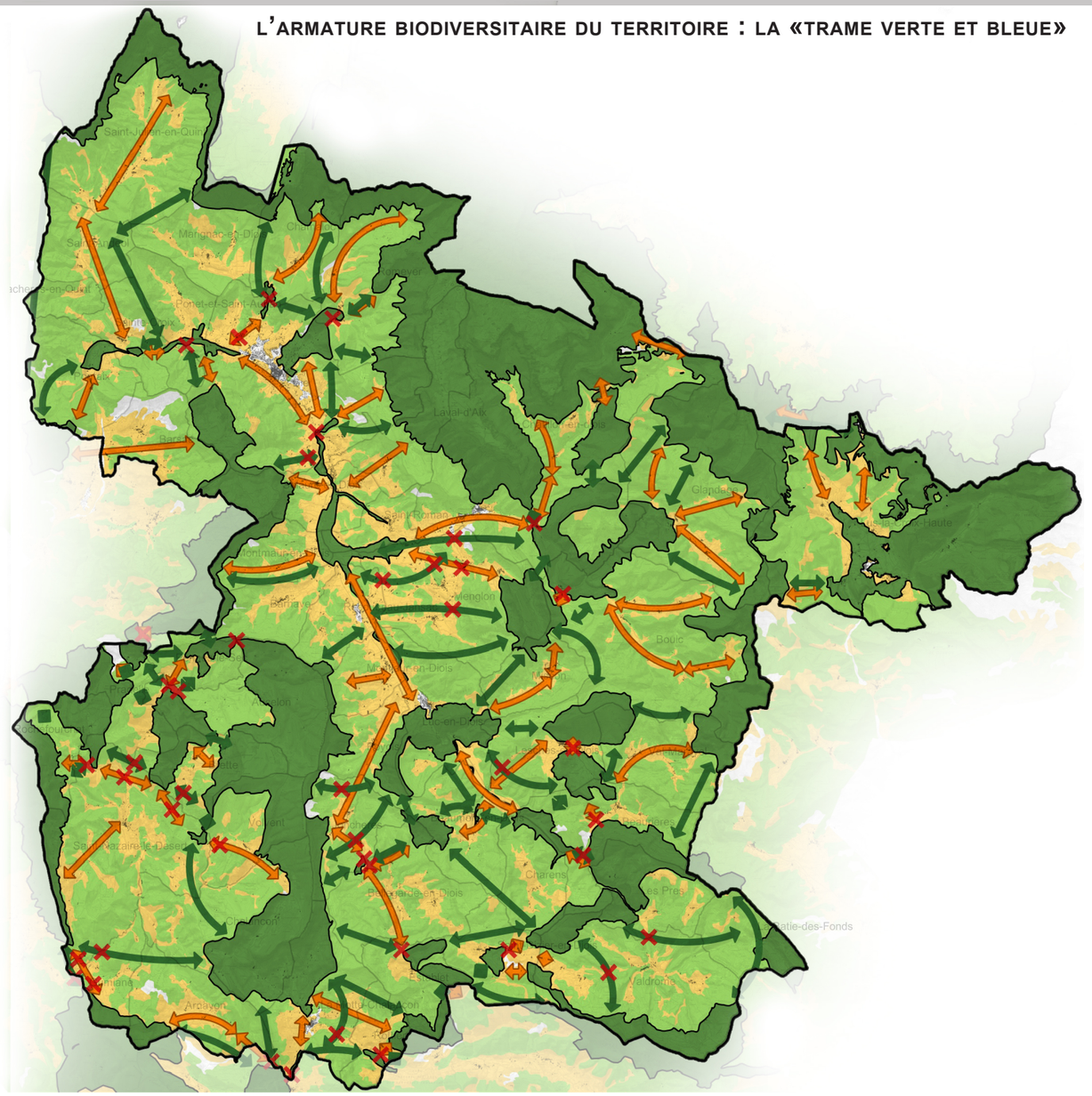
Le département de la Drôme a par ailleurs délimité 6 Espaces Naturels Sensibles. Ces ENS sont des aires de protection et de gestion instaurées dans le but de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'être aménagées pour être ouvertes au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Des conventions sont signées avec les propriétaires des terrains en vue de leur ouverture au public. Le Département peut également se porter acquéreur, réaliser des aménagements légers... pour animer, sensibiliser et éduquer au patrimoine naturel local.

4 Espaces Naturels Sensibles départementaux existent dans le Diois :

- le Marais des Bouligons à Beaurières (65 ha) : Véritable mosaïque de milieux naturels (marais et coteaux secs), il constitue l'une des dernières zones humides du Haut-Diois et abrite une faune et une flore remarquable
- la Montagne du Sapey à Aucelon (337 ha) caractérisée par une grande diversité d'espèces animales et végétales (landes de genêts, bois de pins sylvestres, hêtraies et pelouses),
- la Montagne du Glandasse à Laval d'Aix (375 ha), à l'ouest du sommet du Pié Ferré,
- l'Alpage du Jardin du Roy à Châtillon-en-Diois (808 ha) : il est constitué de prairies d'altitude, de forêts de pins à crochet, de landes, de falaises et lapiaz. Le site domine le cirque d'Archiane et constitue un lieu privilégié d'observation d'une colonie de vautours fauves.

A proximité immédiate du territoire se situe la falaise du «serre de l'âne» à Charce identifié en ENS pour son patrimoine géologique.
A celà s'ajoutent 2 ENS négociés avec les communes de Saint-Roman (Zone Humide des Nays sur 4 ha) et La Motte Chalancon (le Moulin des Pendants sur 5,65 ha)

L'ARMATURE BIODIVERSITAIRE DU TERRITOIRE : LA «TRAME VERTE ET BLEUE»



VIII. UN TERRITOIRE «RÉSERVOIR» DE BIODIVERSITÉ ACCOMPAGNÉ D'UNE MULTITUDE DE CONNEXIONS FONCTIONNELLES ÉCOLOGIQUES

La richesse des milieux naturels, leur diversité et leur robustesse établissent une véritable armature biodiversitaire au territoire. Cette armature vise à garantir la pérennité des habitats naturels et des espèces (déplacement, reproduction, alimentation, repos, échange génétique...). Elle repose sur ce qui est communément appelé une «Trame Verte et Bleue» (TVB). Cette TVB correspond à un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Les continuités écologiques constituant la Trame Verte et Bleue comprennent :

- des **réservoirs de biodiversité** : il s'agit des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité
- des **corridors écologiques** : ils correspondent aux connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau.

La TVB se décline en sous-trames répondant à la diversité des milieux naturels.

Les sous-trames

- la **sous-trame des milieux boisés** :

Les milieux boisés sont les plus représentés sur le territoire et se retrouvent à tous les étages de végétation. Ils occupent plus de 75 % de la superficie dioise. Cette sous-trame boisée est composée de forêts de feuillus, forêts de conifères, forêts mixtes, bois et vieux bois, haies et de végétations arbustives en cours de recolonisation.

- la **sous-trame des milieux aquatiques et humides**

Elle regroupe les cours d'eau (permanents et intermittents), les milieux humides alluviaux, les zones humides disparates et les tourbières. Elle se loge principalement dans le fond des vallons.

- la **sous-trame des milieux ouverts**

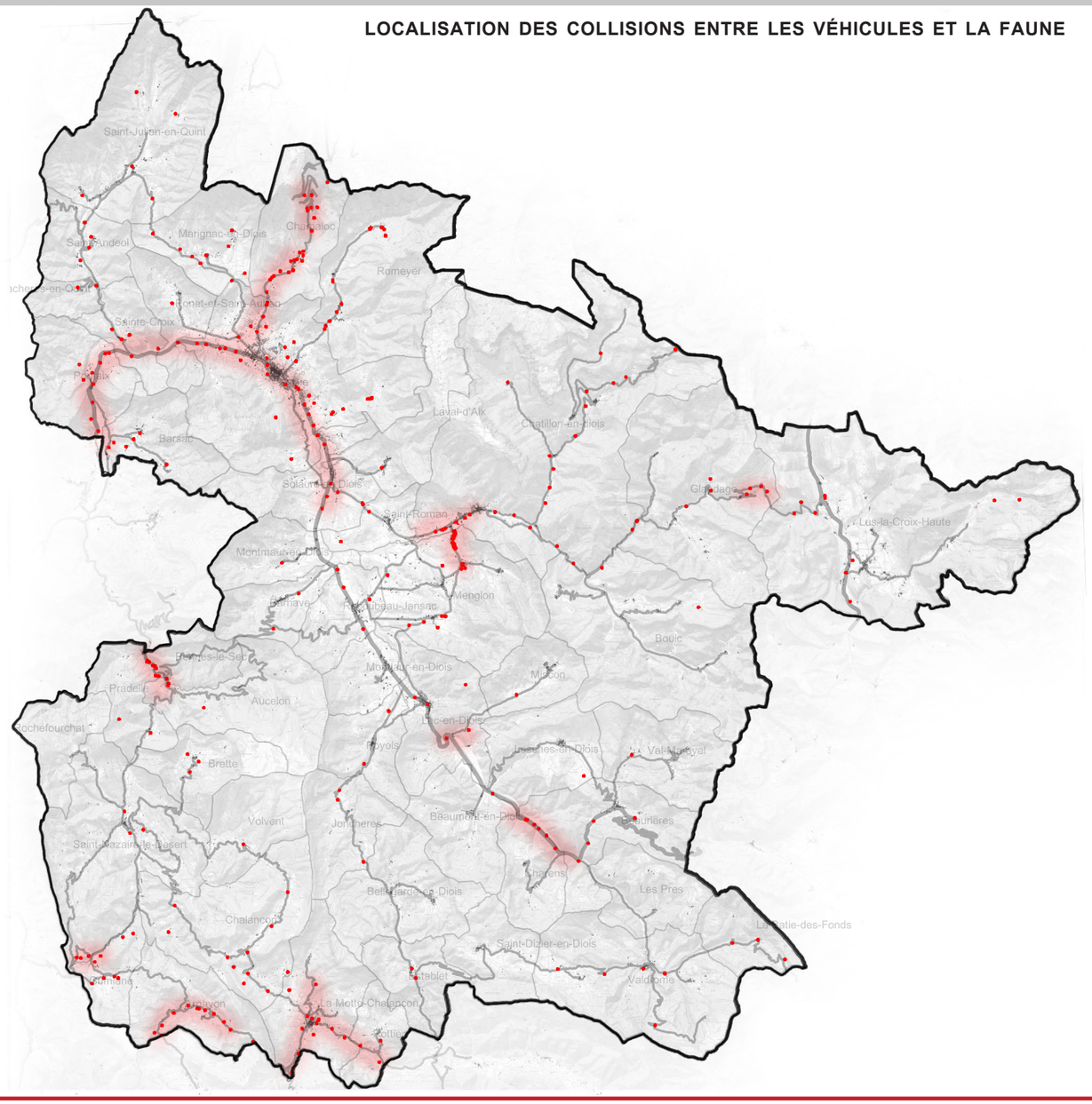
Elle occupe les fonds de vallées mais principalement les zones de piémont. Elle est constituée des prairies humides et mégaphorbiaies, des pelouses sèches et alpines.

Les réservoirs de biodiversité et les espaces naturels relais

La grande naturalité et la très forte richesse du patrimoine naturel forgent les réservoirs de biodiversité. Ces derniers sont nombreux et couvrent a minima un tiers de la superficie communale.

- Pour la trame verte, ces réservoirs correspondent globalement aux coeurs des grands massifs (les chainons centraux du Diois, les chainons occidentaux du Diois, les chainons orientaux du Diois, le haut bassin de la Drôme, le massif du Jocou, le Vercors méridional, la périphérie du cirque de Quint, le Haut Buëch).
- Pour la trame bleue, les réservoirs biologiques correspondent aux secteurs de frayères et aux zones de développement des espèces patrimoniales telles que l'Ecrevisse à pattes blanches, la Truite fario, le Barbeau méridional, le Chabot ou le Blageon. L'Oule, de sa source à l'amont de sa confluence avec le Ruisseau d'Aiguebelle, et ses affluents, ainsi qu'une partie de la Drôme, la Sure, la Roanne, le Maravel, la Gervanne sont notamment identifiés comme réservoirs biologiques.

LOCALISATION DES COLLISIONS ENTRE LES VÉHICULES ET LA FAUNE



- Point de collision entre les véhicules et la faune
- Principaux linéaires de collision

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25, BDTOPO 2018, LPO2020, Vigifaune

Tous les autres espaces naturels du territoire, non identifiés comme réservoirs de biodiversité, constituent des espaces naturels relais pour la fonctionnalité écologique du territoire. Il s'agit notamment des petits bois ou des haies de la sous-trame boisée.

Les corridors écologiques d'importance locale

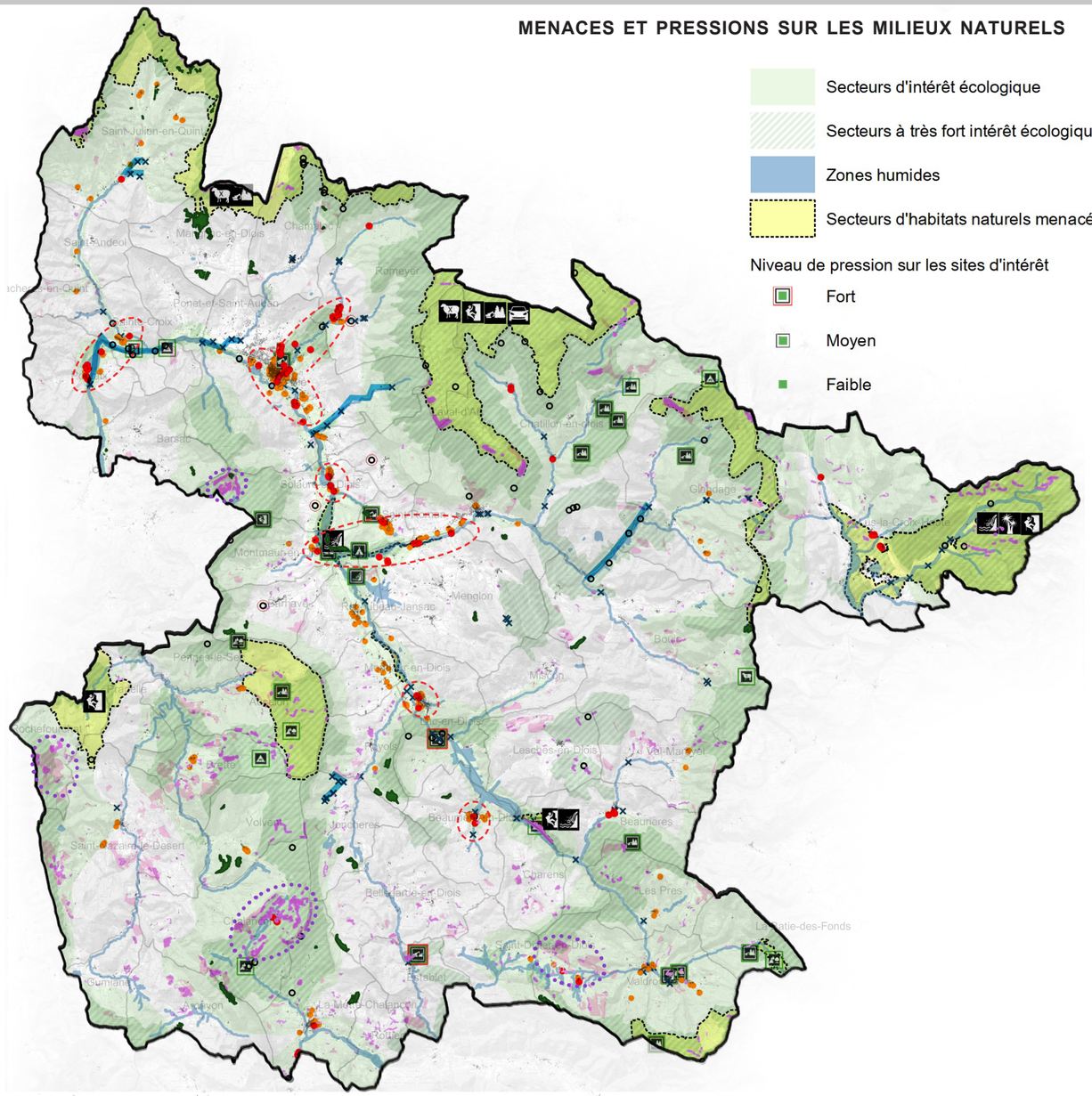
La forte naturalité du territoire crée un environnement global de connexité. Les corridors écologiques sont multiples. Il relient les principaux massifs les uns avec les autres. Les cols peuvent constituer des corridors en milieux ouverts.

Les points de conflits & fragmentations

Les espaces urbanisés représentent des surfaces relativement minimes par rapport à la surface de milieux naturels et agricoles disponibles. La fonctionnalité écologique du territoire est donc globalement bonne. Toutefois, quelques points de conflit pour les continuités écologiques peuvent être notés. Il s'agit principalement de :

- La voie ferrée et des principales routes départementales (RD93, RD518, RD1075) qui sont des lieux de collisions avérés aussi bien pour les mammifères, les amphibiens que les oiseaux,
- Les ouvrages présents dans les cours d'eau (seuils…) faisant obstacles à l'écoulement des cours d'eau et aux déplacements des espèces aquatiques.

MENACES ET PRESSIONS SUR LES MILIEUX NATURELS



Emboisement - Avancée de la forêt	Exploitation sylvicole / coupes rases
Déprise agricole	Recul du pastoralisme
Fermeture des milieux remarquables	Drainage / Dérivation des eaux
Urbanisation dans les secteurs à fort intérêt écologique	Activités de loisirs & tourisme
Pressions urbaines (autres secteurs)	Plantes invasives / plantes exotiques
Pressions touristiques (baignade, escalade, stationnement...)	Emboisement
Décharge - dépôt d'ordures - Autres altérations	Pratiques agricoles (herbicides, fauchage...)
Obstacles à l'écoulement des ruisseaux	Camping sauvage
Principales pressions dans les secteurs menacés	Travaux routiers et autres

IX. DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES SOUS PRESSIONS URBAINES, TOURISTIQUES, SYLVICOLES CIBLÉES ET DONT L'ÉVOLUTION SUIT LA DÉPRISE AGRICOLE

La biodiversité locale fait face à des évolutions, des menaces et des pressions de nature variée :

Des évolutions naturelles et des mutations agricoles

Le recul du pastoralisme pratiqué sur les prairies naturelles (qui correspond à une rupture de l'interdépendance traditionnelle entre l'activité de pâture et la biodiversité) et la déprise agricole se traduisent par un embroussaillement des pentes intermédiaires entre vallées et monts boisés. L'embroussaillement prend la forme d'une fermeture progressive des milieux naturels ouverts et semi-ouverts, conduisant à une réduction de la diversité végétale et animale des espaces de pentes.

Sur près de 4900 hectares délaissés par l'agriculture en une décennie, 443 hectares des espaces naturels ouverts (landes, pelouses sèches) sont directement menacés par la fermeture des milieux. Cette déprise touche particulièrement les secteurs méridionaux du Diois (vallée de la Roanne en tête et vallée de l'Oule). Concomitamment, les surfaces forestières ont gagné 274 hectares sur les espaces ouverts et agricoles (227 hectares si l'on retire les espaces déboisés sur d'autres notamment pour des raisons agricoles).

Les emboisements naturels et la déprise agricole affectent particulièrement :

- les milieux xérophiles ouverts tels les pelouses sèches (visibles en particulier à Chalancon). Les vallées de la Roanne et de l'Oule font face à une déprise agricole menaçant fortement les milieux ouverts remarquables (landes, pelouses sèches...).
- les milieux semi-ouverts (ex : fruticées à Aucelon) abritant plusieurs espèces d'oiseaux (pie grièche écorcheur, fauvette orphée...),
- les lisières forestières où se logent des espèces végétales remarquables (pivoines),
- mais aussi les prairies humides (ex : Saint-Dizier-en-Diois, Boulc...).

Les marais et zones humides connaissent les mêmes tendances d'évolution naturelle allant vers une fermeture des milieux par le développement d'une strate arbustive : les plantes à fort taux de recouvrement telles que la Molinie et le Roseau (Marais des Bouligons) ou la présence de ligneux périphériques (bois noirs autour de la source de la Drôme sous le col de Carabès) ont tendance à prendre le dessus sur les autres formations végétales. Toutefois, la dynamique de recolonisation des milieux ouverts humides par les ligneux est relativement lente sur les marais.

Des évolutions climatiques

Les habitats naturels et les répartitions phytogéographiques sont impactés par les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes. Il est constaté, de manière globale, que toutes les essences forestières des étages collinéens et montagnards (hêtres, chênes, pins sylvestres...) subissent des dépérissements liés à l'accentuation des phénomènes de sécheresse et aux gels tardifs printaniers. Ces dépérissements touchent aussi les stations forestières particulières répondant à une articulation spécifique entre la nature du sol et l'existence d'un micro-climat (exemple : les pinèdes froides). Les dépérissements sont visibles pour plusieurs essences depuis 5-10 ans :

- les ensembles de pins sylvestres situés entre Die et les contreforts du Vercors,
- les sapins pectinés du Haut Diois localisés dans les sapinières sèches des contreforts Sud-Est,
- les secteurs d'épicéas (qui subissent un stress hydrique du fait du dessèchement des sols superficiels).

Une évolution de la répartition des essences forestières dans le Diois est également observée :

- les forêts caducifoliées sont en expansion avec une substitution et une remontée du hêtre à l'étage des conifères,
- les pins à crochets tendent à monter davantage en altitude,
- le buis s'étend dans les hêtraies et sapinières,
- le gui, plante parasite, est désormais relevé dans des proportions importantes sur les sapins et en altitude.

Enfin, l'extension du buis et les dommages causés par le gibier en expansion sont des facteurs limitant à la régénération des sapins.

Du côté des fonds de vallée, les ruisseaux connaissent des situations d'étiage de plus en plus sévère ce qui impacte la flore et la faune pérenne des milieux aquatiques et humides. Certaines espèces de amphibiens telles le sonneur à ventre jaune peuvent être mis en difficulté avec l'assèchement des cours d'eau.

LES ESPÈCES INVASIVES

Ambroisie



Panais urticant



Renouée du Japon



Buddleia Davidii



Sphaeropsis des pins



Processionnaire du pin



Pyrale du buis (état papillon)



Scolyte (état larvaire)



Des proliférations de parasites, d'insectes et de champignons

Concomitamment au réchauffement climatique, les milieux naturels notamment forestiers (mais aussi les espaces agricoles) subissent les attaques de différents parasites et ravageurs :

- les attaques de scolyte : ce petit coléoptère xylophage cause d'importants ravages dans les pessières (peuplements d'épicéas) et d'autres résineux affaiblis notamment par les épisodes de sécheresse. Dans le Diois, les attaques sont pour l'heure limitées.
- Les invasions de processionnaires du pin : la chenille de ce papillon se nourrit de diverses espèces de pins et présente de réels dangers urticants aussi bien pour l'homme que pour des animaux domestiques,
- la progression inexorable de la pyrale du buis : arrivée il y a plus de 5 ans sur le territoire, elle ne cesse de se propager pour atteindre désormais le Haut Diois. Cette espèce invasive de lépidoptère entraîne une défoliation du buis particulièrement visible dans le paysage, ce qui accentue également les risques d'incendie des arbustes mis à sec. La pyrale est aussi vue comme une concurrente à d'autres espèces pollinisatrices des lavandes et des tilleuls. Leur invasion massive dans l'espace public (terrasse de bar-restaurant, camping...) est un facteur dépréciatif pour le tourisme local.
- Le développement du champignon sphaeropsis des pins (Diplodia sapinea) profite des petites blessures des arbres pour gangrener plusieurs peuplements.

A cela s'ajoutent d'autres insectes invasifs et prédateurs (frelon asiatique...) rentrant en concurrence avec des espèces locales et pouvant être problématiques en matière de santé publique (piqûres...). De même, il convient de noter la progression locale du moustique tigre - *insecte vecteur de maladies tropicales (dengue, chikungunya, zika...)* - dans les secteurs où l'eau est particulière stagnante : il est aujourd'hui identifié à Die. Enfin, compte tenu du caractère particulièrement forestier du Diois, le territoire, notamment les zones boisées et humides, les prairies de hautes herbes et les jardins, situés à moins de 1500 mètres d'altitude peuvent être le siège de tiques communes dont les piqûres peuvent conduire à la Borréliose ou maladie de Lyme.

Le développement d'espèces végétales invasives

Le développement d'au moins quatre espèces invasives végétales a été observée sur le territoire :

- l'Ambroisie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia), plante allergisante, qui colonise fortement l'axe principal de circulation du Diois (la RD93), les zones de chantiers de la vallée drômoise et le lit de la rivière Drôme. Cette espèce exotique enahissante à un caractère hautement allergène.
- la Renouée du Japon (Fallopia japonica) identifiée sur les bords de la Drôme (a minima à Pontaix et à la confluence avec la Sure) et le long de la Meyrosse à Romeyer.
- le Buddleia de David (Buddleia davidii) appelé communément « arbres aux papillons »,
- le panais urticant redouté notamment des randonneurs.

D'autres espèces exogènes décoratives éparses peuvent être relevées dans les secteurs pavillonnaires périphériques de différents villages.

La prolifération de ces plantes invasives est à souligner non seulement au regard des répercussions qu'elles peuvent avoir sur les milieux milieux naturels (concurrence inter-spécifique) mais aussi sur la santé humaine (plantes allergisantes).

Des pressions liées à différentes activités anthropiques

Les milieux aquatiques

Pour les milieux aquatiques, les travaux lourds et la pression touristique constituent les principaux facteurs de menace :

- les travaux dans le lit des rivières (Drôme et affluents), les modifications de morphologie des berges (digues), les travaux routiers périphériques ou encore les opérations d'endigage liées à la carrière de Montmaur constituent des éléments de fragilisation non seulement la faune piscicole (apron, écrevisse à pied blanc...) mais aussi pour les mammifères de berges (castor, campagnol amphibie) et les odonates (exemple à la Confluence Drôme / Bez). Ces opérations emportent avec elles l'introduction ou favorisent le développement de plantes invasives.
- l'érosion des berges libérant les déchets d'anciennes décharges enfouies et les problématiques de traitement des eaux usées peuvent impacter la qualité écologique des eaux (Drôme en particulier) pour certaines espèces.
- le camping sauvage et les lieux de baignade non encadrés sont sources de piétinement et de délaissement de déchets pouvant altérer les habitats humides et semi-aquatiques tels ceux de l'Agrion de mercure (exemple à Saint-Roman).

5 ruisseaux particuliers sont sujets à des pressions anthropiques ou à des problèmes de continuité de leur hydrosystème :

- *la rivière Drôme allant de Sainte-Croix à Pontaix,*
- *la confluence avec la Comane (Die, Ponet-et-Saint-Auban),*
- *le ruisseau de Valcroissant (Die),*
- *le ruisseau des Gâts,*
- *le ruisseau du Gué à Jonchères.*

Les milieux humides

La pression touristique et les activités agricoles influent directement sur ces milieux :

- les prélèvements d'eau, l'installation de systèmes de drainage ou de dérivation d'eau en amont conduisent à limiter l'alimentation des zones humides (exemples : prairies du col de Prémol, jardins et potagers de Die). Alliés aux phénomènes climatiques, des cours d'eau se retrouvent asséchés mettant en difficulté certaines espèces de amphibiens.
- les zones humides (ZH) subissent des altérations périphériques liées au surpiétinement aussi bien des randonneurs que des élevages pâturant à proximité. Cette situation se rencontre pour plusieurs ZH (source de Combeau ou ZH de Jiboui à Châtillon-en-Diois).
- Enfin, les traitements herbicides réalisés à proximité des ZH soit pour l'agriculture soit pour assurer l'entretien des infrastructures (routes, voies ferroviaires) sont des éléments particulièrement nocifs pour les amphibiens (ZH au pied de la montagne de l'Eyriau à Chalancon / La Motte Chalancon, ZH de Valdrôme).

Les milieux semi-ouverts

L'emboisement ou à l'inverse les opérations de défrichement ou de coupe-rase des milieux pré-forestiers peuvent conduire à la suppression des conditions d'existence de plantes protégées telles le sabot de Vénus. Les pratiques sylvicoles sont ici identifiées comme particulièrement impactante.

Les milieux ouverts

L'urbanisation et les pratiques agricoles (agriculture intensive, utilisation d'herbicides) sont les principaux facteurs de déstabilisation de ces milieux. Deux plantes « étendards » sont notamment impactées :

- la tulipe sauvage qui se rencontre dans les champs négligés, dans les vergers et les vignes, surles talus routiers et dans les bois clairs (plutôt secs et calcaires). La périphérie de Die et la plaine de Saint-Auban sont deux stations identifiées pour la tulipe sauvage.
- la gagée des champs dans les vergers à noyers (Montlaur-en-Diois).

La déprise agricole peut également conduire à une disparition d'espèces messicoles patrimoniales.

Les milieux forestiers

Certaines pratiques sylvicoles non adaptées peuvent nuire à la qualité de plusieurs milieux forestiers :

- l'enlèvement de bois morts utiles pour les espèces saproxyliques altère la richesse de la biodiversité (cas à Aucelon),
- l'ouverture des forêts (défrichement, coupe rase, création de pistes forestières...) peuvent anéantir certaines espèces ; la « mise à découvert » de cœurs boisés conduisant à modifier les conditions micro-climatiques d'habitats naturels cohérents à l'instar des pinèdes froides (exemple : Pinchinet à Glandage).

Les communes de Glandage et Valdrôme sont exposées à ces problématiques.

Les milieux rupestres et saxicoles

Les activités de tourisme et de sport nature (escalade, via ferrata, spéléologie...) sont aussi sources de pression :

- le piétinement, la surfréquentation ou encore le bruit induisent des dérangements pour les espèces (Balme de Salles à Luc-en-Diois, falaises de Sainte-Croix, grotte de Solaure)
- elles peuvent aboutir même à des perturbations irrémédiables pour les espèces cavernicoles ou karstiques (activités spéléologiques dans les grottes modifiant l'habitat d'insectes rares).

D'autres menaces et pressions s'exercent de manière commune à l'ensemble des milieux naturels :

- l'urbanisation, l'artificialisation des terres (création de routes et de parkings), le mitage des constructions dispersées sur le territoire constituent d'importants facteurs de perturbation des milieux naturels. En l'espace d'une décennie, 7 hectares de terrain ont été urbanisés dans des secteurs présentant un très fort intérêt écologique (soit 1/5ème des surfaces d'extension de l'urbanisation dans le Diois). La pression urbaine s'est concentrée principalement sur 5 secteurs de la vallée drômoise correspondant aux principaux carrefours clefs du territoire et aux confluences des grands cours d'eau :
  - *la confluence avec la Sure et le lit majeur de la Drôme s'étirant de Pontaix à Sainte-Croix,*
  - *la vallée de la Meyrosse (Die, Romeyer),*
  - *le vallon du ruisseau des Chabertes (Solaure-en-Diois),*
  - *la confluence de la Drôme et du Bez (jusqu'à Châtillon-en-Diois),*
  - *la confluence de la Drôme avec le Rif Charel (Luc-en-Diois),*
  - *le torrent de la Nière Gourzine à Beaumont-en-Diois.*
- l'intensification des flux de circulation automobile (Cf. partie mobilité) révèle les principales infrastructures routières (en particulier la RD93, la RD518 et la RD69...) comme des lieux de collision avec la faune sauvage surtout pour un territoire de grande naturalité comme l'est le Diois.
- l'évolution des manières de construire et de réhabiliter intégrant davantage de mesures d'isolation et d'étanchéité des bâtiments conduit à supprimer les recoins, à réduire les possibilités de niches de plusieurs espèces d'oiseaux et de chiroptères.
- L'amélioration de l'accessibilité à certains sites (randonnées, etc.) ouvre les possibilités d'investigation, augmente la fréquentation de certains milieux, diffuse les intrusions et perturbations humaines en pleine nature, ceci pouvant perturber la tranquillité des espèces montagnardes (pour se reproduire, se reposer, nicher...). Il en est de même pour les activités de sport-nature.
- La cueillette de végétaux protégés ou le prélèvement important de certains insectes (papillons).

X. DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES QUI DEVRAIENT AFFECTER NOTOIREMENT LA BIODIVERSITÉ LOCALE

Comme mentionné précédemment, la qualité des habitats naturels et leurs aires de répartition dépendent dans le Diois principalement de deux facteurs structurants :

- le changement climatique,
- les activités anthropiques (vitalité agricole, pressions urbaines, touristiques et sylvicoles) .

A l'horizon 2035 (échéance donnée au PLUi), plusieurs évolutions (certaines, probables ou potentielles) pourraient impacter le territoire, poursuivant voire accélérant les tendances passées et actuelles.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les changements climatiques locaux (+2°C de température, maintien des niveaux de précipitation...) devraient conduire à :

- une **évolution de la phytogéographie** et à une nouvelle répartition des espèces sur le territoire

Selon la communauté scientifique, une augmentation de température de 1°C correspondrait à un déplacement des espèces de 50 à 200 km vers le Nord et de 150 mètres en altitude. Autrement dit, les évolutions constatées dans l'étagement de la végétation (hêtres, pins à crochets, etc.) devraient se poursuivre. Les espèces méditerranéennes du Sud Diois pourraient à moyen terme se rencontrer aux portes du Vercors. De manière générale, les espèces et habitats méditerranéens devraient continuer leur expansion sur les pentes dioises, et de facto, les espèces et habitats montagnards auraient tendance à se contracter sur les points hauts du territoire.

Parallèlement, l'interaction température / pluviométrie devrait conduire à une hausse de l'activité foliaire et de l'évapotranspiration, ce qui serait favorable au développement de forêts caducifoliées à l'étage collinéen.

- **des régressions, des altérations et des disparitions d'habitats naturels**

Le manque d'eau et l'aridité des sols et de l'atmosphère pourraient induire une régression des milieux humides. La compétition pour l'eau donnerait un avantage certain aux habitats et espèces thermophiles et xérophiles. Ces évolutions climatiques mèneraient à une occupation plus importante des milieux secs notamment à l'ubac de certaines montagnes. Les espèces hygrophiles (demandeuses de fraicheur, d'humidité et d'eau) seraient les premières victimes. Les hêtraies, sensibles au sécheresse du sol devraient poursuivre leur migration en altitude. Les sapinières et pessières subalpines, surtout présentes à l'Est du territoire, pourraient disparaitre ou connaître une réduction notable de leur aire de répartition.

- **un appauvrissement de la biodiversité**

Dans ce contexte, les espèces seront contraintes de se déplacer ce qui souligne l'importance que revêtent les corridors écologiques ; ces derniers représentant des formes d'échappatoire pour les migrations d'espèces. A défaut de pouvoir se déplacer, plusieurs espèces «à faible mobilité» disparaîtront du territoire. Cela devrait toucher principalement les espèces montagnardes, notamment les plus sensibles à un contexte climatique (exemple : papillon Apollon) mais aussi les espècs aquatiques ou des milieux humides (assèchement, dégradation de la qualité de l'eau, mortalité piscicole...).

La diminution du nombre d'espèces et la régression de plusieurs habitats naturels (humides, montagnards...) devrait conduire à un appauvrissement de la biodiversité par rapport à celle que l'on connaît aujourd'hui dans le Diois.

- **une redistribution des espèces invasives, des parasites et des ravageurs**

L'élévation des températures moyennes constitue un facteur favorable à la reproduction, à l'appétit et à la propagation des insectes ravageurs. Outre l'augmentation des surfaces attaquées par les ravageurs actuels (pyrale du buis, etc.), de nouveaux insectes pourraient s'immiscer sur le territoire dans les années à venir, participant à une recomposition des essences forestières, modifiant la structure des écosystèmes et impactant indirectement l'habitat d'autres espèces majeures (herbivores...) sans compter les désagréments pour les activités humaines (tourisme, risque sanitaire...).

- **une accélération des dépérissements et de la mortalité des peuplements forestiers**

La modification du régime des précipitations, la diminution de la teneur en eau des sols, l'extrémisation d'évènements météorologiques (sécheresse, tempête...) sont autant de causes de fragilisation des arbres ; ceux-ci pouvant devenir secs, cassants ou instables. Les effets conjugués d'un manque d'eau et de fortes chaleurs sont, de plus, un terreau fertile à la prolifération d'insectes cambiophages s'attaquant aux arbres sous leur écorce. La multiplication de ces bioagresseurs devrait accentuer le dépérissement et la mortalité des peuplements forestiers, et ce d'autant plus si les forêts demeurent d'une composition homogène.

Outre les dimensions biodiversitaire, la fragilisation des individus peut en outre générer des risques divers (inflammabilité, déracinement, diminution de la capacité de maintien face aux glissements de terrain...).

- **une reconfiguration des périodes de végétation et des besoins hydriques**

Une augmentation de 1°C de la température se traduit, en période printanière, par une avance moyenne de 6 jours du développement du feuillage et un allongement de 10 jours de la saison de végétation. Globalement, ce sont les activités foliaires et les périodes de végétation qui devraient être impactées, ceci ayant des répercussions sur le rythme de vie des autres espèces dépendantes (reproduction, alimentation, abri / camouflage vis-à-vis des prédateurs...).

L'extrémisation climatique pourrait aussi avoir des incidences fortes en matière de stress hydrique, surtout en période estivale, pour toutes les espèces. Les espèces aquatiques devraient subir des périodes d'étiage de plus en plus sévères pouvant remettre en cause la pérennité de plusieurs habitats naturels.

LES ACTIVITÉS ANTHROPIQUES

Sans réinvestissement de pratiques pastorales à court terme, les pelouses sèches et landes ligneuses, notamment celles localisées dans les bassins de la Roanne et de l'Oule, devraient évoluer, à terme, en forêts xérophiles. L'emboisement du territoire pourrait se poursuivre si des actions ne sont pas engagées à moyen terme. De manière globale, les autres activités anthropiques (urbanisation, tourisme, sylviculture...) sont sujettes à d'importantes marges d'adaptation pouvant accélérer ou limiter la dégradation des milieux naturels. Ils dépendent de scénarios d'évolution (étudiés en phase PADD).

SYNTHÈSE

PATRIMOINE NATUREL & BIODIVERSITÉ

Atouts du territoire Dynamiques positives	Faiblesses du territoire Dynamiques négatives
Une grande diversité de milieux et d'habitats naturels (près de 100 habitats) articulant les influences méditerranéennes et alpines, et des étagements altitudinaux De grands ensembles écologiques cohérents et fonctionnels couvrant les 3/5ème du territoire et reposant sur un substrat principalement forestier (85% de la superficie dioise) Près de 70 sites et secteurs à forts intérêts écologiques (floristiques, faunistiques) représentant 36 650 ha (soit 30% du territoire) Une mosaïque d'habitats remarquables : • des zones humides (plus de 160 zones humides principales couvrant 1489 ha) • des pelouses sèches, • des vieilles forêts subnaturelles, • des forêts senescentes à vieux bois (4250 ha), Un territoire «réservoir» de biodiversité présentant de fortes connexités écologiques internes et en continuité avec les territoires voisins Des espèces floristiques endémiques (uniquement présentes dans le Diois-Vercors) Un retour et une extension progressive de l'aire de répartition des grands mammifères (cerf élaphe, loup, castor...) Des milieux rares, vulnérables ou menacés couvrant 13 288 ha (11% du territoire) Des mesures de protection réglementaire portant principalement sur les espaces montagnards (10 097 ha, 8,3%)	Des changements climatiques qui devraient conduire à un appauvrissement de la biodiversité (disparation d'espèces et d'habitats naturels, notamment montagnards et de zones humides) Une expansion des espèces invasives et des ravageurs Des stations forestières en dépérissement Une déprise agricole et un recul du pastoralisme (surtout dans le Sud Diois) conduisant à une fermeture des milieux Des milieux aquatiques sous pression touristique et agricole (élevage, prélèvement d'eau, squats de berge par des saisonniers) et de remorphologies des berges Des secteurs à forts intérêts écologiques impactés par l'urbanisation et le mitage (à hauteur de 7 ha en une décennie). 5 secteurs de confluence dans la vallée dromoise ont été les plus impactés. Les routes départementales et les seuils de cours d'eau constituent les principales ruptures de continuités écologiques (lieux des collisions) Les exploitations sylvicoles altèrent les vieilles forêts subnaturelles (enlèvement de bois morts, ouverture de forêts...) avec une vulnérabilité prononcée pour le Haut Diois. Des forêts alluviales subissant des défrichements Une flore protégée localisée dans les milieux agricoles sous pression urbaine (Tulipes de Die...).

XI. LES DÉFIS À RELEVER POUR LE DIOIS EN 2035 *(CE QUI FAIT ENJEUX)* EN MATIÈRE DE PATRIMOINE NATUREL ET DE BIODIVERSITÉ

Avec ou sans intervention prévue dans le PLUi, le Diois devra faire face à des transformations structurantes et durables de son territoire. Celles-ci portent en matière de patrimoine naturel et de biodiversité sur :

- Le maintien des milieux ouverts et semi-ouverts (en particulier dans le Sud Diois) face à l'embroussaillement et l'emboisement,
- L'intégrité des zones humides,
- L'anticipation d'une nouvelle phytogéographie & l'adaptation de l'exploitation forestière,
- L'altération voire la disparition des milieux rares (milieux acidophiles, pinèdes froides),
- Le développement des ravageurs et invasifs,
- La qualité et la continuité des fonctionnalités écologiques des cours d'eau, en particulier de la Drôme,
- L'altération des milieux face à la pression urbaine et l'artificialisation des terres,
- La pression touristique et des activités de loisirs sur les milieux aquatiques et rupestres en particulier,
- La cohabitation entre la grande faune sauvage et les activités humaines,
- L'intégrité des réservoirs de biodiversité et le maintien de la fonctionnalité des corridors écologiques.

CHAPITRE 4
Risques, pollutions et nuisances

I. UN TERRITOIRE FORTEMENT EXPOSÉ AUX MOUVEMENTS DE SOL (ÉBOULEMENTS, GLISSEMENTS DE TERRAIN, RETRAIT-GONFLEMENT)

Le territoire est exposé à plusieurs risques majeurs, principalement d'origines naturelles et anthropiques[1]. Le risque majeur se définit comme la survenance possible d'un aléa dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants pour les biens (bâtiments, équipements et installations publics...) et dépassant les capacités de réaction de la société.
Ainsi, les risques majeurs peuvent être plus ou moins violents mais sont toujours susceptibles d'être dangereux aux plans humain, économique ou environnemental. Ils se caractérisent par leur faible fréquence mais leur énorme gravité.
La prévention des risques consiste dès lors à anticiper et à s'adapter à ces phénomènes pour réduire, autant que possible, leurs conséquences prévisibles et les dommages potentiels. Elle complète la politique de protection civile qui permet de gérer la crise lorsqu'elle survient.

Les deux principaux risques majeurs pour le territoire sont :

- les risques naturels : ils recouvrent l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur les populations, les ouvrages et les équipements. Ces risques peuvent avoir une origine terrestre, climatique ou météorologique :
  - les mouvements de terrain,
  - les séismes,
  - les retraits-gonflements d'argile,
  - les tempêtes,
  - les inondations,
  - les avalanches.
  - le grand froid,
  - les canicules,
  - les sécheresses,
  - les feux de forêt.
- les risques technologiques : ils sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement. Cinq types de risques sont possibles :
  - les accidents industriels,
  - les accidents nucléaires,
  - les risques miniers,
  - les ruptures de barrage,
  - le transport de matière dangereuses.

A ces risques s'ajoutent plusieurs formes de pollution et nuisances pouvant induire des dégradations des conditions sanitaires et environnementales. Ces pollutions affectent les sols, l'air et les eaux (souterraines ou de surfaces)[2].

[1] La notion de risques majeurs regroupent les risques naturels, technologiques mais aussi les risques sanitaires, sociaux, terroristes et cyberattaques. Ces derniers ne sont pas étudiés dans le PLUi.
[2] Les pollutions de l'air et de l'eau ont été abordées dans les chapitres relatifs à la qualité des ressources.

LES RISQUES NATURELS

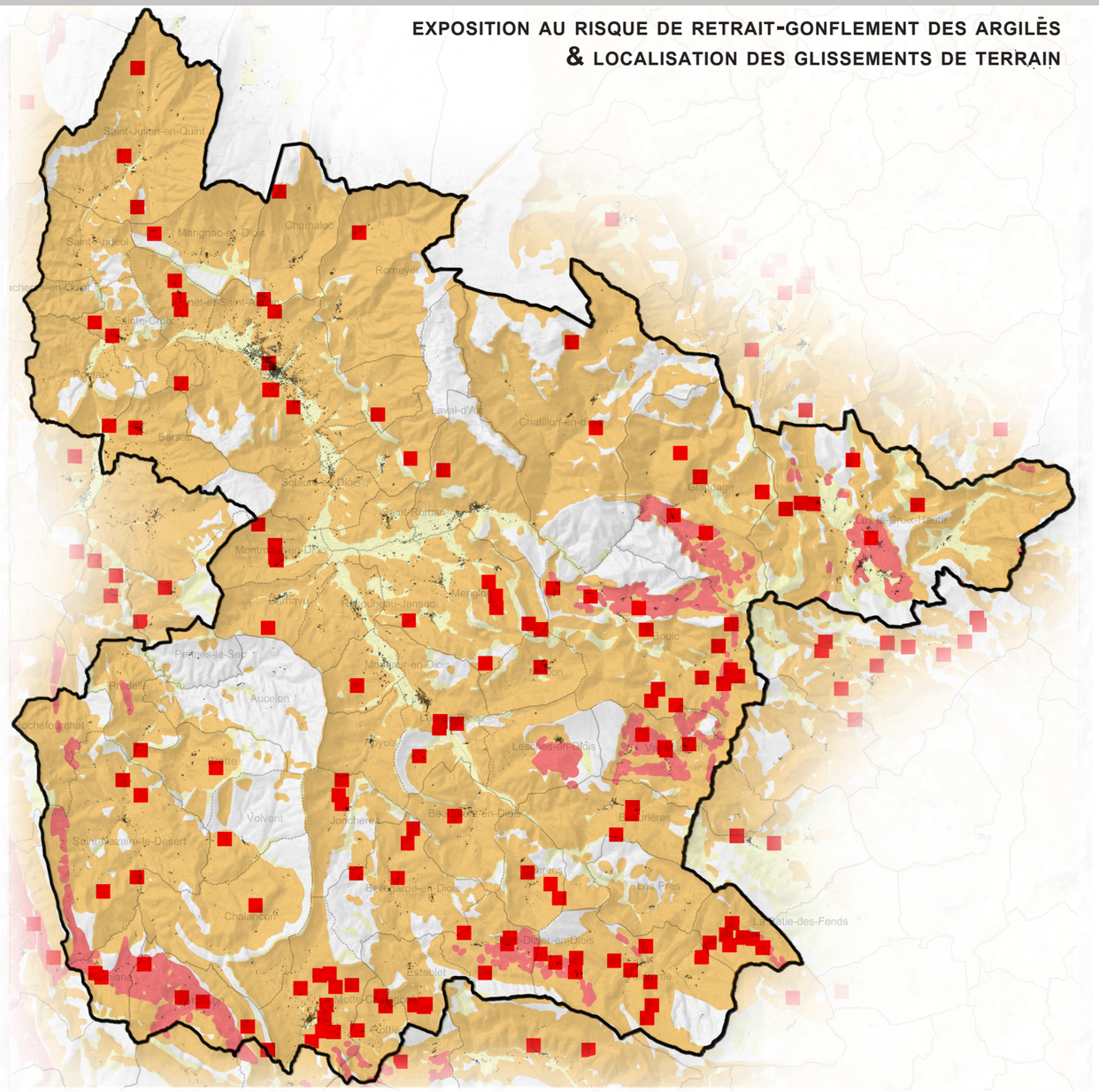
LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain correspond à un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Selon la vitesse de déplacement, on peut distinguer :

- Les **mouvements lents,** qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent principalement :
  - **les affaissements et les tassements :** certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharges (constructions, remblais, circulation d'engins) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage).
  - **les glissements de terrain** : ils se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terre, qui se déplacent le long d'une pente.
  - **le retrait-gonflement** : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).
- Les **mouvements rapides**, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent :
  - **les effondrements de cavités souterraines :** l'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de pierre calcaire) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement visible, le plus souvent comme un trou de forme circulaire.
  - **les éboulements (ou écroulements) et les chutes de pierres et de blocs :** l'évolution des falaises et des versants rocheux engendre des chutes de pierres (volume inférieur à 1 dm3), des chutes de blocs (volume supérieur à 1 dm3) ou des écroulements en masse (volume de centaines de m3 et pouvant atteindre plusieurs millions de m3). Les blocs isolés rebondissent ou roulent sur le versant, tandis que dans le cas des écroulements en masse, les matériaux «s'écoulent» à grande vitesse sur une très grande distance.
  - **les coulées boueuses** sont caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Elles se produisent sur des pentes, par dégénérescence de certains glissements avec afflux d'eau.
  - **les laves torrentielles** sont des phénomènes se produisant dans les lits des torrents au moment des crues, elles se caractérisent par une concentration en matériau solide très élevée ressemblant plus à l'écoulement d'une pâte que d'un liquide à proprement parler.

Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

EXPOSITION AU RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES & LOCALISATION DES GLISSEMENTS DE TERRAIN



Exposition faible

Exposition moyenne

Exposition forte

Localisation de glissement de terrain

Conception : Agence URBEO

Source : IGN - SCAN25 - BRGM - Infoterre 2020

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

Le Diois est un territoire fortement exposé aux mouvements de terrain. Les déstabilisations lentes et progressives se perçoivent avec les glissements de terrain et les retraits-gonflements des argiles.

Les glissements de terrain couvrent la quasi-totalité des communes. Certains secteurs connaissent des phénomènes récurrents à l'instar :

- de la frange Sud (La Motte-Chalancon, Saint-Dizier-en-Diois, Valdrome, La Bâtie-des-Fonds),
- d'une continuité centrale (allant de Menglon à Beaurières en passant par Boulc et Val-Maravel),
- d'un triangle formé par Luc-en-Diois - Jonchères et Bellegarde-en-Diois,
- des reliefs allant de Glandage à Lus-la-Croix-Haute.

Le retrait-gonflement des argiles est lié aux variations de quantité d'eau dans certains terrains argileux produisant des phénomènes de gonflement en période humide (telle une éponge) et des tassements en période sèche. Ces mouvements provoquent une déstabilisation des fondations des constructions. Le Diois est exposé très majoritairement (72% de la superficie du territoire) à un risque moyen de retrait-gonflement des argiles. Les espaces à faible risque se positionnent dans les fonds de vallée de la Drôme et du Buëch. A l'inverse, les secteurs les plus fortement exposés à ce type de risque représentent 4,8% de la superficie intercommunale (5906 hectares). Ils se localisent principalement :

- selon un linéaire Sud-Ouest allant de Saint-Nazaire-le-Désert à Arnayon,
- à saint-Dizier-en-Diois et Valdrome,
- un ensemble grénelé Lesches-en-Diois, Val-Maravel, Boulc et Glandage,
- le coeur de Lus-la-Croix-Haute.

Les espaces urbanisés, notamment les centre-villages de Gumiane, Arnayon, Val-Maravel, Boulc, Gumiane et Lus-la-Croix-Haute sont particulièrement exposés à ce type de risque.

Plusieurs perturbations brutales ont impacté les communes (éboulements, coulées de boue) :

- les éboulements sont assez disparates sur le territoire. Plusieurs concentrations de chutes de blocs (cf. cartes ci-après) ont été recensées sur :
  - les franges du Vercors (Chalamoc, Romeyer, Die, Châtillon-en-Diois),
  - Luc-en-Diois
  - l'extrême Sud-Est (Valdrome, LesPrés, La Bâtie-des-Fonds, Beaurières).
- les coulées de boue apparaissent récurrentes sur 4 communes : Menglon, Boulc, Glandage et Lus-la-Croix-Haute.

En outre, plusieurs linéaires de falaise peuvent menacer directement des villages (exemple du surplomb de Beaumont-en-Diois). Face à ces types de risque, deux communes (Montmaur-en-Diois et Boulc) se sont dotées d'un Plan de Prévention des Risques «mouvements de terrain» (glissement, chutes de pierre...) visant à encadrer les constructions sur leur territoire.

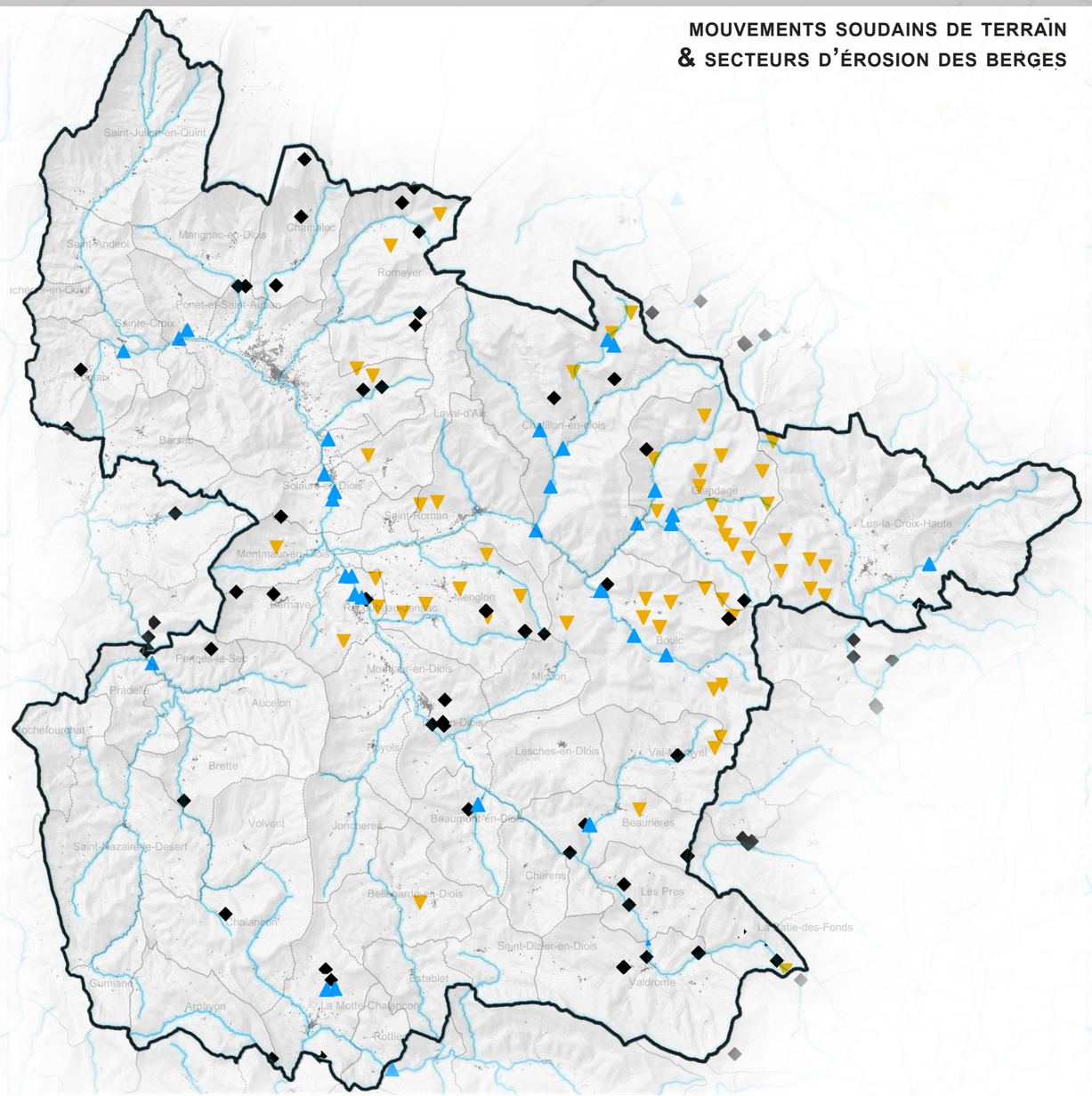
La stabilité des sols de surface est également affectée par les cavités souterraines (d'origine naturelle ou anthropique : mines...). Les cavités naturelles se rencontrent principalement sur :

- le plateau du Vercors avec une expansion vers Die, Laval d'Aix et Châtillon-en-Diois,
- le serre chauvière,
- le versant Ouest de la montagne d'Aucelon et du Boutarinard,
- les reliefs entourant La Motte-Chalancon.

Plusieurs ouvrages civils souterrains (galeries de mines, etc.) générateurs de risques sont dénombrés à Boulc, Beaurières et aux Prés.

Enfin, plusieurs linéaires de berges sont déstabilisés par les phénomènes d'érosion, principalement le long de la Drôme (immédiatement en amont et à l'aval de Die), du ruisseau des Gas et du Bès (en particulier à Châtillon-en-Diois).

MOUVEMENTS SOUDAINS DE TERRAIN & SECTEURS D'ÉROSION DES BERGES



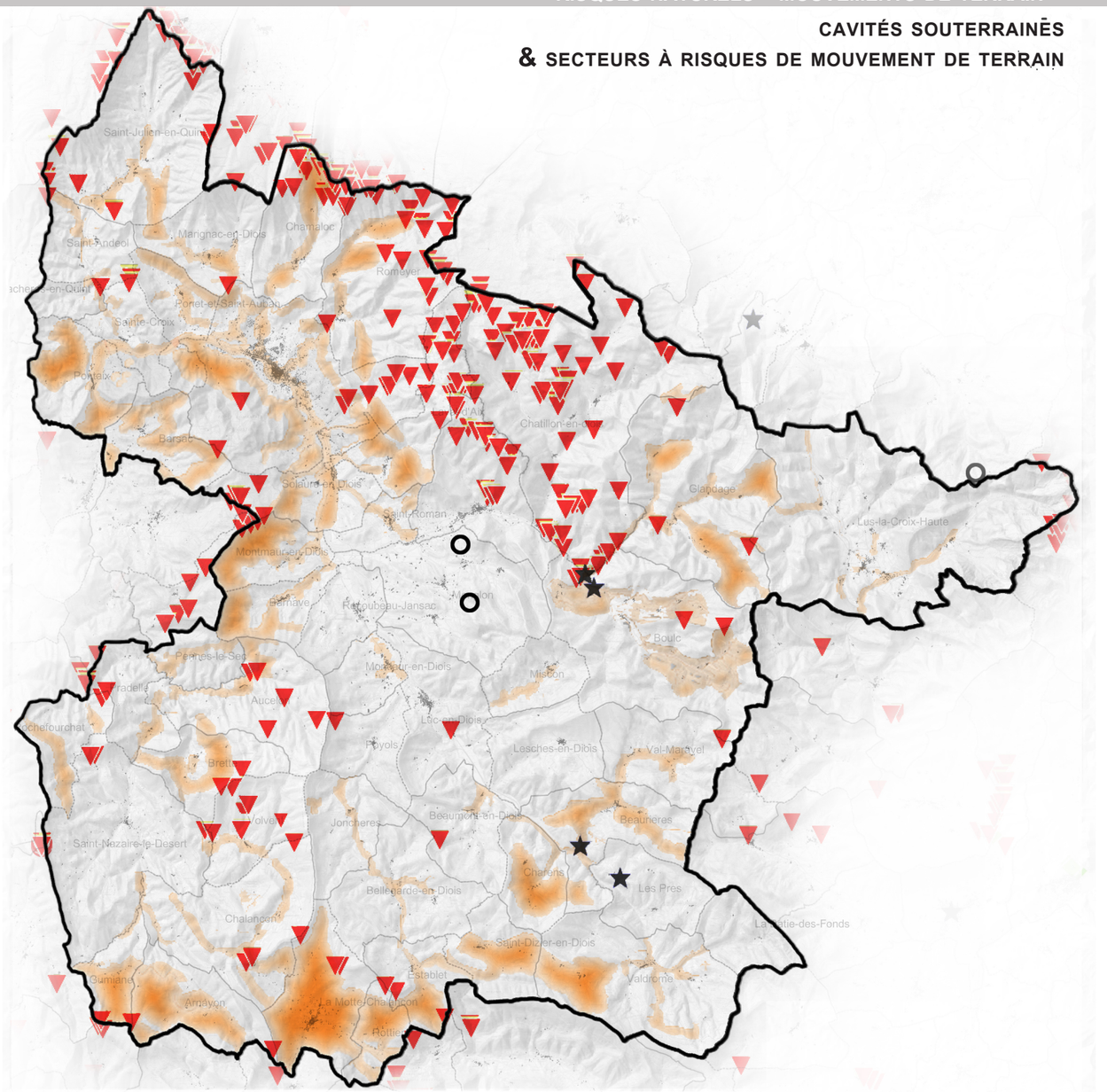
- Eboulement - Chute de pierre
- Coulée de boue
- Erosion de berge

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25 - BRGM - Infoterre 2020

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

CAVITÉS SOUTERRAINES & SECTEURS À RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN



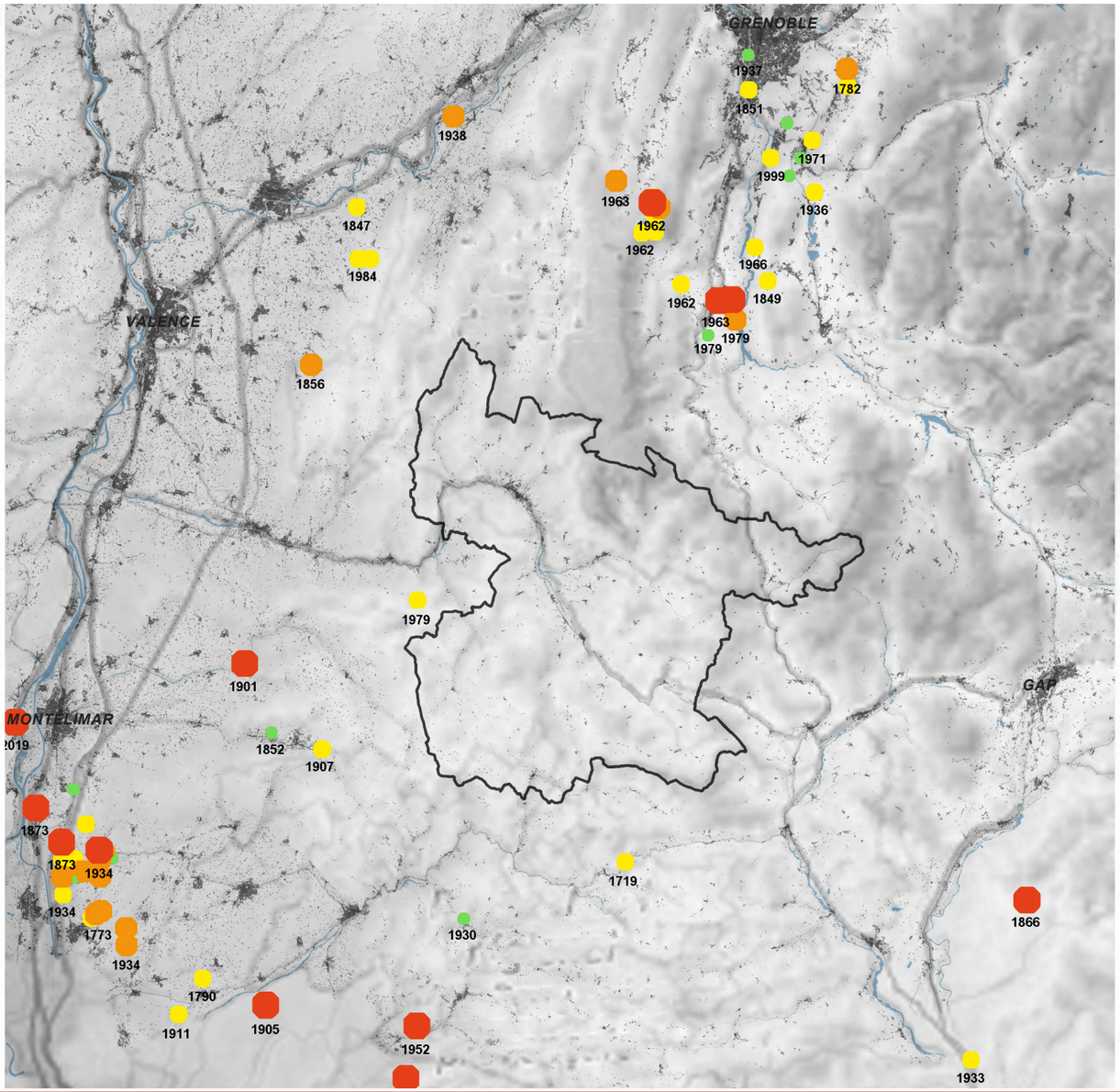
- Cavités naturelles
- Ouvrages civils
- Autres cavités
- Secteurs exposés aux mouvements de terrain

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25 - BRGM - Infoterre 2020

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

HISTORIQUE DES SÉISMES - LOCALISATION, DATE & INTENSITÉ À L'ÉPICENTRE



9 et 9,5 - Destructions de nombreuses constructions (dont bâtis de bonne qualité, chutes de monuments)

8 et 8,5 - Dégâts massifs (les habitations les plus vulnérables sont détruites, presque toutes subissent des dégâts importants)

7 et 7,5 - Dommages prononcés (larges lézardes dans les murs de nombreuses habitations, chutes de cheminées)

6 et 6,5 - Dommages légers (parfois fissures dans les murs, frayeur de nombreuses personnes)

5 et 5,5 - Séisme fort (secousse forte, réveil des dormeurs, chutes d'objets, parfois légères fissures dans les plâtres)

4 et 4,5 - Séisme assez fort (secousse ressentie dans et hors les habitations, tremblement des objets)

3 et 3,5 - Séisme modéré (secousse faiblement ressentie, par quelques personnes, balancement d'objets suspendus)

2 et 2,5 - Séisme faible (secousse partiellement ressentie par de rares personnes, au repos ou en étage)

Conception : Agence URBEO

Source : IGN - SCAN25 - BRGM - Infoterre - SisFrance 2020

0 6 12 18 24km

URBEO

II. UN TERRITOIRE ENTOURÉ D'UNE ACTIVITÉ SIMISQUE MODÉRÉE MAIS RÉCURRENTE

LES SÉISMES

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur) le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol. Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols.

Si aucun épicentre de séisme n'a été directement recensé sur le territoire, ce dernier a néanmoins subi les effets de tremblements de terre environnants. 6 séismes ont affecté le Diois en raison de leur aire de propagation depuis un siècle et demi. L'activité sismique est particulièrement présente :

- au Sud-Ouest du territoire, à environ 60 km, avec une sismicité active autour de Saint-Paul-Trois-Château, Pierrelatteet Montélimar,
- au Nord, à environ 50 km, autour de Vif (Isère),
- au Sud de Gap, à environ 60 km (cf. carte ci-après).

A la lecture des évènements sismiques qui sont intervenus depuis un siècle et demi, par extrapolation, le territoire ressent des secousses sismiques tous les 25 ans environ, avec une intensité de l'ordre de 3 à 4 pouvant générer de légères fissures dans les constructions. Le dernier séisme en date ressenti date de 1984 à Rochefort Samson. L'épicentre le plus proche s'est positionné à Chastel-Arnaud en 1979 avec une intensité macrosismique de 5.

Le Nord-Est du territoire est principalement impacté par ces phénomènes, les secousses provenant principalement du plateau du Vercors.

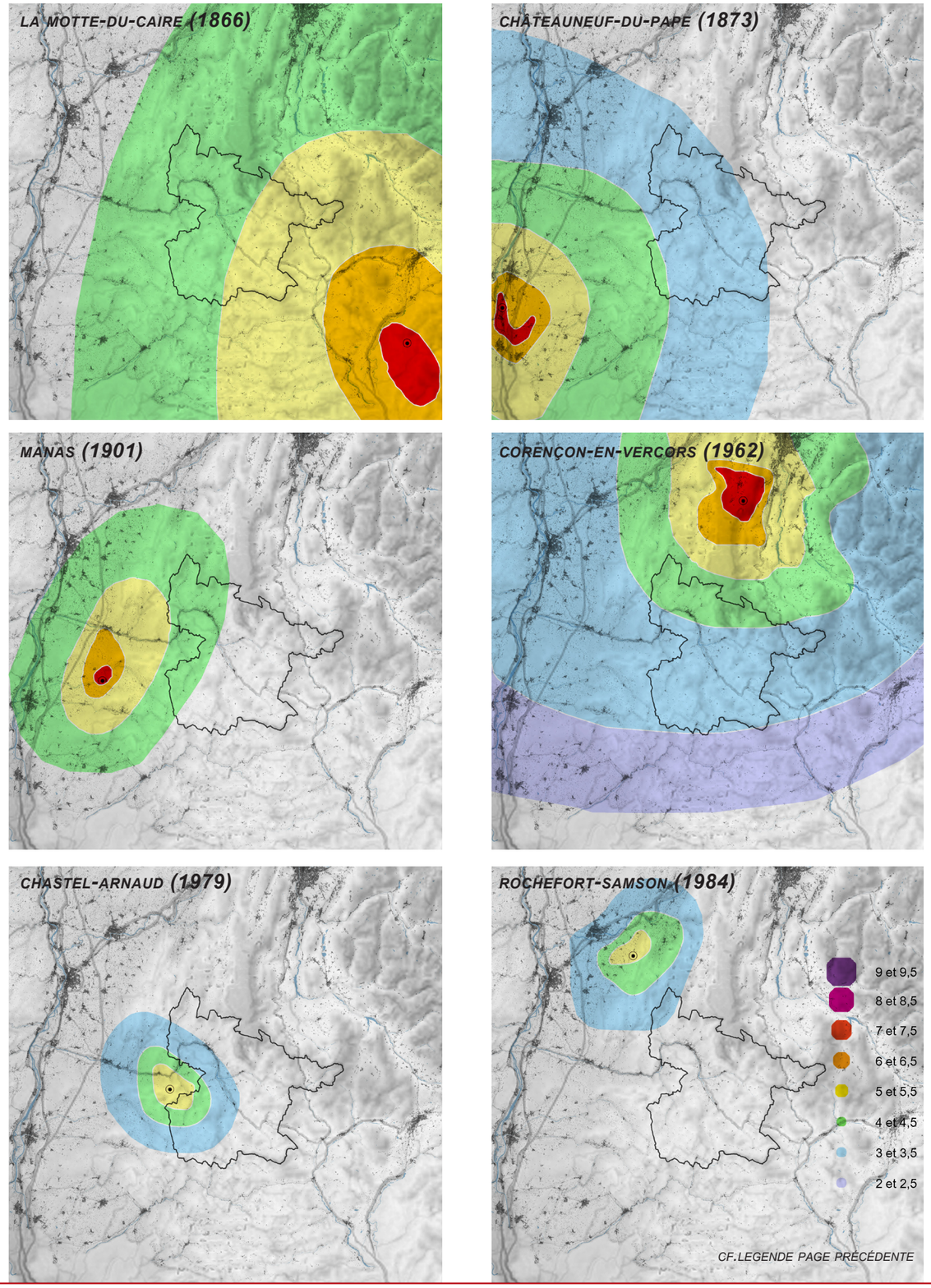
Face à ce risque, le territoire est couvert par trois zones différenciées du zonage sismique national (cf. carte ci-après) dont l'échelle s'étend de 1 (aléa très faible) à 5 (aléa fort concernant principalement l'Outre mer) :

- 19 communes sont en zone 2 d'aléa sismique faible c'est-à-dire que l'accélération des mouvements de sol à prendre en compte dans la conception des bâtiments est compris entre 0,7 et 1,1 mètres par seconde,
- 29 communes en zone 3 d'aléa sismique modéré (entre 1,1 et 1,6 m/s^2 d'accélération),
- 2 communes en zone 4 d'aléa sismique moyen, à Saint-Andéol et Saint-Julien-en-Quint (entre 1,6 et 3,0 m/s^2 d'accélération).

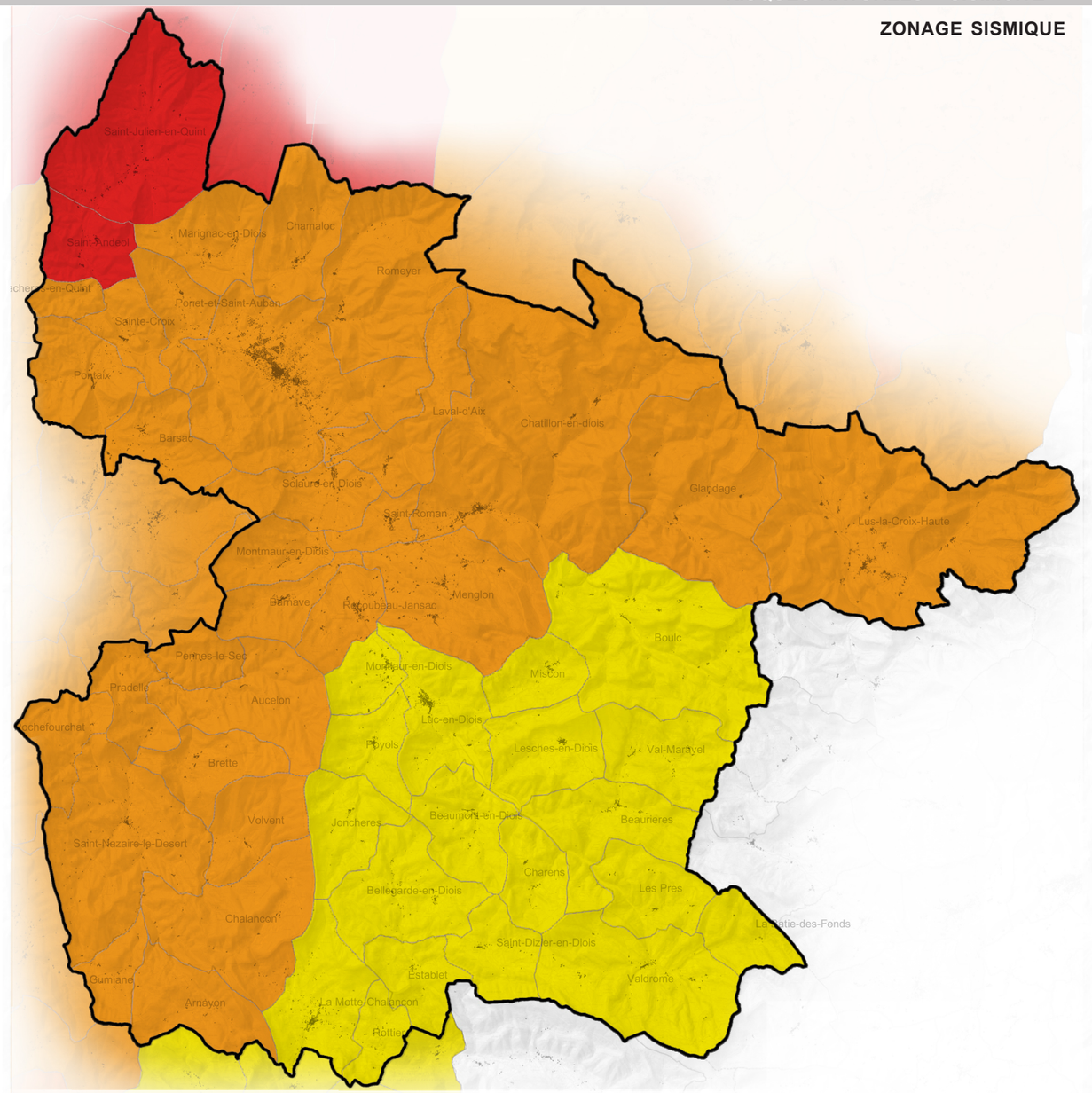
Ce zonage détermine les règles de construction à respecter en fonction de catégories de bâtiment :

- en zone 2 d'aléa faible, les bâtiments dont la défaillance présente un risque élevé pour les personnes ou ayant une importance socio-économique doivent respecter les règles parasismiques. Cela comprend en particulier les établissements recevant du public, les bâtiments dont la hauteur est supérieure à 28 mètres, les bâtiments scolaires, sanitaires et sociaux, les centres de production collective d'énergie, les bâtiments de la sécurité civile et de la défense nationale, les bâtiments contribuant au maintien des communications (télécom, centres de diffusion et de réception de l'information), les établissements de santé, de production d'eau potable et d'énergie.
- en zones d'aléas modéré et moyen (3 et 4), tous les bâtiments doivent respectés les règles parasismique de dimensionnement à l'exception de ceux ne comportant pas d'activité humaine de longue durée (c'est-à-dire dont le risque est minime pour les personnes et les activités socioéconomiques). Cela correspond principalement à des hangars.

PROPAGATION ET DEGRÉ D'INTENSITÉ DES SÉISMES AYANT IMPACTÉ LE DIOIS



ZONAGE SISMIQUE

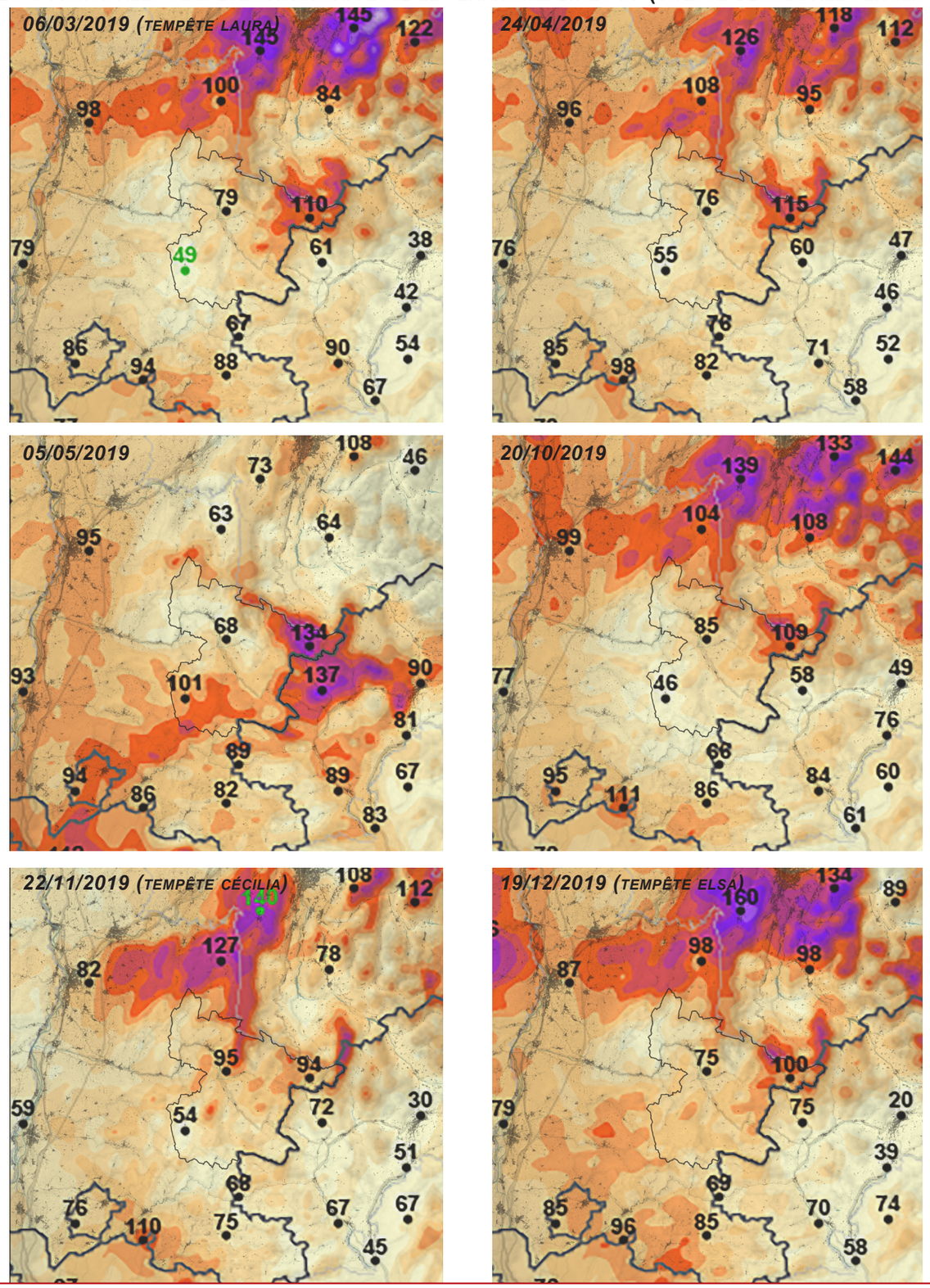


Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25 - BRGM - Infoterre - SisFrance 2020

0 2,5 5 7,5 10 km

URBEO

LES 6 PRINCIPALES TEMPÊTES AYANT AFFECTÉ LE TERRITOIRE EN 2019 (VITESSE DES RAFALES EN KM/H)



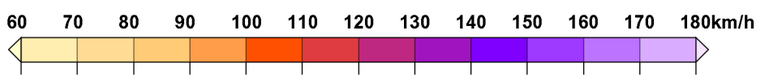
III. UN TERRITOIRE PEU SUJET AUX TEMPÊTES

LES TEMPÊTES

On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique (ou dépression) génère des vents dépassant 90 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort). Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement.
Les tempêtes prennent naissance par contrastes thermiques horizontaux de l'air. Elles se forment lorsque deux masses d'air, aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau) se confrontent et provoquent des vents pouvant être très violents. Les tempêtes «classiques» surviennent surtout au cours des mois d'automne et d'hiver, notamment en janvier et février, voire en novembre et décembre. Ces phénomènes s'accompagnent d'autres évènements associés (pluie, neige...).

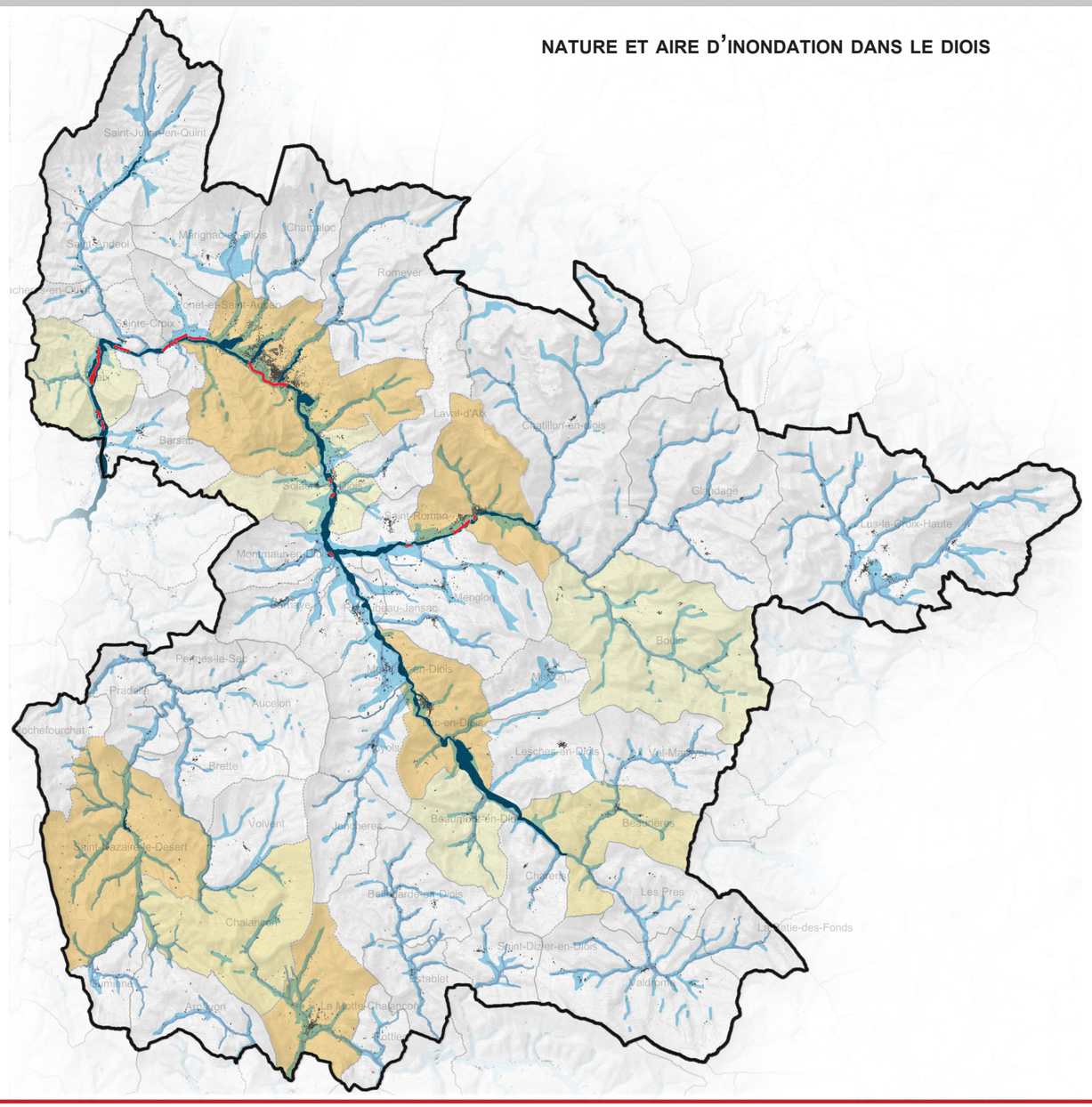
Comme mentionné précédemment, le Diois est assez peu exposé aux vents hormis au niveau des lignes de crêtes. Les vents peuvent s'accélerer au niveau des vallées ou du passage des cols par un effet de canalisation (=effet venturi). D'après MétéoFrance, le Diois compte très peu de jours de tempête, en moyenne sur les 30 dernières années, 0,4 jours de tempête sont dénombrés par an ce qui est très faible à l'échelle hexagonale. Par comparaison, la vallée du Rhône, à Valence, dénombre 1,8 jours de tempête par an. Le Glandasse, le haut val du Buëch et le sommet du Boutarinard sont les principaux secteurs exposés aux tempêtes.

LÉGENDE - VITESSE DES RAFALES DE VENT



Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25 - MétéoFrance 2020 - Tempêtes historiques

NATURE ET AIRE D'INONDATION DANS LE DIOIS



Zone inondable connue *(SMRD - DDT26)*

Zone inondable potentielle *(DREAL ARA)*

Localisation des digues

Inondation torrentielle

Inondation par ruissellement urbain

Inondation torrentielle et par ruissellement urbain

Conception : Agence URBEO

Source : IGN - SCAN25 - DDT26, DREAL Auvergne-Rhone-Alpes

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

IV. DES ZONES INONDABLES COUVRANT LES FONDS DE VALLÉE, ALIMENTÉES PAR DES CRUES TORRENTIELLES

Les inondations

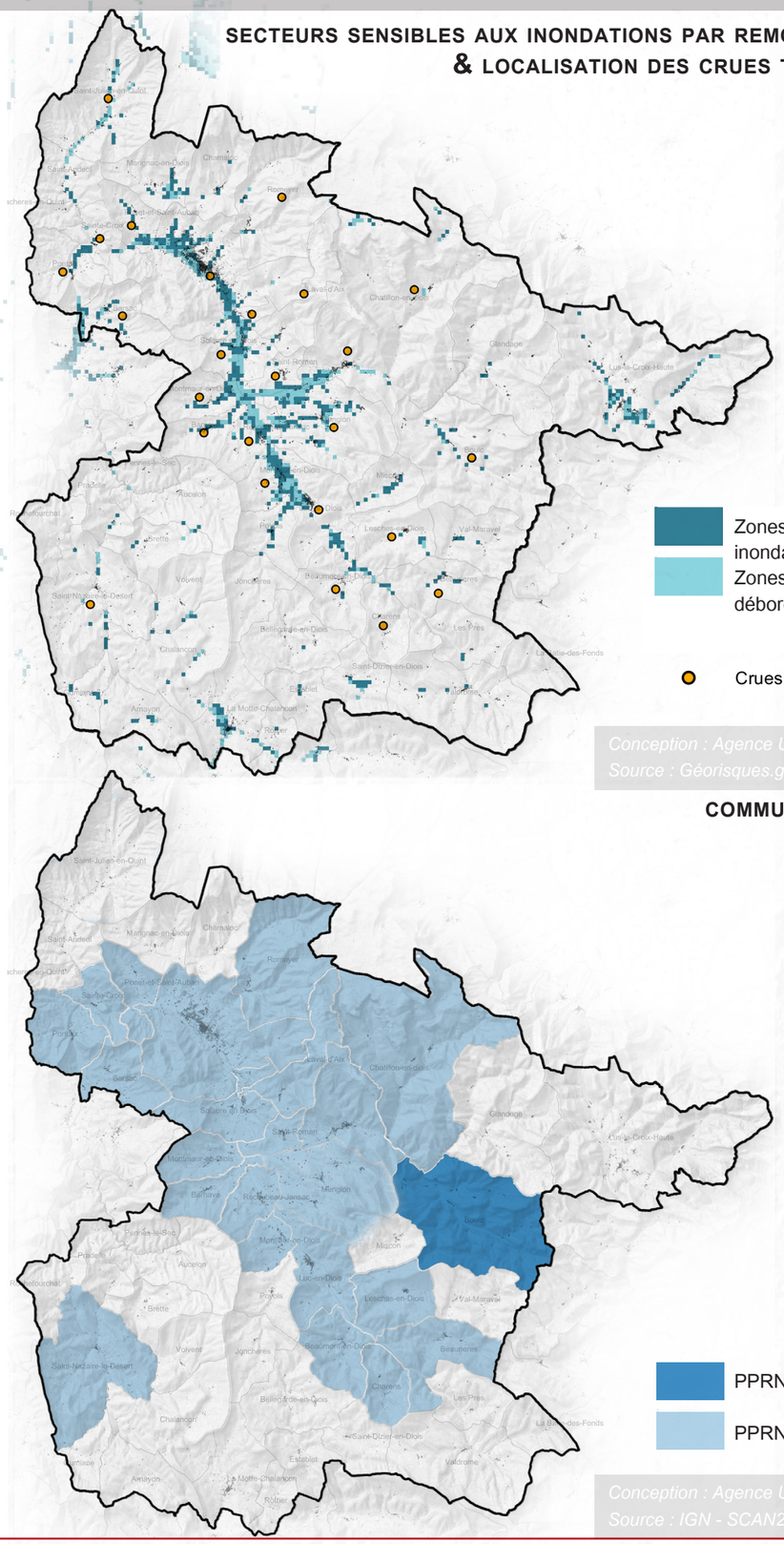
L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. L'expression recouvre les inondations dues aux crues des rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents, aux remontées de nappe, aux ruissellements urbains et agricoles.
Certaines inondations sont liées à des circonstances météorologiques particulières (orages violents). Toutefois, l'activité humaine aggrave le risque d'inondation. Les aménagements (activités, voiries, remembrement agricole, déforestation…) modifient les conditions d'écoulement (imperméabilisation et ruissellement), tout en diminuant les champs d'expansion des crues. Sur les cours d'eau, les aménagements (pont, enrochements) et le défaut chronique d'entretien aggravent les risques potentiels. L'occupation des zones inondables par des bâtiments et matériaux sensibles à l'eau peut aussi générer, en cas de crue, un transport et un dépôt de produits indésirables, susceptibles de former des barrages (= des embâcles) voire des pollutions accidentelles. Leur rupture peut engendrer une inondation brutale des zones situées en aval. L'inondation est un phénomène naturel susceptible de provoquer des pertes de vie humaine, le déplacement de populations, d'avoir un impact sur la santé humaine, les biens et les réseaux. Elle peut également nuire à l'environnement et compromettre gravement le développement économique.

Il existe différents types d'inondations :

- Les montées lentes d'eaux de rivières ou de nappes affleurantes :
  - Les inondations de vallée : une rivière sort de son lit lentement et peut inonder la vallée pendant une période relativement longue.
  - Les inondations par remontée de nappe : lorsque plusieurs années humides se succèdent, le niveau d'étiage de la nappe peut devenir plus haut chaque année ; la recharge naturelle annuelle de la nappe par les pluies est plus importante que sa vidange vers les exutoires naturels. Le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau lors de la montée du niveau de la nappe : c'est l'inondation par remontée de nappe. Ce phénomène très lent peut durer plusieurs mois.
- La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes :
  - Les crues des rivières torrentielles et des torrents : lorsque des précipitations intenses tombent sur un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, entrainant des crues brutales et violentes dans les torrents et les rivières torrentielles. Le lit du cours d'eau est en général rapidement colmaté par des barrages que peuvent former le dépôt de sédiments et des bois morts. Lorsqu'ils cèdent, ces barrages libèrent une énorme vague, qui peut être mortelle.
- Le ruissellement urbain et agricole
  - Le ruissellement concentré organisé en rigoles ou ravines parallèles le long de la plus grande pente. Il commence à éroder et peut marquer temporairement sa trace sur le versant. L'imperméabilisation du sol (bâtiments, voiries, parkings, etc.) limite l'infiltration des pluies et accentue le ruissellement, ce qui occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales.
  - Le ruissellement diffus dont l'épaisseur est faible et dont les filets d'eau buttent et se divisent sur le moindre obstacle.
  - Le ruissellement en nappe, plutôt fréquent sur les pentes faibles, occupe toute la surface du versant.

Tous les fonds de vallée dioise sont exposés au risque de débordement des cours d'eau. Cela concerne les cours d'eau principaux notamment la Drôme, le Bès, le Buëch, la Roanne, l'Oule. Bien que le bassin versant de la Drôme soit assez étendu, les crues y gardent un caractère torrentiel. Le débit habituel de la Drôme avoisine les 20 m3/s. En période de crue, elle peut atteindre 1000m3/s en 30 heures (novembre 1935), voire 1250 m3/s sur 48 heures (septembre 1842). Les inondations torrentielles et le ruissellement urbain constituent des phénomènes importants dans l'alimentation du bassin versant. A Die, le risque est d'autant plus élevé que 4 campings sont directement en contact avec le cours d'eau.

SECTEURS SENSIBLES AUX INONDATIONS PAR REMONTÉE DE NAPPE PHRÉATIQUE & LOCALISATION DES CRUES TORRENTIELLES DEPUIS 2000



COMMUNES COUVERTES PAR UN PPRI

Le risque d'inondation (principalement sous la forme de surverse lors de crue centennale) est d'autant plus fort sur la Drôme que les digues présentent de manière général un état nécessitant des interventions :

- à Barsac, la digue présente un mauvais état général,
- Pontaix : une érosion de la digue en cours avec un muret en mauvais état et une largeur de crête faible,
- Sainte-Croix : le perré est dégradé et la digue connaît des affouillements et est gagnée par la végétation,
- Ponet-et-Saint-Auban : l'état est similaire à celui de Sainte-Croix et il n'y a pas de digue sur la partie amont rive droite de la Drôme.
- L'entrée Ouest de Die présente des signes d'érosion importants mais la digue demeure en bon état au droit du camping.
- Die (Meyrosse) : le mur est ancien mais il est en bon état. Des signes d'affouillement sefont jour, tout comme il est relevé des embâcles. Au droit de la résidence Vercors Park, le muret présente des fissures et des trous.
- Die (secteur Ane / Aurousse) : les murets maçonnés ont divers états selon leurs localisations précises.
- Die (secteur Maladrerie) : le muret constituant la digue présente quelques fissures et déjointements.
- Solaure-en-Diois : il ne reste que quelques vestiges de digues et de la végétation,
- Montmaur-en-Diois : la digue se caractérise par des enrochements et de la végétation,
- Recoubeau-Jansac : des ouvertures sont identifiées dans la digue.
- Montlaur-en-Diois (secteur Martrou) : l'ouvrage présente un bon état global. Quelques de souches et arbres interfèrent avec l'ouvrage.
- Luc-en-Diois : il n'y a pas de digue mais les talus sont protégés,

Les ouvrages des autres cours d'eau connaissent aussi des problématiques de surverse :

- Beaurières (avec le ruisseau Maravel) : la digue est en bon état,
- Châtillon-en-Diois (le Bez) : des débordements en amont de digue sont identifiés,
- Menglon (le Bez) : la digue se caractérise par des affouillements et de la végétation,
- Beaumont-en-Diois (le Grand Devez) : le talus routier et le muret de bord de route départementale sont en bon état. Le muret maçonné présente quelques ouvertures.

Sur un total linéaire de 58 km de digue, plus de 36% du linéaire nécessitent une intervention à brève échéance. Les secteurs les plus impactés par un risque submersif (exposition des populations, des biens et des activités économiques) sont : Beaurières, Montlaur-en-Diois, Die et Pontaix.

Par ailleurs, les communes positionnées en tête de bassin versant, dont les cours d'eau présentent des pentes supérieures à 10% sont exposées à des risques de crue torrentielle. Cela concerne particulièrement 8 communes dans le Diois : Pontaix, Die, Solaure-en-Diois, Châtillon-en-Diois, Boulc, La Motte-Chalancon, Chalancon, Saint-Nazaire-le-Désert, Beaumont et Luc-en-Diois.
Concernant les risques d'inondation liés au ruissellement urbain ou agricole, ils se rencontrent principalement dans les grandes communes urbanisées et positionnées à l'articulation de plusieurs affluents. Die, Châtillon, Luc, Saint-Nazaire et La Motte-Chalancon sont exposées à ce type de risque auxquelles se rajoute Beaurière et Chalancon.

D'après le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), plusieurs secteurs sont sensibles aux inondations par remontée de nappe. Ce risque «potentiel» affecte principalement les fonds de vallée (inondation de cave, débordement de nappe - cf. carte ci-contre).

Face aux problématiques d'inondation, les services de l'Etat ont engagé la réalisation de PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) sur 22 communes. A ce jour,

- Une seule commune (Boulc) dispose d'un PPRi approuvé (le 5 juillet 2007),
- pour les autres communes, seule la prescription d'un PPR est engagée.

RISQUE AVALANCHE - DEGRÉ D'INCLINAISON DES PENTES DE TERRAIN



- Pente de 30-35°
- Pente de 35-40°
- Pente de 40-45°
- Pente > 45°
- Sites habités Sensibles aux Avalanches (SSA) - niveau faible

Conception : Agence URBEO
Source : IGN 2020 - SCAN25 - IRSTEA, Carte des avalanches en France

0 2,5 5 7,5 10 km

URBEO

V. DES AVALANCHES CIRCONSCRITES AUX SOMMETS DES RELIEFS, À L'ÉCART DES LIEUX OCCUPÉS

Les avalanches

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture d'équilibre du manteau neigeux. Sur un versant, la neige accumulée forme une couche hétérogène dont l'équilibre est plus ou moins précaire. Cet équilibre dépend de multiples facteurs parmi lesquels la qualité de la neige, l'inclinaison de la pente, la nature du sol, la présence de végétation. Il peut se rompre spontanément, du fait de l'évolution de la neige ou à la suite d'une perturbation extérieure comme le passage d'une personne. Lorsque l'équilibre du manteau neigeux est rompu, un volume variable de neige (de quelques dizaines de mètres cubes à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes) se met en mouvement et se propage sous l'effet de la gravité.

La mesure de l'inclinaison des pentes permet d'identifier les secteurs susceptibles d'être touchés par des avalanches. En l'espèce, les terrains présentant une longueur minimum de 25 mètres et dont la pente est supérieure à 30° peuvent être considérés comme sensibles au risque d'avalanches.

En comparaison des territoires de haute montagne, le Diois n'est pas considéré comme un territoire particulièrement sensible aux avalanches. Celui-ci ne figure sur aucun des trois outils confectionnés par l'IRSTEA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) mesurant le risque avalanche : la Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanche (CLPA), l'Enquête Permanente sur les Avalanches (EPA) et les Sites habités Sensibles aux Avalanches (SSA). Plusieurs secteurs Nord et Est dans les massifs du Vercors et du Dévoluy ont connu des avalanches. Localement, la montagne du Jocou présente une sensibilité (faible) aux avalanches pour quelques écarts ou hameaux.

La commune de Chamaloc connaît un couloir d'avalanche connu, sous le col du Rousset près du Belvédère du col. Une avalanche s'était produite en 1888 emportant un refuge et tuant plusieurs personnes. Une autre en 1986 a touché des véhicules.

En raison de leur pente, la plupart des reliefs diois sont susceptibles de générer des avalanches. L'Association pour l'amélioration et le partage de connaissances sur les avalanches a recensé, en une décennie, près de 10 avalanches en périphérie du territoire qui ont impliqué des personnes :

- une avalanche au Pas de Siara (montagne des 3 becs) en décembre 2012 qui a emporté un randonneur,
- 3 avalanches à la montagne de Jocou, au col de Grimone et au col du pigeon (2012, 2018 et 2019).
- 3 avalanches au Col de Menée (2015 et 2019),
- plusieurs avalanches à Lus-la-Croix-Haute.

VI. DES PÉRIODES CANICULAIRES EN AUGMENTATION CONTINUE

Les grands froids

Le grand froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières. Il constitue un danger sanitaire (comme la canicule, cf. ci-après) avec le développement d'hypothermie et d'engelures.
Les climatologues identifient des périodes de froid en tenant compte des critères suivants :

- L'écart aux températures moyennes régionales,
- Les records précédemment enregistrés, l'étendue géographique,
- La persistance d'un épisode de froid,
- La présence de vent amplifiant les températures ressenties.

Depuis 2001, météofrance a comptabilisé à l'échelle du département 12 jours passés en vigilance orange «grand froid».

Les canicules

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. Elle repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée. La santé peut être en danger quand 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud,
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu,
- cela dure plusieurs jours.

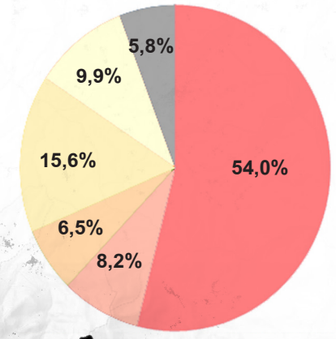
L'exposition à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications, notamment pour les personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, enfants de moins de 4 ans, nourrissons, femmes enceintes, etc.). Les complications sanitaires sont de plusieurs ordres :

- fatigue extrême,
- déshydratation
- coup de chaleur,
- aggravation de pathologies préexistantes (maladies cardiovasculaires),
- hyperthermie.

Depuis 2001, météofrance a comptabilisé à l'échelle du département 64 jours passés en vigilance orange «canicule». Le nombre d'épisodes caniculaires suit une pente croissante.

ALÉAS FEUX DE FORÊT

RÉPARTITION DES SURFACES EXPOSÉES AUX FEUX DE FORÊT



Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25 - BDIFF - Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies, 2017

VII. UNE FORÊT TRÈS VULNÉRABLE AUX INCENDIES ET FAISANT COURIR D'IMPORTANTS RISQUES AUX HAMEAUX DE MONTAGNE

Les feux de forêt

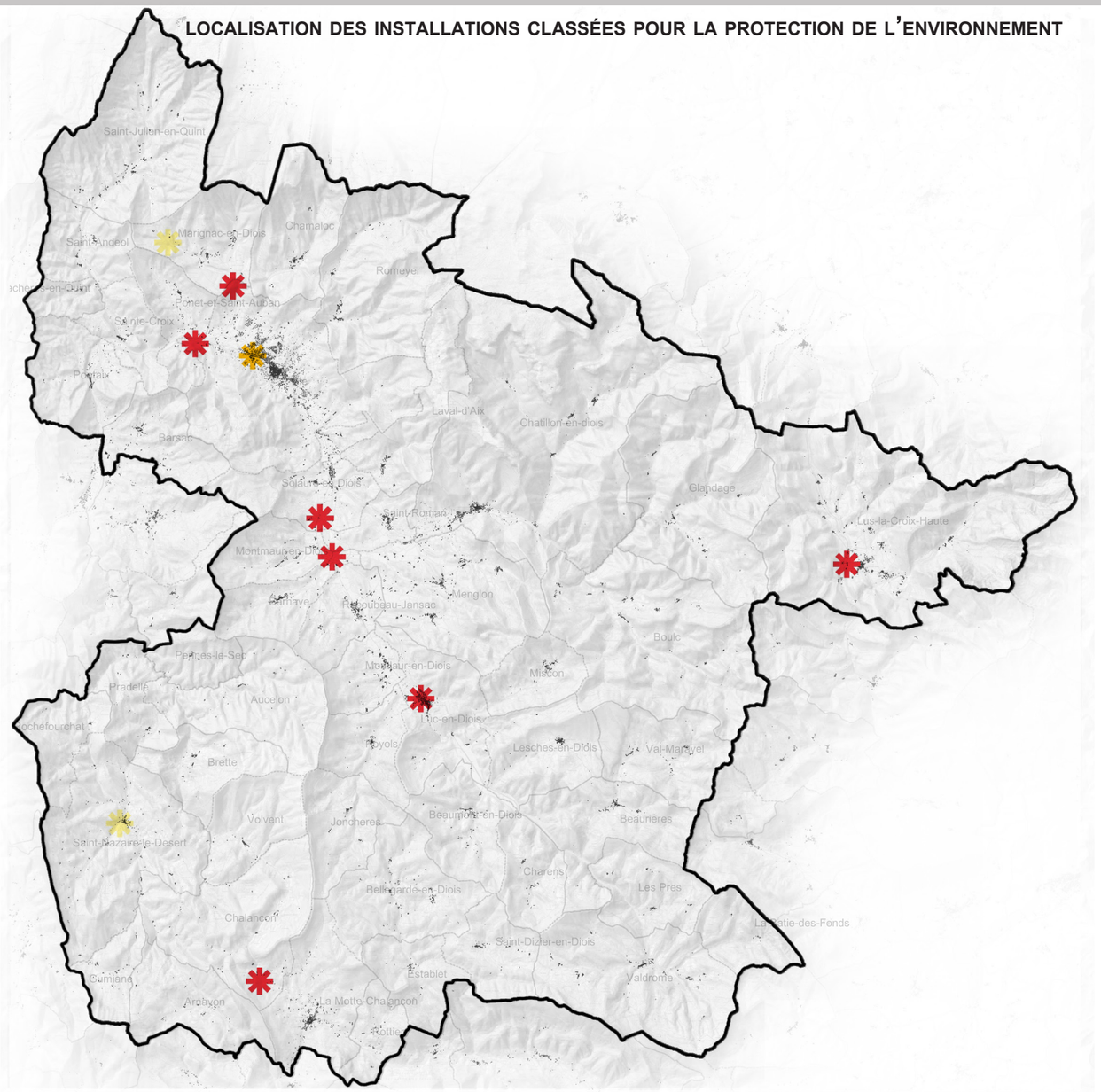
Il y a incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La dénomination vaut aussi pour les incendies qui touchent le maquis, la garrigue ou encore les landes. Les incendirs ont pour cause les effets conjugués de la sécheresse, d'une faible teneur en eau des végétaux et parfois d'une forte fréquentation des espaces forestiers. Le feu de forêt peut être d'origine naturelle (foudre, sécheresse) ou humaine (intentionnelle, accidentelle, provoquée par des infrastructures : voie de chemin de fer, dépôts d'ordures...).

Du fait de l'importance des massifs forestiers, le Diois est particulièrement exposé au risque incendie. 1148 km² sont exposés aux aléas feux de forêt ce qui représente 94% du territoire. Plus encore, 54% de la superficie intercommunale sont exposés à des aléas très forts en raison de la nature des essences forestières hautement inflammables (et des conditions climatiques méditerranéennes). Les communes montagnardes avec leur hameaux épars et leurs écarts sont très fortement sujettes à ce type de risque.
Les risques d'incendie sont d'autant plus élevés que plusieurs parties du territoire connaissent un embroussaillement (cf. partie évolution du couvert forestier). Face à cette situation, le PDPFCI (Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies) de 2017 définit une obligation de débroussaillement des terrains[3]. Un arrêté préfectoral de 2013 détermine les périodes de l'année les plus sensibles au risque incendie et précise des dispositions pour l'emploi du feu ou le brulage, et les obligations en termes de débroussaillage notamment autour des constructions et voies d'accès.

Sur les 3926 incendies dénombrés entre 2010 et 2020 dans le département de la Drôme, 127 incendies (soit 3,2%) sont comptabilisés dans le Diois. Un quart des incendies diois impacte les forêts et les espaces boisés (31 incendies, soit 24,4%). Entre 2010 et 2019, ceux-ci ont parcouru près de 52 hectares sur le territoire. Si les incendies du Diois ne représentent que 14,9% de ceux du département (31 sur 208 incendies de forêt), ils couvrent d'importantes surfaces (26,6% des forêts drômoises). La forêt apparaît ainsi très vulnérable. Environ 13 incendies sont comptabilisés par an, ils brûlent et parcourent 5,8 ha de forêt (avec de fortes variations d'une année sur l'autre).
35 communes du Diois ont connu un épisode incendiaire entre 2010 et 2019, les principales étant Anneyron, Saint-Dizier-en-Diois et Romeyer. D'autres communes ont connu plutôt des incendies de type « urbain » (Die, Anneyron, Lesches-en-Diois, Beaurières) et secondairement les communes suivantes : Solaure-en-Diois, Beaumont, Luc, Lus-la-Croix-Haute, Menglon, La Motte, Valdrôme. Les départs de feu sont majoritairement liés à des travaux de particuliers, secondairement à la foudre, à des actes de malveillance, aux activités de loisirs ou aux infrastructures locales (chemin de fer, lignes électriques).

[3] *En application des articles L134-15 et R134-6 du code forestier, l'obligation de débroussaillement est annexée au PLU.*

LOCALISATION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



- ICPE soumise à autorisation
- ICPE soumise à enregistrement
- ICPE soumise à déclaration avec contrôle périodique

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25 - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

URBEO

VIII. UN NOMBRE D'INSTALLATIONS À RISQUE INDUSTRIEL LIMITÉ

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les risques industriels

Un risque industriel majeur est lié à un événement accidentel mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux employés au sein d'un site industriel. Il peut entraîner des conséquences immédiates graves pour les personnels, les riverains, les biens ou l'environnement.Les principales manifestations du risque industriel sont :

- les effets thermiques, liés à la combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;
- les effets toxiques qui résultent de l'inhalation, l'ingestion ou les effets cutanés d'une substance chimique toxique ;
- les effets mécaniques provoqués par une explosion et liés à une surpression résultant d'une onde de choc.

Le Code de l'Environnement distingue au titre des Installations classées :

- les installations potentiellement génératrices de nuisances ou faiblement dangereuses, soumises à déclaration ;
- les installations dangereuses, soumises à enregistrement (autorisation simplifiée) ;
- les installations plus dangereuses, soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers.

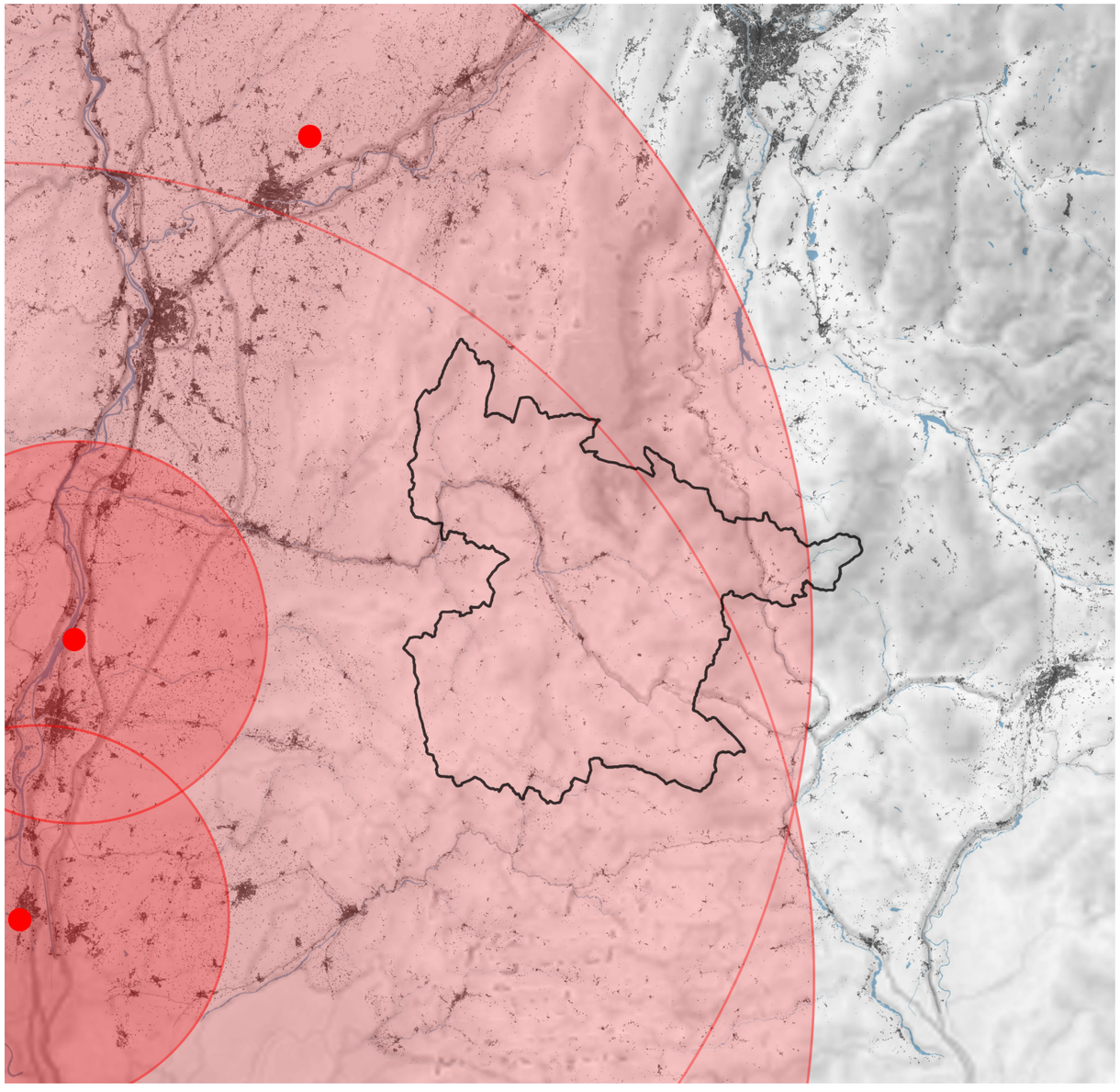
Parmi ces dernières, les installations présentant des risques majeurs, dites « installations SEVESO », sont assujetties à une réglementation spécifique. Les installations SEVESO sont classées en « SEVESO seuil haut » et « SEVESO seuil bas ». Cette distinction se base sur des seuils de quantités de produits dangereux stockés ou utilisés. Les installations classées « SEVESO seuil haut » nécessitent un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Dans le Diois[4],

- 3 ICPE[5] sont soumises à autorisation :
  - la déchetterie de la Communauté de Communes du Diois à Die (Lieu-dit Ruinel et Onglane),
  - la scierie Parron à Lus-la-Croix-Haute (le village),
  - la gravière de Diois Gravier SAS à Montmaur-en-Diois (Lieu-dit l'île).
- 4 ICPE est soumise à enregistrement :
  - la cave de Jaillance pour la production de vin (avenue de la Clairette à Die),
  - un site d'exploitation de Diois Gravier SAS à Solaure-en-Diois (Lieu-dit Satayas),
  - 2 déchetteries de la CCD à La MotteChalancon et à Luc-en-Diois.
- Aucun site classé Seveso n'est recensé.

[4] Dans cette partie, seules les ICPE de nature industrielle sont mentionnées. Les ICPE liées à des activités agricoles sont présentées dans le chapitre sur l'agriculture.
[5] 4 ICPE sont en cours de revérification (2 correspondent à d'anciennes carrières qui ne sont plus exploitées, 1 installation illégale).

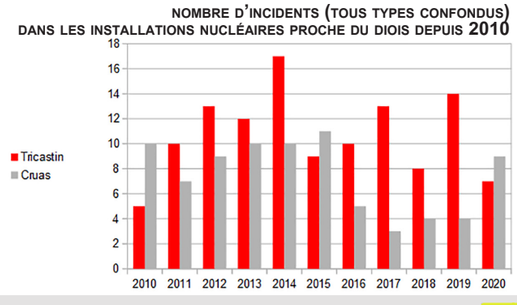
PROXIMITÉ DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES



PÉRIMÈTRE DE 20 KM

PÉRIMÈTRE DE 80 KM

NOMBRE D'INCIDENTS (TOUS TYPES CONFONDUS) DANS LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES PROCHE DU DIOIS DEPUIS 2010



Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25 - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité de Sureté Nucléaire

0 6 12 18 24km

URBEO

IX. UN TERRITOIRE AUX FRANGES DES PÉRIMÈTRES DE SURÊTÉ NUCLÉAIRE

LES RISQUES NUCLÉAIRES

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement. Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments toxiques (notamment radioactifs) et/ou par une forte irradiation.

L'accident nucléaire peut survenir :

- dans une centrale nucléaire de production d'électricité ;
- dans des installations produisant, conditionnant, stockant ou retraitant le combustible nucléaire et dans des laboratoires de recherche nucléaire ;
- lors du transport de substances radioactives ;
- lors d'une dissémination involontaire ou malveillante de substances radioactives dans l'environnement.

En l'absence d'action de protection, les rejets radioactifs entraînent deux conséquences sur l'homme :

- L'irradiation : c'est une exposition de l'organisme à des rayonnements issus d'une source radioactive.
- La contamination : cela correspond à un dépôt sur la peau d'une substance radioactive. La contamination peut être interne si la source radioactive pénètre à l'intérieur du corps humain. Les voies d'entrée sont essentiellement respiratoires, digestives voire cutanées (par des plaies).

Trois sites nucléaires sont localisés dans la vallée du Rhône :

- le centre nucléaire de production d'électricité de Cruas-Meysse, en Ardèche, positionnée en limite du département de la Drôme, en rive droite du Rhône (fournissant 40% des besoins en électricité de la région). Elle comprend 4 réacteurs à eau pressurisée de 900 MW mis en service en 1983/1984.
- le complexe nucléaire du Tricastin localisé à Pierrelatte et à Saint-Paul-trois-Châteaux regroupant la plus importante concentration industrielle, nucléaire et chimique en France avec plusieurs installations (COGEMA, SODEREC...). Le site est composé de 4 réacteurs à eau pressurisée de 900 MW mis en service en 1980/1981
- la société FBFC à Romans-sur-Isère exploite une usine de fabrication de combustibles nucléaires pour les réacteurs de recherche et une unité de fabrication de combustibles nucléaires destinés aux réacteurs à eau pressurisée.

En cas d'accident nucléaire, plusieurs périmètres d'évacuation existent :

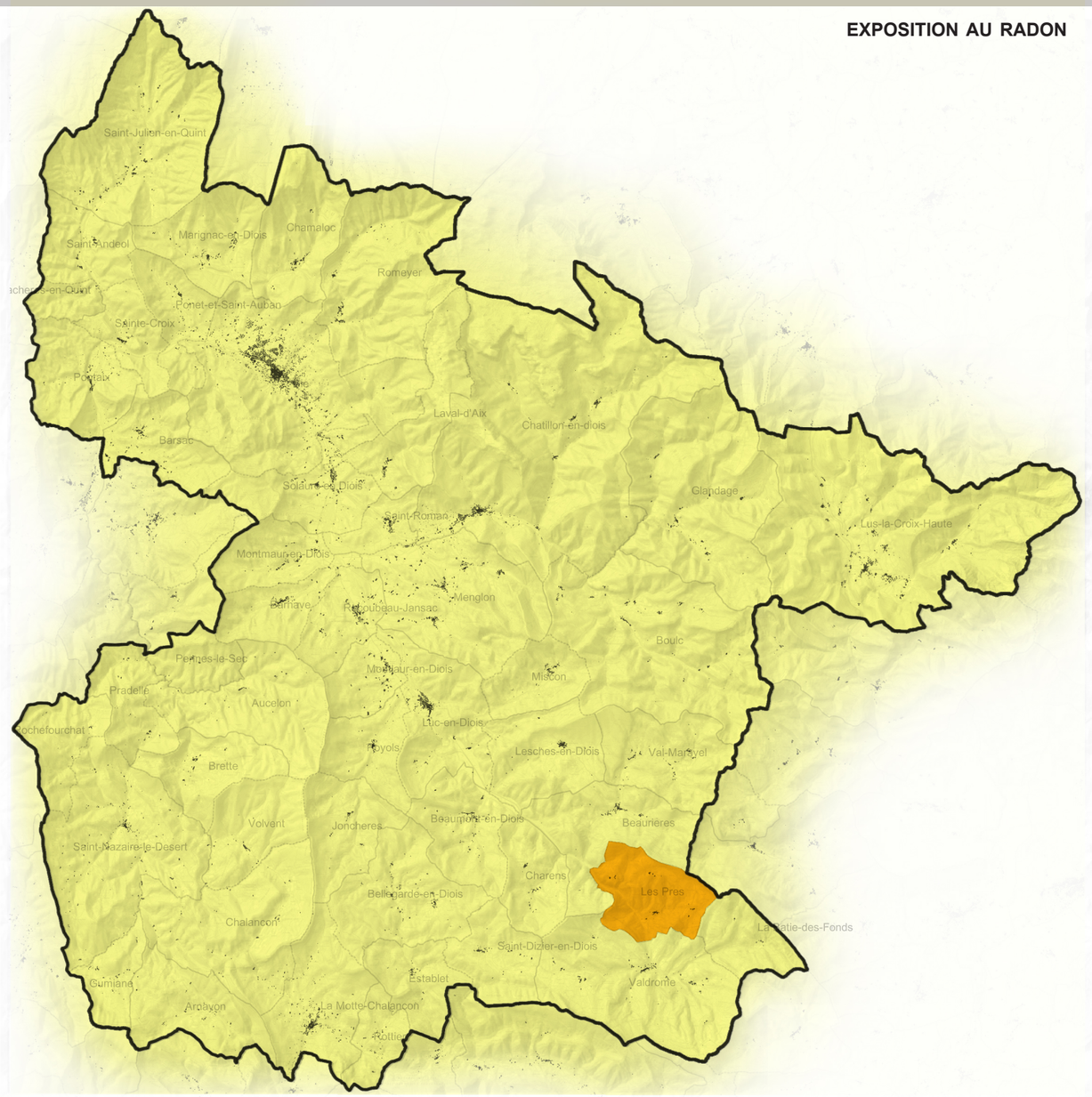
- un périmètre de 5 km autour de l'installation constitue le premier palier de sécurité,
- un périmètre de 20 km correspond à un dispositif de protection des populations, des biens et de l'environnement. Il est couvert par un PPI (Plan Particulier d'Intervention).

Les associations environnementales estiment qu'un périmètre de l'ordre de 80 à 100 km autour des installations nucléaires serait adéquat pour assurer l'évacuation et minimiser les impacts sur la population, périmètre correspondant à celui observé lors de l'explosion de la centrale de Fus=kushima au Japon. Le Diois se positionne au plus proche à 60km des deux centrales nucléaires.

Une échelle internationale INES (International Nuclear Event Scale) a été établie pour caractériser les incidents et accidents nucléaires. Les événements de niveaux 1 à 3, sans conséquence significative sur les populations et l'environnement, sont qualifiés d'incidents, ceux des niveaux supérieurs (4 à 7), d'accidents. Le 7ème niveau qui est le dernier niveau correspond à un accident dont la gravité est comparable aux catastrophes de la centrale nucléaire de Tchernobyl survenue le 26 avril 1986 et de la centrale nucléaire de Fukushima le 11 mars 2011.

En 10 ans, la centrale du Tricastin a connu 118 incidents (116 de niveau 1 et 2 de niveau 1), soit 11 incidents par an tandis que la centrale de Cruas-Meysse a connu 82 incidents (81 de niveau 1 et 1 de niveau 2). D'après l'Autorité de Sûreté Nucléaire, ces incidents sont classés comme mineurs dans la vie des centrales (indisponibilité de turbo-alternateur de secours, défaut prolongé de sectorisation incendie, contamination d'un travailleur, défaut de résistance au séisme des groupes électrogènes, ouverture inadéquate de système de surveillance atmosphérique, indisponibilité de filtration d'iode...).

EXPOSITION AU RADON



Catégorie 1 - Teneurs en uranium très faibles

Catégorie 2 - Teneurs en uranium faibles

Catégorie 3 - Teneurs en uranium élevées

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25 - IRSN 2020

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

X. DES EXPOSITIONS AUX POLLUTIONS TIERCES (RADON, PLOMB...) LIMITÉES

LES RISQUES D'ÉMISSION DE GAZ RADIOACTIF NATUREL (RADON)

Le radon est un gaz radio-actif naturellement présent dans les sols. Celui-ci peut migrer, de manière naturelle, dans les bâtiment. Ce gaz peut provoquer des cancers du poumon. Le radon est présent en tout point du territoire national et sa concentration dans les bâtiments est très variable : de quelques becquerels par mètre-cube (Bq.m-3) à plusieurs milliers de becquerels par mètre-cube. Parmi les facteurs influençant les niveaux de concentrations mesurées dans les bâtiments, la géologie, en particulier la teneur en uranium des terrains sous-jacents, est l'un des plus déterminants. Elle détermine le potentiel radon des formations géologiques : sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte. Sur certains secteurs, l'existence de caractéristiques particulières du sous-sol (failles, ouvrages miniers, sources hydrothermales) peut constituer un facteur aggravant en facilitant les conditions de transfert du radon vers la surface et ainsi conduire à modifier localement le potentiel. Le radon se retrouve principalement au niveau des formations d'origine vulcanique. Le Diois est ainsi peu concerné par cette exposition.

L'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) a établi cartographie du potentiel du radon des formations géologiques classant les communes en 3 catégories.

- 49 communes du Diois sont classées en catégorie 1 : les teneurs en uranium sont les plus faibles du territoire national. Ces teneurs sont liées aux formations calcaires, sableuses et argileuses. il en résulte que les bâtiments présentent des concentrations en radon faibles (inférieures à 50 Bq.m-3).
- Seule la commune des Prés est classée en catégorie 2 : il s'agit d'une zone à potentiel radon faible mais sur laquelle des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments. Cela peut s'expliquer par l'existence de failles importantes ou de sous-sol abritant des ouvrages miniers souterrains.
- Aucune commune n'est classée en catégorie 3

LES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB

L'ensemble du département de la Drôme est déclaré zone à risque d'exposition au plomb. Les constructions édifiées entre la moitié du XIX^{ème} siècle et le milieu du XX^{ème} siècle ont en effet fréquemment employé le plomb notamment pour produire des peintures anti-corrosion. Ce métal lourd peut être dangereux lorsqu'il est réduit à l'état de poussière. Inhalées ou ingérées, les particules de plomb, toxiques, peuvent pénétrer dans le sang et avoir des conséquences sur la santé (saturnisme), impactant dès lors le système nerveux, les reins et les capacités reproductives.

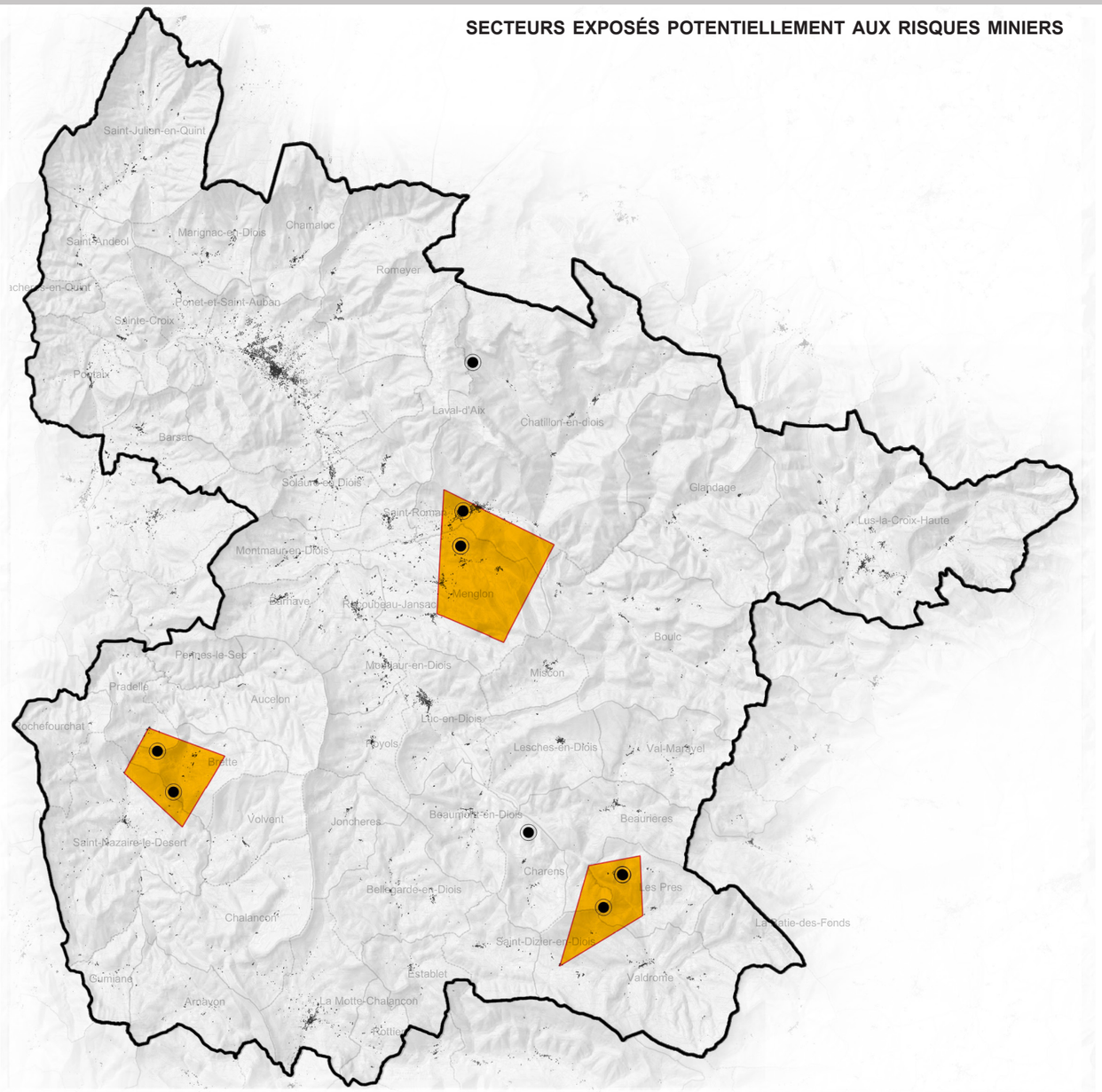
LES RISQUES D'EXPOSITION AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Des études ont démontré les effets nocifs de l'exposition aux champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences. Il s'agit donc d'une nouvelle thématique à prendre en compte dans les documents d'urbanisme.
Le territoire de la CCD est concerné par différentes installations :

- Une ligne aérienne de transport d'électricité à haute tension de RTE à 63 kV Crest-Die, avec un poste électrique à Die ;
- 4 centres d'émission ou de réception radio électrique : Châtillon-en-Diois – Aucelon, Chalançon et Die ;
- Des réseaux hertziens : 15 TDF (TéléDiffusion de France), 4 stations France Télécom, 4 liaisons liées à des régions militaires ;
- 5 câbles de télécommunication France Télécom.

Toutes ces installations font l'objet de servitudes d'utilité publique.
De plus, l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) propose la création d'une zone d'exclusion de nouvelles constructions d'établissements recevant du public (hôpitaux, écoles, …).

SECTEURS EXPOSÉS POTENTIELLEMENT AUX RISQUES MINIERS



Ouvrages miniers

Secteurs couverts par un titre minier

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25 - DREAL - BRGM 2020

0 2,5 5 7,5 10 km

URBEO

XI. DES INSTALLATIONS ÉNERGÉTIQUES GÉNÉRANT DES RISQUES CONTENUS

Les risques miniers

Comme mentionné précédemment, plusieurs concessions minières ont été octroyées au cours du siècle dernier. Il en résulte la présence de nombreuses cavités souterraines artificielles plus ou moins profondes présentant des risques d'effondrement. A l'arrêt de l'exploitation des mines souterraines, et en dépit des travaux de mise en sécurité, peuvent se produire trois types de mouvements résiduels de terrain :

- Les effondrements localisés. Ils résultent de l'éboulement de cavités proches de la surface et créent un entonnoir de faible surface.
- Les effondrements généralisés. Ils se produisent quand les terrains cèdent brutalement sans signe précurseur.
- Les affaissements. Ils se produisent généralement lorsque les travaux sont à plus grande profondeur.

Pour tous ces phénomènes, les dommages peuvent être importants et affecter les bâtiments, la voirie ainsi que les réseaux notamment de gaz et d'eau. Selon leur nature, les anciennes exploitations minières peuvent générer d'autres risques : pollution de l'eau, inondation par remontée des eaux en zones affaissées, explosions gazeuses (grisou), émissions de gaz asphyxiants, toxiques ou de radioactivité (uranium ou radon).

Plusieurs communes sont exposées à ce type de risque :

- les communes de Beaurières, Les Prés et Valdrôme couvertes par l'ancienne concession de plomb de « Les Prés ». Seule Les Prés aurait fait l'objet de travaux miniers.
- les communes de Brette, Pradelle et Saint-Nazaire-le-Désert couvertes par l'ancienne concession de plomb de « Brette ». Seule la commune de Brette aurait fait l'objet de travaux miniers.
- Communes de Menglon et Châtillon-en-Diois : ancienne concession de plomb de « Menglon ».
- La commune de Charens est également concernée par une zone de travaux miniers non rattachés à un titre minier autour du site de la Serre de la Molle.

Les rapports miniers indiquent de faibles risques locaux de mouvement de terrain suite aux concessions minières.

Les risques de rupture de barrage

Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion ; celle-ci engendre l'élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent. Les causes de rupture sont diverses :

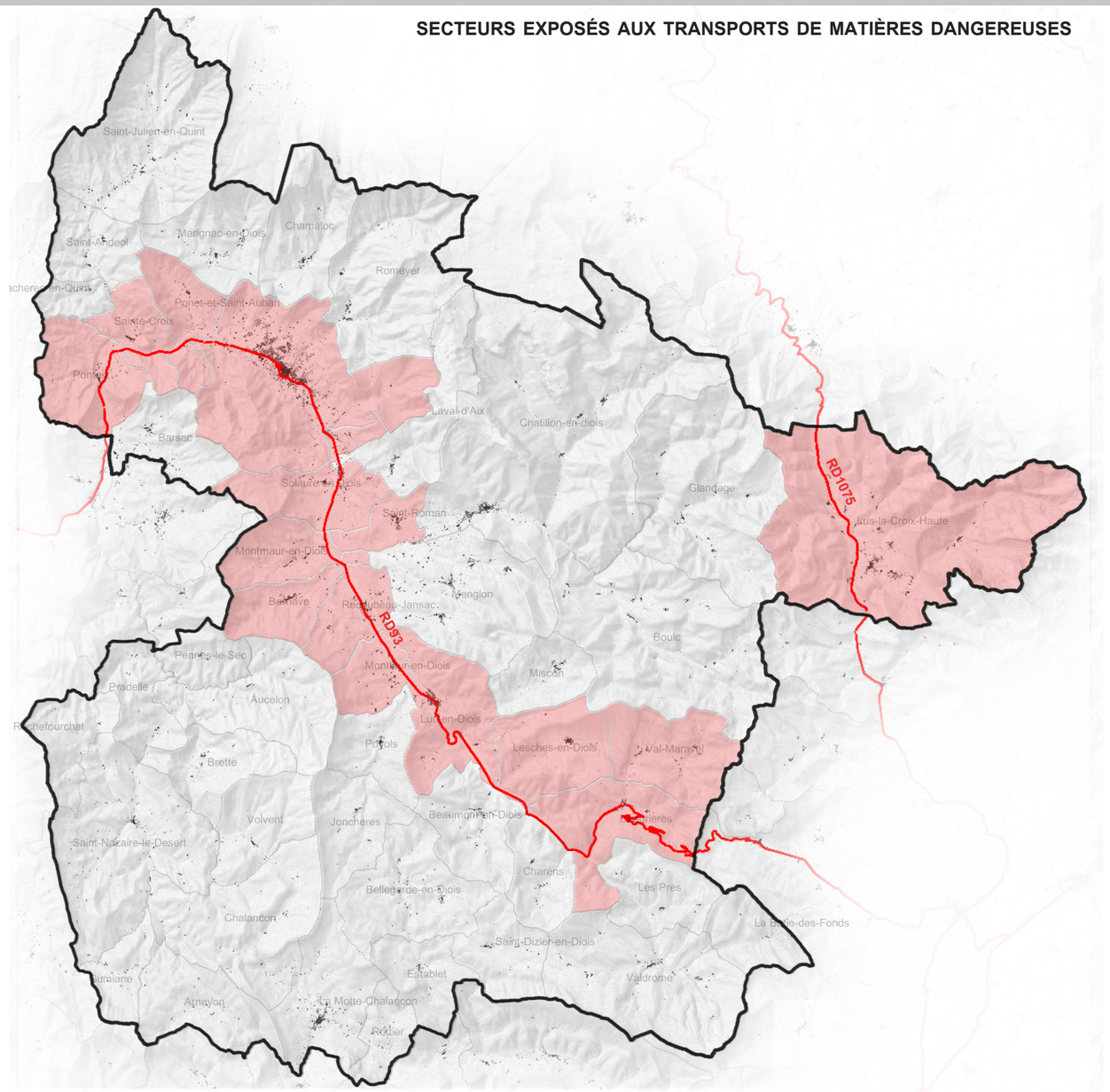
- techniques, en cas de vices de conception, de construction ou de matériaux. Le vieillissement des installations peut en être aussi la cause ;
- humaines : des erreurs d'exploitation, une surveillance ou un entretien insuffisants, une malveillance ;
- naturelles, un séisme, une crue exceptionnelle, un glissement de terrain peuvent entrainer une rupture.

Les dommages occasionnés peuvent alors être considérables pour :

- Les êtres vivants : noyade, ensevelissement…
- Les biens : destruction et détérioration des bâtiments, des ouvrages (ponts, routes…).
- L'environnement : destruction de la flore et de la faune, disparition du sol cultivable, pollutions diverses, boue, débris…

Localement, seul le barrage de Menglon pourrait être concerné mais cet ouvrage n'est pas considéré comme étant à risque.

SECTEURS EXPOSÉS AUX TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES



Infrastructures routières et ferroviaires utilisées pour le Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Communes traversées par des TMD

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25 - DREAL - BRGM 2020

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

XII. DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES DONT LES NUISANCES SONT ASSUJETTIES AU NIVEAU DE TRAFIC

Le transport de matières dangereuses

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive. De nombreux produits d'usage quotidien, comme les carburants, les gaz ou les engrais, peuvent présenter des risques. Les matières transportées ont souvent une concentration et une agressivité supérieures à celles des usages domestiques.
Un accident de transport de matières dangereuses peut générer plusieurs types d'effet :

- une explosion, provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (surpression due à une onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres,
- un incendie, causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc avec production d'étincelles, l'inflammation d'une fuite sur une citerne ou un colis contenant des marchandises dangereuses, un sabotage, etc... 70% des matières dangereuses transportées sont des combustibles ou des carburants ce qui rend ce type d'accident le plus probable. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques,
- une contamination de l'air (nuage toxique), de l'eau ou du sol provenant d'une fuite de produit toxique ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

Le risque de transport de marchandises dangereuses (ou risque TMD) est lié aux accidents se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Les principales zones sensibles à ce risque TMD sont donc les grands axes de circulation, les zones fortement industrialisées et les secteurs où l'environnement présente une vulnérabilité particulière (par exemple : zone de captage en eau…).
Dans le Diois, les communes les plus exposées sont celles traversées par la RD93 et la RD1075, et par les voies ferroviaires parallèles. Ces axes routiers et ferroviaires traversent les communes regroupant le plus d'habitants du Diois.

La commune de Lus-la-Croix-Haute est également concernée par le risque de TMD par canalisation, lié à la présence de la canalisation de transport d'éthylène « TA Saint-Auban – le Pont de Claix » exploitée par la société Transalpes. Les principaux risques existants sont ceux d'une rupture de la canalisation ou de l'apparition d'une fuite. Cette infrastructure fait l'objet de servitudes d'utilité publique[6].

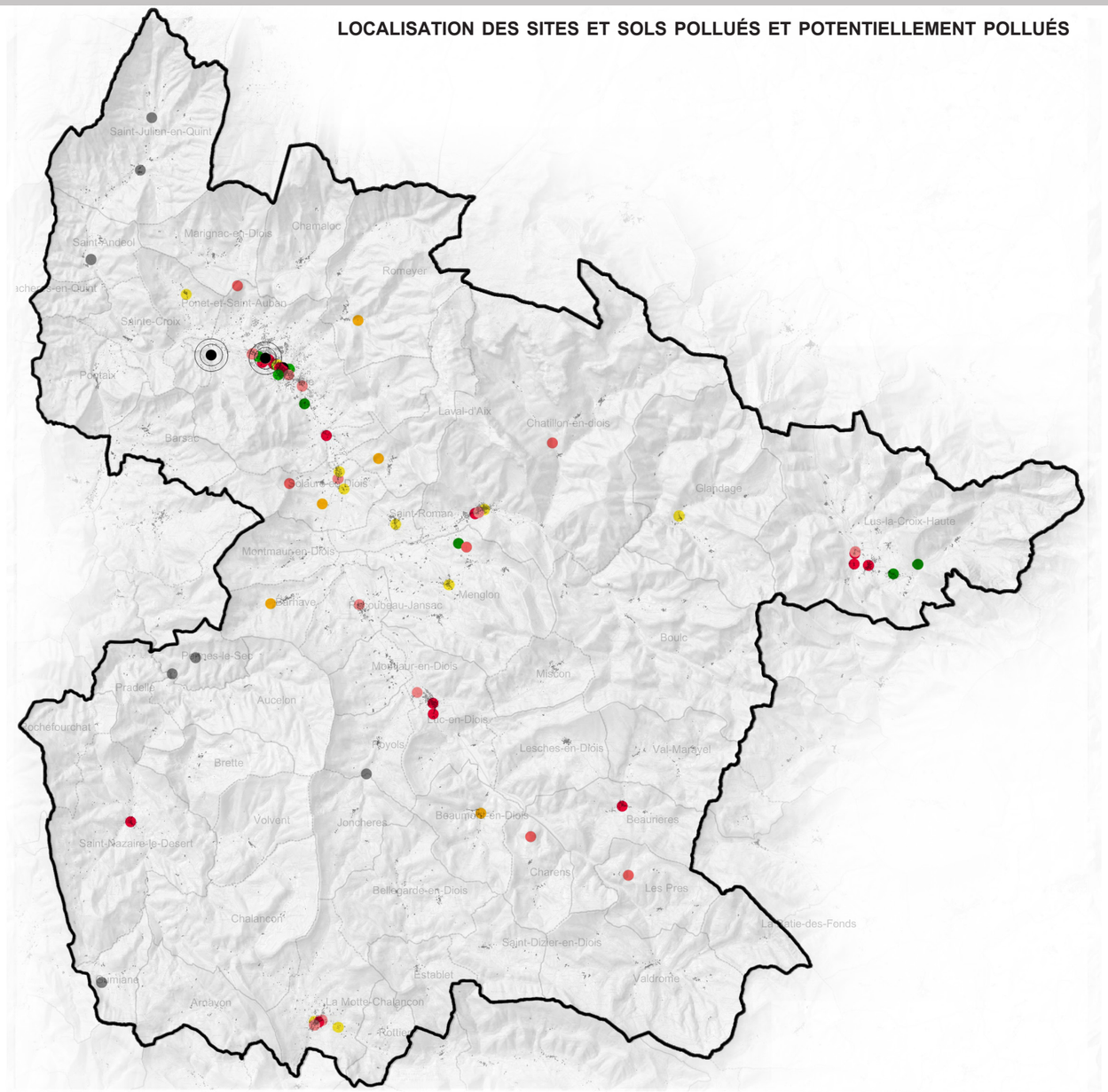
Les nuisances sonores

Le Diois n'est pas un territoire particulièrement exposé aux nuisances sonores. Il n'accueille pas d'aérodromes. Le réseau d'infrastructures de transport (routes, voies, ferrées) se limitent à des voies départementales et locales dont les trafics sont limités (cf. partie mobilité). Seule la commune de Die est identifiée pour ses voies bruyantes :

- La route RD238 qui contourne la ville est classée en catégorie 4. Ce classement défini par les services de l'état détermine les règles d'isolement acoustique que doivent respecter les nouvelles constructions ou réhabilitations. Ces règles imposent un isolement minimum des façades de 35 décibels et s'appliquent sur une bande de largeur de 30 mètres.
- La route RD541 est classée en catégorie 3. La largeur du secteur affecté par le bruit est de 100m et impose un isolement acoustique de 38 dB minimum.

[6] *La servitude d'utilité publique a été instituée par arrêté préfectoral en date du 30/11/2016.*

LOCALISATION DES SITES ET SOLS POLLUÉS ET POTENTIELLEMENT POLLUÉS



- Sites et sols pollués
- Stations services - Dépôts de Liquides Inflammables
- Carrières - Extraction de matériaux
- Garages - Ateliers mécaniques
- Stockage de déchets non dangereux
- Métallurgie - Sidérurgie iiques
- Blanchisserie - teinturerie atériaux
- Stockage de phytosanitaires - pesticides
- Activités hospitalières ı dangereux
- Divers

Conception : Agence URBEO
Source : IGN - SCAN25 - BASIAS - BASOL 2019

0 2.5 5 7.5 10 km

URBEO

XIII. UNE CENTAINE DE SITES POTENTIELLEMENT POLLUÉS DONT PLUS DU TIERS LOCALISÉS À DIE

SITES ET SOLS POLLUÉS

Certaines activités économiques sont susceptibles d'engendrer des pollutions à court, moyen ou long terme pour l'environnement. La cessation d'une activité notamment industrielle se doit dès lors d'être suivie. Deux bases de données nationales recensent les sites à surveiller :

- d'une part la base de données nationale BASOL : cette base liste les sites et les sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- d'autre part, la base BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services) : cette base recense les sites ayant pu mettre en œuvre des substances polluantes pour les sols et les nappes phréatiques. L'inscription d'un site dans Basias ne préjuge pas de la présence ou non d'une pollution des sols mais les activités s'y étant déroulées ont pu donner lieu à la présence de polluants dans le sol et les eaux souterraines.

D'après la base BASOL, le Diois compte deux sites pollués localisés à Die :

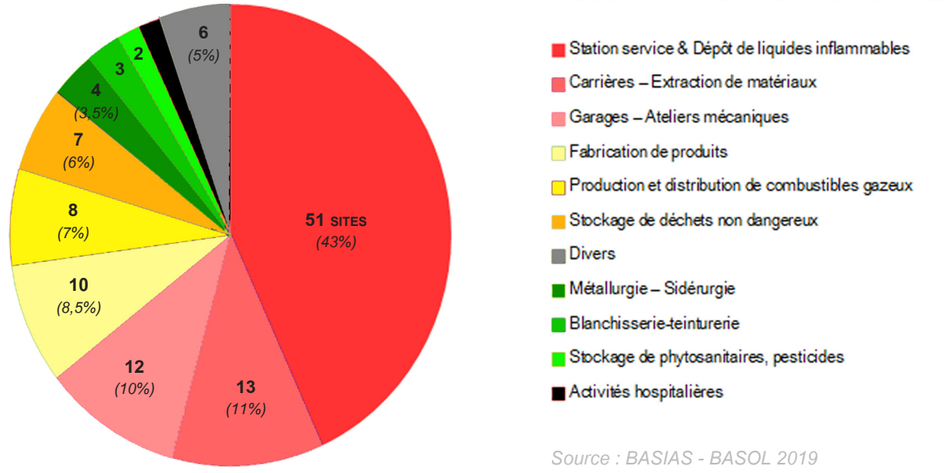
- le garage Rubis (1 avenue Sadi Carnot) : la parcelle de 1079m² a été nettoyée, elle ne présente plus de contrainte particulière pour un usage futur. Le site concentrait plusieurs métaux lourds et polluants dans le sol : cadmium, cuivre, plomb, zinc, mercure, HAP et hydrocarbures.
- le four incinérateur de Chapiat [7] (quartier de Chapiat) : la parcelle de 10804m² est classée en niveau 2 c'est-à-dire que sa surveillance doit être poursuivie pour le sol, les eaux de surface et les eaux souterraines. Ce site produisait des polluants métalliques (chrome, cadmium, plomb), minéraux et organiques.

Par ailleurs, la base BASIAS recense 119 sites dans le Diois principalement dans les vallées dont :

- 43 uniquement sur la commune de Die (36% des sites),
- 12 sur la commune de Châtillon-en-Diois,
- 8 pour Solaure, Luc-en-diois, Lus-la-Croix-Haute
- 7 à La Motte-Chalancon et Menglon...

43% des sites correspondent à des stations services ou à des dépôts de liquides inflammables, 13% à des carrières ou des lieux d'extraction de matériaux, 10% à des garages ou ateliers mécaniques, 8,5% à des sites de fabrication de produits, 6% à des lieux de collecte de déchets non dangereux. Depar leur nature, ces sites présentent principalement des risques de pollution chimique vis-à-vis des sols.

NATURE DES ACTIVITÉS DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS



Source : BASIAS - BASOL 2019

[7] Des servitudes d'utilité publique ont été instituées autour du four par arrêté préfectoral n°2015300-0004 du 22/10/2015.

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

PLUi Pays Diois
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONDS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-SAINT-SAUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
SAINT-ANDEOL-EN-QUINT
SAINT-DIZIER-EN-DIOIS
SAINT-JULIEN-EN-QUINT
SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT
SAINTE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



DIAGNOSTIC

1.2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

SOMMAIRE (1/4)

CHAPITRE 1	***STRUCTURATION & ARMATURE DU TERRITOIRE***	***11***
SOUS-CHAPITRE 1	***ORGANISATION & STRUCTURATION TERRITORIALE***	***13***
Histoire du développement urbain et évolution territoriale	I. La vallée drômoise, un axe de passage et d'établissement humain pluri-millénaire	13
	II. Des villages fondés à partir de sites religieux ou de fortifications seigneuriales médiévales	15
	III. Des conflits religieux qui ont marqué de leurs stigmates le territoire	17
	IV. Un territoire historiquement ancré dans une poly-activité de subsistance	17
	V. Des bouleversements territoriaux au XIXème siècle étroitement liés à la réalisation de nouveaux axes de communication et à l'exode rural	19
	VI. Les années 70, un renouveau du territoire par le tourisme	21
organisation et structuration du territoire	VII. Un territoire rural peu dense, en retrait des grands pôles urbains	23
	VIII. Un bassin de vie Diois qui fonctionne majoritairement de manière autonome	25
	IX. Des franges territoriales sous influence des villes moyennes périphériques	27
Occupation des sols et évolution des consommations foncières	X. Le Diois, un territoire éminemment forestier et agricole	29
	XI. Des espaces urbanisés concentrés dans la moyenne vallée drômoise	31
	XII. 9/10ème des urbanisations nouvelles réalisées sous la forme d'extensions urbaines, de faible densité	33
	XIII. 37 hectares de dents creuses dans le Diois	35
synthèse	XIV. Les défis à relever pour le Diois en 2035 en matière d'organisation territoriale et de consommation foncière	37
SOUS-CHAPITRE 2	***PAYSAGE & PATRIMOINE***	***41***
structurations & dynamiques paysagères	I. Une diversité de paysages grandioses à forte identité marqués par la géologie et les pratiques culturales	43
morphologie et paysage urbain	II. Des villages aux silhouettes remarquables, fortement perceptibles et exposées	63
	II.1. Des implantations étroitement liées à la topographie marquée du territoire	*63*
	II.2. Des morphologies médiévales très marquées	*67*
	III. Des extensions de l'urbanisation qui bouleversent la silhouette des villages	71
morphologies urbaines	IV. Le Diois, un territoire à la confluence de trois styles architecturaux	73
typologies architecturales	*IV.1. L'architecture provençale*	*73*
	IV.2. l'architecture dauphinoise	*77*
	IV.3. l'architecture montagnarde	*79*
	IV.4. Les édicules et appendices bâtis, éléments d'identité locale	*81*
patrimoine	V. une architecture vernaculaire remarquable non protégée et subissant de fortes altérations	83
	VI. Un patrimoine monumental et rural présent dans chaque village mais dénué de mesure de protection ou de conservation	85
	VII. Une concentration des mesures de protection patrimoniales à Die	87
	VIII. Les défis à relever pour le Diois en 2035 en matière d'économie et d'emplois	88

SOMMAIRE (2/4)

CHAPITRE 2 — FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE — 91

SOUS-CHAPITRE 1 — POPULATION - DÉMOGRAPHIE — 93

POPULATION

I. Un regain démographique depuis les années 80, une croissance démographique en accélération 95

II. Un dynamisme démographique alimenté exclusivement par l'apport de population extérieures 99

III. Une population âgée, un territoire qui poursuit son vieillissement 103

IV. Un territoire dominé par les personnes seules ; un desserrement tendanciel des ménages qui continue 109

V. Une diversification des modes de cohabitation (monoparentalité, colocation...) 111

VI. Une population économiquement fragile et fortement précarisée 115

SOUS-CHAPITRE 2 — HABITAT - LOGEMENT — 118

HABITAT

I. Un parc de logements dont la croissance décélère 121

II. Un parc conséquent de résidences secondaires, reflet de la vocation touristique du territoire 125

III. Une très forte augmentation de la vacance en 10 ans, notamment de longue durée 125

IV. Un parc de logements dominé par la maison individuelle mais connaissance une forme de diversification de son habitat 129

V. Un parc de logements locatifs qui s'étoffe au fil des années 129

VI. Un parc locatif communal développé sur le territoire qui vient compléter une offre en logement social concentrée à Die 131

VII. Un décalage marqué entre la composition des ménages et les typologies de logement révélant une sous-occupation accentuée 133

VIII. Un parc de logements globalement ancien qui nécessite des rénovations sectorielles 135

MARCHÉ IMMOBILIER

IX. Un marché immobilier fortement influencé par des acheteurs extérieurs au territoire et difficilement accessible aux primo-accédants 137

X. Des publics vulnérables multiples, aux besoins spécifiques en hébergement 141

SYNTHÈSE

XI. Les défis à relever pour le Diois en 2035 en matière de démographie et de logements 145

SOMMAIRE (3/4)

SOUS-CHAPITRE 3 — ÉCONOMIE - EMPLOI — 147

TISSU ÉCONOMIQUE

I. Une forte polarisation des entreprises et de l'emploi à Die et dans la vallée Drômoise 149

II. Une (relative) autonomie décisionnelle et de production 149

III. Les organismes publics, principaux employeurs du territoire... 151

IV. Des emplois publics en perte de dynamique contrairement aux secteurs de la construction et de la production alimentaires 153

V. Des pôles économiques concentrés dans la vallée drômoise 155

VI. Un appareil économique obsolescent 155

VII. Un potentiel foncier économique conséquent... à Die face à des ZAE qui accueillent principalement des projets de relocalisation 157

COMMERCE & ARTISANAT

VIII. Une offre commerciale et artisanale plurielle, étroitement tributaire de la clientèle touristique 159

IX. Les défis à relever pour le Diois en 2035 en matière d'économie et d'emplois 161

SOUS-CHAPITRE 4 — AGRICULTURE — 163

AGRICULTURE

I. Une agriculture dominée par la polyactivité, la viticulture, l'élevage pastoral et les PPAM 165

II. Une agriculture reconnue pourla qualité de ses productions - un territoire pionnier de l'agriculture biologique 173

III. Des filières agricoles locales (vigne, pastoralisme, ppam) sous pressions multiples

IV. Des difficultés et des confrontations de modèles entravant les dynamiques agricoles 176

V. Les défis à relever pour le Diois en 2035 en matière d'agriculture 178

SOUS-CHAPITRE 5 — TOURISME, ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET SITES MAJEURS — 181

TOURISME

I. Le Diois, un territoire éminemment touristique 183

II. Une saisonnalité marquée qui impacte l'organisation du territoire 189

III. Des infrastructures d'accueil tournées vers un public familial et populaire 191

IV. Les défis à relever pour le Diois en 2035 en matière de tourisme 193

SOMMAIRE (4/4)

SOUS-CHAPITRE 6 — ***ÉQUIPEMENTS PUBLICS*** — ***195***

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

I. Un éloignement ressenti des équipements administratifs et des services aux publics 197

II. Un manque de places d'accueil pour la petite enfance dans les principaux pôles Diois 199

III. Des équipements scolaires et de formation révélateurs des identités locales (sport, loisirs, culture, agriculture) 201

IV. Des liens de solidarité fortement ancrés dans le territoire et une vie associative particulièrement riche 205

V. Des équipements socio-médicaux au devenir réinterrogé avec les évolutions sociodémographiques 208

VI. Une offre de services et d'équipements culturels remarquable pour un territoire rural 211

VII. Le Diois, une terre de loisirs et de sport-nature 213

VIII. Les défis à relever pour le Diois en 2035 en matière d'équipements et de services aux publics 214

SOUS-CHAPITRE 7 — ***MOBILITÉ*** — ***215***

MOBILITÉ / INFRASTRUCTURES

I. Les grandes vallées (Drôme, Buëch), des axes-armatures pour les différentes mobilités 217

II. Un réseau de voies très faiblement maillé et très vulnérable aux aléas 217

III. Un territoire qui fonctionne de manière autonome, avec des relations hors Diois limitées 219

MOBILITÉ / CIRCULATION

IV. Une utilisation « modérée » de la voiture comme moyen de déplacement pour un territoire rural 219

V. Un trafic automobile globalement faible, sujet à variation saisonnière, principalement polarisé autour de Die 223

MOBILITÉ / STATIONNEMENT

VI. Des voies et espaces publics aux gabarits limités, monopolisés par la voiture 225

MOBILITÉ / TRANSPORTS COLLECTIFS

VII. Des transports collectifs concentrés dans les vallées, peu utilisés 227

MOBILITÉ / DÉPLACEMENTS DOUX

VIII. Des parcours cyclables et pédestres fréquemment confrontés à des problèmes de confort et de conflit d'usage 229

IX. Les défis à relever pour le Diois en 2035 en matière de mobilité 230

SOUS-CHAPITRE 8 — ***RÉSEAUX TECHNIQUES*** — ***231***

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

I. Des déséquilibres structurels, et fluctuantes selon les saisons, entre les prélèvements et la ressource en eau disponible 235

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

II. Des systèmes d'assainissement collectif vétustes en cours de rénovation 237

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

III. Un réseau électrique aérien vulnérable aux aléas météorologiques 239

RÉSEAUX RADIOTÉLÉPHONIQUES & NUMÉRIQUES

IV. Un territoire peu couvert par le très haut débit internet 241

V. Une couverture en téléphonie mobile disparate, en particulier dans le Sud Diois 245

VI. Un territoire globalement peu exposé aux champs électromagnétiques 247

DÉCHETS

VII. Une amélioration continue de collecte et du tri des déchets hormis pour des déchets spécifiques (encombrants, amiante...) 249

VIII. Les défis à relever pour le Diois en 2035 en matière de réseaux techniques 251

CHAPITRE 1
Structuration & armature du territoire

ORGANISATION & STRUCTURATION TERRITORIALE

I. LA VALLÉE DROMOISE, UN AXE DE PASSAGE ET D'ÉTABLISSEMENT HUMAIN PLURI-MILLÉNAIRE

PÉRIODE PRÉHISTORIQUE

Contrairement aux espaces montagnards voisins, la «large» vallée de la Drôme a été propice aux passages, au développement et à l'installation de plusieurs établissements humains. Elle a fourni un axe historique de circulation entre la vallée rhodanienne et l'Italie (les Alpes).

Le passage de l'homme de néandertal est attesté dans le Diois depuis le paléolithique moyen (environ 50000 – 40000 avant J.C.). Avec le réchauffement post-glaciaire du mésolithique (10000 à 6000 avant JC), l'homme chasseur-cueilleur multiplie sa présence sur le territoire. Une quinzaine de sites (grottes préhistoriques à la Grande Baume dans les gorges de Gâts, aux cols de Jiboui et de Lachau à Glandage, site à Recoubeau Menglon...) révèlent encore des vestiges de ce passé.

C'est à compter du néolothique ancien que l'homme sédentaire, agriculteur-éleveur, s'impose vers -6000 avant J.C. Plusieurs traces sont dénombrées dans la combe de Die ou encore à la Baume du Rif à la Motte Chalancon. Au néolithique moyen (4800 à 3500 avant J.C.), les établissements humains se multiplient (une dizaine de grottes, une quinzaine de sites en plein air sont encore aujourd'hui identifiables). Ils témoignent notamment des pratiques pastorales pluri-millénaires du territoire (extension des prairies face aux espaces forestiers…) et le début des transhumances. Les époques qui suivent (âge de bronze, âge du fer…) laissent de multiples vestiges ; ils façonnent tout un patrimoine archéologique encore décelable (sites, grottes-bergerie, objets...). Aujourd'hui, plusieurs sites emblématiques correspondent à des manifestes préhistoriques à l'instar de la tune de la Varaime à Boulc.

PÉRIODE ANTIQUE

A l'époque antique, le peuple gaulois des Voconces domine une aire s'étendant de l'Isère à la Durance dont le Diois fait partie.

En 125 avant J.C., les légions romaines prennent possession du territoire et concèdent la coexistence de deux capitales (Luc-en-Diois et Vaison-la-romaine) aux tribus Voconces pour administrer la province locale. Luc-en-Diois prospère : la ville couvre à l'époque une trentaine d'hectares et se dote de grands monuments urbains. A la fin du I^{er} siècle après J.C., la réorganisation de la province se traduit par un transfert du statut de capital de Luc-en-Diois à Die (Dea Augusta). Luc-en-Diois va connaître dès lors un long déclin pour ne devenir qu'une bourgade au V^{ème} siècle, tandis que Die, installée sur un oppidum, va s'affirmer comme une nouvelle capitale locale (ville de 35 hectares dotée de temples, thermes, aqueducs et voies dallées).

Parallèlement, les romains établissent les premières grandes voies de communication qui vont structurer le Diois : une voie principale, la Via Vocontia, est créée entre Valence et Gap suivant le cours de la Drôme (=future RD93). Cette voie longe la rive droite de la rivière à mi pente. Une seconde voie romaine relie les deux anciennes capitales romaines locales (Luc en-Diois et Vaison-la-Romaine) via le col de Prémol. Quelques voies secondaires relient la Via Vocontia aux grandes cités (Grenoble par le Vercors ou Trièves). Ce réseau viaire va être structurant durant des siècles, jusqu'à aujourd'hui.

L'époque romaine engage également l'exploitation durable de plusieurs ressources naturelles locales qui vont perdurer pendant des siècles :

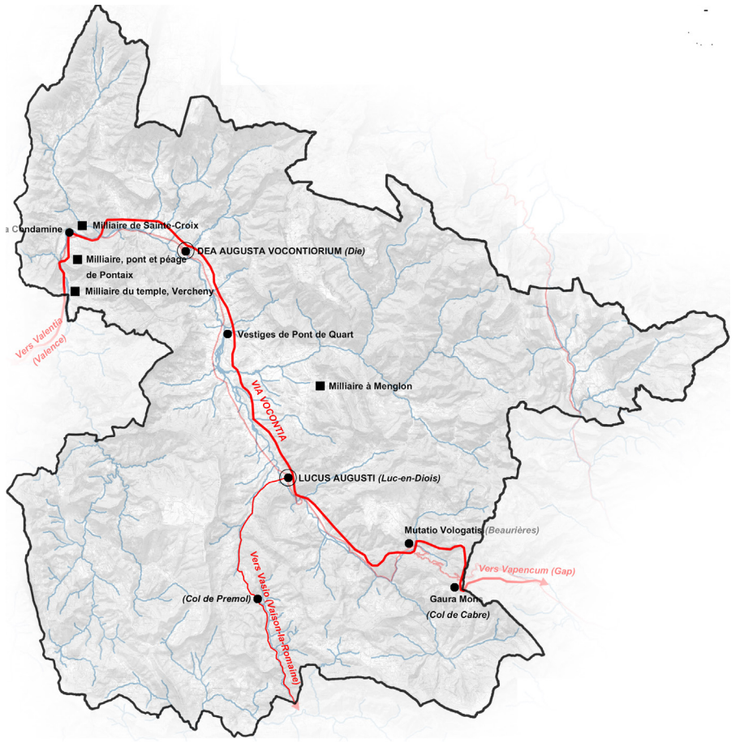
- les sources d'eau sont captées et acheminées. Plusieurs aqueducs sont érigés pour desservir Die (Valcroissant, Rays au pied du Glandasse). Les sources salines sont également utilisées pour leurs vertus (exemple de Solaure-en-Diois).
- des carrières de calcaire font leur apparition pour disposer de matériaux de construction. Elles s'accompagnent de la création de fours à chaux qui parsèment le territoire (Châtillon-en-Diois, Romeyer...).
- les « villae » agricoles gallo-romaines initient le territoire à la culture de noyers appréciés pour leurs multiples qualités (fruit, huile, bois de travail), aux plantes aromatiques pour leurs usages thérapeutiques et domestiques, et à la viticulture. Dès cette époque, des vendanges tardives de raisins muscats bloquant la fermentation du moût permettent d'obtenir un breuvage effervescent, ancêtre du vin reconnu de la Clairette.

A la fin du III^{ème} siècle, face aux craintes d'invasions barbares, les premiers noyaux de villes et de bourgs se ceinturent de remparts.

LES GROTTES-BERGERIES TÉMOINS DU PASSÉ PASTORAL PRÉHISTORIQUE DIOIS (LA TUNE DE LA VARAIME À BOULC)



LES VIA ROMAINES À L'ÉPOQUE ANTIQUE



Crédit photo : Mairie de Boulc I Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : D'après Chronique du Musée des Berthalais, IGN, BD TOPO, SCAN25

0 15km

URBEO

II. DES VILLAGES FONDÉS À PARTIR DE SITES RELIGIEUX OU DE FORTIFICATIONS SEIGNEURIALES MÉDIÉVALES

UNE PÉRIODE MÉDIÉVALE-RENAISSANCE QUI A MARQUÉ DE SON EMPREINTE DE NOMBREUX VILLAGES DIOIS

PONTAIX (VESTIGES DE CHÂTEAU & FAÇADE MÉDIÉVALE)



CHÂTILLON-EN-DIOIS (FENÊTRES À MENEAUX, STYLE RENAISSANCE)



DIE (PASSAGE EN ENCORBELLEMENT) - PORTE SAINT-MARCEL-



CHÂTILLON-EN-DIOIS (VOÛTES & VOLES)



PÉRIODES MÉDIÉVALE & RENAISSANCE

Engoncées dans leurs remparts, les bourgs se densifient durant toute la période médiévale. Dans le même temps, l'agriculture se diversifie (chanvre, blé, orge…). Pour gagner en surfaces agricoles, les hommes entament des défrichements et exploitent les bois environnants (pratique qui va se poursuivre jusqu'au XX^{ème} siècle). Ils utilisent les alpages comme lieux de pâturage pour les bêtes. Les transhumances dessinent des parcours, des drailles transitant par des ouvertures naturelles du relief.
Pendant des siècles, la poly-activité (culture, élevage) va maintenir le territoire dans une économie d'auto-subsistance, ce qui va se traduire notamment dans l'architecture locale (regroupement de toutes les fonctions au sein du bâti : récoltes et bêtes avec le logis, *cf. typomorphologie architecturale*).
Le réseau routier antique constitue un vecteur de diffusion rapide du christianisme dans le Diois. Dès le début du IV^{ème} siècle, des structures ecclésiastiques s'installent sur le territoire ; les ordres religieux essaiment le Diois. De grands lieux de culte s'élèvent. Die s'affirme au IV-V^{ème} siècle comme une cité épiscopale et se réorganise au gré des volontés cléricales (abandon de l'oppidum, élévation d'une première cathédrale monumentale...).

Au XI^{ème} siècle, le régime seigneurial tend à s'imposer parallèlement à l'expansion religieuse. Cela se traduit par une diffusion des fortifications dans le Diois (un à deux sites sont fortifiés par commune). L'élévation de châteaux seigneuriaux au tournant du XII^{ème} siècle est notamment à mettre au crédit d'un partage du territoire entre le Dauphiné-Viennois au Nord et le marquisat de Provence au Sud. Instruments militaires associés à la conquête des terres, les châteaux deviennent très rapidement des centres de châtellenie (=circonscription administrative).
L'Eglise diffuse également nombre de prieurés le long des chemins (Pennes-le-Sec, Chalancon) ou à proximité des terres cultivables (Marignac-en-Diois, hameau du Monestier à Brette…). Plusieurs groupements villageois (La Bâtie-des-fonds, Saint-Andéol-en-Quint, Vachères-en-Quint) apparaissent à cette période dans les différentes vallées avec l'implantation de sites religieux (prieurés, commanderies, bastides d'Hospitaliers…).

Entre la fin du XII^{ème} et le XIV^{ème} siècle, le Diois est tiraillé par des luttes intérieures entre les évêques de Die et les comtes de Valentinois ; cela conduit à la construction mais aussi à la destruction de nombreux châteaux. Au XV^{ème} siècle, après le rattachement du Diois au Royaume de France, les châteaux perdent leurs fonctions militaires et administratives. Nombre d'entre eux sont délaissés au profit de demeures seigneuriales. Plusieurs communes (Beaumont, Pontaix, Sainte-Croix, Montlaur-en-Diois, Glandage, Die, Chalancon, Rottier, Châtillon-en-Diois) conservent encore les vestiges de ces châteaux médiévaux.

A partir du XV^{ème} siècle, l'architecture des façades en pierre des demeures seigneuriales s'affine (apparition des fenêtres à meneaux, inspiration renaissance...). De par son positionnement, sous influence méridionale et alpine, le Diois connaît une cohabitation de styles architecturaux régionaux qui se précisent au fil des siècles : la façade à génoise de type provençal côtoie les passées de toiture dauphinoise sur poutres moulurées.
Cette période apaisée se caractérise également par le « déperchement » de plusieurs villages fortifiés (Menglon, Montmaur-en-Diois, Montlaur-en-Diois, Bellegarde-en-Diois, Poyols, Beaurières, Beaumont-en-Diois) pour profiter de meilleures conditions climatiques ou économiques (proximité d'axes de passage ou de ressources naturelles) ou encore pour faire face aux catastrophes naturelles (les habitants de Poyols se déplacent suite à un glissement de terrain…).

Au milieu du XV^{ème} siècle (en 1442), un écroulement du flanc de montagne du pic de Luc va considérablement transformer le territoire. Cet éboulement rocheux incommensurable va donner naissance non seulement à l'un des plus grands sites touristiques du Diois : le Claps, mais il va également couper le Haut-Diois du reste du territoire. Tant et si bien que de nombreux habitants des villages du Haut-Diois quitteront leurs terres pour s'installer en fonds de vallée.
A la même période, les villages ceints de murs connaissent des évolutions :

- les principaux bourgs, et Die en particulier, se transforment avec l'implantation de programmes édilitaires (hôpital, église...),
- la densification urbaine se traduit par un couvrement de plusieurs ruelles sous la forme de voûtes cintrées correspondant à l'apparition d'une typologie spécifique d'espace public : « le viol » (remarqué notamment aujourd'hui à Die et Châtillon-en-Diois).

CIMETIÈRE FAMILIAL PROTESTANT, HÉRITAGE DES GUERRES DE RELIGIONS



CARTE CASSINI - EXEMPLAIRE DIT «MARIE-ANTOINETTE» (1768-1776)



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : Carte Cassini, Géoportail

0 15km

III. DES CONFLITS RELIGIEUX QUI ONT MARQUÉ DE LEURS STIGMATES LE TERRITOIRE

PÉRIODE BAROQUE & CLASSIQUE

A compter du XVI^{ème} siècle, la période apaisée conduit les villages fortifiés a supprimé leurs remparts et enceintes. De nouveaux faubourgs assurent l'extension de l'urbanisation.
Le statut de centre religieux de Die et l'aversion locale au pouvoir catholique favorisent l'émergence d'une élite culturelle et bourgeoise favorable aux idées protestantes. La population dioise adhère rapidement et majoritairement à la Réforme (fin XVI^{ème} siècle, sur 4000 habitants à Die, 95% sont protestants). Le territoire se dote de nouveaux lieux de culte réformés. Les guerres de religions sont localement violentes et transparaissent notamment à travers la destruction de temples... Dans ce contexte, de nombreux protestants (surtout artisans-commerçants) s'exilent dans les pays refuges (Allemagne, Pays-Bas, Angleterre) via la Suisse, ou plus localement dans des secteurs reculés tels « le désert » (= la vallée de la Roanne).
Le Diois connaît en outre à la fin du XVI^{ème} siècle une grande peste qui provoqua près de 5000 morts (soit environ 1 habitant sur 5).
En raison des conflits religieux, les protestants ne peuvent être enterrés dans les cimetières catholiques, lieux consacrés. Des cimetières familiaux apparaissent alors au milieu des propriétés. Ces cimetières parsèment aujourd'hui encore les vallées et montagnes. Le territoire actuel expose de nombreux stigmates de cette période troublée (multiples temples et tours édifiés, destruction de lieux de culte, transformation d'édifices telle la désaffection d'églises existantes : chapelle des jésuites de Die, église médiévale de Pontaix, église de Sainte-Coix, Ponet, Saint-Julien, Saint-Dizier…).

IV. UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT ANCRÉ DANS UNE POLY-ACTIVITÉ DE SUBSISTANCE

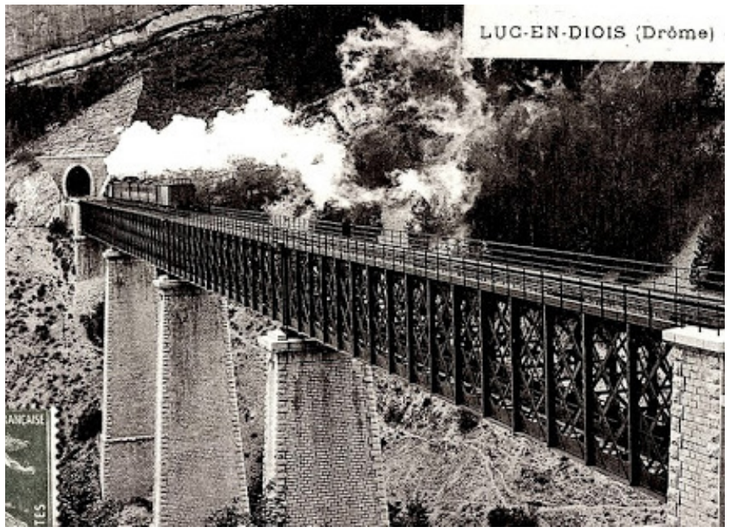
PÉRIODE RÉVOLUTION FRANÇAISE

A la veille de la Révolution Française, le Diois est un territoire de 24820 habitants qui a conservé les mêmes caractéristiques territoriales que les deux siècles passés. L'économie, peu dynamique, repose principalement sur une agriculture vivrière polyvalente (culture-élevage) et un travail artisanal réduit. L'isolement du territoire ne favorise pas le développement du commerce. L'élevage de la « vache du pauvre » assure la subsistance : les ovins et les caprins permettent de subvenir aux besoins quotidiens (lait, viande, laine) sur des terres particulièrement pauvres et rocailleuses[1]. La vigne permet d'apporter un complément de revenu. A cette époque, la moitié de la récolte est exportée par mulets dans les départements voisins. Tout artisan ou paysan est également vigneron ce qui se traduit dans l'organisation même des bâtiments *(cf. partie « architecture / patrimoine »)*. Des premiers cabanons de vigne font leur apparition dans la moyenne vallée de la Drôme afin d'entreposer les outils viticoles.
Sous l'influence des territoires voisins et d'un attrait lucratif, la vallée drômoise est gagnée par la sériciculture (élevage du vers à soie). Des centaines de mûriers (= plantation à la base de l'alimentation des vers à soie) sont plantés le long des champs, aux abords des fermes, des places publiques et des cimetières. Jusqu'à la moitié du XIX^{ème} siècle, cette culture constitue un véritable eldorado et s'accompagne de la construction de magnaneries ou de l'aménagement de fermes ou d'habitations existantes pour répondre aux exigences d'élevage du vers à soie.

La révolution de 1789 opère un redécoupage administratif. De nouvelles communes sont constituées et regroupent plusieurs villages et hameaux préexistants. Cependant, les « querelles de clocher » (ou fiertés locales) annihileront toute possibilité de regroupement de fonctions administratives d'un hameau par rapport à un autre (exemple à Treschenu-Creyers).

1 La vitalité de l'élevage a été un important facteur dans la construction en 1844 du premier abattoir de Die (aujourd'hui Office du Tourisme) qui a perduré jusqu'en 1963.

APPARITION D'UN PATRIMOINE FERROVIAIRE AU XIX^{ÈME} SIÈCLE (PONT, VIADUC...)



CARTE D'ÉTAT MAJOR (1820-1866)



CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
SOURCE : CARTE D'ÉTAT MAJOR, GÉOPORTAIL

V. DES BOULEVERSEMENTS TERRITORIAUX AU XIX^{ÈME} SIÈCLE ÉTROITEMENT LIÉS AUX NOUVEAUX AXES DE COMMUNICATION ET À L'EXODE RURAL

UNE ÉCONOMIE AGRICOLE BOULEVERSÉE ET L'APPARITION DE TERRAIN EN DÉPRISE

A compter du deuxième quart du XIX^{ème} siècle, le Diois, comme nombre de campagnes françaises, commence à subir un exode rural qui sera continu pendant plus d'un siècle. En 1835, le Diois compte près de 27200 habitants. En 50 ans, le territoire perd plus de 4500 habitants (17% de sa population). Cette période constitue un tournant important dans l'évolution du territoire (économie, paysage, infrastructures, architecture, organisation des communes...).

D'une part, l'économie agricole est bouleversée :

- l'apparition d'une maladie du vers à soie interrompt brutalement les perspectives de développement de cette proto-industrie,
- les populations pastorales quittent les montagnes pour se rapprocher des villes pourvoyeuses d'emplois. Une déprise agricole se dessine et marque un coup d'arrêt au déboisement des montagnes engagée à l'époque médiévale.
- les maladies des vignes (phylloxera et mildiou) atteignent vers 1870 les vignobles locaux. En quelques années, 90% des vignes autour de Die sont décimées. Cela impacte lourdement l'économie locale : tandis que les petits vignerons disparaissent et s'orientent vers d'autres cultures (lavandes, vergers...), la figure de l'exploitant viticole se professionnalise pour faire face aux nouvelles problématiques sanitaires et économiques. A la fin du XIX^{ème} siècle, de nouvelles techniques de culture sont introduites ; le vignoble est replanté à partir de nouveaux ceps.

La crise du phylloxera a eu d'importantes répercussions sur le paysage : outre l'arrachage de pieds de vigne, elle a conduit à une réorganisation foncière et à une démultiplication de l'implantation des cabanons de vigne. Les abris viticoles étaient en effet avec leur cuve d'eau intégrée la solution pour suivre et traiter au plus près les vignes.

DES VOIES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES QUI RECOMPOSENT L'ORGANISATION TERRITORIALE

En parallèle, l'armature du territoire évolue. Vers 1840, de nouvelles voies de desserte sont réalisées dans la vallée de la Drôme pour se poursuivre dans un second temps dans les montagnes. Elles permettent d'engager un désenclavement du territoire qui était jusqu'alors maillé principalement par un réseau de sentiers muletiers et pédestres (en dehors des deux grandes voies historiques : les actuelles RD93 et RD75). Au cours de la seconde moitié du XIXème siècle, les villages reculés du Diois bénéficient de voies d'accès carrossables (création en 1873 d'une voie menant à Valdrome, 1874 à Glandage, 1895 à Saint-Nazaire-le-Désert…). Ce nouveau réseau privilégie le passage par les cols et évite les gorges difficilement empruntables durant les crues. Les voies nouvelles amènent à la création et au déplacement de plusieurs villages existants. Des villages perchés sont abandonnés (exemple : Montlaur-en-Diois) pour bénéficier des facilités d'échange permises par les nouvelles voies de circulation. Ce réseau renouvelé va favoriser davantage les villages des vallées (la Drôme, la Roanne, le Bez) au détriment des villages de montagne.

Les grands travaux infrastructurels s'accompagnent également de réaménagement de bourgs. Die qui avait maintenu jusqu'en 1820 ses enceintes médiévales entre dans une phase importante de rénovation urbaine (démolition de remparts, percements de nouvelles rues, construction de viaduc pour s'affranchir de la topographie difficile, aménagement et construction de nouveaux faubourgs). D'autres bourgs suivent cette logique.

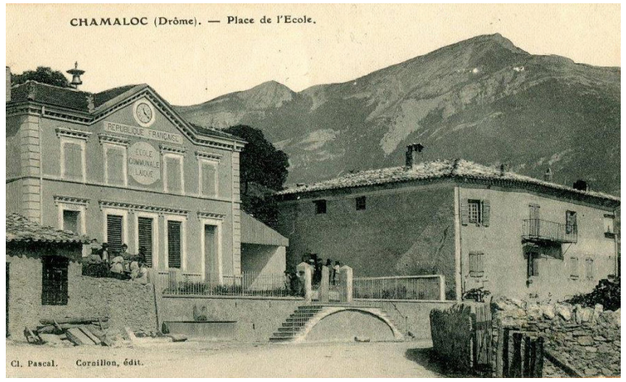
Le désenclavement du territoire se poursuit par le prolongement d'une desserte ferroviaire en 1885 entre Crest et Die. Alors que ce prolongement n'était pas envisagé en 1871, les détériorations des relations franco-italiennes esquissent la nécessité de transporter rapidement les troupes militaires jusqu'à la frontière. Cet épisode va constituer un argument de poids pour réaliser une voie ferroviaire traversant toute la vallée de la Drôme. La ligne Valence – Briançon sera effective en 1894 et directement utilisée à des fins militaires. Corollairement, l'implantation de gares aura redéfini les conditions de développement des villes et bourgs de la vallée : de nouveaux quartiers sont construits entre les gares et les noyaux anciens urbanisés (Die, Luc-en-Diois, Pont-de-Quart...), et de vastes avenues plantées d'alignements de platanes trouvent leur place. L'infrastructure dessine également de nouveaux éléments dans le paysage (ponts, viaducs, tunnels) le long des méandres de la rivière Drôme (exemple : viaducs de Pontaix et de Luc-en-Diois, tunnel du col de Cabre).

LES MONTS «CHAUVES» DU DIOIS (À MENGLON) AVANT LES REFORESTATIONS «RTM» DU XIX^{ÈME} SIÈCLE



LES MAIRIES-ÉCOLES, DES PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENTS RÉPUBLICAINS IMPLANTÉS DANS LA PLUPART DES COMMUNES





AU TOURNANT DU XIX^{ÈME}-XX^{ÈME} SIÈCLE : APPARITION DES LIEUX DE VILLÉGIATURE





Cette infrastructure aura eu des impacts importants pour le territoire :

- Tout d'abord durant la phase chantier : pour participer à l'effort de construction, près de 2000 personnes viennent s'installer sur le territoire temporairement entre Recoubeau et Beaurières. Ce vaste chantier aura permis de fournir du travail aux viticulteurs ayant subi la crise du phylloxera.
- Par la suite, la voie ferrée constituera un nouveau moyen d'exportation du vin, et d'acheminement des bois coupés dans les montagnes au détriment de la rivière qui était un axe historique de transport (marchandises...).
- Elle suscite aussi localement une brève activité minière à la fin du XIX^{ème} siècle.

Le renouveau industriel s'accompagne d'implantation de manufactures et de fabriques (meunerie, scierie, menuiserie, tannerie, cimenterie...) à proximité des cours d'eau pour bénéficier de la force motrice comme source d'énergie mécanique permettant de faire tourner les moulins.
Les nouvelles voies de communication sont également des portes d'entrée privilégiées dans l'apparition et l'intégration de nouveaux savoirs et techniques. Ainsi, plus particulièrement dans la vallée drômoise, de nouveaux matériaux de construction prennent place dans l'architecture (briques, pierres taillées calcaires, puis béton de ciment...).
A la fin du XIX^{ème} siècle, la troisième République va aussi apporter son lot de transformations avec l'engagement de plusieurs grands programmes d'équipements publics : généralisation dans la plupart des communes de la mairie-école, construction de collège, lycée et hôpital à Die...

Au milieu du XIX^{ème} siècle, la montagne a perdu son faciès boisé au fil des défrichements séculiers successifs. Le déboisement était la règle afin de gagner en surfaces agricoles, prélever des matériaux et constituer du bois de chauffage. En l'absence de végétation, le caractère torrentiel des versants se renforce et génère d'importantes inondations en aval, dans les vallées. Cette situation se rencontrant dans la plupart des montagnes françaises, le législateur du Second Empire décide par une loi du 28 juillet 1860 d'imposer le reboisement des montagnes. Des travaux de « restauration des terrains en montagne » (RTM) sont mis en oeuvre. Ils conduisent à planter sur de vastes secteurs des pins noirs d'Autriche. Dans le Diois, c'est un cinquième du territoire qui est ainsi reboisé avec ces plantations de teinte sombre.

BIEN-ÊTRE ET TOURISME, LES PRÉMICES DE NOUVELLES FILIÈRES ÉCONOMIQUES AU TOURNANT DU XIX^{ÈME} - XX^{ÈME} SIÈCLE

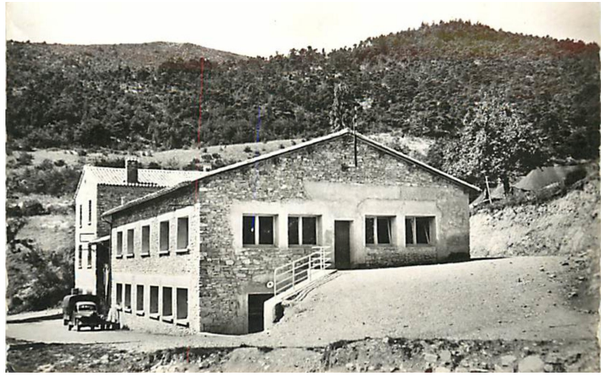
L'amélioration des axes de communication du XIX^{ème} siècle (tel le percement du tunnel du col de Rousset en 1866) ouvre la voie à l'arrivée d'un nouveau public pour le Diois (lié notamment au Vercors) et au développement de nouvelles filières économiques. Les notables excursionnistes, à la recherche du pittoresque alpin, découvrent la région et vont poser les bases d'un tourisme futur. De même, l'intérêt pour le thermalisme et la montée de l'hygiénisme orientent l'emploi des ressources naturelles locales vers de nouveaux débouchés à l'instar de la création de l'établissement « thermo-résineux et hydrothérapique » du Martouret à Die ou des bains de Miral près de Luc-en-Diois.
A la fin du XIX^{ème} siècle, la demande d'huiles essentielles est de plus en plus soutenue par les médecins, les herboristes ou encore les parfumeurs. La cueillette sauvage ne suffisant plus, les paysans diois se mettent alors cultiver la lavande dans les champs délaissés après l'exode rural. Pour renforcer leurs capacités de production, le lavandin est cultivé à partir de 1920 sur des terrains positionnés à faible altitude.

VI. LES ANNÉES 70, UN RENOUVEAU DU TERRITOIRE PAR LE TOURISME

UNE POURSUITE DE L'EXODE RURAL JUSQUE DANS LES ANNÉES 70

Au début du XX^{ème} siècle, l'exode rural se poursuit. Avec la première guerre mondiale, le Diois comme de nombreuses campagnes françaises paie un lourd tribut en perdant en quelques années près de 2600 jeunes. La décroissance démographique ne cesse de se poursuivre pour atteindre 12000 habitants au lendemain de la guerre 1939-45.
La seconde moitié du XX^{ème} siècle s'engage par la restructuration de l'agriculture locale. En 1948, plus de 260 vignerons s'associent autour d'une cave coopérative pour forger ce qui deviendra l'un des fleurons de l'économie locale d'aujourd'hui : la cave de Jaillance. Dans les années 60, l'agriculture se mécanise progressivement. Les exploitations se spécialisent, les cultures s'intensifient et le paysage agricole se simplifie (apparition de grandes noieraies avec la nuciculture...). L'évolution des pratiques viticoles s'accompagne d'un abandon des cabanons de vigne. Avec l'exode rural, plusieurs terrains de montagne connaissent aussi la déprise agricole et la colonisation des terrains par les résineux se poursuit.
Entre 1950 et 1970, le Diois devient progressivement une terre de tourisme à la fois estival et hivernal avec le développement de centres de vacances liés à de grandes institutions (RATP, etc.), l'aménagement de campings, la réalisation de stations de ski (Lus-la-Croix-Haute en particulier). Les habitations abandonnées retrouvent une seconde vie par un réinvestissement sous la forme de résidences secondaires amorcées par des touristes nordiques, citadins ou des filiations anciennes.

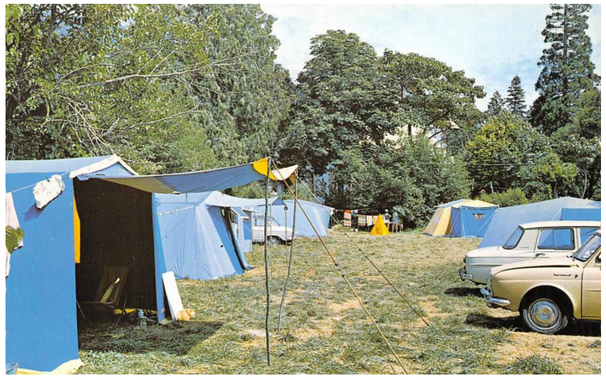
L'APPARITION DES PREMIERS CENTRES DE VACANCES DANS LES ANNÉES 50 (COLONIE RATP À MARIGNAC-EN-DIOIS & RECOUBEAU-JANSAC)



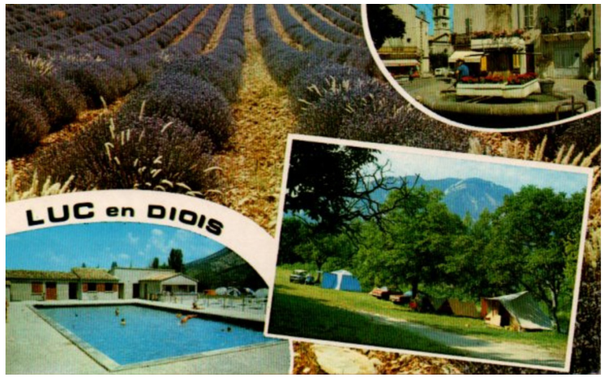


DÉVELOPPEMENT DES CAMPINGS ET DES STATIONS DE SKI





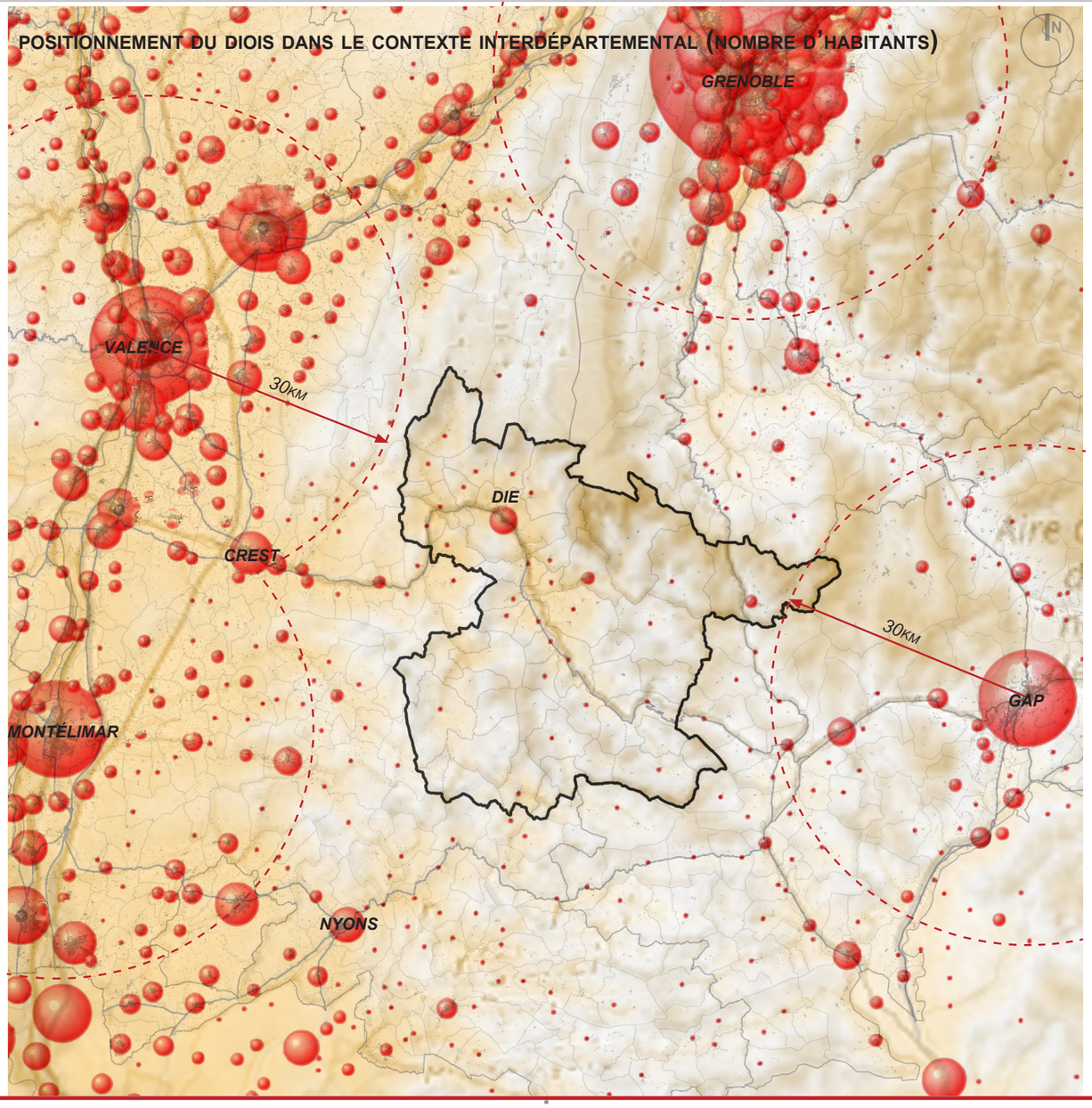




LES ANNÉES 70, ENTRE PÉRIURBANISATION ET NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Durant les années 70, le territoire voit aussi s'installer une cinquantaine de communautés hippies animées par le retour à la terre («La Grenette» à Saint Nazaire le Désert, «La cours des Miracle» à Die, «les Tatins» de Boulc, la Bâtie des Fonds de Deloupie, Les Prés, Le Moulin de Menglon, Terre Rouge de Boulc, Issali d'Aucelon, Pauliane de Luc en Diois, etc.).
Parallèlement, les villes et bourgs s'inscrivent dans une tendance nationale observée de périurbanisation sous la forme de lotissements pavillonnaires, d'urbanisation linéaire pour les bourgs importants et d'habitat diffus pour les villages, mais aussi de zones d'activités artisanales et commerciales en entrées de ville. En sus, Die connaîtra l'implantation particulière de programmes de logements collectifs sociaux. Dans un second temps, les secteurs de replats seront recherchés pour les programmes d'urbanisation nouvelle.
Les années 70 engagent à un renouveau dans le Diois qui va pleinement s'exprimer une quinzaine d'années plus tard. La qualité du cadre de vie et les attraits touristiques liés à la nature (qualité des paysages, authenticité du patrimoine, curiosités géologiques, développement d'une économie du loisirs / bien-être) ouvrent les portes à une nouvelle économie ainsi qu'à l'implantation durable de population. Les néo-ruraux cherchant des terreaux pour développer leur esprit d'initiatives impulsent de nouvelles dynamiques (développement de l'agriculture biologique extensive, renouveau des cultures de plantes aromatiques, etc.).
Au terme d'un siècle et demi d'exode rural prononcé, le Diois retrouve à partir de 1982 une croissance démographique positive et continue. Au début des années 80, le territoire comptait 9615 habitants, aujourd'hui, il avoisine 11600 habitants.
Ainsi, durant le XX^{ème} siècle, la hiérarchisation du territoire a évolué : les vallées ont eu des gains de population importants tandis que les secteurs de montagne ont perdu près de 80% de leurs habitants. Le Haut-Diois a été le plus impacté par ce phénomène avec une régression de 90% du nombre d'habitants.

POSITIONNEMENT DU DIOIS DANS LE CONTEXTE INTERDÉPARTEMENTAL (NOMBRE D'HABITANTS)



LÉGENDE - NOMBRE D'HABITANTS

- 60 000 HABITANTS
- 6 000 HABITANTS
- 600 HABITANTS

LÉGENDE - DENSITÉ DE POPULATION (HABITANTS/KM²)

- 0 À 10
- 10 À 20
- 20 À 30
- 30 À 40
- 40 À 50
- 50 À 60
- 60 À 70
- 70 À 80
- > 80 HBT/KM²

CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
SOURCE : IGN, BD TOPO, SCAN25, INSEE RGP 2019

ÉCHELLE : 1/600000ème

0 6 12 18 24KM

URBEO

VII. UN TERRITOIRE RURAL PEU DENSE EN RETRAIT DES GRANDS PÔLES URBAINS

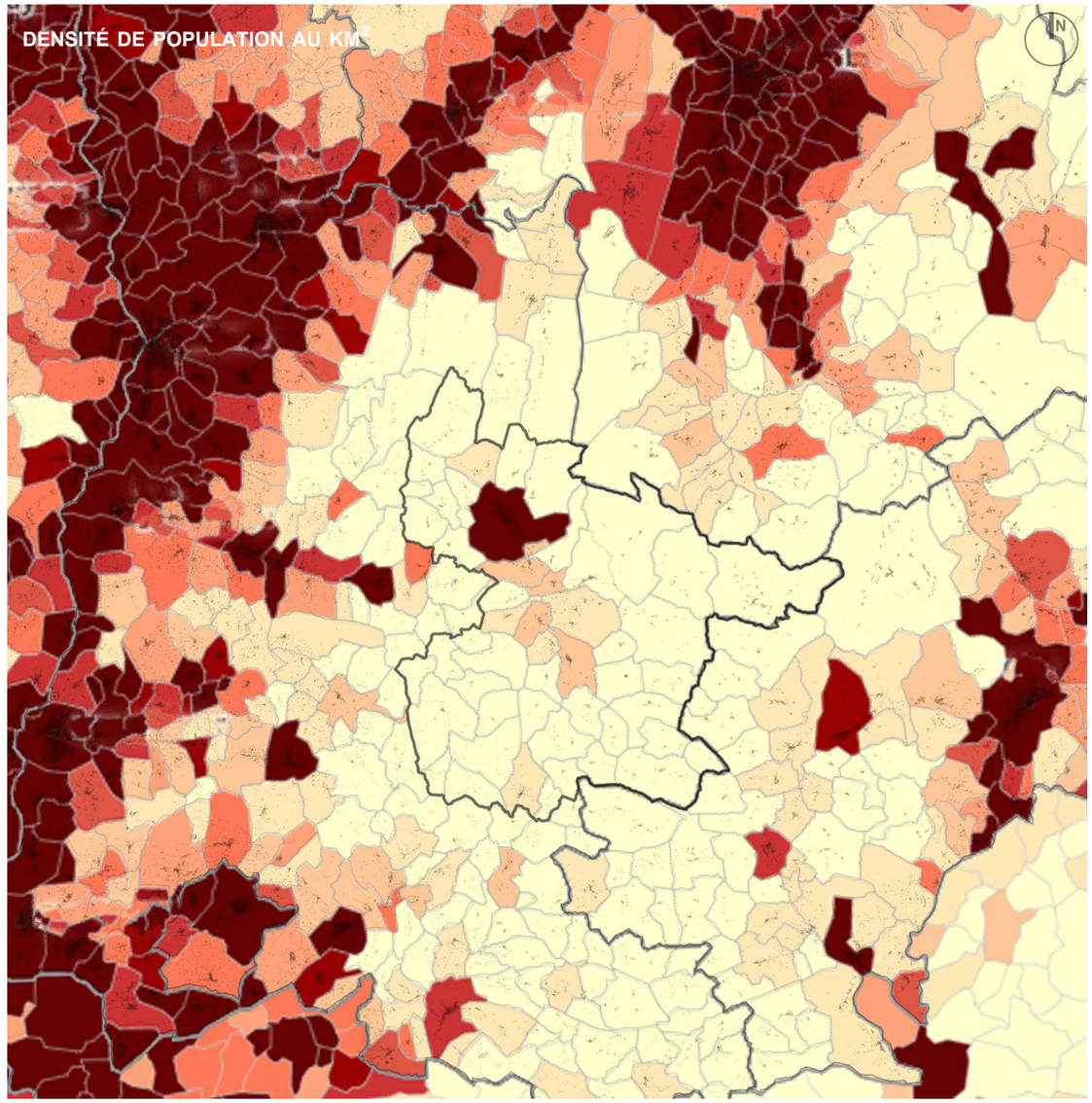
Le positionnement et l'organisation du territoire sont les reflets des évolutions plurimillénaires. Du fait de son relief chahuté et d'une armature viaire limitée et peu connectée aux territories voisins, le Diois s'est toujours tenu à l'écart des grands axes de communication et d'échanges, et des grands centres d'animation nationaux et régionaux. Tant et si bien que le territoire s'est forgé sur un fonctionnement autonome.

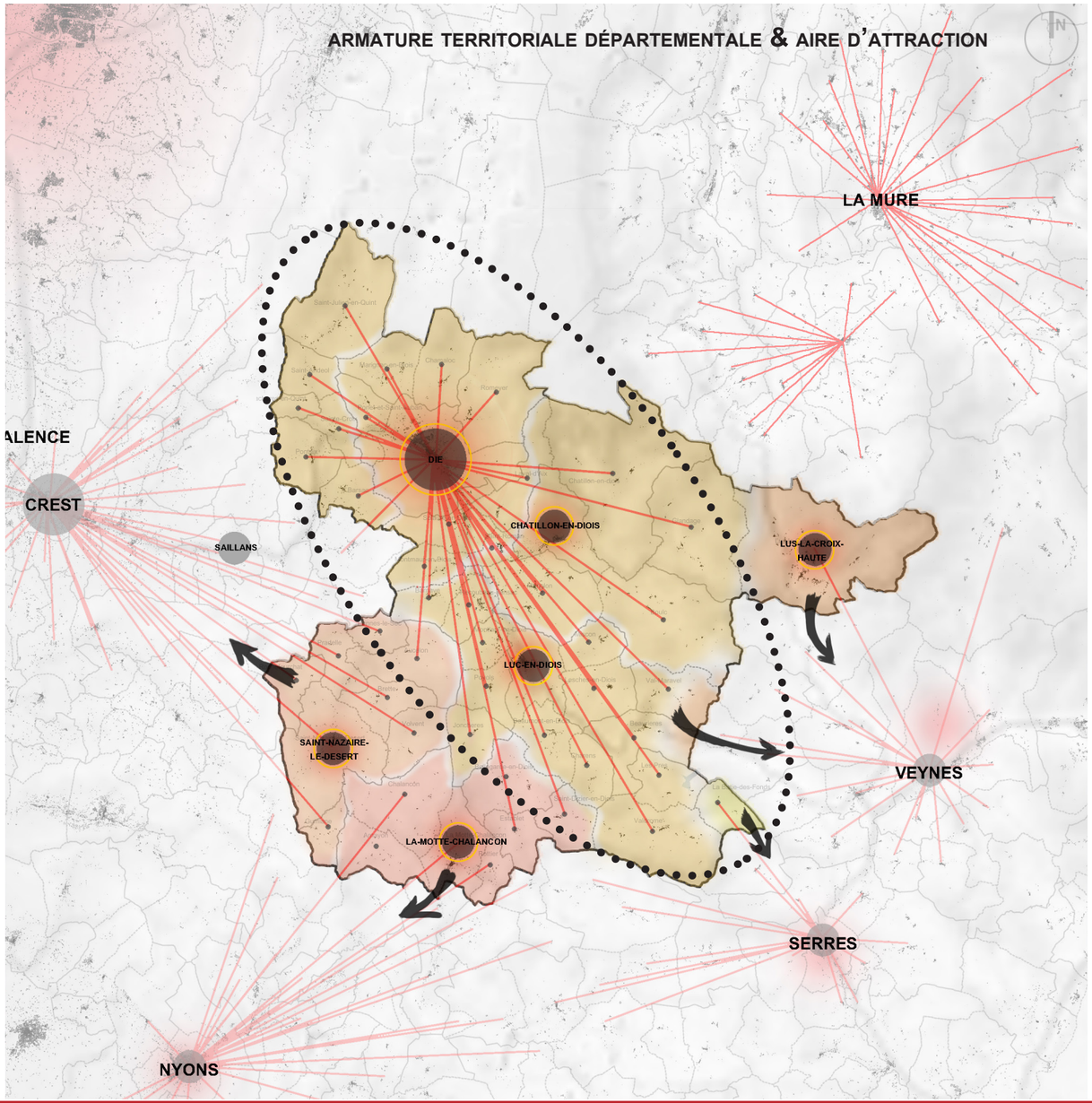
Les deux vallées principales (vallée de la Drôme et vallée du Buëch voyant traverser respectivement la RD93 et la RD1075) ont constitué des axes de liaisons préférentielles avec les territoires voisins. Aujourd'hui, le Diois (compté à partir de sa ville principale, Die) se positionne en retrait des grands pôles et métropoles, à :

- 68 km de Valence,
- 93 km de Gap,
- 99 km de Grenoble.

Il se caractérise comme un territoire rural avec une faible densité de population (9,4 habitants / km² en moyenne). Die (80 hbt/km²) et la vallée drômoise (20-25hbt/km²) se distingue du reste du reste territoire.

DENSITÉ DE POPULATION AU KM²





LÉGENDE - ARMATURE TERRITORIALE

- PÔLES PRINCIPAUX
- PÔLES SECONDAIRES
- ATTRACTIVITÉ DE PÔLE
- TROPISME DE PÔLE EXTÉRIEUR AU TERRITOIRE
- BASSIN DE VIE
- BASSIN DE VIE PRINCIPAL

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25, INSEE

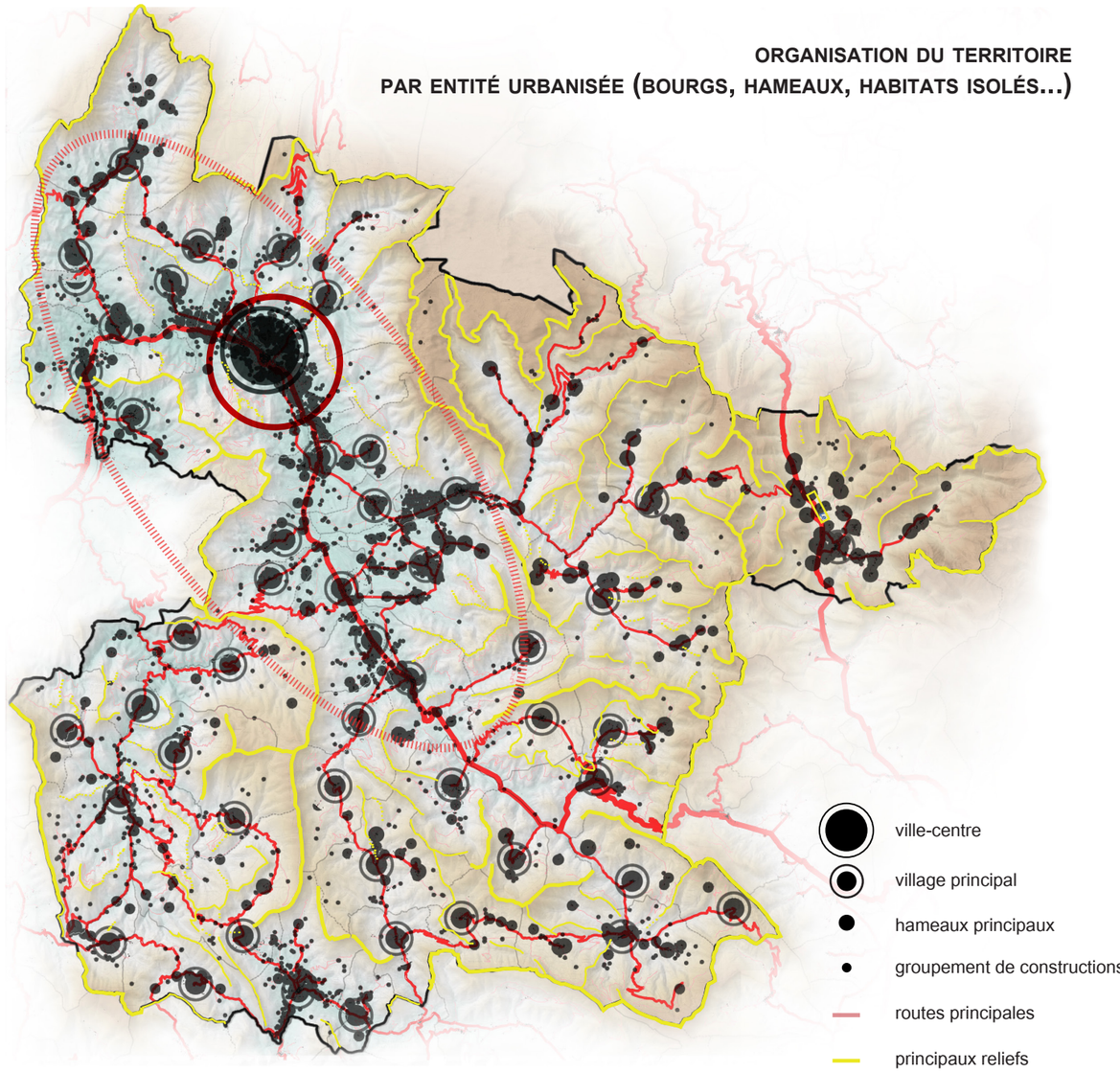
Echelle : 1/400000ème 0 4 8 12 16km

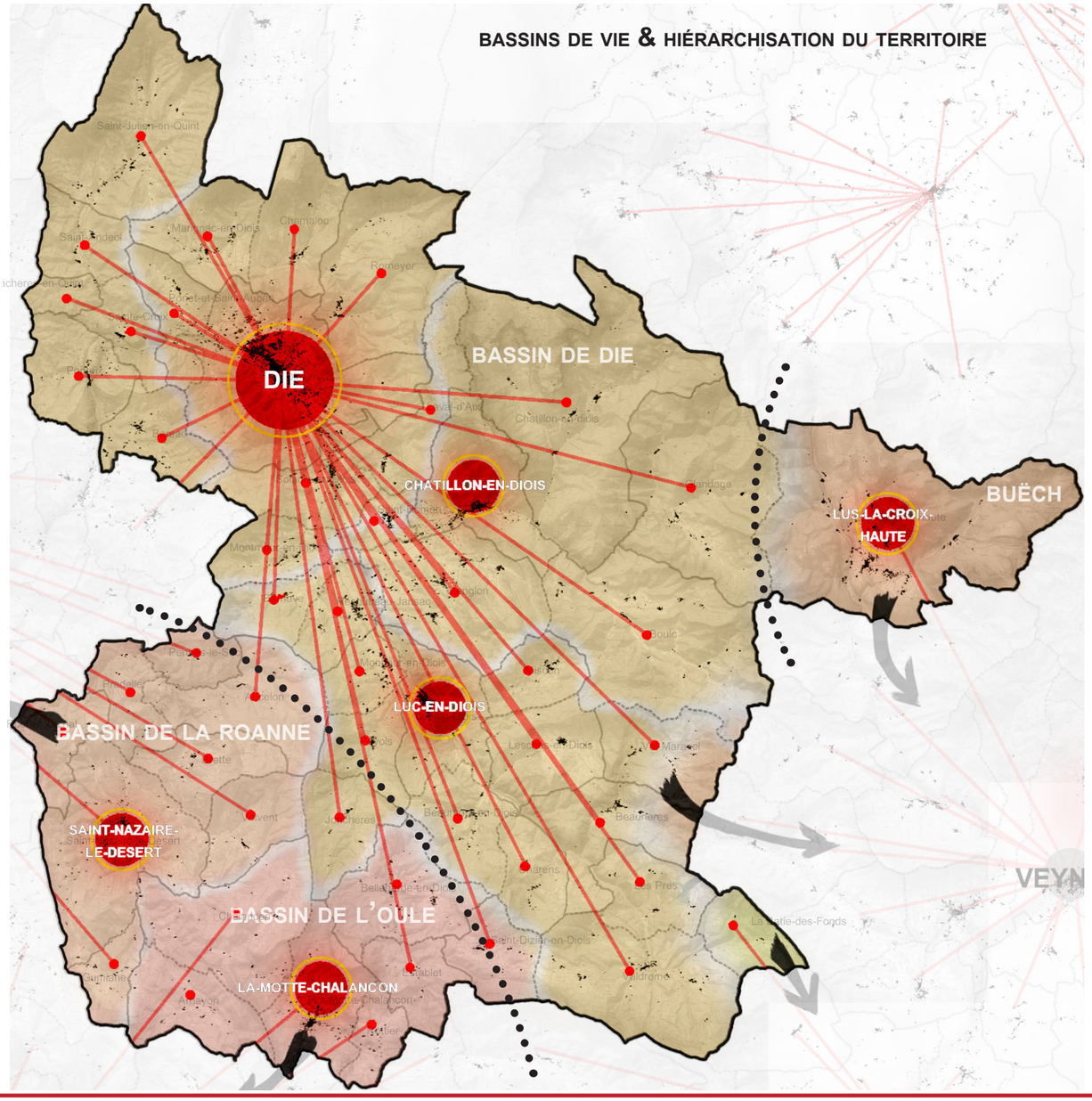
URBEO

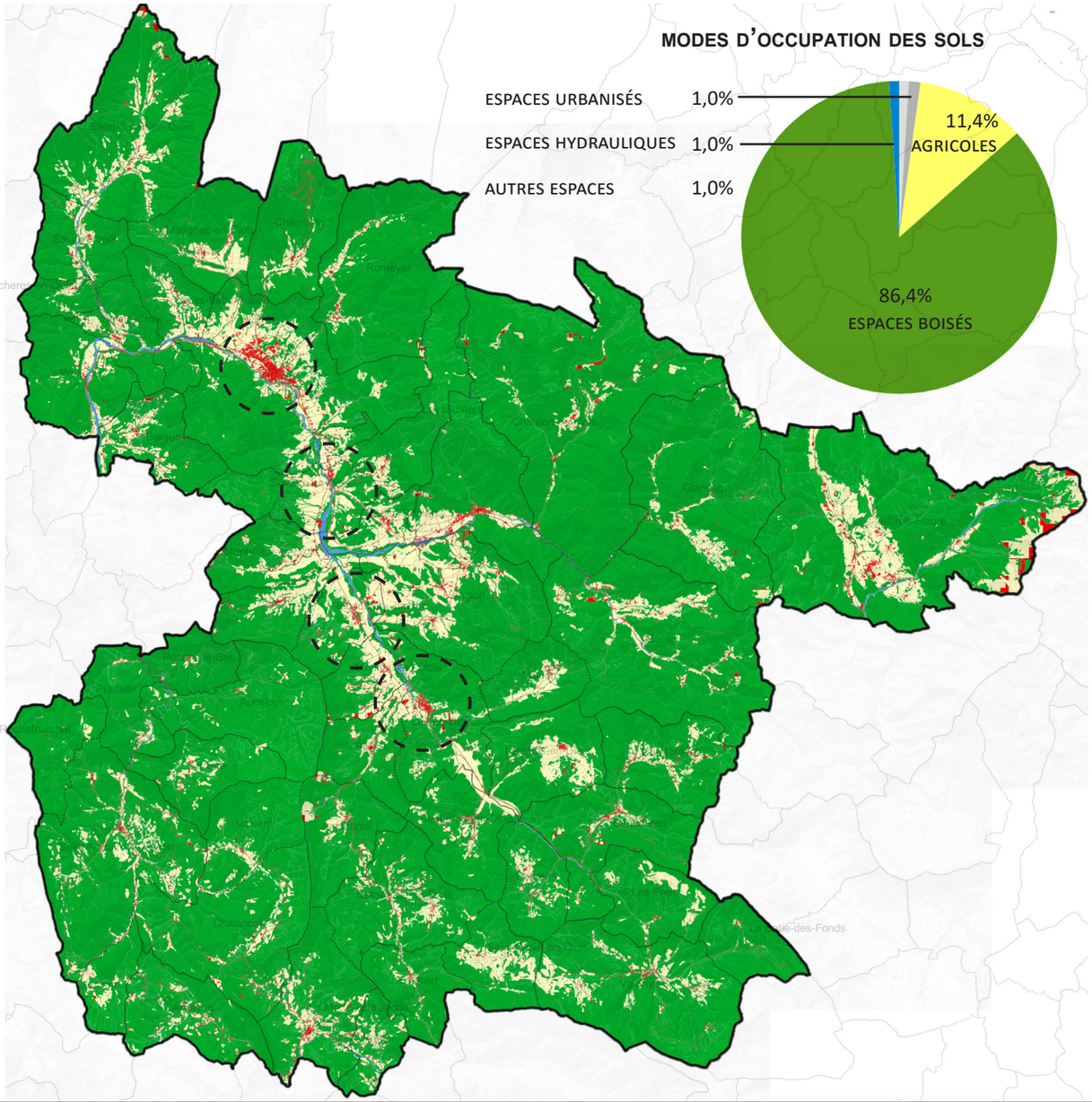
VIII. UN BASSIN DE VIE DIOIS QUI FONCTIONNE MAJORITAIREMENT DE MANIÈRE AUTONOME

Cependant, le Diois ne peut être vu comme une entité unique. Les influences et relations inter-territoriales apparaissent différenciées selon les quadrants territoriaux. La topographie a en effet généré plusieurs vallées cloisonnées, encadrées, ayant leur propre fonctionnement et liens socio-économiques ou administratifs avec les territoires voisins. Ainsi, plusieurs bassins de vie calqués sur le relief se sont dessinés.
Le Diois regroupe 50 communes (près de 3500 ensembles urbanisés : hameaux ou groupements de constructions isolées) et 11600 habitants sur 1220 km².
La logique de découpage administratif communal rend peu compte de l'organisation territoriale réelle par la multitude des hameaux et le cloisonnement important des vallées du au relief.
Le Diois se compose d'une ville-centre, sous-préfecture, Die avec ses 4600 habitants, et d'un chapelet de très petites communes allant de 1 à 700 habitants. 6 communes rassemblent plus de 400 habitants (La Motte-Chalancon, Solaure-en-Diois, Luc-en-Diois, Menglon, Lus-la-Croix-Haute et Châtillon-en-Diois).

ORGANISATION DU TERRITOIRE
PAR ENTITÉ URBANISÉE (BOURGS, HAMEAUX, HABITATS ISOLÉS...)




BASSINS DE VIE & HIÉRARCHISATION DU TERRITOIRE
BASSIN DE DIE
DIE
CHATILLON-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
BUËCH
LUS-LA-CROIX-HAUTE
BASSIN DE LA ROANNE
SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT
BASSIN DE L'OULE
LA-MOTTE-CHALANCON
VEYN
Saint-Julien-en-Quint
Chamaloc
Romeyer
Châtillon-en-Diois
Glandage
Menglon
Boulc
Barsac
Jonchères
Beaurières
Les Prés
Charens
Saint-Dizier-en-Diois
Laval-d'Aix
Solaure-en-Diois
Montlaur-en-Diois
Bellegarde-en-Diois
Establet
Rottier
Arnayon
Chalancon
Volvent
Aucelon
Pradelle
Gumiane
Rochefourchat
Pennes-le-Sec
Sainte-Croix
Pontaix
Vachère-en-Quint
Saint-Andéol
Marignac-en-Diois
Le Poët-en-Quint
Le Poët-et-Saint-Auban
Le Pègue
Le Poët-Célard
Le Poët-Sigillat
Le Poët-Laval
Le Poët-en-Diois
Le Poët-Chalancon
Le Poët-Rottier
Le Poët-Establet
Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Jonchères
Le Poët-Beaurières
Le Poët-Les Prés
Le Poët-Charens
Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Laval-d'Aix
Le Poët-Solaure-en-Diois
Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Establet
Le Poët-Rottier
Le Poët-Arnayon
Le Poët-Chalancon
Le Poët-Volvent
Le Poët-Aucelon
Le Poët-Pradelle
Le Poët-Gumiane
Le Poët-Rochefourchat
Le Poët-Pennes-le-Sec
Le Poët-Sainte-Croix
Le Poët-Pontaix
Le Poët-Vachère-en-Quint
Le Poët-Saint-Andéol
Le Poët-Marignac-en-Diois
Le Poët-Le Poët-en-Quint
Le Poët-Le Poët-et-Saint-Auban
Le Poët-Le Pègue
Le Poët-Le Poët-Célard
Le Poët-Le Poët-Sigillat
Le Poët-Le Poët-Laval
Le Poët-Le Poët-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Jonchères
Le Poët-Le Poët-Beaurières
Le Poët-Le Poët-Les Prés
Le Poët-Le Poët-Charens
Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Laval-d'Aix
Le Poët-Le Poët-Solaure-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Arnayon
Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Volvent
Le Poët-Le Poët-Aucelon
Le Poët-Le Poët-Pradelle
Le Poët-Le Poët-Gumiane
Le Poët-Le Poët-Rochefourchat
Le Poët-Le Poët-Pennes-le-Sec
Le Poët-Le Poët-Sainte-Croix
Le Poët-Le Poët-Pontaix
Le Poët-Le Poët-Vachère-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Saint-Andéol
Le Poët-Le Poët-Marignac-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-et-Saint-Auban
Le Poët-Le Poët-Le Pègue
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Célard
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sigillat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval
Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Jonchères
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Beaurières
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Les Prés
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Charens
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval-d'Aix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Solaure-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Arnayon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Volvent
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Aucelon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pradelle
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Gumiane
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rochefourchat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pennes-le-Sec
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sainte-Croix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pontaix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Vachère-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Andéol
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Marignac-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-et-Saint-Auban
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Pègue
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Célard
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sigillat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Jonchères
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Beaurières
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Les Prés
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Charens
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval-d'Aix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Solaure-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Arnayon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Volvent
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Aucelon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pradelle
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Gumiane
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rochefourchat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pennes-le-Sec
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sainte-Croix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pontaix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Vachère-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Andéol
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Marignac-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-et-Saint-Auban
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Pègue
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Célard
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sigillat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Jonchères
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Beaurières
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Les Prés
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Charens
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval-d'Aix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Solaure-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Arnayon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Volvent
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Aucelon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pradelle
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Gumiane
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rochefourchat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pennes-le-Sec
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sainte-Croix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pontaix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Vachère-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Andéol
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Marignac-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-et-Saint-Auban
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Pègue
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Célard
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sigillat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Jonchères
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Beaurières
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Les Prés
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Charens
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval-d'Aix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Solaure-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Arnayon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Volvent
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Aucelon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pradelle
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Gumiane
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rochefourchat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pennes-le-Sec
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sainte-Croix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pontaix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Vachère-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Andéol
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Marignac-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-et-Saint-Auban
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Pègue
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Célard
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sigillat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Jonchères
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Beaurières
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Les Prés
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Charens
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval-d'Aix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Solaure-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Arnayon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Volvent
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Aucelon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pradelle
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Gumiane
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rochefourchat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pennes-le-Sec
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sainte-Croix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pontaix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Vachère-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Andéol
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Marignac-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-et-Saint-Auban
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Pègue
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Célard
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sigillat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Jonchères
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Beaurières
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Les Prés
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Charens
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval-d'Aix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Solaure-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Arnayon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Volvent
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Aucelon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pradelle
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Gumiane
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rochefourchat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pennes-le-Sec
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sainte-Croix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pontaix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Vachère-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Andéol
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Marignac-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-et-Saint-Auban
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Pègue
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Célard
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sigillat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Jonchères
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Beaurières
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Les Prés
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Charens
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval-d'Aix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Solaure-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Arnayon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Volvent
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Aucelon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pradelle
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Gumiane
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rochefourchat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pennes-le-Sec
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sainte-Croix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pontaix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Vachère-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Andéol
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Marignac-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-et-Saint-Auban
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Pègue
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Célard
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sigillat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Jonchères
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Beaurières
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Les Prés
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Charens
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Dizier-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval-d'Aix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Solaure-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Montlaur-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Bellegarde-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Establet
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rottier
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Arnayon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Chalancon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Volvent
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Aucelon
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pradelle
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Gumiane
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Rochefourchat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pennes-le-Sec
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sainte-Croix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Pontaix
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Vachère-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Saint-Andéol
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Marignac-en-Diois
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-en-Quint
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-et-Saint-Auban
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Pègue
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Célard
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Sigillat
Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Le Poët-Laval
Le Poët



LÉGENDE - MODES D'OCCUPATION DES SOLS

- ESPACES URBANISÉS
- ESPACES ARTIFICIALISÉS
- ESPACES AGRICOLES
- ESPACES BOISÉS
- ESPACES HYDRAULIQUES

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25

Echelle : 1/250000ème 0 2,5 5 7,5 10km

URBEO

X. LE DIOIS, UN TERRITOIRE ÉMINEMMENT FORESTIER ET AGRICOLE

Comme mentionné précédemment, le Diois s'organise donc autour d'un pôle principal Die, de pôles secondaires (Lus-la-Croix-Haute, La Motte-Chalancon, Luc-en-Diois et Châtillon-en-Diois, Saint-Nazaire-le-désert) et d'une multiplicité de villages, hameaux et écarts disséminés (près de 3500 groupements urbanisés). Cependant, c'est bien le caractère boisé et forestier qui domine le territoire et constitue un élément fort d'identité.

Sur une superficie totale de 1220 km² environ, le Diois compte 1054 km² de bois et forêts (soit 86,4% de la superficie totale). Les espaces agricoles représentent quant à eux 139 km² (11,4% du Diois) et la trame hydraulique (cours d'eau...) près de 1% du territoire. Dans ce contexte, la totalité des espaces urbanisés représente 12,1 km² (soit 1% de la superficie de l'intercommunalité) et les espaces artificialisés (routes...) ont une superficie équivalente (1%).



XI. DES ESPACES URBANISÉS CONCENTRÉS DANS LA MOYENNE VALLÉE DRÔMOISE

Des différences notables s'observent en matière d'occupation des sols entre les secteurs de vallées et ceux de montagne :

- les communes de montagne présentent un caractère boisé prononcé en raison de l'importance des dénivelés permettant difficilement de développer d'autres occupations des sols (agriculture, urbanisation).
- a contrario, les communes de vallées, et plus particulièrement celles de la moyenne vallée de la Drôme (Luc-en-Diois, Recoubeau-Jansac, Solaure-en-Diois) au relief quelque peu aplani, offre davantage d'espaces pour l'agriculture et les espaces habités. Dans la vallée, les espaces urbanisés couvrent entre 1,8 et 2,7% des superficies communales. Die, avec ses 270 ha est la commune la plus urbanisée du Diois : l'urbanisation couvre 4,7% de la superficie communale et correspond à 27% de la totalité des surfaces urbanisées du Diois.

Il en résulte des disparités de densité humaine sur le territoire allant de 0 à 2 hbt / km² pour les secteurs de montagne jusqu'à 80 hbt / km² à Die, en passant par des densités intermédiaires de 20 à 25 hbt/km² pour les communes principales de la vallée drômoises (Solaure, Saint-Roman, Recoubeau, Luc).

En une décennie, le Diois a connu deux principales évolutions territoriales :

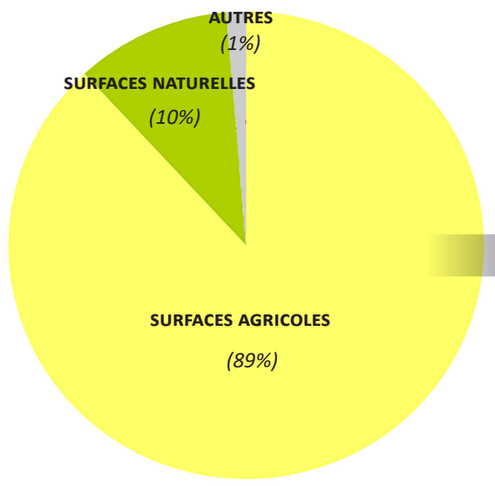
- des urbanisations nouvelles qui ont gagnées les terres agricoles principalement au niveau des communes de vallées,
- une avancée des espaces boisés sur les terres agricoles pour les communes de montagne.

Pendant cette période, l'urbanisation du territoire a été conséquente : entre 2006 et 2021 (juillet), 104,5 hectares ont été consommés et transformés en espaces urbains, soit 6,97 ha urbanisés par an. 89% des espaces urbanisés durant la dernière décennie étaient originellement agricoles et 10% correspondaient à des espaces naturels.

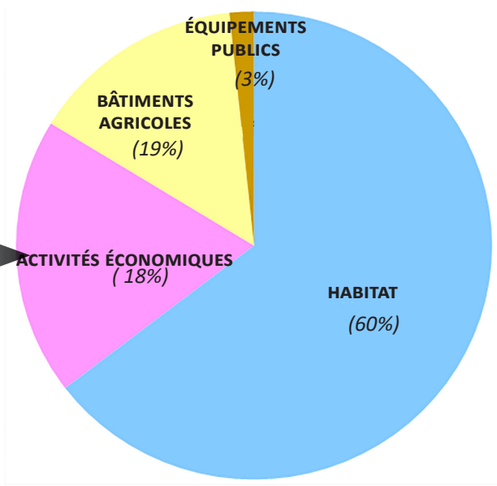
En l'espace de 15 ans, la superficie des espaces urbanisés s'est ainsi accrue de +1%. Cependant, l'urbanisation a été disparate selon les quadrants territoriaux :

- 5 communes sur 50 n'ont connu aucune urbanisation nouvelle en 15 ans (la Bâtie des Fonds, Gumiane, Rochefourchat, Rottier et Vachères-en-Quint),
- Un quart des consommations foncières (25,7%) a été capté par la ville de Die,

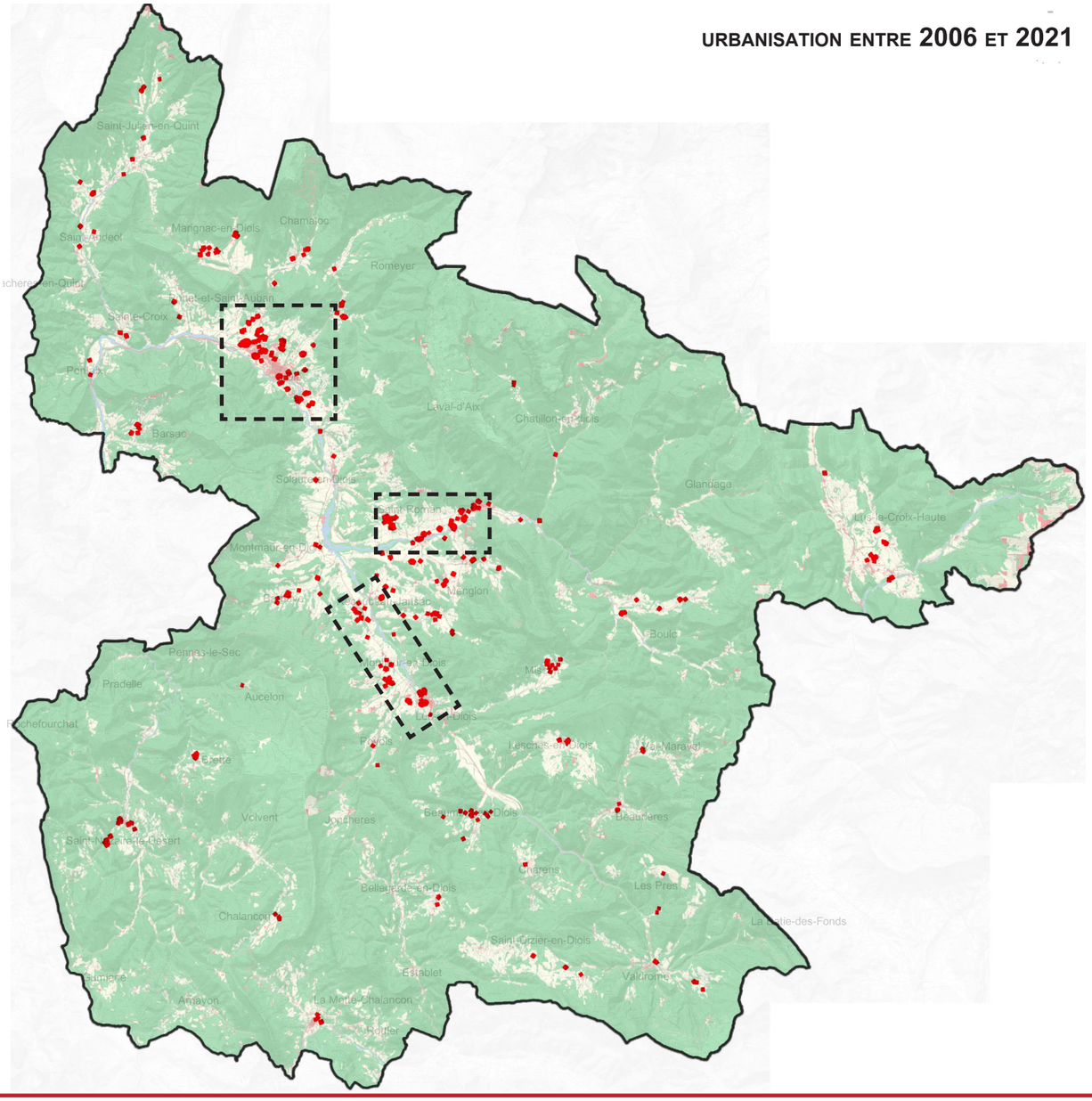
NATURE INITIALE DES SURFACES URBANISÉES



VOCATION DES SURFACES URBANISÉES



URBANISATION ENTRE 2006 ET 2021



LÉGENDE - URBANISATION 2006-2021

- DENTS CREUSES
- EXTENSIONS URBAINES
- PARCELLES ISOLÉES

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25, CCD 2019

Echelle : 1/250000ème

0 2,5 5 7,5 10km

URBEO

XII. 9/10ÈME DES URBANISATIONS NOUVELLES RÉALISÉES SOUS LA FORME D'EXTENSIONS URBAINES, DE FAIBLE DENSITÉ

Les nouvelles urbanisations se sont principalement concentrées dans la vallée dromoise :

- à Die et sur ses communes périphériques au pied du Vercors,
- à la confluence de la Drôme et du Bez.

Die a vu ses surfaces urbanisées s'accroître de 26,9 ha ce qui représente un quart des urbanisations nouvelles du Diois, suivi par Châtillon-en-Diois (11,3 ha), Menglon (7,7 ha), Saint-Nazaire-le-Désert (5,5 ha), Solaure-en-Diois (4,9 ha), Luc-en-Diois et Lus-la-Croix-Haute (4,1 ha).

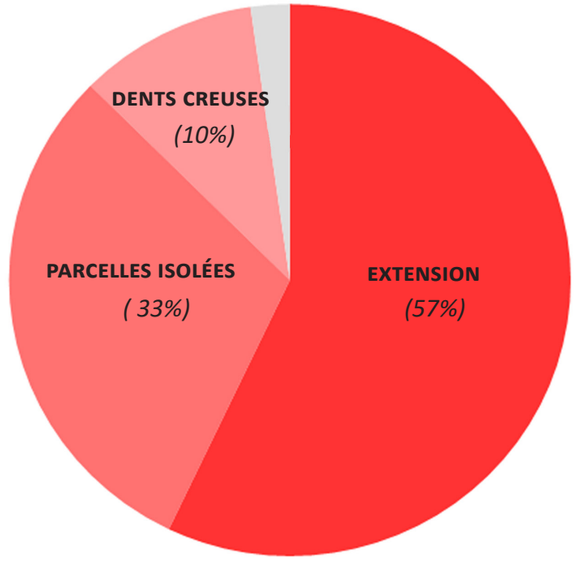
Proportionnellement à leurs surfaces urbanisées initiales (2006), plusieurs communes ont connu une forte augmentation de leur urbanisation : avec 3,47 ha, Saint-Roman a accru de +27% ses espaces urbanisés, Miscon (+28,2% / 1,46 ha), Barnave (+21,9% / 2,38 ha), Marignac-en-Diois (+18,3% / 2,13 ha).

Sur les 104,5 ha urbanisés, près des 3 / 5ème visaient à la construction de logements. Les activités économiques ont motivé l'urbanisation de 18% des surfaces et les bâtiments agricoles ont prélevé 19% du foncier urbanisé tandis que les équipements publics ont mobilisé plus de 3 ha de terrain sur 15 ans (3%).

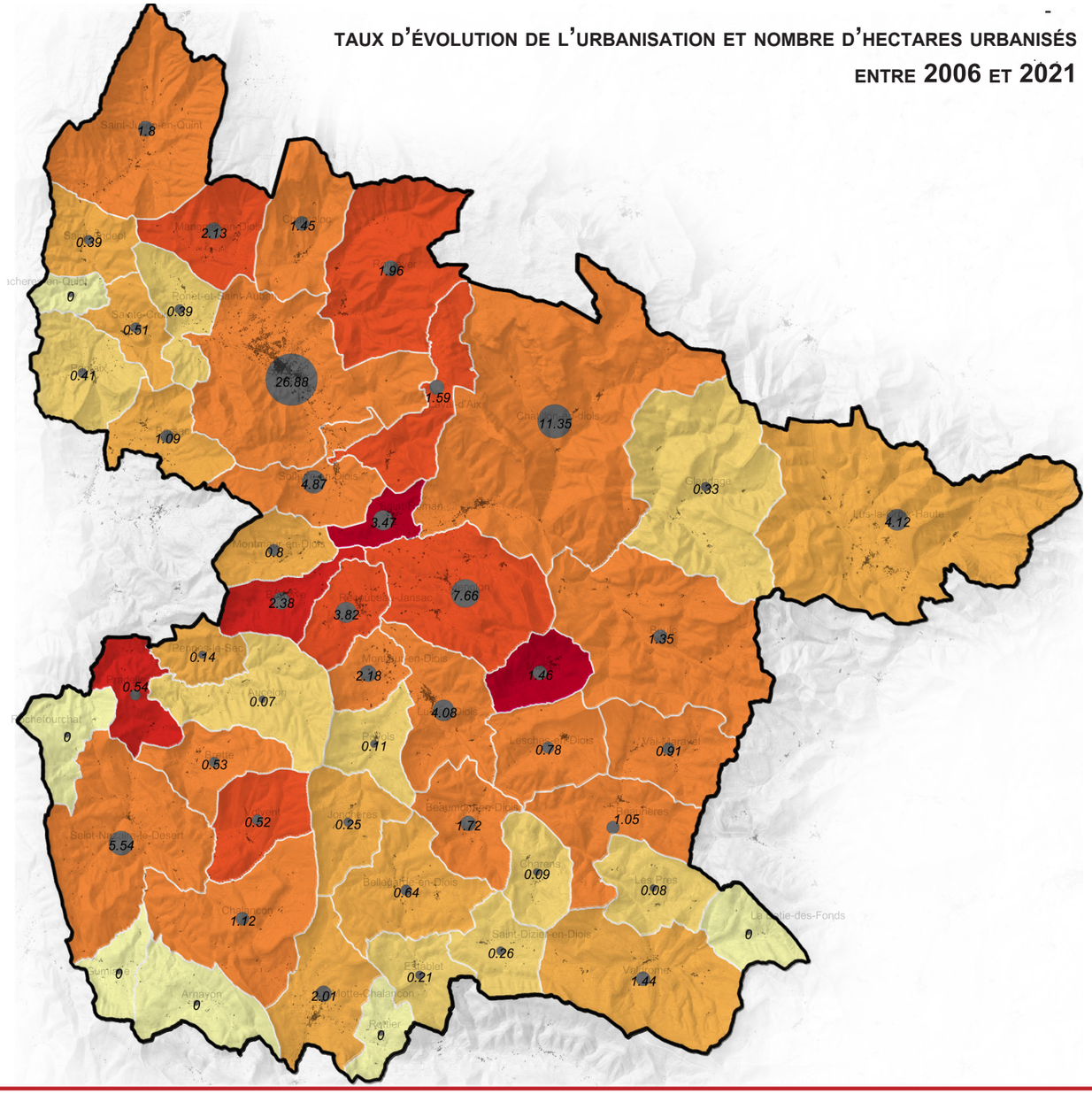
Les urbanisations nouvelles ont été menées majoritairement en extension des villes et villages. Ce mode d'urbanisation a mobilisé 57% des terrains. Force est de relever aussi que près d'un tiers des surfaces urbanisées (33%) correspondaient à des parcelles isolées c'est-à-dire éloignées de tout groupement ou hameau ; la petitesse de certains villages et le contexte topogaphique pouvant expliquer ce phénomène. Il est à noter que l'urbanisation en parcelles isolées correspond principalement à la réalisation de bâtiments liés à l'activité agricole.

Seulement 10% des urbanisations nouvelles ont été réalisées en dents creuses. Cette logique de mobilisation foncière n'a concerné qu'une douzaine de communes. Quelques communes ont mobilisé plus fortement leurs dents creuses : Saint-Roman (36% des surfaces nouvelles urbanisées), Chamaloc (27%), Die (21%).

MODES DE CONSOMMATION FONCIÈRE DES TERRAINS URBANISÉS



TAUX D'ÉVOLUTION DE L'URBANISATION ET NOMBRE D'HECTARES URBANISÉS ENTRE 2006 ET 2021



LÉGENDE - TAUX D'ÉVOLUTION DE L'URBANISATION ET NOMBRE D'HECTARES URBANISÉS

- 0%
- 0 - 5%
- 5 - 10%
- 10 - 15%
- 15 - 20%
- 20 - 25%
- 25 - 30%

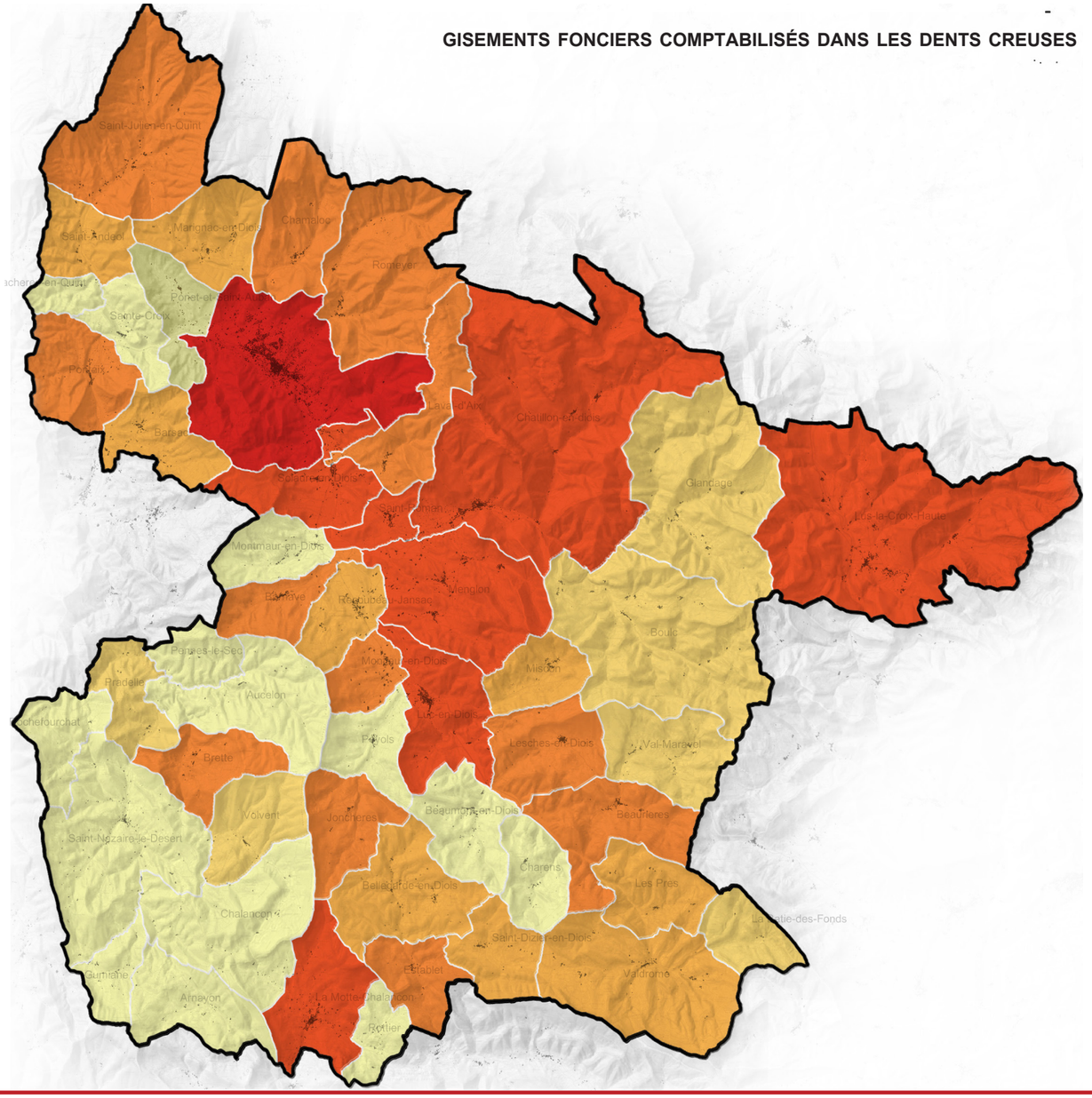
XX NOMBRE D'HECTARES

CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
SOURCE : IGN, BD TOPO, SCAN25, URBEO-CCD

ÉCHELLE : 1/250000ème 0 2,5 5 7,5 10KM

URBEO

GISEMENTS FONCIERS COMPTABILISÉS DANS LES DENTS CREUSES



LÉGENDE - NOMBRE D'HECTARES DE DENTS CREUSES

- 0
- 0 - 1000m²
- 1000 - 2000m²
- 2000 - 5000m²
- 5000m² - 3,5 ha
- > 3,5 ha

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25, URBEO-CCD

Echelle : 1/250000ème 0 2,5 5 7,5 10km

URBEO

XIII. 37 HECTARES DE DENTS CREUSES DANS LE DIOIS

Avec une urbanisation annuelle de 6,95 ha par an, chaque nouvel habitant Diois consomme (tous modes confondus : habitat, activités économiques, équipements publics...) 1039m² de terrain par an. En 15 ans, le Diois s'est très légèrement densifié puisque la taille moyenne des terrains est passée de 1284m² à 1218m² , et le nombre moyen de logements par hectare a augmenté corrollairement de 7,8 logements / hectare à 8,2 lgt/ha. Les écarts de densité moyenne sont cependant importants selon les communes (de 3,1 à 13,4 lgt / ha).

Malgré une forte consommation foncière annuelle et une faible densité moyenne, l'urbanisation de la dernière décennie a trouvé une forme d'optimisation : alors que le foncier urbanisé a augmenté de +1%, le nombre de logements augmentait dans le même temps de +11%. Cependant, cela a porté des effets démographiques limités (+7,6% d'habitants supplémentaires).

Au regard des enveloppes actuellement urbanisées, le gisement de dents creuses potentiellement mobilisable peut être estimé aujourd'hui à 37 hectares[1]. Près de la moitié des dents creuses du territoire (48%) se localisent dans la ville-centre ; cela inclut les espaces disponibles dans les zones d'activités économiques.

- 7 communes (Aucelon, Chalancon, Montmaur, Pennes-le-Sec, Poyols, Ponet-et-Saint-Auban et Sainte-Croix) ne présente aucun gisement foncier potentiellement constructible au sein des espaces actuellement urbanisés.
- 6 communes rurales relèvent une capacité foncière assez résiduelle (inférieure à 800m²). Ce gisement est souvent épars (multiples petites parcelles disséminées).
- 9 communes présentent entre 1000 et 2000m² de superficie en dents creuses ; 13 communes ont une capacité foncière comprise entre 2000 et 5000m². Enfin, 7 communes disposent de capacité plus importantes (comprises entre 5000m² et 3,5 ha). Die, avec ses 21,6 hectares de dents creuses, figurent comme une commune à part.

Globalement, le quart Sud-Ouest Diois ne dispose pas de capacité foncière et les franges orientales présentent des capacités limitées (1000 à 2000m² maximum de terrains cumulés en dent creuse par commune).
A cela s'ajoute un potentiel de densification et de division parcellaire qui peut être évalué à ce jour à 2,5 hectares pour tout le Diois.

EXTENSION DE L'URBANISATION EN ENTRÉE DE VILLAGE (EXEMPLE DE SAINT-ROMAN)



[1] Cette première évaluation réalisée «à la parcelle» ne prend pas en compte les impacts liés aux contraintes réglementaires du type périmètre sanitaire autour des installations classées agricoles (ce qui conduirait à diminuer d'autant le gisement foncier disponible).

Atouts du territoire Dynamiques positives	Faiblesses du territoire Dynamiques négatives
Une évolution territoriale plurimillénaire qui a laissé de nombreux vestiges patrimoniaux marqueurs des différentes périodes de l'histoire (grottes préhistoriques, châteaux et villages perchés médiévaux, cimetières familiaux issus des guerres de religion...)	
Une économie ancienne autour des ressources naturelles (viticulture)...	... qui a connu des crises, ce qui a enclenché un long exode rural
Un renouveau économique et démographique porté par le tourisme (familial et institutionnel plurisaisonnier) depuis l'après-guerre, et accentué depuis les années 70	
Les conditions d'accessibilité (infrastructures ferroviaires et routières, évènements naturels «éboulements»...) ont fortement influencé l'organisation du territoire et les évolutions de l'occupation humaine	
4 bassins de vie autour de pôles secondaires dont les fonctionnements sont forgés par les reliefs et les conditions d'accès. Un bassin de vie principal autour de Die fonctionnant majoritairement de manière autonome	Un territoire en retrait des grandes infrastructures et pôles urbains, régionaux et nationaux Des franges territoriales sous influence des villes moyennes extérieures (Nyons, Crest, Veynes...)
Un très grand territoire (1220 km², soit 1/5ème du département de la Drôme), éminemment forestier (86% d'espaces boisés)	...à l'urbanisation très dispersée : 3500 ensembles urbanisés (hameaux, groupements de constructions, écarts) accueillant 11600 habitants (soit en moyenne 3 habitants par entité urbanisée)
Les concentrations d'espaces urbanisés se localisent dans la moyenne vallée drômoise (Die, Luc-en-Diois, Châtillon-en-Diois et les communes de la confluence Drôme / Bès).	Un territoire peu dense (9,4 habitants / km²)
Un tiers des espaces urbanisés localisés à Die et sa périphérie, 42% sur 7 autres communes. 1/5ème des communes n'ont reçu aucune construction en 10 ans.	104,5 ha urbanisés en 10 ans (soit un accroissement des enveloppes urbanisées de l'ordre de +1%) prélevés à 89% sur des espaces agricoles
Une urbanisation (+1%) porteuse de logements (+11%) et de nouveaux habitants (+7,6%)	Près de 2/3 des urbanisations consacrées à l'habitat, le reste principalement pour les activités économiques et les bâtiments agricoles
Un territoire qui se densifie (légèrement) : la densité moyenne est passée de 7,8 à 8,2 logements / ha, et la taille des terrains (tous usages confondus) est passée de 1284m² à 1218m². Mais les écarts de densité sont importants entre les communes (de 3,1 à 13,4 lgt/ha), et la densité moyenne demeure très faible en comparaison de territoires voisins.	6,95 ha urbanisés par an, soit 1039m² de terrain par nouvel habitant et par an Des urbanisations nouvelles réalisées à 90% sous forme d'extension urbaine ou sur des parcelles isolées. 37 ha de dents creuses permettant de couvrir 1/3 des besoins d'urbanisation (actuels)

XIV. LES DÉFIS À RELEVER POUR LE DIOIS EN 2035 EN MATIÈRE D'ORGANISATION TERRITORIALE ET DE CONSOMMATION FONCIÈRE

Avec ou sans intervention prévue dans le PLUi, le Diois devra faire face à plusieurs problématiques en matière d'organisation territoriale et de gestion foncière :

- Le fonctionnement autonome du territoire et son articulation aux territoires voisins,
- La définition d'une armature territoriale,
- La modération des consommations foncières et le niveau de densification du territoire,
- La maximisation de l'emploi des dents creuses,
- La rationalisation des urbanisations périphériques, linéaires ou isolées,

PAYSAGE & PATRIMOINE



CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
SOURCE : IGN, BD TOPO, SCAN25, CAUE26

ECHELLE : 1/20000ème 0 200 400 600 800

I. UNE DIVERSITÉ DE PAYSAGES GRANDIOSES À FORTE IDENTITÉ MARQUÉS PAR LA GÉOLOGIE & LES PRATIQUES CULTURALES

1.1. UN TERRITOIRE DE BASSINS GÉOGRAPHIQUES ET UNITÉS PAYSAGÈRES

Héritier d'un contexte géologique et climatique pluriel, et étroitement lié à l'organisation du territoire et à ses modes d'occupation des sols, le paysage Diois se caractérise par sa diversité au gré d'une succession de vallées bien différenciées. Six unités géographiques et paysagères se dessinent :

- le Val de Quint et les vallées bordières du Vercors,
- les moyenne et haute vallées de la Drôme,
- le bassin de l'Oule,
- le bassin du Bez,
- le bassin de la Roanne
- la haute vallée du Büech.

Elles correspondent à des ensembles homogènes en terme de compositions, de motifs et de structuration paysagères. Ces unités exposent également des dynamiques et des problématiques qui leur sont propres. Chacune de ces unités se subdivisent en sous-unités.

1.2. LE VAL DE QUINT

BASSE VALLÉE DE LA SURE
(SAINTE-CROIX)

Cette unité est un espace de transition entre la vallée de la Drôme et le Val de Quint. Le passage des Tourettes, marque la porte d'entrée sur la Haute-Vallée de la Sure. La Basse-Vallée de la Sure se trouve dans une cluse étroite en amont de la moyenne vallée de la Drôme au niveau de Sainte-Croix. Elle correspond à une vallée ouverte. Son fond de vallée large permet à l'agriculture d'occuper une place importante : la polyculture mais surtout la viticulture est très présente étant donné l'altitude encore peu élevée de ce secteur. La Sure et la Drôme se rejoignent à une confluence discrète, en contrebas de la RD93. La ripisylve de la Sure, assez dense, et sa situation encaissée, limitent les perceptions de la rivière. A la limite de Vachères-en-Quint et de Saint-Croix, en dessous du passage des Tourettes, le lit de la rivière s'élargit ponctuellement pour offrir un lieu d'attrait touristique (baignade).



HAUTE VALLÉE DE LA SURE

(Saint-Andéol-en-Quint, Vachères-en-Quint, Saint-Julien-en-Quint)

Les plateaux d'Ambel, de Font d'Urle et de Vassieux marquent la limite Nord-Ouest du Pays Diois. L'imposant cirque de Saint-Julien-en-Quint domine tout le fond de vallée.
Ce dernier est principalement occupé par des cultures fourragères et des prairies naturelles tandis que les contours de la vallée sont boisés. La ripisylve de la Sure est bien visible en contrebas de la route. Les nombreuses cultures fourragères et les pâturages ont été par le passé en proie à une fermeture des milieux, mais la vigueur du pastoralisme a permis d'inverser le phénomène. Les montagnes dominent et encadrent la vallée telles un écrin.

En saison estivale, cette vallée paisable s'emplit de couleurs vives avec les champs fourragers et les coquelicots. La forêt et la montagne en arrière plan contrastent : le vert profond tranche à côté d'un gris calcaire. La vallée de Quint est relativement préservée du tourisme, notamment grâce à ses accès limités.





L'intégrité paysagère du Val de Quint repose sur son relatif « retrait» par rapport à la vallée de la Drôme, val caché derrière un écrin de montagnes (300-1000m) et de falaises souvent abruptes. L'ensemble du val est axé par rapport à sa rivière, la Sure, et étagée en finissant en «cirque». Les fortes pentes boisées surmontées de roches blanches et ocres (pics rocheux), l'activité agricole de terroir (élevage, polyculture : vergers noyers, plantes aromatiques : lavande) concentrée sur les replats de la vallée, les villages installés en remontée de pente, la présence d'un habitat isolé et disséminé... sont autant d'éléments d'identité du secteur. Si les voiries sont limitées mais elles demeurent assez perceptibles par leurs équipements de sécurisation : murets, parapets. Cette partie du Diois connaît très peu d'évolution (quelques champs de lavande à l'abandon, embroussaillement, avancée de la forêt sur quelques pentes qui a été enrayée) hormis une dynamique importantee de réhabilitation du bâti ancien. Il convient de noter par ailleurs que les nouvelles constructions installées en fond de vallée ont tendance à s'inscrire en rupture avec le paysage.

1.3. La moyenne vallée de la Drôme

La vallée de la Drôme est une vallée large et ouverte, cadrée par des moyennes montagnes ; le fond de vallée est ponctué de petites buttes et de collines marneuses. Les larges coteaux de cette vallée ouverte laissent la place à la viticulture et à l'implantation d'ensembles bâtis conséquents.

LA CLUSE DE PONTAIX ET SA PLAINE ENDIGUÉE

(Pontaix, Sainte-Croix)

La combe de Pontaix se trouve encaissée entre deux reliefs. Sa morphologie, avec une grande plaine alluviale au Nord, en fait un lieu idéal pour l'agriculture en fond de vallée, mais aussi pour la viticulture sur les coteaux exposés.
Cette plaine a un caractère rural patrimonial très marqué avec les cultures de vigne et de lavande. Les villages de Pontaix et de Saint-Croix présentent des silhouettes singulières qui participent à l'image d'un paysage «patrimonial », d'autant plus que cette cluse est l'une des principales portes du Diois.



LA CUVETTE DE VERCHENY, UN PAYSAGE VITICOLE BERCEAU DE LA CLAIRETTE

(Barsac, Pontaix)

La Drôme s'élargit sur cette partie Ouest du Diois et offre ainsi des coteaux très ouverts à l'inclinaison faible.
C'est dans cette partie du Diois que le paysage viticole s'exprime. Le relief, avec les nombreuses collines marneuses, est idéal sur cette zone pour la viticulture. L'accessibilité de ces terres en fait également un territoire de qualité pour la production et la vente.
Le cours de la Drôme sur cette section est particulièrement visible et attractif pour les baigneurs et très fréquenté en saison estivale. La forêt est présente sur les parties les plus élevées ou en relief. La commune de Barsac présente des influences méditerranéennes : végétation spontanée et nombreuses plantations qui profitent et se ressèment due au climat favorable (romarins, cistes, euphorbes, santoline, plantes succulentes et plantes exotiques...).





Champ de noyers, col de rousset et montagnes du vercors, Marignac-en-diois



Vue sur le vercors, Chamaloc



Die et son développement urbain

LA CUVETTE / COMBE DE DIE ET LES VALLÉES BORDIÈRES DU VERCORS

(Marignac-en-Diois, Chamaloc, Ponet-Saint-Auban, Die, Sainte-Croix)

Les vallées des contreforts du Vercors se situent au Nord de la ville de Die et concernent principalement 3 communes : Marignac-en-Diois, Chamaloc et Romeyer. Les montagnes de Beure et de Nève introduisent le Vercors. La montagne du Glandasse marque la limite Est de cette unité.

Les vallées des contreforts du Vercors offrent un combiné d'ambiances forestières et alpines, avec une omniprésence des montagnes en arrière-plan. Les vues sur ce paysage montrent de forts contrastes entre le vert profond des forêts (buis, hêtres, pins et pins sylvestres selon les altitudes) et le gris des falaises et des ruisseaux. Ces falaises forment un écrin protecteur autour de ces vallées, qui les dotent d'une tranquillité tangible. Ce sont des fonds de vallées paisibles bien caractéristiques que l'on trouve à Chamaloc et Romeyer par exemple, où s'étendent prairies naturelles et prés fourragers. Les pratiques agropastorales basées sur l'élevage ovin se confrontent à l'avancée des forêts. Ce secteur est traversé par de nombreux chemins de randonnée menant aux contreforts du Vercors.

La combe de Die, quant à elle, comprend la ville de Die ainsi que les parties méridionales de Saint-Auban et de Sainte-Croix. Elle se caractérise par un fond de vallée très ouvert.

L'entrée de la combe de Die marque une forme de rupture avec urbanisation des abords de la Drôme vernant en opposition aux cultures de la plaine alluviale et da village surélevée. L'agriculture se maintient dans cette zone. La blancheur du lit calcaire de la Drôme sert souvent de point de repère.

Pour cette unité paysagère, la rivière drôme (engoncée dans un relief marqué) structure le paysage. Le contraste entre les reliefs en second plan et les espaces urbanisés-cultivés présente un étagement visible :

- les falaises lointaines (glandasse, vercors),
- les pentes douces occupées par les vignes,
- les plantes aromatiques,
- les forêts sur les reliefs abrupts
- les villages installés à mi-pente, en retrait de zones inondables, à l'ambiance provençale, au-dessus de terres cultivées (vignes, vergers, cultures aromatiques)
- la vallée est ponctuée de cabanons de vignes et de clochers d'église...
- les installations touristiques (campings) le long de rivière et des entrées de villages sont également très prégnantes dans le paysage.

Globalement cette grande plaine agricole avec Die comme lieu concentré d'urbanisation connaît deux fortes sources de mutation :

- la pression urbaine (résidentielle et économique) se caractérisant par une périurbanisation autour de Die, impactant le caractère pittoresque perceptible de l'extérieur de la ville, et la suppression de terres agricoles,
- la forte pression touristique.



Plaine agricole de Menglon, montagne de Cerne et montagne du Glandasse en fond de scène



Confluence de la drôme et du bez vue depuis le vieux Montmaur



Le claps vu depuis la plaine du lac

LA CONFLUENCE DE LA DRÔME ET DU BEZ

(SAINT-ROMAN, SOLAURE-EN-DIOIS, LAVAL D'AIX, MONTMAUR-EN-DIOIS, BARNAVE, RECOUBEAU-JANSAC, MONTLAUR-EN-DIOIS, POYOLS, MENGLON, LUC-EN-DIOIS, CHATILLON-EN-DIOIS, DIE)

La confluence de la Drôme et du Bez intervient dans un fond de vallée très large. Cette unité comprend «la plaine du grand lac» formée en contrebas du Claps et constitue un espace de transition entre la moyenne et la haute vallée de la Drôme dont le Claps, cet éboulement géant atypique, constitue un seuil, une porte d'entrée. Ce paysage lithique est un lieu emblématique et touristique appréciée notamment pour la baignade, l'escalade et le canyoning.

1.4. LA HAUTE VALLÉE DE LA DRÔME

Cette partie de la vallée de la Drôme correspond à une vallée étroite où la viticulture n'a plus réellement sa place. De part et d'autre de cette vallée principale, se ramifient les vallées du Haut-Diois (orientées Sud/Est ou Nord/Ouest). Les fonds de vallées sont principalement occupés par la polyculture (lavande et noyers). En altitude, les fourrages et prés destinés aux bêtes essentiellement prédominent.

CLUSE DE LUC-EN-DIOIS AU COL DE CABRE

(BEAURIÈRES, CHARENS, BEAUMONT-EN-DIOIS, LUC-EN-DIOIS, MISCON, LESCHES-EN-DIOIS, VAL MARAVEL)

Cette cluse préservée est dominée par la polyculture et par les élevages bovins et ovins. Elle est jalonnée par de nombreux attraits touristiques comme le Saut de la Drôme / Claps, le marais des Bouligons, le col de Cabre. Ce secteur est donc particulièrement attractif pour les visiteurs mais il est peu affecté par la pression touristique.

CUVETTE DE VALDRÔME

(VALDRÔME, LA-BÂTIE-DES-FONDS, LES PRÉS, SAINT-DIZIER-EN-DIOIS)

La cuvette de Valdrôme est un milieu rude particulièrement accidenté avec le Duffre comme point culminant (1760 mètres d'altitude). L'accès aux villages est long et se fait par de petites routes qui serpentent.
La polyculture y est bien présente lorsque le relief le permet. Les reliefs et les hauteurs sont couverts de forêts notamment à La-Bâtie-des-Fonds et Valdrôme. Ce secteur présente des lieux touristiques avec la source de la Drôme (sur la commune de La Bâtie-des-Fonds) et la station familiale de Valdrôme. L'Est du village de Valdrôme offre un point de vue dégagé sur la confluence de plusieurs vallées. Les différences d'altitude assez importantes permettent d'observer les différents étagements de végétation.


Val d'Oule, La Motte-Chalancon


Col de prémol, porte d'entrée sur le val d'oule


La cuvette de Chalancon


Vallée d'Arnayon et ses gorges


Moyenne vallée de l'Oule (Rottier)

1.5.LE BASSIN DE L'OULE

Le bassin de l'Oule est cerné de montagnes boisées (800-1200m) sculpté par l'érosion, parsemé de champs de lavandes. Les villages sont retirés et présentent quelques fermes isolées et des ruines éparses. Les terres sont globalement arides avec des influences climatiques méditerrannéennes (forêts de chênes blancs et garrigues). Les routes sinueuses offrent des points de vue remarquables.
L'agriculture est confinée sur de rares replats et lese conditions d'exploitation s'avèrent difficiles en raison de la géomorphologie et de l'absence de source. Cela limite les modes d'exploitation et les paysages à des cultures sèches (lavande, élevage). Le rare plan d'eau local (à Rémuzat) constitue un site touristique.

LE COL DE PRÉMOL, UN ESPACE DE TRANSITION ENTRE LA VALLÉE DE LA DRÔME ET LE BASSIN DE L'OULE
(JONCHÈRES, ESTABLET)
Le col de Prémol est un passage large et ouvert sur le paysage.
La ripisylve de l'Amenlière, en contrebas de la route menant au col côté Jonchères, est constituée de nombreux peupliers blancs et aulnes, qui tranchent et contrastent avec les pins qui entourent les coteaux avoisinants. On retrouve tout au long de la route de nombreuses plantations (polyculture), de lavande notamment.

Le bassin de l'Oule est un secteur de transition entre Diois et Baronnies. Cette vallée est marquée par le relief et creusée par l'érosion, les terres agricoles y sont rares tout comme la densité humaine qui est faible.

CUVETTE DE CHALANCON
(CHALANCON)
La cuvette est bordée de marnes bleues et noires très visibles qui encadre un ruisseau encaissé peu perceptible : l'Aiguebelle. Seule la ripisylve permet de deviner l'existence d'un ruisseau. Cette cuvette crée une transition entre la vallée de la Roanne et la vallée de l'Oule. Le fond de vallée très large laisse la place à de nombreuses terres agricoles où dominent les cultures de lavande, l'élevage ovin et les marnes. Le fond de vallée est marqué par un paysage de Gorges.

VALLÉE D'ARNAYON
(ARNAYON)
La montagne de Longue Serre sépare la commune d'Arnayon de la cuvette de Chalancon au Nord-Est. L'accès se fait uniquement par trois routes dont deux passant par des cols.
Le territoire communal est riche de diverses formations géologiques visibles : des marnes noires, des formations marno-calcaires (alternance de calcaires argileux et de lits de marne), caractérisées par une sédimentation très rythmique. Le lit du torrent d'Arnayon est entouré d'une ripisylve. Un ensemble de hameaux très éclatés caractérise cette vallée où l'on ressent le peu de densité humaine.

VALLÉE DE L'OULE
(LA-MOTTE-CHALANCON, ROTTIER, CHALANCON)
Les montagnes de longue Serre et de l'Eyrau définissent les limites Nord-Ouest de cette vallée. Les rares accès à la vallée se font par des gorges ou par des cols, ce qui explique sa situation isolée, et plus tournée vers le Sud dromois.

Les reliefs du bassin connaîssent une forte déprise agricole qui se traduisent par un embroussaillement progressif. Les terres agricoles restent présentes autour des fermes isolées, même si le fond de vallon étroit laisse peu de place à l'agriculture. Sur la commune de Rottier, l'Oule présente un lit plus large, propice aux secteurs de baignade. Le vieux village de Rottier offre un superbe point de vue sur la vallée. Sur Rottier, les hameaux sont quasiment tous situés sur l'adret et bénéficient donc d'un grand ensoleillement. Le village situé en contrebas se trouve plus à l'ombre.

Le bassin de l'Oule connaît plusieurs pressions et mutations :
- les reliefs sont sujets à une forte déprise agricole, la garrigue se développe.
- la pression touristique sur des points singuliers,
- une pression des installations éoliennes et photovoltaiques.





1.6.LE BASSIN DU BEZ

Le Bez est un espace de transition entre collines et montagnes, visible tant au niveau de la végétation que de son architecture. Ce paysage naturel montagnard, aux reliefs karstiques, s'étage de 600 à 2000m sous les falaises des hauts plateaux du Vercors et du Glandasse. Il se caractérise par une succession de gorges (rio sourd, gâts), chaos, cirques (archiane), vallons ouverts et pics (rocher de combau). L'impression qui domine est celle d'une forte verticalité.
Cette unité est ponctuée de villages pittoresques.
Cet espace de transition expose une végétation méditerranéenne montagnarde (garrigue, résineux) avec différents étagements :

- En dessous de 1000m : les taillis de chênes pubescents et les pins sylvestres, landes de genevriers, genêts, lavandes, thyms... sont dominants.
- De 1000m à 1800m : les forêts de sapins, pins noirs d'Autriche, hêtres et pins sylvestres marquent de leur empreinte le paysage.
- Au dessus de 1800m : les pelouses subalpines parsemées de quelques pins crochet, mélèzes et épicéas font leur place.

Ces paysages présentent de nombreuses scissions internes avec des ruisseaux à régime torrentiel, une alternance de forêts denses (ubac) et de pelées sèches (adret). Les routes sinuant dans cet ensemble présentent des scénographies entretenues (haies de buis taillés, murets de pierre..)

Ce paysage en «cul de sac» se découvre aux grés des sinuosités entre ouvertures et fermetures des vues, des alternances de forêts fraiches et de replats chauds et ventés, des pentes au couvert boisé dense aux replats cultivés ou paturés le long des rivières. Cette partie du Diois est le lieu des villages perchés, des villages ramassés et des fermes isolées de pierres calcaires apparentes.
Plusieurs évolutions touchent ce bassin :

- une fermeture des paysages liées à l'avancée de la forêt et à l'embrouissaillement de pâturages, effet direct de la diminution des pratiques pastorales.
- l'apparition de «saignées forestières» pour permettre la réalisation de pistees d'accès aux exploitations,
- les boisements méditerranéens gagnent et ensemencent peu à peu les prés pentus.
- une dynamique de réhabilitation de vieilles fermes en raison d'une pression résidentielle secondaire,
- une pression d'installation en énergies renouvelables ou (éolien, parc photovoltaîque)

Ce bassin comprend plusieurs unités emblématiques.

LES GORGES DES GÂTS

(Châtillon-en-Diois)

Depuis Glandage, me ruisseau des Gâts a creusé de grandes gorges encaissées et creusées dans la pierre calcaire. Ces gorges offrent un paysage atypique dont une une partie de la route Ingeant ces gorges est labellisée «route remarquable» par le département. Des buis taillés le long de cette route lui confèrent une identité unique caractéristique au Diois (éléments que l'on retrouve sur plusieurs communes du secteur).




Vallées ramifiées de Treschenu-Creyers, Vallon de Combeau


Cuvette de Glandage

LA VALLÉE RAMIFIÉE DE TREYSCHENU-CREYERS : VALLÉE D'ARCHIANE, VALLON DE COMBEAU, VALLÉE DE MENÉE

(Chatillon-en-Diois)

Situées sous les contreforts du Vercors et du Glandasse, le territoire longe les sommets et l'altitude y varie de 600m à 2000m. Un paysage de vallée viticole domine au Sud-Ouest du secteur sur la commune de Châtillon. Au fur et à mesure d'une avancée dans la vallée, le terrain et l'altitude ne permettent plus la culture de la vigne, et celle-ci est remplacée par des champs de lavande et de noyers. Le paysage est ensuite un paysage naturel montagnard où une végétation méditerranéenne montagnarde dense et sèche (garrigue, forêts de résineux), ainsi que des pâturages. Les espaces naturels ont la part belle sur cette zone. Les vallées de Treyschenu-Creyers offrent des panoramas exceptionnels, ce qui leur vaut un attrait touristique certain. Deux des plus remarquables sont le vallon de Combeau et le Cirque d'Archiane, qui attire plus de 10000 touristes/an. Le vallon de Combeau ouvre des perspectives sur les montagnes de Dévoluy, les Écrins et le Mont Aiguille. Le cirque d'Archiane, lui, offre un panorama sur les falaises des Hauts Plateaux.

Le secteur est sujet à un fort développement touristique (réseau dense d'itinéraires de randonnées, nombreux refuges, escalades...) ce qui constitue une forme de pression sur les milieux naturels et les espaces périphériques (aires de stationnement, vocabulaires routiers : signalétiques, équipements de sécurisation des routes...) sont autant d'impacts sur le paysage. Des saignées au milieu des forêts exploitées sont aussi relevées.

Ces éléments constituent des facteurs d'évolution du paysage, tout comme le pastoralisme en perte de vitesse qui se traduit par un embrouissallement des pentes, une fermeture des paysages.

La montagne connaît également des évolutions dee son faciès en raison des phénomènes naturels (érosion, éboulis) et climatiques (vent, sécheresse, froid).

LA CUVETTE DE GLANDAGE ET LES VALLÉES DE BORNE : VALLÉE DE BORNE, DE GRIMONE, DE LA VIÈRE

(Glandage)

La vallée de Glandage est assez isolée puisque l'accès routier s'y fait uniquement par deux entrées, dont une par le col de Grimone, qui relie ce secteur à la Haute Vallée du Büech.

Le village de Glandage s'ouvre sur une plaine en fond de vallon ce qui ôte la sensation d'enfermement que l'on peut ressentir dans les autres fonds de vallée.

VALLÉE DE BOULC

(Boulc)

La vallée a été creusée par le ruisseau de Bonneval. Le village en cul-de-sac n'est accessible que par un unique accès : la D148 en provenance de Châtillon-en-Diois.

Les hameaux boulciens, assez importants, s'éparpillent sur les hauteurs du territoire, offrant des vues dégagées et bénéficiant d'un ensoleillement plus important que le village. Il n'y a pas de cultures reconnaissables de type lavande ou noyers sur la commune, uniquement des champs de fourrage, prairies et pâturages. La situation du village lui offre une profonde tranquillité, sans pour autant en faire un secteur trop isolé, grâce à sa proximité avec Châtillon-en-Diois.


Vallée de Boulc





Cuvette de Lus-la-Croix-Haute : Village de Lus, avec en fond les montagnes de Clairet, Piégros, montagne de Jajène et Chevalet



Des prairies fourragères essentiellement



Vallon de la Jarjatte

1.7. LA HAUTE VALLÉE DU BUËCH

La haute vallée du Buëch est une vallée montagnarde, isolée du Diois, à plus de 1000m d'altitude, accompagnée d'une architecture typique de montagne et d'une végétation de type subalpines, ainsi que de nombreuses fourragères et prairies.

CUVETTE DE LUS-LA-CROIX-HAUTE
(Lus-la-Croix-Haute)

La vallée se présente comme une cuvette très ouverte et large, qui a permis d'accueillir le village de Lus et ses 22 hameaux. La cuvette offre un panorama assez dégagé sur les montagnes lointaines. Depuis les hameaux en hauteur, les vues se dégagent et de superbes panoramas sur la vallée et les montagnes en fond de scène sont offerts. Les points de vue depuis le col de Grimone et l'aspect circulaire du paysage autour de Lus la Croix-Haute permettent une vision globale de la vallée. C'est un paysage montagnard typique qu'offre la cuvette, avec son relief doucement vallonné, ses cultures fourragères et ses prairies ponctuées de hameaux à l'architecture reconnaissable.

VALLON DE LA JARJATTE
(Lus-la-Croix-Haute)

Les montagnes du Dévoluy se dessinent en arrière-plan et marquent la limite Est du Diois sur ce secteur.
Le vallon est verdoyant et la présence de l'homme y reste minime. La forêt, à grande majorité de conifères, occupe tout le fond de vallon, tandis que ce sont les pelouses alpines qui règnent sur lez zones au dessus de 2200m. Le cirque minéral offre des panoramas vertigineux sur les montagnes du Dévoluy dès qu'on s'élève sur les pentes dont l'aspect naturel et pastoral a été préservé. En fond de vallon, le lit calcaire du Buëch fait écho à la roche gris clair des montagnes. Le vert profond du fond de vallée contraste avec la roche calcaire.

Globalement, le Buëch se caractérise par :
- la puissance rocailleuse de ses hauts sommets (pics alpins, col de la croix haute, col de grimone),
- les bocages de grèves empierrés,
- les alpages colonisés par la forêt de pins,
- des plaines fourragères.

Ce paysage subit plusieurs altérations liées au changement climatique (moindre enneigement en particulier) et à la prégnance touristique et commerciale (panneaux publicitaires le long de la RD1075, la dispersion de bâtis contemporains dans les prairies marquant un risque de mitage).

Vallée de la Roanne, Pradelle







Noyers et marnes, drêvoux, saint-nazaire-le-désert

1.8. LE BASSIN DE LA ROANNE

La Roanne prend sa source sur la commune d'Arnayon et se jette dans la Drôme au niveau d'Espenel. La rivière est un fil conducteur où s'alternent des passages étroits et des espaces ouverts.
Le bassin de la Roanne est encadré par des montagnes boisées de pins noirs d'Autriche et de chênes, et de garrigue : Boutarinard, Servelle, Couspeau...
Le fond de vallée y est tantôt ouvert, habité et agricole, tantôt fermé, étroit et austère. Une vue lointaine sur les trois becs est offerte depuis de nombreux points.
De nombreux élevages ovins et caprins sont présents sur le bassin. Les formations géologiques comme les marnes par exemple sont bien observables. Le GR de Pays Tour de la vallée de la Roanne permet de découvrir ce bassin.

BASSE VALLÉE DE LA ROANNE
(Pennes-le-Sec)

La Roanne, qui coule en contrebas de la ED135 est assez encaissée dans un environnement très boisé et très peu perceptible depuis la route. On note sa présence grâce à quelques percées ou bien à la vision des roches abruptes.
La forêt recouvre une grande partie du secteur, les zones encore ouvertes sont souvent des pâturages et prairies fourragères. Le village de Pennes-le-Sec est situé au milieu de la pinède, qui s'introduit même dans certaines zones bâties. En contrebas du village, la route menant à la RD135 s'ouvre sur la vallée de la Roanne et offre ainsi à voir un large panorama.

HAUTE VALLÉE DE LA ROANNE
(Rochefourchat, Saint-Nazaire-le-Désert, Pradelle, Gumiane, Chalancon, Arnayon, Brette, Aucelon, Pennes-le Sec)

Le secteur est extrêmement boisé. La RD202 et le camping de Saint-Nazaire-le-Désert offrent des vues manifestes sur le Sud de la vallée de la Roanne.




Vue sur la vallée de Brette


Entrée par les gorges de l'Escharis (RD135), Pennes-le-sec


Des zones de paturage en altitude ou proche des villages


RD 140, Gorges d'Aucelon


Champs de lavande et pins noirs, Volvent


Haut plateau de volvent



VALLÉES D'AUCELON ET DE BRETTE
(Aucelon, Brette, Pennes-le-Sec)

Les deux vallées sont dominées par les plantations de pins noirs, reliées visuellement, par une vue lontaine sur les 3 becs. Le village d'Aucelon, perché sur un éperon rocheux, est accessible uniquement par une route en lacets.
Depuis la commune, les vues plongeantes sur les vallées situées de part et d'autres sont admirables, notamment depuis le GR Tour de la Vallée de la Roanne.
Un plateau traversé par le GRP et pâturé se trouve sur la partie Est du secteur, suivant les crêtes, qui offrent un paysage montagnard à plus de 1100m d'altitude. Les fonds de vallons sont encore partiellement cultivés (fourrages, vergers, noyers) mais ont tendance à être gagnés par la forêt. L'entrée Sud par la RD135a offre une belle vue d'ensemble du village de Brette tandis que la RD140 propose des vues sur le village d'Aucelon.

HAUT PLATEAU DE VOLVENT
(Volvent, Chalancon, Saint-Nazaire-le-Désert)

Le plateau de Vovlent culmine à environ 1000m d'altitude.
La végétation est peu dense. Le plateau de la Servelle est en grande partie râpé tandis que certaines zones en contrebas sont plus boisées ou embroussaillées. Ce secteur offre de grandes surfaces de pâturages. Le village situé en hauteur offre une vue sur la vallée et notamment sur la forêt domaniale de la Roanne. Des cultures de lavande sont présentes en fond de vallon et des jardins ouverts sur la vallée en contrebas des maisons.

Ainsi, plusieurs éléments structurants ont forgé les qualités des unités paysagères dioises :

- les **éléments géographiques et topographiques** : les moyennes montagnes, les buttes, collines et serres marneuses, les gorges. Ces dernièrees (gorges des Gâts, passage des Tourettes et le long de la Roanne...) dessinent un paysage bien particulier, de creusement dans la roche calcaire et elles sont souvent support à des activités touristiques de pleine nature comme le canyoning ou la via ferrata.
- les **éléments du couvert végétal** (forêts, lavandes, champs de noyers, pâturage, vignes, plantes aromatiques...).

Les forêts

L'étagement de la végétation est bien visible sur certains secteurs du Diois, en plus de la transition entre végétation méditerranéenne et continentale. C'est d'ailleurs cette diversité qui en fait un territoire riche au niveau de la biodiversité.
Selon l'altitude, trois types de forêts principales se distinguent dans le territoire du Diois :

- les étages collinéens (jusqu'à 900m sur les ubacs et 1100m sur les adrets),
- les étages montagnards (jusqu'à 1500m sur les ubacs et 1700m sur les adrets).
- l'étage subalpin (jusqu'à 2200m sur les ubacs et 2400m sur les adrets).

L'étage collinéen a été en grande partie colonisé par les pins noirs d'Autriche plantés il y a une centaine d'années en vue de stabiliser les sols et de ralentir les phénomènes d'érosion sur les sols marneux friables. Les forêts de l'étage collinéen diois sont aujourd'hui composées en grande partie de pins noirs (Pinus nigra) et de pins sylvestres (Pinus sylvestris) présents naturellement. L'étage montagnard se constitue de forêts mixtes (feuillus et conifères). La hêtraie-sapinière est la forêt la plus répandue à l'étage montagnard. Le hêtre (Fagus sylvatica) et le sapin (Abies alba) apprécient l'humidité et craignent le froid qui règne aux étages supérieurs. Ces deux arbres participent à la constitution d'un sol riche en humus. Ces zones sont bien visibles sur les communes des contreforts du Vercors comme Chamaloc.
Sur les zones les plus en altitude du Diois, l'étage subalpin est dominé par les conifères. C'est le cas des abords des stations de Lus-la-Croix-Haute et Valdrôme par exemple.

Les pâturages, plateaux et zones d'altitude

Les zones de pâturages se trouvent à l'origine sur les plateaux d'altitude. Aujourd'hui, avec la présence du loup, les zones de pâturage tendent à se rapprocher des villages. Ces zones de pâturages en altitude sont souvent des landes à couvert végétal ras. Elles sont les lieux de présence de plusieurs espèces protégées (tulipes...).

Les vignes

Les vignes ont une valeur particulière pour le Diois, d'autant plus que celles-ci sont largement couvertes par une AOP Clairette de Die. Tant et si bien que plusieurs collines sont creusées pour gagner quelques pieds de vignes supplémentaires. Des zones temporairement embroussaillés sont de même ré-ouvertes dans le but d'y cultiver des vignes. Tel est le cas par exemple de la commune de Poyols où la plantation de jeunes plants est visible.

Les champs de noyers

La culture de noyers se fait souvent en complément d'une autre activité agricole. La culture des noyers permet un complément de revenus à une activité principale et elle a permis de rentabiliser les terrains agricoles difficiles, situés trop en altitude ou en pente pour des cultures de vignes aisées.

Les lavandes

Les champs de lavande sont nombreux dans le Diois, ils occupent les fonds de vallées, mais aussi certaines zones plus en altitude. Deux types de cultures sont différenciés :

- Les cultures de lavande officinale (Lavandula angustifolia), réputée et précieuse, idéale pour produire l'huile essentielle précieuse (la seule à posséder une AOP en France), se trouvent dans les zones d'altitude. On l'appelle lavande fine lorsqu'elle est cultivée à plus de 800m d'altitude. Cette lavande pousse spontanément dans le Diois. Cependant, les cultures de lavande officinale sont cependant touchées depuis plusieurs années par des maladies et parasites, et la production d'huile essentielle est ainsi mise en péril.
- Les cultures de lavandin (Lavendula x intermedia), hybride de lavande officinale et de lavande aspic, qui se distinguent par leurs touffes plus fournies et leurs tiges fleuries ramifiées, formant des boules plus régulières plus résistantes car supportant mieux la culture à basse altitude, ont pris le dessus et sont aujourd'hui les plus répandues dans les zones de basse altitude comme les fonds de vallée.

Les plantes aromatiques et médicinales

Un paysage en évolution se dessine également également avec le développement de nombreuses cultures de plantes aromatiques et médicinales.

Tous ces «motifs» paysagers esquissent une typologie de paysage viticole, provençal, montagnard ou de pâturage.
Ces paysages font face à de grandes dynamiques (telles que mentionnées précédemment) :

- la fermeture des espaces ouverts et le changement de pratiques agropastorales. L'évolution des pratiques pastorales (cf. partie agriculture) conduit également à l'apparition de «parcs clos» pour limiter la dispersion des troupeaux mais ceux-ci transforment la physionomie des pâturages ouverts et limite les possibilités d'entretien des milieux par les bêtes. La fermeture des milieux peut également nuire à certaines ouvertures (cônes de vue et belvédères) dans le paysage qui offrent aux résidents et aux touristes des vues remarquables (croix de Justin, vieux Montmaur, plateaux du Vercors). C'est pourquoi il est nécessaire de prendre en compte ces zones afin de pouvoir les préserver.
- L'invasion de la pyrale qui s'attaque au buis constitue une nouvelle donne dans l'évolution des paysages locaux. Les attaques de chenilles conduisent à la défoliation totale des buis sur de grandes surfaces, mais elle s'attaque également à l'écorce sur les ramifications fines, branches et tiges. Cela mène souvent à la mort du végétal, qui ne pourra que difficilement s'en remettre, surtout lorsqu'il est spontané (pas de replantation dans la nature), ou tout au moins à son affaiblissement (production de rejets pour se défendre et tenter de survivre aux attaques). La pyrale est apparue en 2011 en Rhône-Alpes, et depuis 2016, le Diois connaît une réelle invasion qui pose la question de l'avenir des buxaies (forêts où prédomine le buis).
- les hauteurs dégagées du Diois connaissent également une nouvelle forme de pression liée au potentiel de développement éolien.
- plusieurs sites touristiques doivent faire face à des afflux de visiteurs (Claps, cirque d'Archiane, Vallon de Combeau, Die...) impactant non seulement l'organisation du territoire mais pouvant affecter également la qualité des milieux naturels et des paysages.

Les paysages de proximité tels les espaces publics ne sont pas en reste en matière de qualité et de perturbation de leur lecture. Dans de nombreux villages, un ou plusieurs sites sont des lieux de rencontre réguliers : places de l'église ou de la mairie, place de village, terrains de pétanque etc mais ils n'apparaissent pas toujours clairement identifiables. Ces espaces sont parfois mêmes «privatisés». La présence de chiens, de bétail, ou bien le stockage d'objets divers et variés peut donner dans de nombreux hameaux un sentiment d'illégitimité aux visiteurs extérieurs (exemple : le balisage des chemins de randonnée). De même, certaines caractéristiques architecturales renforcent ce liens entre espaces privés et publics conférant un certain flou dans la lecture des espaces extérieurs (passages couverts, escaliers extérieurs...) qui marquent ceependant une forme d'identité locale.

Dans les villages où les rues sont étroites, celles-ci sont souvent traversées de venelles (les « viols ») qui relient des maisons à deux étages dont le rez-de-chaussée était occupé anciennement par des granges. Ces viols sont un élément caractéristique du territoire. A Volvent, ils sont appelés «carreyrou».
Les passages voutés sont également très présents. Selon les villages, ils portent différents noms (cantons à Valdrôme...). Les passages voûtés sont souvent des raccourcis piétons, ils permettent la traverse d'îlots ou d'ensembles bâtis. Depuis la rue, ils ne paraissant pas toujours publiques. Certains habitants s'y étalent depuis leurs habitations, d'autres s'en servent de garages.

Ces espaces publics, rarement cadrés, ne sont pas adaptés au stationnement des véhicules automobiles, situation rencontrée dans la plupart des noyaux anciens des villages.

II. DES VILLAGES AUX SILHOUETTES REMARQUABLES, FORTEMENT PERCEPTIBLES ET EXPOSÉES

II.1. DES IMPLANTATIONS ÉTROITEMENT LIÉES À LA TOPOGRAPHIE MARQUÉE DU TERRITOIRE

Etroitement lié au paysage naturel, agricole et forestier, le paysage urbain et la forme des villages se sont ancrés dans l'histoire du territoire. Les faibles évolutions urbaines depuis la période médiévale - *hormis dans la période contemporaine pour la vallée dromoise* - ont permis d'assurer une conservation de la cohérence des trames villageoises originelles, encore perceptibles aujourd'hui. Il en résulte des morpho-typologies de villages bien identifiables avec des qualités urbano-architecturales remarquables.

Les localisations et formes des ensembles urbanisés du Diois répondent pour chaque village à la recherche d'un rapport particulier vis-à-vis de leur contexte naturel, topographique ou agro-économique. Ainsi des villages vont rechercher la proximité des voies de communication pour s'inscrire dans une logique marchande, d'autres se sont implantés au contact direct des ressources naturelles (cours d'eau, terres cultivables...), d'autres encore recherchaient une vie autarcique, en retrait, pour se protéger de l'extérieur (conflits avec d'autres territoires, retraits des secteurs à risques naturels...).
Les tissus villageois sont rarement organisés de manière rationnelle avec une hiérarchisation clairement établie des espaces (rues, places, bâtiments). Les villages se composent principalement d'édifices homogènes, relativement autonomes, placés à la croisée des chemins.
Cependant, plusieurs villages se démarquent par leur organisation spécifique.
Les villages diois peuvent se classer selon quatre modes d'insertion à la topographie :

LES VILLAGES DE CRÊTE ET SUR ÉPERON

Les villages de la moyenne vallée drômoise (Die, Solaure-en-Diois, Recoubeau-Jansac, Saint-Roman, Luc-en-Diois, Montlaur-en-Diois, jusqu'à Valdrôme) se sont installés de manière privilégée sur des éperons rocheux ou des serres marneux. Ce rapport à la topographie visait à se mettre clairement en retrait des zones inondables.
Plusieurs fortifications ont été érigées sur des points stratégiques, des resserrements et verrous topographiques de manière surveiller et contrôler les passages le long des cluses : les villages de Pontaix, Sainte-Croix, Laval d'Aix et Châtillon-en-Diois sont emblématiques de ces localisations.
Dans un second temps, plusieurs de ces villages et bourgs se sont développés voire délocalisés dans les vallées pour accompagner toute une économie de foires et commerces. Les villages de crêtes et d'éperon couronnent un relief. Ils dominent les reliefs et les vallées.

LES VILLAGES DE CRÊTES

MARIGNAC-EN-DIOIS



AUCELON



VOLVENT



LES VILLAGES D'ÉPERON

SAINT-ROMAN



LES VILLAGES PERCHÉS DE PLATEAU

Plusieurs villages se sont installés de manière autarcique sur des plateaux ou vallées perchés (Lesches-en-Diois, Boulc, Saint-Dizier-en-Diois, Haut de Charens) en vue d'être des points d'étape avant le franchissement de col. Le regroupement des habitats de ces villages s'est justifié pour conserver le maximum de bonnes terres agricoles mais aussi pour bénéficier de l'existence de secteurs de replats ou de pentes plus douces, d'une exposition au soleil privilégiée (pour contrer la rudesse du climat) ou encore d'une protection vis-à-vis d'une montagne voisine.

LES VILLAGES DE PENTE ET DE CONTREFORTS

Pour échapper aux ombres portées des montagnes, plusieurs villages se sont élevés sur les versants élevés (souvent à l'Adret), avec des répartitions souvent de part et d'autres de cols (Menée, Grimone, Cabre…) ou de lignes de crêtes (Saint-Julien-en-Quint, Rochefourchat, Gumiane, Treschenu-Creyer, Glandage, Valdrôme, Jonchères, Bellegarde-en-Diois, Establet, Saint-Dizier-en-Diois, Miscons, les Tatins à Boulc, le vieux village de Beaurières) pour avoir une liaison avec les vallées voisines.

LES VILLAGES DE PIÉMONT ET DE FONDS DE VALLÉE

Plusieurs établissements humains se sont agglomérés pour se situer au plus près la ressource en eau sans pour autant exposer aux inondations. Tel fut le cas pour les villages de Miscon, des Prés, Laval d'Aix, Barnave, Gumiane et les hameaux de Fourcinet et de la Bâtie-Crémezin à Val Maravel.

Ces rapports à la topographie génèrent d'une part une visibilité globale de la silhouette des villages soulignée fréquemment par la configuration «en butte», par la compacité des ensembles urbanisés et par l'élévation des lieux de culte ou des châteaux qui constituent des repères et des points de fixation visuelle. D'autre part, la physionomie globale des villages accrochée à leur relief révèle une grande sensibilité (forte perceptibilité éloignée, forte exposition des façades périphériques et des entrées de village). Ainsi, tout ajout ou transformation d'un élément bâti pourrait affecté la cohérence urbano-architecturale de ces ensembles.

LES VILLAGES DE PENTE ET DE CONTREFORTS

BARSAC



BRETTE



LES VILLAGES DE PIÉMONT ET DE FONDS DE VALLÉE

CHAMALOC



LAVAL D'AIX



LA MOTTE-CHALANCON





II.2. DES MORPHOLOGIES MÉDIÉVALES TRÈS MARQUÉES

Le rapport à la topographie (buttes, versants, plaine...) a conditionné les modes d'organisation des villages. Cinq morphologies-types de village sont présentes dans le Diois :

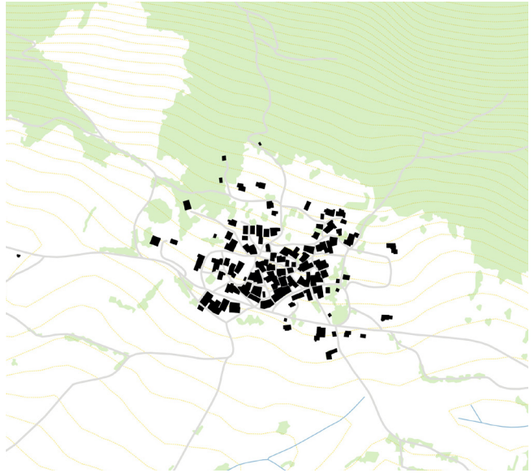
VILLAGES CIRCULAIRES

(LA MOTTE CHALANCON)



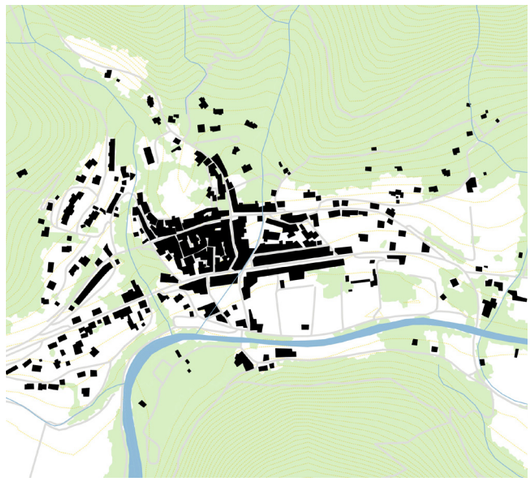
VILLAGES AGGLOMÉRÉS

(LESCHES-EN-DIOIS)



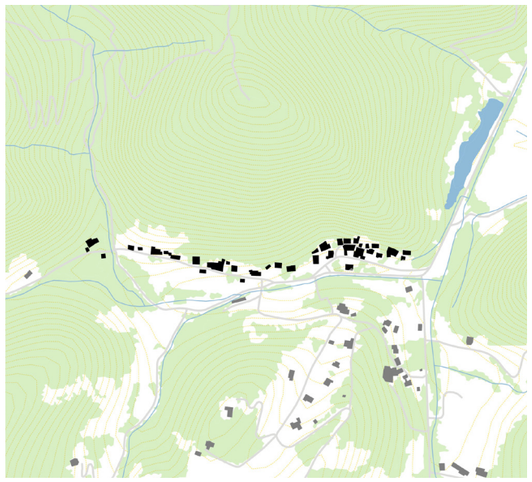
VILLAGES MAILLÉS

(CHÂTILLON-EN-DIOIS)



VILLAGES RUES ET LINÉAIRES

(BEAUMONT-EN-DIOIS)



Crédit Photo : commune de La Motte-Chalancon

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25

UNE FORTE COHÉRENCE URBAINE ET ARCHITECTURALE DES VILLAGES DIOIS

PONET-ET-SAINT-AUBAN



SAINT-NAZAIRE-LE-DÉSERT

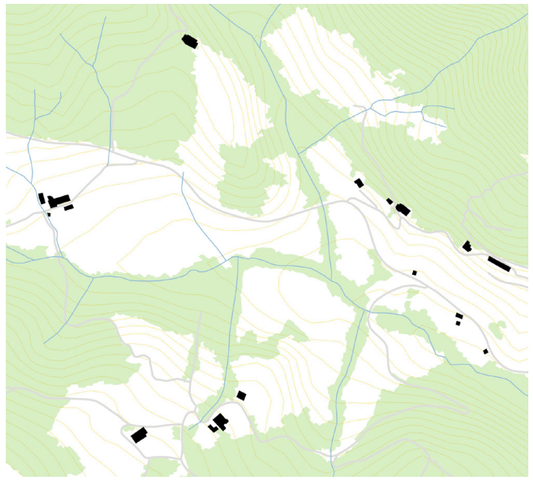


- les **villages circulaires** : souvent positionnés sur une motte, et historiquement ceinturés, ces villages se caractérisent par une continuité de bâtis mitoyens organisés autour d'un édifice monumental (église, château...). Les rues suivent les courbes de niveau du terrain.
- les **villages agglomérés** : souvent positionnés sur des replats, ces villages se caractérisent par un rassemblement de bâtis mitoyens ne présentant pas une organisation hiérarchique claire,
- les **villages maillés** : ils reposent sur une trame viaire et un découpage parcellaire dont l'origine est souvent d'origine romaine, avec deux axes fondateurs (cardo et décumanus) définissant les prémisses d'une organisation orthogonale des ensembles urbanisés,
- les **villages-rues et linéaires** : ils correspondent à des continuités bâties s'insérant des cluses étroites ou des lignes de crêtes contraintes au niveau topographique. Les bâtiments s'égrenent le long d'une voie ou d'une rivière.
- les **villages dispersés** : les implantations bâties sont disséminées sur le territoire. Aucun agglomérat ni logique d'alignement domine.

Les villages présentent une forte cohérence urbaine et architecturale de par l'homogénité des façades mais aussi des toitures fortement perceptibles dans un contexte de moyenne montagne. Cette cohérence est grandement établie par les styles architecturaux présents sur le territoire.

VILLAGES DISPERSÉS

(ARNAYON)



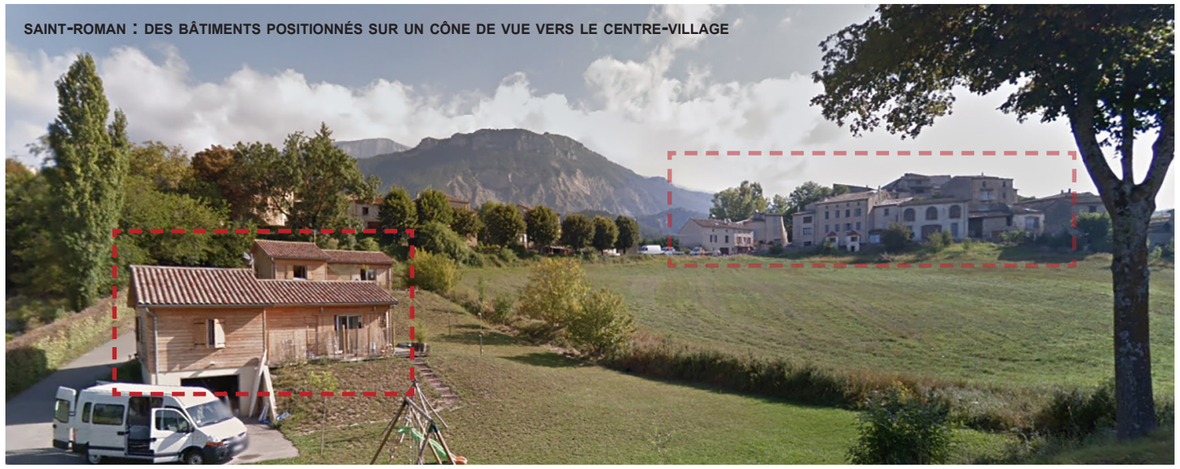
(MARIGNAC-EN-DIOIS)



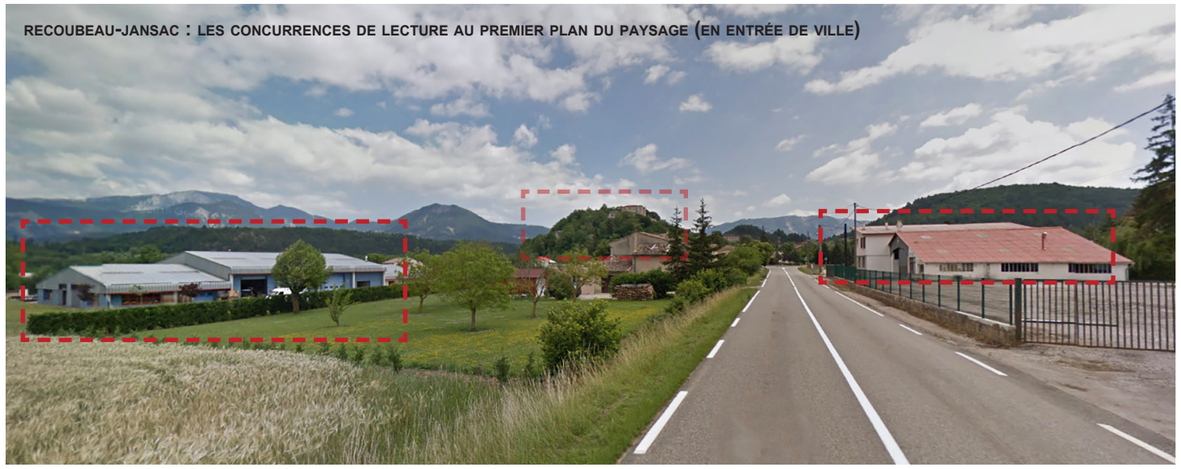
Crédit Photo : agence d'urbanisme urbeo + origine inconnue

III. DES EXTENSIONS DE L'URBANISATION QUI BOULEVERSENT LA SILHOUETTE DES VILLAGES

DES PERTURBATIONS DANS L'APPRÉHENSION VISUELLE DES SILHOUETTES DES VILLAGES



SAINT-ROMAN : DES BÂTIMENTS POSITIONNÉS SUR UN CÔNE DE VUE VERS LE CENTRE-VILLAGE



RECOUBEAU-JANSAC : LES CONCURRENCES DE LECTURE AU PREMIER PLAN DU PAYSAGE (EN ENTRÉE DE VILLE)



DIE, CHEMIN DES BATETS : DES CONTRASTES CHROMATIQUES QUI ATTIRENT L'OEIL

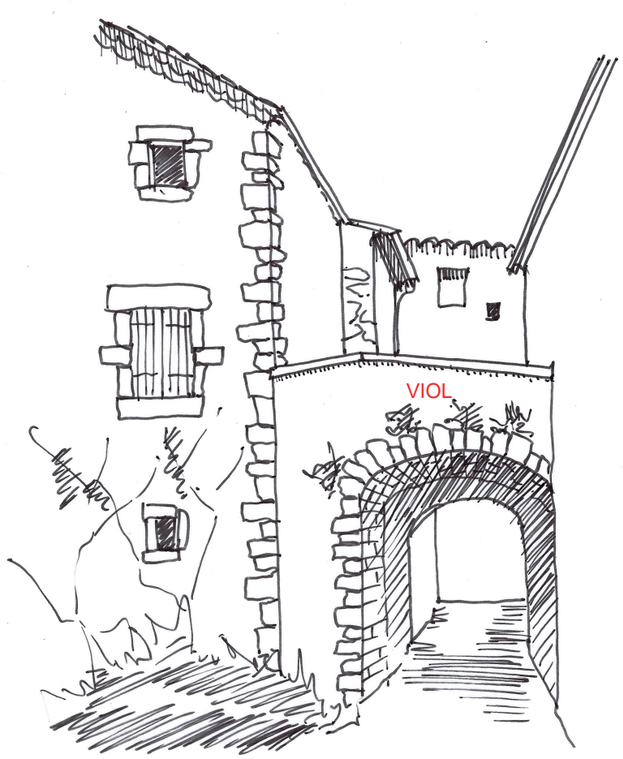
Malgré leur grande qualité, les silhouettes villageoises subissent de fortes altérations urbaines. Les villes et bourgs de la moyenne vallée drômoise sont tout particulièrement touchés par ces problématiques, et encore plus spécifiquement au niveau des entrées de la ville de Die.

Les éléments conduisant à perturber la lecture des villages et noyaux anciens sont :

- les urbanisations massives sans traitement des espaces publics (clôtures de faible qualité, revêtements de sol dégradés...) à l'entrée de ville Ouest de Die, notamment au niveau de la zone d'activité économique,
- les urbanisations indigentes, pavillonnaires, monotypés et linéaires réalisées en entrée de ville.
- les urbanisations lâches à faible densité en rupture des villages compactes,
- les implantations d'architecture de contraste (volumes, couleurs...) sans rapport avec le contexte environnant et sans insertion paysagère.

Il en résulte des altérations des axes - perspectives et des espaces de mises en scène des villages, ce qui peut dénaturer la cohérence globale des villages, vectrice de tourisme.

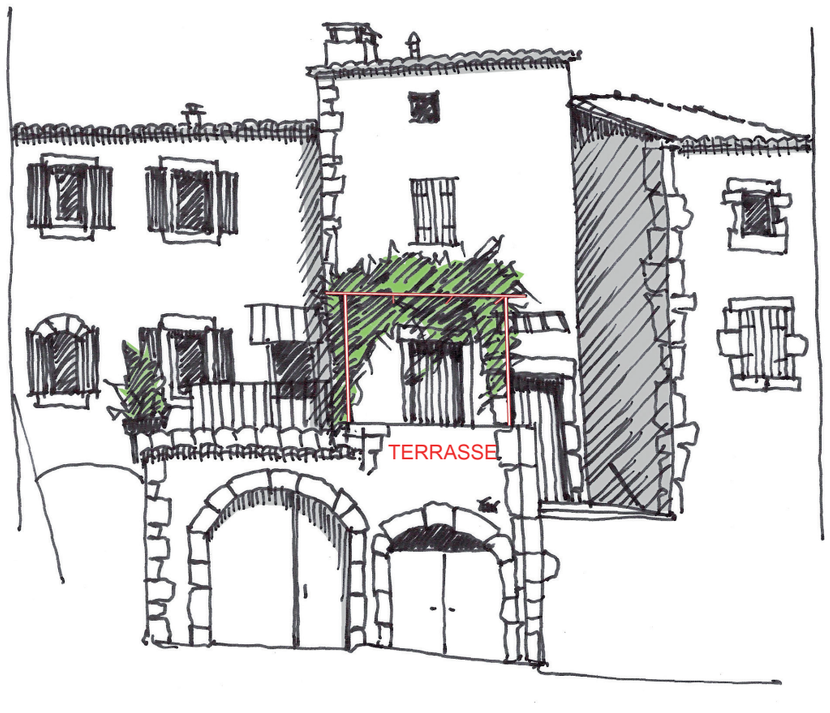












CONCEPTION : *Agence d'urbanisme URBEO*

URBEO

IV.LE DIOIS, UN TERRITOIRE À LA CONFLUENCE DE TROIS STYLES ARCHITECTURAUX

IV.1. L'ARCHITECTURE PROVENÇALE

De son histoire, sa géographie, son climat... le Diois s'inscrit à l'articulation de trois grands styles architecturaux traditionnels qui ont façonné les villages : l'architecture provençale, montagnarde et dauphinoise.

Le style provençal est prédominant sur le Diois. Il couvre plus particulièrement les parties méridionales du territoire (la vallée de la Drôme, vallée de l'Oule...).
Le coeur des villages présente un patrimoine vernaculaire remarquable édifié depuis le moyen-âge jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle reflétant l'architecture traditionnelle provençale. La qualité architecturale de l'ensemble est d'autant plus remarquée que l'habitat groupé dense s'adosse à un site généralement particulièrement visible et exposé au regard.
L'architecture dioise et l'organisation urbaine historique sont étroitement liées aux conditions climatiques de type méridional (forte chaleur, ensoleillement...) dans un pays de vigne, où l'ombre et la fraicheur sont recherchées.

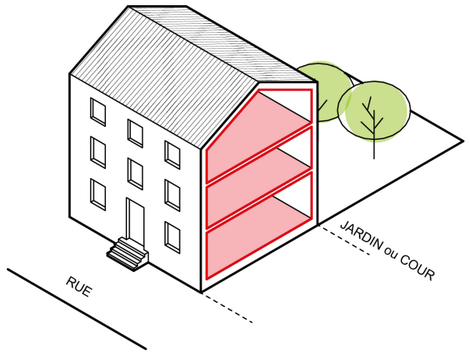
L'architecture traditionnelle est solidement bâtie en pierres calcaires blanches extraites des carrières séculaires locales.
Généralement, les bâtis se développent sur deux-trois étages dont la base est constituée d'une voûte débordante formant un abri ouvert, sous laquelle se trouve une étable et une cave. Certaines voûtes restent ouvertes et servent ainsi de circulation de voisinage («les viols»).
Au premier étage trône une terrasse à laquelle on accède par un escalier extérieur en pierre. La terrasse est généralement couverte, souvent simple prolongement de la toiture, soutenue par des arcades et portée par des piliers de pierres carrées ou cylindriques. Cette terrasse possède des fonctions multiples : repos, accueil, ombre et séchage.
La terrasse permet d'accéder à la cuisine voire à la magnanerie, pièce réservée à l'élevage du ver à soie (pour les bâtimentsédifiés au milieu du XIXème siècle).
Au-dessus de l'habitation, le grenier coiffe le logis et la terrasse. Il orne la façade de ses petites ouvertures rondes ou rectangulaires.
Le toit à faible pente (généralement moins de 20°) est recouvert de tuiles canal, terminé en façade par une génoise à 2 ou 3 bandeaux. Dans certains endroits, le toit est à quatre pentes coiffé par un pigeonnier central.
Les menuiseries (portes, volets, fenêtres) sont traditionnellement en bois peint de couleur clair (bleu ciel, blanc, vert pastel).
Parfois des citernes pour la récupération de l'eau de pluie se trouvent sous l'habitation et peuvent être associées aux caves.

D'autres bâtiments peuvent s'annexer au volume principal : le four à pain, la grange, la magnanerie, le pigeonnier... Celà confère un aspect de mas groupé. Même avec de multiples annexes, l'architecture provençale dioise se caractérise par la simplicité de ses volumes. Les bâtis annexes sont organisés autour d'une cour centrale fermée par un portail. La cour constitue un véritable élément architectural en lui-même. Le portail possède un linteau appareillé en plein-cintre, à plate-bande ou monolithique, couvert d'un petit toit avec génoises. Ses piédroits se terminent par des chasse-roues saillants.
Les porches ou les portes des maisons peuvent présenter des décors appliqués sur les ouvrages ou la clef de voûte.

L'espace public minéral laisse apparaître ci et là un végétal d'interstice, en pied de bâtiment. Les plantations dans les cours sont parfois visibles de l'espace public. Des ensembles de feuilles de vigne ou de lierre grimpant tapissent quelques murs.
Dans les espaces urbanisés en piémont, quelques «fenêtres» s'ouvrent vers le grand paysage. Les cultures de proximité (vignes) offrent également des espaces de respiration périphériques.

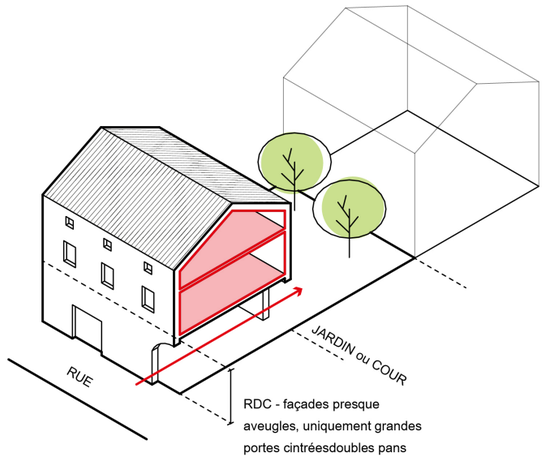
Les maisons en hauteur datent souvent du XVI-XVII^{ème} siècle ; période où les guerres de religion imposèrent de se retrancher derrière les fortifications du village. Celles-ci finies, il y eut un mouvement de sortie pour établir dans la périphérie des villages des « maisons à terre » (c'est-à-dire basses), plus aptes à recevoir des bâtiments annexes. En effet, ce type d'habitation, regroupant gens et bêtes dans un village, ne pouvait que rester figé, toute extension lui étant interdite sauf en hauteur. Leur architecture est donc caractéristique : une façade étroite à une ou deux fenêtres, et une élévation ne pouvant dépasser quatre à cinq étages (sauf cas spécifique à Valdrôme). La présence de terrasse ou balcon était une constante. La terrasse servait, en priorité, au séchage des fruits et légumes suspendus à un fil de fer.

LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES PROVENÇALES RENCONTRÉES SUR LE DIOIS



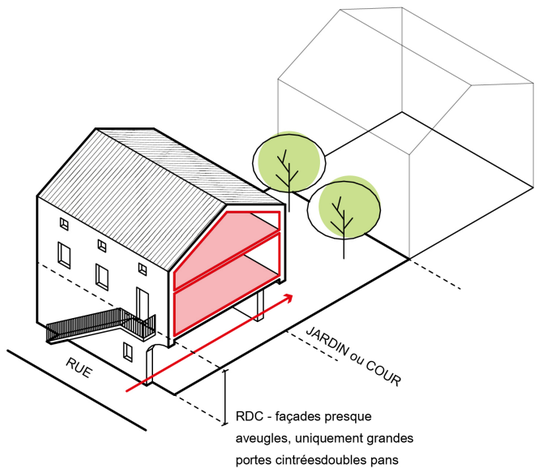
BÂTI SUR RUE (POUR LES VILLAGES AGGLOMÉRÉS)

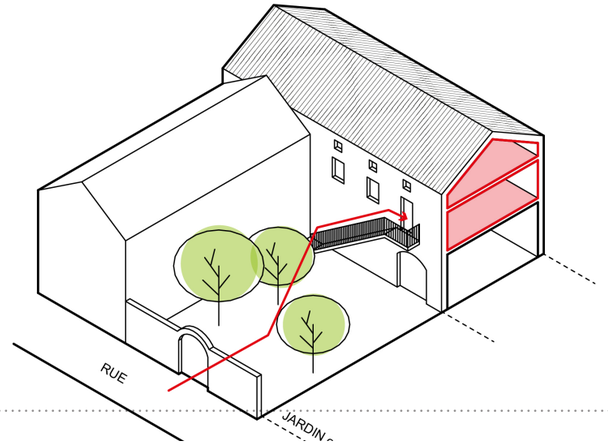
Le bâti se développe généralement sur 3 niveaux (RDC + 2 étages) avec un accès direct depuis la rue. Le logement occupe l'ensemble des étages et la maison est souvent mitoyenne à d'autres constructions. Le bâti peut s'accompagner sur sa façade arrière d'une cour ou d'un jardin.



BÂTI AVEC ESCALIER EXTÉRIEUR OU «SUR VIOL»

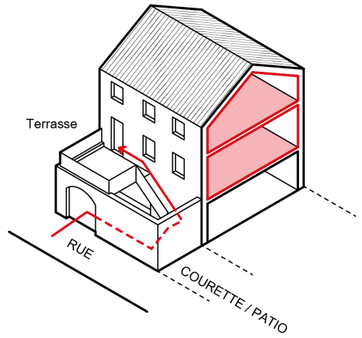
Le bâti se développe sur 2 à 3 niveaux avec un accès depuis la rue réalisé via un escalier extérieur. Le logement occupe le R+1 et R+2. Le bâti est souvent mitoyen à d'autres constructions. Il peut s'accompagner, sur sa façade arrière, d'une cour ou d'un jardin accessible via une large porte dont l'arc est à anse de panier.

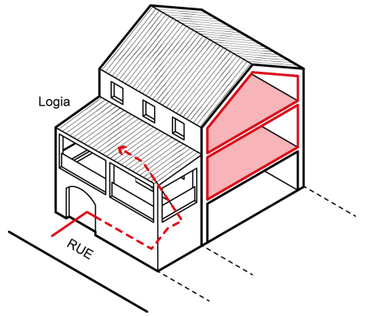




BÂTI SUR COUR

Le bâti de 2 à 3 niveaux se caractérise par son organisation autour d'une cour en lien avec la rue. Un mur haut et des bâtiments annexes délimitent l'espace de la cour. Originellement, le RDC était occupé par des activités agricoles.





BÂTI AVEC TERRASSE

Le bâti de 2 à 3 niveaux dont le Rez-de-Chaussée est ou était originellement occupé par des activités agricoles (étables...).
L'accès se fait directement depuis la rue mais le logement est en retrait par la présence d'une avancée surplombée d'une terrasse ou d'une loggia. Le bâti est souvent mitoyen à d'autres constructions.

La terrasse était appelée trihard quand elle accueillait une treille qui recouvrait une pergola rustique. Quand elle formait loggia, des colonnettes soutenant un auvent recouvert de tuiles, elle était nommée galarié ou souleriè.
Chaque maison se personnalisait aussi par son aménagement extérieur. Il y avait pourtant deux constantes. La première était la nécessité d'une treille toujours installée pour protéger l'entrée. Son feuillage filtrait les rayons de soleil l'été, et dès l'automne la chute des feuilles permettait une plus grande luminosité dans la salle commune. La seconde était le puits toujours situé à proximité. Il était soit recouvert d'une construction de pierres sèches en encorbellement qui se fermait par une porte de bois, soit surmonté par deux piliers soutenant un linteau où était accrochée une poulie permettant de faire descendre un seau. L'approvisionnement en eau était très souvent complété par une citerne qui recueillait les eaux de pluie de la toiture.

Deux typologies spécifiques qui égrènent le territoire s'inscrivent dans le registre provençal :

- les cabanons viticoles,
- les magnaneries.





TOITURE EN ÉCAILLE



MURS EN TERRE CRUE

IV.2. L'ARCHITECTURE DAUPHINOISE

Les maisons sont groupées en gros villages et en hameaux aux rues assez étroites, qui ont conservé beaucoup de caractère. Il existe également quelques maisons isolées. Par ces dispositions, il est l'abri du vent ou de la neige et la meilleure exposition au soleil. Les faîtages sont généralement disposés perpendiculairement aux courbes de niveaux, pignons orientés vers la vallée.

Les bâtiments, massifs, souvent mitoyens, se présentent sous la forme d'un plan à base rectangle, simple, assez allongé et d'une hauteur moyenne de R+1+Comble à R+2. La façade principale est souvent pignon sur rue.

Toutes les fonctions étaient originellement regroupées sous le même toit, ce qui conduisait à obtenir de grands volumes bâtis. La pente était utilisée pour desservir les différents niveaux. En ce sens, on observe souvent la présence d'un escalier et d'un balcon qui permet d'accéder directement aux pièces de vie situées au premier étage. Le rez-de-chaussée, semi-enterré, comporte une plus large ouverture qui permettait l'entrée des bêtes, apportant un peu de chaleur par le bas. Sous le toit, le fenil (plein en hiver) permettait une bonne isolation thermique. La lucarne-pignon, desserte du fenil, demeure aujourd'hui apparente

Les façades sont très ordonnancées. Elles présentent a minima 3 travées alignées. Les voûtes d'étable avaient des plafonds en bois qui ont été remplacés suivant les moyens financiers disponibles par des voûtes en pierre qui assuraient une meilleure protection du bétail en cas d'incendie.
Les murs sont en pierres grossièrement taillées ou en terre crue (pisé). Les ouvertures (menuiseries et occulations) sont plus hautes que larges, disposées généralement de manière régulière et symétriques, et concentrées sur les façades sud-ouest.
L'architecture dauphinoise se caractérisee par sa rusticité, dépourvue de décorations. Quelques bâtiments arborent balcons et rampes en fer forgé ouvragé, et sont enduits.

Les constructions présentent d'imposante toiture à 2 ou 4 plans inclinés, très pentue et cassée sur bord (afin de ralentir la chute de neige des toits). La charpente s'avère assez complexe. Ce type de toiture est dîte à «croupe à coyau» c'est-à-dire dont la base est relevée comme un « chapeau de gendarme ».

Les couvertures sont en tuile plate disposée en écailles, A partir de 1880, suivant les possibilités financières des gens, ce type de couverture à la tonalité spécifique, était cuite dans la région.
Les toitures présentent rarement des ouvertures ou bien elles prennent la forme de grandes lucarnes inspirées du Trièves (utilisées pour monter le foin).









1 FORME ARCHITECTURALE (TOITURE EN DEMI-CROUPE), 4 NATURES DE COUVERTURE









IV.3. L'ARCHITECTURE MONTAGNARDE

L'architecture montagnarde se rencontre au Nord-Est du territoire, là où les habitants devaient faire face à un climat très rigoureux l'hiver. Il a ainsi été recherché des stratégies d'implantation bâtie par rapport à de forts dénivelés tout minimisant les pertes de chaleur et en maximisant les apports solaires. Ainsi, le faîtage des bâtiment est pratiquement toujours perpendiculaire à la pente pour avoir un volume bâti qui s'encastre au maximum dans le relief. Le pignon est largement ouvert généralement au Sud.

Les toitures présentent deux versants, relativement pentus, qui se terminent par une demi-croupe, plus rarement une croupe complète, ce qui permet de renforcer la solidité de la charpente aux intempéries. On observe une grande variété des types de couvertures (toles, ardoise, bac acier...), venues remplacer au début du siècle les toitures anciennes en chaume.

En grande majorité mitoyennes, de base rectangulaire, et de volume souvent important, les bâtisses s'élèvent en R+1 (parfois R+2) et développent leur façade principale le long de la voie sur le mur gouttereau. Les maisons situées en bout d'ilôt s'ouvrent plutôt en pignon, lorsqu'il se présente directement sur l'espace public.

Dans les maisons modestes, toutes les fonctions sont regroupées sous le même toit, utilisant la pente pour desservir les différents niveaux. Ainsi, on observe souvent la présence d'un escalier et d'un balcon qui permet d'accéder directement aux pièces de vie situées au premier étage. Le rez-de-chaussée, semi-enterré, comporte une plus large ouverture qui permet l'entrée des bêtes, apportant un peu de chaleur par le bas. Sous le toit, le fenil (plein en hiver) permet une bonne isolation thermique.

Les décrochés de façade en limite avec l'espace public mettent en relief le découpage parcellaire ; ils répondent également historiquement à des problématiques d'ordre bioclimatique (abri du vent). La simplicité de la façade est parfois animée, pour les bâtis plus anciens, par des éléments particuliers :

- des murs coupe-vent
- des escaliers extérieurs, en pierre,

Les constructions édifiées à partir de la moitié du XIX^{ème} adoptent une composition de façade plus régulière (style «à la française») : certaines maisons se distinguent par un ordonnancement symétrique de la partie d'habitation avec la porte d'entrée placée dans l'axe. La dimension des fenêtres augmente, les menuiseries à deux battants deviennent prépondérantes. Toutes les portes de grange possèdent un encadrement cintré en anse de panier.

Les façades apparaissent souvent enduites hormis les éléments de modénatures et de décor architectural. Les toitures sont en majeure partie à deux pans.

Dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, une nouvelle architecte montagnarde se développe durant l'essor des sports d'hiver dans les stations de ski à l'instar du bâtiment ci-dessous.






ROMEYER


AIX-EN-DIOIS







IV.4. LES ÉDICULES ET APPENDICES BÂTIS, ÉLÉMENTS D'IDENTITÉ LOCALE

Outre les grandes typologies d'architecture traditionnelle, plusieurs éléments bâtis définissent l'atmosphère et l'identité des villages diois :

- les escaliers extérieurs (couverts ou non par un débord de toiture),
- les balcons et ferronneries,
- les portes (à linteaux en bois ou en pierre) et porches (en anse de panier),
- les viols et ruelles,
- les murs, murets et terrasses en pierre sèche,

Des édifices plus modestes élargissent l'éventail du petit patrimoine bâti : édicules, abreuvoirs, fontaines...
Globalement, par leur taille, leur matérialité, leur composition, leur articulation avec les édicules bâtis, les espaces publics mais aussi les espaces jardinés et cultivés de coeur de village participent à la qualité des ambiances pittoresques villageoises du Diois. La construction de ces espaces ou leur occupation par les véhicules peuvent altérer la lecture et la cohérence de ces ensembles paysagers et patrimoniaux.




ROMEYER




ROMEYER

V. UNE ARCHITECTURE VERNACULAIRE REMARQUABLE NON PROTÉGÉE ET SUBISSANT DE FORTES ALTÉRATIONS













Si le Diois présente une architecture vernaculaire globalement remarquable, un certain nombre d'altérations récurrentes peuvent être constatées sur :

- la volumétrie (ruptures d'échelle, de gabarit de bâtiments ou de la continuité des couleurs et matériaux),
    - un emploi de matériaux différenciés entre le corps principal d'un bâtiment existant et ses extensions ou surélévations bâties (parpaings de béton vs pierres calcaires),
    - l'adjonction d'éléments indépendants en rupture avec la façade existante (escaliers / balcons métalliques, terrasses ou dalles de béton armé, création de vérandas vitréesou d'appentis en béton ou métal
    - Escalier ou marches d'accès à l'entrée du bâtiment divergeant du langage architectural traditionnel par la forme ou les matériaux employés (garde-corps plein, ossature en métal et remplissage «transparent» : verre, plexiglass…)
- l'aspect des façades : revêtement prenant la forme de bardage métallique ou d'enduit de ciment ; reprises de maçonnerie en pierre traditionnelle avec du béton de ciment
- l'aspect des toitures : absence de contnuité des matériaux sur un pan de toiture, remplacement des tuiles canal en terre cuite par des couvertures en grands éléments (tôles ondulées, fibrociment...),
- le traitement des ouvertures et fermetures :
    - Percement de nouvelles baies (non respect d'alignement des travées de façades, ouvertures surdimensionnées...) ou condamnation d'ouvertures préexistantes
    - Systèmes d'occultation (stores, volets roulants…)
    - Remplacement des linteaux en pierre de taille ou en bois par des éléments een béton de ciment ou par des poutrelles en acier.
- l'installation d'équipements techniques (Sorties de ventilation, antennes paraboliques, câbles et réseaux divers, panneaux solaires non intégrés au pan de toiture, boites aux lettres non intégrées au mur de façade ou de clôture).
- l'aménagement des abords (sol, clôtures, édicules, insertion avec la topographie...).
    - remplacement de murets traditionnels ou de murs de soutènement en pierre sèche par des berlinoises en béton de ciment,
    - difformité du couronnement de murs.







VI. UN PATRIMOINE MONUMENTAL ET RURAL PRÉSENT DANS CHAQUE VILLAGE MAIS DÉNUÉ MESURE DE PROTECTION OU DE CONSERVATION


ANCIEN CHÂTEAU DE BEAURIÈRES


ÉGLISE LESCHES-EN-DIOIS


TOUR, HAUT DE CHARENS


TEMPLE, CHAMALOC


EGLISE, SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT

Le réquisitoire précédent demeure également valable pour les bâtiments monumentaux remarquables. L'histoire (gallo-romaine, médiévale, les guerres de religion...) a laissé de nombreux bâtiments témoins des périodes passées (églises, châteaux...) en ruine ou en bon état sur le territoire. En particulier les cimetières familiaux protestants réalisés sur des parcelles privatives constituent une singularité locale. L'ensemble de ce patrimoine de proximité ne fait l'objet d'aucune mesure de préservation et leur utilisation, principalement cultuelle tend à s'effacer au profit, pour certaines communes, de nouvelles manifestations (exposition, salle polylavente...).
Plusieurs maisons de maître, établissements thermaux du XIXème siècle, cabanons de vigne, anciennes fermes présentant un intérêt patrimonial peuvent également être identifiés sur l'ensemble du territoire diois.

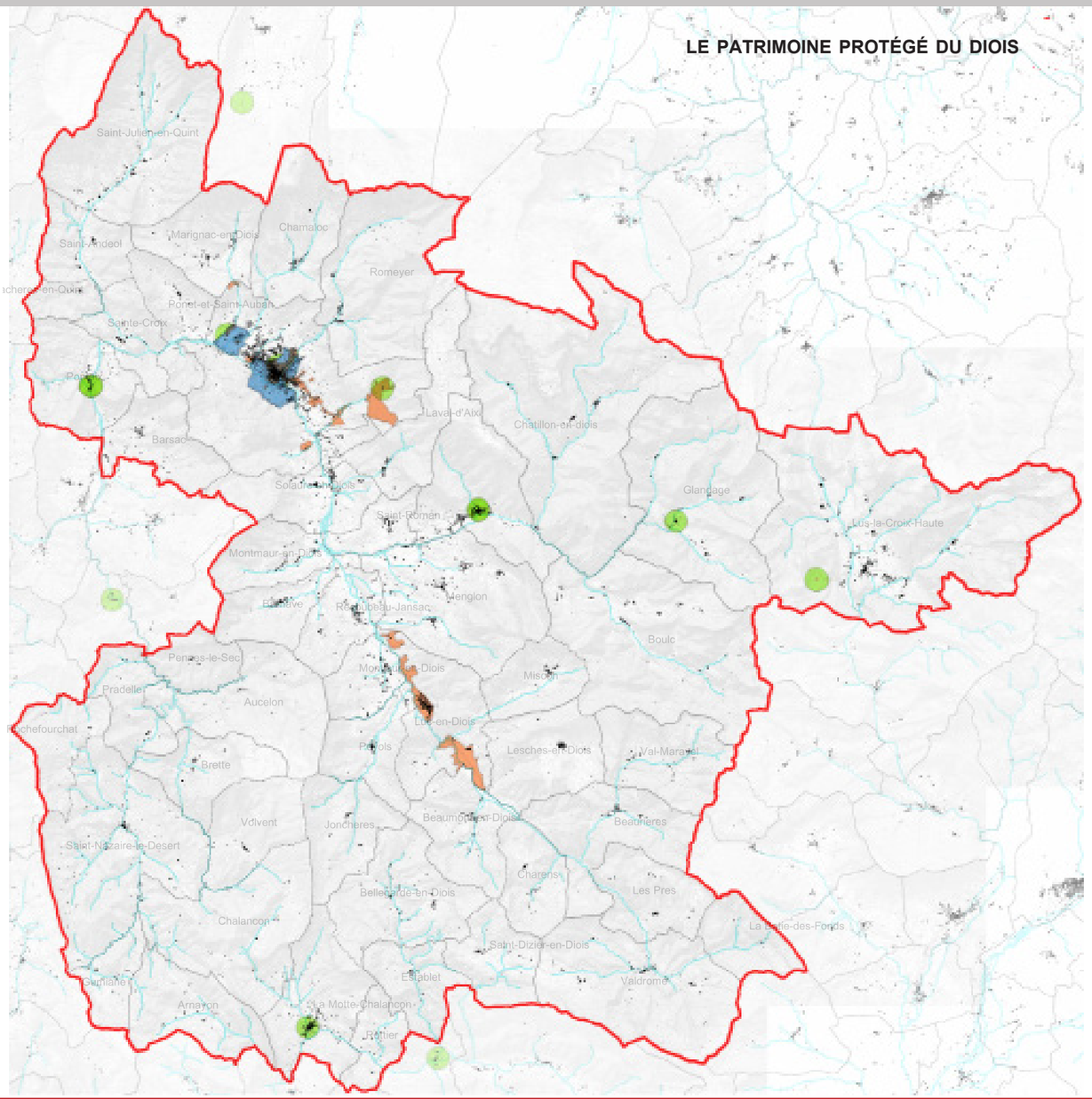
L'architecture de pierre calcaire révèle de vrais ensembles urbains cohérents, éléments attractifs mais pouvant du jour au lendemain être supprimé faute de mesures de conservation existantes.


CIMETIÈRE FAMILIAL À MONTMAUR-EN-DIOIS

CIMETIÈRE FAMILIAL À VALDRÔME



LE PATRIMOINE PROTÉGÉ DU DIOIS



LÉGENDE - PATRIMOINE PROTÉGÉ

- Abords monuments historiques
- Zones de Présomption de Prescription Archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables
- Immeuble classé ou inscrit

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25, DDT26, SDAP26 - Base Mérimée

Echelle : 1/20000ème 0 200 400 600 800

VII. UNE CONCENTRATION DES MESURES DE PROTECTION PATRIMONIALES À DIE

Le Diois compte :

- 11 édifices et sites classés dont plus de la moitié (6) à Die (ancienne cathédrale, remparts, porte Saint-Marcel, abbaye de Valcroissant, ancienne église Saint Apollinaire de Pontaix, beffroi de Châtillon..). 3 sites classés correspondent à des monuments naturels (Clpas, vallon de la Jarjatte...). Les monumeents historiques font l'obet de périmètre de protection périphérique de 500 mètres.
- 13 édifices et sites inscrits (dont 5 à Die, 2 à Glandage et 2 à Châtillon-Treschenu) : 5 sites sont naturels (cirque d'Archiane, Gorges du Gas, village de Pontaix rive droite, ancienne commanderie de Lus-la-Croix Haute).

Ces mesures de protection se limitent à 6 communes (Lus-la-Croix-Haute, la Motte-Chalancon,Pontaix, Glandage, Châtillon et Die).

En outre, le territoire est couvert par une vingtaine de zones de présomption archéologique qui s'égrène principalement le long de la Drôme. Ces secteurs d'intérêt archéologique témoignent principalement


PORTE SAINT-MARCEL


ABBAYE CISTERCIENNE DE VALCROISSANT


CATHEDRALE NOTRE DAME DE DIE


REMPARTS


MAISON DU NOTAIRE CHAMBON

Atouts du territoire Dynamiques positives	Faiblesses du territoire Dynamiques négatives
Une diversité de paysages grandioses et pittoresques, à forte identité, marqués par la géologie, la foresterie («bois noirs») et les pratiques agricoles (lavandes, noieraies, vignes...)	Des paysages faisant face à des évolutions «naturelles» et des altérations anthropiques : • incidences du changement climatique (modification progressive des aires de répartition végétale, maladie...) • fermeture des paysages : embroussaillement des pentes, avancée de la forêt, parcage... liés aux mutations du pastoralisme et à la déprise agricole • forte visibilité des équipements de sécurisation des routes (transformation des murets en pierre en paroi de béton de ciment & aires de stationnement) • pression touristique (stationnement anarchique...) et urbaine (mitage de constructions) • demandes d'installation en énergies renouvelables sur des secteurs très exposés (parc photovoltaïque, éolien...)
Des villages pittoresques aux silhouettes de villages authentiques à forte cohérence architecturale : villages perchés...	Une forte sensibilité des façades périphériques et perceptibilité éloignée
Un patrimoine monumental multiple présent dans chaque village (châteaux, églises, temples...) Des éléments d'identité du quotidien (cimetières familiaux, fontaines, escaliers extérieures, ruelles, portes cintrées...) participant à l'ambiance pittoresque des villages Un patrimoine diversifié et pluri-millénaire (grotte néolithique, médiéval...)	Un patrimoine architectural dénué de mesure de protection (en dehors des secteurs «classés» par l'état : centre de die, châtillon, pontaix, glandage...) : 1 site patrimonial remarquable à Die, 24 édifices et sites classés et inscrits, 50% des édifices classés localisés à die, une vngtaine de zones de présomption archéologique, principalement le long de la drôme Des identités villageoises altérées par des urbanisations pavillonnaires monotypées ou en rupture architecturale (couleurs, matériaux...) Des architectures du quotidien qui subissent de multiples altérations (extensions, réhabilitations non adaptées : choix de matériaux, installations techniques visibles : climatiseurs... ; interventions «lourdes» sur les aménagements extérieures : murs en béton de ciment...)

VIII. LES DÉFIS À RELEVER POUR LE DIOIS EN 2035 EN MATIÈRE DE PAYSAGE ET DE PATRIMOINE

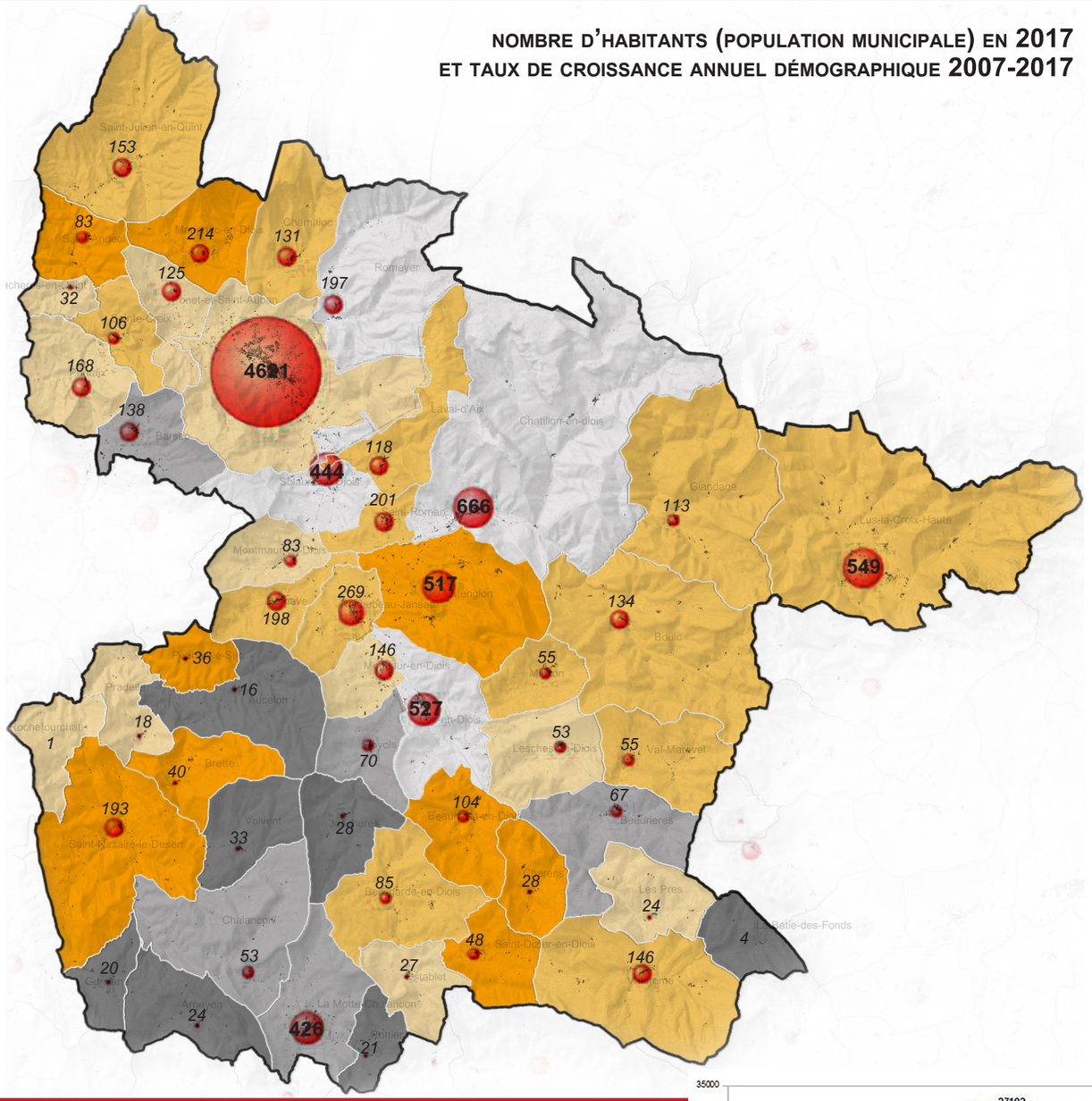
Avec ou sans intervention prévue dans le PLUi, le Diois devra faire face à plusieurs problématiques en matière de paysage et de patrimoine :

- le maintien des paysages identitaires Diois,
- la prise en compte des évolutions socio-économiques et climatiques dans la construction d'une architecture vivante respectueuse des architectures traditionnelles,
- la résorption des points noirs paysagers,
- la valorisation du patrimoine monutemental et vernaculaire local par la définition de réhabilitations de qualité,
- l'évitement d'une banalisation des paysages et d'une standardisation architecturale,
- le maintien de la typicité des villages (silhouette visible, cohérence architecturale...),
- la valorisation du patrimoine historique (plurimillénaires : antique, médiéval...).

CHAPITRE 2
Fonctionnement du territoire

POPULATION

NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION MUNICIPALE) EN 2017 ET TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DÉMOGRAPHIQUE 2007-2017



LÉGENDE - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DÉMOGRAPHIQUE

- < -2,5%
- -2,5% à 0,6%
- -0,6% à 0%
- 0% à +0,6%
- +0,6% à +2,5%
- > +2,5%

4000
400
40

NOMBRE D'HABITANTS

+0,6% = MOYENNE INTERCOMMUNALE DEPUIS 10 ANS
+2,5% = 4 FOIS LA MOYENNE INTERCOMMUNALE

CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
SOURCE : INSEE - RGP 2020

I. UN REGAIN DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS LES ANNÉES 80, UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EN ACCÉLÉRATION

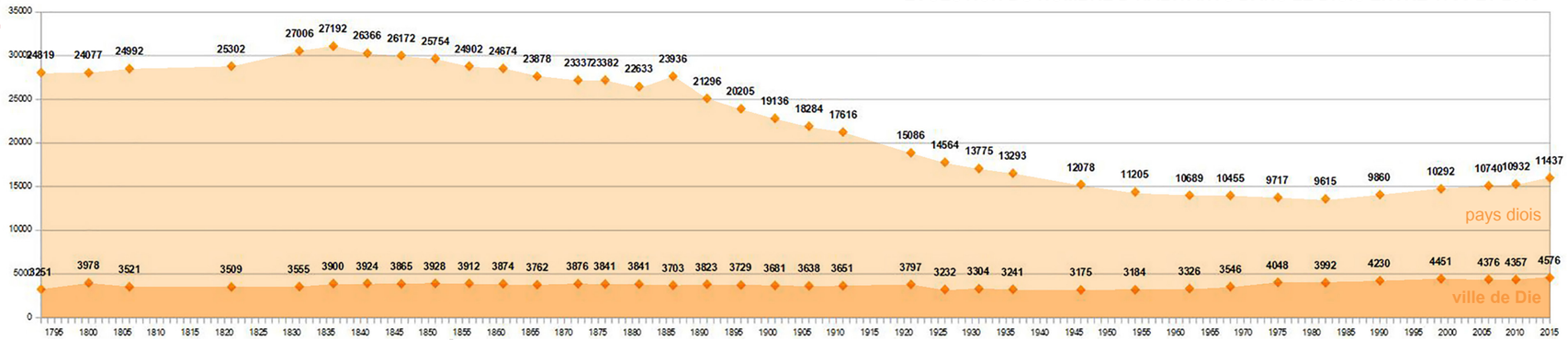
Le Diois compte 11608 habitants permanents (population municipale) en 2017 selon le Recensement Général de la Population 2020 de l'INSEE. Cependant, ce nombre reflète partiellement la dynamique démographique locale en raison de l'importance du poids touristique et des impacts qui peuvent être générés sur les services locaux (commerces, infrastructures, équipements publics...). Le Diois connaît en effet des fluctuations saisonnières de sa population globale (habitants permanents + population touristique). Au regard du nombre d'hébergements touristiques présents (résidences secondaires, chambres d'hôtel, emplacements de campings... cf. ci-après chapitres sur l'habitat et le tourisme), il peut être estimé que la population globale du territoire passe du simple au triple selon les périodes de l'année ; la saison estivale étant celle où le poids démographique est le plus important. La population touristique est évaluée à 25070 personnes ce qui fait passer la population globale à 36680 habitants. Les évolutions du tourisme ont depuis plusieurs décennies fortement influencé la dynamique démographique locale (accompagnement de l'attractivité résidentielle, etc.). Il convient dès lors de garder à l'esprit que l'analyse des données démographiques locales ne constitue qu'un fragment de compréhension des dynamiques territoriales liées aux enjeux de population (répartition du nombre d'habitants, caractéristiques sociodémographiques : âge des habitants, niveaux de revenu, etc.).

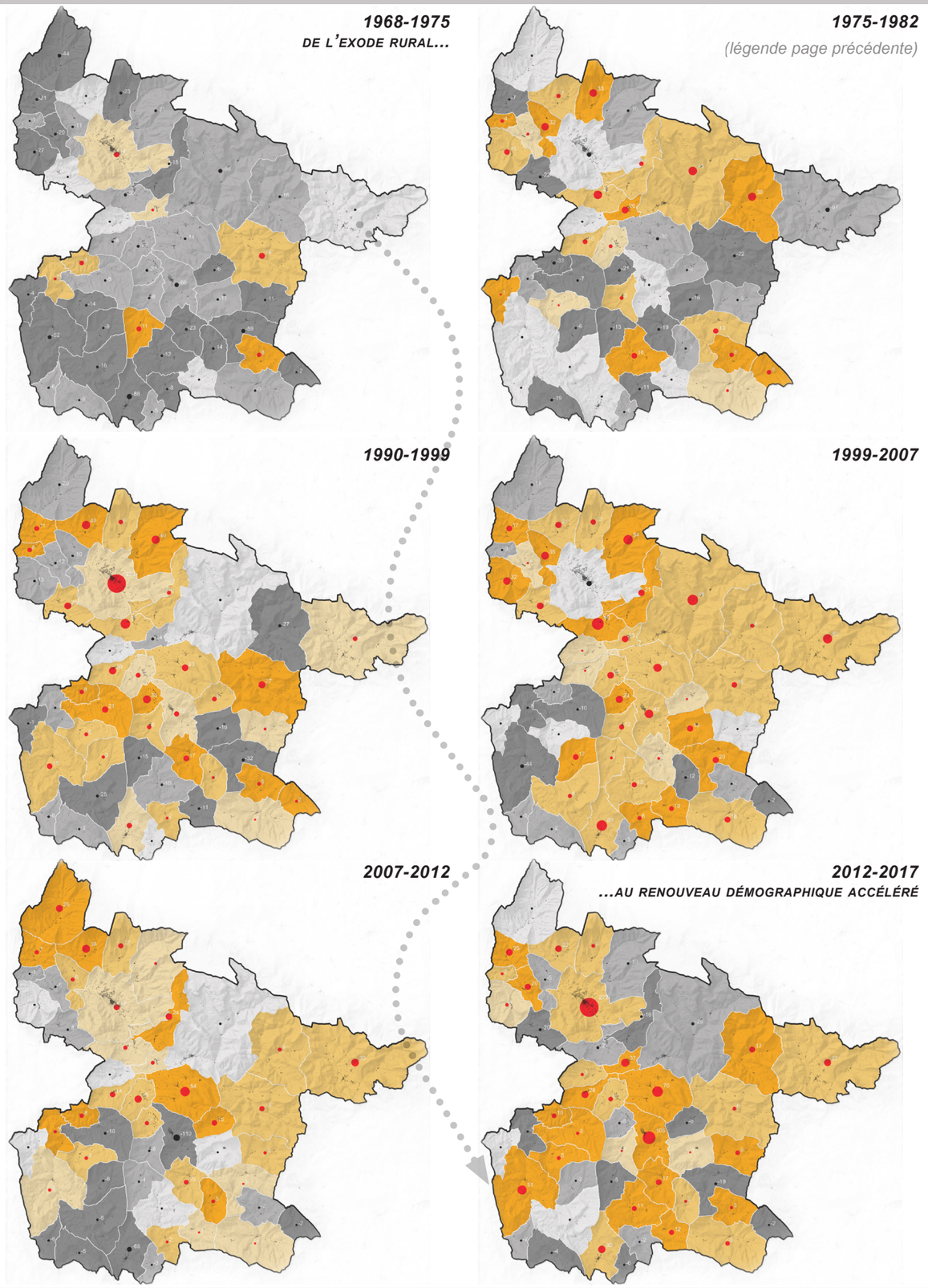
Avec un peu plus de 11600 habitants répartis sur 50 communes, et une densité moyenne de 9,5 hbt/km, le Diois correspond à un territoire particulièrement rural. 9 communes sur 10 comptent moins de 300 habitants. 6 communes (Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Menglon, Solaure-en-Diois et La-Motte-Chalancon) accueillent entre 400 et 700 habitants et Die, la ville-centre, regroupe 4621 habitants (soit un près des 2/5ème de la population intercommunale). La ville de Die se classe à part vis-à-vis du reste du territoire avec une densité supérieure à 80 habitants par km² *(Cf. carte page 19)*, suivie par les communes de la vallée de la Drôme et La Motte-Chalancon dont les densités moyennes sont comprises entre 15 et 30 hbt/km². La quarantaine d'autres communes, principalement de montagne, se caractérise par de très faibles densités de population (de 0,1 à 5 hbt / km²).

Les 5 communes principales de plus de 500 habitants (Die, Chatillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Luc-en-Diois, et Menglon) polarisent 59% de la population du territoire soit près de 3 habitants sur 5 de l'intercommunalité. La vallée de la Drôme et la confluence avec le Bez sont les principaux lieux de concentration humaine du Diois.

Après un siècle et demi de déclin démographique continu et prononcé, depuis 1831, le Diois renoue avec une croissance de son nombre d'habitants depuis les années 80. Durant la période de décroissance démographique, le nombre d'habitants avait été divisé par trois, passant de 27192 en 1831 à 9615 hbt en 1982. Les secteurs montagnards, de l'Est Diois en particulier, ont connu un fort exode, et la ville centre est devenue au fil des décennies la principale localité polarisant la population. En 1836, Die rassemblait 14,3% de la population du Diois ; aujourd'hui elle en rassemble 39,8%.

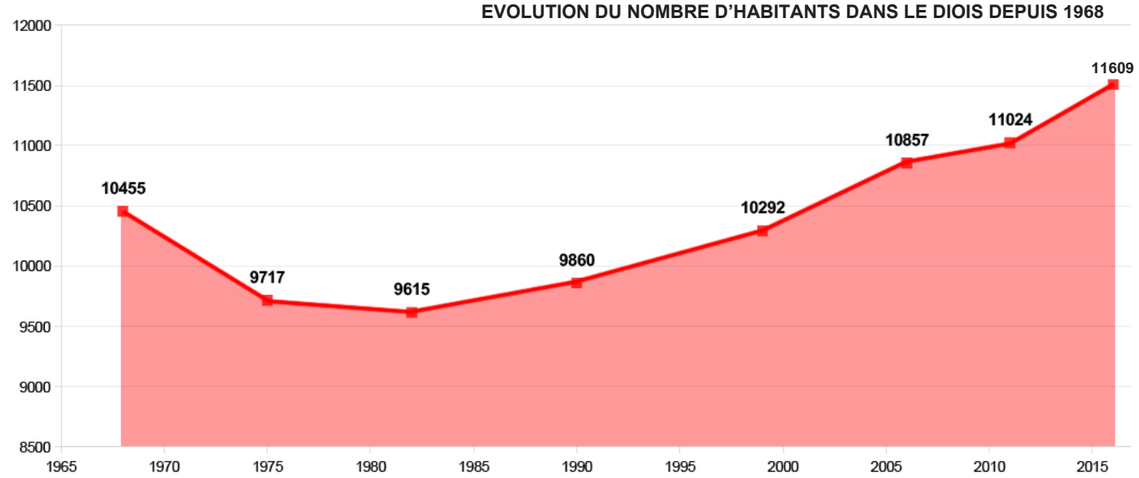
EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS DANS LE DIOIS ENTRE 1793 ET 2015





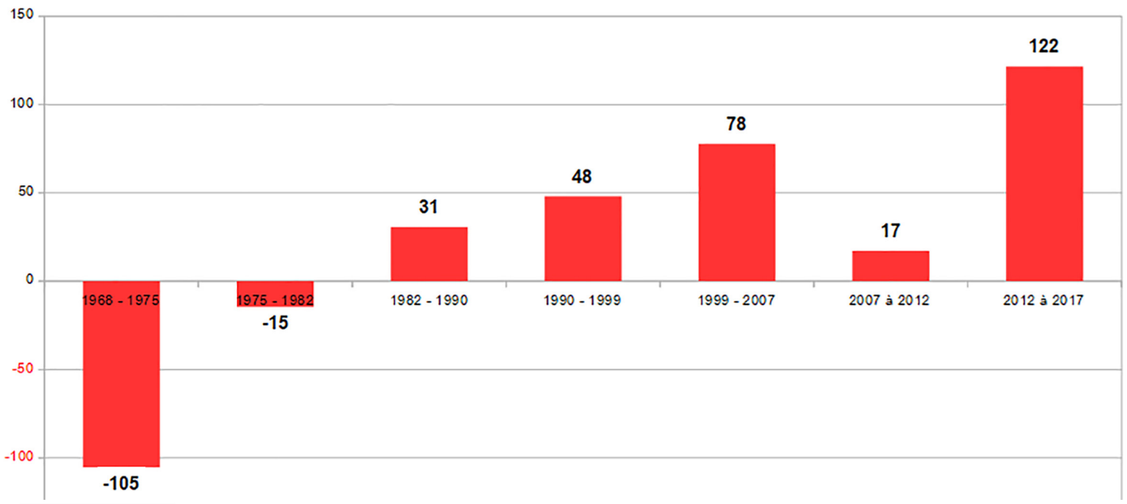
Depuis 1982, le territoire a gagné plus de 20% d'habitants supplémentaires (+1993 habitants soit 57 habitants par an en moyenne) dont un tiers rien que pour la ville de Die. Sur la période récente (2007-2017), le Diois a gagné 694 habitants ce qui représente une augmentation de population de +6,4% et un taux de croissance annuel moyen de +0,62%. Cette hausse du nombre d'habitants est en accélération depuis 5 ans avec 122 nouveaux habitants par an sur le territoire (et un taux de croissance démographique annuel de +1,08%/an[1]).

EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS DANS LE DIOIS DEPUIS 1968



Si la croissance de population est globalement prononcée sur le territoire, des disparités se dessinent selon les communes. Depuis 25 ans, 5 communes perçoivent les deux tiers des apports de population nouvelle : Die (+629 habitants), Menglon (+230 hbt), Solaure-en-Diois[2] (+148 hbt), Marignac et Lus-la-Croix-Haute (+137 hbt). Rapportées à leur population, les communes en périphérie de Die apparaissent très dynamiques (Saint-Andéol +5,0% de croissance annuelle, Marignac +3,2%, Menglon +2,8%). La vallée de la Roanne et l'Est du territoire connaissent également des croissances démographiques supérieures à la moyenne intercommunale. Ces phénomènes se sont accélérés depuis les 5 dernières années ; désormais 1 commune sur 3 a un taux de croissance démographique annuel très élevé (supérieur à 2,5%). Les hauteurs de la vallée de l'Oule font office d'exception avec des pertes structurelles de population.

ÉVOLUTION DU NOMBRE ANNUEL D'HABITANTS PAR PÉRIODE INTERCENSITAIRE ENTRE 1968 ET 2017



[1] Ce qui est supérieur aux différentes moyennes de référence : la moyenne nationale +0,7%, régionale +0,65%, départementale +0,81%. La Communauté de Communes est la troisième intercommunalité la plus dynamique du point de vue démographique du département après la Communauté d'Agglomération de Montélimar (+1,53%) et le Crestois (+1,12%).

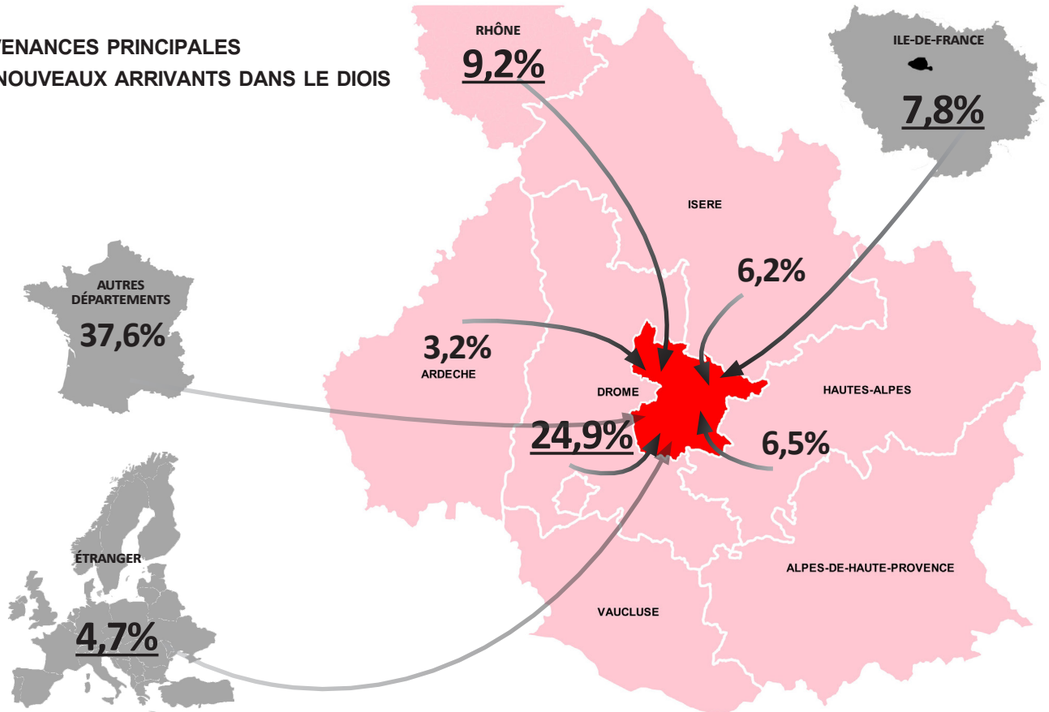
[2] Solaure-en-Diois connait une inversion de tendance depuis la dernière décennie avec une légère baisse de population.

II. UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE ALIMENTÉ EXCLUSIVEMENT PAR L'APPORT DE POPULATIONS EXTÉRIEURES

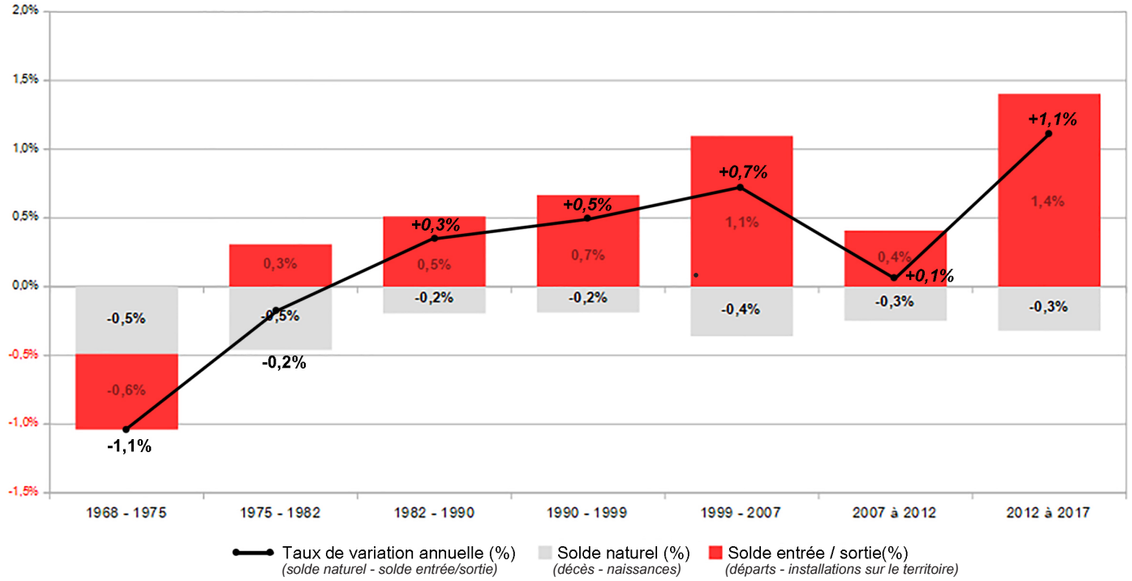
L'évolution de la population et en particulier la croissance démographique observée ces dernières années sont exclusivement dues à l'arrivée de populations extérieures au Diois. La différence entre le nombre d'«entrants» et de «sortants» du territoire permet de compenser un solde naturel structurellement négatif. Autrement dit, le nombre de décès constatés sur l'intercommunalité est bien supérieur aux naissances domiciliées ce qui génère un déficit démographique qui perdure depuis plusieurs décennies. Durant la dernière période intercensitaire, le taux de mortalité s'élevait à 12,6 pour mille habitants tandis que les naissances se positionnaient trois points en-dessous de cette moyenne (9,4 naissances pour 1000 habitants). A titre de comparaison, le taux de natalité local est très en deçà de la moyenne nationale qui s'établit à 12,1 naissances pour 1000 habitants (la moyenne départementale avoisine les 11,7°/oo), alors que le taux de mortalité s'élève à 8,8 décès pour 1000 habitants (8,9°/oo à l'échelle départementale). En 2019, le Diois dénombre 158 décès (en augmentation de +27% depuis 2014) tandis que 106 naissances sont comptabilisées (en diminution de -3% depuis 5 ans). Il résulte de ces différentiels une croissance démographique alimentée exclusivement par l'arrivée de populations extérieures au Diois. Le taux de croissance démographique est très dynamique avec un niveau dépassant les 1,1% annuel (+122 habitants par an). Quand le territoire «perd» de manière endogène 40 personnes, les nouvelles installations sur le territoire permettent de couvrir largement le nombre des personnes ayant quitté le Diois avec une différence de l'ordre de +162 personnes.

En 2016, d'après les analyses du cabinet EOHS des données INSEE, 309 personnes se sont installées dans le Diois. Un quart de ces nouveaux arrivants viennent d'autres communes du département (10% de la communauté de communes voisine du Crestois) et 16% viennent des départements voisins (Isère, Hautes-Alpes, Ardèche). De manière spécifique, trois autres secteurs géographiques contribuent aux migrations résidentielles dans le Diois et confèrent au territoire une forme d'attractivité résidentielle : l'agglomération lyonnaise (9,2% des nouveaux arrivants), la région Ile-de-France (7,8%) et de manière diffuse les pays étrangers notamment nordiques (4,7% des nouveaux arrivants). La même année, 293 personnes ont quitté le territoire. 35% des habitants ont quitté le Diois pour d'autres communes du département (dont près d'un tiers vers le Crestois). L'Isère et le Sud de la France sont les autres destinations privilégiées par les personnes sur le départ.

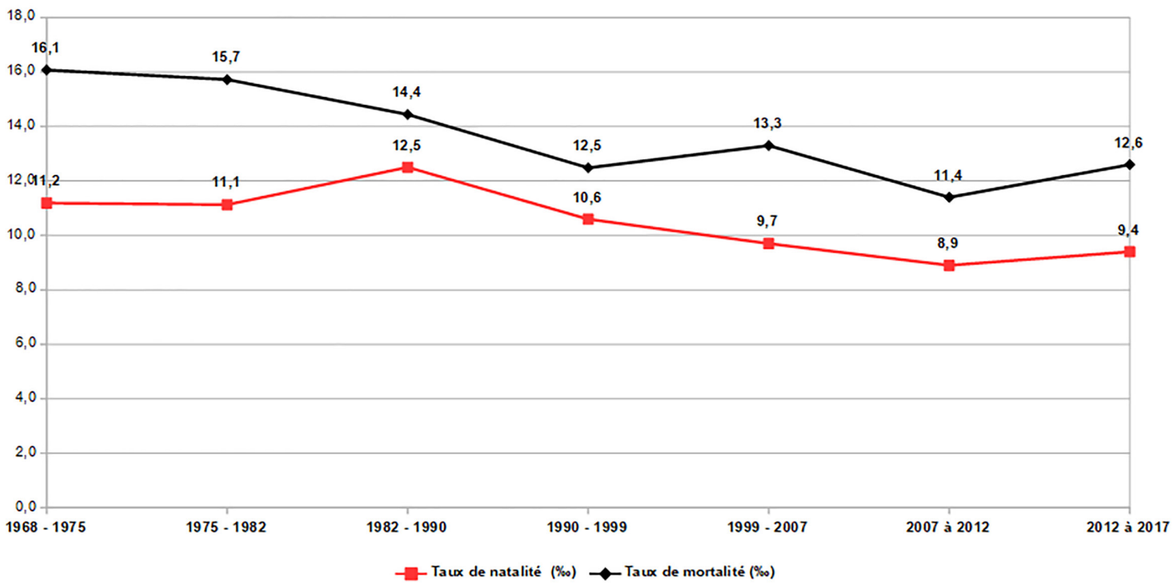
PROVENANCES PRINCIPALES DES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LE DIOIS



COMPOSANTES DU TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN INTERCENSITAIRE ENTRE 1968 ET 2017

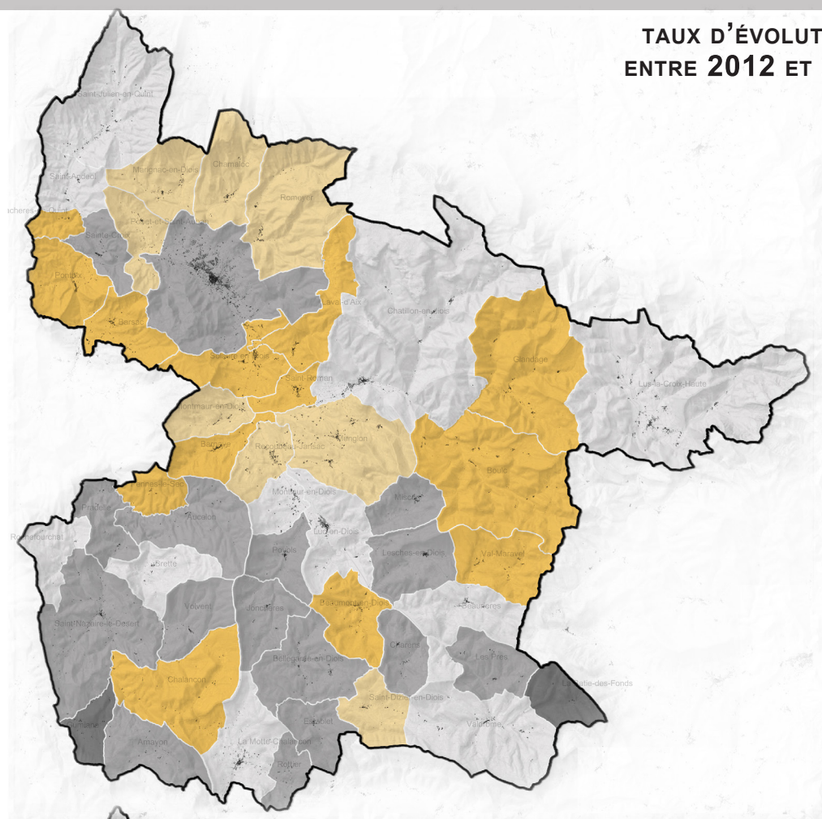


ÉVOLUTION DES TAUX DE NATALITÉ ET DE MORTALITÉ DEPUIS 1968



CONCEPTION : *Agence d'urbanisme URBEO, EOHS*
SOURCE : *INSEE - RGP 2020*

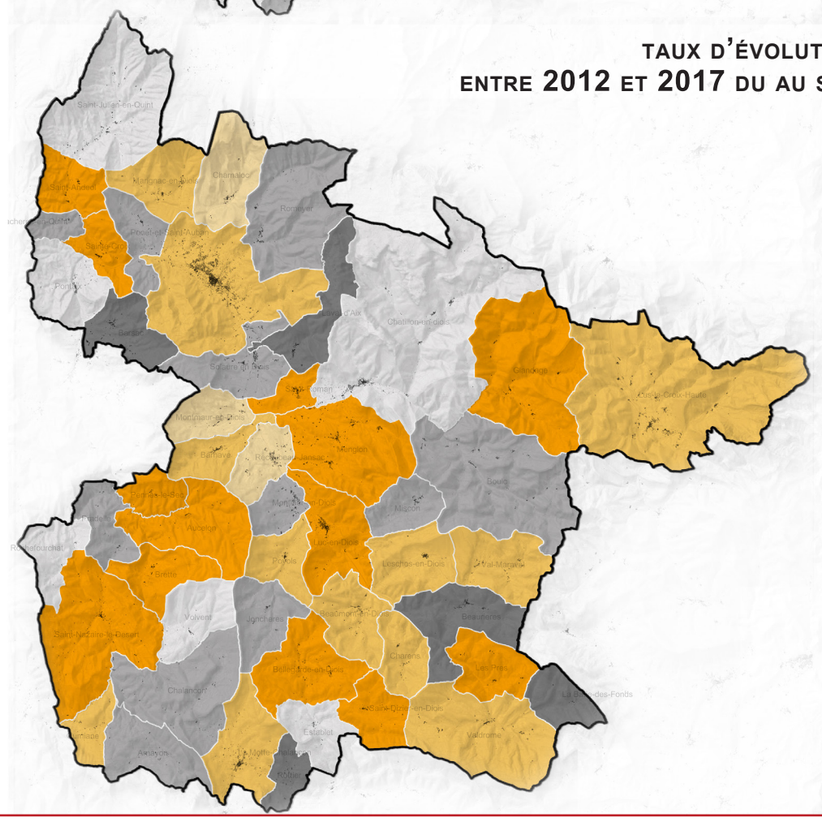
TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL DÉMOGRAPHIQUE ENTRE 2012 ET 2017 DU AU SOLDE NATUREL



- < -2,5%
- -2,5% à 0,6%
- -0,6% à 0%
- 0% à +0,6%
- +0,6% à +2,5%
- > +2,5%

Le solde naturel (différence entre les décès et les naissances) est particulièrement déficitaire dans le Sud Diois.

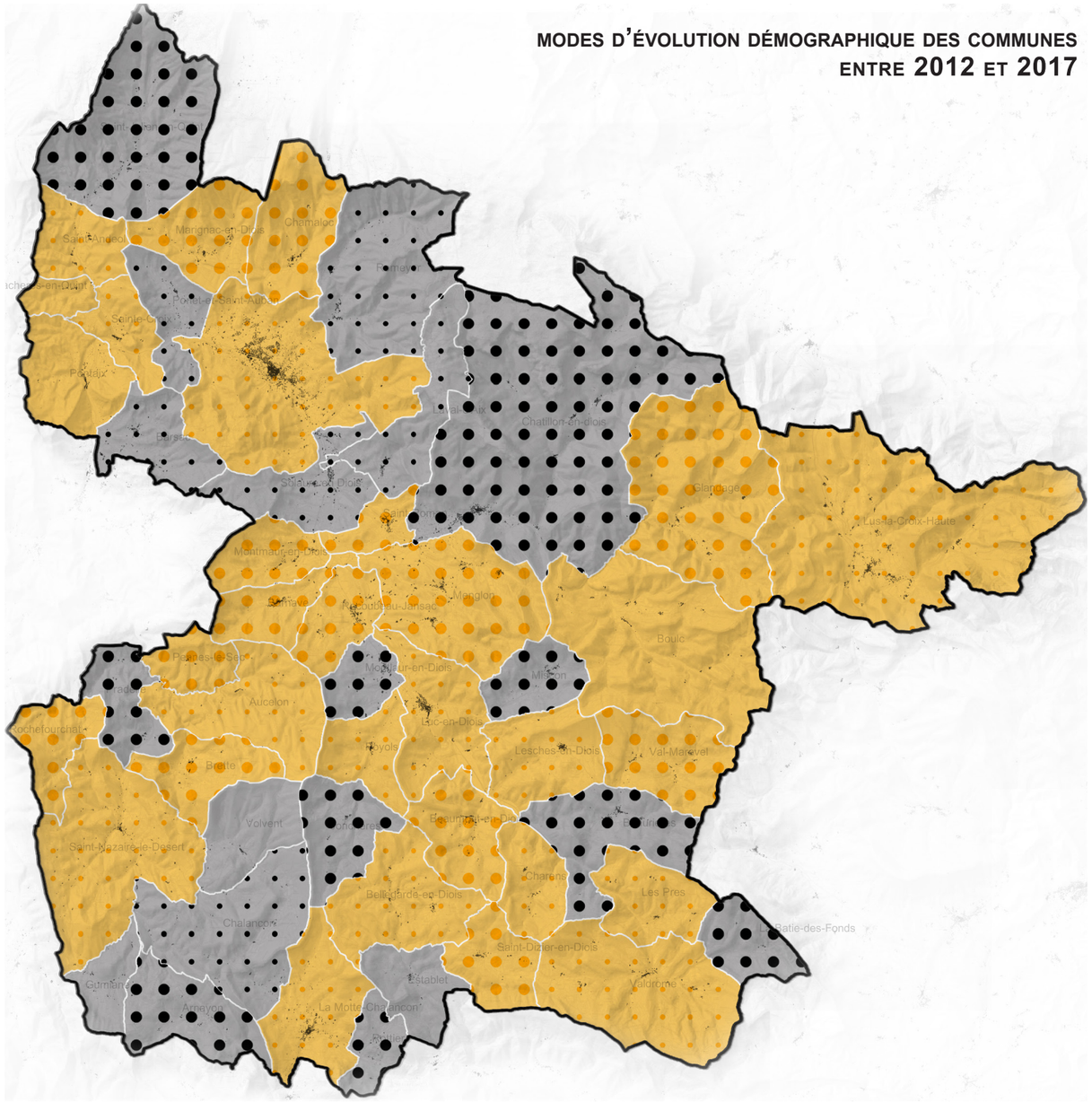
TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL DÉMOGRAPHIQUE ENTRE 2012 ET 2017 DU AU SOLDE MIGRATOIRE APPARENT



- < -2,5%
- -2,5% à 0,6%
- -0,6% à 0%
- 0% à +0,6%
- +0,6% à +2,5%
- > +2,5%

Le solde «migratoire apparent» (différence entre les arrivées et les départs du territoire) est disparate mais très accentué pour un tiers des communes.

MODES D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES COMMUNES ENTRE 2012 ET 2017

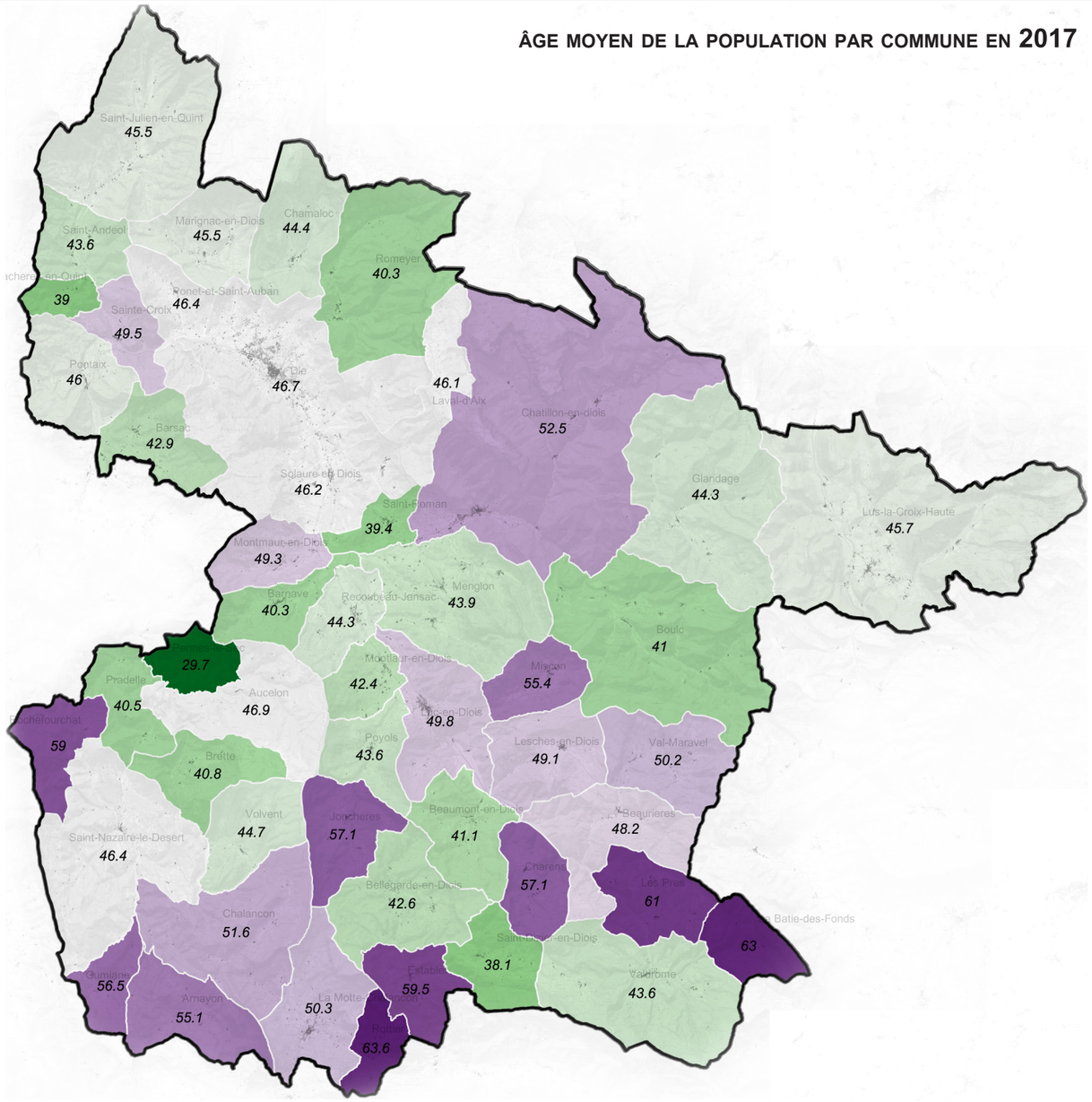


- Croissance totale (solde naturel et migratoire positifs)
- Croissance à solde migratoire positif
- Croissance à solde naturel positif
- Décroissance à un solde naturel négatif
- Décroissance à un solde migratoire négatif
- Décroissance totale (solde naturel et migratoire négatifs)

Les communes du centre diois connaissent de fortes croissances démographiques dues à un cumul de soldes naturel et migratoire positifs. La périphérie de la vallée de l'Oule et Châitllon-en-Diois connaissent des déficits structurels de leurs soldes naturel et migratoire.

Conception : Agence d'urbanisme URBEO, EOHS
Source : NSEE - RGP 2020

ÂGE MOYEN DE LA POPULATION PAR COMMUNE EN 2017



LÉGENDE

30 ANS — 40 ANS — 50 ANS — 60 ANS — 65 ANS

COMMUNES «JEUNES» — 46,5 ANS = ÂGE MOYEN DIOIS — COMMUNES «ÂGÉES»

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : NSEE - RGP 2020

III. UNE POPULATION ÂGÉE, UN TERRITOIRE QUI POURSUIT SON VIEILLISSEMENT

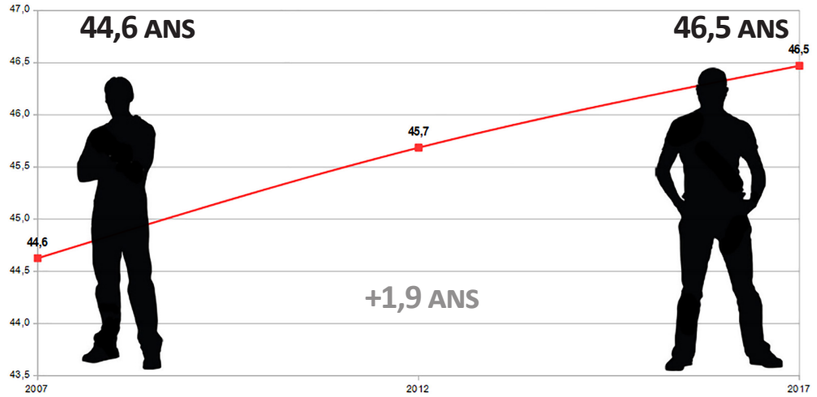
L'âge moyen de la population dioise s'établit à 46,5 ans. Cela révèle un territoire particulièrement âgé au regard de la moyenne nationale ; la moyenne d'âge en France métropolitaine étant de 41,3 ans en 2017. Des disparités s'observent sur le territoire : les communes les plus «jeunes» se localisent principalement à la confluence de la Drôme et du Bez ou en grande périphérie de Die. Le Sud Diois cumulent les communes dont la moyenne d'âge dépasse largement les 50 ans (vallée de l'Oule en particulier). Le coeur de l'agglomération Dioise s'inscrit quant à elle dans la moyenne intercommunale.

34,7% de la population a plus de 60 ans (4032 personnes)[3]. La proportion de jeunes de moins de 18 ans représente quant à elle quasiment la moitié de celle des personnes âgées : 18,8% de la population ont moins de 18 ans (2180 personnes)[4]. Plusieurs îlots se distinguent pour leur concentration de personnes jeunes ou âgées :

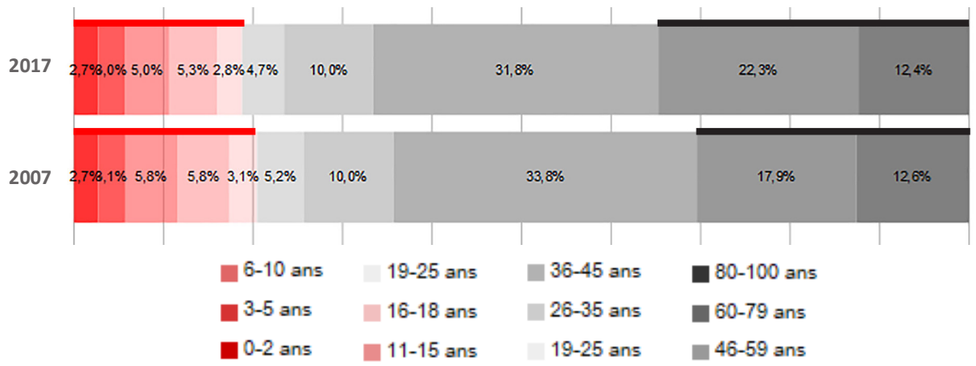
- les moins de 18 ans sont particulièrement présents à Aucelon, Pennes-le-Sec, Luc-en-Diois, Boulc et Montlaur-en-Diois
- les plus de 65 ans dominent globalement le Sud Diois et quelques îlots à Châtillon-en-Diois et à Menglon.

[3] Dans le département de la Drôme, les plus de 65 ans représentent 21,3% de la population.
[4] Dans le département de la Drôme, les moins de 20 ans représentent 24,5% de la population.

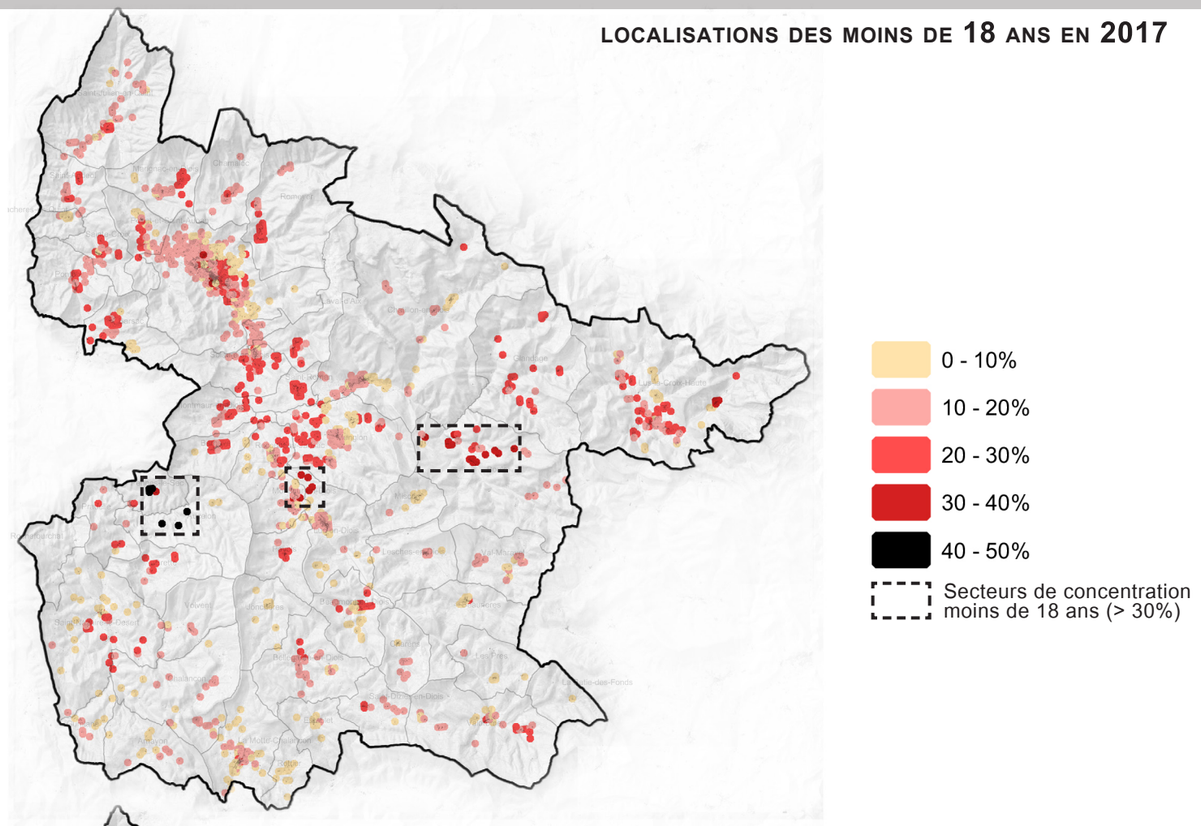
ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DE LA POPULATION DIOISE ENTRE 2007 ET 2017



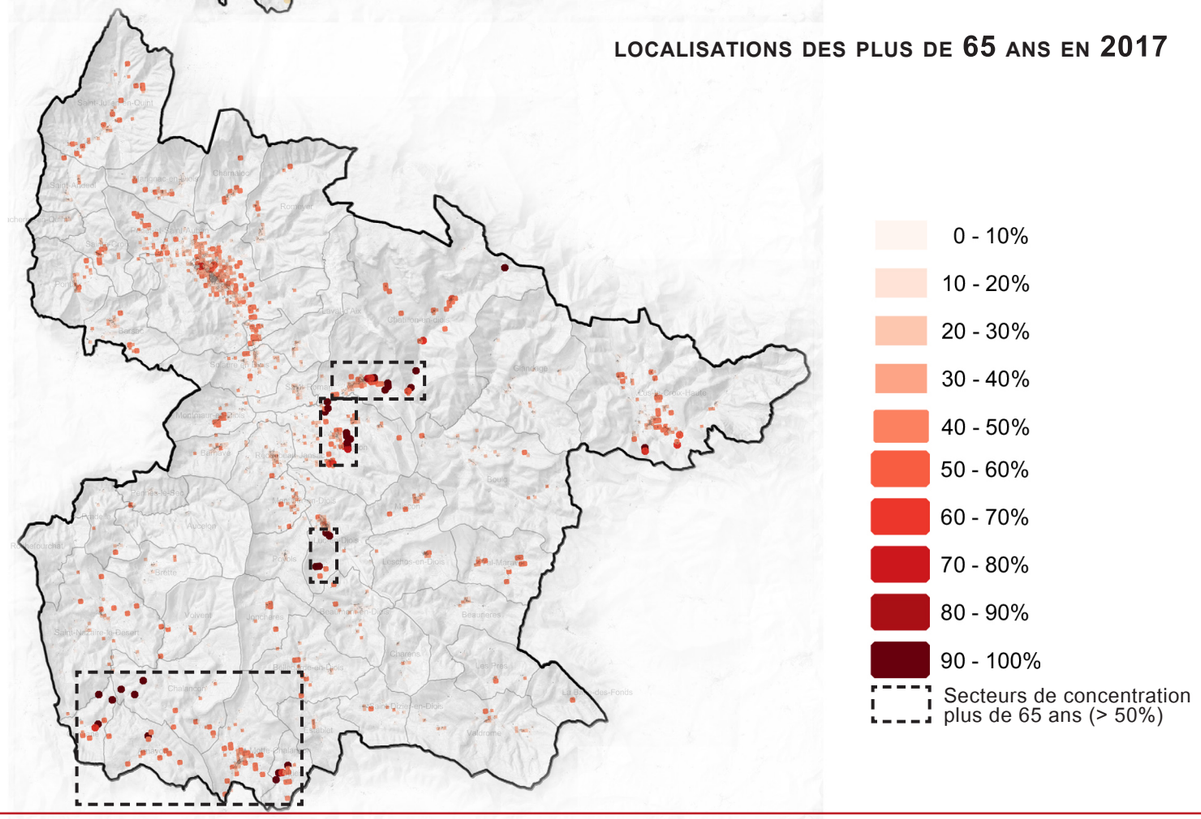
ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSE D'ÂGE ENTRE 2007 ET 2017



LOCALISATIONS DES MOINS DE 18 ANS EN 2017



LOCALISATIONS DES PLUS DE 65 ANS EN 2017



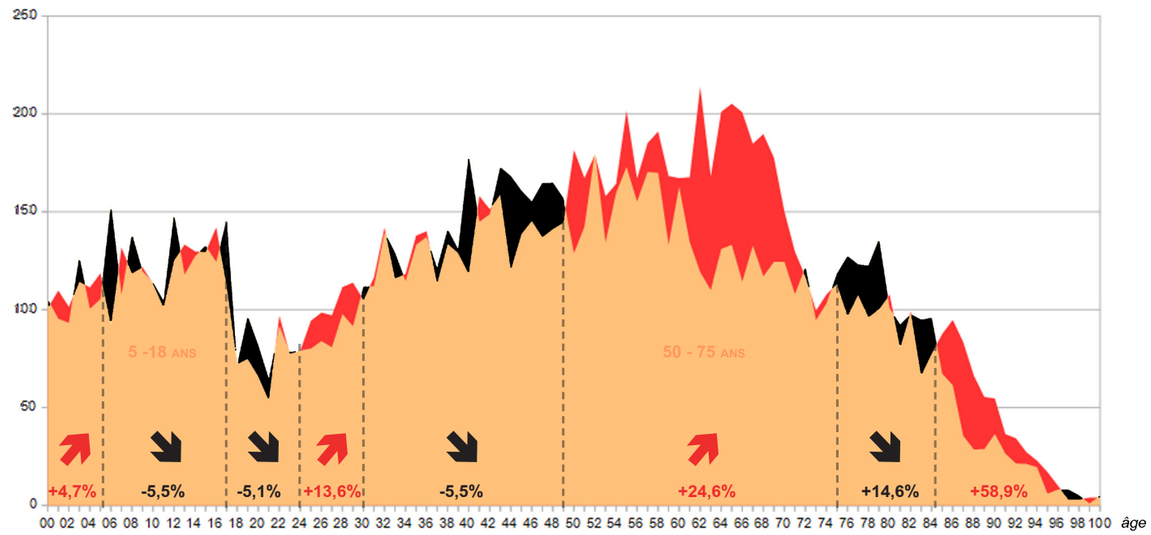
Le territoire connaît un vieillissement prononcé. En 10 ans, l'âge moyen de la population est passé de 44,6 à 46,5 ans. Cela se perçoit à travers la répartition en classes d'âge :

- la proportion des plus de 60 ans est passée de 2007 à 2017 de 30,4 à 34,7% de la population totale. Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté de plus de 21% en 10 ans (+711 personnes).
- la part des moins de 18 ans est passé durant la même période de 20,5 à 18,8% (-54 personnes).

De manière affinée, des évolutions contrastées peuvent être relevées :

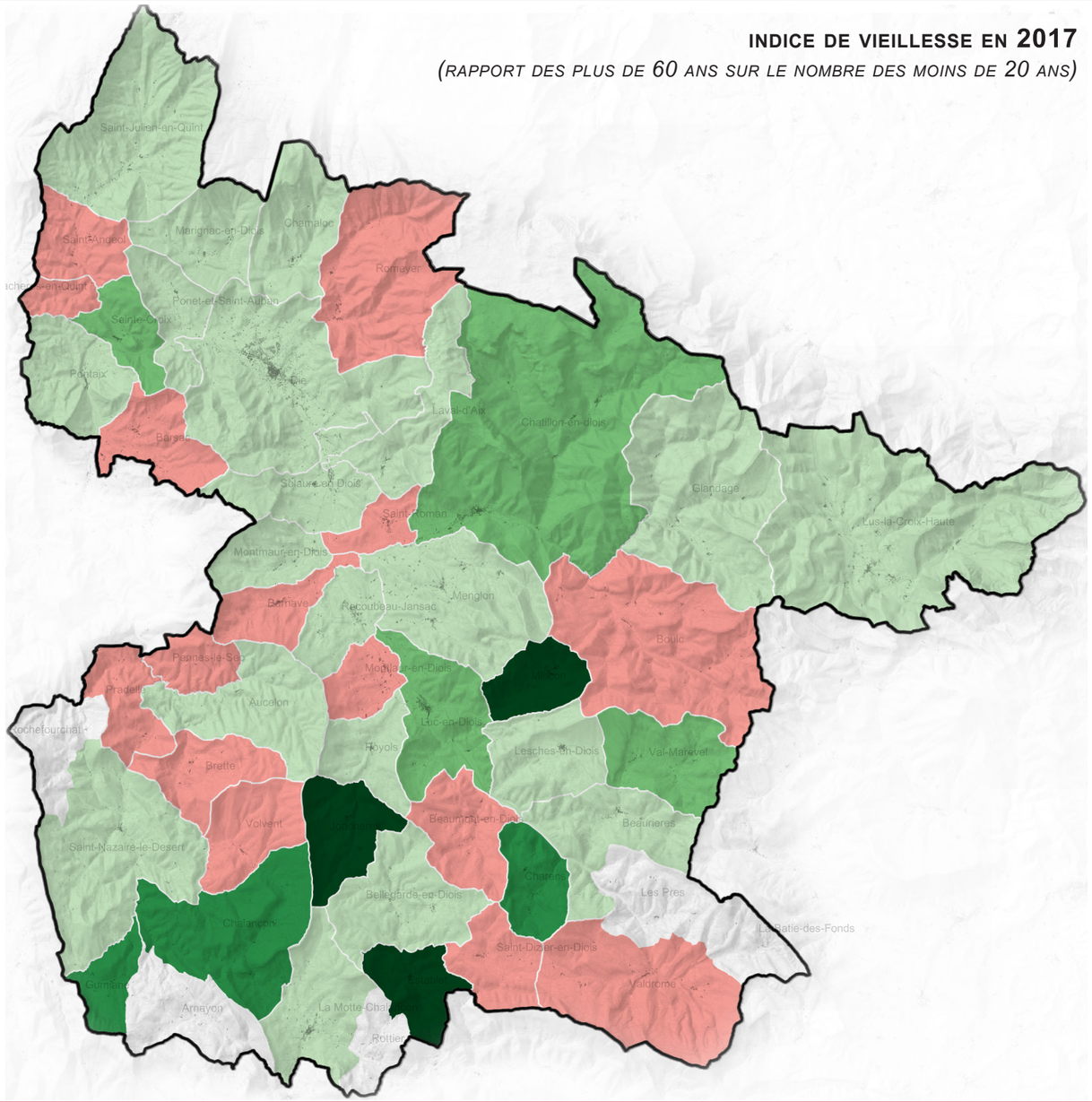
- le nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans a augmenté de 627 à 657 enfants (+4,7% entre 2007 et 2017). Cette classe d'âge suit globalement les évolutions sinusoïdales observées des naissances locales.
- les 6-18 ans connaissent une baisse de leurs effectifs de l'ordre de 5,5% pour atteindre aujourd'hui 1524 enfants et adolescents.
- comme tout territoire rural, la part des 19-25 ans est réduite (13% de la population) ; cette classe d'âge est en effet sujette à poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur qui s'effectue généralement dans les métropoles et est davantage ouverte territorialement dans la recherche de son premier emploi. Les 19-25 ans ont vu leur présence diminuer de -5,1% depuis 2007.
- les jeunes adultes (25-30 ans) reviennent sur le territoire. En 10 ans, leur nombre s'est accru de +13,6% (passant de 546 à 621 personnes). Cette évolution permet d'augurer potentiellement un renouveau des naissances à court et moyen terme et doit mener à s'interroger sur les conditions d'accueil et d'hébergement de ce public.
- les 30-50 ans constituent une classe d'âge active assez homogène dont les effectifs sont en régression de 5,5%. L'attractivité économique ou les possibilités de logements face aux évolutions des besoins familiaux constituent des facteurs influençant le maintien de cette classe d'âge.
- le nombre de 50-75 ans (et plus encore après 60 ans) est littéralement en explosion. 860 personnes sont venus renforcer cette part importante de la population. Cette classe d'âge a ainsi vu ses effectifs augmenter de près d'un quart passant de 3500 habitants à 4360 habitants.
- les grands séniors (plus de 85 ans) sont également une part de la population en très forte augmentation (+59% en 10 ans) : leur nombre est passé de 380 à 604 habitants.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS PAR ÂGE ENTRE 2007 ET 2017



INDICE DE VIEILLESSE EN 2017

(RAPPORT DES PLUS DE 60 ANS SUR LE NOMBRE DES MOINS DE 20 ANS)



LÉGENDE - INDICE DE VIEILLESSE

- 0 - 1 — PLUS DE JEUNES < 20 ANS QUE DE PERSONNES ÂGÉES > 60 ANS
- 1 - 2
- 2 - 3 — PLUS DE PERSONNES ÂGÉES QUE DE JEUNES SUR LE TERRITOIRE
- 3 - 4
- 4 - 8

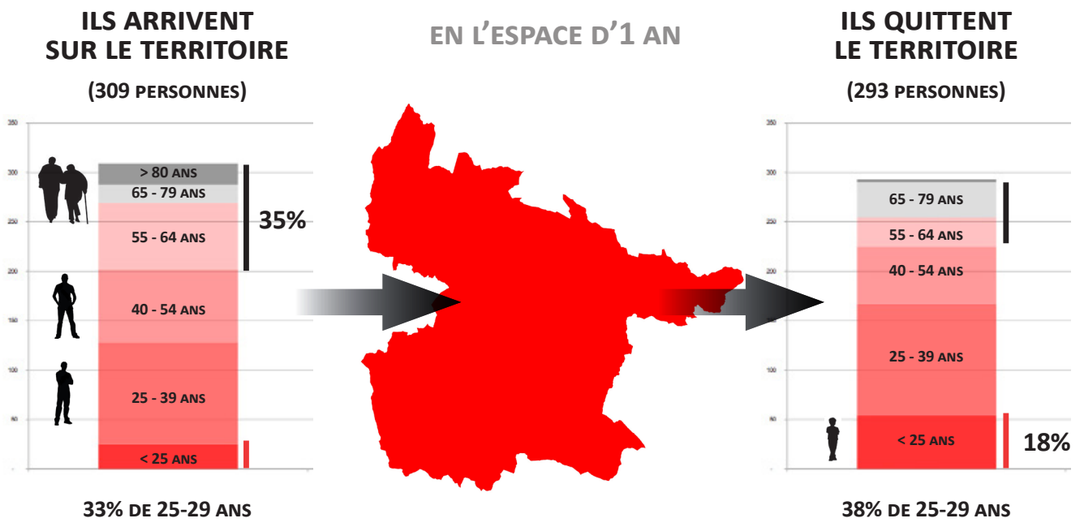
UN INDICE «3» SIGNIFIE QU'IL Y A 3 FOIS PLUS DE PERSONNES ÂGÉES QUE DE JEUNES DE MOINS DE 20 ANS

CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
SOURCE : INSEE - RGP 2020

35 communes sur 50 ont un nombre de personnes âgées de plus de 60 ans supérieur au nombre de jeunes de moins de 20 ans. Cet indice de vieillesse fait du Diois l'un des territoires les plus âgés du département et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Diois fait face à une gérontocroissance prononcée. Le vieillissement de la population est d'autant plus accentué que les nouveaux arrivants qui s'installent sont plus âgés que ceux qui quittent le territoire. Le territoire est ciblé comme un lieu d'accueil pour les personnes âgées : en 2016, 35% des nouveaux arrivants avaient plus de 55 ans ce qui représente une proportion quasi-double par rapport aux sortants.

UNE MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE MARQUÉE PAR UNE PRÉDOMINANCE DE FLUX INTERNES

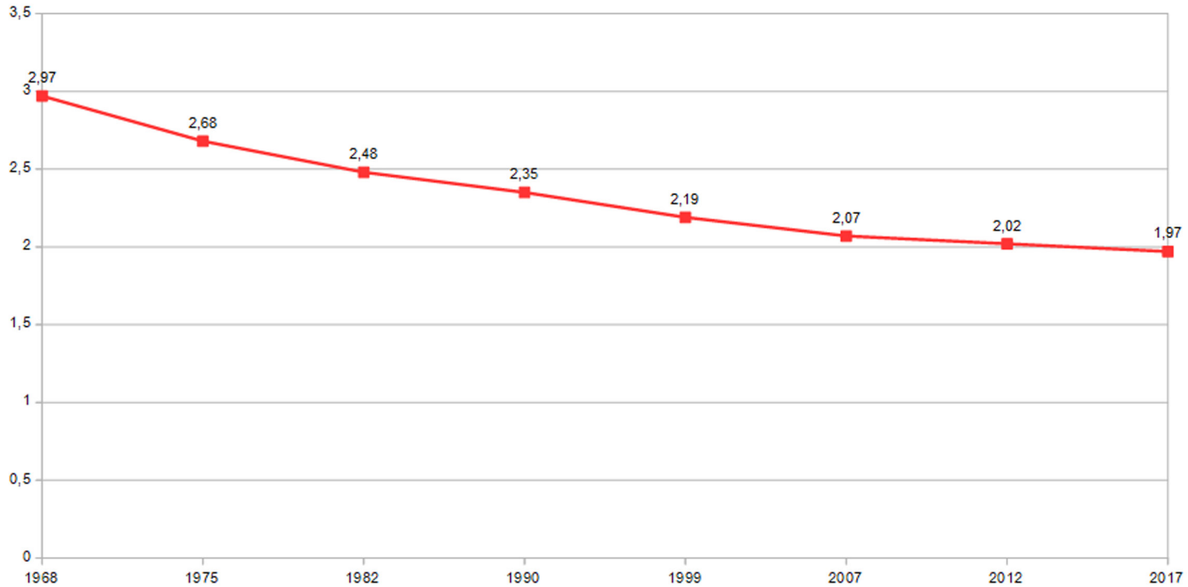


IV. UN TERRITOIRE DOMINÉ PAR LES PERSONNES SEULES, UN DESSERREMENT TENDANCIEL DES MÉNAGES QUI CONTINUE

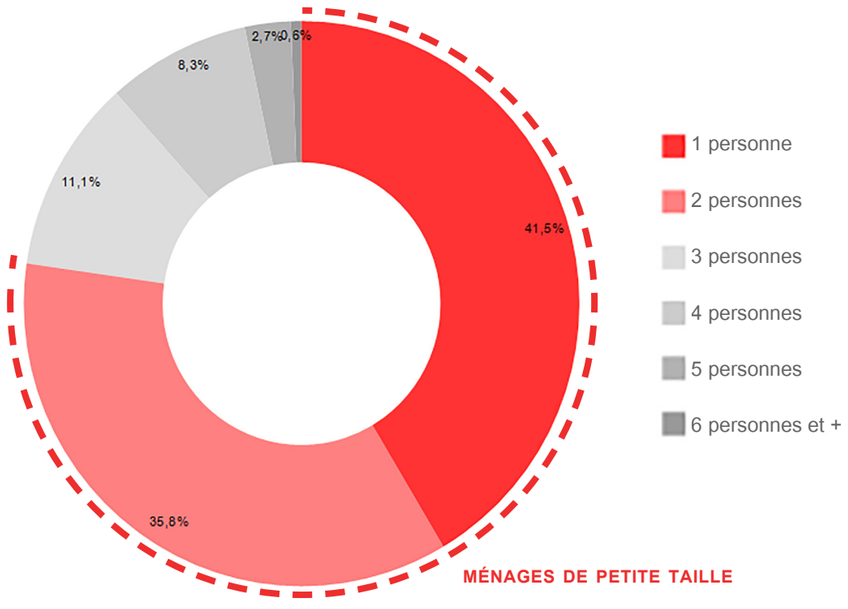
Le Diois compte 5725 ménages. Depuis 2007, le nombre de ménages a augmenté de 558 unités ce qui représente une croissance de +10,8% en 10 ans. Cette évolution est beaucoup plus rapide que l'augmentation du nombre d'habitants sur le territoire (+692 habitants correspondant à une augmentation de +6,3%). Elle marque un fait en particulier, celle de la diminution continue de la taille des ménages depuis plusieurs décennies. En 1968, les ménages Diois regroupaient 2,92 personnes. En 2007, la taille moyenne était de 2,07. Aujourd'hui, un ménage est constitué de 1,97 personnes. Ce desserrement des ménages est un phénomène constaté à l'échelle nationale cependant le Diois se caractérise par la petite taille des ménages. Plus des trois quarts (77,3%) des ménages sont composés d'une ou de deux personnes. Avec 1,97 personnes par résidence principale, cette occupation moyenne est bien inférieure à celle des moyennes nationale (2,20) et départementale (2,21). La petite taille des ménages répond à une augmentation prononcée du nombre de personnes seules vivant dans leur logement. Les personnes seules représentent 41,5% des ménages[5] (2374 ménages) en 2017. Leur nombre et leur part dans le total des ménages n'a cessé d'augmenter : en 2007, le Diois comptait 1975 ménages d'une personne (38,2% de l'ensemble des ménages). En 10 ans, le nombre de ménages constitués d'une seule personne a ainsi augmenté de 400 unités ce qui représente une hausse d' 1/5ème de leur nombre (+20,2%). L'augmentation du nombre de personnes seules s'observe pour toutes les classes d'âge à l'exception des jeunes ménages (20-24 ans). Par ailleurs, 30% des ménages de personnes seules sont âgés de plus de 75 ans (715 ménages).

[5] *La moyenne française s'établit à 36,4% et la moyenne départementale à 35,2%.*

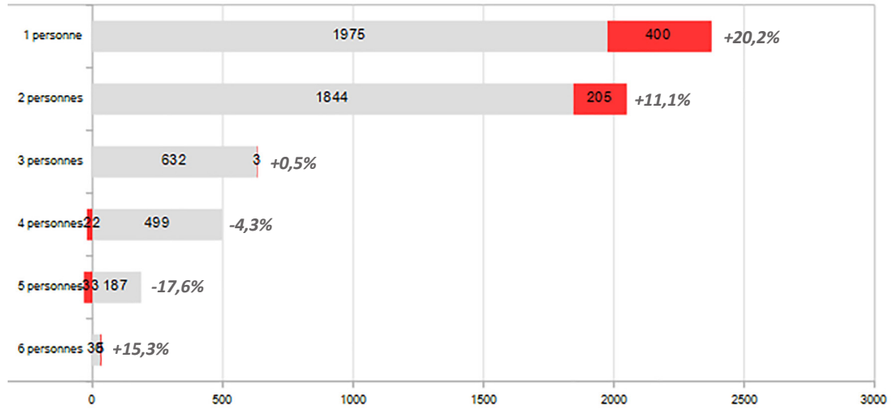
ÉVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES DEPUIS 1968



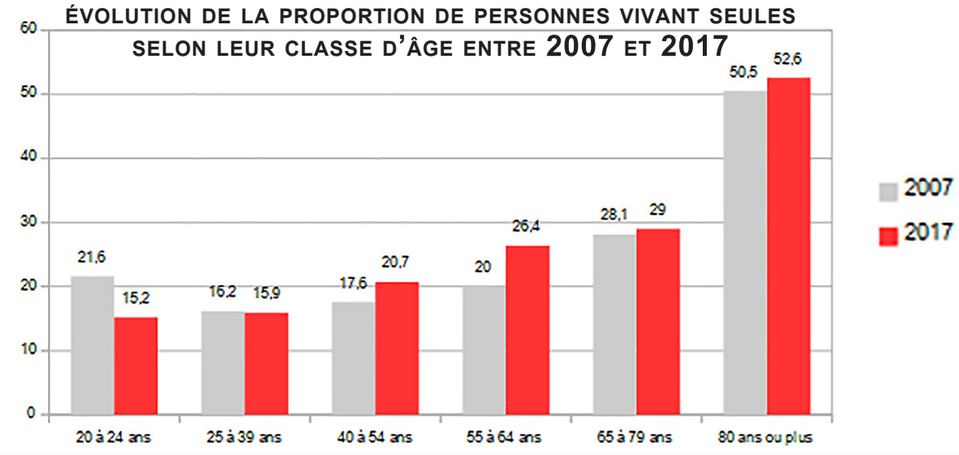
RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LEUR TAILLE EN 2017



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉNAGES PAR TAILLE ENTRE 2007 ET 2017

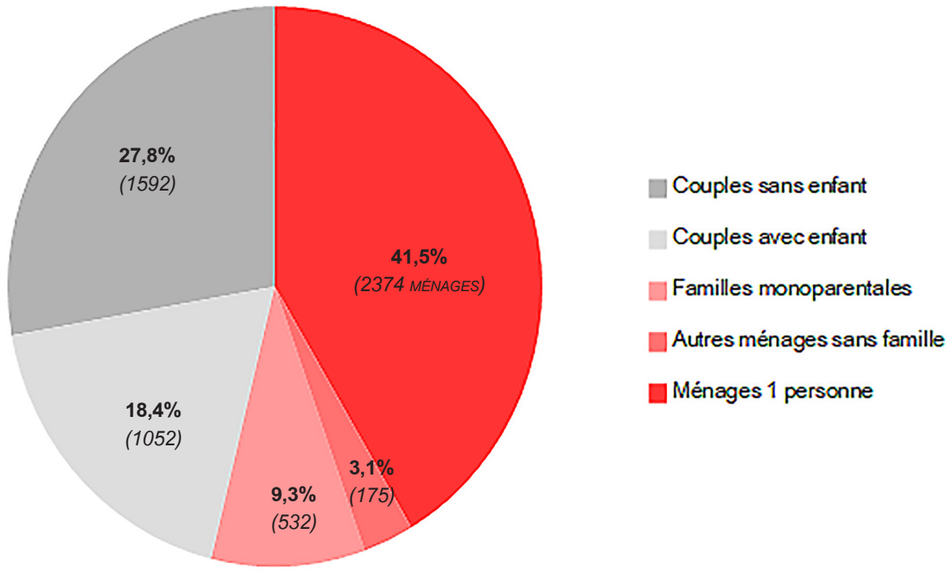


ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES VIVANT SEULES SELON LEUR CLASSE D'ÂGE ENTRE 2007 ET 2017

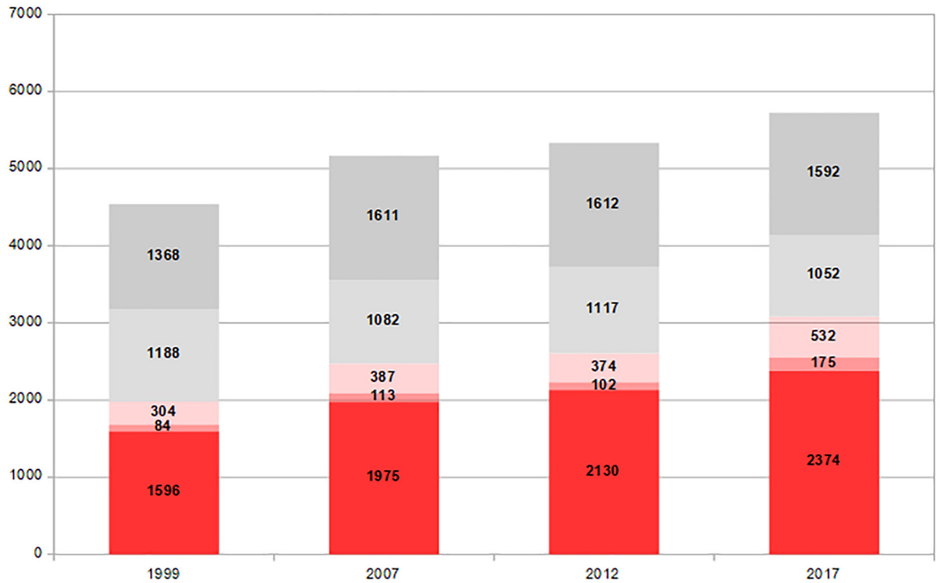


Conception : Agence d'urbanisme URBEO, EOHS
Source : NSEE - RGP 2020

RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LEUR TYPE EN 2017



ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES ENTRE 1999 ET 2017



Conception : *Agence d'urbanisme URBEO, EOHS*
Source : *NSEE - RGP 2020*

V. UNE DIVERSIFICATION DES MODES DE COHABITATION (MONOPARENTALITÉ, COLOCATION...)

Comme mentionné précédemment, sur les 5725 ménages 41,5% sont représentés par des personnes seules[6]. Les autres profils de ménage se répartissent ainsi :

- 3,1% de ménages n'ayant pas de rapports familiaux vivent sous un même toit (colocation, communauté, foyer, hébergement spécifique...),
- 55,5% des ménages sont des familles dont :
  - 9,3% de familles monoparentales (=un parent vivant seul accompagné d'un ou de plusieurs enfants),
  - 18,4% de couples avec enfant(s),
  - 27,8% de couples sans enfant.

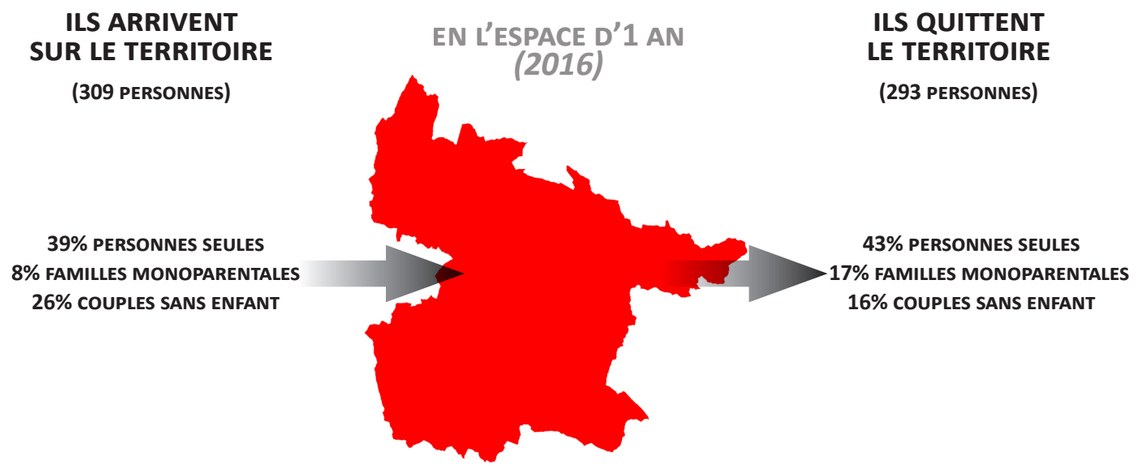
En comparaison d'autres territoires, les couples avec enfants apparaissent sous-représentés localement[7].

En 10 ans, plusieurs évolutions sociologiques ont accompagné la transformation de la structure des ménages. A côté du développement du solisme (+20% de personnes seules), le modèle familial dit «traditionnel» tend à régresser localement. Les modes de cohabitation se diversifient :

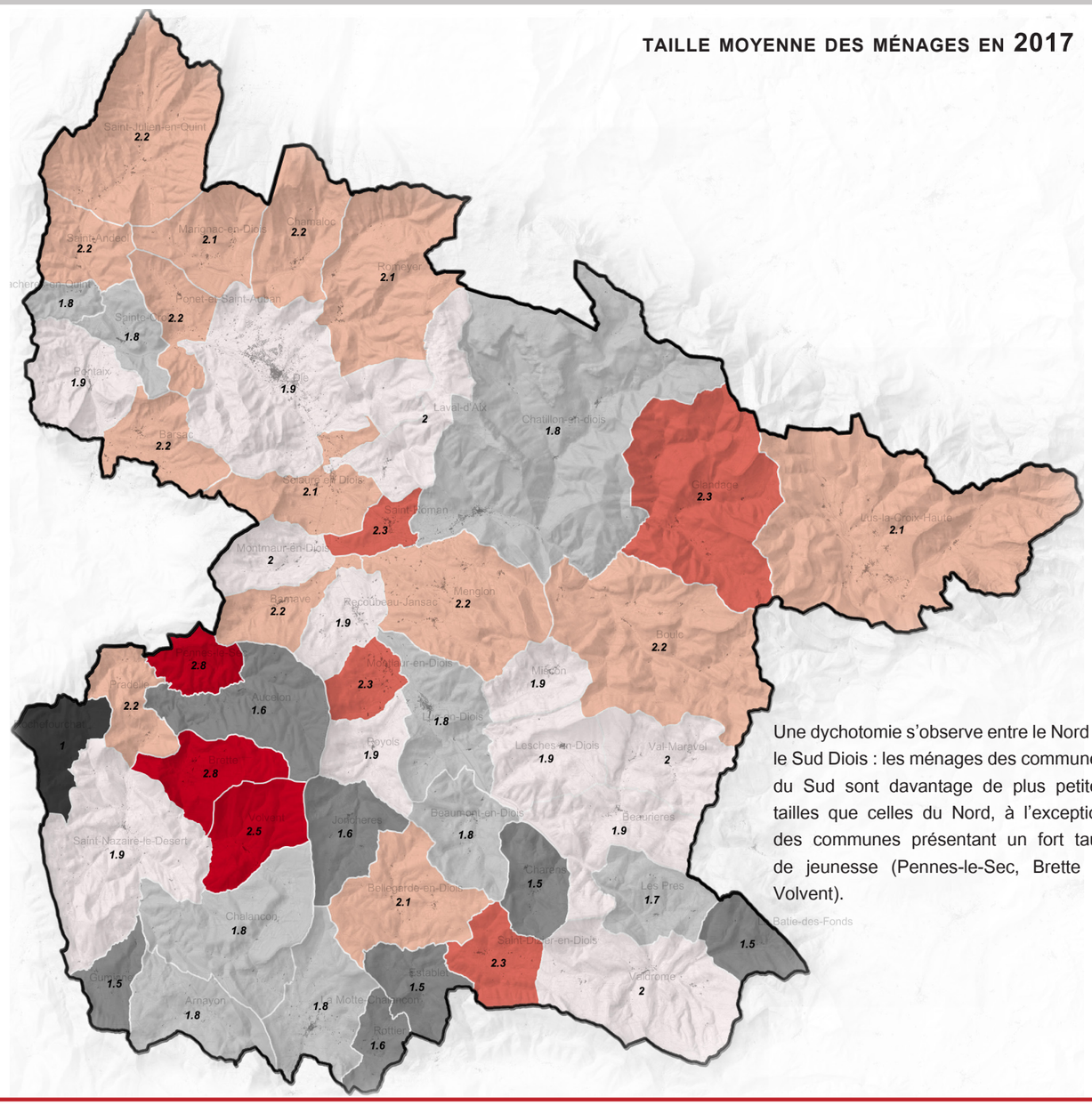
- les ménages non familiaux (colocation...) ont augmenté de moitié en 10 ans (+55% passant de 113 à 175 ménages),
- les structures familiales pèsent de moins en moins dans la composition des ménages : au début des années 2000, ils représentaient 63% des ménages, aujourd'hui ils atteignent 55%,
- le nombre de familles monoparentales a augmenté de +37% (145 ménages) : ce mode de vie poursuit une progression continue.
- les couples avec ou sans enfant voient quant à eux leurs effectifs regresser (- 50 ménages),
- les relations conjugales tendent aussi à se diversifier : en 2017, à côté des 44,2% de mariés et pacsés, 14% des personnes de plus de 15 ans vivent localement en concubinage ou en union libre, 8% sont divorcées et 9% sont veuves.

L'ensemble de ces évolutions conduisent à l'expression de nouveaux besoins en terme de logement.
Les personnes seules et les familles monoparentales se rencontrent, proportionnellement au nombre de ménages, davantage dans le Sud Diois. Les ménages familiaux sont majoritairement présents sur la moitié Nord du Diois sans pour autant qu'une ligne forte se dessine.
Si l'on compare les entrées / sorties du territoire, l'adaptation des services et les conditions du marché immobilier (cf. ci-après) semblent rendre difficiles le maintien de ménages ne disposant pas de plusieurs sources de revenus à l'instar des familles monoparentales.

[6] *Ce niveau est très élevé par rapport aux moyennes nationale (35,2%) et départementale (36,4%).*
[7] *En France métropolitaine et dans la Drôme, 26% des ménages correspondent à des couples avec enfants.*

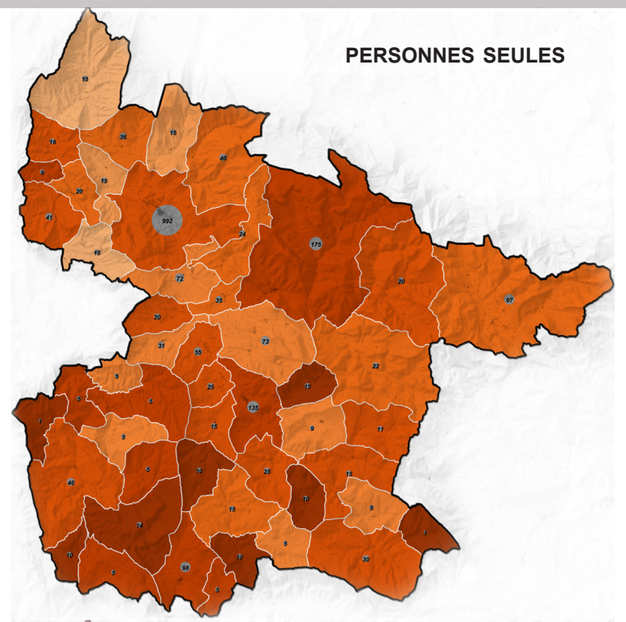


TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES EN 2017

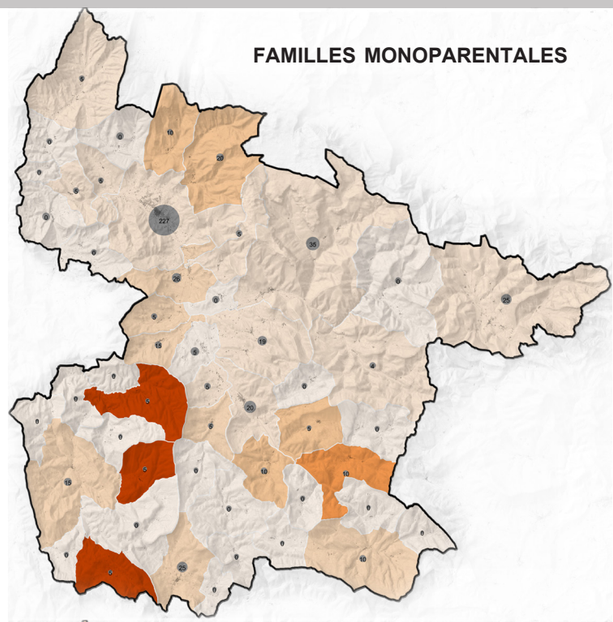


Une dychotomie s'observe entre le Nord et le Sud Diois : les ménages des communes du Sud sont davantage de plus petites tailles que celles du Nord, à l'exception des communes présentant un fort taux de jeunesse (Pennes-le-Sec, Brette et Volvent).

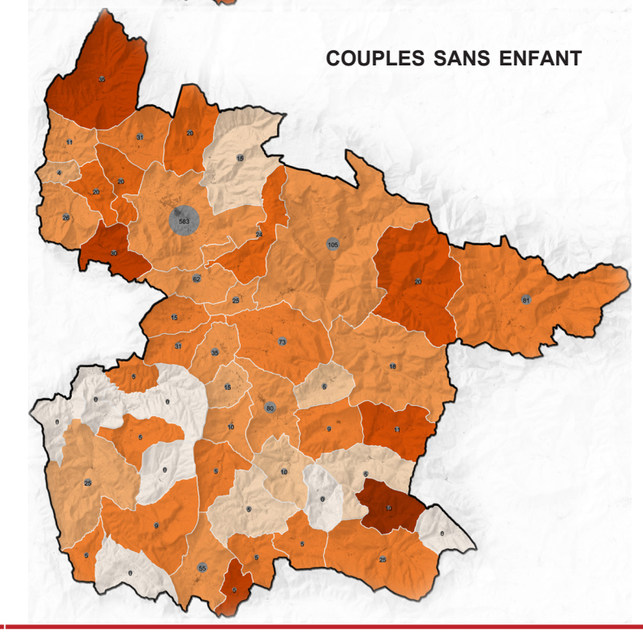
PERSONNES SEULES



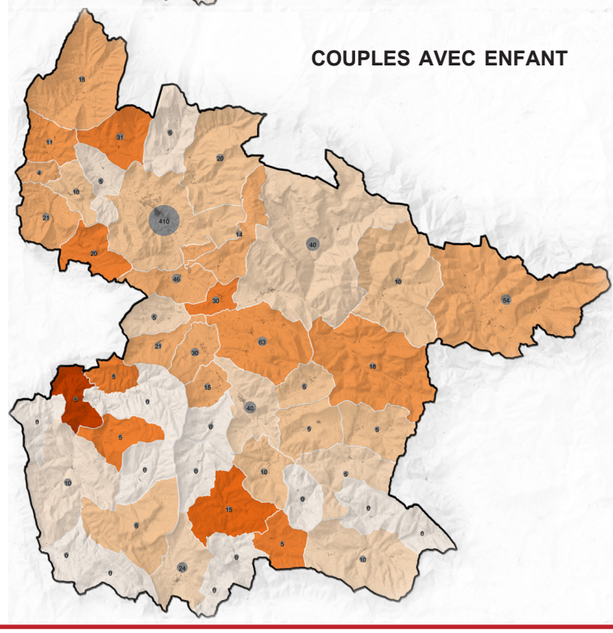
FAMILLES MONOPARENTALES



COUPLES SANS ENFANT



COUPLES AVEC ENFANT



LÉGENDE - TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES

- 1 - 1,4
- 1,4 - 1,6
- 1,6 - 1,8
- 1,8 - 2
- 2 - 2,2
- 2,2 - 2,4
- 2,4 - 2,8

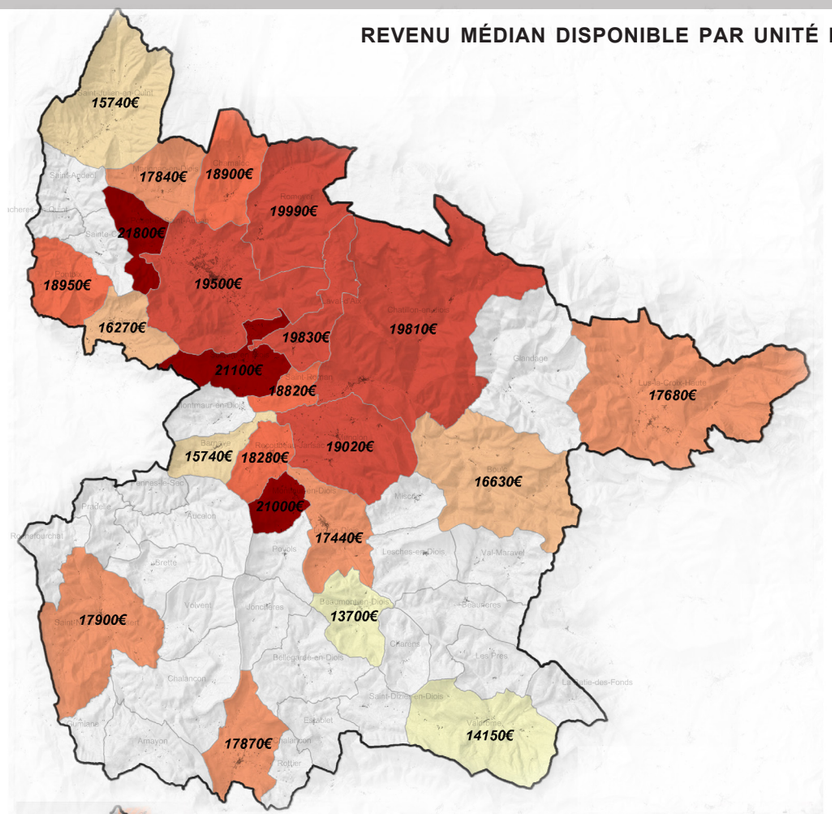
LÉGENDE - NOMBRE ET PROPORTION PAR TYPE DE MÉNAGES EN 2017

- 0 - 5%
- 5 - 10%
- 10 - 15%
- 15 - 20%
- 20 - 25%
- 25 - 30%
- 30 - 35%
- 35 - 40%
- 40 - 45%
- 45 - 50%
- > 50%

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : INSEE - RGP 2020

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : INSEE - RGP 2020

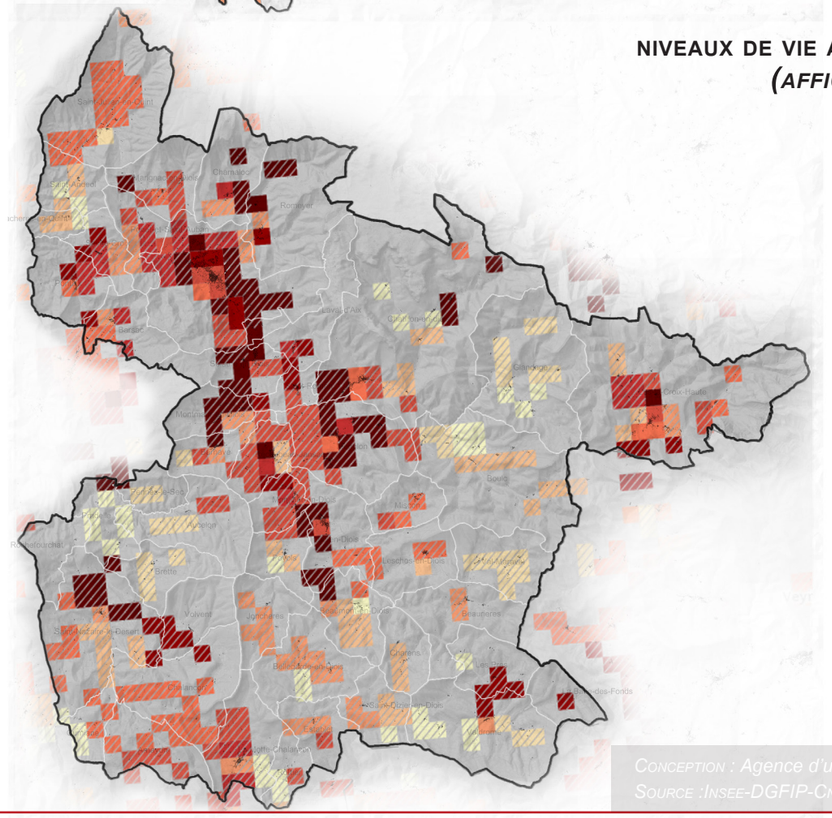
REVENU MÉDIAN DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EN 2017
(AFFICHÉ PAR COMMUNE)



- < 15 000 €
- 15 - 16 000 €
- 16 - 17 000 €
- 17 - 18 000 €
- 18 - 19 000 €
- 19 - 20 000 €
- 20 - 21 000 €
- 21 - 22 000 €
- > 22 000 €
- Non communiqué *(secret statistique)*

18 650 €
REVENU MÉDIAN DIOIS

NIVEAUX DE VIE AUX LIEUX HABITÉS EN 2017
(AFFICHÉ PAR CARREAU DE 1KM²)



- < 15 000 €
- 15 - 16 000 €
- 16 - 17 000 €
- 17 - 18 000 €
- 18 - 19 000 €
- 19 - 20 000 €
- 20 - 21 000 €
- 21 - 22 000 €
- > 22 000 €
- Lieux non habités

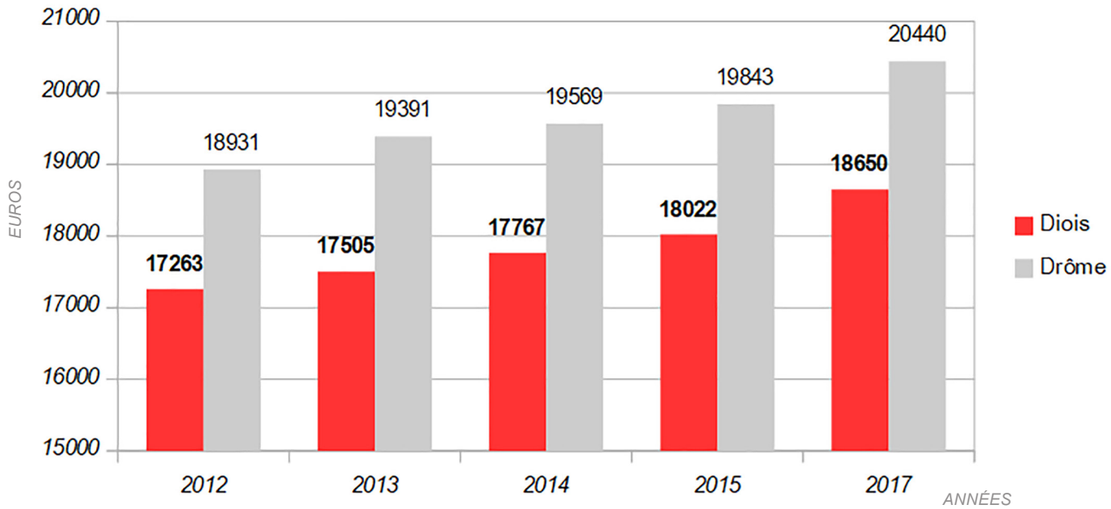
CONCEPTION : Agence d'urbanisme URBEO
SOURCE :INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA,FILOSOFI 2017

VI. UNE POPULATION ÉCONOMIQUEMENT FRAGILE ET FORTEMENT PRÉCARISÉE

Le revenu médian à l'échelle intercommunale s'établit à 18650€ par an et par unité de consommation en 2017. Cela signifie que la moitié de la population dioise vit avec moins de 1554€ euros par mois. Ce revenu est inférieur de 9% à la moyenne départementale (20440€ par an) et de 16% à la moyenne régionale (21840€ par an). Plus d'une personne sur 5 du Diois (21,1%) vit sous le seuil de pauvreté (=60% du revenu médian soit 933€/mois), contre 14,7% dans la Drôme et 12,5% sur la région. Les 10% les plus pauvres vivent avec moins de 9620€ par an. Là encore, ces niveaux de revenus sont très en deçà des moyennes départementales (11230€) ou régionales (11800€). Si les revenus diois sont particulièrement bas, il convient néanmoins de noter qu'une frange de la population locale développe un mode de vie «autonome» dont les besoins minimalistes cherchent à se soustraire de modes économiques basés principalement sur une dépendance pécuniaire. Avec de tels niveaux de revenu, plus de la moitié de la population dioise serait éligible à un logement social moyen[1].
Les ménages disposant de faibles revenus résident principalement dans les secteurs centraux des bourgs et dans les communes montagnardes (notamment Glandage, Boulc, Vachères-en-Quint, Valdrôme, Pradelle, Brette...). Les ménages bénéficiant au contraire de forts revenus se localisent principalement en périphéries Est et Ouest de Die, le long du continuum urbain allant de Solaure-en-Diois à Montmaur, à Miscon, au Nord de Luc-en-Diois et de Saint-Nazaire-le-Désert et quelques îlots éparses à Chamaloc et Romeyer.

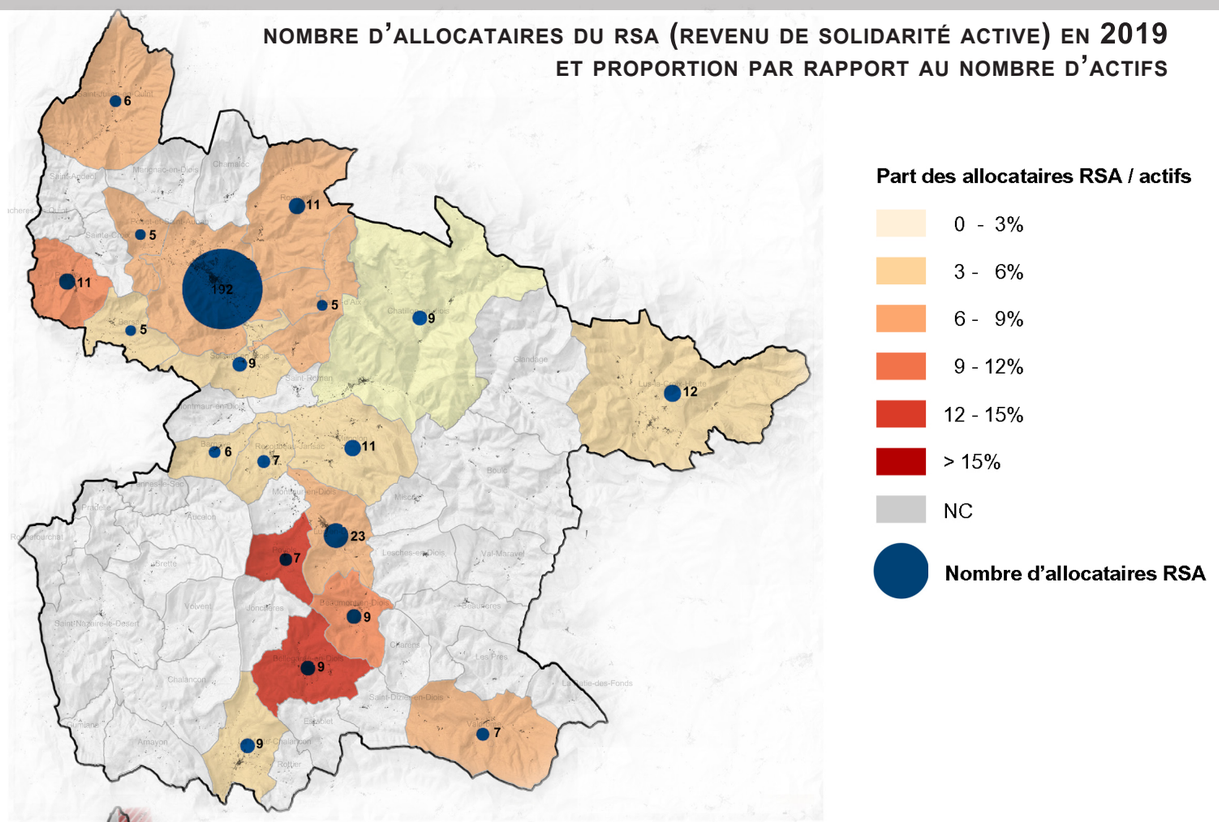
Malgré un niveau bas de revenus annuels, ceux-ci sont en augmentation continue. Le revenu médian a augmenté de 8% en 5 ans (+116€ par mois entre 2012 et 2017) permettant de couvrir des augmentations constatées dans d'autres champs (tels les prix de l'immobilier qui ont augmenté de +6,9% sur les 5 dernières années, cf. partie marché immobilier). Les niveaux de revenus s'expliquent en partie par le faible niveau d'activité sur le territoire. 54% des revenus disponibles sont tirés d'une activité économique (emploi). En comparaison, dans le département, les revenus d'activités représentent 68% des revenus disponibles, et ils sont de 74% à l'échelle régionale et nationale. Autrement dit, les compléments de revenus sont principalement tirés de pensions et retraites[2], de prestations sociales (minima sociaux...) et secondairement de revenus du patrimoine.

ÉVOLUTION DES REVENUS MÉDIANS ANNUELS DISPONIBLES PAR UNITÉ DE CONSOMMATION (EN €)

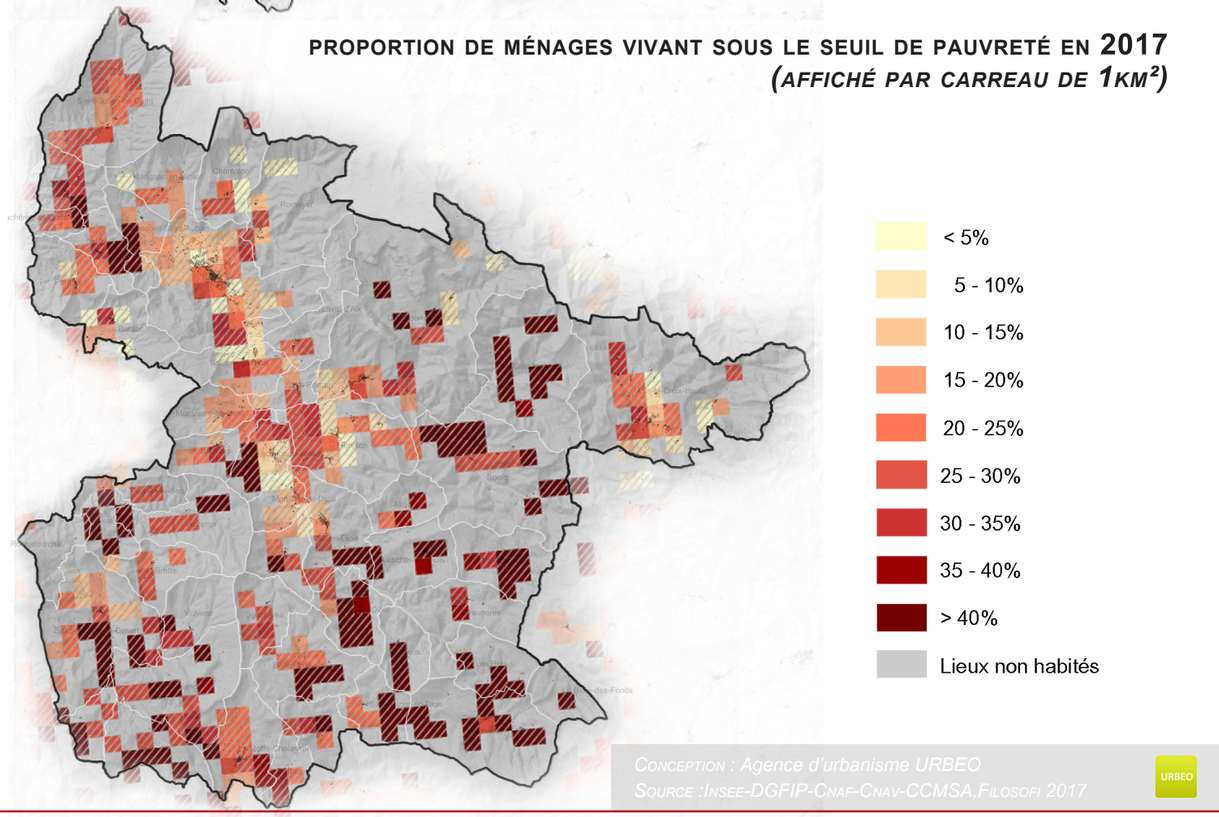


[1] *Logement social financé en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). Pour une personne seule, le plafond de ressource en 2021 est fixé à 20966€ annuel.*
[2] *Cela démontre également le nombre important de personnes retraitées sur le territoire.*

NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA (REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE) EN 2019 ET PROPORTION PAR RAPPORT AU NOMBRE D'ACTIFS



PROPORTION DE MÉNAGES VIVANT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ EN 2017 *(AFFICHÉ PAR CARREAU DE 1KM²)*



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source :Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA,Filosofi 2017

La situation de la population vis-à-vis de l'emploi est le principal facteur explicatif des faibles niveaux de revenu. D'après l'INSEE, 871 personnes sont au chômage ce qui représente 12,9% de la population active en 2017. En 10 ans, le nombre de chômeurs a augmenté de 17% (passant de 585 à 871 chômeurs). De facto, le taux de chômage est passé de 9% à 12,9%. De manière spécifique, plus d'un quart des moins de 25 ans est au chômage.
En outre, les situations de précarité au travail sont importantes et en augmentation :

- 645 personnes soit 15% des actifs salariés sont en contrats précaires (CDD, interim, emplois aidés)[3]. La précarisation du travail s'est accentuée en 5 ans d'environ +7%.
- 959 salariés sont à temps partiels soit un tiers des actifs salariés[4].

Les chiffres concernant les allocataires de prestations sociales s'avèrent également élevés pour le territoire :

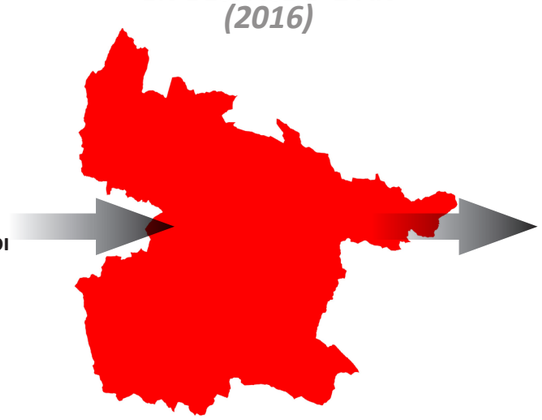
- 400 allocataires du RSA[5] (9,2% des actifs) sont dénombrés dans le Diois ; ils étaient 310 en 2017 ce qui montre une très forte augmentation en très peu de temps (dans une période économique considérée comme plutôt faste).
- 1174 foyers sont bénéficiaires d'une aide au logement (Allocation de Logement Familiale, Allocation de Logement Sociale, Aide Personnalisée au Logement) soit 1 ménage sur 5. Plus de la moitié (634 bénéficiaires, 54%) réside à Die.

Le solde des entrées / sorties du territoire participe également à la diminution des niveaux moyens de revenus, en ce sens que le Diois perd davantage de profils d'actifs ayant un emploi ou un haut niveau de vie au profit d'actifs aux revenus plus limités.

ILS ARRIVENT SUR LE TERRITOIRE
(309 PERSONNES)

EN L'ESPACE D'1 AN *(2016)*

ILS QUITTENT LE TERRITOIRE
(293 PERSONNES)



5% CADRES
44% D'ACTIFS AYANT UN EMPLOI

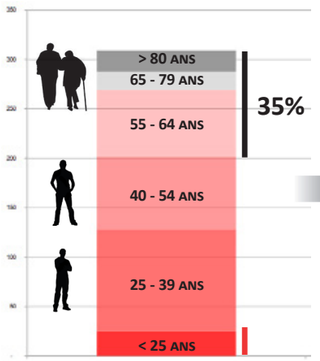
7% CADRES
45% D'ACTIFS AYANT UN EMPLOI

[3] Les personnes en contrat précaire représentent 12% des actifs dans la Drôme et 11% en moyenne en France.
[4] Les salariés à temps partiel représentent 21,2% des salariés dans la Drôme et 17,2% en France.
[5] Le RSA est une prestation sociale minimale assurant aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu.

UNE MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE MARQUÉE PAR UNE PRÉDOMINANCE DE FLUX INTERNES

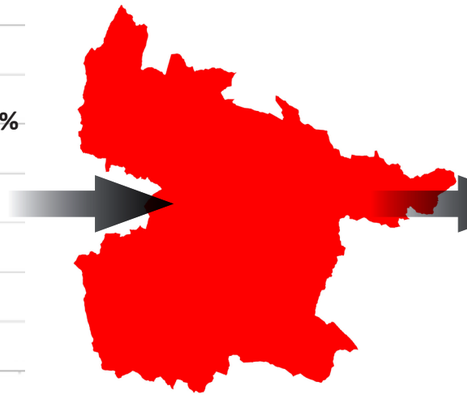
ILS ARRIVENT SUR LE TERRITOIRE

(309 PERSONNES)



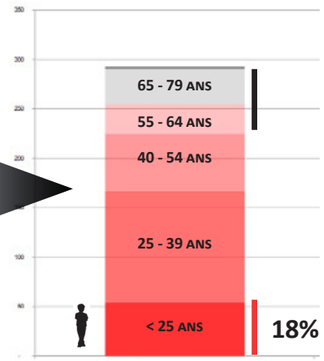
24% DE RETRAITÉS
33% DE 25-29 ANS
13% D'ARTISANS

EN L'ESPACE D'1 AN



ILS QUITTENT LE TERRITOIRE

(293 PERSONNES)



16% DE RETRAITÉS
38% DE 25-29 ANS
7% DE CADRES

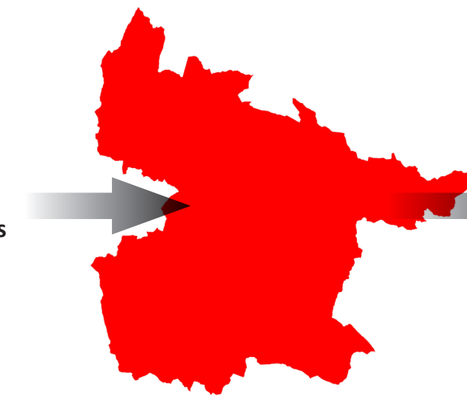
ILS ARRIVENT SUR LE TERRITOIRE

(309 PERSONNES)

45% DE COUPLES AVEC OU SANS ENFANT

DES INSTALLATIONS VERS L'HABITAT INDIVIDUEL

EN L'ESPACE D'1 AN

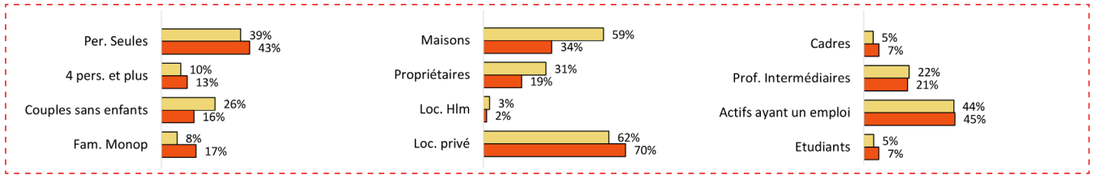


ILS QUITTENT LE TERRITOIRE

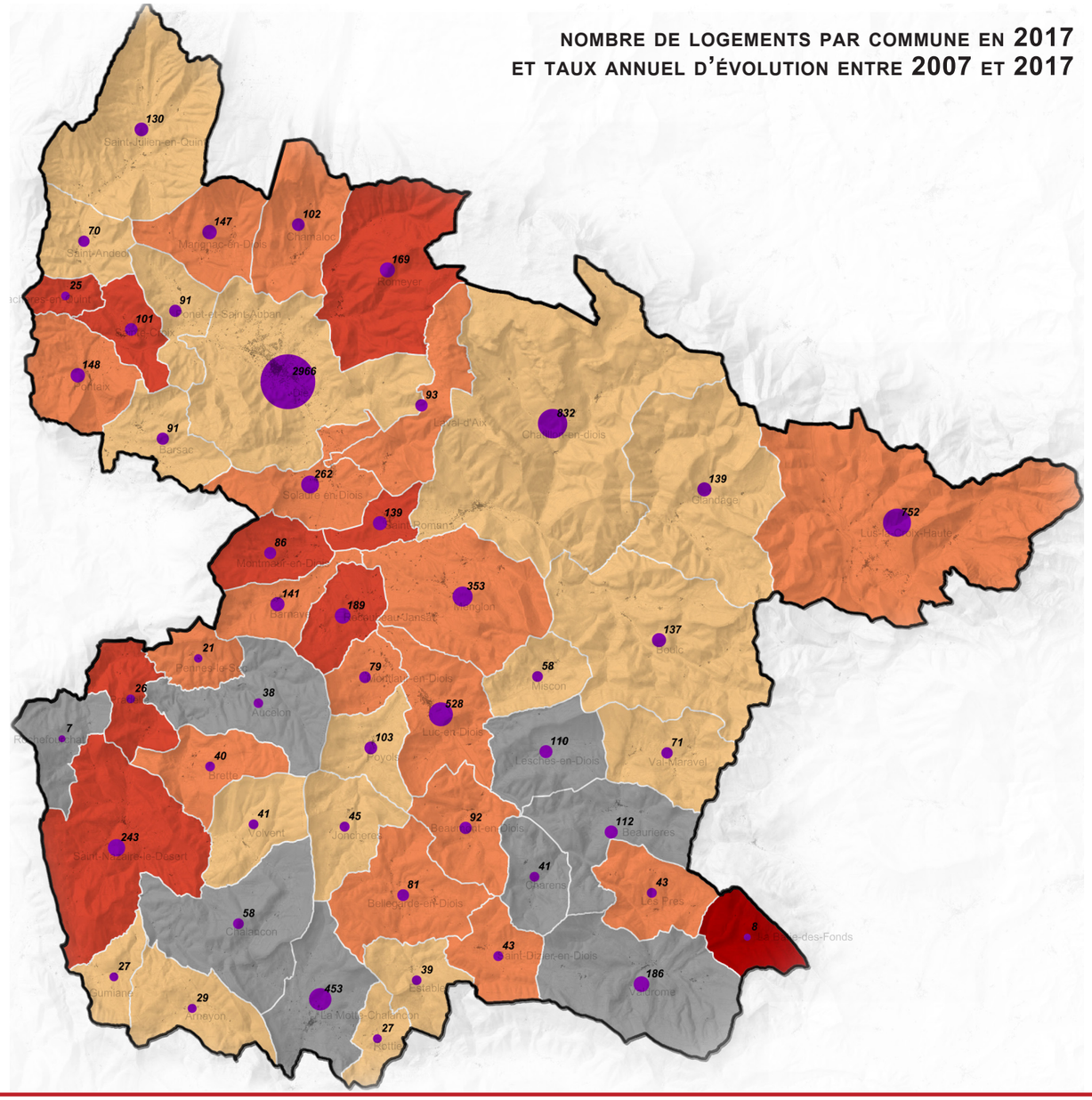
(293 PERSONNES)

PRINCIPALEMENT DES PETITS MÉNAGES, AVEC UNE PART IMPORTANTE DE FAMILLES MONOPARENTALES

UNE GRANDE MAJORITÉ DE LOCATAIRES DU PARC PRIVÉ



NOMBRE DE LOGEMENTS PAR COMMUNE EN 2017 ET TAUX ANNUEL D'ÉVOLUTION ENTRE 2007 ET 2017



LÉGENDE - TAUX D'ÉVOLUTION 2007-2017

- 0%
- 0,01% - 0,82%
- 0,82% - 1,64%
- 1,64% - 3,38%
- 3,38% - 4,80%

Nombre de logements

Conception : Agence d'urbanisme URBEO, EOHS
Source : NSEE - RGP 2020, SITADEL2

URBEO

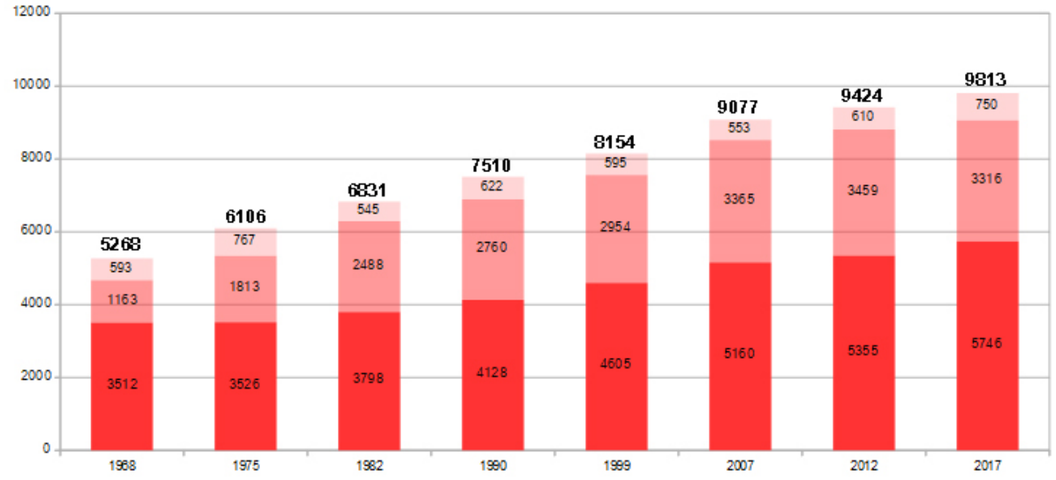
I. UN PARC DE LOGEMENTS DONT LA CROISSANCE DÉCÉLÈRE

En 2017, le territoire dénombre 9813 logements, dont 58,6% de résidences principales (5746 logements), 33,6% de résidences secondaires (3316 lgt) et 7,6% de logements vacants (750 lgt) d'après le Recensement Général de la Population INSEE 2020. En 10 ans, le parc de logements s'est accru de 736 unités (+8,1%) ce qui correspond à l'apparition d'environ 74 logements par an depuis 2007 sur la totalité des 50 communes du Diois.

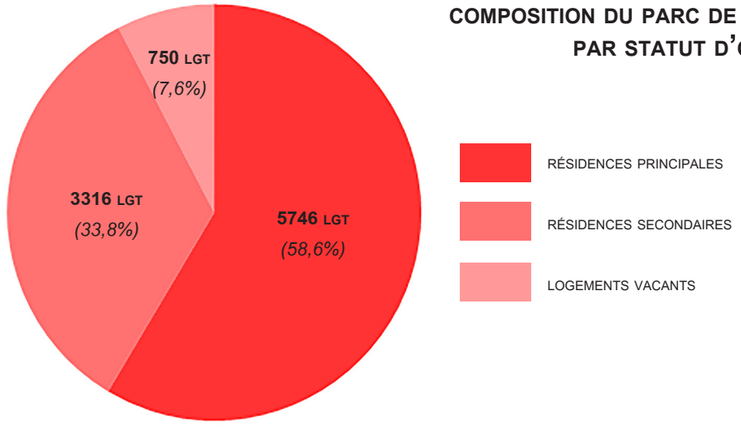
Le parc de logements se répartit de la manière suivante sur le territoire :

- Die rassemble plus de 30,2% des logements du Diois (2966 logements),
- les petits bourgs secondaires (Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Luc-en-Diois, La-Motte-Chalancon, Menglon, Solaure-en-Diois et Saint-Nazaire-le-Désert) regroupent de 200 à 850 logements. Cumulés, ces 7 bourgs rassemblent 34,9% de la totalité du parc de logements diois.
- 15 communes dénombrent une centaine de logements. Cumulés, ils représentent 20,9% du parc de logements.
- la moitié des communes ont moins de 100 logements ce qui représentent 14% du nombre de logements.

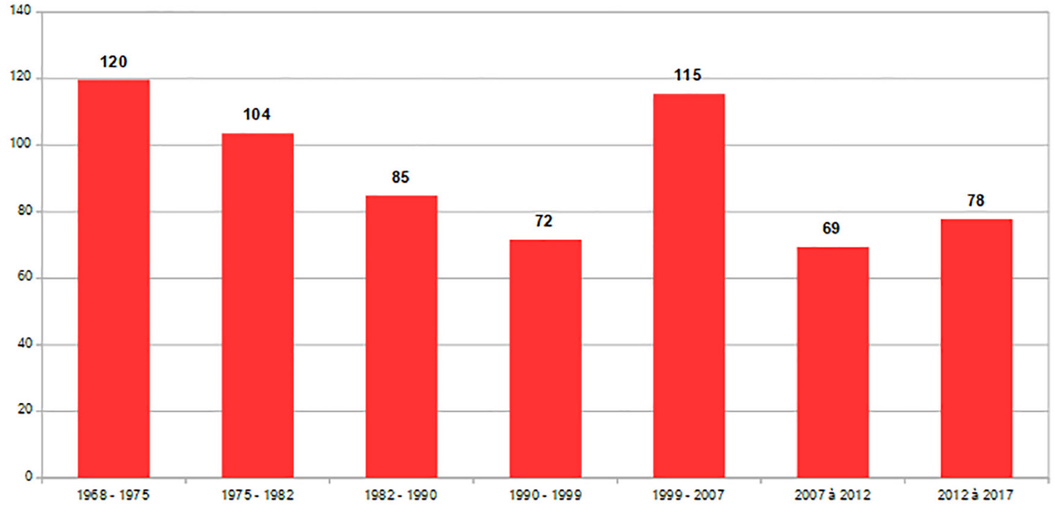
ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS PAR STATUT D'OCCUPATION DEPUIS 1968



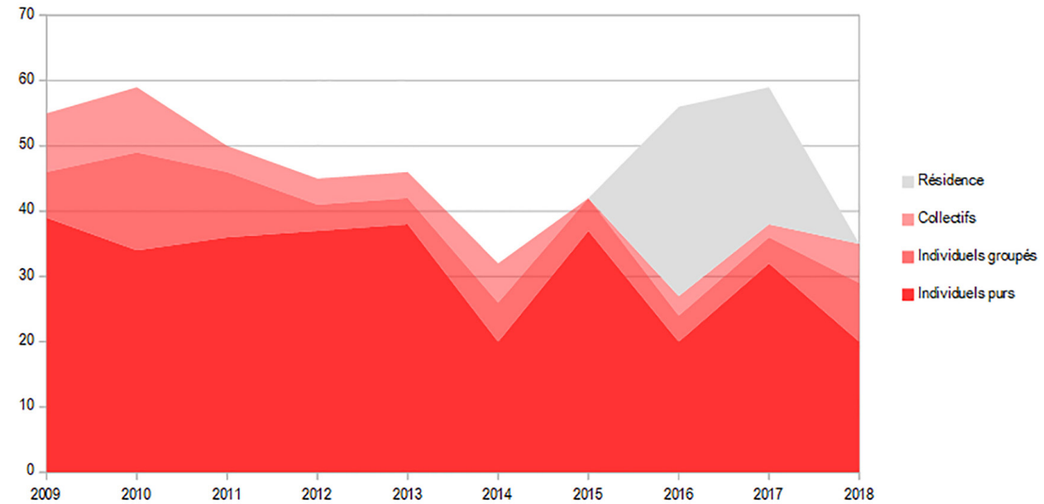
COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS PAR STATUT D'OCCUPATION



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PAR PÉRIODE INTERCENSITAIRE DEPUIS 1968



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS MIS EN CHANTIER ENTRE 2009 ET 2018



Conception : Agence d'urbanisme URBEO, EOHS
Source : NSEE - RGP 2020, SITADEL2

L'accroissement du parc de logements de l'ordre de 74 logements par an entre 2007 et 2017 correspond à un taux d'évolution annuel de +0,8%. Ce taux d'accroissement a été divisé par deux depuis les années 70 (+2,1% entre 1968 et 1975, +1,6% entre 1975 et 1982, +1,2% entre 1982 et 1990). Numériquement, 120 nouveaux logements entraient sur le marché annuellement entre 1968 et 1975. Au cours des 5 dernières années, 78 nouveaux logements annuels peuvent être dénombrés. La croissance du nombre de logements apparaît très variable durant les dernières décennies mais une tendance au ralentissement est globalement constatée. Le rythme de croissance est différencié selon les secteurs : la vallée de la Roanne et la périphérie de Die profitent principalement de l'accroissement du parc de logements. Il en ressort que la ville-centre (Die) et quelques bourgs principaux (Châtillon-en-Diois, la Motte-Chalancon) perdent de leur «poids» au sein de l'armature Dioise au profit principalement d'autres bourgs secondaires (Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Menglon, Solaure, Saint-Nazaire, Romeyer) et de quelques villages[8].

La construction neuve constitue l'essentiel levier de développement du parc de logements par rapport aux changements de destination ou aux reconversions de bâtimens existants[9]. En comparaison avec les territoires voisins et aux moyennes départementales et nationales, le taux de construction (c'est-à-dire le nombre de logements commencés par an pour 1000 habitants qui permet d'apprécier l'effort de construction sur un territoire) s'inscrit dans une fourchette basse. Durant la période 2013-2017, le taux de construction s'établissait à 2,8 logements/an/1000 hbt. A l'échelle départementale, cet indice avoisine les 4,6 ; dans la vallée du Rhône, il dépasse les 5 et à l'échelle régionale il atteint 5,2 lgt/an/1000hbt. Cet indice est en régression par rapport à la période 2008-2012 pendant laquelle il était dénombré 3,0 logements/an/1000hbt. Depuis 10 ans (entre 2009 et 2018), le nombre de logements mis en chantier oscille entre 30 et 60 logements par an. Plusieurs freins à la construction peuvent être considérés comme des facteurs explicatifs à la décélération du rythme de création de nouveaux logements sur le territoire : le nombre limité de terrains constructibles, les conditions d'urbanisation définies dans les règles d'urbanisme bridant l'aménagement de secteurs stratégiques et de grands tènements, l'absence d'opérateur permettant de prendre en charge les grandes et les petites opérations complexes, l'absence de culture d'aménagement[10] ou de conciliation de terrains entre plusieurs propriétaires...

En 10 ans (2009-2018), 18 communes (soit 36% de l'ensemble des communes) n'ont accueilli aucune nouvelle construction sur leur territoire. 23 communes ont vu se réaliser entre1 et 5 logements. Ainsi, les constructions nouvelles «en nombre» se limitent à une poignée de communes (Die, Menglon, Lus-la-Croix-Haute, Saint-Roman, Luc-en-Diois, Saint-Nazaire-le-Désert...). En comparaison avec la consommation foncière, 40,6 hectares ont été urbanisés dans le but de réaliser de nouveaux logements. Autrement dit, 4 ha sont urbanisés annuellement à des fins d'habitat ce qui représente une taille moyenne de terrain (toute forme d'habitat confondue : individuel, collectif...) avoisinant les 551m² par logement.

Parallèlement à l'accroissement du parc de logements (+8,1% entre 2007 et 2017), il peut être constaté :

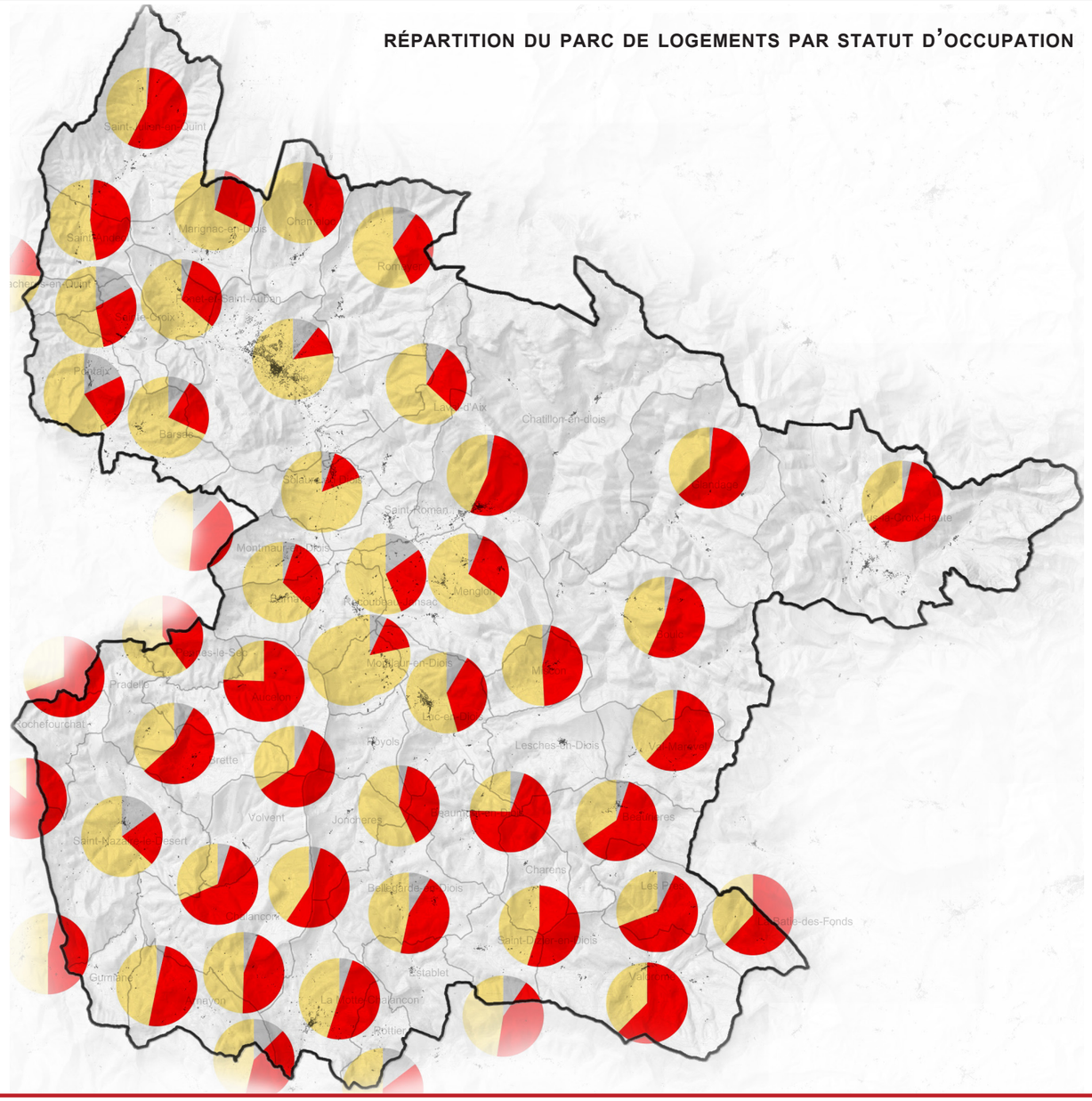
- une augmentation importante du nombre de résidences principales (+586 logements en 10 ans, soit +11,4%),
- une diminution du nombre de résidences secondaires (-49 logements, soit -1,5%)
- une très forte augmentation et une accélération de la vacance dans le parc immobilier (+197 logements, +35,6%).

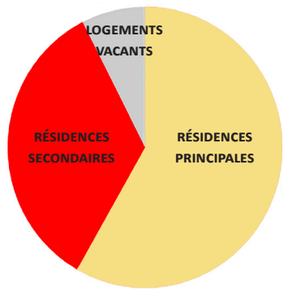
[8] En 2007, Die, Châtillon et La Motte représentaient respectivement 30,5%, 8,7% et 5,2% du parc de logement, aujourd'hui ces proportions ont été ramenées à 30,2%, 8,5% et 4,6%.

[9] D'après la base de données SITADEL 2 de 2020, 18% des logements commencés sont issus de projet de réhabilitation. Seulement 13 permis de démolir sont dénombrés ce qui préjuge un faible taux de «renouvellement urbain».

[10] Sur la période 2010-2019, 18 permis d'aménager sont comptabilisés soit en moyenne 1,8 permis d'aménager par an ce qui paraît limité pour organiser des secteurs de développement ou de restructuration. Ces permis se concentrent sur 6 communes : Die, Châtillon-en-Diois, Chamaloc, Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Menglon.

RÉPARTITION DU PARC DE LOGEMENTS PAR STATUT D'OCCUPATION





CONCEPTION : *Agence d'urbanisme URBEO*
SOURCE : *NSEE - RGP 2020*

URBEO

II. UN PARC CONSÉQUENT DE RÉSIDENCES SECONDAIRES, REFLET DE LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Les résidences secondaires représentent plus du tiers des logements (33,6%), contre 8% à l'échelle départementale[1]. Pour 19 communes sur 50, principalement situées dans le Sud Diois, la part des résidences secondaires dépasse les 50%. Depuis 2007, le nombre de résidences secondaires a légèrement diminué de 49 unités (-1,5%).

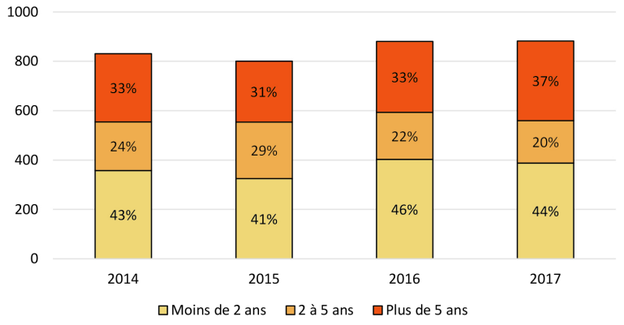
Les résidences secondaires sont un atout pour l'économie touristique, mais elles peuvent également représenter un sentiment de dépossession du territoire, notamment pour les petites communes, en fonction de la relation entretenue avec les résidents secondaires et la fréquence de leur séjour sur le territoire. L'achat de résidences secondaires a également une influence sur le marché immobilier local, faisant monter les prix au détriment des ménages locaux voulant se loger sur place. Ainsi le rapport entre les habitants du Diois et les résidences secondaires est pris entre la nécessité de faire vivre une économie touristique et la difficulté pour les ménages locaux à se loger sur le territoire.

[1] *9,8% à l'échelle nationale.*

III. UNE TRÈS FORTE AUGMENTATION DE LA VACANCE EN 10 ANS, NOTAMMENT DE LONGUE DURÉE

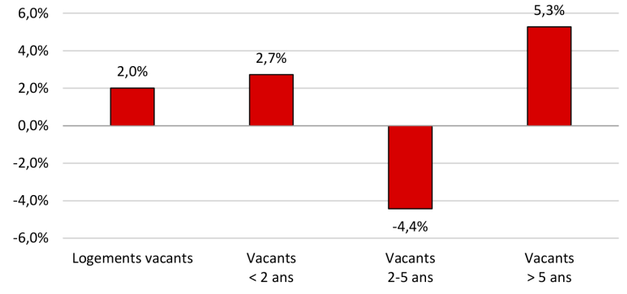
A l'échelle du Diois, 7,6% du parc de logements sont vacants ce qui représente 750 logements (528 logements sont vacants depuis plus d'un an). Si cette proportion demeure élevée, elle reste néanmoins inférieure aux moyennes départementale (8,7% de vacance), régionale (8,5%) et nationale (8,1%). Par ailleurs, une vacance de l'ordre de 5% peut être considérée comme adaptée pour assurer une certaine fluidité au marché immobilier (déménagement, relogement, accueil de populations extérieurs...).
Cependant, force est de contater qu'en 10 ans, le nombre de logements vacants a fortement augmenté de +35,6% ce qui représente 197 logements supplémentaires vides par rapport à 2007 (+20 logements par an). La vacance est d'autant plus inquiétante si cela s'avère de longue durée. Une vacance supérieure à 5 ans peut être qualifiée d'inquiétante puisqu'elle met en lumière des problèmes d'inadéquation des logements au marché immobilier (mauvais état, non réponse aux attentes des habitants...). Sur le Diois, la vacance longue durée (supérieure à 5 ans) dépasse les 37%. Cette proportion est en augmentation : entre 2014 et 2017, 46 logements vacants de longue durée sont venus se surajouter à la vacance structurelle constatée (+5,3%). La vacance touche principalement des biens privés. Pour les logements locatifs sociaux, la vacance demeure faible (seulement 9 logements).
14 communes ont un taux de vacance supérieure à la moyenne intercommunale dont 7 communes ont des taux supérieurs à 10% (Pontaix, Saint-Julien-en-Quint, Saint-Roman, Rottier, La Motte Chalancon, Montmaur-en-Diois). La vacance touche plus particulièrement les «grandes communes». Die rassemble les 2/5ème des logements vacants de l'intercommunalité (314 logements). 7,5% des logements vacants sont localisés à La Motte Chalancon (56 logements) et 5,7% à Luc-en-Diois et Châtillon-en-Diois (43 logements).

DURÉE DE LA VACANCE DANS LE DIOIS



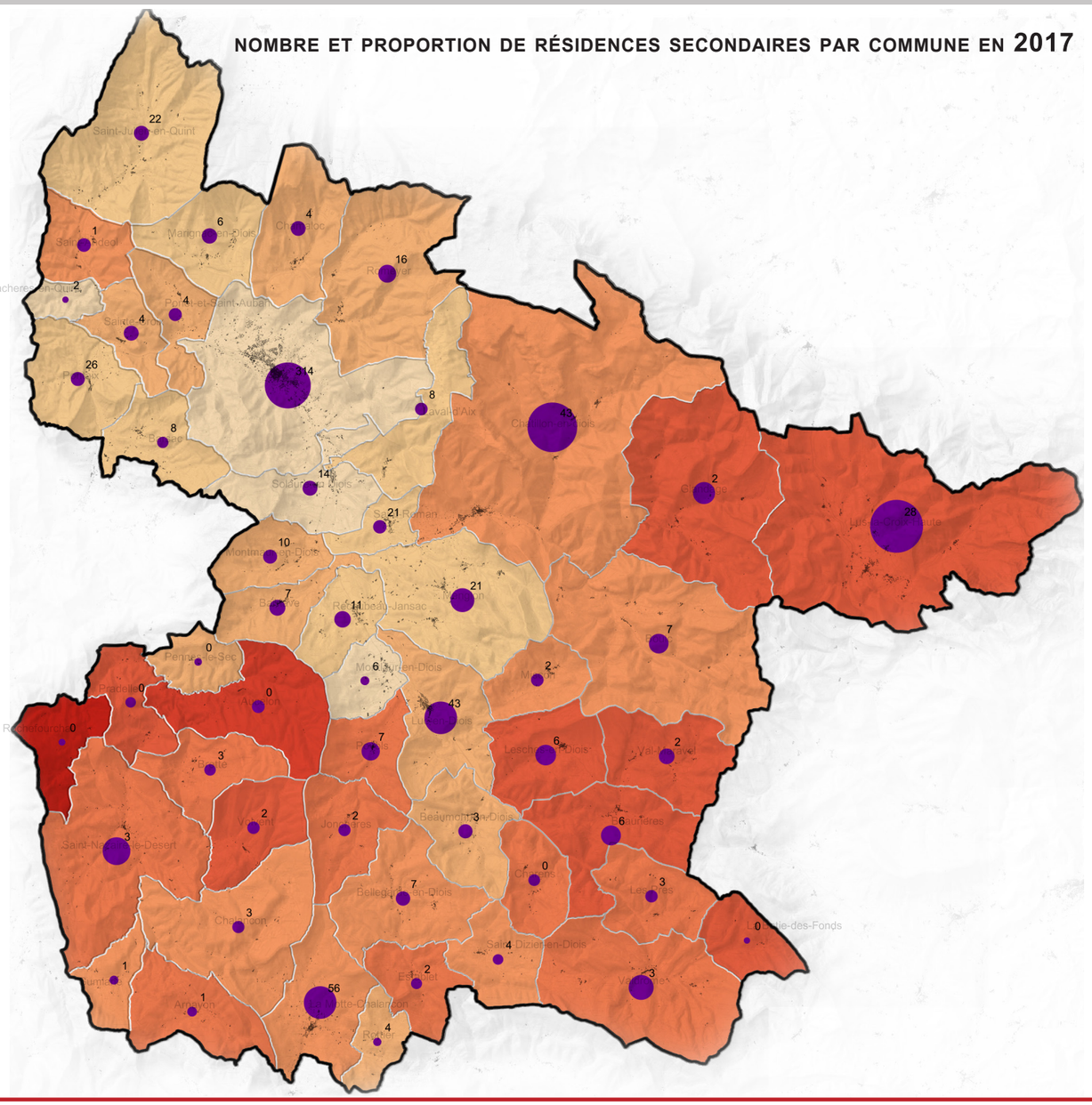
source : fichiers fonciers retraités par le CEREMA/DGALN, source DGFIP

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA VACANCE 2014-2017



source : fichiers fonciers retraités par le CEREMA/DGALN, source DGFIP

NOMBRE ET PROPORTION DE RÉSIDENCES SECONDAIRES PAR COMMUNE EN 2017

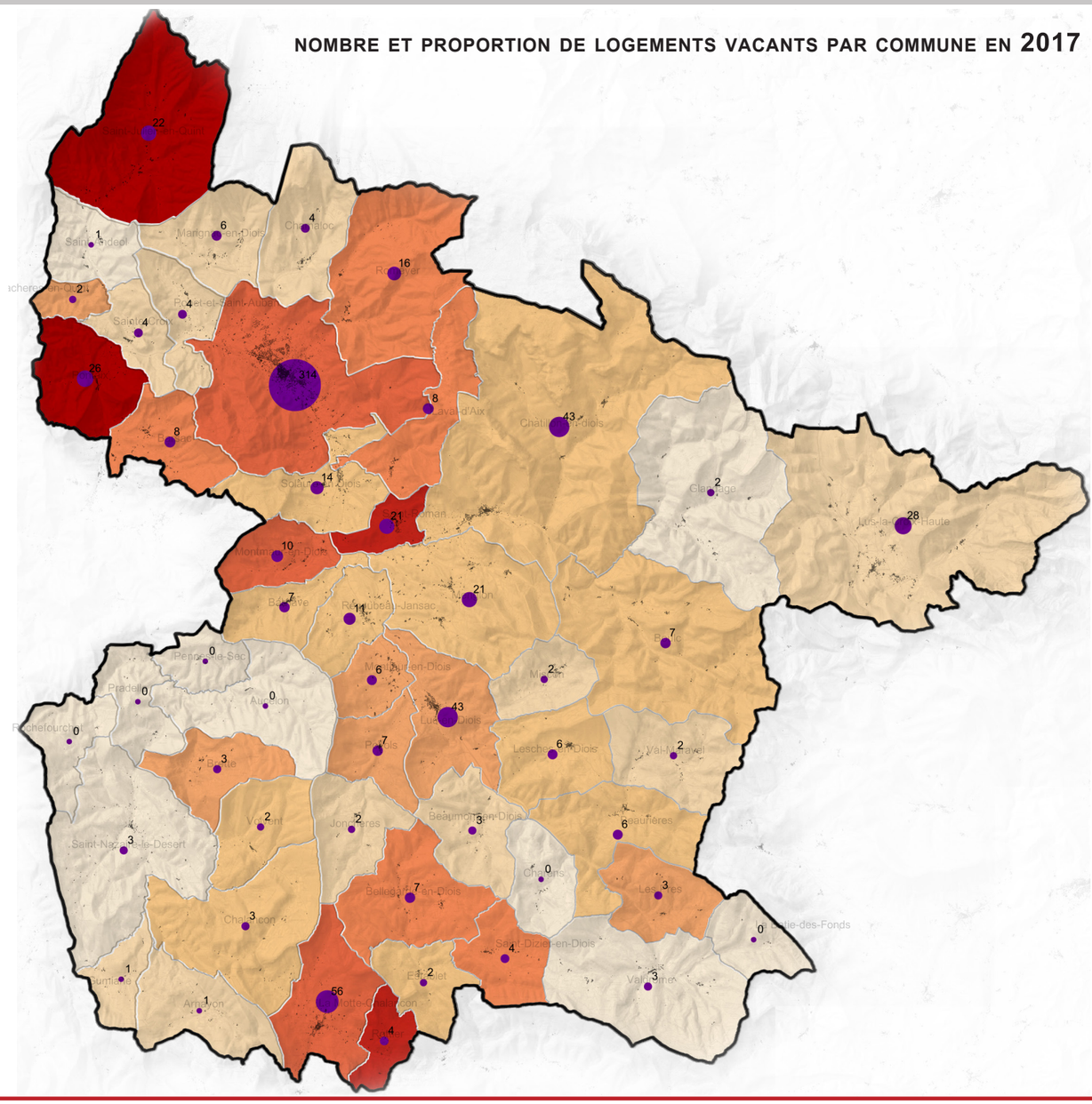


LÉGENDE

- 0 - 10%
- 10 - 20%
- 20 - 30%
- 30 - 40%
- 40 - 50%
- 50 - 60%
- 60 - 70%
- 70 - 80%
- 80 - 90%
- 90 - 100%
- Nombre de logements

Conception : Agence d'urbanisme URBEO, EOHS
Source : NSEE - RGP 2020

NOMBRE ET PROPORTION DE LOGEMENTS VACANTS PAR COMMUNE EN 2017

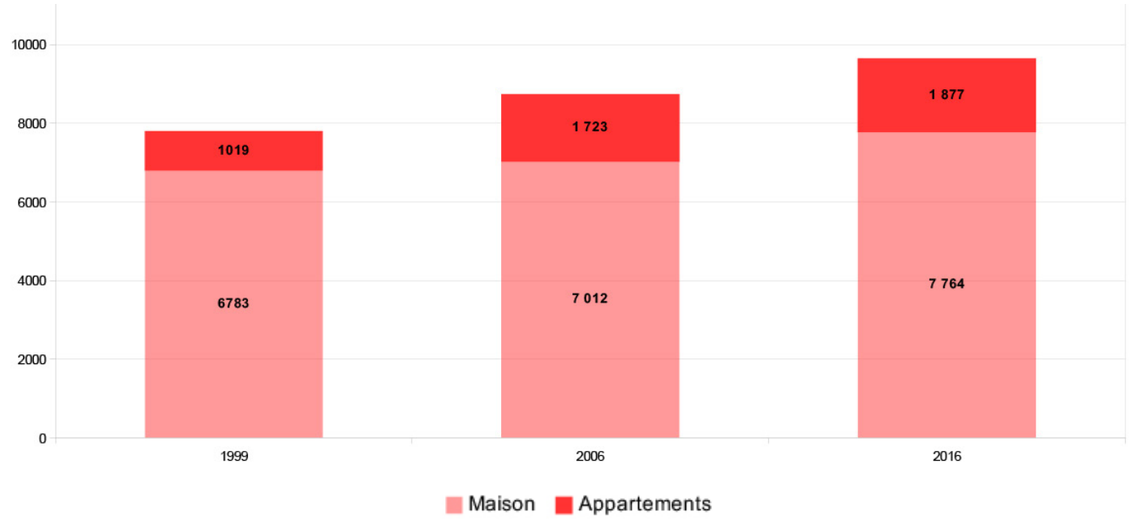


LÉGENDE

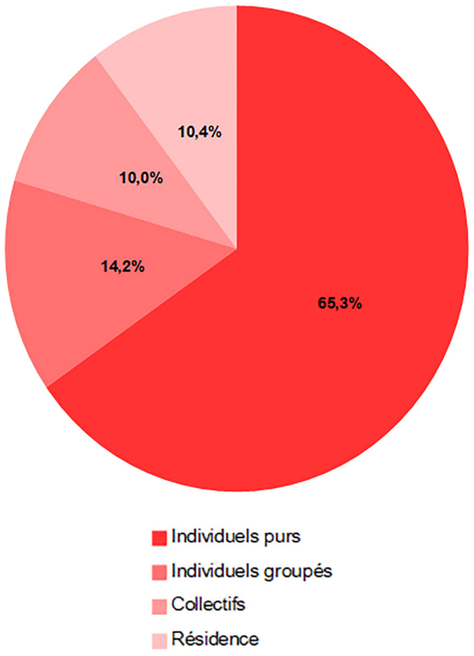
- 0 - 2%
- 2 - 4%
- 4 - 6%
- 6 - 8%
- 8 -10%
- 10 - 12%
- 12 - 14%
- 14 - 16%
- 16 - 18%
- Nombre de logements

Conception : Agence d'urbanisme URBEO, EOHS
Source : NSEE - RGP 2020, URBEO, CCD

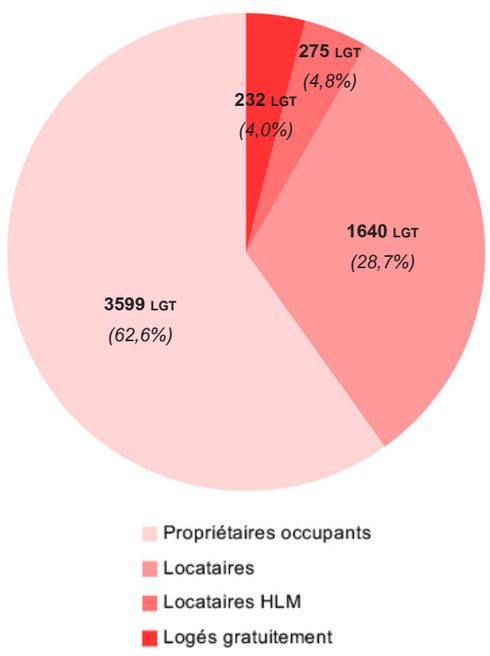
ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS PAR TYPE D'HABITAT ENTRE 1999 ET 2016



TYPES D'HABITAT PRODUITS ENTRE 2009 ET 2018



STATUTS D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2017



Conception : Agence d'urbanisme URBEO, EOHS
Source : NSEE - RGP 20120 SITADEL 2

IV. UN PARC DE LOGEMENTS DOMINÉ PAR LA MAISON INDIVIDUELLE MAIS CONNAISSANT UNE FORME DE DIVERSIFICATION DE SON HABITAT

Les 4/5ème du parc de logements sont préemptés par la maison individuelle. Cette forme d'habitat prédomine le territoire rural et sa présence est bien supérieure aux différentes moyennes départementale (64%) et régionale (50%). Deux communes se distinguent du reste du Diois : la ville-centre (Die) avec 38,4% de logements collectifs et Pennes-le-Sec (65,4%). Les bourgs secondaires présentent aussi une part plus importante d'habitats collectifs : Lus-la-Croix-Haute (25,9%), Luc-en-Diois (22,5%), Sainte-Croix (21,6%), Recoubeau-Jansac (20,6%).

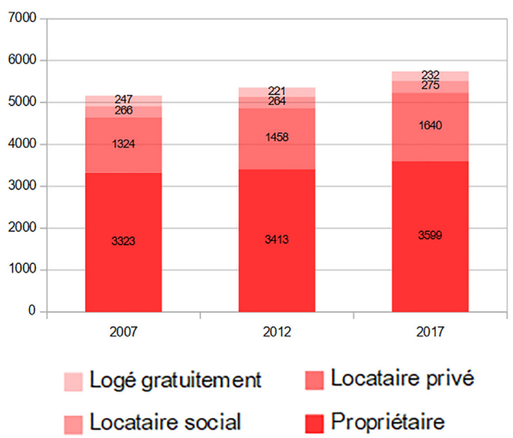
Entre 2006 et 2016, la proportion de logements collectifs a légèrement fléchi : en 2006, 1723 logements collectifs recouvraient le territoire ; ils représentaient 19,7% du parc de logements. En 2016, ce type d'habitat a reculé de 0,2 point dans le parc global pour atteindre aujourd'hui 19,5% du total de logements diois. Si le nombre de logements collectifs a progressé de +154 logements (+9% environ) entre 2006 et 2016, ce rythme de production a été inférieur à celui constaté pour les maisons individuelles. D'après les données SITADEL 2, entre 2009 et 2018, la production de logements, même si elle reste dominée par la maison individuelle (65,3% des logements construits), connaît une forme de diversification :

- 14,2% de logements individuels groupés,
- 10,0% de logements collectifs,
- 10,4% de logements en résidence.

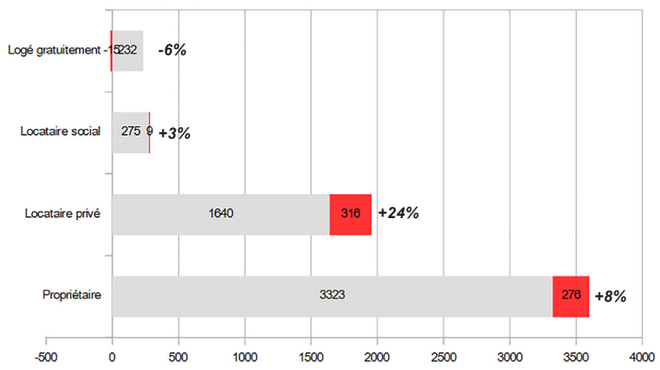
V. UN PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS QUI S'ÉTOFFE AU FIL DES ANNÉES

Le statut de propriétaire-occupant demeure majoritaire sur le territoire. En 2017, 62,6% des résidences principales étaient détenues par des propriétaires occupants (3600 logements). 33,3% des résidences principales étaient occupées par des locataires (1915 logements). La part des locataires dans le parc de logement est légèrement moindre que celle constatée dans la Drôme (35,8%) ou en France métropolitaine (40,2%). Cependant, il est constaté qu'en l'espace d'une décennie, le parc locatif s'est étoffé de 325 logements (+20%) faisant passer la part des logements locatifs de 30,8 à 33,3% du parc global. Les logements mis en location représente plus de la moitié des nouvelles résidences principales apparues entre 2007 et 2017. L'orientation vers le locatif peut se comprendre pour certains propriétaires souhaitant louer leurs biens de manière saisonnière, ceci correspondant à un investissement locatif rentable financièrement mais il contribue, avec les résidences secondaires, à former une image désertifiée de certains villages.

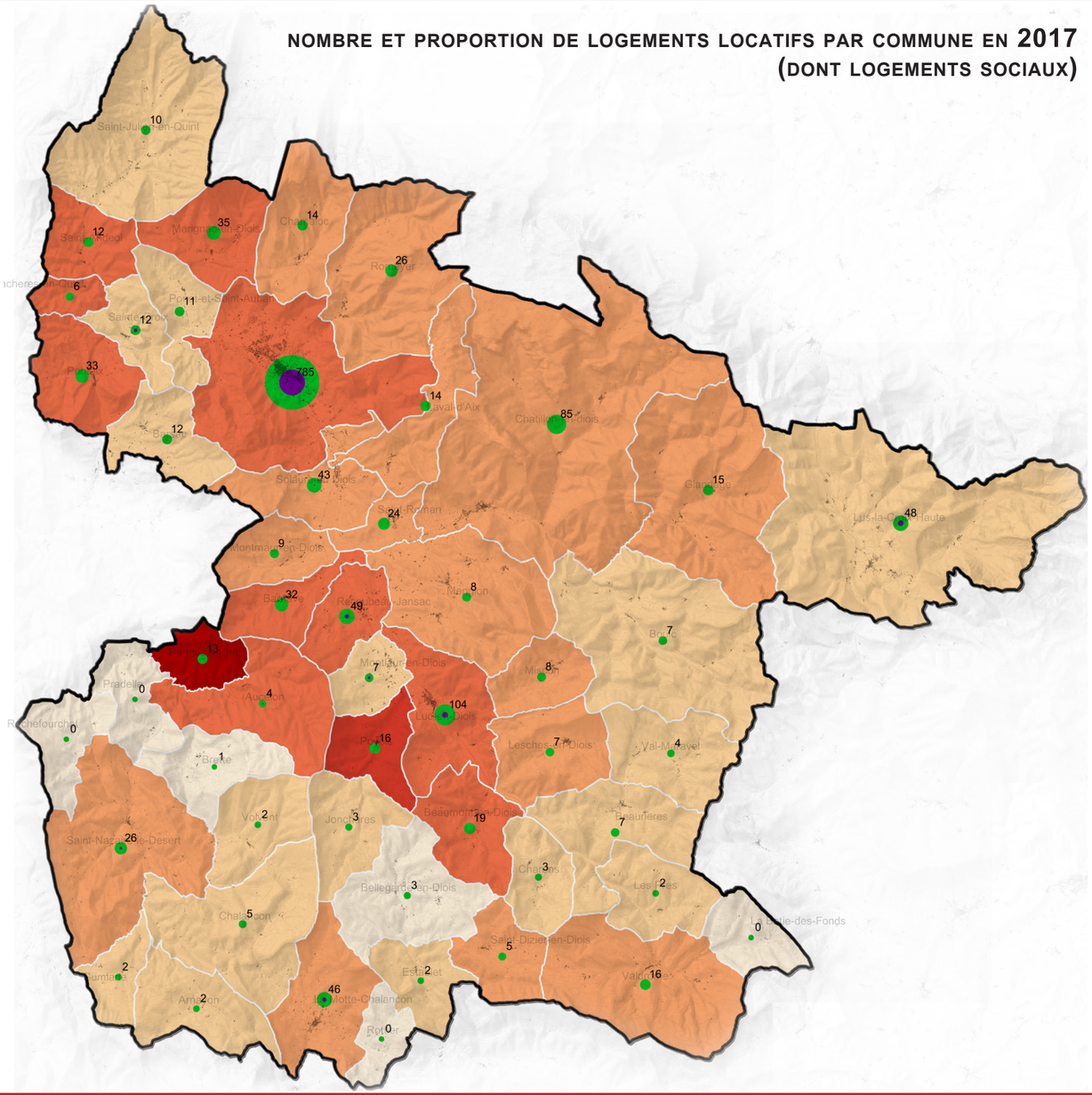
STATUTS D'OCCUPATION DES R.S EN 2007 ET 2017



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉSIDENCES PRINCIPALES PAR STATUT D'OCCUPATION ENTRE 2007 ET 2017



NOMBRE ET PROPORTION DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR COMMUNE EN 2017
(DONT LOGEMENTS SOCIAUX)



LÉGENDE

- 0 - 10%
- 10 - 20%
- 20 - 30%
- 30 - 40%
- 40 - 50%
- > 50%

- Nombre de logements locatifs
- Nombre de logements locatifs sociaux

Conception : Agence d'urbanisme URBEO, EOHS
Source : NSEE - RGP 2020

VI. UN PARC LOCATIF COMMUNAL DÉVELOPPÉ SUR LE TERRITOIRE QUI VIENT COMPLÉTER UNE OFFRE EN LOGEMENT SOCIAL CONCENTRÉE À DIE

En 2019, d'après le RGP, 275 logements sont sous statut social soit 4,8% du parc de logements. Le Répertoire Locatif des Bailleurs Sociaux comptabilise quant à lui au 1er janvier 2020 286 logements sociaux dans le Diois répartis sur 11 communes (Die, Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Châtillon-en-Diois, La Motte Chalancon, Recoubeau-Jansac, Sainte-Croix, Montlaur-en-Diois, Saint-Nazaire-le-Désert, Solaure-en-Diois, Aucelon). 73% des logements sociaux (210 logements) sont localisés dans la ville centre.
Face à la production d'autres résidences principales, le parc de logements sociaux marque le pas : en 2007, le parc social représentait 5,2% des résidences principales, aujourd'hui il atteint 4,8% de ce même parc.

Le parc social présente plusieurs spécificités :

- il est composé à 80,4% de logements collectifs (230 logements) et de 19,6% logements individuels (56 logements), soit un rapport symétriquement inverse au parc global de logement en terme de formes d'habitat,
- il offre davantage de logements de petites typologies (4,2% de T1, 22,7% de T2, 34,6% de T3 ; cf. graphique ci-dessous). A titre d'exemple, plus d'un T2 sur dix présent dans le Diois figure dans le parc social.
- la surface habitable moyenne est de 65,8m².
- 46,2% du parc social a été construit entre 1948 et 1973, et 44% entre 1980 et 2012.
- 86% du parc a été financé avec des prêts permettant de répondre aux besoins de ménages aux ressources «moyennes» (financement de type HLM, PLUS Prêt Locatif à Usage Social). Environ 14% du parc a été financé avec des PLAI ou assimilés (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consacrés aux personnes disposant de très faibles ressources[1].

Le parc en logement social et en locatif est d'autant plus important que la population est économiquement fragile et dispose de revenus peu élevés (cf. infra). En 2018, 204 demandes de logements sociaux ont été formulées. Dans le Diois, la réponse à la demande peine à être couverte car il est possible d'attribuer un logement social pour 3,5 demandes exprimées. Cela s'inscrit néanmoins dans la moyenne régionale[2]. Peu d'expulsions locatives sont relevées sur le territoire en raison d'une bonne solidarité locale existant entre les habitants. Assez logiquement, en lien avec le parc de logement social et compte tenu du niveau de services, plus de 80% des demandes (soit 147 demandes) s'expriment sur la seule commune de Die, pour 45 attributions. Sur la commune de Die, les demandeurs ont un profil plutôt fragile, avec de faibles niveaux de ressources et une situation précaire face à l'emploi. Les petites typologies sont très demandées, en lien avec les caractéristiques des ménages et une forte part de personnes seules dans les demandeurs. La part des demandes issues du parc privé est importante (37%, contre 5% dans la Drôme) et supérieure aux demandes de mutations (21%). La part importante de locataires du parc privé dans les demandes de logements sociaux témoigne de parcours résidentiels « bloqués », pour des ménages logés dans le privés mais ne trouvant pas d'offre de logements. La part de demandeurs entre 30 et 49 ans est importante également, alors que cette tranche d'âge n'est pas fortement présentée dans la population dioise. En moyenne, les demandeurs attendent relativement peu pour qu'un logement leur soit attribué : 67% des demandes datent de moins de 1 an et 89% datent de moins de 2 ans.

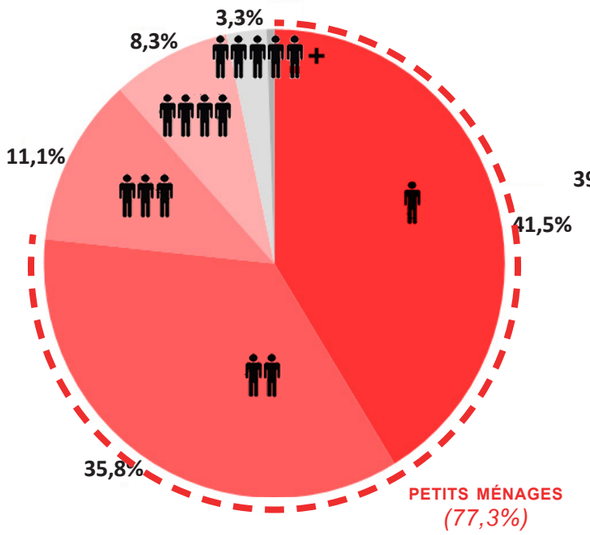
En complément du parc locatif social, la quasi-totalité des communes du Diois dispose d'un ou de plusieurs logements communaux. Sur certaines communes, ce parc représente la totalité de l'offre locative. 5,8% des logements communaux sont conventionnés, parmi l'ensemble du parc locatif, contre 1,7% dans la Drôme. Le parc communal est d'autant plus important pour le Diois qu'il permet d'introduire du logement locatif abordable dans des communes où les opérateurs, notamment les bailleurs, ne sont pas ou peu présents. Cependant, il pose des questions en termes de gestion et notamment sur les capacités financières et humaines pour des « petites » communes à gérer des logements locatifs et la possibilité d'une intermédiation locative via des structures locales[3].
A côté de cela, plusieurs structures existent pour l'accueil des personnes économiquement fragiles dont notamment :

- une résidence sociale (petit collectif en R+1 implanté à Die) d'une vingtaine de logements, construite en 2015 par Drôme Aménagement Habitat et gérée aujourd'hui par SOLIHA. Elle héberge exclusivement des personnes seules et offre un accueil de jour et de nuit.
- un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) de 5 logements à Die, géré par le Diaconat protestant et bénéficiant aussi d'un accompagnement par un travailleur social.

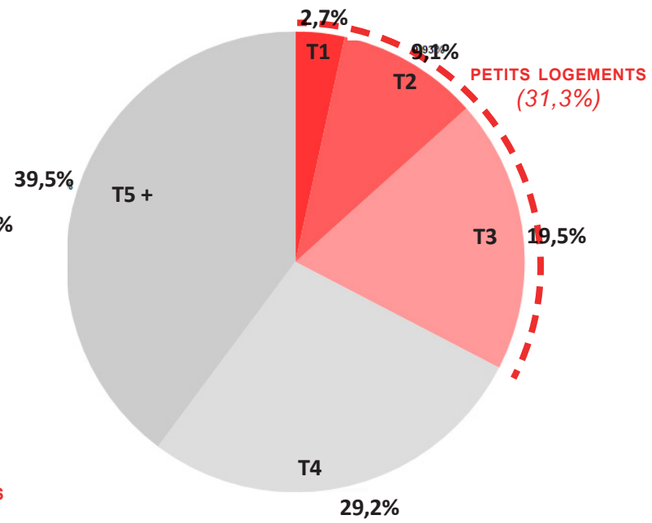
[1] Au 1er janvier 2021, la condition de ressource pour louer un logement en PLUS est fixé à 20966€ par an pour une personne seule. Elle est de 11531 € pour un logement en PLAI.
[2] A titre de comparaison, 4,8 demandes sont exprimées pour 1 logement social dans la vallée du Rhône, et 3,7 pour la Communauté de Communes du Crestois.
[3] Comme l'ADLS (Ardèche Drôme Location Sociale) par exemple.

VII. UN DÉCALAGE MARQUÉ ENTRE LA COMPOSITION DES MÉNAGES ET LES TYPOLOGIES DE LOGEMENT RÉVÉLANT UNE SOUS-OCCUPATION ACCENTUÉE

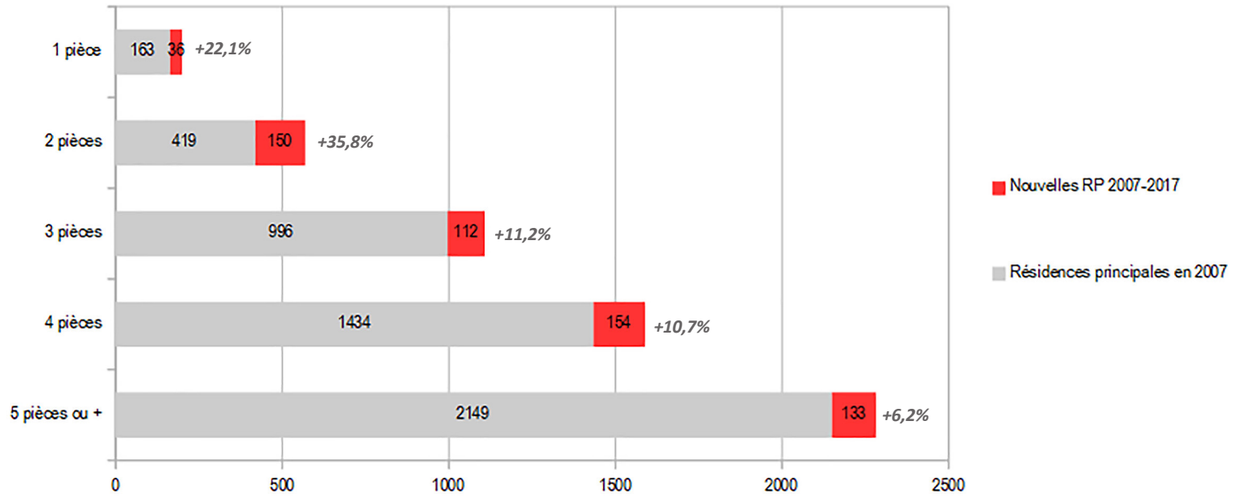
COMPOSITION DES MÉNAGES EN 2017



TYPOLOGIE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2017



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉSIDENCES PRINCIPALES PAR TYPOLOGIE ENTRE 2007 ET 2017



Sur 5746 résidences principales, plus des deux tiers (3870 logements, 67,3%) sont de grandes tailles (T4-T5 et plus). Cela est corrélativement lié à la présence des maisons individuelles sur le territoire. La proportion de grands logements tend cependant à diminuer : en 2007, le parc de résidences principales présentaient 69,5% de T4 et plus, elle a depuis diminué de près de 2 points. En 10 ans, ce sont principalement les petites typologies de logement qui ont profité du développement. Le nombre de T1 a augmenté de 36 logements (+22%), les T2 de +150 logements (+36%) alors que les T5 et plus ont progressé de +6% durant la même période.

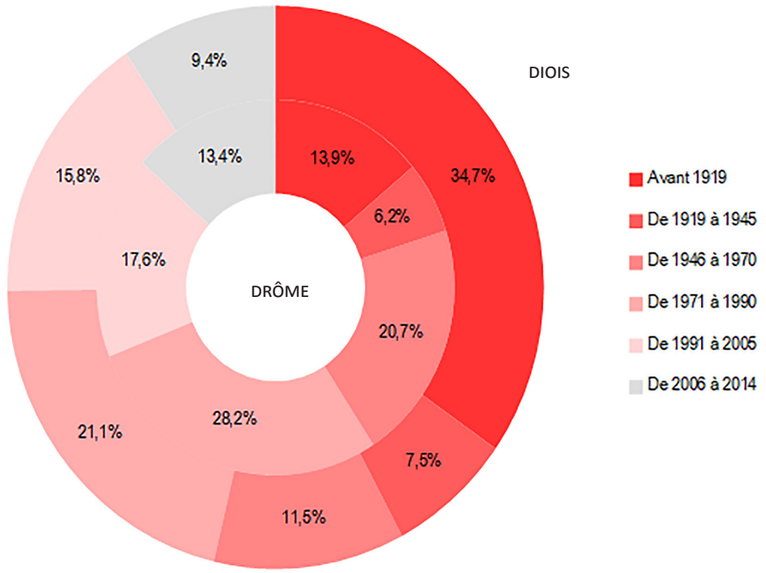
Comparativement à la moyenne départementale, le Diois présente une part de petits logements T1-T2 supérieure à ce qui est constaté dans la Drôme : 13,4% de T1-T2 dans le Diois, 11,8% dans la Drôme. La structure du parc et la dynamique de construction cherche à répondre davantage à la typologie des ménages de faible taille (pour rappel 41,5% des ménages sont constitués de personnes seules). Cependant, force est de constater le décalage marqué entre la composition des ménages (de petites tailles) et les typologies de logement. Il en résulte que 77% des résidences principales sont considérées comme sous occupées. 30,1% des RP sont en situation de sous occupation accentuée. Cette sous-occupation est principalement liée à l'avancée en âge des ménages (départ des enfants du berceau familial, veuvage, solisme des personnes âgées). Cette situation ne doit pas pour autant obérer les cas de suroccupation existants sur le territoire même si cette problématique apparaît très limitée dans le Diois : 5% des résidences principales seraient selon l'INSEE suroccupées[11], et 0,6% en suroccupation accentuée (35 logements). Le coeur de l'agglomération Dioise est principalement concernée (9,1% des résidences principales à Chamaloc, 7,7% à Barsac, 6,3% à Marignac, 5,3% à Romeyer, 4,9% à Solaure, 2,5% à Die) ainsi que 6 communes éparses (Lus-La-Croix-Haute, Glandage, Val-Maravel, Valdrôme, Montlaur, Menglon).

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : NSEE - RGP 2020

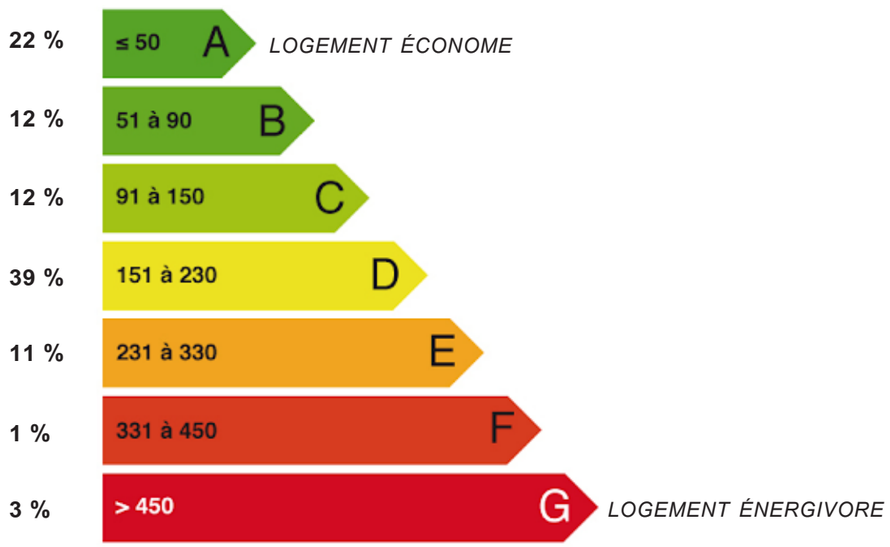
[11] *D'après l'INSEE, l'occupation « normale « d'un logement se caractérise selon les conditions suivantes :*

- *une pièce de séjour pour le ménage ;*
- *une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;*
- *une pièce pour les autres personnes mariées ou remariées mais ne vivant pas en couple, veuves ou divorcées, ainsi que pour les célibataires de 19 ans ou plus ;*

RÉPARTITION DU PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT



RÉPARTITION DU PARC LOCATIF SOCIAL EN 2020 SELON SES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : NSEE - RGP 2020 - RPLS 2020

URBEO

VIII. UN PARC DE LOGEMENTS GLOBALEMENT ANCIEN QUI NÉCESSITE DES RÉNOVATIONS SECTORIELLES

Plus du tiers du parc de résidences principales (1957 logements) date d'avant 1919 et plus de la moitié est antérieur aux années 1970. Les bâtiments d'avant la première guerre mondiale ont principalement été réalisés selon des matériaux dits «traditionnels» (pierre, terre, bois...). Ceux réalisés durant la période 1946-1970 (647 logements) doivent particulièrement être regardés car, en raison des matériaux et techniques de construction utilisés, ces bâtiments présentent fréquemment des problématiques énergétiques (déperdition de chaleur, etc.).
Comparativement aux moyennes drômoise[12] ou nationale, le parc immobilier diois apparaît ancien. Un parc de logements anciens nécessite des besoins en rénovation et en réhabilitation afin de le maintenir dans un état décent et répondant aux besoins de la population. D'après la base de données SITADEL 2, 300 déclarations préalables de travaux sont délivrées en moyenne par an dans le Diois (période 2010 -2019). Ces autorisations d'urbanisme permettent d'adapter les biens immobiliers aux attentes de leurs occupants (réhabilitation, modification d'aspect extérieur, légère extension...).

Des problématiques différenciées sont relevées selon les communes et le statut du parc de logement :

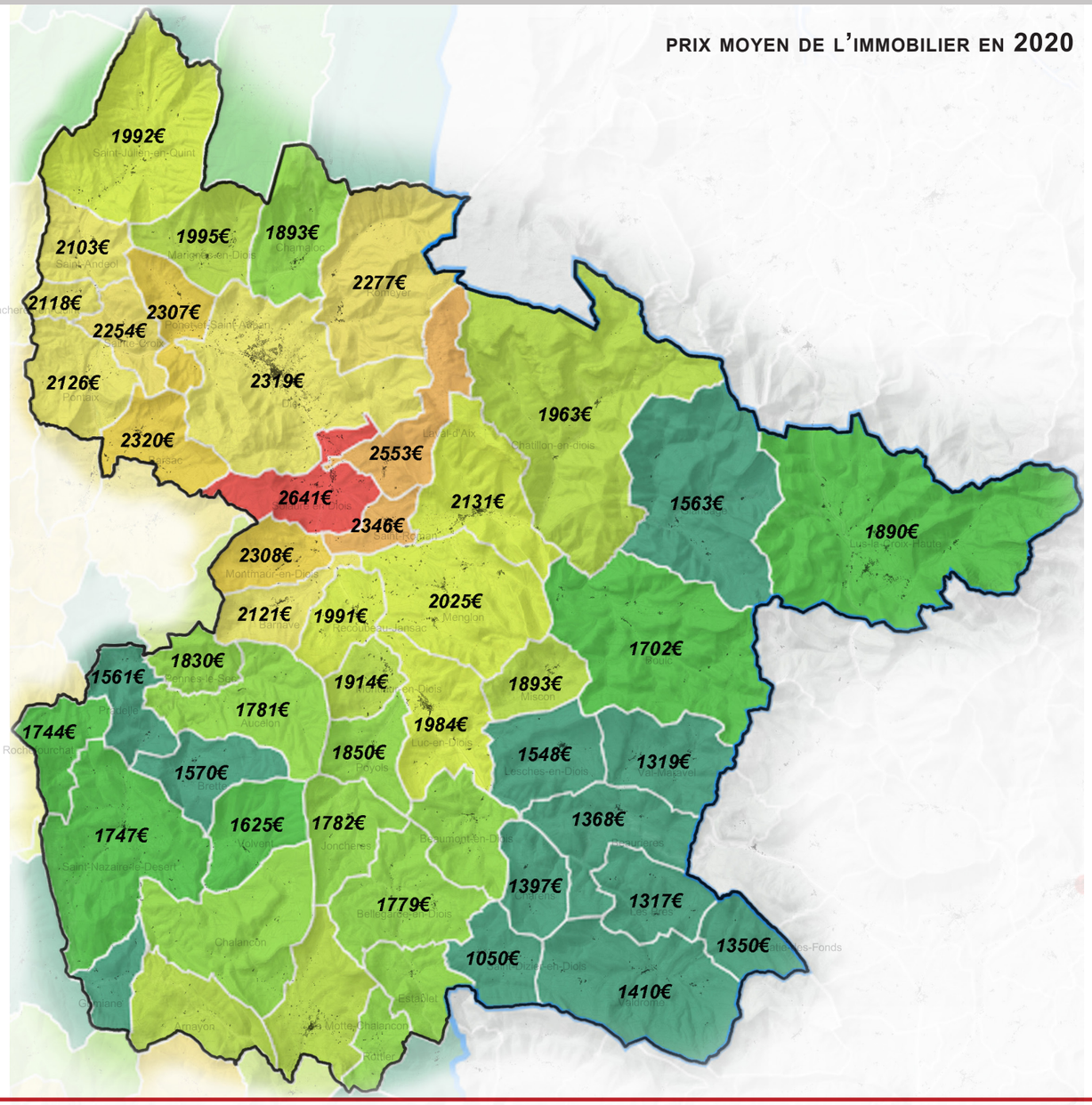
- le parc communal qui date majoritairement d'avant 1946 apparaît globalement en bon état en raison de rénovations réalisées récemment.
- le parc locatif social est assez récent : 46% des logements locatifs sociaux ont été construits entre 1948 et 1974 ; 56% sont postérieurs aux années 80. Le logement social a été, ces dernières années, assez porteur dans la construction neuve. Le parc social apparaît en bon état. 4 logements sur 5 présentent des performances énergétiques plus élevées que la moyenne du parc national. Sur 100 logements dont l'étiquette de performance énergétique est connue (c'est-à-dire 27% du parc social), 22% sont des logements économes (en raison de leur date récente de construction), 24% sont classés en niveau B ou C (soit des consommations moyennes d'énergie comprises entre 51 et 150 kwhep/m²/an). 4% des logements sont considérés comme particulièrement énergivores[13]. Par ailleurs, plusieurs opérations de rénovation en cours permettent d'améliorer l'état du parc actuel (à l'instar de la résidence Le Ponet à Die représentant 30 logements) ou encore des opérations en acquisition-amélioration à Saint-Nazaire le Désert et dans le centre de Die (15 logements).
- le parc de propriétaires occupants apparaît plus problématique. D'après le classement cadastral[14], les deux tiers du parc de résidences principales sont classés «inconfortables» avec un état et une qualité de la construction allant de médiocre à très médiocre (matériaux bons marchés, absence fréquente de locaux d'hygiène, aspect délabré...).

Depuis 2016,12 signalements concernant des problématiques d'habitat insalubre ont été remontés à l'Agence Régionale de Santé. Sur ces 12 signalements, 3 ont entraîné des arrêtés d'insalubrité ou de traitement de danger sanitaire imminent. Les autres signalements relevaient de problèmes d'hygiène, de salubrité ou d'intoxication au monoxyde de carbone. Ces signalements ne sont qu'une partie très émergée d'un parc de logements indignes non repérés.
Le traitement des situations de «Lutte contre l'Habitat indigne et Indécent» (LHI) est appréhendé à travers un Programme d'Intérêt Général (PIG) qui est en cours dans le département. Un PIG en faveur de l'amélioration de l'Habitat est également en cours de contractualisation (période 2018-2020). Entre 2016 et 2018, 111 dossiers concernant le Diois ont été déposés : 109 concernaient des propriétaires occupants, 91 dossiers ont d'ores et déjà été soldés avec la réalisation de travaux achevés[15].
Afin de repérer finement le parc de logements vétustes et énergivores à rénover ou réhabiliter, une étude a été lancée en 2019 par la Communauté des Communes du Diois, en partenariat avec le Conseil Départemental, l'ADIL 26, la CAF, l'ARS, le CCAS et la DDT26.

---

[12] Dans la Drôme, les logements construits avant 1919 représentent 13,9% des résidences principales. En France métropolitaine, la proportion s'établit à 13,5%.
[13] En France, plus de 11% du parc est énergivore (classé G avec une consommation supérieure à 450 kwhep/m²/an.
[14] Le classement cadastral est un indicateur de la qualité globale du logement selon des critères relatifs au caractère architectural de l'immeuble, à la qualité de la construction, aux équipe- ments de l'immeuble et du logement.
[15] Sur le territoire, une information et un accompagnement des particuliers est mis en place à travers des permanences de Soliha et de l'Adil (Point Info Energie). En 2018, 39 personnes ont été reçues dans la permanence contre 50 en 2017. La baisse de fréquentation a surtout touché les propriétaires bailleurs, population plus difficile à capter que les propriétaires occupants.

PRIX MOYEN DE L'IMMOBILIER EN 2020



LÉGENDE

1500€/m² — 2800€/m²

Conception : Agence d'urbanisme URBEO, Meilleursagents.com
Source : Meilleursagents.com mars 2021

URBEO

IX. UN MARCHÉ IMMOBILIER FORTEMENT INFLUENCÉ PAR DES ACHETEURS EXTÉRIEURS AU TERRITOIRE ET DIFFICILEMENT ACCESSIBLE AUX PRIMO-ACCÉDANTS

Le positionnement en retrait du pays Diois par rapport aux grandes agglomérations et aux infrastructures régionales de déplacement définissent des rapports d'accessibilité qui impactent les prix immobiliers locaux. On observe un distingo en termes de prix immobiliers entre les territoires accessibles de la vallée de la Drôme des secteurs montagnards du Diois, impliquant plus de temps de transport. Les prix moyens au m² (pour une maison individuelle) varie du simple au double entre le haut diois et le coeur de l'agglomération. Les prix les plus élevés sont mentionnés à Solaure-en-Diois (en périphérie immédiate de Die) avec 2641€/m² tandis que pour des communes de montagne comme Val-Maravel, les prix s'établissent à 1317€/m².

Globalement, dans la Drôme, les prix de l'immobilier ont connu une flambée des prix durant les années 2000 (comme partout sur le territoire national) faisant passer la valeur des biens du simple au double. Par rapport à 2011, les prix moyens apparaissent assez stabilisés. Après une baisse d'environ 7% entre 2011 et 2017, les prix ont connu une hausse de même ordre pour atteindre les niveaux qu'ils affichaient il y a 10 ans.

Même s'ils n'apparaissent pas excessifs (comparés au département), les prix sont en décalage avec le niveau de vie des habitants du Diois. Comparés à d'autres marchés locaux, ces prix peuvent paraitre faibles et sont attractifs pour des ménages venus d'ailleurs, en quête d'un nouveau cadre ou d'une maison secondaire. Cette pression extérieure participe à déconnecter les prix immobiliers des capacités financières des habitants locaux. Dans cette situation, les jeunes et les ménages précaires sont les plus en difficulté pour acquérir un logement. En effet, en 2018, seulement 5,5% des acheteurs avaient moins de 30 ans, cela apparaît particulièrement faible en comparaison des moyennes départementale et locale : 18% dans la Drôme, 12,3% dans la Vallée de la Drôme et 13% en Drôme Provençale.

Dans le cas d'un couple de moins de 30 ans sans enfant (1,5 Unité de Consommation), la mise en perspective des prix médians des transactions de biens en 2017, montre que sans apport, l'accès à la propriété pour une maison semble impossible pour « 25% des ménages les moins aisés ». A partir du revenu médian, la maison est accessible avec un emprunt sur 25 ans.
Il en est de même pour le cas d'un couple de 40-49 ans avec 2 enfants (2,1 Unités de Consommation).

Aux prix trop élevés pour les jeunes acheteurs, s'ajoute le peu de terrains à bâtir disponible sur le territoire, or ces biens sont ciblés par les jeunes ménages et les primo accédants. A titre d'illustration, très peu de PTZ (prêt à Taux Zéro) sont sollicités sur le territoire : 64 PTZ étaient émis entre 2012 et 2017, 22 PTZ en 2017 dont près de la moitié à Die.
L'ensemble de ces facteurs constitue une difficulté pour les jeunes ménages souhaitant s'installer dans le Diois. Ces ménages vont privilégier :

- soit l'achat d'un bien abordable mais nécessitant de nombreux travaux dont le coût s'ajoute au prix du bien
- soit se tourner vers d'autres solutions, comme l'habitat léger, très présent sur certaines communes du territoire
- soit renoncer à s'installer sur le territoire.

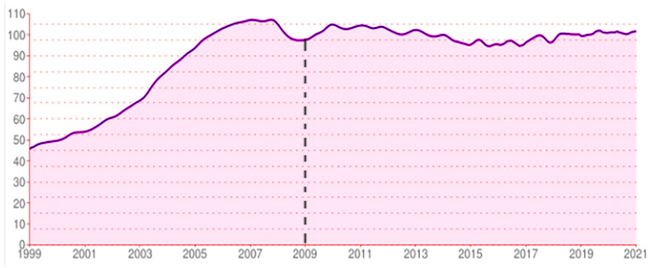
Le marché immobilier local est en partie influencé par les capacités financières des acquéreurs pouvant jouer sur les prix des biens. Ainsi sur le territoire, ce sont des acquéreurs extérieurs au Diois, avec des capacités financières plus importantes que les ménages locaux, qui influent sur les prix des biens. En 2018 on comptait :

- 7,8% d'acquéreurs franciliens, contre 3% sur la Drôme et 6,3 en Drôme Provençale
- 5,8% d'acquéreurs résidant en dehors de la France, contre 2% dans la Drôme et 6,3% en Drôme Provençale.

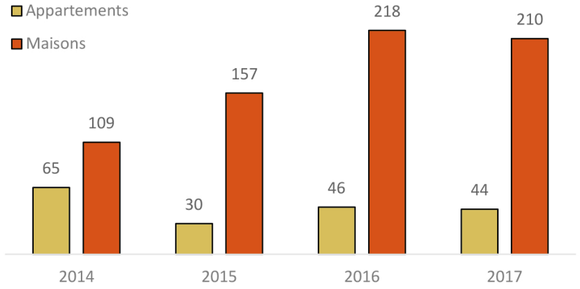
Ces acquéreurs hors Diois ont des capacités financières plus importantes que les ménages locaux et sont attirés par les prix accessibles du marché local, par le cadre qu'offre le territoire et par la spécificité des biens (vieille bâtisse, etc.).

Le marché des résidences secondaires constitue également un « marché parallèle » au marché immobilier classique, c'est une spécificité qui s'observe aussi dans le Sud de la Drôme.

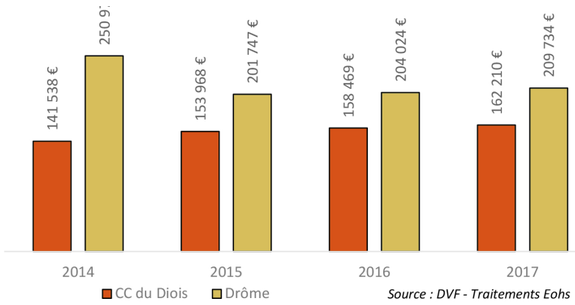
ÉVOLUTION DES PRIX DE L'IMMOBILIER DANS LA DROME



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRANSACTIONS PAR TYPE DE BIENS

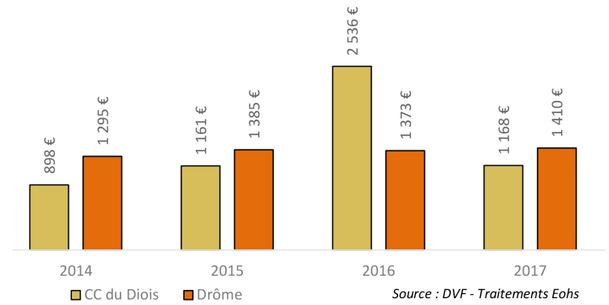


ÉVOLUTION DES PRIX MOYENS DES TRANSACTIONS DE MAISONS

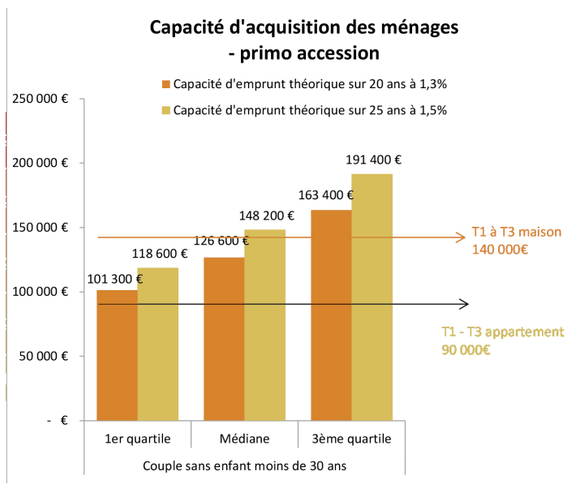


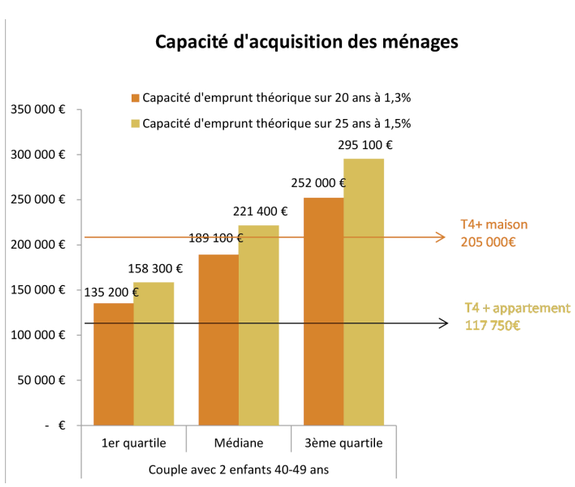
Source : DVF - Traitements Eohs

ÉVOLUTION DES PRIX MOYENS DES TRANSACTIONS D'APPARTEMENTS



Source : DVF - Traitements Eohs

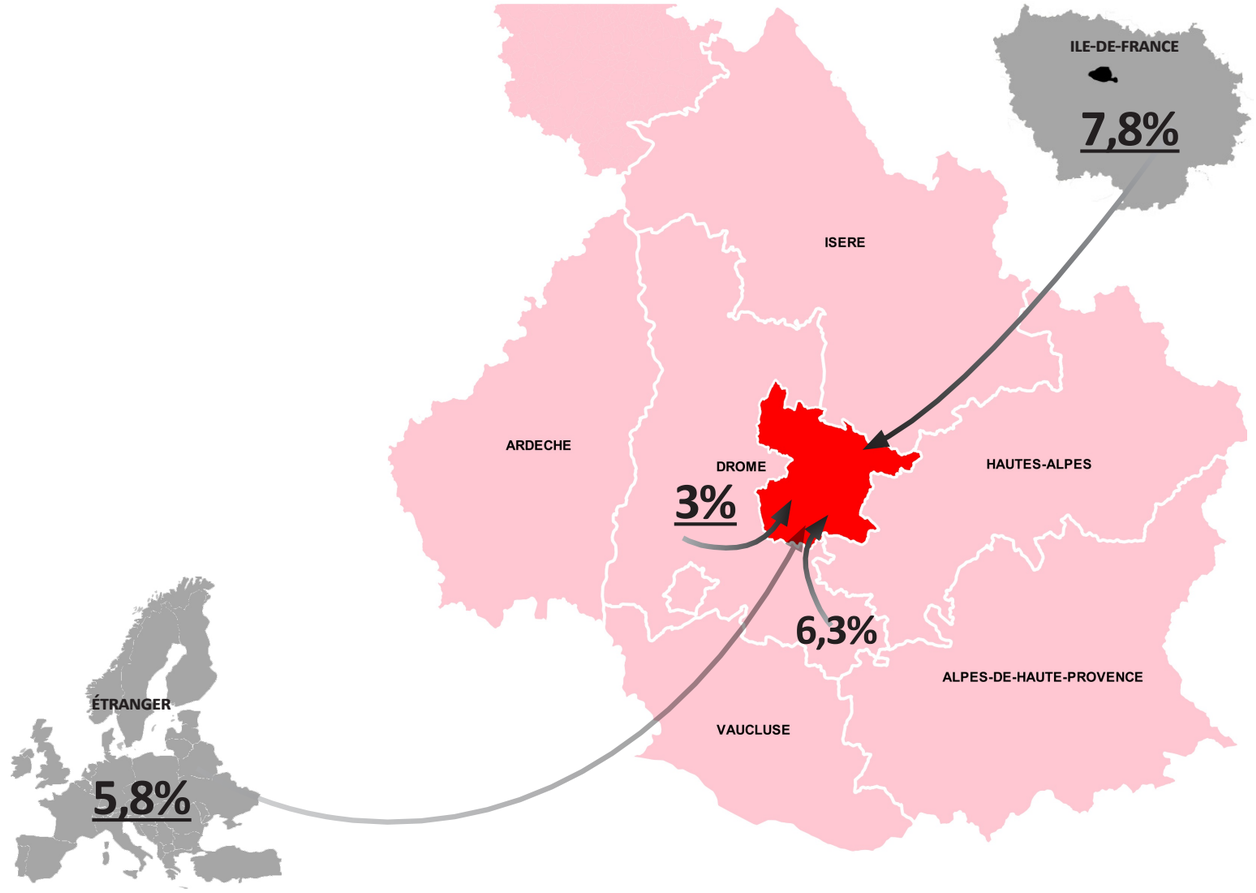




En 2016, 313 transactions immobilières ou foncières étaient recensées. La grande majorité des transactions de biens concerne des maisons, avec une hausse importante du nombre de transactions depuis 2015. Les transactions concernant des appartements évoluent plus lentement, autour de 45 par an.

Sur le Diois, le prix des maisons a augmenté de 20 700€ entre 2014 et 2017, soit une augmentation de 14,6%. Cette évolution contraste avec ce qui se passe à l'échelle départementale sur la même période, avec une chute des prix de 41 000€ entre 2014 et 2015, même si depuis 2015, une hausse des prix s'amorce.
En ce qui concerne les appartements, les prix sont en hausse depuis 2014, avec un épiphénomène en 2016 où les prix au m² du Diois ont dépassé les prix au m² du département. Dès 2017, les prix sont revenus au même niveau qu'en 2015 et ils sont globalement stables. Le marché de l'immobilier est globalement influencé par les résidences secondaires et les biens en location touristique.

ORIGINE DES ACHETEURS DE BIENS IMMOBILIERS DANS LE DIOIS



Conception : EOHS
Source : INSEE, RPLS 2019, DVF 2019

URBEO

EHPAD «AU FIL DE SOI» DE DIE



FOYER «CLAIR MATIN» À LA MOTTE-CHALANCON



X. DES PUBLICS VULNÉRABLES MULTIPLES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES EN HÉBERGEMENT

LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES ET EN PERTE D'AUTONOMIE

1550 habitants ont plus de 75 ans dans le Diois. 5 établissements d'accueil pour personnes âgées sont recensés rassemblant 222 places. Le taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées s'établit ainsi à 143 places pour 1000 hbt de + de 75 ans. Bien que cette proportion soit bien supérieure à la moyenne départementale (110 places / 1000 hbt), le Diois est légèrement moins bien doté que la moyenne régionale et nationale (148 places).

Plusieurs résidences non médicalisées pour personnes âgées sont dénombrées :

- Résidence Les Genets à Marignac-en-Diois (16 logements),
- Résidence Sérénides Les Tilleuls à Luc-en-Diois (12 logements),
- Résidence Saint-Jean à Chatillon-en-Diois (11 logements),
- Résidence Le Lucquet à Luc-en-Diois (24 logements).

L'EHPAD du centre hospitalier de Die comptabilise 145 places, dont 60 pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et 85 pour les personnes âgées dépendantes.

De manière globale et par retour d'entretiens locaux, les personnes âgées ou vieillissantes privilégient de plus en plus le maintien à domicile dans des logements anciens et pas toujours adaptés à leur perte d'autonomie. L'adaptabilité et l'accessibilité des logements devra dès lors être prise en considération, notamment dans les centres bourgs. A cette problématique de l'adaptation des logements se pose la difficulté sur certaines communes de faire venir à domicile des professionnels de santé (infirmières, médecins…). Les professionnels de «premier recours» (médecins généralistes et infirmiers libéraux) assurent les visites à domicile mais cela reste insuffisant. Leur nombre et l'importance des temps de trajet limitent leur disponibilité. Les dispositifs spécialisés (hospitalisation à domicile, service de soins infirmiers à domicile du CH de Die, équipe de soins Alzheimer à domicile..) interviennent sur des zones géographiques très larges et ont donc une capacité de réponse plus limitée.

En matière de handicap, plusieurs indicateurs généraux permettent de repérer les publics handicapés (moteur, mental...) :

- la proportion d'élèves handicapés,
- le nombre d'allocataires de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)[16]
- le nombre d'allocataires de la PCH (Prestations de Compensation du Handicap) et de l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne),
- le nombre de places en établissements et services pour personnes en situation de handicap.

Dans la Drôme, 7,4% des personnes sont bénéficiaires de la PCH et de l'ACTP, 4% des élèves du premier et du second degré sont handicapés, 3,2% des 20-64 ans sont allocataires de l'AAH et le département compte en moyenne 6,7 places d'hébergement pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans (dont 1,4°/oo en maison d'accueil spécialisée et 4 en ESAT[17]).

A l'échelle du Diois, il est recensé 238 allocataires de l'AAH en 2019 soit 3,8% des 20-64 ans. Cette proportion est plus élevée que la moyenne départementale. Deux structures principales d'hébergements spécialisés des personnes handicapées sont implantées sur le territoire :

- Le Foyer Logement adapté à Recoubeau-Jansac : il s'agit d'un foyer d'hébergement de 19 places destiné au personnel de l'ESAT en situation de handicap, auquel sont adossées 28 places de «foyer-appartement» pour d'anciens travailleurs d'ESAT en situation de retraite et présentant donc des besoins liés à leur âge vieillissant. Une autre structure complète les services déjà cités avec un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de 30 places destinée à accompagner des personnes en situation de handicap, travaillant à l'ESAT ou non, qui vivent en logement autonome mais ont besoin d'un accompagnement.
- Le Foyer Clair Matin à La-Motte-Chalancon qui accueille les adultes handicapés qui disposent d'une certaine autonomie mais qui ne sont pas aptes à exercer un travail productif, y compris en ESAT. Le foyer dispose de 30 places (24 places en foyer de vie non médicalisé et 12 places en Foyer d'Accueil Médicalisé - FAM).

Avec 58 places, le territoire présente un taux d'équipement d'hébergement de 11°/oo ce qui est quasiment deux fois plus élevé à l'échelle départementale.

[16] L'AAH répond à des taux d'incapacité minimum de 80% ou des taux moindre si le handicap conduit à une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi.

[17] ESAT = Etablissement et Service d'Aide par le Travail

HABITAT LÉGER DANS LE DIOIS



LES SAISONNIERS

En 2019, dans la Vallée de la Drôme, sur 5 190 projets de recrutements, 72,4% (soit 3 760 projets) concernaient des emplois saisonniers. Le bassin de la Vallée de la Drôme se positionne comme le premier bassin de recrutement saisonnier de la Drôme et représente à lui seul près du quart des projets de recrutements saisonniers du département. Les emplois saisonniers sont principalement liés aux activités touristiques et agricoles (notamment viticoles).

Cette population saisonnière, de passage sur le territoire, nécessite une offre de logements adaptée avec des spécificités liées au caractère souvent éphémère de sa présence sur le territoire. A défaut d'hébergements intégrés au sein des structures économiques (exemple : camping à la ferme dans les exploitations agricoles..), le territoire voit se multiplier une diversité d'habitats mobiles (caravane, van, camping-car...) rentrant en concurrence avec d'autres usages et générant stationnement anarchique, implantations éparses altérant des milieux naturels...

LES JEUNES : UN SENTIMENT D' « EXCLUSION » DU MARCHÉ DE L'HABITAT

Les jeunes ménages regroupent dans les faits une grande diversité de situations : étudiants, stagiaires, alternants, en CDI, en CDD, sans emploi, saisonniers, précaires… Les jeunes ménages en situation économique précaire et qui souhaitent rester sur le territoire se retrouvent face à un marché immobilier très souvent inaccessible (cf. infra), à une offre locative privée en bon état rare ainsi qu'à un parc social ou conventionné assez peu développé. Certains de ces ménages font le choix de quitter le territoire ou bien optent pour un habitat léger plus adapté à leurs ressources.

La problématique du logement étant étroitement liée à celle de l'accès aux études à l'emploi, le départ de jeunes du territoire est aussi à mettre en relation avec la difficulté pour les jeunes de trouver un emploi sur le territoire.

Afin de répondre à ces difficultés, l'ESCDD (Espace Social et Culturel Du Diois) se fait actuellement le relais d'un projet d'habitat intergénérationnel, porté par l'Association «Solidarité Habitat» : ce projet vise à mettre en lien des personnes en besoin temporaire d'hébergement (étudiants, nouveux arrivants, travailleurs saisonniers...) avec des personnes ayant la possibilité d'héberger et en attente d'échanges.

LES MODES DE VIE ALTERNATIFS

Le Diois est une terre d'innovations sociales et d'avancées environnementales reconnue dans les milieux spécialisés à l'échelle nationale. Plusieurs communautés, écohameaux ou habitats isolés sont le siège de développement de modes de vie alternatifs ou autonomes. Des habitats légers (yourte, tipi, tiny house, roulotte, cabane...) se sont multipliés depuis 10 ans sur le territoire, parfois de manière illégale (avec des incidences sur certains milieux naturels...). Outre des motivations liées à un choix de vie, la précarisation de plusieurs ménages conduit à adopter des types d'habitat sollicitant peu de ressources financières (en construction, en gestion...) ou pouvant constituer une transition vers des habitats plus pérennes. Les demandes pour ce type d'habitat se multiplient. L'acceptation sociale de ce type d'habitat est perçue parfois comme difficile par des habitants locaux en raison de la soustraction aux paiements de taxes locales ou encore au non-respect de règles communes en matière d'urbanisme.

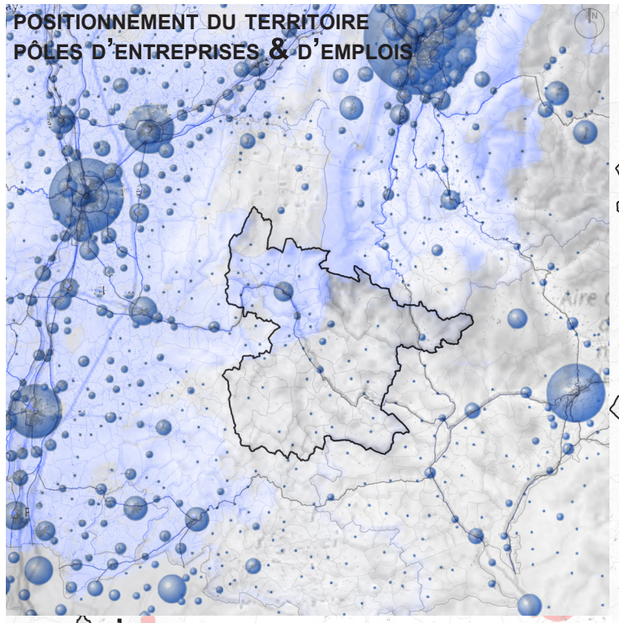
Atouts du territoire Dynamiques positives	Faiblesses du territoire Dynamiques négatives
11688 habitants permanents / 36680 habitants total (population touristique incluse) 2 habitants sur 5 de l'intercommunalité résident dans la ville-centre (Die) Une accélération de la croissance démographique (+122 habitants par an depuis 5 ans avec un taux de croissance annuel moyen de +1,08%) touchant tout le territoire sauf les hauteurs de la vallée de l'Oule et Chatillon-en-Diois 5 communes (Die, Menglon, Solaure, Marignac et Lus-la-Croix-Haute) concentrent les deux tiers des nouveaux habitants Un dynamisme démographique alimenté exclusivement par l'apport de populations extérieures (notamment IDF, étranger, Rhône) Une diversification des modes de cohabitation (monoparentalité, colocation...) Une augmentation du parc de logements principalement liée à l'effort de construction Un parc conséquent de résidences secondaires (un tiers du parc), reflet de la vocation touristique du territoire, mais en légère diminution Un parc dominé par les maisons individuelles. Une diversification des formes d'habitat engagées Un parc de logements locatifs en progression et qui couvre la quasi-totalité des communes Un parc de logements sociaux en bon état	Des pressions sur les services, les équipements et les infrastructures liées aux fluctuations démographiques saisonnières Un territoire de faible densité (9,5 hbt/km²) Le poids de Die et des bourgs principaux est en diminution par rapport au développement des bourgs secondaires et des villages Un solde naturel très déficitaire Une population âgée qui poursuit son vieillissement Un territoire dominé par les personnes seules. Une diminution de l'occupation moyenne des résidences principales. Une population économiquement fragile et fortement précarisée (13% de chomage, 15% de contrats précaires, un tiers de temps partiel) Des revenus particulièrement faibles dans les secteurs montagnards Plus de la moitié de la population est éligible à un logement social Un faible taux de construction faible et en ralentissement (2,8 logements pour 1000 habitants ; 4,6 dans la Drôme) en ralentissement Des freins multiples à la construction (nombre de terrains disponibles limités, absence d'opérateur, réglementation...) Une proportion de logements vacants en forte augmentation, notamment de longue durée Un parc de logements sociaux qui marque le pas, principalement concentré à Die Un décalage marqué entre la composition des ménages et les typologies de logement : 77,3% de petits ménages (1 à 2 personnes) face à 31,3% de petits logements (du T1 au T3). Un parc de logements globalement ancien qui nécessite des rénovations sectorielles Deux tiers du parc des propriétaires occupants sont classés inconfortables avec un état et une qualité médiocre, nécessitant forte rénovation Un marché immobilier fortement influencé par des acheteurs extérieurs et difficilement accessible aux primo-accédants et aux jeunes Une augmentation des prix immobiliers d'environ 15% en 3 ans. Un manque d'hébergement pour personnes âgées et une nécessité d'adapter les logements existants Un territoire dotée d'une offre conséquente d'hébergements pour personnes handicapées
	Une absence de réponse aux besoins d'hébergement des saisonniers Une multiplication des habitats légers sur le territoire, plus ou moins acceptés, répondant à une précarisation d'une partie de la population et à des modes de vie alternatifs

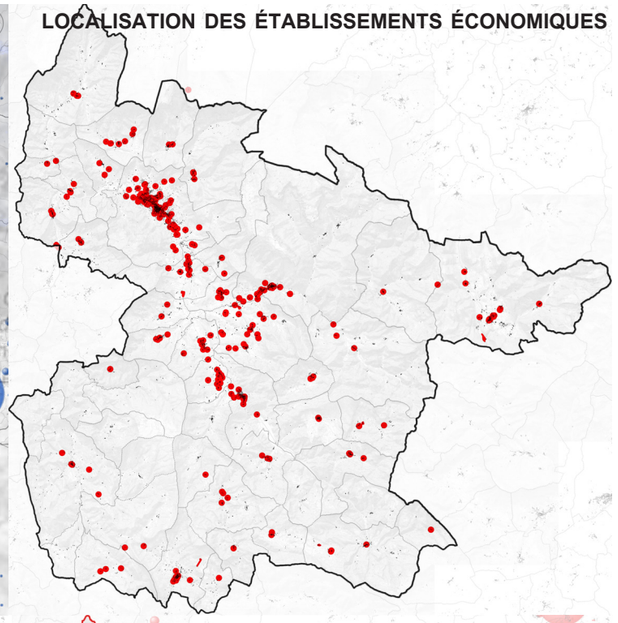
IX. LES DÉFIS À RELEVER POUR LE DIOIS EN 2035 EN MATIÈRE DE DÉMOGRAPHIE ET DE LOGEMENTS

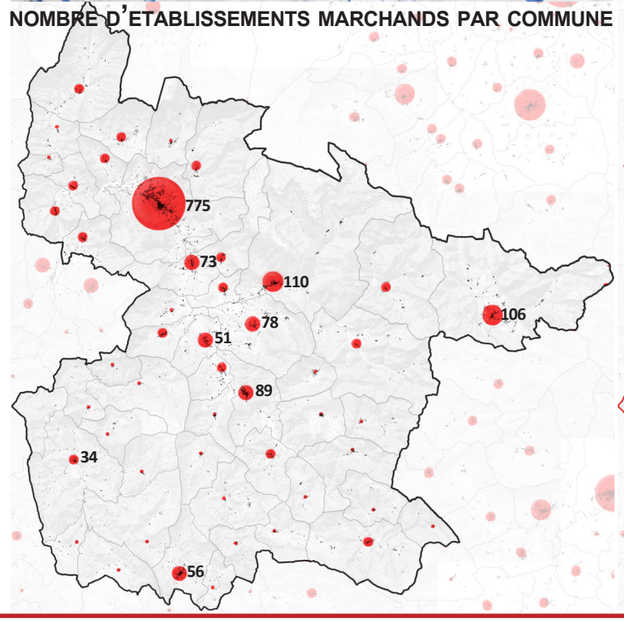
Avec ou sans intervention prévue dans le PLUi, le Diois devra faire face à plusieurs problématiques en matière de démographie et de logements :

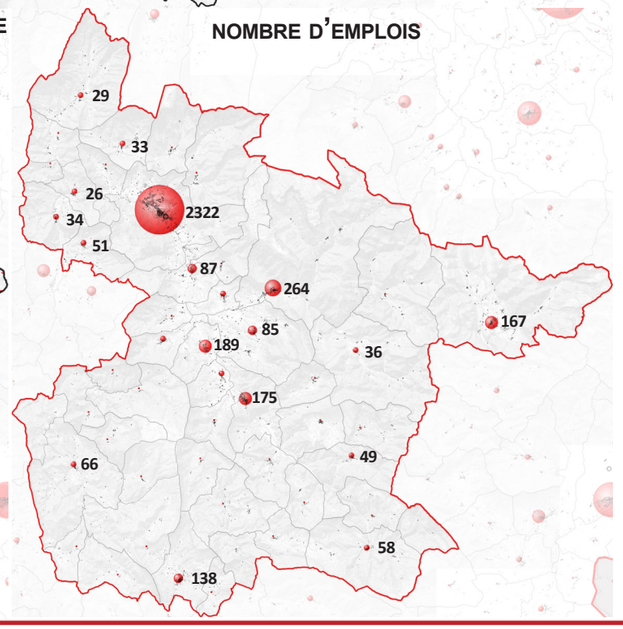
- Les incidences des fluctuations démographiques saisonnières sur l'habitat, les services, les équipements et les infrastructures,
- Le viellissement de la population,
- L'adaptation des formes d'habiter à l'évolution des caractéristiques des ménages (mode de cohabitation, personnes seules...),
- Les équilibres entre ville-centre, bourgs principaux, secondaires et les villages & la densification du territoire dans le respect de l'identité du territoire,
- L'équilibre entre résidences principales et secondaires dans l'animation des villages,
- Le rôle du parc locatif dans le renouvellement de la population,
- L'adaptation des statuts de logement (locatif/accession) et des prix immobiliers à une population précarisée,
- La maîtrise des prix immobiliers face aux pressions du locatif saisonnier de tourisme,
- La levée des freins à l'effort de construction,
- L'endiguement et la remise sur le marché des logements vacants,
- La rénovation du parc ancien des propriétaires occupants,
- La création d'hébergements spécifiques (personnes agées, saisonniers),
- Le devenir de l'habitat léger sur le territoire.

ÉCONOMIE / EMPLOI









Conception : *Agence d'urbanisme URBEO*
Source : *IGN, BD TOPO, SCAN25,INSEE, SIRENE - RGP 2020*

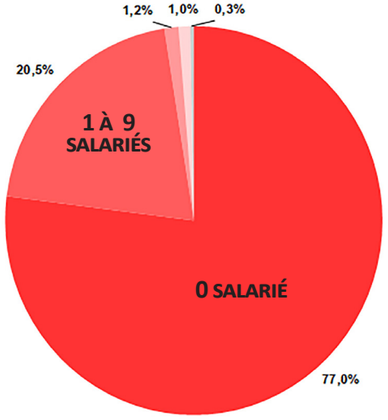
I. UNE FORTE POLARISATION DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI À DIE & DANS LA VALLÉE DROMOISE

Le Diois se positionne un retrait des grands pôles et axes économiques régionaux et départementaux. Il en résulte une autonomisation économique accrue du territoire.
Le Diois compte 1995 établissements économiques dont 1343 dans le secteur marchand (hors agriculture), et propose 4327 emplois en 2017.
Près de 2 établissements sur 5 sont implantés dans la ville centre mais ces établissements offrent 55% des emplois du territoire, ceci étant lié à la présence des grandes entreprises. Les deux vallées (Drôme et Buëch) rassemblent la majeure partie des entreprises et des emplois. La moitié des communes accueille entre 0 et 4 entreprises.

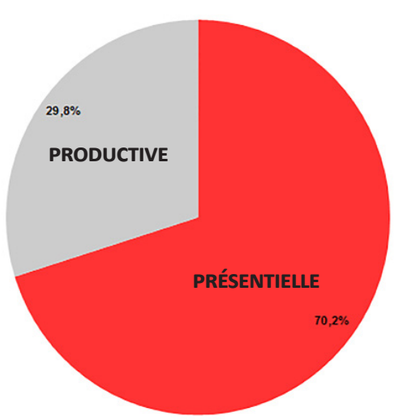
II. UNE (RELATIVE) AUTONOMIE DÉCISIONNELLE ET DE PRODUCTION

Le tissu économique diois se compose avant tout de très petites entreprises. 3 établissements sur 4 n'emploient pas de salariés. 20% des établissements sont composés de 1 à 9 salariés. Cependant, les grands établissements ont un rôle particulièrement important sur l'emploi puisque seulement 25 établissements, principalement localisés à Die, couvrent un tiers des emplois de la CCD. Le Diois se caractérise aussi par son autonomie décisionnelle face à l'extérieur puisque 9 établissements sur 10 ont leur siège social sur le territoire.

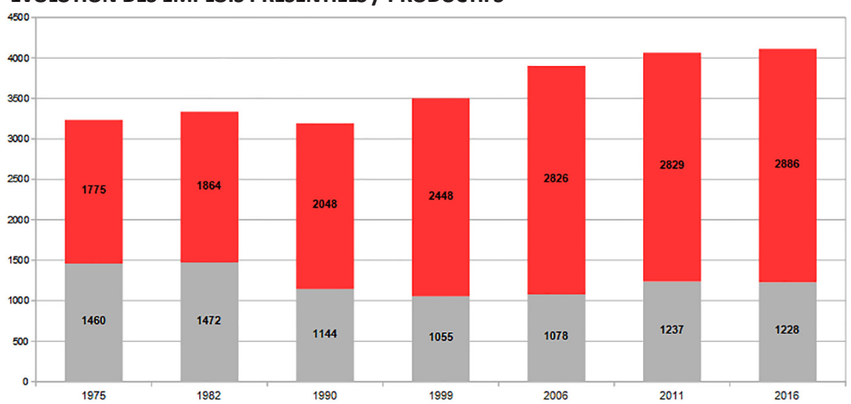
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LES EFFECTIFS



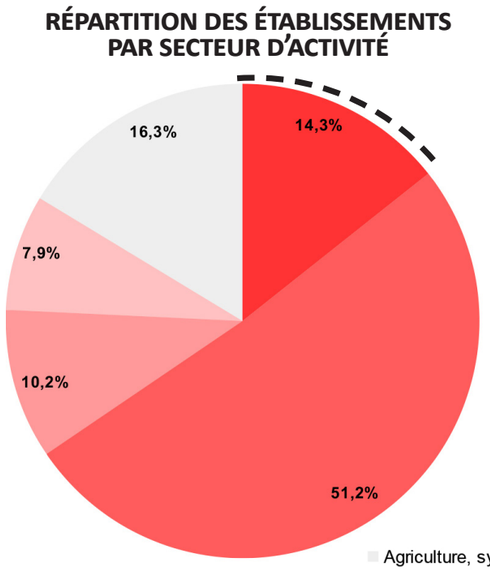
NATURE PRODUCTIVE OU PRÉSENTIELLE DES EMPLOIS

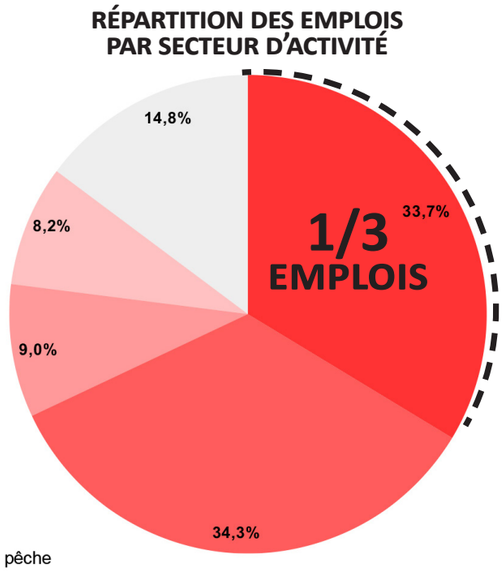


ÉVOLUTION DES EMPLOIS PRÉSENTIELS / PRODUCTIFS

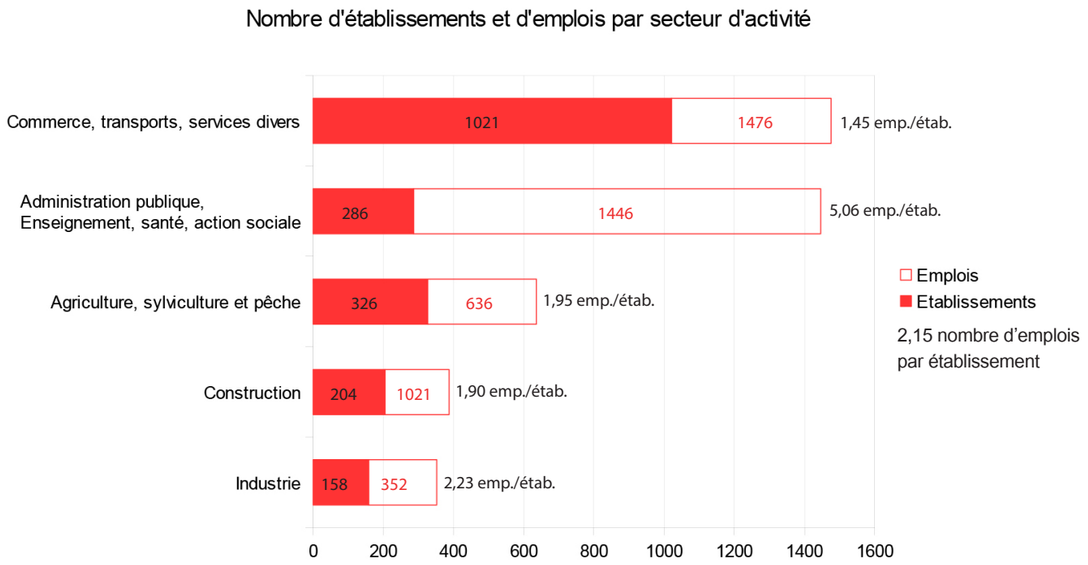


La forte autonomie économique du territoire se révèle notamment par l'importance des emplois présentiels dans l'économie (78%) c'est-à-dire tournée vers la satisafaction des besoins de proximité pour une population résidentielle. Seulement 22% des emplois (mais 40% des entreprises) s'inscrivent dans la sphère productive (dont les biens et services sont destinés à être vendus en dehors du territoire).





Agriculture, sylviculture et pêche
Industrie
Construction
Commerce, transports, services divers
Administration publique, enseignement, santé, action sociale



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25,INSEE, SIRENE - RGP 2020

III. LES ORGANISMES PUBLICS, PRINCIPAUX EMPLOYEURS DU TERRITOIRE...

La majorité des établissements s'inscrit dans le champ des commerces, services et transports. L'agriculture et la sylviculture occupe néanmoins un poids prépondérant puisqu'ils correspondent à plus d'1 établissement sur 6. Les établissements publics et administrations représentent aussi une part non négligeable avec plus de 14% des établissements.

Les entreprises agricoles dominent les communes rurales de montagne tandis que 70% de l'offre commerciale est regroupée à Die et sur les 5 pôles de proximité (Chatillon-en-Diois, Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, la Motte-Chalancon et Solaure-en-Diois).

Cependant, comme mentionné précédemment, seulement quelques établissements sont particulièrement structurants pour l'économie locale[1]. Ainsi :

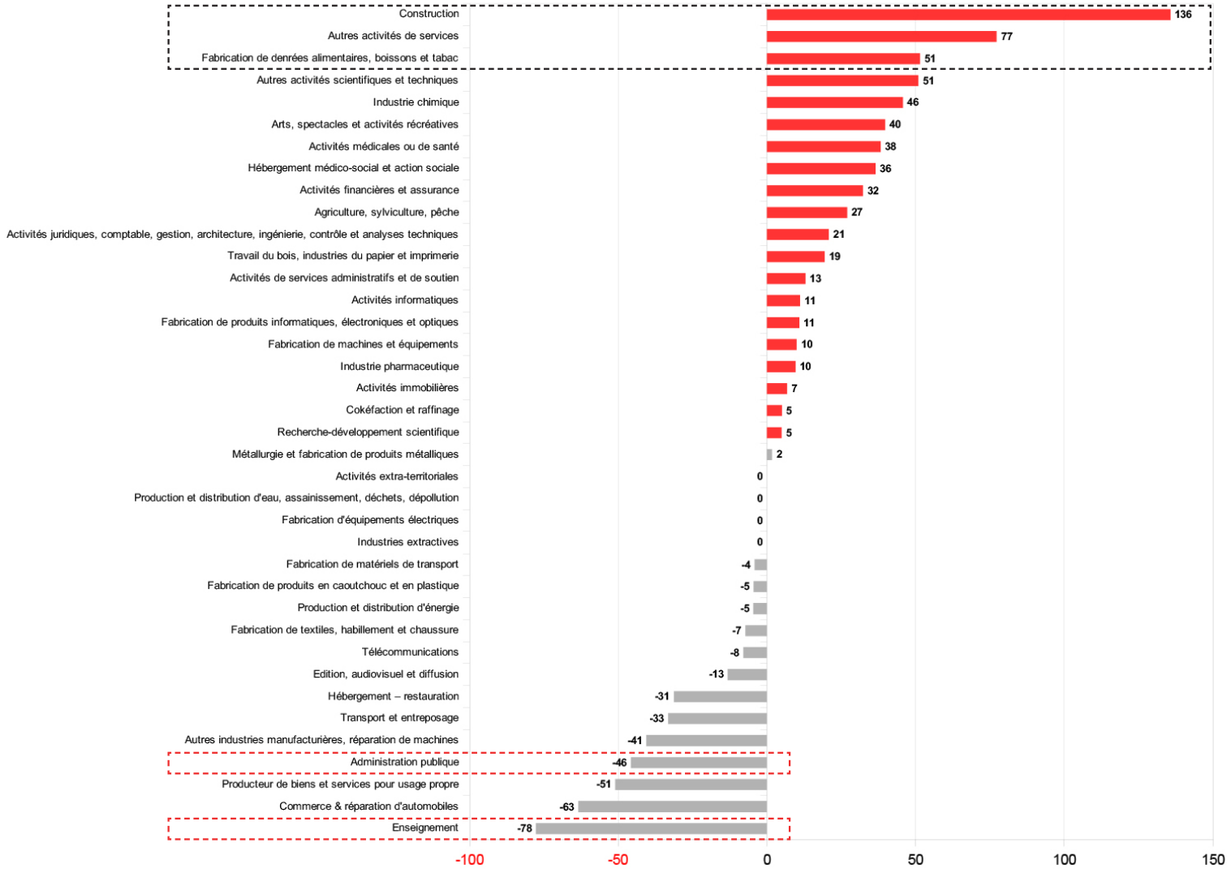
- plus d'un emploi sur trois relève des administrations et établissements publics (emplois médicaux, sociaux, administration et d'enseignement), filière qui embauche tout particulièrement avec plus de 5 emplois par établissement. Par comparaison, chaque établissement de commerces ou services pèse un poids moyen de 1,45 emplois.
- un second tiers correspond aux activités de commerces et services,
- 15% des emplois sont agricoles.

Nombre d'emplois par secteur d'activité économique en 2016

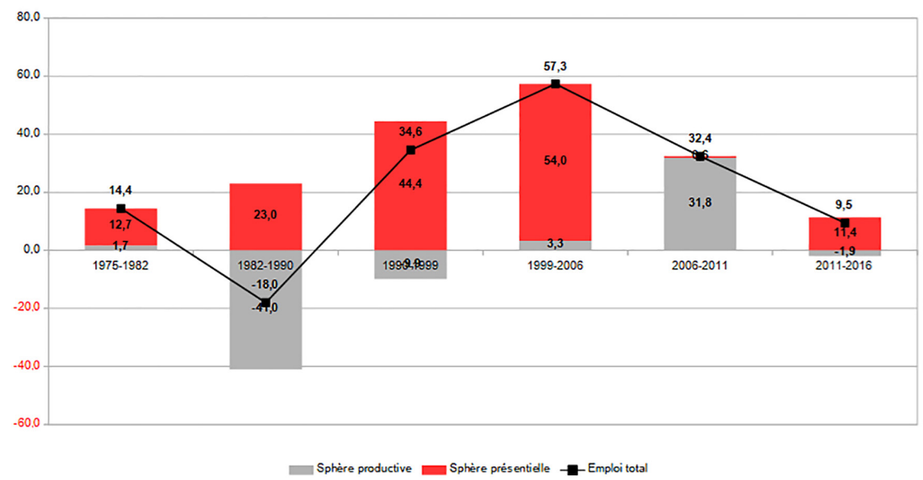


[1] *Il existe aussi une économie importante autour de l'art, de la culture et du spectacle avec un monde culturel riche dans le Diois mais le nombre d'emplois est difficile à estimer en raison de la pluriactivité des artistes et des professionnels de la culture. Le poids économique du secteur est non négligeable dans un département où le nombre d'intermittents du spectacle est très important (deuxième département après l'île de France en 2014). Les arts du cirque sont un emblème du Diois avec une filière cirque proposée au collège de Die et plusieurs compagnies circassiennes reconnues : cirque Trottola rayonnant à l'international, «Compagnie Gène et Tics», «Les petits bras» …*

Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activités entre 2006 et 2016



Evolution annuelle du nombre d'emploi selon la nature productive ou présentielle par période intercensitaire



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : INSEE - RGP 2020

IV. DES EMPLOIS PUBLICS EN PERTE DE DYNAMIQUE CONTRAIREMENT AUX SECTEURS DE LA CONSTRUCTION & À LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

Les organismes publics - parapublics sont les principaux employeurs du territoire. On peut compter parmi les 10 premiers employeurs (> 50 emplois) :

- le Centre Hospitalier de Die,
- le Centre d'Aide par le Travail de Recoubeau,
- l'EHPAD de Die,
- la mairie de Die,
- le lycée du diois,
- la Communauté de Communes,
- le Département de la Drôme *avec le Centre Technique Départemental (52 personnes) et le Centre Médico-Social (10 personnes).*

Les 10 premières entreprises privées (> 20 salariés) sont davantage liées aux ressources naturelles & agricoles du territoire (viticulture, plantes aromatiques...) avec des productions & commercialisatios tournées vers l'échelle nationale et/ou l'export...:

- l'herbier du diois
- Jaillance
- Nateva
- Fytosan

et quelques activités purement présentielles : ambulances dioises, intermarché.

Ces entreprises sont des marqueurs de l'identité dioise et forgent sa renommée sur plusieurs filières économiques :

- l'agriculture biologique,
- la viticulture (Clairette),
- le tourisme,
- la santé / bien-être («bien-vivre»).

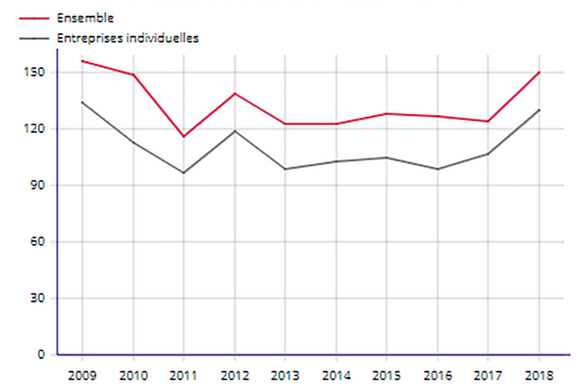
Parmi ses spécificités, le Diois compte beaucoup d'entreprises «atypiques» dans les petites communes et à forte valeur ajoutée (luthier...) pour un territoire rural.

L'emploi local connaît une croissance continue depuis les années 90 mais un léger ralentissement récent s'observe (+2,3% d'emplois supplémentaires en 5 ans, ce qui est deux fois moins élevés que la croissance démographique). En 10 ans, plusieurs secteurs économiques ont été porteurs dans la création d'emplois (la construction en tête, les services et la fabrication de denrées alimentaires). A l'inverse, les administrations, les commerces, restaurants et hébergements ont connu d'importantes pertes d'emplois.

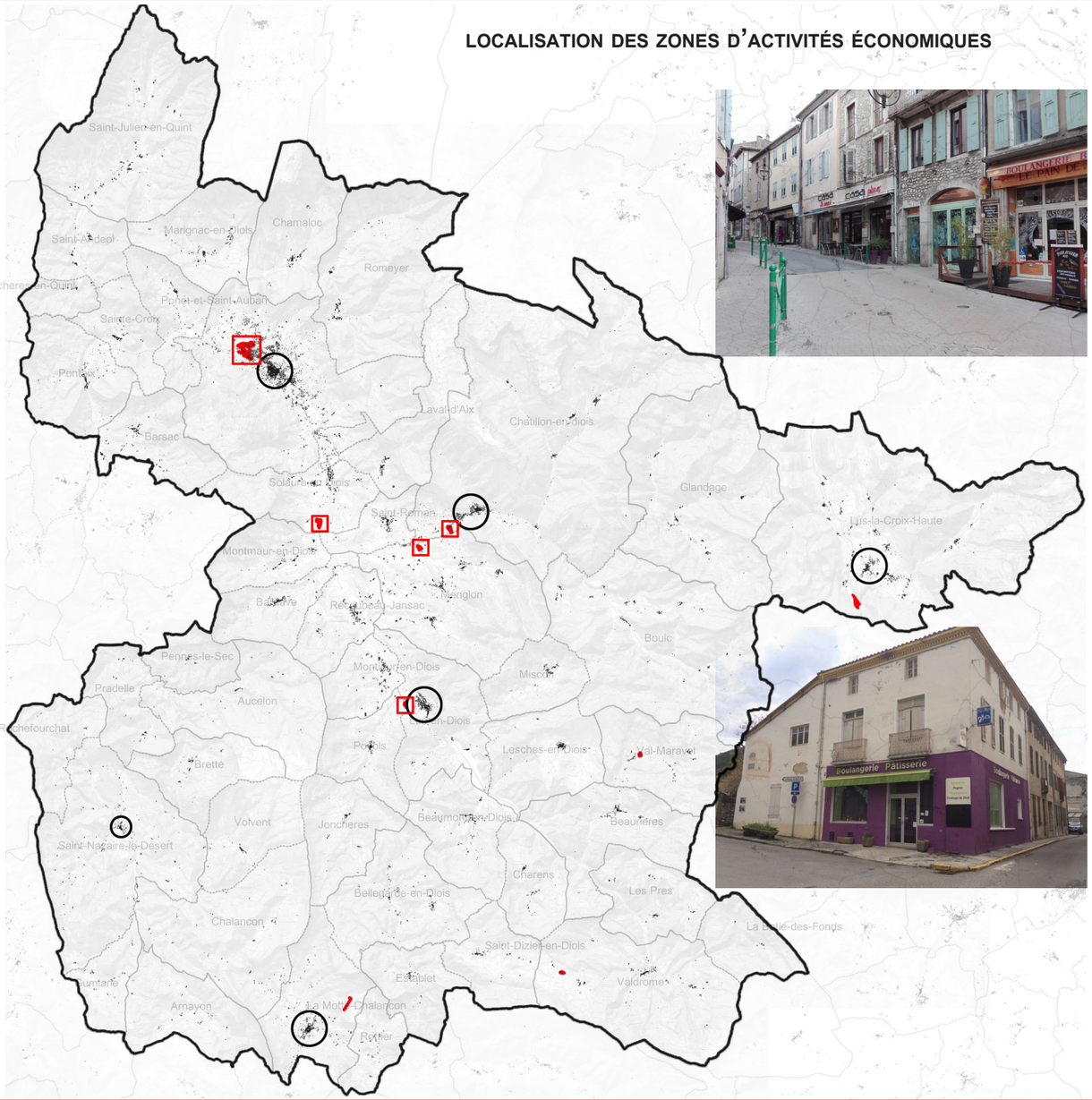
De manière spécifique, le nombre d'employés salariés a augmenté de +6,3% (+90 emplois) pour atteindre aujourd'hui 1528 salariés (+ les salariés autonomes). Les 10 premiers secteurs à avoir beaucoup recrutés sont :

- l'aide par le travail : 124 emplois aujourd'hui *(+76 salariés par rapport à 2007),*
- le commerce de gros de fleurs et de plantes : 55 salariés *(+40),*
- l'accueil de jeunes enfants : 43 emplois *(+23),*
- la fabrication de produits pharmaceutiques : 38 emplois *(+27),*
- les ambulances : 31 emplois *(+20),*
- la restauration rapide : 22 emplois *(+12),*
- les supérettes :16 emplois *(+8),*
- les pratiques dentaires : 12 emplois *(+6),*
- les agences immobilières : 11 emplois *(+6),*
- les activités de club de sports : 10 emplois *(+8).*

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES PAR AN



LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



LÉGENDE

PÔLES ÉCONOMIQUES

ZONES D'ACTIVITÉS

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN 2020, Communauté de Communes du Diois

URBEO

V. DES PÔLES ÉCONOMIQUES CONCENTRÉS DANS LA VALLÉE DRÔMOISE

Cette embellie de l'emploi accompagne le retour de la création de nouvelles entreprises et établissements sur le territoire. En moyenne, 154 établissements sont créés par an sur le Diois depuis 10 ans, avec des fluctuations (165 entreprises créées en 2018) dont 130 entreprises individuelles.
Sur 150 entreprises créées en 2019, 130 porteurs de projet sont venus à la CCD :

- 4% sont extérieurs au diois
- 6% hors département

Les projets sont portés à :

- 55% par des sans emploi.
- 45% employés ou indépendants en reconversion professionnelle

Le Diois présente deux principaux types d'espace économique :

- des espaces économiques mixtes correspondant au centre-bourg de Die et aux centres des villages (pôles secondaires). Dans ces secteurs, les activités économiques sont fortement intégrées au tissu urbain avec des locaux la plupart du temps situés en rez-de-chaussée de bâtiment, les étages étant occupés par des logements. Les activités économiques occupent des surfaces moyennes allant de 30 à 130m². Près de 120 locaux commerciaux ou de service sont identifiés dans le centre de Die ce qui représente 70% de l'offre commerciale du diois. Ils correspondent à des activités de proximité (commerces de détail, boulangerie, restauration...). Cependant 14% des rez-de-chaussée commerciaux s'avèrent vacants auxquels s'ajoutent 10 autres locaux pour le reste des villages diois. Cette affaiblissement du tissu économique pose question dans un contexte où :
  - *1/3 des commerçants ont un projet de transmission dans les 2-5 ans*
  - *1/3 des commercants ont plus de 55 ans.*
- des espaces économiques spécialisés qui se développe en entrée de ville ou de village. Ces espaces agglomèrent principalement des commerces de vente en gros, supermarché ou des entreprises liées à la construction. Les activités concernées occupent de grandes surfaces allant en moyenne de 800 m² à 1500m².

Le territoire compte environ 40 hectares d'espaces économiques dont 6,9 hectares de zones d'activités à vocation commerciale et artisanale, essentiellement gérées par la CCD :

- ZA Chamarges et Cocause à die,
- ZA Guignaise de Châtillon-en-diois,
- ZA le plantier de Luc-en-diois.

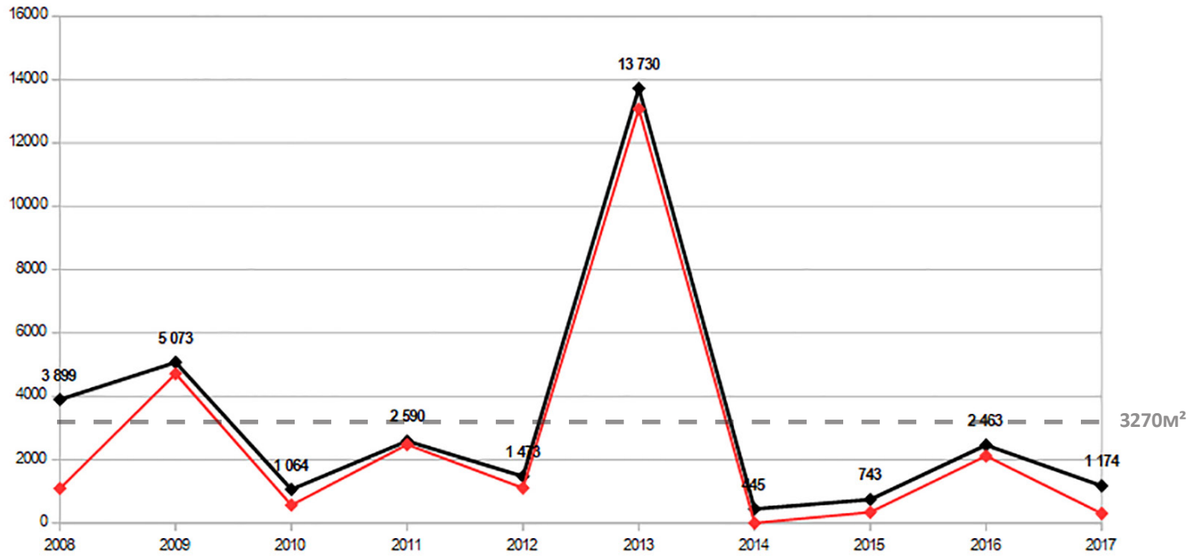
VI. UN APPAREIL ÉCONOMIQUE OBSOLESCENT

Hormis les secteurs ayant fait l'objet de travaux récents, les zones d'activités dioises présentent une image désuète, des vitrines économiques peu mises en valeur (faible qualité paysagère ou architecturale) ou présentent des défaillances fonctionnelles (mauvais état de la voirie...).
Cela vient s'ajouter aux contraintes multiples touchant les bâtis anciens situés en coeur de ville ou de villages (accès unique ou logements directement liés au RDC économique, largeur étroite et surface réduite face aux attentes actuelles, contraintes réglementaires en matière patrimoniale...)

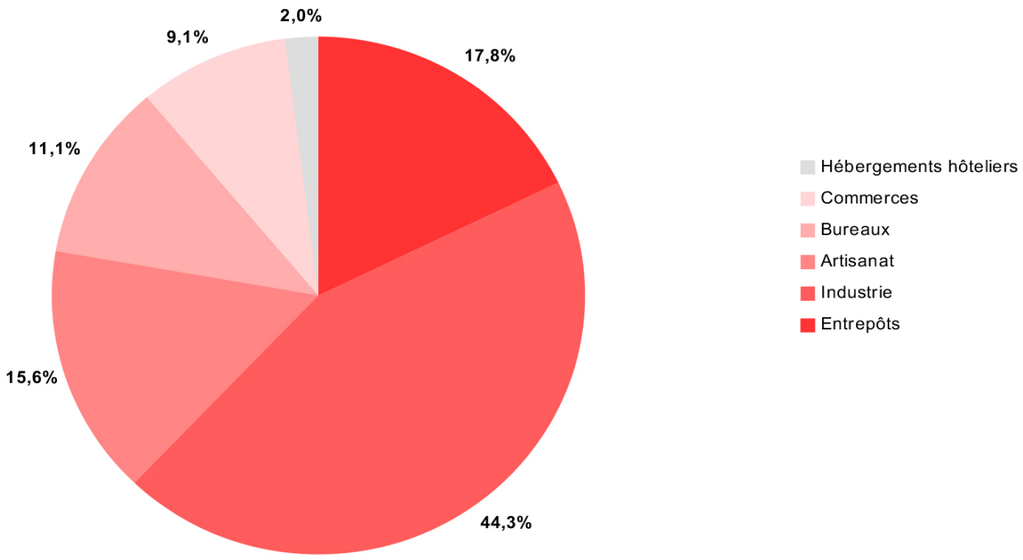




Evolution des surfaces bâties à vocation économique hors agriculture (en m² SDP)



Répartition des surfaces bâties réalisées entre 2008 et 2017 selon leur vocation économique



CONCEPTION : *Agence d'urbanisme URBEO*
SOURCE : *Ministère du développement durable, SIT@DEL2, locaux non résidentiels en date réelle - 2020*

VII. UN POTENTIEL FONCIER CONSÉQUENT...À DIE FACE À DES ZA QUI ACCUEILLENT PRINCIPALEMENT DES PROJETS DE RELOCALISATION

Sur les 40 hectares de foncier économique dans le diois, l'entrée Ouest de Die en constitue le principal pôle (27,2 ha) suivi par l'entrée sud-ouest de Châtillon (4,5 ha) et la ZA de Luc-en-diois (2,0 ha).
De plus, sur les 6,9 ha de zones d'activités actuelles, seulement 785m² s'avèrent disponibles à Châtillon (4% de l'offre). La moitié de la ZA de Luc-en-diois (3210m²) est en capacité de recevoir de nouvelles entreprises auxquels s'ajoutent 2,5 hectares à Die.

A ces disponibilités foncières fléchées s'adjonctionnent près de 3100m² de bâtiments vacants à Die (plus 2700m² potentiellement libérables à court-moyen terme) ainsi que 2,8 hectares de «dents creuses» économiques.

Ces disponibilités sont à confronter aux demandes en locaux et fonciers par les acteurs économiques. En moyenne, les surfaces recherchées correspondent à :

- de grands bâtiments : 220m² (avec ateliers à la location pour rentabiliser l'investissement),
- 1000m² de terrain,
- des surfaces plus grandes & spécifiques pour les activités de transport & de construction (stockage de matières premières et d'engins de chantier) ou à volume d'activité important (export),
- dans les villages, une recherche d'atelier en lien avec le logement (afin de minimiser les coûts).

Si l'on observe la dynamique constructive dans le champ économique, le territoire voit la construction annuelle de près de 3270m² de bâtiments à vocation économique (sur près de 19 hectares de foncier) hors agriculture (artisanat, industrie, commerce, bureau, entrepôt) ; par comparaison l'habitat représente 5550m².
4/5ème des surfaces créées se localisent à Die et 2,5% à Luc-en-Diois.

Depuis 2008, d'après les fichiers SIT@DEL2 qui recense les surfaces de plancher créées pour les locaux non résidentiels, le territoire accueille en moyenne par an :

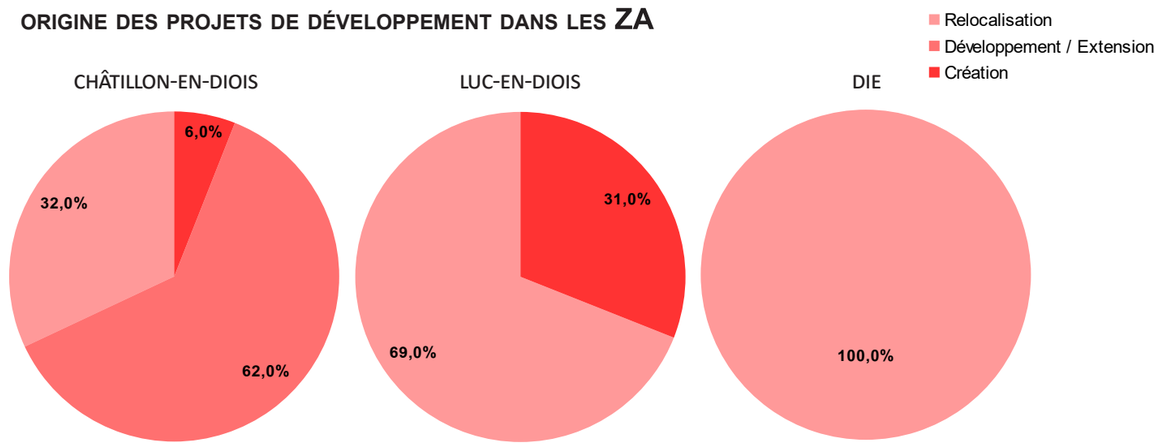
- 580m² d'entrepôt,
- 510m² d'artisanat,
- 363m² bureaux,
- 298m² commerces,
- 199m² d'industrie (hors grands projets).

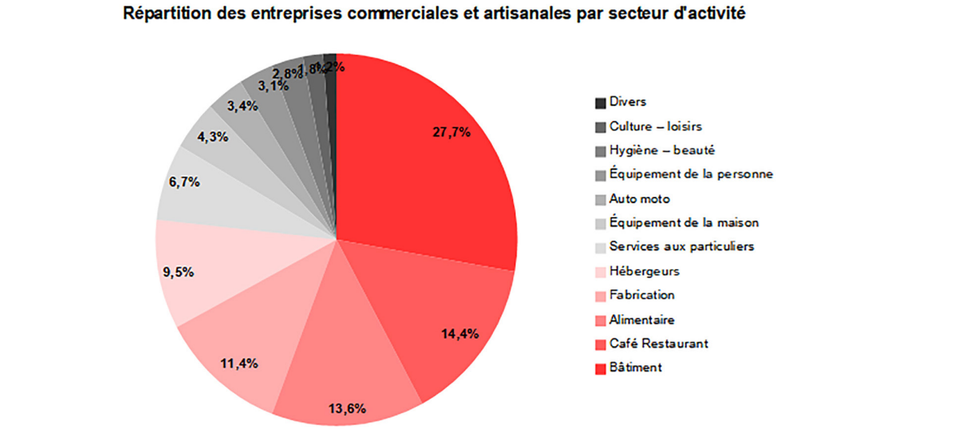
Le développement des zones d'activités est porté principalement par la relocalisation d'entreprises existantes du diois en raison de :

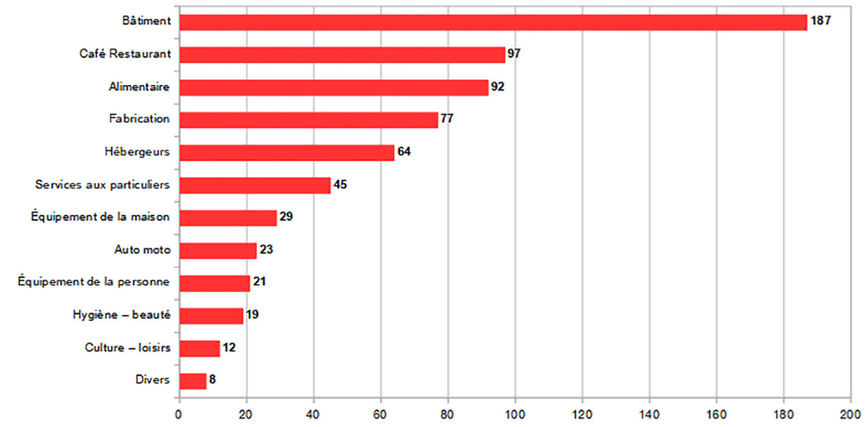
- manque de surface pour le développement de l'activité,
- des loyers et charges ou des coûts de réhabilitation trop élevés (notamment contraintes réglementaires patrimoniales)
- recherche d'acquisition,
- recherche d'une meilleure accessibilité : à cet égard, Die est perçu comme un verrou en matière de déplacement c'est-à-dire un potentiel frein économique. De même, les interactions avec Valence et la disponibilité de l'offre immobilière incitent nombre d'entreprises à se repositionner dans la ZA Ouest de Die plus facilement accessibles.

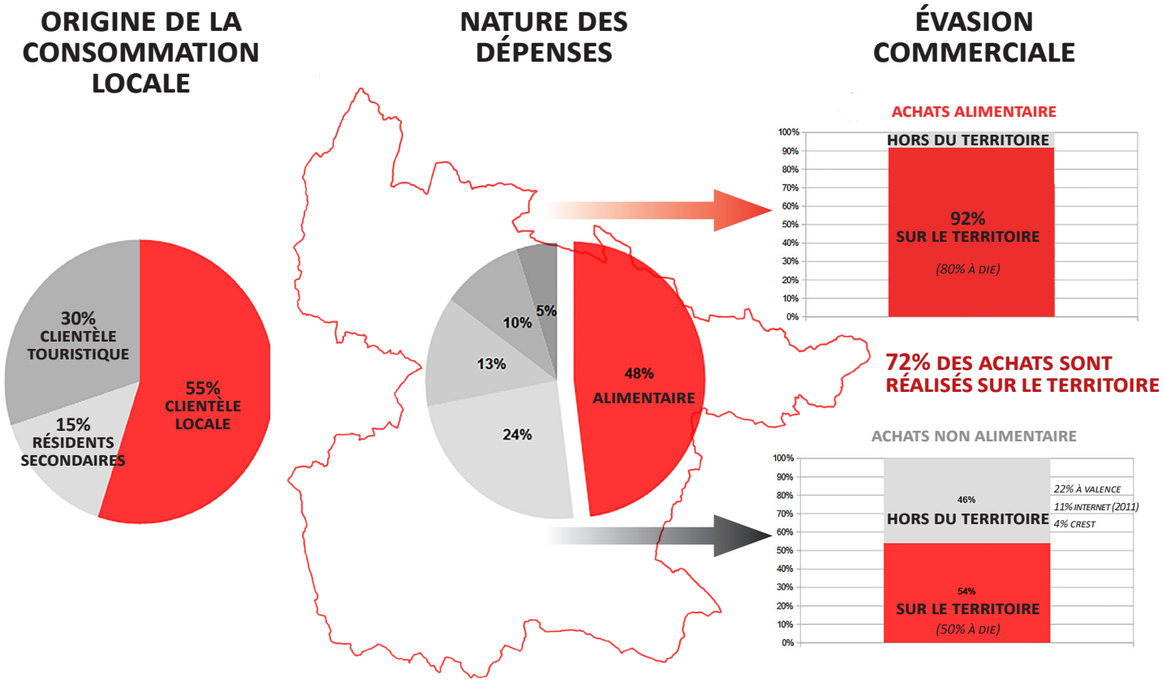
Ces relocalisations d'entreprises s'accompagnent de regroupements par filière économique c'est-à-dire que des entreprises ayant des activités similaires sont enclines à se rapprocher géographiquement.

ORIGINE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DANS LES ZA









VIII. UNE OFFRE COMMERCIALE ET ARTISANALE PLURIELLE, ÉTROITEMENT TRIBUTAIRE DE LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE

Le territoire compte 674 commerçants, hébergeurs et artisans. 70% de l'offre commerciale de la CCD se concentre à Die et dans les 5 pôles de proximité (Chatillon en Diois, Luc en Diois, Lus la Croix Haute, la Motte Chalancon et Solaure en Diois).
Elle se répartit comme suit :

- 27,7% d'entreprises du bâtiment
- 14,4% de cafés-restaurants
- 13,6% dans l'alimentaire

En dehors des commerces de proximité, l'offre commerciale tournés vers les achats exceptionnels (exemple : meubles) est peu présente dans le Diois.

L'offre commerciale apparaît particulièrement tournée vers la clientèle touristique. A l'instar de la Motte Chalancon, 42% du tissu commercial correspond à des cafés-restaurants, 37% à Lus-la-Croix-Haute.
La vallée drômoise accueille davantage d'entreprises liées au secteur de la construction : 55% d'entreprises appartiennent à ce champ économique à solaure, 31% à Luc-en-Diois.

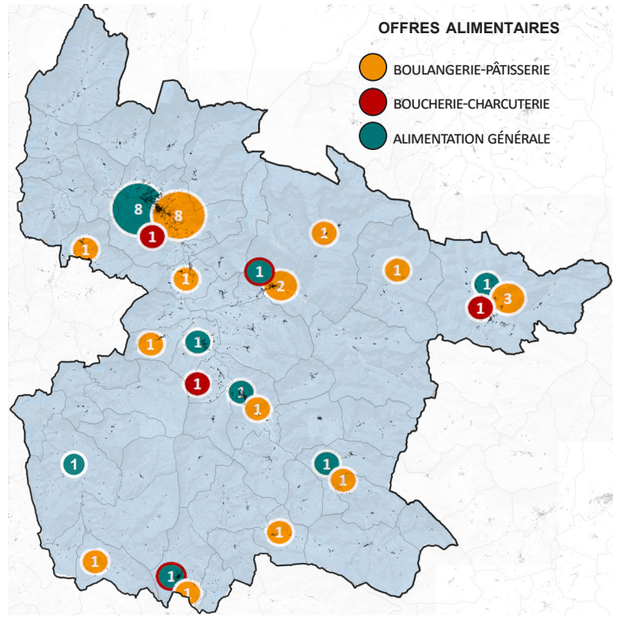
L'armature commerciale dioise se structure autour de :

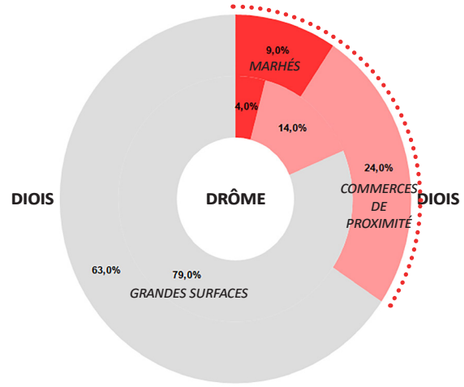
- 7 grandes surfaces (9600m²) toutes situées à l'entrée Ouest de die dont :
  - 3800m² en alimentaire
  - 5800m² en bricolage jardinage (morin matériaux, gamm vert...)

Le territoire ne compte pas de grands hypermarchés au regard de son poids démographique et économique.

- 26 points de vente sur 16 communes (boucherie, charcuterie, boulangeries dont 1/3 à Die),
- 1/3 des communes disposent d'une offre alimentaire spécialisée de proximité,
- 14 commerces d'alimentation générale (8 commerces de proximité, 3 supermarchés, 3 magasins de produits bio).

A celà s'ajoute l'itinérance de plusieurs commerçants généralement à l'échelle d'un bassin de vie, la tenue de 7 marchés hebdomadaires (Saint-Nazaire, Châtillon, la Motte-Chalancon,Luc-en-Diois) dont 2 grands marchés «mixtes» de plus de 30 exposants à Die, lus-la-croix-haute (+1 en haute saison) ainsi que la vente directe de productions agricoles dans la plupart des communes (viande, légumes, fromage, huile...) dont un élément particulier : l'abattoir de die (l'un des 3 du département) qui assure la vente de produits issus d'une cinquantaine de producteurs.







Atouts du territoire Dynamiques positives	Faiblesses du territoire Dynamiques négatives
1995 établissements économiques dont 1343 dans le secteur marchand offrant 4327 emplois Une économie basée sur l'exploitation des ressources naturelles et agricoles, et des activités marchandes marqueurs d'identité territoriale (tourisme, viticulture, santé, bien-être, outdoor) Une autonomisation économique accrue du territoire face à son «isolement» : le Diois se caractérise par un tissu économique de TPE (3 établissements sur 4 sans salarié) ; 9 établissements sur 10 ont leur siège social sur le territoire Une économie principalement présentielle c'est-à-dire tournée vers la satisfaction de besoins de proximité Les entreprises agricoles dominent les communes rurales de montagne Une multiplicité d'entreprises « atypiques » pour un territoire rural (luthier...) Une croissance continue de l'emploi depuis les années 90 mais un ralentissement depuis 5 ans portée par les secteurs de la construction, la production de denrées alimentaires. Une dynamique positive de création d'entreprises (avant COVID19) dont 10% des projets sont issus de personnes extérieures au territoire. Un environnement de travail attractif (paysage, pleine nature...) notamment pour du télétravail Des activités économiques fortement intégrées au tissu urbain et une offre de zones d'activités «dédiées» à Die et dans les pôles secondaires Des gisements fonciers économiques exploitables (2,8 ha de dents creuses économiques et 3100m² de bâtiments vacants) Des demandes économiques orientées vers des surfaces d'environ 220m², des surfaces assurant le stockage de matériels et des ateliers articulés aux logements.	Un territoire en retrait des grands pôles et axes économiques régionaux Une économie basée sur un nombre limité de secteurs et d'entreprises : 25 établissements couvrent un tiers des emplois ; un tiers des emplois sont liés aux organismes publics (médicaux, sociaux, administration et d'enseignement) qui connaissent d'importantes pertes d'effectif Une forte polarisation des entreprises et des emplois à Die et dans la vallée drômoise (2 établissements sur 5 à Die mais 55% des emplois). Des pôles économiques concentrés (notamment entrée Ouest de Die) impactant le fonctionnement du territoire (orientation des flux de circulation...) 70% de l'offre commerciale est regroupée à Die et dans les 5 principaux pôles de proximité (Chatillon-en-Diois, Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, la Motte-Chalancon et Solaure-en-Diois). 45% de la consommation locale est liée aux dynamiques externes du territoire (clientèle touristique, résidents secondaires). Une offre commerciale et artisanale plurielle étroitement tributaire de la clientèle touristique Le secteurs publics, les commerces et secteurs périphériques du tourisme (hébergement, restaurant) ont connu d'importantes pertes d'emplois. 14% des cellules commerciales sont vacantes à Die et une dizaine de locaux dans les villages La pérennité d'un tiers des commerces se pose (arrivée à l'âge de la retraite des chefs d'entreprise...) Des zones d'activités à l'image désuète, peu mise en valeur et avec des défaillance fonctionnelles Des cellules commerciales contraintes dans leur évolutivité (règles patrimoniales, surfaces réduites, accès unique entre logements et RDC économique)

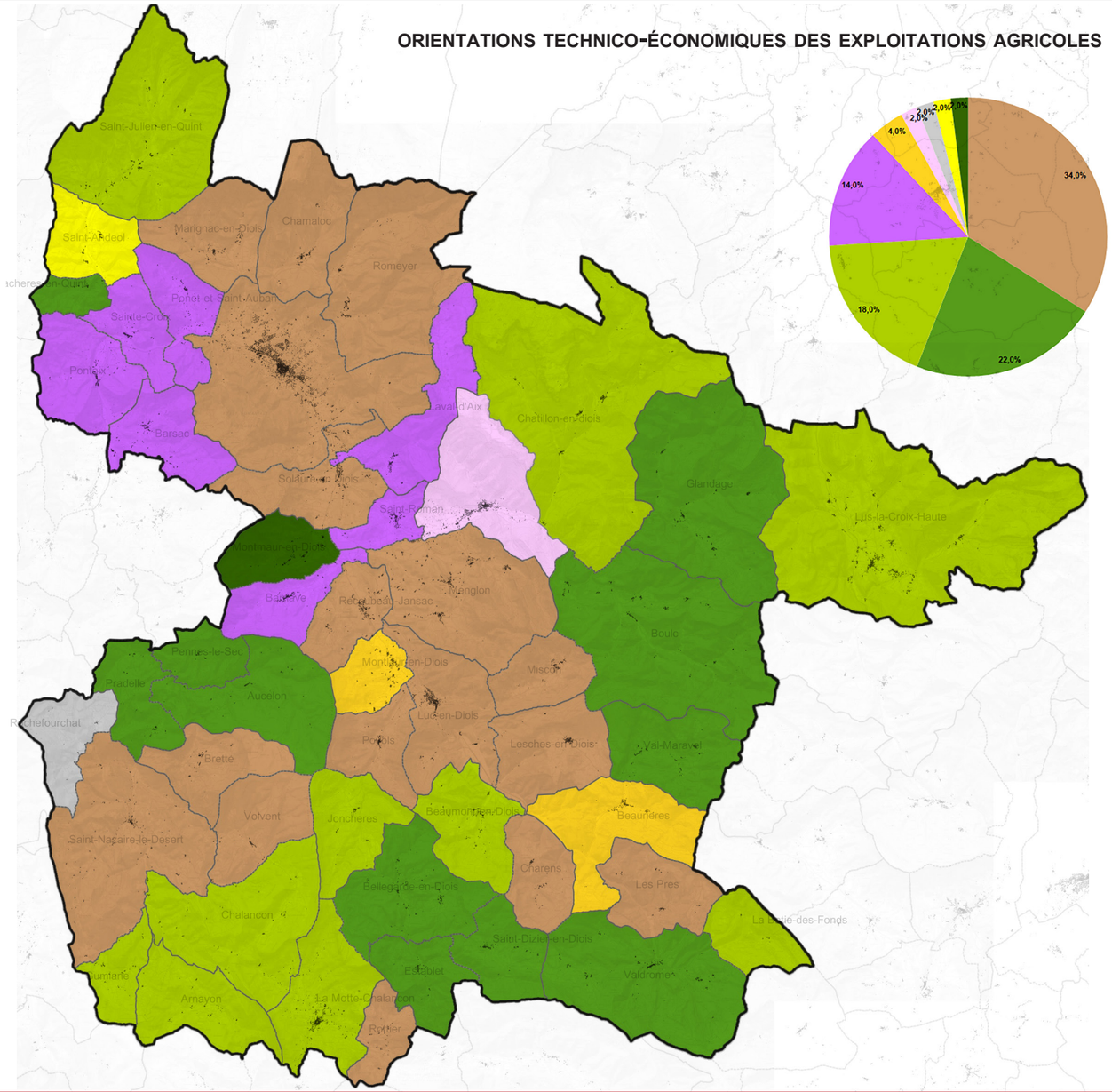
IX. LES DÉFIS À RELEVER POUR LE DIOIS EN 2035 EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE ET D'EMPLOIS

Avec ou sans intervention prévue dans le PLUi, le Diois devra faire face à plusieurs problématiques en matière d'économie et d'emplois :

- La pérennisation des activités économiques traditionnelles du Diois (tourisme, viticulture, bien-être), marqueur d'identité
- La dépendance économique à quelques entreprises et secteurs économiques (tourisme...)
- L'adaptation aux besoins de proximité,
- La polarisation des activités économiques,
- La vacance commerciale en particulier dans la ville centre
- L'évolutivité des appareils économiques (image, transmission d'activité, fonctionnalité des bâtiments...).

AGRICULTURE

ORIENTATIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



LÉGENDE

- Polyculture et polyélevage
- Ovins et caprins
- Autres herbivores
- Bovins mixtes
- Autres
- Volailles
- Granivores Mixtes
- Viticulture
- Fruits & autres cultures permanentes

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25, AGRESTE 2010

Echelle : 1/20000ème 0 200 400 600 800

URBEO

I. UNE AGRICULTURE DOMINÉE PAR LA POLYACTIVITÉ, LA VITICULTURE, L'ÉLEVAGE PASTORAL ET LES PPAM

ORIENTATIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'agriculture constitue un secteur particulièrement structurant pour le territoire. Non seulement elle représente l'un des piliers économiques du Diois au regard du nombre d'emplois et des superficies mobilisées, mais elle conditionne aussi les paysages et le patrimoine local, et interagit fortement avec les richesses écologiques.

Le Diois hérite de pratiques séculières d'agriculture vivrière reposant sur une tradition d'activités plurielles (polyculture-polyélevage) visant à assurer la subsistance de ses habitants. L'agriculture dioise s'est bâtie sur quelques spécialités qui ont évolué selon les époques avec des périodes de rupture marquée (au milieu du XIX^{ème} siècle, à l'après-guerre avec l'apparition des pratiques intensives, dans les années 70 avec le néoruralisme). Ainsi, outre la polyculture-polyélevage, l'agriculture locale est dominée par 3 grandes orientations technico-économiques :

- la viticulture,
- l'élevage pastoral,
- les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM).

La stratification topographique et le couvert végétal ont orienté les natures d'exploitation selon les communes. Ainsi, les communes de montagnes (bassin du Bez, hauteurs du Val de Quint, bassin de l'Oule) sont majoritairement orientées vers l'élevage tandis que la moyenne vallée de la Drôme est occupée majoritairement par la viticulture, le maraîchage et la polyculture.

UNE VARIÉTÉ DE CULTURES

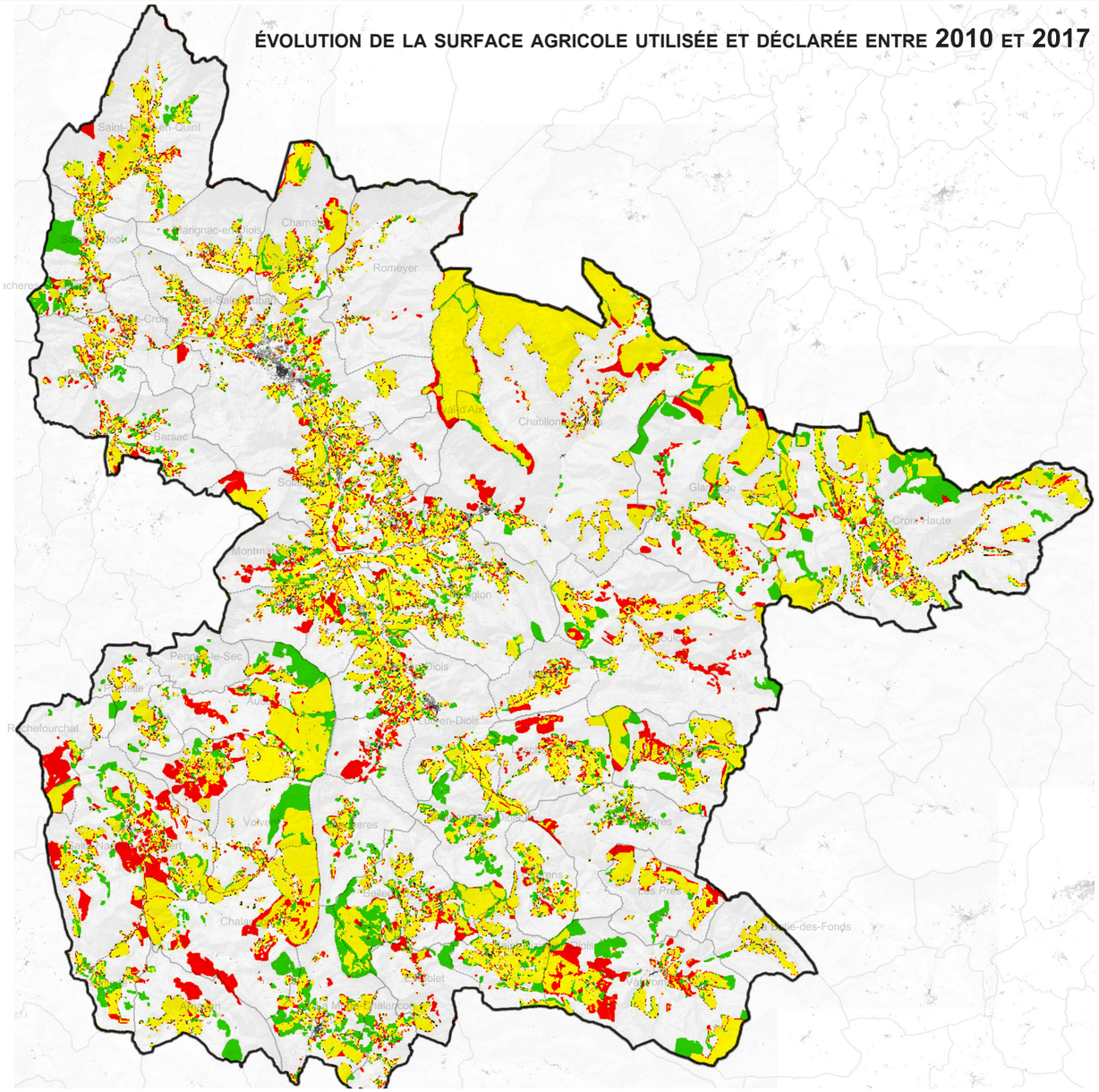








ÉVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE ET DÉCLARÉE ENTRE 2010 ET 2017



LÉGENDE

- Surfaces Agricoles en 2010
- Surfaces Agricoles perdues depuis 2010
- Surfaces Agricoles gagnées depuis 2010

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25, Regristre Parcellaire Gragpique 2010 et 2017

Echelle : 1/20000ème 0 200 400 600 800

URBEO

CARACTÉRISTIQUES DES SURFACES AGRICOLES

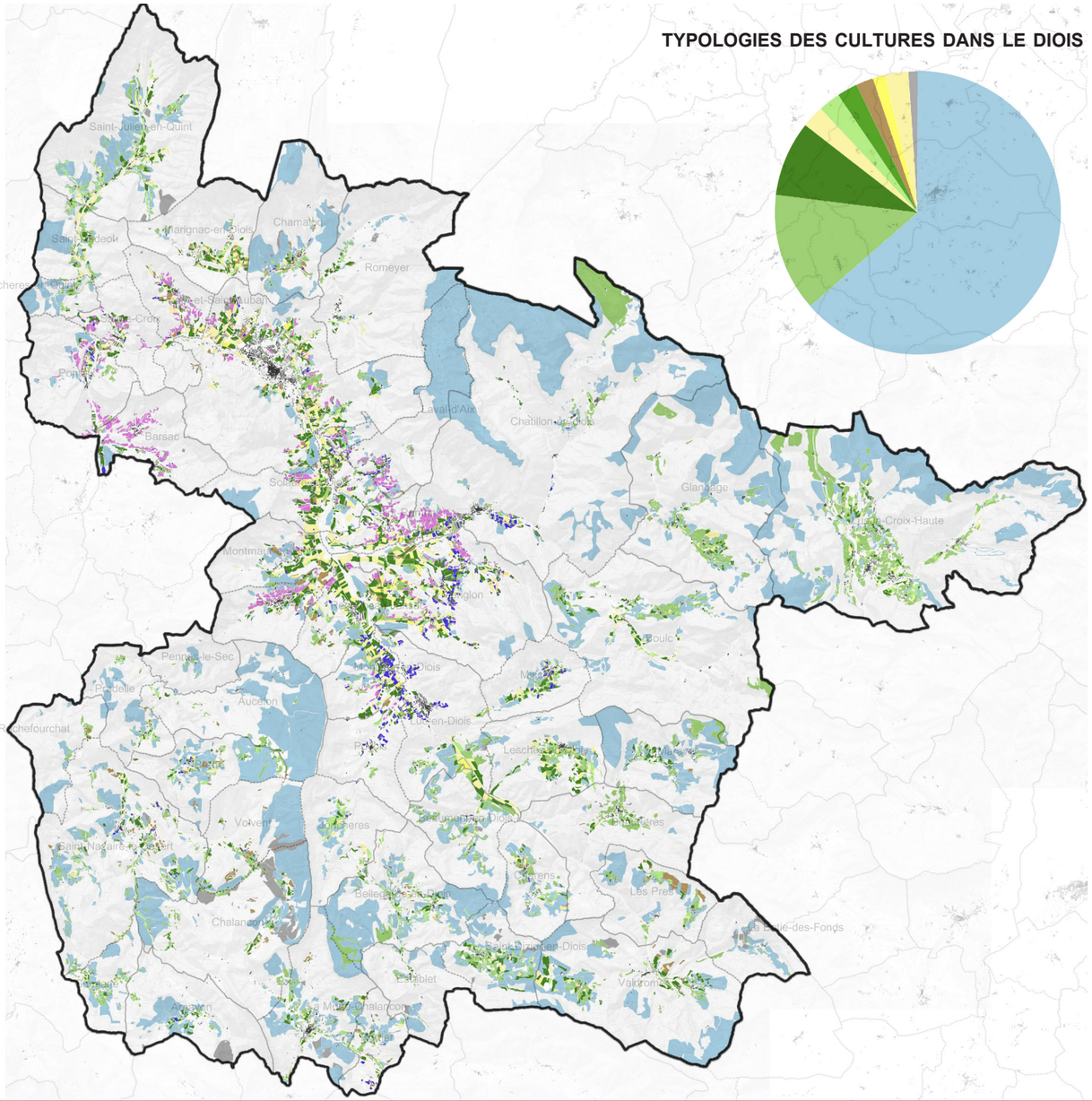
Sur une superficie totale de 1220 km², le Diois compte près de 138 km² d'espaces agricoles soit 11,4% de son territoire. Les surfaces agricoles constituent le second mode d'occupation des sols après les espaces forestiers et boisés. Les espaces agricoles, au regard de la topographie, couvrent principalement les fonds de vallée.
Cependant, les espaces productifs agricoles dépassent les espaces ouverts pour comprendre de manière quasi-équivalente des surfaces boisées utilisées pour les élevages (environ 146,5km²). Ainsi, les Surfaces Agricoles Utilisées (SAU) couvrent 283,70km² *(ou 28370 hectares),* soit 23,2% du territoire diois.
Entre 2010 et 2017, la Surface Agricole Utilisée et déclarée par les agriculteurs a diminué 2 389 hectares (-7,8%). Les diminutions de surfaces agricoles ont touché tout le Diois mais plus particulièrement les vallées de la Roanne et de l'Oule. A l'opposé, des espaces agricoles ont été gagnés sur des secteurs spécifiques du Diois : le Val de quint, à Lus-la-Croix-Haute et sur le secteur Aucelon / Volvent.

D'après l'enquête agricole menée en 2020-2021 par la Communauté de Communes du Diois :

- 59% des terres exploitées se font sur la commune où se localise le siège d'exploitation.
- Environ 10% des exploitations gèrent des terres en dehors du Diois.
- près de 36% des exploitations utilisent des terres ayant fait l'objet d'aménagement (irrigation, drainage).

En l'état des connaissances, a minima 640 hectares sont irrigués ou irrigables. 5 Associations Syndicales Autorisées (ASA) et une Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA)[1] assurent l'irrigation et gèrent les ouvrages collectifs.
65 points de captage assurent l'irrigation des terrains, principalement dans la vallée de la Drôme, auxquels s'ajoutent une trentaine de retenues collinaires. La quasi-totalité des points de prélèvement d'eau pompe directement dans les rivières et seulement 4 puisent dans les nappes d'eau souterraines. 20% des prélèvements en eau sont destinés à l'agriculture ce qui représente dans le Diois environ 605 800 m3.

[1] *ASA de l'Homet et du mas Plot à Die, ASA du Canal d'Ombre à Châtillon-en-Diois, ASA du canal des digues et des clèches à Luc-en-Diois, ASA du canal d'arrosage du plan à Menglon, CUMA des 3 vallées à Menglon et la Coopérative d'approvisionnement du Diois.*

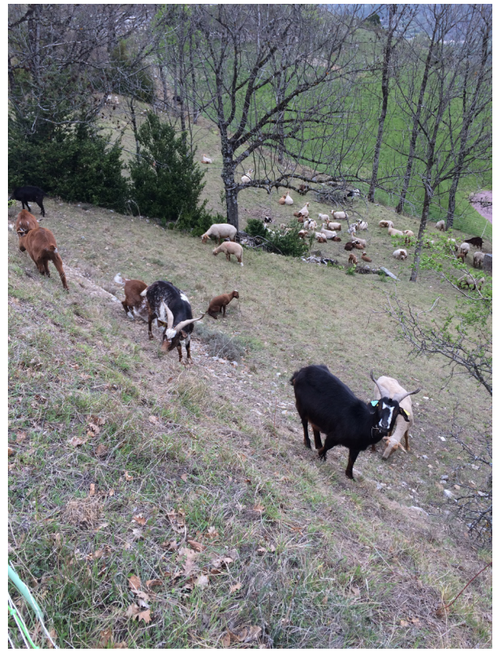


TYPOLOGIES CULTURALES

Sur les 283,70km² de surfaces agricoles déclarées, plus des trois quarts (218,4 km² soit 77%) sont consacrés aux landes, estives et prairies permanentes pour assurer le pacage des bêtes. Ces espaces dominent les hauteurs du Diois (communes de montagne). Ce sont ces espaces qui ont le plus subis des réductions de surface, ceci étant étroitement lié à la diminution des pratiques pastorales *(Cf. ci-après)*.

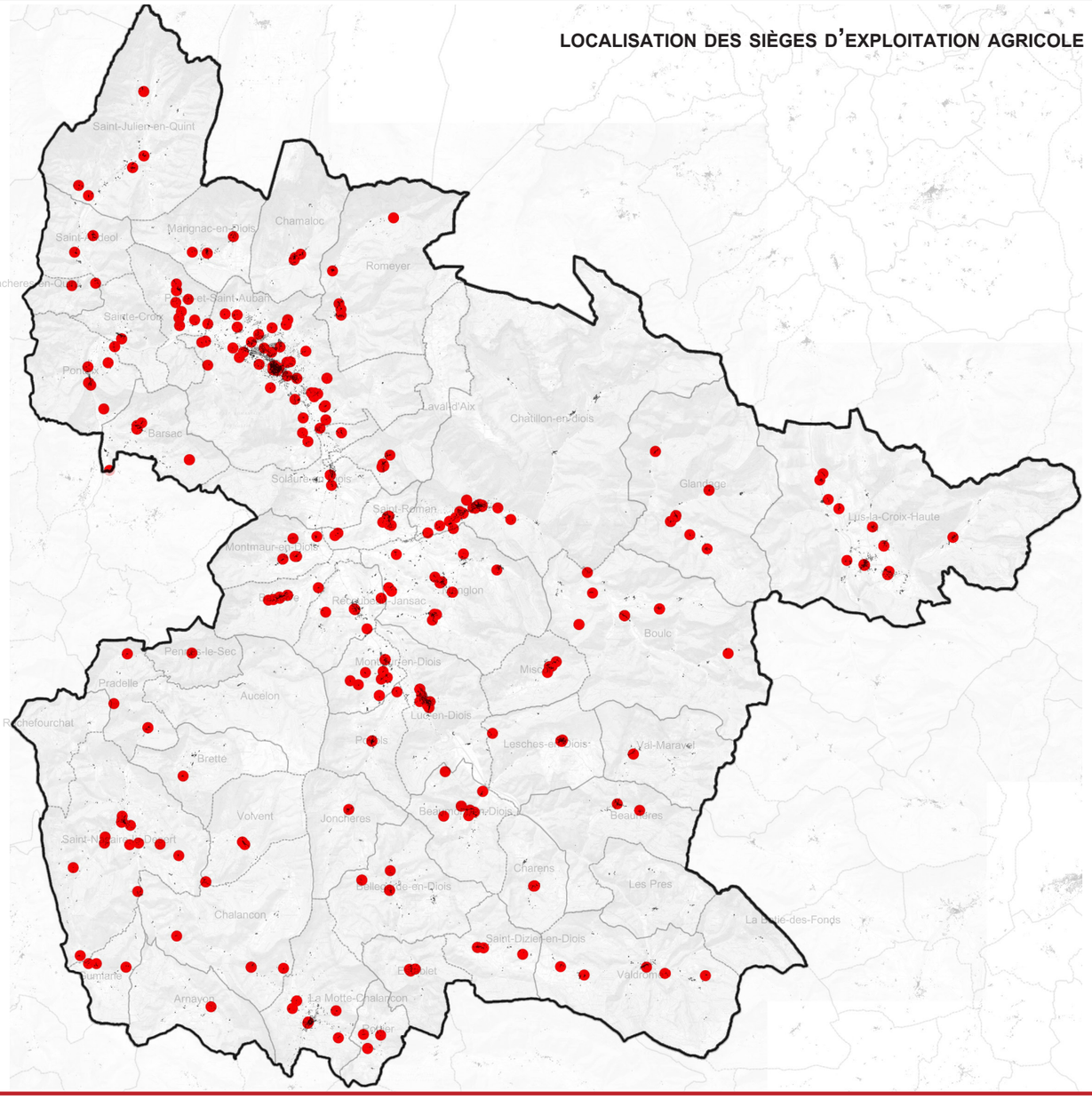
La vallée de la Drôme est plus particulièrement couvertes de vignes, de vergers et de noieraies. La viticulture couvre 665 hectares. En second, les productions de fruits à coques s'étendent sur 405 hectares, en particulier sur les communes de Menglon, Luc-en-Diois et Montlaur-en-Diois. Depuis 2010, 64,6 hectares de surfaces viticoles déclarées ont disparu (soit -8,9%).
A l'inverse, il est constaté depuis 2010 une diversification des cultures agricoles :

- + 93 ha de fruits à coque (soit une augmentation de 30% des surfaces en 7 ans),
- + 27 ha de céréales,
- + 11 ha de légumes / fleurs,
- + 10 ha cultures industrielles,
- + 7 ha de légumineuses ce qui correspond à un doublement des surfaces.

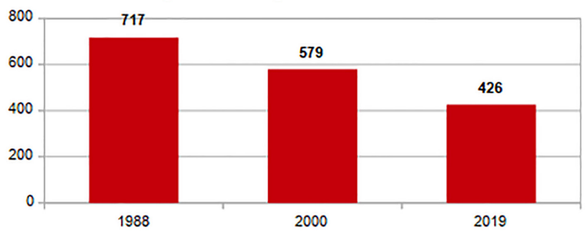




LOCALISATION DES SIÈGES D'EXPLOITATION AGRICOLE



Evolution du nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, BD TOPO, SCAN25, SIRENE, Ministère de l'agriculture - AGRESTE

CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le territoire compte 446 exploitations agricoles professionnelles ayant leur siège sur le territoire. En 30 ans, le diois a ainsi perdu 41% de ses exploitations[2]. Cette forte diminution est cependant moins prononcée que ce qui est observé à l'échelle nationale avec -56% d'exploitations depuis 1988.

6 exploitations sur 10 ont des activités liées au travail de la terre avec :

- en tête la viticulture qui représente 1/5ème des exploitations (94 exploitations),
- la céréaliculture et l'oléiculture (+ les légumineuses) : 74 exploitations,
- les PPAM : 30 exploitations. Ces activités à forte valeur ajoutée sont en forte progression.

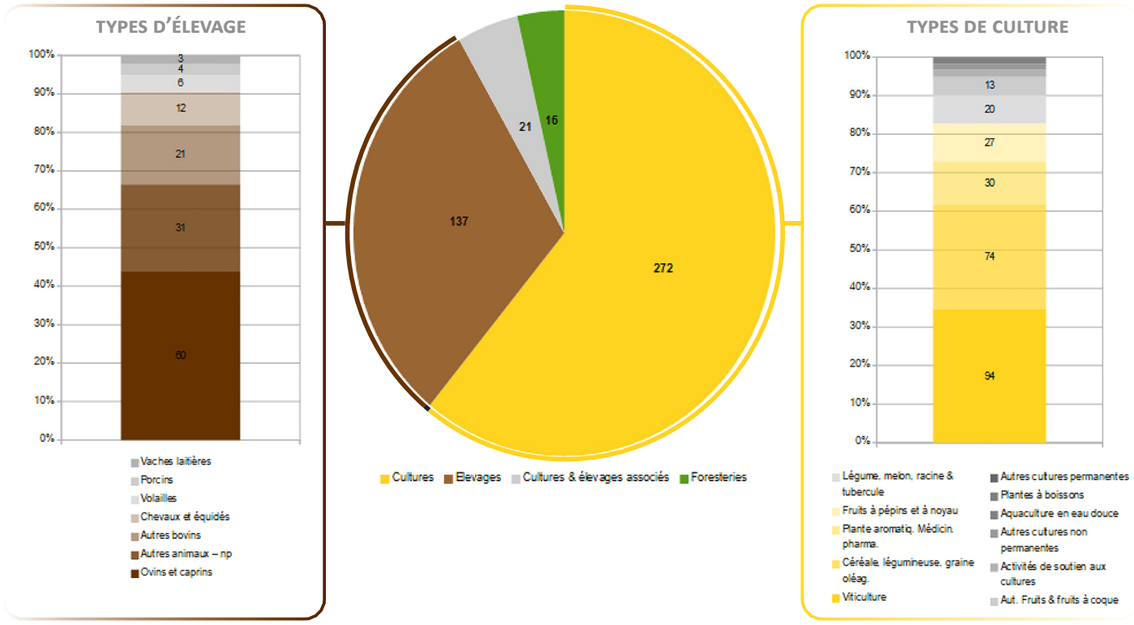
Les exploitations de culture se localisent plus particulièrement dans la vallée dromoise et dans les fonds de vallée adjacentes.

4 exploitations sur 10 sont dans le domaine de l'élevage avec :

- 60 exploitations d'élevage ovins et caprins (44% des E.A. d'élevage),
- 52 E.A. élevant d'autres animaux (bovins...),
- 12 E.A. d'équidés.

2 Le nombre d'exploitations agricoles de 1988 et 2000 est issu du recensement général agricole. Le nombre d'exploitations agricoles de 2019 est issu du fichier SIRENE V1 de juillet 2019.

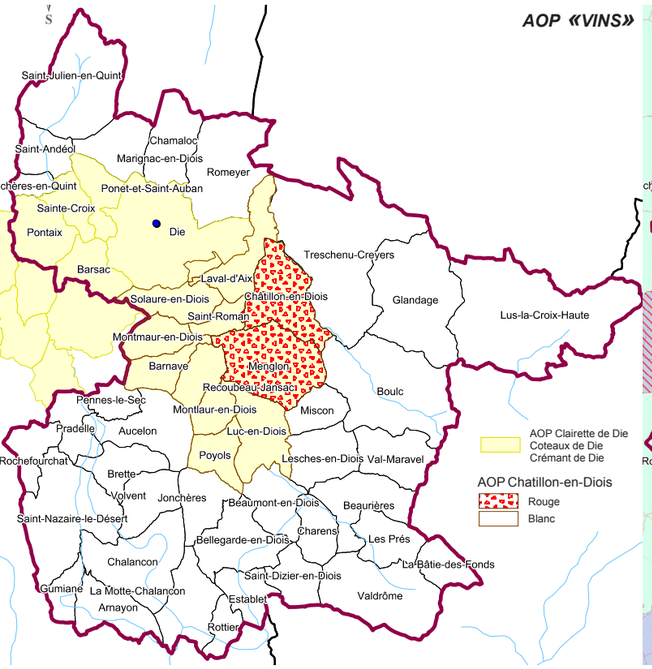
TYPE D'ACTIVITÉS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

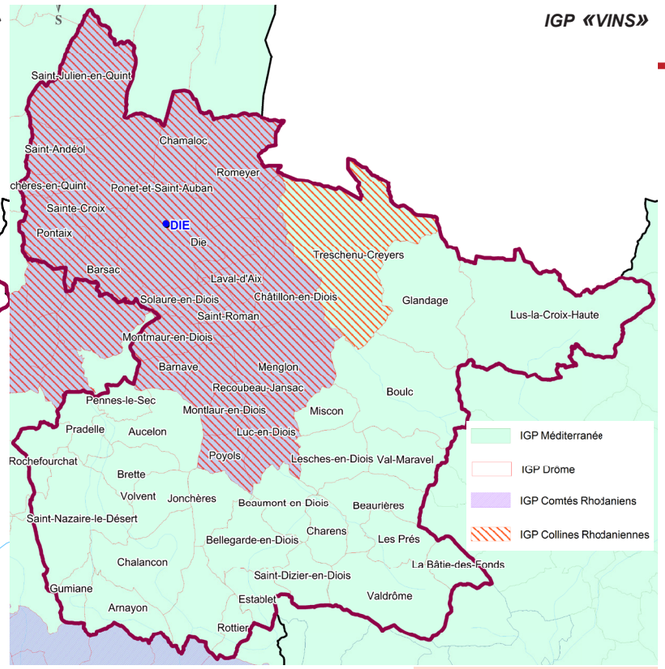


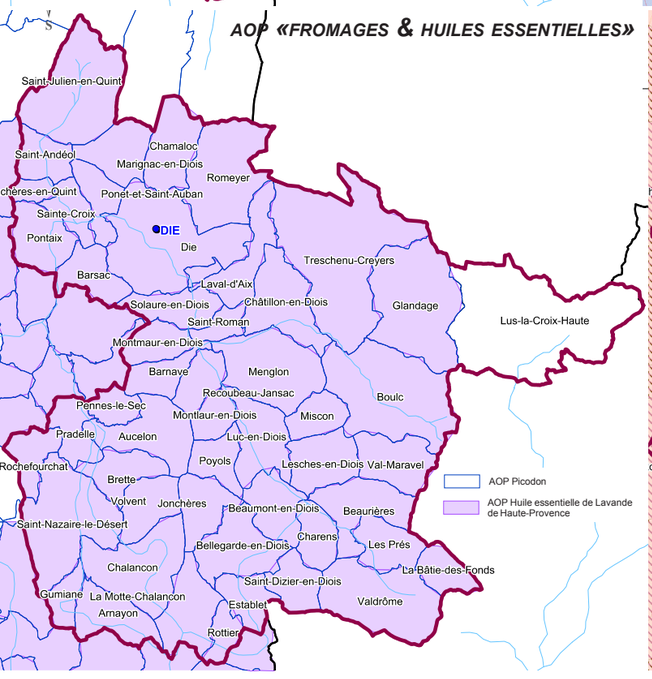
D'après l'enquête agricole CCD, près de la moitié des exploitations ont plus de 20 ans d'existence ; 44,5% des exploitants sont âgés de plus de 50 ans[1]. A l'horizon des 10 prochaines années, plus de 2 exploitations sur 5 seront concernées par une problématique de transmission - cession.

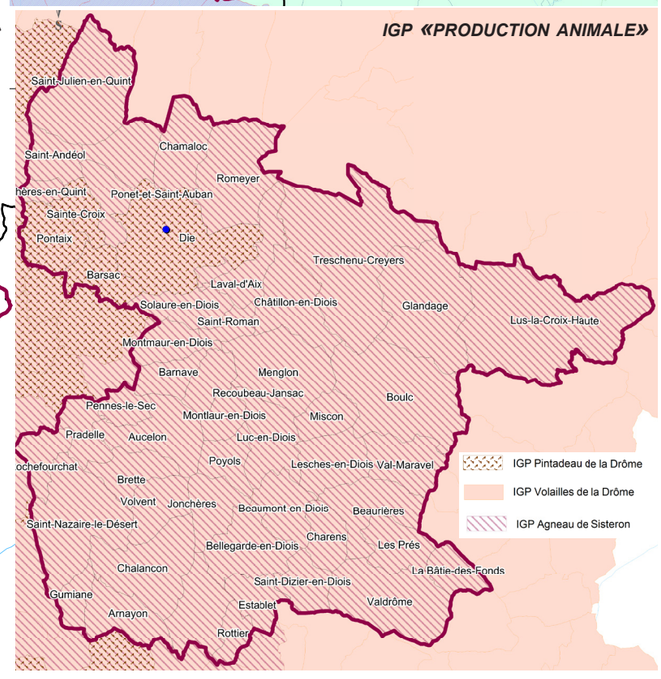
Il convient également de relever que les trois quarts des exploitations regroupent en un même lieu le siège d'exploitation et l'habitation de l'agriculteur.

1 24% des exploitants ont moins de 40 ans. 15% des exploitations ont moins de 5 ans d'existence.









Conception : INAO
Source : INAO

II. UNE AGRICULTURE RECONNUE POUR LA QUALITÉ DE SES PRODUCTIONS UN TERRITOIRE PIONNIER DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture dioise se caractérise par ses productions de qualité qui sont reconnues à plusieurs titres. Le territoire est d'une part couvert par 6 AOP (Appellations d'Origine Protégées) et 11 IGP (Indications Géographiques Protégées) :

- 4 AOP viticoles (Clairette de Die, Coteaux de Die, Crémant de Die, châtillon-en-diois) couvrant 16 communes de la vallée de la Drome pour une superficie élargie de 2813 hectares, et 4 IGP viticoles (Comtés Rhodaniens, Collines Rhodaniennes, Drôme, Méditerranée),
- 1 AOP pour le fromage «picodon»,
- 1 AOP Huille essentielle de lavande de haute-provence,
- 2 IGP céréale et farine d'épeautre,
- 2 IGP volailles (Volailles de la Drôme)
- 1 IGP ovin (agneau de sisteron)
- 1 IGP miel
- 1 IGP herbes aromatiques (thym de provence)

37% des exploitations sont déclarées en AOP ou en IGP.

D'autre part, au sein du premier département «Bio» de France, le Diois fait figure de territoire à l'avant garde avec 9823 hectares cultivés en Bio et 225 opérateurs concernés (en 2019). La forte demande actuelle (locale, nationale, internationale) pour les produits bio ne va faire qu'accentuer une production déjà ancienne pour le territoire, à forte valeur ajoutée et exportatrice, accompagnée notamment par le projet Biovallée. D'après l'enquête agricole CCD, 57% des exploitations interrogées bénéficient du label Bio AB et plus de 3 exploitations sur 5 ont adopté des pratiques biologiques ; 7,7% sont en conversion et 28% suivent des pratiques dîtes conventionnelles.

Plus des deux tiers des exploitations utilisent plusieurs canaux de distribution pour vendre leurs produit. La vente directe et la vente via une coopérative sont les deux principaux modes de distribution, viennent ensuite les marchés locaux, les distributeurs locaux, les négociants. Le territoire apparaît avancé dans les circuits courts de commercialisation. 17% des exploitations transforment leur production pour une vente à la ferme. Le tourisme offre également des débouchés directs aux productions locales.
63% des exploitants commercialisent leurs produits dans le Diois, 38% en dehors du département et 19% exportent à l'international (notamment avec la Clairette de Die ou les plantes aromatiques).

III. DES FILIÈRES AGRICOLES LOCALES (VIGNE, PASTORALISME, PPAM) SOUS PRESSIONS MULTIPLES

DES PRODUITS VITICOLES RECONNUS INTERNATIONALEMENT MAIS IMPACTÉS PAR UNE FORTE CONCURRENCE COMMERCIALE ET DES VULNÉRABILITÉS ENVIRONNEMENTALES

Avec ses 665 hectares de vigne, le Diois est reconnu pour ses productions vinicoles, à la fois en vins tranquilles (vin blanc sec du «Coteau de Die», Châtillon-en-diois en rouge, rosé ou blanc) mais surtout pour ses vins pétillans (Clairette de Die en tête), et ce à l'échelle internationale.
Depuis 25 ans, la vente de vins effervescents connaît une croissance florissante dans le monde. Cependant, la concurrence internationale particulièrement forte et très bien organisée porte à mal les vins français. La Clairette de Die, pourtant poids lourd des vins pétillants français avec 14% de part de marché dont 15% à l'export, est aux prises avec cette concurrence (Prosecco italien, Cava espagnol...) et connaît des difficultés liées à la réglementation nationale (impossibilité d'obtenir une appellation «Clairette de Die rosé»...) limitant les possibilités de s'adapter aux nouveaux goûts des consommateurs (+27% de vins effervescents rosés en 10 ans, demande de vins aromatisés...). Ces considérations internationales sur les débouchés de la production peuvent impacter la production viticole locale sachant que le Diois représente 70% des volumes de Clairette (assurés principalement par la cave Jaillance, fleuron local et par 14 caves familiales). Depuis 2013, le volume de vente de la Clairette de Die a baissé de 9,5%.
Les vignes ont également dû faire face à plusieurs crises liées à des manifestations météorologiques violentes (gels) ou à la contamination par des maladies (flavescence dorée à Barsac, Pontaix...).

DES PRATIQUES PASTORALES EN RECUL

L'élevage représente 30% du nombre d'exploitations agricoles (137 exploitations) mais 79% des surfaces (225,5 km² d'alpages, de prairies permanentes et temporaires). Les contreforts du Vercors et le bassin de l'Oule sont les lieux d'exercice privilégiés de l'élevage. Le pastoralisme est non seulement une activité économique importante pour le Diois mais il joue aussi un rôle primordial dans l'identité du territoire tant dans l'accompagnement de la biodiversité, le maintien de l'ouverture des paysages que dans l'entretien du patrimoine montagnard.

Sur 31000 ha d'espaces pastoraux :
- 40% correspondent à des alpages, principalement des pelouses naturelles communales utilisées l'été par des troupeaux regroupés entre plusieurs éleveurs (ovins viandes, vaches allaitantes, génisses),
- 60% correspondent à des zones de parcours : situées autour des exploitations, elles ont des superficies variables et sont composées aux 3/4 de landes plus ou moins embroussaillées et de zones boisées (pins noirs, pins sylvestres et hêtres). Le foncier morcelé, majoritairement privé, est utilisé de manière individuelle en intersaison et en hivernage.

L'élevage pastoral concerne 25000 ovins (dont 5000 sont issus de troupeaux extérieurs), 1 600 caprins, 1 300 bovins et plus de 440 équins *(d'après l'enquête pastorale 2012-2014 de l'ADEM26)*.

Depuis 2010, 2550 ha d'alpages ne sont plus utilisés (-12,4% des surfaces). D'après l'enquête pastorale de 2013, en 10 ans, le cheptel local aurait également régressé de l'ordre de 20%. Cette diminution du pastoralisme est étroitement liée, même si non exclusive, au développement de la prédation du loup. Depuis 1998, date d'apparition des premières attaques du prédateur dans le département, le Diois a connu 539 attaques de loup (soit 27 par an) faisant 2042 victimes (102 bêtes tuées par an, en grande majorité des ovins, suivis de caprins et de bovins), soit 4 bêtes par attaque. Le Diois est le second territoire le plus touché de la région Auvergne-Rhône-Alpes après la Haute-Maurienne. Malgré la multiplication des dispositifs de protection (installations de clôtures, gardiennage par chiens de berger...), le nombre d'attaques ne cesse d'augmenter annuellement et ne se cantonne plus aux alpages. 72% des attaques dans la Drôme ont impacté des troupeaux «protégés».

Les parcours et pâturages d'intersaison sont également impactés, de même la prédation ne se limite plus aux mois estivaux mais tend toucher les saisons printanière et automnale.

Cette prédation du loup a des effets directs et indirects sur les pratiques pastorales, les modes de vie et le paysage Diois :
- un repli des surfaces d'alpage voire un abandon sur plusieurs secteurs ; corrolairement une augmentation des surfaces boisées délaissées et non entretenues,
- un changement des lieux d'estive et un repli en bergerie,
- un découragement de la part d'éleveurs et des cessations d'activités,
- des problèmes de cohabitation entre les chiens de protection des troupeaux et les activités touristiques (itinéraires de randonnée, morsures de randonneurs...),
- une transformation des paysages ouverts avec une démultiplication des clôtures et des parcs.

Les problématiques foncières (morcellement des propriétés, parcelles à 85% détenues par des propriétaires privés, location des terres) constituent également des freins pour la vitalité du pastoralisme.

A contrario, l'amélioration des modes d'hébergement saisonnier des bergers a rendu plus aisé les conditions de vie et de travail des exploitants. D'après l'ADEM 26 (Association Départementale d'Economie Montagnarde), 25 logements pastoraux (19 chalets d'estive et 6 résidences mobiles : 5 caravanes et 1 tente) d'une emprise moyenne de 42m² sont dénombrés dans le Diois, principalement localisés dans les contreforts du Vercors et à Lus-la-Croix-Haute. Plusieurs chalets d'estive ont été réhabilités et offrent aujourd'hui un outil de travail optimal. Un tiers nécessiterait encore des travaux (confort, chauffage, isolation, eau, sanitaire, accessibilité) et une douzaine d'hébergements serait à créer. Les abris mobiles peuvent constituer une solution pour être au plus près des animaux dans la mesure où ils ne remplacent pas les chalets d'estive.

UNE FILIÈRE PPAM EN PLEINE CROISSANCE MAIS LIMITÉE PAR LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE DIOIS

Les années 70 ont constitué une période de redécouverte des PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) pour le Diois au point qu'aujourd'hui cette filière s'affiche comme un pilier de l'économie agricole, pourvoyeuse d'emplois directs et indirects (avec la présence d'entreprises de transformation).
Les PPAM comprennent :
- les plantes à parfum principalement lavandicoles pour la fabrication d'huiles essentielles,
- les plantes aromatiques (herbes fraîches ou plantes séchées) pour la cuisine,
- les plantes médicinales pour les laboratoires pharmaceutiques, les cosmétiques, les compléments alimentaires, la nutrition animale.

Les PPAM couvrent une superficie de 553,6 hectares (soit 1,5% de l'ensemble des surfaces à l'échelle nationale) et couvre plus de 350 variétés de plantes. Depuis 2010, les surfaces ont augmenté de 10,5 ha, soit +1,9%. Les contraines topographiques sont particulièrement limitantes pour l'extension de ce type de plantation alors que le marché ne cesse de croître. De plus, la production de lavande apparaît clairement menacée en raison de maladies (phytoplasmes) conduisant au dépérissement des cultures.

Les PPAM présentent aussi un fort pouvoir d'attraction touristique en raison de la poésie (nuances de bleu-violacé) qu'ils génèrent dans le paysage local en saison estivale.

IV. DES DIFFICULTÉS ET DES CONFRONTATIONS DE MODÈLES ENTRAVANT LES DYNAMIQUES AGRICOLES

Les difficultés

Outre les problématiques spécifiques liées au pastoralisme (cf. ci-avant), plusieurs difficultés sont relevées de manière transversale par les agriculteurs diois :

- la diminution des surfaces agricoles, réduites en vallée drômoise essentiellement à cause des urbanisations nouvelles, et en montagne par l'avancée progressive de la forêt. La cohabitation avec les tiers (proximité des habitations) constitue la première contrainte soulevée par les agriculteurs (17,1% des répondants au questionnaire agricole). Parmi les autres problèmes soulevés viennent ensuite les difficultés de traversées de village par les engins agricoles (16,5%), l'insuffisance ou l'inadaptation des infrastructures de transport (13%), et les conflits avec les touristes (chiens de protection face aux randonneurs...)
- la difficulté d'accéder à la terre pour les jeunes et les nouveaux agriculteurs. La rareté du foncier agricole et l'ancrage d'anciens agriculteurs limitent les possibilités d'avoir de nouveaux entrants.
- la confrontation des modèles économiques (alternatifs, traditionnels ou conventionnels) et le degré de professionnalisation des agriculteurs : sur ce point, il existe un choc de cultures dans la définition de l'activité et des pratiques agricoles par les aspirants agriculteurs. Le Diois vu comme une «terre des possibles» se trouve confronté aux réglementations normant la nature des activités professionnelles et les seuils d'installation minimum pour être considéré comme réellement un agriculteur.
- la faible rentabilité de certaines exploitations et la perte de revenus agricoles,

71% des exploitations vivent de leurs seules activités agricoles. 29% ont une activité complémentaire pour diversifier leurs sources de revenus dont :

- 10% tirent des revenus par le développement d'hébergement en gîtes, campings et chambres d'hôte,
- 9% par la production d'énergie solaire,
- 3% ont une activité artisanale,
- 7% ont une autre activité complémentaire.

- les contraintes entravant le développement de la pluriactivité (paysans-boulangers, commercialisation par vente directe, agrotourisme avec restauration et hébergement)

D'après l'enquête CCD, s'il n'est pas relevé de grandes difficultés dans le recrutement des saisonniers en raison d'une grande fidélité de la main d'oeuvre (sauf besoins urgents), force est de constater que l'hébergement des saisonniers apparaît difficile : le «logement» en camion est de moins en moins accepté sur le territoire. Or, 56% des exploitations agricoles font appel à de la main d'oeuvre saisonnière notamment ; toutes les grandes filières dioises ont concernées :

- la viticulture et la production de jus de fruits,
- la production d'huiles essentielles,
- l'élevage de caprins et la production de fromage,
- secondairement la production de miel et l'élevage bovins

En outre, 26,5% des bâtiments d'exploitation sont jugés par les agriculteurs comme étant peu fonctionnels. Il s'agit principalement de bâtiments anciens.

Pour assurer le maintien ou le développement de leurs exploitations, plusieurs demandes sont formulées par les agriculteurs

- pour moitié une préservation vis-à-vis des bâtiments tiers (habitations) et des infrastructures nouvelles et une amélioration de la cohabitation avec les autres usagers ruraux[3],
- 21% souhaiteraient une amélioration du regroupement parcellaire,

3 Selon les agriculteurs, des positions antagonistes sont relevées : certains souhaitent retrouver des surfaces grcoles perdues par l'urbanisation et d'autres souhaiteraient obtenir davantage de surfaces constructibles pour des projets tiers.

Les agriculteurs ont pour projet dans les années à venir :

- la construction de bâtiments agricoles neufs (pour 49 exploitations soit 36% des répondants),
- l'extension de bâtiments existants pour 26 exploitations (19% des répondants),
- l'aménagement de bâtiments existants (20 exploitations / 15% des répondants)
- le changement de vocation de bâtiments agricoles pour 13% des exploitations

Ainsi que des projets plus ponctuels (aménagement de chemin, retenue collinaire pour l'irrigation).

Un tiers des exploitants interrogés ont un projet de diversification (évolution de culture, transformation de produits...). Les motivations sont principalement liées :

- au nécessaire développement de l'exploitation,
- à l'amélioration des conditions d'accueil à la ferme (gîte, chambre d'hôte),
- à la sécurisation ou à l'augmentation de revenus face aux conjonctures défavorables (baisse des ventes de Clairette ou baisse de rendement constaté pour certaines cultures),
- à une meilleure valorisation de l'outil productif ou création de plus-value,
- à une augmentation de personnel,
- aux complémentarités à trouver entre productions et l'exploitation du potentiel existant,
- à la diversification des circuits de distribution (vente directe).

Atouts du territoire Dynamiques positives	Faiblesses du territoire Dynamiques négatives
Une agriculture diversifiée reposant sur 3 grandes orientations technico-économiques : • la viticulture, • l'élevage pastoral, • les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM). 138 km² d'espaces agricoles soit 11,4% de son territoire mais une Surface Agricoles Utile couvrant 283,70km² soit 23,2% du territoire (avec les alpages). Le territoire compte 446 exploitations agricoles professionnelles ayant leur siège sur le territoire. Une agriculture reconnue pour la qualité de ses productions : 6 AOP et11 IGP. 37% des exploitations sont déclarées en AOP ou en IGP. Un territoire pionnier de l'agriculture biologique : 9823 hectares cultivés en Bio, 225 opérateurs concernés (en 2019), 57% des exploitations bénéficient du label Bio AB (8% des exploitations sont en conversion) 63% des exploitants commercialisent leurs produits dans le Diois, 38% en dehors du département et 19% exportent à l'international (notamment avec la Clairette de Die ou les plantes aromatiques). Une filière PPAM en pleine croissance mais limitée principalement par le contexte géographique 71% des exploitations vivent de leurs seules activités agricoles. 29% ont une activité complémentaire pour diversifier leurs sources de revenus	Une Surface Agricole Utile qui a diminué de 2389 hectares (-7,8%) en 7 ans. Des surfaces agricoles réduites en vallée drômoise essentiellement à cause des urbanisations nouvelles, et en montagne par l'avancée progressive de la forêt. En 30 ans, le diois a perdu 41% de ses exploitations agricoles (mais une diminution bien moindre qu'à l'échelle nationale). Un pastoralisme en recul (-12,4% d'alpage, -20% de cheptel en 10 ans) lié en partie au développement de la prédation du loup (découragement d'éleveurs...). La cohabitation avec les tiers (proximité des habitations) constitue la première contrainte soulevée par les agriculteurs (17,1% des répondants au questionnaire agricole), suivie par les difficultés de traversées de village par les engins agricoles (16,5%), l'insuffisance ou l'inadaptation des infrastructures de transport (13%), et les conflits avec les touristes (chiens de protection face aux randonneurs...) La rareté du foncier agricole et l'ancrage d'anciens agriculteurs limitent les possibilités d'avoir de nouveaux agriculteurs sur le territoire. Il existe une confrontation des modèles économiques (alternatifs, traditionnels ou conventionnels) et le degré de professionnalisation des agriculteurs Depuis 2013, le volume de vente du produit phare local «la Clairette de Die» a baissé de 9,5%. 56% des exploitations agricoles font appel à de la main d'oeuvre saisonnière 26,5% des bâtiments d'exploitation sont jugés par les agriculteurs comme étant peu fonctionnels.

V. LES DÉFIS À RELEVER POUR LE DIOIS EN 2035 EN MATIÈRE D'AGRICULTURE

Avec ou sans intervention prévue dans le PLUi, le Diois devra faire face à plusieurs problématiques en matière d'agriculture :

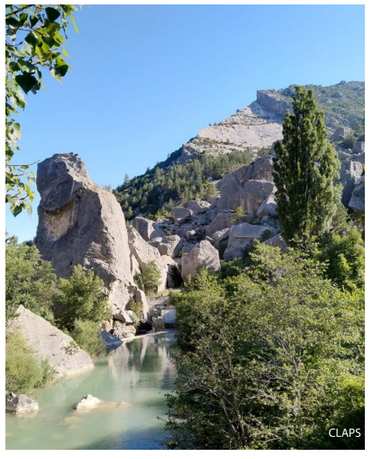
- l'évolution des bâtis agricoles nécessaires aux exploitations agricoles,
- le maintien des pratiques pastorales,
- la préservation des terres agricoles,
- la structuration et la diversication des filières (production, commercialisation, diversification des revenus, restauration collective...),
- l'adaptation des bâtiments et des aménagements aux nouvelles fonctionnalités agricoles (normes, changements climatiques, besoins en eau...)

TOURISME


SUCETTES DE BORNE


MASSIF DU VERCORS & LES FALAISES DU GLANDASSE


LE CIRQUE D'ARCHIANE


CLAPS


LE VALLON DE LA JARJATTE

I. LE DIOIS, UN TERRITOIRE ÉMINEMMENT TOURISTIQUE

Le Diois constitue une terre de tourisme pluriel, autre pilier de l'économie locale, en raison de :

- son relief contrasté ouvrant une diversité de pratiques entre montagnes et vallées (activités hivernales, estivales ; activités montagnards ou liées à l'eau),
- ses atouts climatiques (influences alpines et méditeranéennes, 2250 nombre d'heures d'ensoleillement, faible nombre de jours pluvieux, quantité de neige...),
- la qualité des paysages naturels (massifs forestiers, falaises rocheuses, vignobles, lavandes...),
- la richesse du patrimoine bâti (villages pittoresques, sites historiques et archéologiques...),
- ses produits de qualité et renommés (Clairette, produits biologiques).

Le Diois couvre plusieurs champs touristiques principalement orientés vers le «tourisme vert» (activités extérieures et de nature, économie de terroir). Plusieurs secteurs occupent le cœur des dynamiques touristiques :

1/ le **TOURISME DE NATURE & D'OBSERVATION** basé sur les qualités environnementales du territoire (faunes et flores de montagnes, zones humides...), les randonnées et balades tous modes (pédestres, cyclistes, équestres, moto...), la photographie, la chasse et la cueillette.

Plusieurs sites naturels emblématiques sont vecteurs d'intérêts touristiques :

- les **falaises du Glandasse**, contreforts du Vercors, fond de scène permanent du Diois,
- le **vallon de la Jarjatte** à Lus-la-Croix-Haute : il s'agit d'un cirque classé pour son paysage de montagne pittoresque composé de falaises et d'aiguilles, émergeant derrière un premier plan forestier de résineux. Le site est dominé par le Rocher Rond qui culmine à 2453 mètres.
- La **source de la Drôme** à la Bâtie-des-Fonds,
- Le **cirque d'Archiane** à Treschenu-Creyers connu notamment comme lieu de nidification pour les vautours,
- le **Claps** et le **saut de la Drôme** à Luc-en-Dois : ce paysage grandiose constitué d'un amoncellement spectaculaire de blocs calcaires suivi de cascades et de vasques sont protégés comme site classé.
- Les alpages de la **montagne du Sapey** à Aucelon qui offre des vues sur l'ensemble des monts de la Drôme, de l'Isère et des Hautes-Alpes (Mont Ventoux, les Baronnies, Dévoluy, massif des trois Becs...).
- Les **Sucettes de Borne** à Glandage et le **vallon de Combeau** : ces lames de roche effilées qui se dressent sont de véritables curiosités géologiques locales.
- Le **marais des Bouligons** à Beaurières : il s'agit de la plus grande zone humide du département, héritée d'un ancien lac. Elle peut être parcourue par un sentier d'interprétation.
- Les **différentes gorges** (Roanne, les Gâts...)

Outre les sites naturels, le territoire présente :

- un jardin des découvertes et des papillons à Die, jardin tropical où vivent en liberté des centaines de papillons exotiques.
- un jardin botanique à Sainte-Croix composé d'une collection de plantes aromatiques et médicinales et d'un sentier botanique.

et divers parcours de visite (dont des circuits équestres et la location d'ânes de bât : Boulc, Luc-en-Diois...).

2/ le **TOURISME SCIENTIFIQUE** (observations géologiques, naturalistes ou astronomiques...) : celui-ci repose sur le regard d'experts et d'une communauté professionnelle. Parmi les sites reconnus :

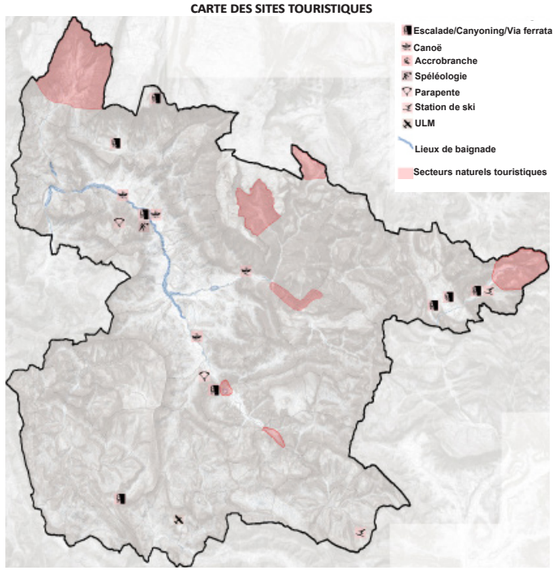
- la **serre de l'Âne** à la Charce est un site, en limite du territoire de l'intercommunalité, qui a été désigné à l'échelle internationale comme une référence pour ses particularités géologiques (couches marno-calcaires verticales correspondant à un passage entre deux étages géologiques entre le Valanginien et le Hauterivien).
- Les anciennes vases, déposées dans une grande fosse marine, à l'origine du paysage particulier des marnes du Col de Rossas en dos d'éléphant, ont livré un squelette quasiment complet et exceptionnel d'Ichtyosaure, un des derniers grands reptiles marins, de 100 millions d'années *(d'après le Centre d'Archéologie Préhistorique du Rhône aux Alpes)*.
- De même, les **roches redressées de Pennes-le-Sec** constituent une curiosité.







CARTE DES SITES TOURISTIQUES





3/ le **TOURISME SPORTIF** : il s'oriente localement plus particulièrement vers les pratiques outdoor (sports de montagne, d'eau et de courses). Celui-ci repose largement sur le cadre naturel mais aussi sur plusieurs infrastructures (stations, équipements...).

Le Diois compte 3 stations touristiques majeures (sur les 7 du département de la Drôme) :

- la **station de Valdrôme** : créée en 1985 au pied de la montagne de l'Aup, entre 1350 et 1700m, cette station historiquement hivernale a réorienté son activité en 2016. Aujourd'hui, la station correspond à une base de loisirs familiale multi-activités ouverte lors des périodes d'été ou de printemps et disposant d'un bar-snack de 80 couverts. Elle s'anime autour d'activités sportives et de loisirs de plein air :
  - *Activités de descente et circuit (kart, trottinette, VTT),*
  - *parcours accrobranche*
  - *parcours mini-golf,*
  - *parcours d'orientation,*
  - *tir à l'arc,*
  - *disc-golf (style frisbee),*
  - *tyrolienne de 100 m.*
- la **station de Lus-la-Jarjatte** : située au pied du Grand Ferrand (2758 mètres), sous le col des Aiguilles, à 5 km du village de Lus-la-Croix-Haute, cette station est ouverte aussi bien à des activités estivales qu'hivernales. Son niveau d'enneigement régulier lui permet jusqu'à présent de proposer différentes activités de ski (alpin, nordique). La station s'oriente vers un public familial avec 6 pistes de ski « peu techniques ». En été, elle propose des activités de glisses alternatives (trottinette tout terrain, rollherbe...), itinéraires VTT.
- La **station du Col de Rousset** : positionnée en limite du territoire, au bord des falaises du plateau du Vercors, à une altitude de 1255-1700m, cette station familiale est particulièrement empruntée par un public jeune. Elle développe une double activité hivernale et estivale. En hiver, les 26 pistes de tous niveaux de difficulté lui assurent une bonne fréquentation, auxquels s'ajoutent 20 km de ski nordique. Cette station dispose de tout un ensemble de commerces et services (école de ski, halte de garderie, hôtel-restaurant). Une navette spécifique de desserte est mise en place en hiver entre Die et le Col de Rousset. En été, la station est utilisée par des activités de glisse alternatives (trottinette et VTT de descente, luge sur rail, piste BMX et skateboard...).

A ces stations majeures s'ajoutent plusieurs bases de loisirs locales (Arbomagic à Menglon, Die...) .
Les falaises exceptionnelles et grottes présentent aussi le Diois comme un territoire de référence en matière d'escalade (champs des muses à Romeyer, Pennes-leSec, cirque d'Archiane, Marignac-en-Diois...), de via ferrata (4 voies équipées de câbles, échelons, échelles, ponts népalais, tyroliennes), de spéléologie et de canyoning. D'après les compteurs sur site, la 4 parcours de via ferrata connaîssent les fréquentations annuelles moyennes suivantes :

- Chironne (Chamaloc) : 4 880 passages par an ; jusqu'à plus de 200 passages jour sur les gros weekends de mai et en août. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 36,
- Le Claps (Luc-en-Diois) : 3 930 passages par an ; jusqu'à plus de 100 passages jour sur les gros weekends de mai et en juillet. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 35,
- La Berche (Lus-La-Croix-Haute) : 1 700 passages par an ; jusqu'à plus de 50 passages jour sur les gros weekends de mai et en juillet-août. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 17,
- Le Pas de l'Echelle (Chalancon) : 1 130 passages par an ; jusqu'à 80 passages jour l'été en juillet-août. Au mois d'août, le nombre moyen de passages jour est de 14.

Les sports et loisirs liés à l'eau sont également bien présents dans le Diois. Les rivières (Drôme et affluents), plans d'eau et équipements privés ou municipaux offrent la possibilité d'exercer diverses activités aquatiques :

- la baignade sur des plages de galets le long de la Drôme (11 sites non aménagés) et des ruisseaux, au bord de plans d'eau (Pas des Ondes à la Motte Chalancon…), dans des cascades (Saut de la Drôme...) ou encore en piscines municipales (Châtillon-en-Diois, Die, La Motte-Chalancon, Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Pennes-le-Sec, Recoubeau-Jansac, Saint Nazaire-le-Désert)

- les activités d'eau vive (canoë, kayak) s'exercent exclusivement sur la Drôme à travers des parcours allant de 6 à 32 km et comprenant 8 bases d'accueil (gérés par 4 loueurs implantés à Die, Luc-en-Diois et Pontaix) entre Luc et Aouste-sur-Sye. Deux stades d'eau vive ont été aménagés en 1997 sur le Bez près de Châtillon et de Die. Ces activités sont directement tributaires du débit d'eau qui s'avère, au fil des années, faire défaut.

La qualité de l'eau des rivières du Diois est également un facteur d'attractivité pour la pêche de loisirs et sportive. De par leur bonne qualité, l'ensemble des affluents de la Drôme est classé en catégorie 1 pour la pêche de salmonidés (truite fario ou arc en ciel, ombre, cyprinidés d'eau vive : vairon, blageon, goujon...). Seules les parties Aval de Luc-en-Diois sont classées en catégorie 2 (carpe, brème, tanche, barbeau, petits poissons blancs comme gardon, ablette et de carnassiers : brochet, sandre, perche, anguille). Des parcours spécifiques existent pour la pêche sportive.

Enfin, le territoire est ouvert aux courses et trails ainsi qu'aux activités et compétitions cyclistes : l'épreuve de «la Drômoise» anime annuellement l'ensemble des routes du territoire. Le cyclotourisme est en plein essor dans le Diois avec notamment des aménagements le long de la Drôme s'inscrivant dans un circuit menant de Gap à Valence. Le col de Rousset est en particulier un « spot » reconnu des grimpeurs (lieu de passage du tour de France ou du criterium du Dauphiné Libéré). Le territoire est aussi sujet aux sports mécaniques (randonnées moto, Rallye Monte Carlo historique...).

4/ le **TOURISME DE DIVERTISSEMENT** : il repose sur les sensations générées aux personnes avides de découverte et d'adrénaline (parcs aventures, accrobranches, parc d'attraction, parapente). Le Diois compte par ailleurs pas moins de 3 altisurfaces (Aix-en-Diois, Bellegarde-en-Diois, la Chalancon) c'est-à-dire des pistes d'atterrisage en montagne pour de petits engins volants ainsi qu'un altiport à Chalancon. Un club d'ULM s'est installé à Lesches-en-Diois pour accompagner le développement des loisirs aériens avec réalisation d'un abri en 2019 pour ULM. La montagne du Puy constitue en sus une piste de lancement pour la pratique du parapente.

5/ le **TOURISME DE BIEN-ÊTRE, DÉTENTE ET RELAXATION** : le cadre diois est propice aux ressourcements (repos, yoga...) avec plusieurs week-ends et stages organisés sur ces sujets par divers organismes locaux ou extérieurs au territoire.

6/ le **TOURISME CULTUREL** : il repose sur la visite des sites historiques, des villages pittoresques, des châteaux, des églises, des musées et des expositions de village.
Outre le patrimoine architectural remarquable (enceintes gallo-romaines de Die, Cathédrale Notre-Dame, village de Châtillon, Pontaix...) et les parcours culturels, deux sites culturels sont reconnus dans le Diois :

- le musée d'histoire et d'archéologie de Die,
- la maison du patrimoine à Lus-la-Croix-Haute.

7/ le **TOURISME ARTISANAL ET COMMERCIAL** : il correspond à la vente de produits locaux, de spécialités artisanales comprenant notamment les découvertes œnologiques (Clairette, Picodon...). Le muséobulles – cave de Die Jaillance est un site à très fort rayonnement. Celui-ci prend le lead d'une dizaine de caves viticoles dans les visites touristiques des vignes et process de vinification. Des distilleries sont également ouvertes au public extérieur parmi lesquelles la distillerie des 4 vallées (lavandes) à Chamaloc, et d'autres à Barnave, Solaure-en-Diois... D'autres sites de production s'offrent aux visiteurs durant l'année (brasserie du haut-Buëch à Lus-la-Croix-Haute, miellerie l'Abeille du Vercors à Die...). A cela s'ajoute la découverte du travail et des productions des agriculteurs locaux lors des journées portes ouvertes annuelles de «fermes en fermes».

8/ le **TOURISME ÉVÉNEMENTIEL** : les évènements organisés s'inscrivent principalement durant les périodes de tourisme estival. L'aire d'attraction des évènements (compétitions sportives, festivals...) se limite globalement à l'échelle départementale et vient en résonance aux éléments d'identité du territoire :

- le festival pluridisciplinaire Est-Ouest à Die (janvier),
- les espiègleries - festival de la Clairette mêlant humour musical et dégustation de vins (mai),
- la fête de la transhumance (fin mai),
- le festival Arts & Vigne à Châtillon-en-Diois (début août)
- la course cycliste «la dromoise» (septembre).

9/ le **TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE** (centres de vacances, classes de neige...) : ce type de tourisme ancré dans le territoire depuis les années 50-60 perd en dynamique au fil des années ; ceci étant lié aux évolutions des pratiques touristiques moins collectives. 8 sites principaux accueillent les grands rassemblements :

- le **Centre d'Accueill International** installé dans l'ancien monastère du XII^{ème} siècle de Sainte-Croix est un lieu prestigieux. Le CAI, avec ses trois salles de travail (35, 45, 60m²), sa salle de conférence de 100 m², sa salle de spectacle et sa salle de polyvalente, une boutique de terroir, est un grand lieu ouvert à différents types d'activités (formations, stages, séminaires, ateliers, fêtes de famille). Il comprend en outre 27 chambres pour une capacité d'accueil de 51 personnes et un vaste parc de 2 hectares comprenant un jardin ethnobotanique de plantes aromatiques et médicinales.
- le centre d'accueil du **Martouret** à Die : installé dans une propriété de 40 hectares, ce site est doté de plusieurs équipements de loisirs (piscine, city-stade, gymnase, terrains de sport, tennis, course d'orientation...), de salles de réunion et de conférence. D'une capacité de 320 personnes, il permet de recevoir des séminaires, formations, évènements festifs privés. Il est également utilisé comme centre de vacances et de loisirs.
- le village de vacances **Fol 26 «couleur nature»** à Lus-la-Croix-Haute : il comprend une piscine et des salles de détentes, de réunion et d'activités (éveil, formation). D'une capacité de 150 personnes, il comprend 36 chambres, des aires de jeux et piscine.
- la bastide des **Hautes Roches** à Romeyer : cette ancienne maison de maître implantée dans un parc de 2 hectares permet d'accueillir une centaine de personnes (74 personnes en capacité d'hébergement). Il comprend piscine et terrains sportifs.
- le centre de vacances AVEA «le Clamontard» à Luc-en-Diois : le centre est équipé de 3 salles de restauration, cuisine et de salle d'activités. Il a une capacité totale de 150 personnes.
- le village vacances Chanteduc à Beaurières : regroupant une douzaine de chalets, il a une capacité d'accueil maximal de 60 personnes et propose des services multiples (piscine, terrain de jeux).
- le village Sud Vercors à Die : ce village vacances piscines, terrains de jeux...) a une une capacité d'accueil maximale de 223 places.
- le Vercors Park de Die : cette résidence de tourisme regroupe une quinzaine d'appartements de T1-T2 (pour une capacité de 48 personnes) avec piscine et aires de jeux. Cette infrastructure de tourisme connaît cependant une dérive à l'habitation permanente.

10/ le **TOURISME FAMILIAL** : sur les 3327 résidences secondaires, une part non négligeable a une origine familiale conduisant à organiser une à plusieurs fois par an des évènements familiaux (anniversaire, WE...).

11/ le **TOURISME D'AFFAIRE** : cela correspond principalement à l'organisation de week-ends ou de vacances d'entreprises dans les grands lieux de séminaire cités plus hauts.

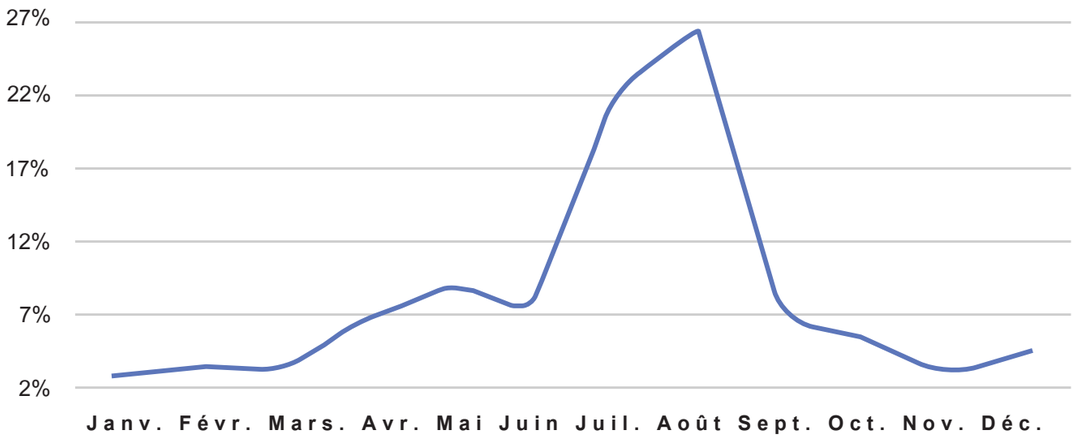
D'autres formes de tourisme apparaissent peu développées telles que le tourisme créatif (stages de poterie, dessin, peinture, cuisine...) ou gastronomique.

Les activités touristiques aussi riches soient-elles génèrent également des problématiques particulières pour le territoire parmi lesquels :

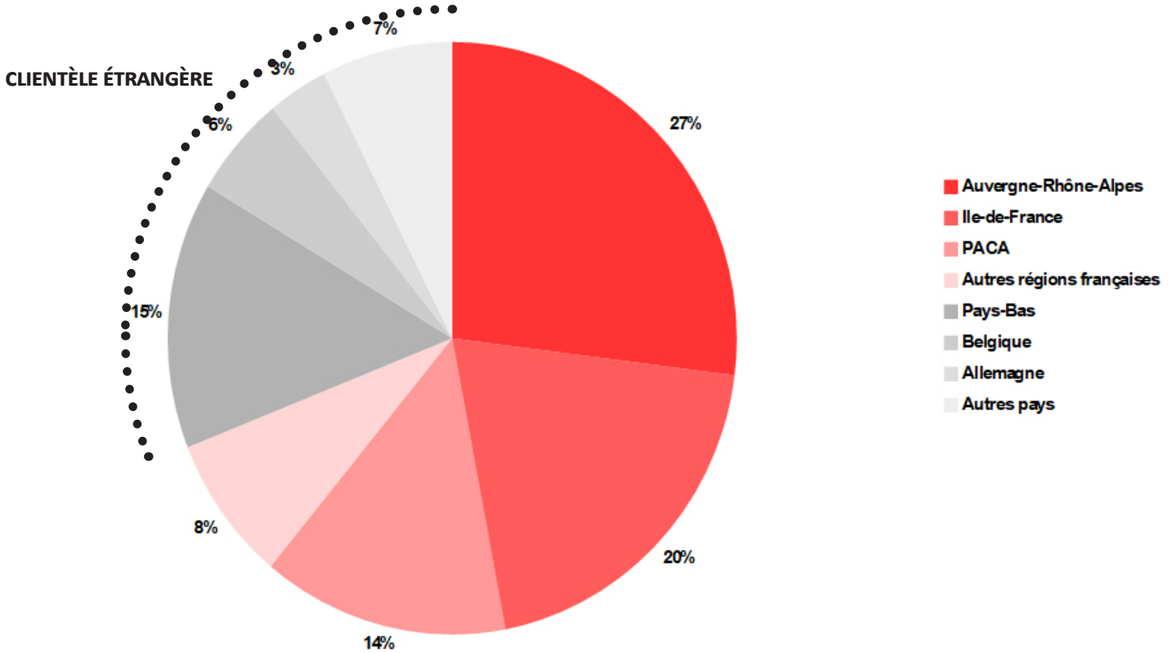
- afflux de personnes et de voitures sur des sites restreints, pression sur les milieux naturels voire perturbations de certaines espèces (vautours sur les hauteurs du diois),
- pression sur les différents réseaux (eau, assainissement, voies de circulation...).

Pour orienter les touristes, le Diois présente un maillage de 6 antennes de l'Office du Tourisme qui accueillent annuellement environ 51500 visiteurs (dont 37270 à Die, 5350 à Châtillon-en-Diois, 2810 à Lus-la-Croix-Haute, 2745 à Luc-en-Diois, 2140 à La Motte-Chalancon et 1184 à Saint-Nazaire-le-Désert). D'innombrables circuits touristiques sont proposés (circuit botanique, circuit patrimonial...).

RÉPARTITION DES NUITÉES À L'ANNÉE DANS LE DIOIS - VALLÉE DE LA DRÔME



PROVENANCE DE LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE, EN HÉBERGEMENT MARCHAND,
À L'ÉCHELLE DE LA DRÔME



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : Flux Vision Tourisme - ADT26 & étude préalable à l'appel à projet FISAC 2017

II. UNE SAISONNALITÉ MARQUÉE QUI IMPACTE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

Le Diois connaît une fréquentation touristique annuelle de 150000 visiteurs. La saisonnalité des pratiques touristiques est fortement marquée puisque que :

- 48% des nuitées sont réalisées sur une saison courte, pendant les deux mois d'été,
- 23% sont effectuées au printemps
- la saison hivernale apparaît aujourd'hui assez faible (seulement 11% des nuitées).

Des pics de nuitées sont également relevés pendant les week-ends et les petites vacances scolaires mais celles-ci s'avèrent moins prononcées qu'à l'échelle départementale ou nationale.

En dehors des sites naturels, quelques sites ou évènements majeurs présentent une forte attractivité :

- le muséobulles - cave de jaillance enregistre environ 92000 entrées en 2018. Ce leader de fréquentation est cependant en très forte baisse depuis 15 ans puisque le nombre de visiteurs a diminué de plus de 15%.
- a contrario, le musée d'histoire et d'archéologie de Die a vu son nombre d'entrée multiplié par plus de 2 pour atteindre aujourd'hui 5234 entrées.
- la maison du patrimoine de Lus-la-Croix-Haute connaît une fréquentation plus confidentielle (379 entrées).

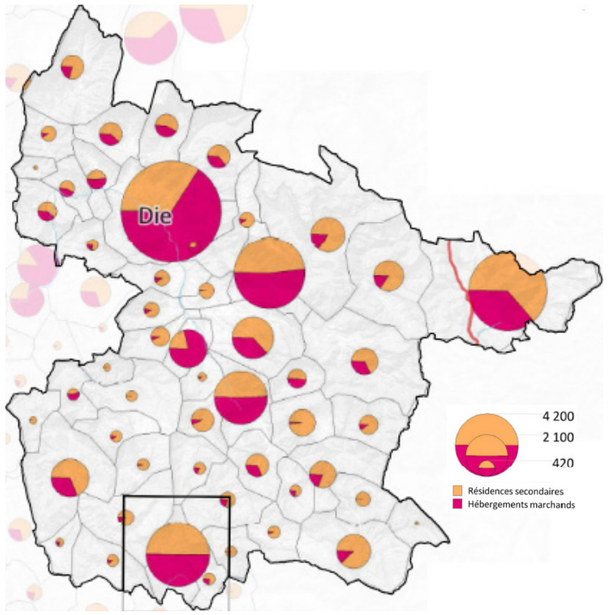
Côté manifestations,

- le festival arts et vigne enregistre 3819 entrées paysantes et 8000 gratuites,
- la fête de la Transhumance totalise 6700 personnes sur un week-end,
- la Dromoise voit rouler 2200 participants,
- le Glandass'Trail voit passer 1000 coureurs et accompagnants.

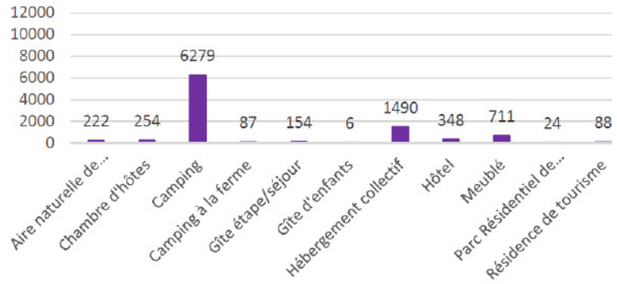
Globalement, les touristes correspondent à un public familial et populaire. Celui-ci peut se segmenter en 4 catégories :

- les estivants : il s'agit de touristes d'origine française en majorité et d'étrangers (principalement néerlandais et belges).
- les résidents secondaires : des citadins principalement lyonnais ou marseillais, des descendants d'enfants du pays Diois ou des chasseurs qui viennent pour pratiquer leur loisir. dans la Drôme, 13% des résidences secondaires appartiennent à des étrangers principalement Nord Européens.
- les actifs du week-end : adeptes d'activités sportives, ils proviennent des grandes agglomérations de la région.
- les voyageurs qui viennent facilement hors saison et voyagent de plus en plus en camping car,
- les groupes.

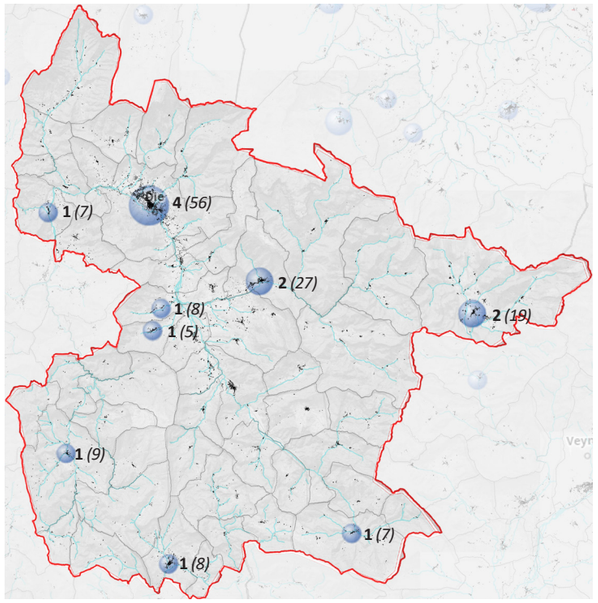
RÉPARTITION DES LITS TOURISTIQUES SUR LE TERRITOIRE

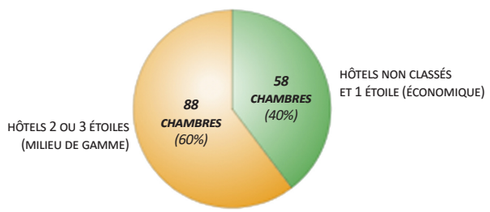


NOMBRE DE LITS PAR TYPE D'HÉBERGEMENT EN 2016

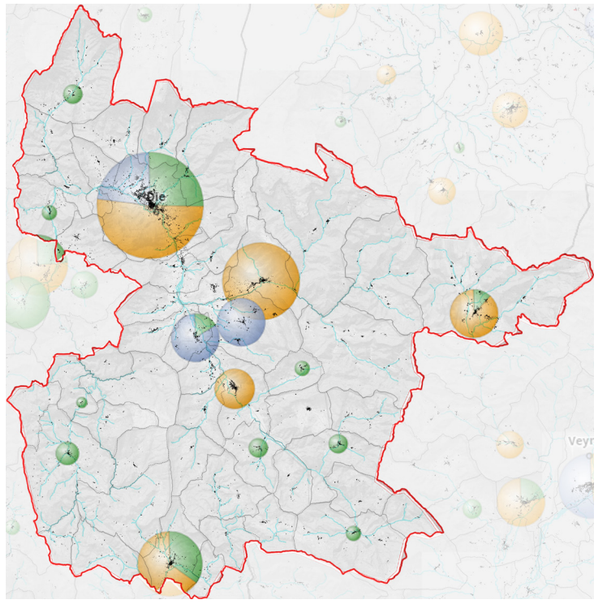


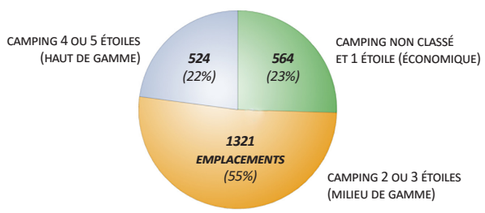
NOMBRE D'HÔTELS EN 2020
(ET NOMBRE DE LITS)





NOMBRE D'EMPLACEMENTS DE CAMPING SELON LE NOMBRE D'ÉTOILES





III. DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL TOURNÉES VERS UN PUBLIC FAMILIAL & POPULAIRE

Dans le Diois, l'offre en hébergements touristiques marchands (c'est-à-dire hors résidences secondaires) se compose de 9663 «lits» répartis entre 248 établissements :

- L'**hôtellerie de plein air** comprend les terrains de camping, les parcs résidentiels de loisirs, le camping chez l'habitant ou à la ferme, et les aires naturelles. Ce mode d'hébergement attire une clientèle familiale à revenus moyens, en séjour relativement long, focalisée sur la période estivale. Par ailleurs, le camping est très prisé par les clientèles issues des pays du Nord de l'Europe (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg...).
  Le camping est dominant sur le territoire tant par le nombre d'emplacements que de nuitées. Avec 36 établissements regroupant 6280 lits allant du camping à la ferme au camping haut de gamme, le camping représente 65% des lits touristiques marchands (62%des nuitées). A cela s'ajoutent 222 emplacements d'aires naturelles. Les infrastructures de camping s'agglomèrent préférentiellement le long de la moyenne vallée de la Drôme. Die à elle seule concentre 34% du parc de camping. De grands campings sont également présents à la Motte-Chalancon et à Lus-la-Croix-Haute.

- l'**hôtellerie de tourisme** (hôtels classiques) : Le Diois se caractérise par ses faibles capacités hôtelières avec 348 lits (soit 3,6% du parc d'hébergements touristiques marchands) répartis entre une douzaine d'établissements de moyenne gamme. Seuls 9 chambres sont inscrites en 3 étoiles. L'hôtellerie est en mesure de satisfaire une clientèle à revenus élevés en court séjour (affaires ou agrément) ou de passage, en saison comme hors saison. Les clientèles étrangères consommatrices d'hôtellerie sont principalement issues d'Allemagne et du Royaume-Uni.

- **meublés de tourisme** : il s'agit de villas, appartements ou de studios meublés à usage locatif pour une clientèle de passage qui effectue un séjour de court ou longue durée. Il ne comporte pas de hall de réception ou de services communs. Ce type d'offre est faible sur le territoire. Il satisfait une clientèle familiale à revenus moyens à élevé pendant la période estivale mais également hors saison. Les clientèles étrangères (belges et allemandes) fréquentent ces hébergements. Les gîtes rentrent dans cette catégorie d'hébergement. Les meublés représentent 711 lits.

- **chambres d'hôtes** correspondent à l'accueil chez l'habitant à titre onéreux assorties de prestations. Dans le Diois, le secteur a un faible poids (254 lits). Ce type d'hébergement tend cependant à se développer et répond aux nouvelles attentes des clients.

- des **résidences de tourisme** : ce type d'hébergement correspond à un ensemble de logements « prêt-à-vivre », équipés pour recevoir une clientèle de loisirs ou d'affaires en séjour de courte durée. Tout comme un hôtel, la résidence de loisirs propose des services et des équipements communs (entretien des chambres, fourniture du linge de toilette et de lit, restauration, réception...) mais la clientèle peut séjourner en toute indépendance (présence d'une cuisine...). 88 lits sont dénombrés dans les résidences de tourisme et assimilés. La ville de Die couvre la majeure partie de cette offre avec le programme «Vercors Park».

- des **villages de vacances** : il s'agit de centre d'hébergement faisant l'objet d'une exploitation commerciale ou non, destiné à assurer des séjours de vacances selon un prix forfaitaire et comportant l'usage d'équipements communs, d'installations sportives ou de distractions collectives. Cela comprend les garnds centres cités précédemment (Martouret à Die, Fol 26 «couleur nature» à Lus-la-Croix-Haute, Hautes Roches à Romeyer, AVEA «le Clamontard» à Luc-en-Diois, Chanteduc à Beaurières...). 1490 lits sont dénombrés dans les différents hébergements collectifs.

Sur les 483100 nuitées en hébergements touristiques marchands, la moitié est réalisée sur 3 communes : Die, Châtillon-en-Diois et Lus-la-Croix-Haute.



Le tourisme est générateur de richesses locales (création d'emplois directs et indirects) et permet d'entretenir l'animation des villages. Cependant l'afflux concentré de touristes, en particulier en période estivale, génère aussi plusieurs problèmes :

- une pression accrue sur la ressource en eau à un moment où celle-ci connaît de faibles débits,
- une saturation de plusieurs axes routiers et la création de bouchons de trafic notamment les jours de marché,
- et globalement une forte pression sur l'ensemble des réseaux et infrastructures sur une saison raccourcie (réseaux d'assainissement, consommation d'énergie...).
- une augmentation des conflits entre randonneurs et chiens de berger cherchant à préserver les élevages pastoraux de toute intrusion (morsure...),

Par ailleurs, le tourisme connaît des évolutions structurelles :

- des taux de remplissage des hébergements s'ils demeurent élevés commencent à s'éroder[1],
- une inadaptation de plusieurs structures d'accueil, notamment les campings et les centres de vacances, aux nouvelles attentes des clientèles (hébergements chez l'habitant...),
- une hôtellerie départementale qui tend à monter en gamme alors que l'offre tend à stagner,
- une évolution du public des touristes constitués de moins en moins de grands groupes. De plus le public traditionnel (familial et populaire) tend aussi à changer.
- une augmentation de la concurrence avec la montée des réservations via des plateformes numériques (airbnb : Die compte 42 locations, Châtillon-en-Diois 189 et 19 à Luc).

[1] *Cela est notamment dû à l'augmentation des capacités d'accueil. Entre 2013 et 2021, le nombre de chambres d'hôtel et d'emplacements de camping a augmenté de 200 unités (+8,5%). A cela s'ajoute l'augmentation des hébergements touristiques informels (logements proposés via des plateformes de type airbnb, booking,abritel...).*

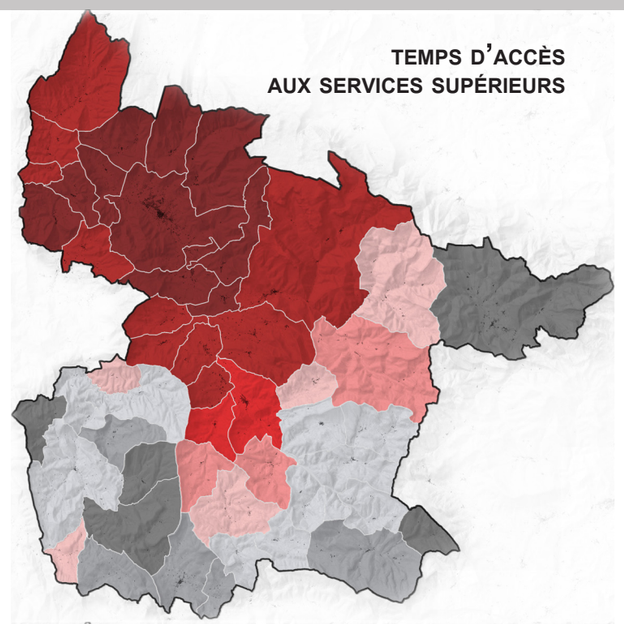
IV. LES DÉFIS À RELEVER POUR LE DIOIS EN 2035 EN MATIÈRE DE TOURISME

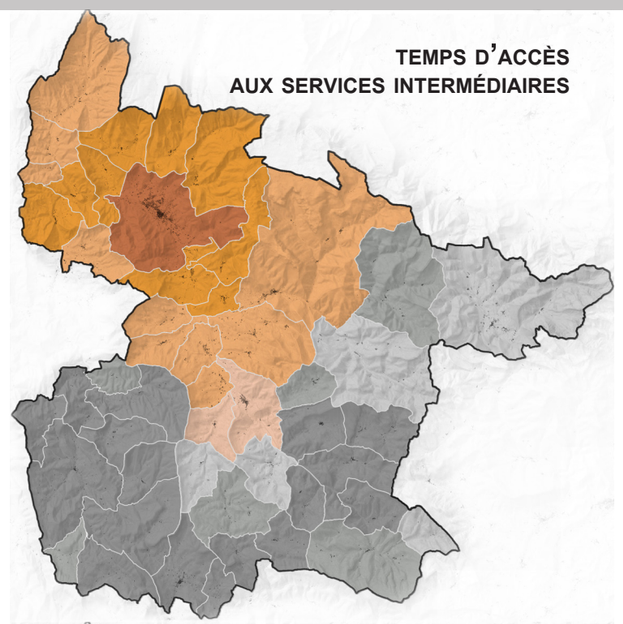
Atouts du territoire Dynamiques positives	Faiblesses du territoire Dynamiques négatives
Un tourisme vert «pluriel», historiquement familial & populaire (simple & accessible) Une image et une identité liée aux activités (sports) de pleine nature 150 000 visiteurs - 31% de clientèle étrangère - Une population multipliée par 3 en haute saison Un hébergement touristique de moyenne gamme (2/3 des lits en camping, faibles capacités hotelières) nécessitant des adaptations (niveaux de prestation...) : 248 établissements d'hébergement touristique - 9663 lits 483100 nuitées - 62% nuitées en camping Une répartition des lieux de pratique sportive est très homogène sur tout le territoire Diois, l'espace naturel est très accessible.	Une saisonnalité marquée & une pression touristique qui impacte l'organisation du territoire (animation des villages, besoins en main d'oeuvre, pression accrue sur les ressources naturelles et les différents réseaux : eau, assainissement, énergie, axes de circulation ; une pression sur le marché immobilier local). 50% des nuitées seulement sur 3 communes Des réorientations d'activités et de sites touristiques liées aux changements climatiques (baignade, ski, érosion des falaises...) Une évolution de la clientèle (diminution de la taille des groupes...) Une évolution des pratiques notamment par le numérique (commande de dernière minute, hébergement chez l'habitant => impacts sur le taux de remplissage des hébergeurs professionnels) Des problèmes de stationnement (anarchique) à proximité des sites touristiques notamment à proximité des cours d'eau apparaissent. Des excursionnistes pas souvent pris en compte dans la gestion de l'accès aux sites, aux transports publics, hors ils semblent nombreux pour un territoire comme le Diois.

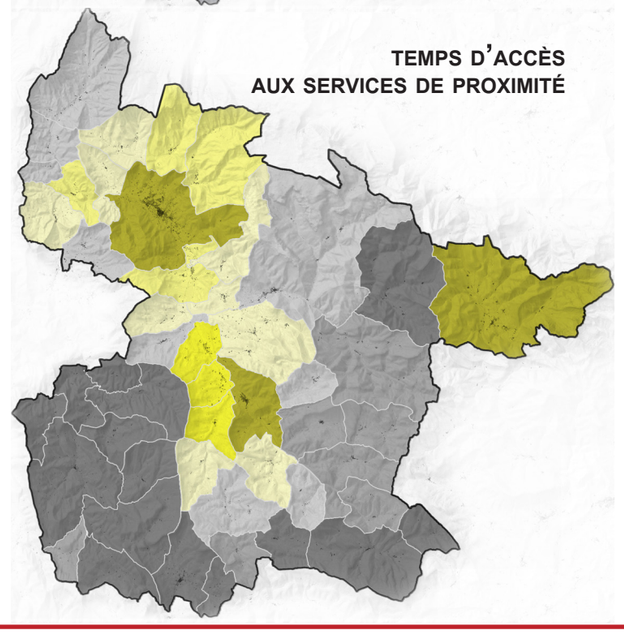
Avec ou sans intervention prévue dans le PLUi, le Diois devra faire face à plusieurs problématiques en matière de tourisme :

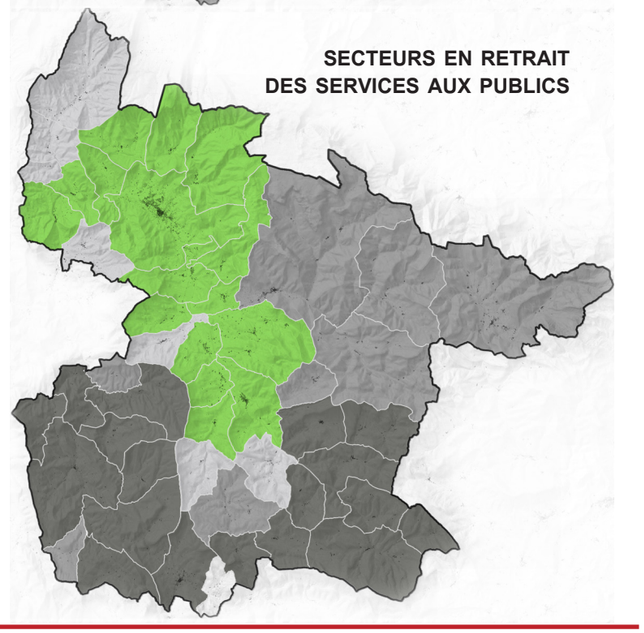
- le partage des espaces montagnards entre les différents acteurs et utilisateurs,
- l'adaptation des activités et des périodes touristiques à l'évolution de la montagne (changements climatiques...),
- la valorisation des sites touristiques (claps, archiane/combeau, routes sublimes...),
- l'adaptation permanente des structures d'accueil (hébergement, restauration) aux nouvelles attentes des clientèles touristiques (taille, diversité, géographie...)

ÉQUIPEMENTS PUBLICS









SERVICES SUPÉRIEURS	SERVICES INTERMÉDIAIRES	SERVICES DE PROXIMITÉ	SECTEURS EN RETRAIT DES SERVICES
< 15 minutes	< 5 minutes	< 2 minutes	Aucune zone grise
15 - 20 mn	5 - 10 mn	2 - 4 mn	
20 - 25 mn	10 - 15 mn	4 - 6 mn	
25 - 30 mn	15 - 20 mn	6 - 8 mn	*ZONES GRISES*
30 - 35 mn	20 - 25 mn	8 - 10 mn	1 niveau de service
35 - 40 mn	25 - 30 mn	10 - 15 mn	2 niveaux de service
40 - 45 mn	> 30 minutes	15 - 20 mn	3 niveaux de service
> 45 minutes		> 20 minutes	

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : DDT26 - Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Drôme 2016

I. UN ÉLOIGNEMENT RESSENTI DES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET DES SERVICES AUX PUBLICS

ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET SERVICES PUBLICS

La structuration du territoire se reflète à travers son offre en équipements, commerces et services. Le Diois s'organise autour :

- d'un pôle d'équipements intermédiaires (Die) regroupant une offre en équipements publics rayonnant à l'échelle du bassin de vie de la Drôme. Sont considérés comme équipements intermédiaires les services ayant un degré de spécialisation tel que leur aire de fréquentation dépasse une échelle intercommunale de proximité (exemple : gare, cinéma, théâtre, centre de santé, enseignement supérieur...),
- de trois pôles secondaires (Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, La Motte-Chalencon) dôtés d'équipements rayonnant sur une aire limitée d'une dizaine de kilomètres,
- et des différents villages disposant pour certains d'une offre en équipements de proximité.

Le statut de Die s'affirme par le regroupement plusieurs équipements administratifs majeurs. En tant que sous-préfecture, Die se positionne comme un pôle administratif rayonnant sur tout l'Est du département de la Drôme. Il comprend à ce titre :

- la sous-préfecture ,
- le centre des impôts ,
- la maison des services publics : l'Espace France Service (CAF, MSA, conciliateur de justice, défenseur des droits…),
- le siège de la CCD (Communauté de Communes du Diois).

Die est un pôle supérieur largement doté en équipement et services publics au regard de son poids démographique c'est l'un des 25 pôles supérieurs les moins peuplés en France[1]. La problématique locale réside principalement dans l'accès aux services et équipements publics en raison de l'importance des distances à parcourir pour bénéficier des équipements administratifs structurants. L'éloignement prononcé du Sud et de l'Est Diois par rapport aux équipements de Die font apparaître de véritables zones «grises» hors de portée pour près de 20 % de la population dans les secteurs de montagne.

Les polarités secondaires sont le siège de quelques équipements rayonnant à l'échelle de sous-bassin de proximité (services de secours, gendarmerie…). Plus localement, chaque commune dispose d'une mairie.

L'accès aux services publics constitue une préoccupation majeure pour le territoire. D'une part, les temps d'accès aux différents équipements et services publics s'avèrent particulièrement longs à l'échelle du bassin de vie. Il faut en effet en moyenne 28,9 minutes pour accéder aux services d'usage courant depuis un domicile, alors que pour le territoire voisin, le crestois, il faut 15,4 minutes et 8,3 minutes pour le bassin Valentinois[2]. Ce doublement du temps d'accès aux services s'explique par la topographie complexe et le réseau viaire assez tenu. D'autre part, en l'espace d'une décennie, plusieurs services ont disparu du Diois ou ont eu une gamme d'activités plus restreinte : 2 banques ont cessé leur activité, la trésorerie de Châtillon-en-Diois a fermé, 4 bureaux de poste se sont transformés en agences postales... Globalement, la population ressent l'éloignement progressif des services publics et fait part de ses craintes de nouvelles fermetures dans un contexte de réorganisation des services de l'État, de redéfinition des aires administratives des équipements publics, de généralisation du numérique pour réaliser les démarches administratives alors que le nombre d'habitants ne cesse d'augmenter depuis 30 ans. Ces craintes sont d'autant plus fortes que l'emploi public représente près d'1 emploi sur 3.

[1] D'après le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Drôme (SDAASP) de 2016. La classification entre services supérieurs, intermédiaires et de proximité repose sur la base permante des équipements de l'INSEE. Elle distingue des seuils d'apparition des services selon la taille des communes.

- *Les services supérieurs regroupent par exemple les services suivants: Hôpital moyens et longs séjours, laboratoire d'analyse médicale, ophtalmologiste, présence de formations supérieures, cinéma, lycée...*
- *Les services intermédiaires regroupent par exemple : Chirurgien-dentiste, police ou gendarmerie, hébergement pour personnes âgées, librairie-papeterie, supermarché, collège*
- *Les services de proximité regroupent par exemple : Epicerie, boulangerie, boucherie-charcuterie, retrait d'argent, école élémentaire, médecin généraliste, pharmacie, salle non-spécialisée pour la pratique de sport...*

[2] Dans des conditions normales de circulation (absence de bouchon...).

II. UN MANQUE DE PLACES D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE DANS LES PRINCIPAUX PÔLES DIOIS

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES POUR LA PETITE ENFANCE

D'après le recensement général de la population de 2020 relatant l'année 2017, le Diois compte :
- 312 enfants âgés de 0 à 2 ans (soit 2,7% de la population)
- 344 enfants âgés de 3 à 5 ans (soit 3,0 % de la population).

En 10 ans, le nombre de 0-2 ans a augmenté de 6,2 % (+18 enfants) et les 3-5 ans de +3,4 % (+11 enfants).

Le Diois expose une palette plurielle de services et équipements d'accueil à la petite enfance. En premier lieu, la population a bien identifié les services de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de la Drôme présents dans le Centre Médico-Social de Die. Trois permanences de la PMI sont assurées dans les pôles secondaires (Luc-en-Diois, Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute).

Face aux besoins de la petite enfance, 184 places d'accueil pour les moins de 3 ans sont recensées sur le territoire par la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme. Les modes d'accueils «formels» c'est-à-dire hors cadre familial et informel se déclinent en :
- 89 places d'accueil individuel avec les assistantes maternelles agrées,
- 79 places d'accueil collectif en EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) regroupant les crèches, les micro-crèches, les haltes-garderies, les jardins d'enfants et les établissements réalisant du multi-accueil,
- 16 places pour les autres modes d'accueil formels (garde à domicile, préscolarisation en école maternelle) dans le Diois.

Le Diois présente ainsi un taux de couverture global des besoins d'accueil des moins de 3 ans de 59%, autrement dit 3 enfants sur 5 ont une solution d'accueil hors cadre familial ou informel. Ce taux est similaire aux moyennes départementales et nationales (59,3%). La ville de Die regroupe 43% des places d'accueil.

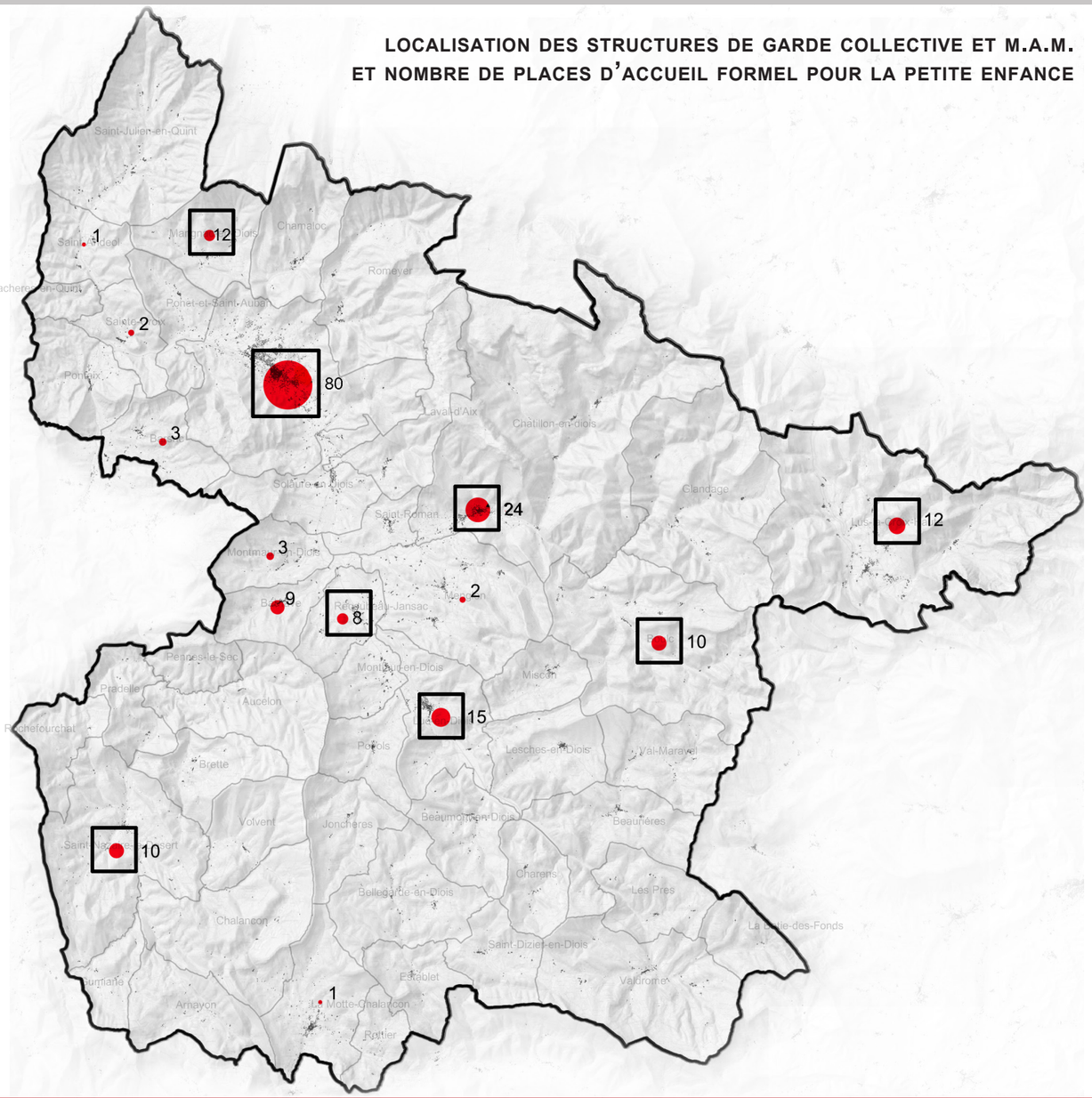
Plusieurs structures de garde collective sont présentes dans le Diois :
- 5 multi-accueils de 79 places pour l'accueil régulier ou occasionnel des enfants,
- 1 micro-crèche de 10 places.

Ces structures d'accueil collectif couvrent 27% des besoins de garde d'enfants âgés de 0 à 3 ans, soit un taux près de deux fois supérieur à la moyenne départementale. Les structures ont des taux d'occupation moyens compris entre 75 et 90 %. les taux d'occupation sont moindre (de l'ordre de 50 - 60%) à Lus-la-Croix-Haute et Saint-Nazaire-le-Désert en raison d'une plus faible démographie. Quelques communes expriment un manque de couverture, notamment au niveau du Val de Quint ; et certaines structures nécessiteraient des adaptations pour répondre à l'évolution des modes de vie (horaires atypiques…) ou à des problématiques de gestion.
A cela s'ajoute 1 LAEP (Lieu d'Accueil Enfant-Parents géré par l'Espaec Social et Culturel Du Diois), structure vouée à l'accueil des enfants 0-6 ans mais aussi à la rencontre entre parents. Près d'un tiers des enfants âgés de 0 à 3 ans du Diois sont accueillis au LAEP.
Un RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) localisé à Die (en lien avec 133 familles) et deux MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) à Marignac-en-Diois (pouvant accueillir jusqu'à 12 enfants en même temps) et à Recoubeau-Jansac (8 places) complètent les structures de garde.

Concernant les modes de garde individuelle des enfants, 38 assistantes maternelles s'occupant de 122 enfants sont recensées sur le territoire par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Nombre d'entre elles arrivent à l'âge de la retraite interrogeant les besoins d'accueil en petite enfance à court-moyen terme.
D'après la Communauté de Communes du Diois, face à l'importance des besoins de garde, il est estimé un manque d'environ 30 places (collectives et / ou individuelles) en particulier à Die et Luc-en-Diois.

Pendant les vacances scolaires et le mercredi, 4 ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement plus connu sous le nom de centre de loisirs ou de centre aéré) se chargent d'accueillir les enfants de 4 à 12 ans et de leur proposer des activités culturelles, artistiques ou sportive à la journée, à la demi-journée ou en mini camp. Ces ALSH sont implantées à Die et dans trois autres pôles secondaires.

LOCALISATION DES STRUCTURES DE GARDE COLLECTIVE ET M.A.M. ET NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL FORMEL POUR LA PETITE ENFANCE



LÉGENDE

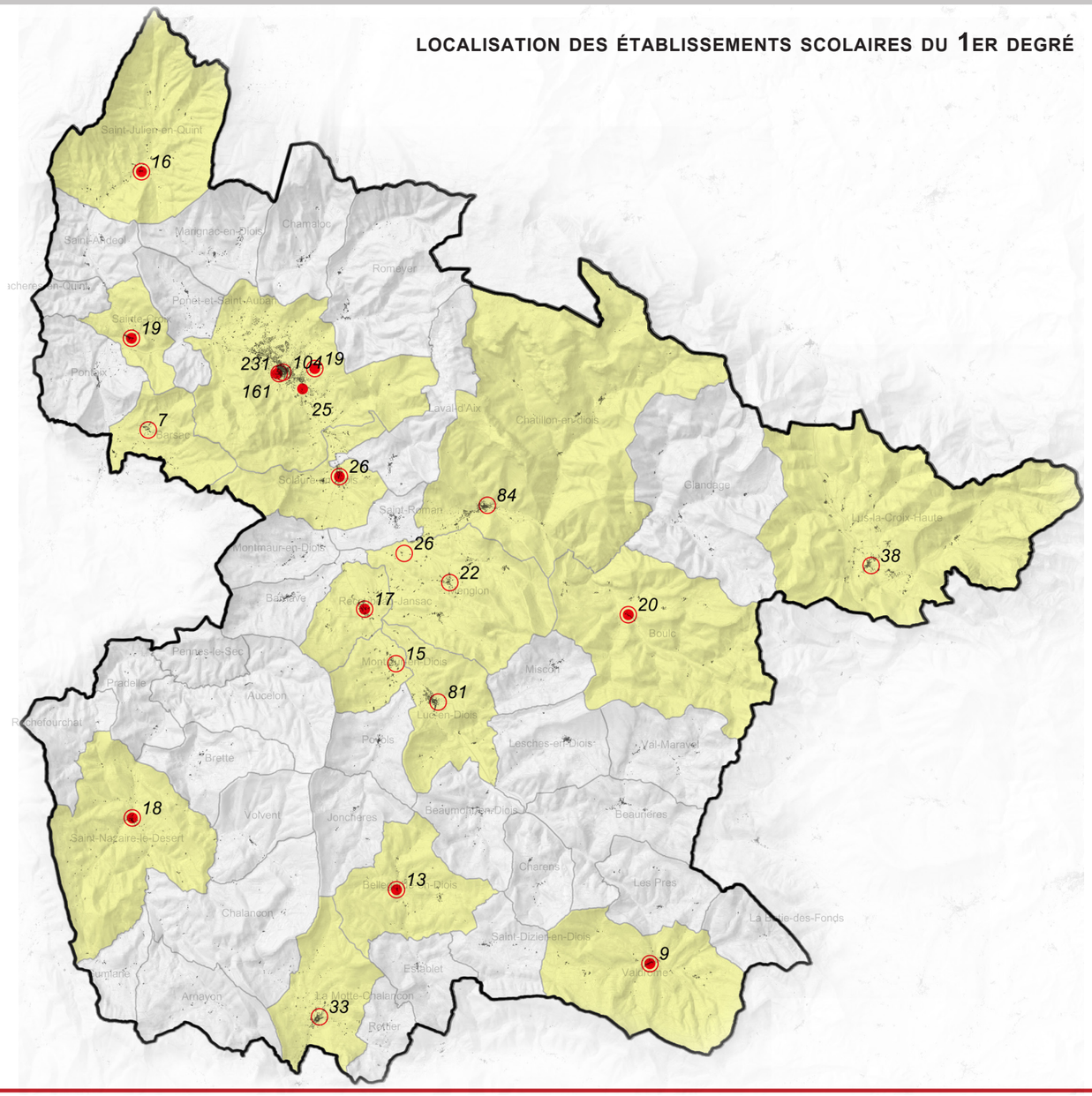
184 Nombre de places d'accueil formel pour les moins de 3 ans

Localisation des structures d'accueil collectif

Conception : Agence d'urbanisme URBEO,
Source : Communauté de Communes du Diois, CAF26, 2020

URBEO

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1ER DEGRÉ



LÉGENDE

- Communes disposant d'un établissement scolaire
- Ecole maternelle
- Ecole élémentaire *(CP au CM2)*
- Ecole primaire (maternelle + élémentaire)
- *955* Effectifs scolaires



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : Ministère de l'éducation nationale, 2020

URBEO

III. DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET DE FORMATION RÉVÉLATEURS DES IDENTITÉS LOCALES (SPORT, LOISIRS, CULTURE, AGRICULTURE...)

ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT

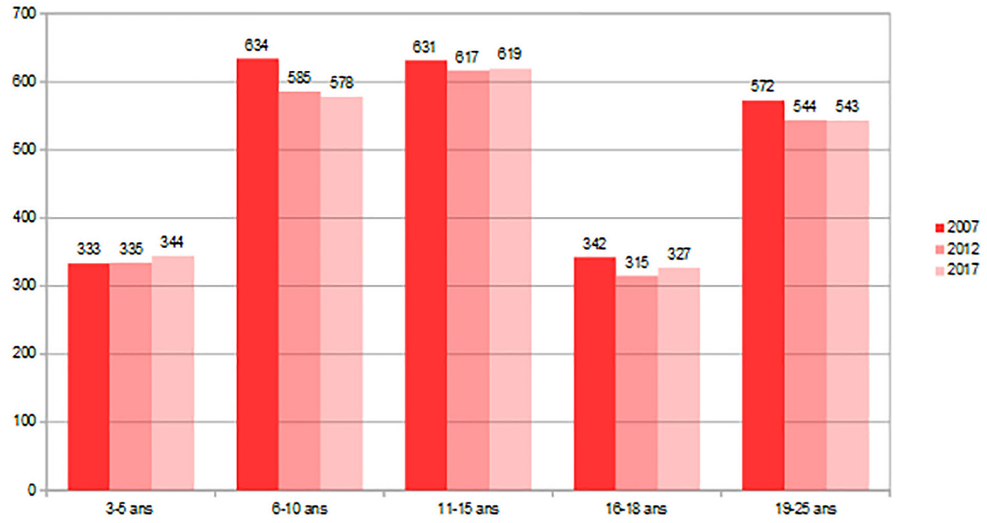
Le Diois dénombre, d'après le RGP 2020 :

- 344 enfants en âge d'aller en maternelle,
- 578 enfants âgés de 6 à 10 ans (primaire),
- 619 enfants de 11-15 ans (collège),
- 327 enfants de 16-18 ans (lycée),
- 543 jeunes adultes âgés de 19 à 25 ans (potentiellement en âge d'étudier dans l'enseignement supérieur).

En 10 ans,

- le nombre d'enfants en âge d'aller dans des établissements scolaires (primaires ou secondaires) a baissé de -5,2% (-89 élèves) :
- -8,9% de 6-10 ans (-56 élèves),
- -1,9% de 11-15 ans (-12 élèves),
- -4,5% de 16-18 ans (-15 élèves),
- et le nombre de jeunes adultes a diminué de 5,1% (-29 personnes).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS PAR CLASSE D'ÂGE



SOURCE : INSEE, RGP 2020

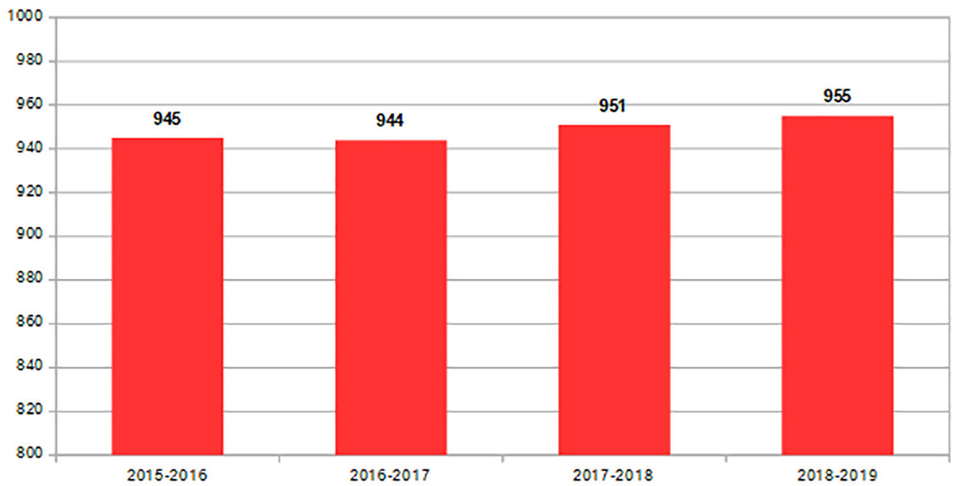
ÉTABLISSEMENTS MATERNELS ET PRIMAIRES

Le territoire comptabilise 21 établissements scolaires maternels et élémentaires (4 privés, 17 publics) dont 5 sont localisés à Die. Ainsi, le territoire s'organise principalement en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) où chaque établissement rayonne sur un périmètre de 3 communes environ.

Les écoles maternelles et primaires dispensent l'enseignement auprès de 955 élèves. Depuis 3 ans, les effectifs connaissent en légère progression de l'ordre de 1%.

À côté des écoles d'enseignement traditionnel, il peut être relevé trois écoles d'enseignement alternatif (une école Montessori et l'école «buissonnière» à Die, une école Caminando à Menglon) qui exprime pleinement l'identité sociale engagée du Diois. Quelques enfants sont aussi scolarisés à domicile. L'école élémentaire Chabestan à Die intègre une ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) destinée à l'accueil d'élèves présentant des déficiences ou des troubles (cognitifs, mentaux, moteurs, d'apprentissage, maladies invalidantes...).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES DU 1ER DEGRÉ DANS LE DIOIS



CITÉ SCOLAIRE DU DIOIS (COLLÈGE + LYCÉE À DIE)



ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES

Die accueille l'ensemble des établissements secondaires du territoire au sein de la cité scolaire du Diois comprenant un collège et un lycée. Ces derniers couvrent une aire de recrutement s'étendant sur toute la partie Nord du territoire. La vallée de l'Oule est quant à elle raccrochée au collège René Barjavel et au lycée général et technologique Roumanille de Nyons.
Un peu plus de 71 % des collégiens du territoire effectuent leur scolarité dans le collège du Diois ; les autres se rendant dans les territoires voisins. Le collège enseigne pour 440 élèves répartis en 18 classes (6 classes de 6ème et 5ème, 4 classes de 4ème et 3ème). Depuis 3 ans, les effectifs ont augmenté de 3,3 %. 264 élèves sont en demi-pension. Le collège intègre une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) pour permettre la scolarisation des élèves handicapés.

Le lycée général du Diois compte 295 élèves répartis en 9 classes (3 classes pour chaque niveau seconde, première terminale) auxquelles se rajoute une section de BTS en économie de la construction. L'établissement a perdu 9 % de ses effectifs en 3 ans soit 27 élèves. 82 élèves sont en demi-pension[3].
Etant donné les temps longs d'accès à la cité scolaire depuis les différentes parties du territoire, environ 145 élèves peuvent être accueillis en internat.
L'établissement présente un fort intérêt pour un public dépassant la carte scolaire puisqu'il propose des filières d'enseignement originales et différenciantes lui permettant de porter un recrutement national :

- Le collège propose une option "art du cirque".
- Le lycée propose une option "sport nature".

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS ET POUR ADULTES

Comme mentionné précédemment le lycée du Diois forme une section de BTS. Deux autres centres de formation viennent compléter l'offre pédagogique à destination d'un public adulte. Il s'agit du :

- Greta Viva 5 dans les secteurs propres à l'identité du Diois (santé, social, construction, "cordiste"),
- CFPPA (centre de formation agricole) en lien avec les spécificités agricoles locales (bio, viticulture, plantes aromatiques, chien de protection pour les élevages…).

Par ailleurs, plusieurs organismes privés proposent des stages de formation thématique à fort rayonnement, à destination des entreprises ou des particuliers (yoga, botanique…). Ceux-ci peuvent accueillir des centaines de personnes, et ce dans plusieurs villages du Diois (tel que le Centre d'Accueil International localisé à Sainte-Croix).



monastère de sainte-croix (centre d'accueil international) = lieu de stages thématiques

3 D'après les données transmises par l'académie de Grenoble à laquelle est rattachée la cité scolaire.

Espace Social et Culturel Du Diois



ESAT de Recoubeau-Jansac



IV. DES LIENS DE SOLIDARITÉ FORTEMENT ANCRÉS DANS LE TERRITOIRE ET UNE VIE ASSOCIATIVE PARTICULIÈREMENT RICHE

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET DE SOLIDARITÉ

Comme mentionné précédemment, le Diois se caractérise par une forte proportion d'habitants en situation de fragilité voire de précarité sociale :

- 13% de la population active sont au chômage (en 2017),
- 15 % des actifs sont embauchés avec un contrat précaire (CDD, interim, emplois aidés),
- 9% des actifs sont bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active),
- 21% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Les professionnels du secteur social notent localement une hausse des demandes d'aides sociales et des bons alimentaires. Cela concerne apparemment, de plus en plus de jeunes en situation de précarité socio-économique. Les difficultés vécues dans les centres urbains conduisent les précaires à gagner davantage les territoires ruraux.

Face à cette situation, nombre de diois vivent d'une économie de subsistance et résident pour certains dans des habitats précaires : logements donnés à titre gratuit, logements peu décents en ville ou en «habitat léger» (caravane, yourte, tipi, tiny house...) pour les secteurs ruraux. Ceux détenant un lopin de terre cultivent et vivent de leur propre production alimentaire. Les revenus de complément (aide à la personne, petit artisanat, agriculture saisonnière) permettent de faire l'appoint. En matière de mobilité, le covoiturage et l'auto-stop sont des moyens de déplacements très usités et signes d'une grande solidarité. De manière globale, les réseaux de solidarité et d'entraide sont très forts et importants au sein du Diois.

Plusieurs structures accompagnent les plus précaires et globalement tous les habitants parmi lesquels :

- le Centre Médico-Social du Conseil départemental de la Drôme, situé à Die,
- le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Die,
- l'ESCDD - l'Espace Social et Culturel Du Diois qui est un centre social aux activités élargies, à la fois espace de lien social, d'activités socioculturelles, d'accompagnement et de débat. Le centre social développe une pratique itinérante sur le territoire avec Car'ambule.
- différentes associations à vocation sociale ou caritative (l'Accorderie, le Secours Populaire, ANVIA, la Parallèle...).
- la mission locale pour aider les jeunes à accéder au formation et à l'emploi.

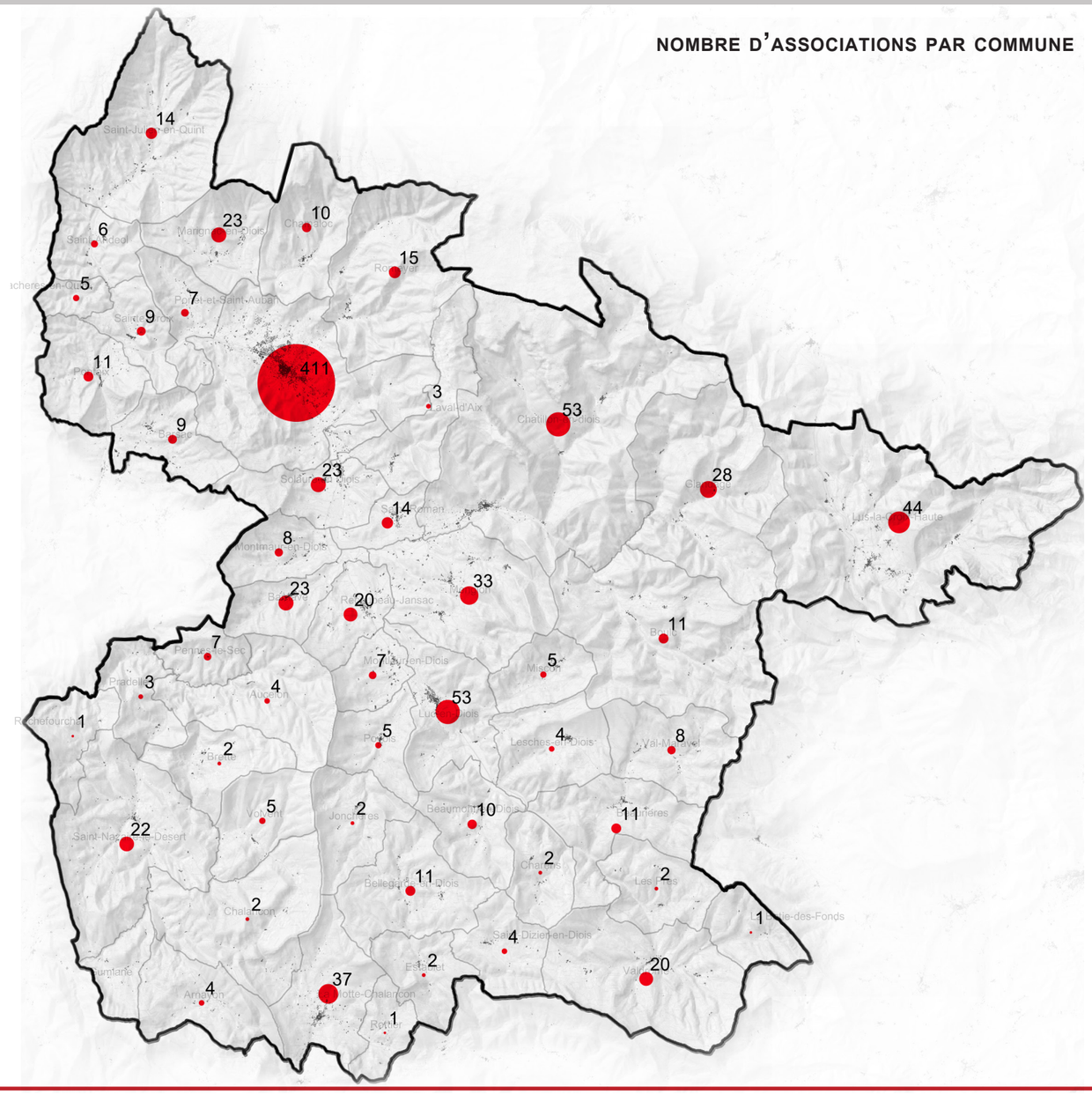
D'autres publics vulnérables telles les personnes en situation de handicap occupent pleinement leur place sur le territoire avec l'existence d'une multiplicité de dispositifs d'accompagnement social et économique. 3,2% des 20-64 ans bénéficient de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés), ce qui représente 238 personnes sur le Diois. Plusieurs structures spécifiques accueillent les personnes handicapées :

- un ESAT (Etablissement de Service et d'Aide par le Travail) géré par la Croix-Rouge et localisé à Recoubeau-Jansac, offre un travail à 70 personnes dans les domaines du conditionnement - logistique, la production industrielle et l'entretien d'espaces verts.
- les foyers d'hébergement (Cf. partie Habitat) complètent cette insertion ainsi qu'un Service d'Aide à la Vie Sociale (SAVS) pour 30 personnes habitant les différentes communes du Diois.

Le Diois apparaît comme un territoire particulièrement doté de structures d'accueil pour les personnes en situation de handicap avec un taux d'équipement de 15,7 pour mille habitants de 20-59 ans, soit un niveau d'accueil trois fois plus élevé qu'à l'échelle départementale (la Drôme étant un "bon élève" par rapport aux moyennes régionale : 3,4 et nationale : 3,1). Cependant le territoire n'est doté d'aucune structure spécialisée pour les enfants handicapés et des manques sont aussi identifiés sur les handicaps psychiques.

La faible densité du territoire, le climat rude en montagne, le vieillissement de la population, la précarisation et l'éloignement des services alimentent également les pratiques de solidarité des habitants et prennent le relai de plusieurs services publics.

NOMBRE D'ASSOCIATIONS PAR COMMUNE



De manière globale, la vitalité du tissu associatif et le nombre important d'entreprises qui s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire sont les terreaux au tissage de liens sociaux. Ils permettent de rompre les situations d'isolement, surtout dans un contexte d'augmentation du nombre de personnes seules âgées. La solidarité est une pratique ancrée dans le territoire quand bien même une petite forme de défiance peut exister entre d'anciens Diois souvent originellement agriculteurs et les néo-ruraux (jeunes ou retraités).

D'après le Répertoire National des Associations mis à disposition par le ministère de l'Intérieur, le Diois présente une vie associative particulièrement riche et diversifiée : pas moins de 1015 associations actives[4] ont leur siège social enregistré sur le territoire. A titre de comparaison, on dénombre ainsi environ 1 association pour 10 habitants, en France on compte 1 association pour 50 habitants. Une seule association est reconnue d'utilité publique. 40% des associations sont déclarées à Die.

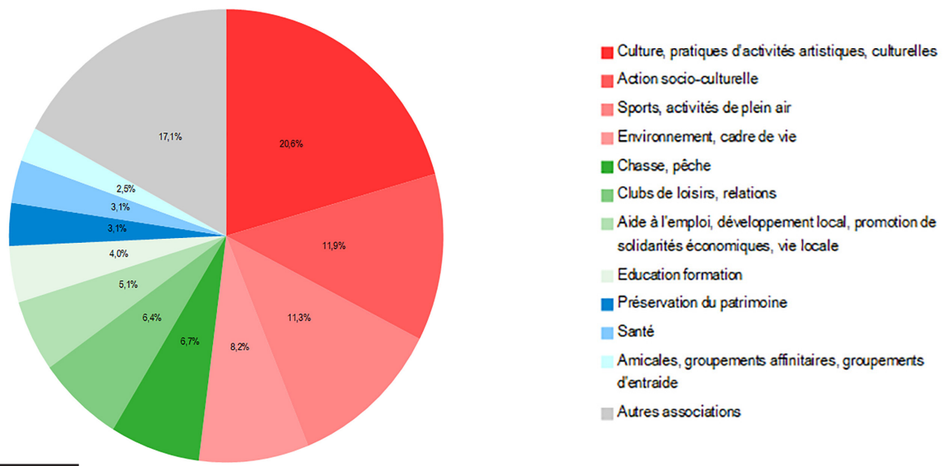
Toutes les communes accueillent des associations (cf. carte ci-contre). Celles-ci exercent des activités très diverses :

- 20% des associations ont un objet social lié à la culture et les pratiques artistiques (209 associations),
- 12% mènent des actions socioculturelles (121 associations),
- 11% sont sur le champ des activités sportives et de plein air (115 associations),
- 8% sont dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie (83 associations),
- 7% correspondent à des associations de chasse ou de pêche (68 ACCA...),
- 6,4% correspondent à des clubs de loisirs ou relationnels (65 associations),
- 5% ont pour objet social l'aide à l'emploi, le développement local (52 associations),
- 4% sont sur le registre de l'éducation et de la formation (41 associations),
- 3% militent pour la préservation du patrimoine (31 associations),

Les 230 autres associations ont des objets divers liés à la santé, sont des associations caricatives ou humanitaires, sont dans le champ de la défense de droits fondamentaux et d'activités civiques, etc.

La vie associative s'exerce notamment dans des lieux dédiés à leurs pratiques (salles polyvalentes ous spécialisées, maison des associations, etc.). La quasi-totalité des communes offre a minima un lieu d'accueil ou une salle polyvalente permettant d'accueillir les activités associatives. Les équipements d'accueil présentent aujourd'hui principalement des problématiques de rénovation énergétique.

RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS DIOISES SELON LEUR OBJET SOCIAL PRINCIPAL



[4] *Sont considérées comme associations actives celles ayant déclarée une activité (création, modification de statut, changement de président, transmission de délibérations...) depuis 2009.*

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : Ministère de l'intérieur, Répertoire National des Associations, mars 2021

V. DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-MÉDICAUX AU DEVENIR RÉINTERROGÉ AVEC LES ÉVOLUTIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES MÉDICAUX

Le territoire connaît depuis 50 ans, une diminution continue de son taux de natalité qui est inférieur aux taux départementaux et nationaux, et bien en deçà du taux de mortalité. Ainsi, globalement, “on meurt plus qu’on ne naît” dans le Diois, ceci étant notamment dû à l’arrivée de nombreuses personnes âgées (Cf. partie sociodémographique). Aujourd’hui, le taux de natalité diois est de 9,4 naissances pour 1000 habitants (11,7 dans la Drôme et 12,1 en France). Le taux de mortalité atteint 12,6 décès pour 1000 habitants (8,9 dans la Drôme et 8,8 pour la moyenne nationale).
Avec une espérance de vie moyenne à la naissance de 79,9 ans pour les hommes et de 85,4 ans pour les femmes, les drômois apparaissent cependant avoir de meilleures dispositions vis-à-vis de la longévité de leur vie par rapport à la moyenne des territoires français. Des spécificités sanitaires peuvent aussi être relevées : la bonne qualité globale de l’air, le développement limité de l’ambroisie... sont peut-être des facteurs environnementaux explicatifs aux faibles taux de personnes atteintes d’allergies sur le territoire (entre 1,4 et 2,7% de la population alors que la moyenne régionale avoisine les 4,7%). La recherche d’un mode de vie sain et naturel joue probablement un rôle dans la santé de la population. D’après le diagnostic local de Santé datant de 2016, la consommation de traitements médicamenteux s’avère globalement moins élevée qu’à l’échelle régionale. De même en est-il des ratios moyens d’hospitalisation : 2285 diois sont hospitalisés par an sur le territoire (soit un ratio moyen de 15923 hospitalisés pour 100000 habitants ce qui est inférieur à la moyenne régionale établie à 16457). Le Diois présente plusieurs problématiques typiques des territoires ruraux :

- des problèmes de santé associés au vieillissement de la population (avec une part élevée des plus de 65 ans au sein de la population, cf.partie socio-démographie),
- une offre de soins de moins en moins accessible avec une densité médicale en baisse régulière depuis plusieurs années du fait du départ de médecins généralistes et une répartition géographique peu homogène,
- des difficultés d’accès à certains soins plus spécialisés et à la prévention : actions de dépistage, spécialités médicales, alternatives à l’hospitalisation complète, soins en santé mentale, accompagnements plus spécifiques pour personnes en situation de handicap...
- des problèmes renforcés par les contraintes d’accessibilité et de mobilité, avec en outre une dimension saisonnière (période hivernale en zone de montagne...),
- des difficultés d’accès à l’emploi et d’insertion sociale ayant des conséquences en matière de santé mentale, de conduites addictives (taux d’Affections Longue Durée psychiatriques et d’hospitalisation pour consommation d’alcool supérieurs aux moyennes départementale et régionale).

A cela s’ajoutent des problématiques propres au Diois :

- une population en moyenne plus précaire que dans le reste du département et une population de travailleurs saisonniers conduisant à des situations particulières de non-recours aux soins (les problèmes d’hygiène bucco-dentaire sont plus élevés que la moyenne régionale chez les familles en situation de précarité),
- des comportements de vie et de santé spécifiques : couverture vaccinale faible (par rapport aux moyennes départementale et régionale), recours à l‘IVG élevé, taux de dépistages sur les 3 cancers cibles faible

L’offre en professionnels de santé sur le territoire se compose notamment de :

- 13 médecins généralistes sont implantés dans le Diois dont 6 à Die, soit un ratio s’inscrivant dans les moyennes nationale et régionale (8,6 médecins pour 10000 habitants). Cependant, au regard de leur répartition sur le territoire, les temps d’accès s’avèrent bien supérieurs aux parcours habituels (plus de 15 minutes). 21,6% de la population vit à plus de 20 minutes d’un service de santé alors qu’ils sont un 1,4% à la Communauté de Communes du Crestois, ce qui amène à qualifier le Diois de “zone d’intervention prioritaire”.
- 7 chirurgiens-dentistes (même ratios que la moyenne),
- 35 infirmiers implantés sur les trois pôles principaux du Diois soit des ratios également très élevés par rapport aux moyennes départementales (25,9), régionales et nationales (16,3).
- 5 pharmacies ou assimilées sont dénombrées, localisées à Die et dans les principaux pôles secondaires (Luc-en-DIois, Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute). Le Sud Diois apparaît être en retrait de ce type d’offre.

Malgré l’existence du Centre Hospitalier, les effectifs fluctuants de spécialistes médicaux (absence d’ophtalmologiste, gynécologue, pédiatre…) obligent parfois les habitants à parcourir de longue distance pour répondre à leurs besoins. L’absence de relève des médecins généralistes actuels, âgés pour la moitié de plus de 55 ans ou de ceux partis récemment sans successeur, devient un impératif à gérer à brève échéance. A court terme, une maison de santé pluriprofessionnelle sera édifiée à Die pour tenter d’endiguer ces difficultés.
En complément de la médecine allopathique, il est à noter la forte présence des pratiques médicinales parallèles et alternatives, beaucoup plus élevées que pour des territoires comparables, en concordance avec l’état d’esprit du Diois.

Une quarantaine de praticiens en médecine douce est comptabilisée sur le territoire dont une dizaine est regroupée dans l’association “la source” située à Die.
Outre les professionnels libéraux, le Diois compte plusieurs établissements sanitaires :

- Le Centre Hospitalier de Die (CHD) avec ses 36 lits de courts séjours, ses 15 lits d’hospitalisation de moyen séjour (chirurgie, moyens séjours, etc.), son service d’urgence et ses consultations externes spécialisées (dermatologie, gastro-entérologie, gérontologie, cardiologie…).
- un Centre Médico-Social comprenant un service de protection maternelle et infantile. La vallée de l’Oule est rattachée pour ce qui la concerne au CMS de Nyons.
- l’antenne de Die des Centres Médico-Psychologiques de Crest pour les enfants et les adultes.

Lors d’hospitalisation, les Diois se dirigent majoritairement, à 40 % (3700 séjours), vers le Centre Hospitalier de Die. 20 % se rendent au Centre Hospitalier de Valence, 14 % à l’hôpital privé Drôme Ardèche qui se répartit sur deux localisations (Guilherand-Granges et Valence) et 3,4% au Centre Hospitalier de Crest. Les autres patients se dirigent vers des centres hospitaliers extra-départementaux pour des raisons liées à des pathologies spécifiques.
Le CHD, deuxième employeur du territoire, est en cours de restructuration avec :

- la fermeture récente des services de chirurgie et de maternité, remplacée par un centre périnatal de proximité,
- la construction d’un nouvel hôpital adapté aux besoins locaux à l’horizon 2025-26 sur un nouveau terrain dont la localisation n’est pas à ce jour validée, conduisant à s’interroger sur la libération et le devenir du site actuel.

ÉQUIPEMENTS POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent plus du tiers (34,7%) de la population (4032 personnes) avec une proportion de grands séniors (plus de 75 ans) de 12,4% (1438 personnes). En 10 ans, le nombre de plus de 60 ans a augmenté de +21%. Le vieillissement du Diois est une réalité. Force est de constater également que le nombre de personnes âgées en moins bonne santé ou dépendantes tend à être plus important. La Communauté de Communes dénombre 444 personnes bénéficiaires de l’APA (Allocation Personnalisée d’Autonomie destinée aux plus de 60 ans en perte d’autonomie), soit 11% des personnes âgées. Plus d’un quart des bénéficiaires vit en établissement d’hébergement spécialisé, le reste demeurant à son domicile. La proportion d’allocataires diois apparaît supérieure aux moyennes départementales.

Le Diois présente plusieurs types de structures d’accueil pour personnes âgées :

- 4 résidences autonomes regroupant 61 places soit un taux d’équipement moyen de 36,9 places pour 1000 personnes âgés de 75 ans et plus, ce qui est au-dessus de la moyenne départementale (21,4).
- 1 EHPAD (Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) adossé à l’hôpital de Die, de 157 places (dont 6 unités de 12 places pour les personnes atteintes de la maladie d’Alzheimer) soit un taux d’équipement moyen de 90,8 places pour 1000 personnes âgés de 75 ans et plus, ce qui est en deçà des moyennes départementales (92,7), régionales (107,9) et nationales (101,4).

L’hôpital de Die porte également un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) de 51 places dont 37 sont destinés aux personnes âgées.
Outre l’adaptation des structures d’accueil traditionnel, le viellissement accentué et généralisé de la population, et notamment les pertes d’autonomie, devraient conduire plus globalement à une adaptation des différents services et équipements du territoire à cette problématique.
Aujourd’hui, les acteurs de terrain relèvent que nombre de personnes âgées quittent leur logement et leur commune pour se rapprocher des commodités usuelles et des services de santé en particulier. A cette fin, elles s’installent de manière privilégiée à Die. L’inadaptation des logements à la perte d’autonomie est l’un des facteurs moteurs des déménagements.
Des associations accompagnent les personnes âgées à domicile dans leurs démarches du quotidien telle l’association AVI (Assistance de Vie sans Interruption) ou des groupes de bénévoles plus ou moins structurés.

CINÉMA LE PESTEL



MÉDIATHÈQUE DIOIS-VERCORS



VI. UNE OFFRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS REMARQUABLE POUR UN TERRITOIRE RURAL

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

Malgré son caractère rural prononcé, la population se caractérise par un niveau de formation assez élevé. En effet 29,4 % des plus de 15 ans possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur ce qui est au-dessus de la moyenne nationale. En 5 ans, le taux de diplômés dans l'enseignement supérieur est passé de 25,1 à 29,4 %. L'arrivée de citadins néo-ruraux alimente les réflexions animant le territoire.

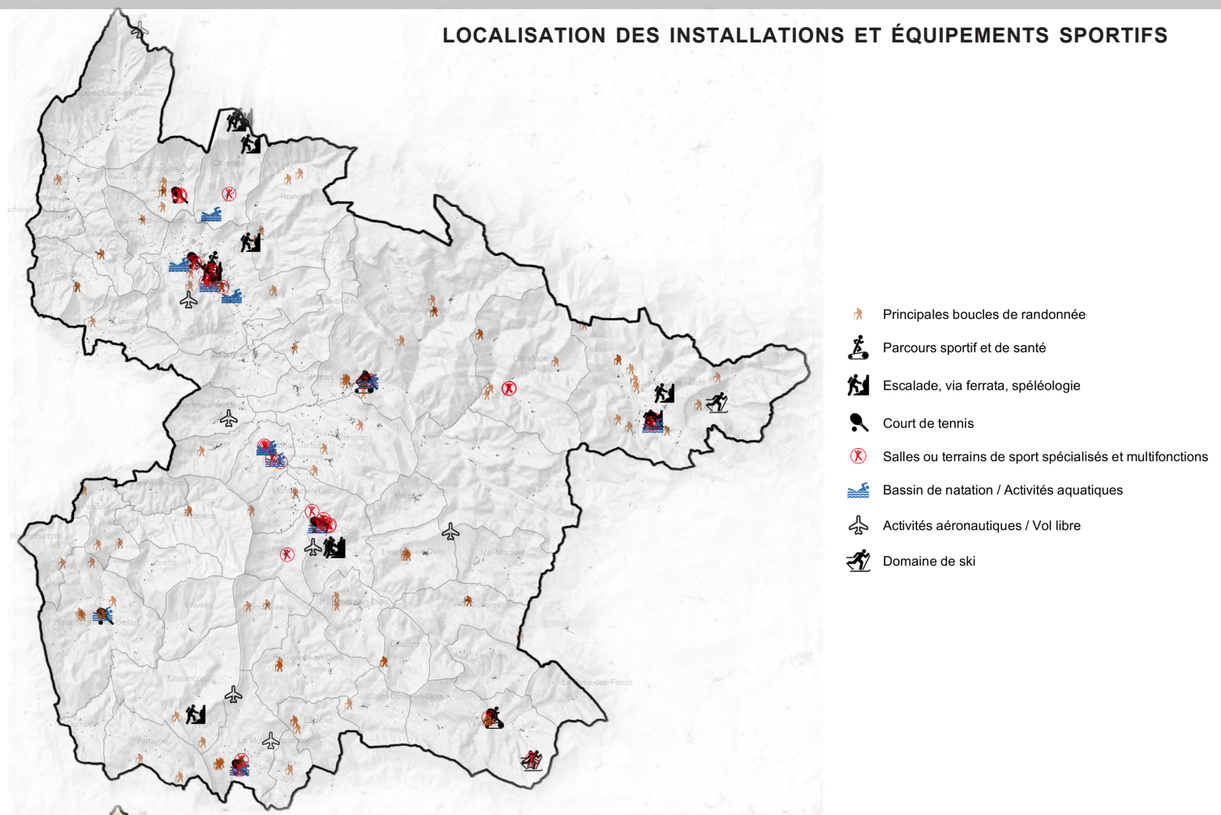
Le fonctionnement en autonomie du territoire et cet attrait pour les dimensions alternatives constituent un socle pour une vie culturelle riche et intense. Pour un territoire rural de 12000 habitants, le Diois présente une offre en équipements culturels remarquable. La quasi-totalité des communes dispose d'une salle polyvalente et nombre d'entre elles organisent des manifestations fédératrices (festivals, expositions, etc.). Beaucoup de salles polyvalentes nécessitent des travaux de réhabilitation (amélioration des performances énergétiques, isolation acoustique, adaptation aux personnes handicapées…).

La ville de Die pour sa part est un pôle d'équipements culturels de gamme "supérieure" puisqu'elle regroupe :

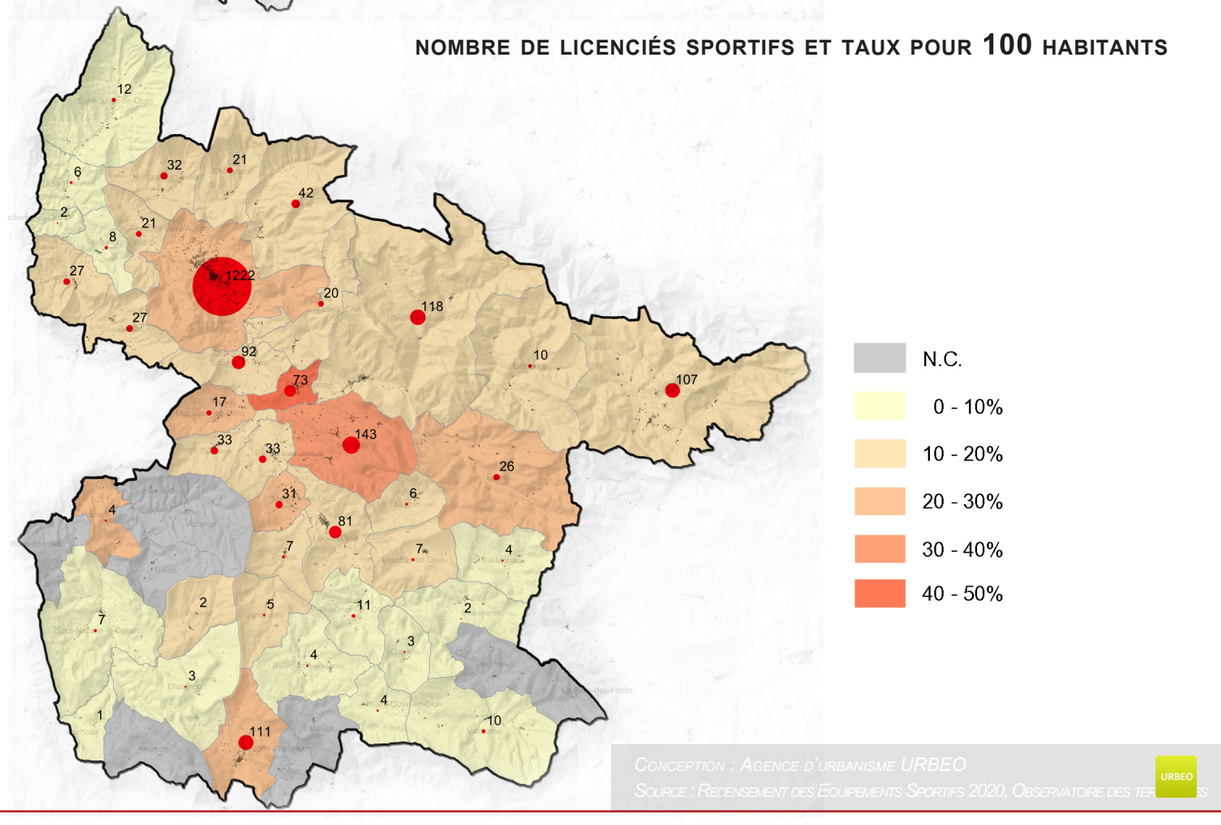
- un cinéma d'art et essai "le PESTEL" (207 places assises),
- un théâtre à Die qui appartient à la scène conventionnée d'intérêt national "Art et territoire". Celui-ci accueille 18000 spectateurs par an.
- une médiathèque départementale qui couvre non seulement le secteur du Diois mais aussi celui du Vercors auxquels s'ajoutent 4 bibliothèques communales (Châtillon-en-Diois, Lux-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute et La Motte Chalancon).
- une école de musique et d'arts plastiques,
- le musée d'histoire et d'archéologie qui accueille plus de 5200 entrées annuelles,
- une diversité de petits lieux culturels (café-théâtre Andarta, librairie-salon de thé…) et de communication (radio, presse locale : radio Dwa, Journal du Diois et de la Drôme…).

Les problématiques d'accès et d'extrême concentration des équipements culturels à Die ont conduit à créer toute une offre itinérante pour offrir la culture à tous (cinéma ambulant, théâtre ambulant…).

LOCALISATION DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



NOMBRE DE LICENCIÉS SPORTIFS ET TAUX POUR 100 HABITANTS



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : Recensement des Equipements Sportifs 2020, Observatoire des territoires

VII. LE DIOIS, UNE TERRE DE LOISIRS ET DE SPORT-NATURE

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SPORTIFS ET DE LOISIRS

Le contexte géographique et climatique du Diois est propice au développement d'activités sportives et de loisirs en plein air. Les sites naturels sont les premières aires d'activités ; les infrastructures aménagées ou non sont multiples. Elles sont étroitement en lien avec la vocation touristique du territoire (sports d'eau, de montagne, de plein air et de sensations....).

Le Diois comporte une variété d'aires, d'enceintes, de terrains et de bâtiments sportifs. 250 installations sportives sont dénombrées dans le Diois. Les lieux «couverts» apparaissent marginaux a regard des activités "plein air". Les principaux bâtiments sportifs se concentrent plutôt à Die. Les équipements sportifs se déclinent en :

- 2 bassins de natation ludiques,
- 10 bassins sportifs
- 13 boulodromes
- 11 terrains de tennis
- 1 stade d'athlétisme
- 8 plateau d'EPS multisports
- 1 salle d'arts matiaux
- 2 salles multisports
- 6 salles non spécialisées
- 2 salles de danse
- 2 skate parks
- 8 terrains de football
- 1 terrain de rugby
- 1 terrain de basket ball
- 6 terrains de volley ou beachvolley



SALLE DE SPORT DE DIE

L'ensemble sportif de Die (terrain de football, tennis) autour du stade Luis Gilloin apparaît engoncé dans une zone d'activités, laissant peu de possibilités d'évolution.

En 2016, 2395 diois sont licenciés auprès d'une fédération sportive dont plus de la moitié est enregistré dans la ville-centre. Avec un taux de licenciés sportifs avoisinant les 21%, le territoire s'approche de la moyenne départementale (au regard des inscriptions en club sportif) mais est en deçà de la moyenne nationale (22,3%). Les taux de licence diffèrent selon les classes d'âge :

- 41% des 0-14 ans sont licenciés d'un club de sport,
- 42% des 15-30 ans,
- 15% des 30-59 ans,
- 12% des plus de 60 ans.


CITY STADE, SAINT-NAZAIRE-LE-DÉSERT


CITY STADE, CHAMALOC

VIII. LES DÉFIS À RELEVER POUR LE DIOIS EN 2035 EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS & DE SERVICES AUX PUBLICS

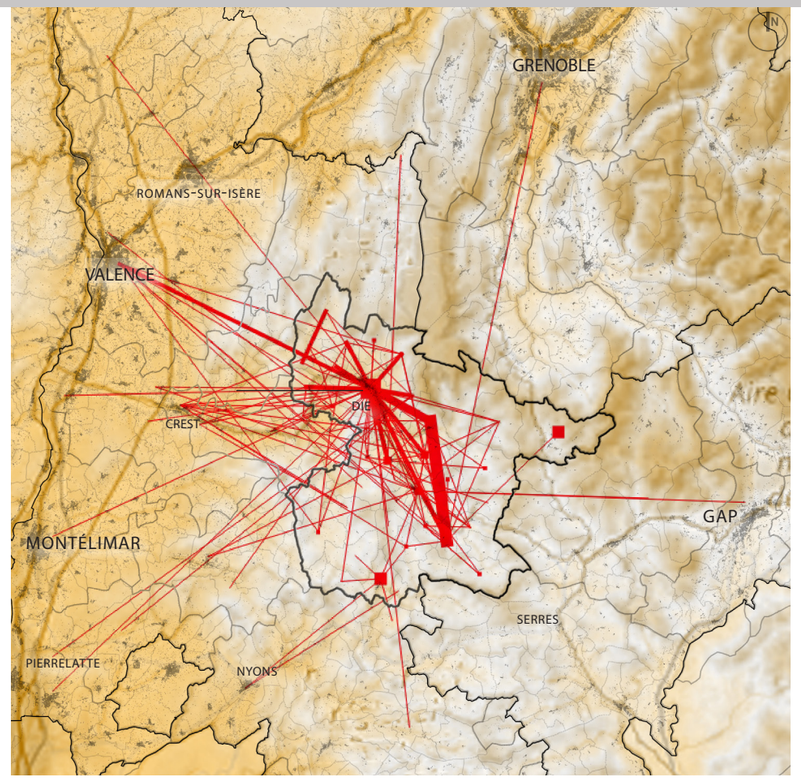
Atouts du territoire Dynamiques positives	Faiblesses du territoire Dynamiques négatives
Des équipements (culturels, sportifs...) marqueurs de l'identité dioise Une offre de services et d'équipements culturels remarquable pour un territoire rural (cinéma, théâtre, médiathèque départementale, lieux culturels...) avec un service ambulant pour les communes éloignées Une grande diversité d'installations et d'équipements sportifs, et des activités de plein air particulièrement présentes Une vie associative particulièrement riche Un territoire dont la population apparaît en « bonne santé » à l'exception des populations précaires Des liens de solidarité solides dans un contexte de précarité sociale Un territoire bienveillant vis-à-vis des publics vulnérables : l'offre en équipements sociaux d'accompagnement est supérieure aux différentes moyennes (départementales, nationales)	Un éloignement ressenti des équipements administratifs et des services aux publics Des temps d'accès moyens aux équipements intermédiaires assez longs en raison du contexte montagnard, de l'ordre de 29 minutes Un manque de places d'accueil en petite enfance dans les principaux pôles Diois Une population d'enfants et d'adolescents en baisse qui devrait impacter à court terme les effectifs scolaires des différents établissements (1er et 2nd degré). Une population âgée qui continue de vieillir nécessitant une adaptation des différents services et équipements (logements...) Des équipements socio-médicaux au devenir réinterrogé avec les évolutions sociodémographiques (suppression de la maternité face à la diminution des naissances...) Des équipements publics nécessitant des rénovations énergétiques

Avec ou sans intervention prévue dans le PLUi, le Diois devra faire face à plusieurs problématiques en matière d'équipements et de services aux publics :

- La pérennisation des lieux d'accueil associatif et leur adaptation aux nouveaux enjeux énergétiques,
- Le maintien de services publics (administratifs) facilement accessibles,
- L'adaptation des structures collectives de garde aux besoins de la petite enfance,
- L'adaptation des niveaux de services et d'équipements aux évolutions sociodémographiques : diminution des publics jeunes, vieillissement de la population dioise,
- La poursuite de l'accompagnement et de l'assistance des populations précaires et vulnérables,

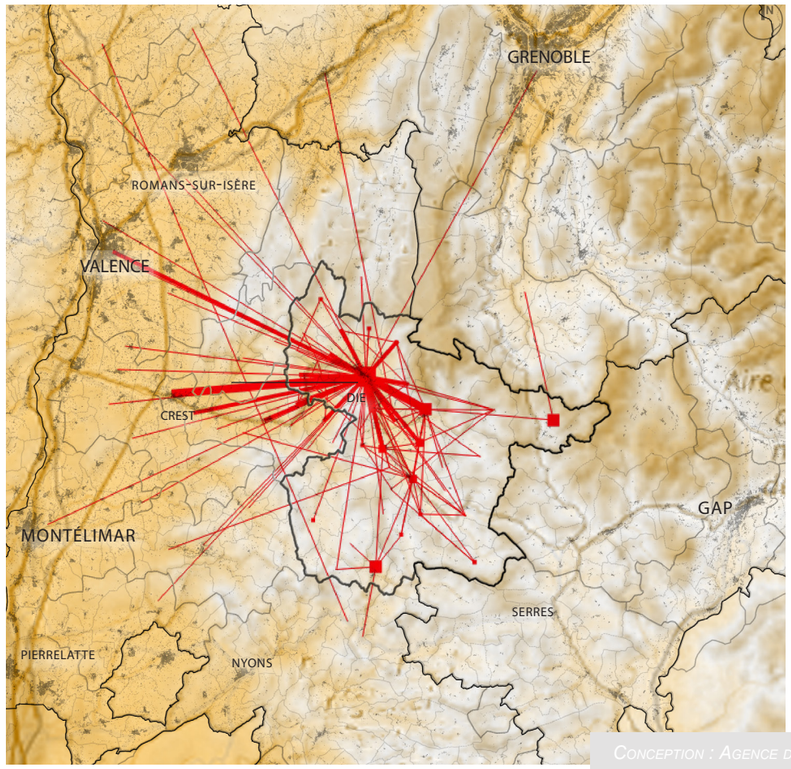
MOBILITÉ


ARMATURE VIAIRE
Saint-Julien-en-Quint
Romeyer
Lesches-en-Diois
Châtillon-en-Diois
Laval-d'Aix
Barsac
Solaure-en-Diois
Montmaur-en-Diois
Jansac
Luc-en-Diois
Boulc
Le Diois
Valdrôme
Beaumont-en-Diois
Die
Aucelon
Chalancon
Volvent
Molière-Cheinon
Saint-Nazaire-le-Désert
Pradelle
Rochefourchat
Glandage
Aurel
Vercheny
Saint-Roman
Saint-Sauveur-Gouvernet
Aix-en-Diois
Gigors-et-Lozeron
Poyols
Vachères-en-Quint
Saint-Andéol
Saint-Julien-Mont-Denis
Saint-Dizier-en-Diois
Menglon
Glandage
Châtillon



FLUX DE CIRCULATION DES ACTIFS SORTANTS DU TERRITOIRE

250 personnes
25 personnes
2 personnes



FLUX DE CIRCULATION DES ACTIFS ENTRANTS SUR LE TERRITOIRE

250 personnes
25 personnes
2 personnes

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : INSEE, RGP 2020, Scan25

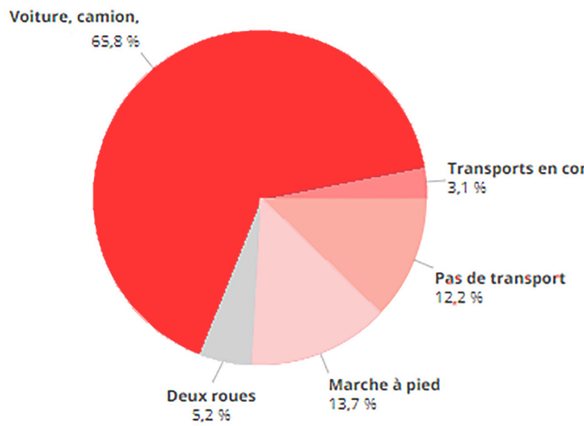
III. UN TERRITOIRE QUI FONCTIONNE DE MANIÈRE AUTONOME, AVEC DES RELATIONS HORS DIOIS LIMITÉES

En comparaison à d'autres territoires ruraux, le Diois se caractérise par des migrations professionnelles alternantes limitées. En effet, la majeure partie de la population travaille sur sa commune de résidence : 58,7 % des actifs occupés âgés de plus de 15 ans exercent leur activité sur la commune de leur domicile. Autrement dit, seulement 41,3 % des actifs effectuent un déplacement en dehors de leur commune pour rejoindre leur lieu de travail ce qui est bien moins élevé que la moyenne nationale (65,5%). Cependant, cette proportion tend à s'éroder : ils étaient 59,4% à travailler sur leur commune il y a 5 ans.
L'importance de l'activité agricole, par nature liée au terroir, est un facteur explicatif des faibles mobilités. En ce sens, les communes de montagne présentent des taux d' "évasion professionnelle" assez faibles (12,5% aux Prés, 18,2% à Arnayon, 18,8% à Saint-Dizier-en-Diois) mais surtout il convient de noter que seulement 23,3 % des actifs de Die, ville principale de l'intercommunalité, se déplacent vers une autre commune. Les actifs qui travaillent le plus en dehors de leur commune d'habitation se localisent dans la périphérie immédiate de Die (78,2% des actifs de Romeyer, 73,9% de Solaure-en-Diois, 72,3% de Ponet-et-Saint-Auban), ceux-ci ayant pour destination principalement la ville-centre. Les habitants des communes de montagne travaillant en dehors de leur commune de résidence connaissent par ailleurs des temps de déplacements particulièrement élevés (supérieurs à 45mn pour un simple trajet aller) ce qui peut constituer un frein à la mobilité professionnelle.

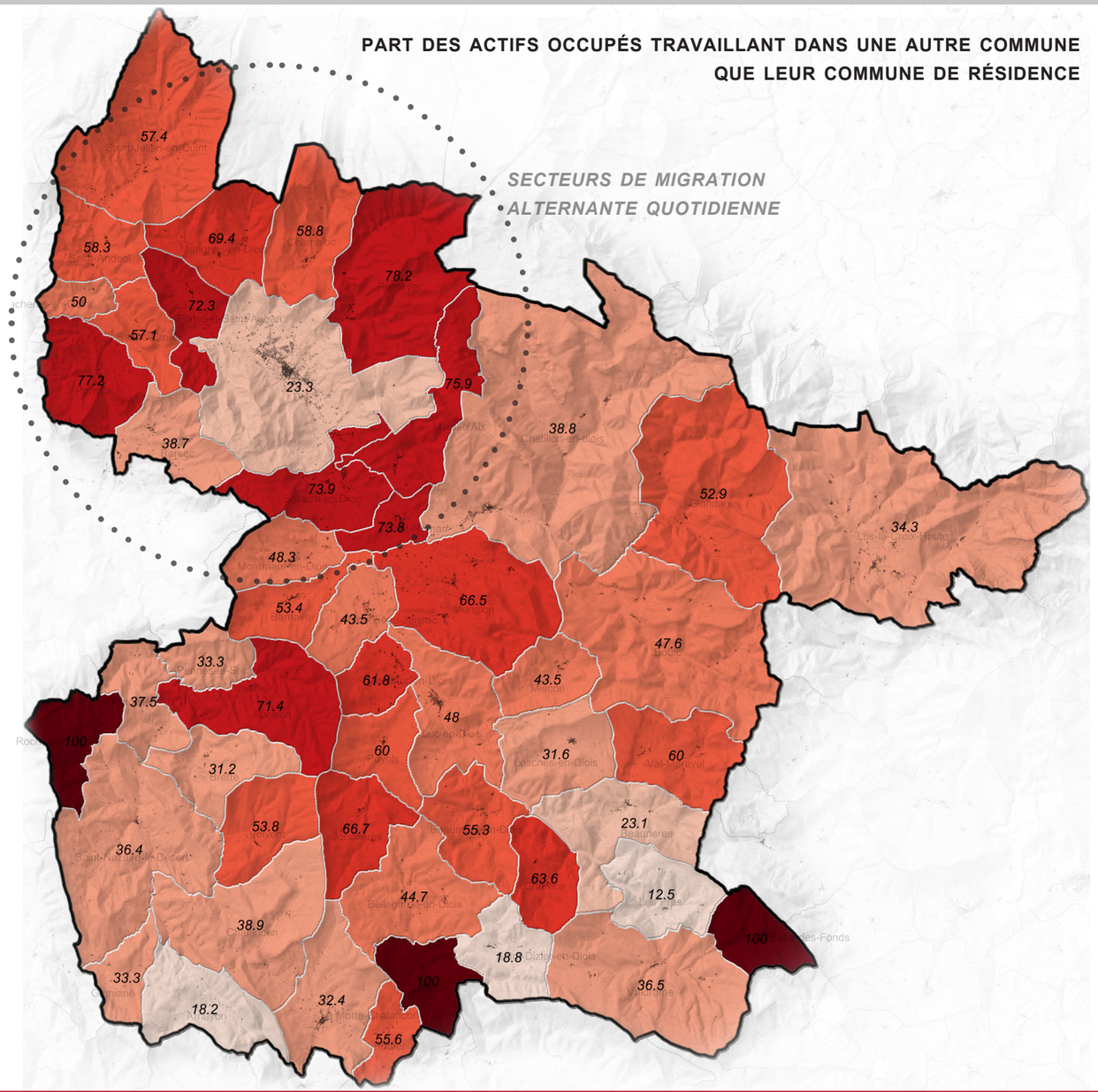
Le fonctionnement autonome du territoire se traduit par ailleurs par une faible "évasion professionnelle" en raison des temps importants de déplacements. D'après nos évaluations, seulement 8% des trajets domicile-travail sortent du Diois. Les trajets professionnels demeurent internes au territoire. Les flux longues distances dépassent le cadre du périmètre intercommunal apparaissent assez diffus mais sont principalement orientés vers l'agglomération de Crest, et marginalement vers la vallée du Rhône.
A l'inverse, Die est la principale destination des flux extérieurs entrants sur le territoire. Le nombre d'actifs résidant en dehors du Diois et travaillant sur le territoire est équivalent au nombre de sortants, ceci marquant davantage la forte autonomie de fonctionnement du territoire.
Ce constat d'autonomie mobilitaire est valable pour les trajets professionnels mais force est de constater que ce motif de déplacement n'est pas unique (achats, loisirs…). La région Auvergne-Rhône-Alpes estime que les déplacements domicile-travail représentent seulement 20 % des motifs de déplacement.

IV. UNE UTILISATION «MODÉRÉE» DE LA VOITURE COMME MOYEN DE DÉPLACEMENT POUR UN TERRITOIRE RURAL

La forte proportion de personnes travaillant sur leur commune de résidence et la taille réduite des villages (quand ils sont agglomérés) conduit à une faible utilisation de la voiture en comparaison avec d'autres territoires ruraux. 65,8% des actifs utilisent leur voiture pour se rendre à leur travail. A titre de comparaison, ils sont 75,7% au niveau de la Communauté de Communes du Crestois, 79,0% à la CC Buëch Dévoluy et à 89% pour la moyenne des territoires ruraux.
19 % des actifs se rendent à leur travail en mode actif (vélo, marche à pied) et 12 % travaillent à leur domicile. Les transports en commun représente une faible part (3%) des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail.
Cependant, force est de constater que les actifs résidant en périphérie de Die travaillent principalement dans la ville-centre et se rendent de manière privilégiée sur leur lieu de travail en voiture. Autrement dit, la voiture individuelle est beaucoup utilisée sur des trajets professionnels courts (Cf. carte ci-après), de migration alternante quotidienne.



PART DES ACTIFS OCCUPÉS TRAVAILLANT DANS UNE AUTRE COMMUNE QUE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE

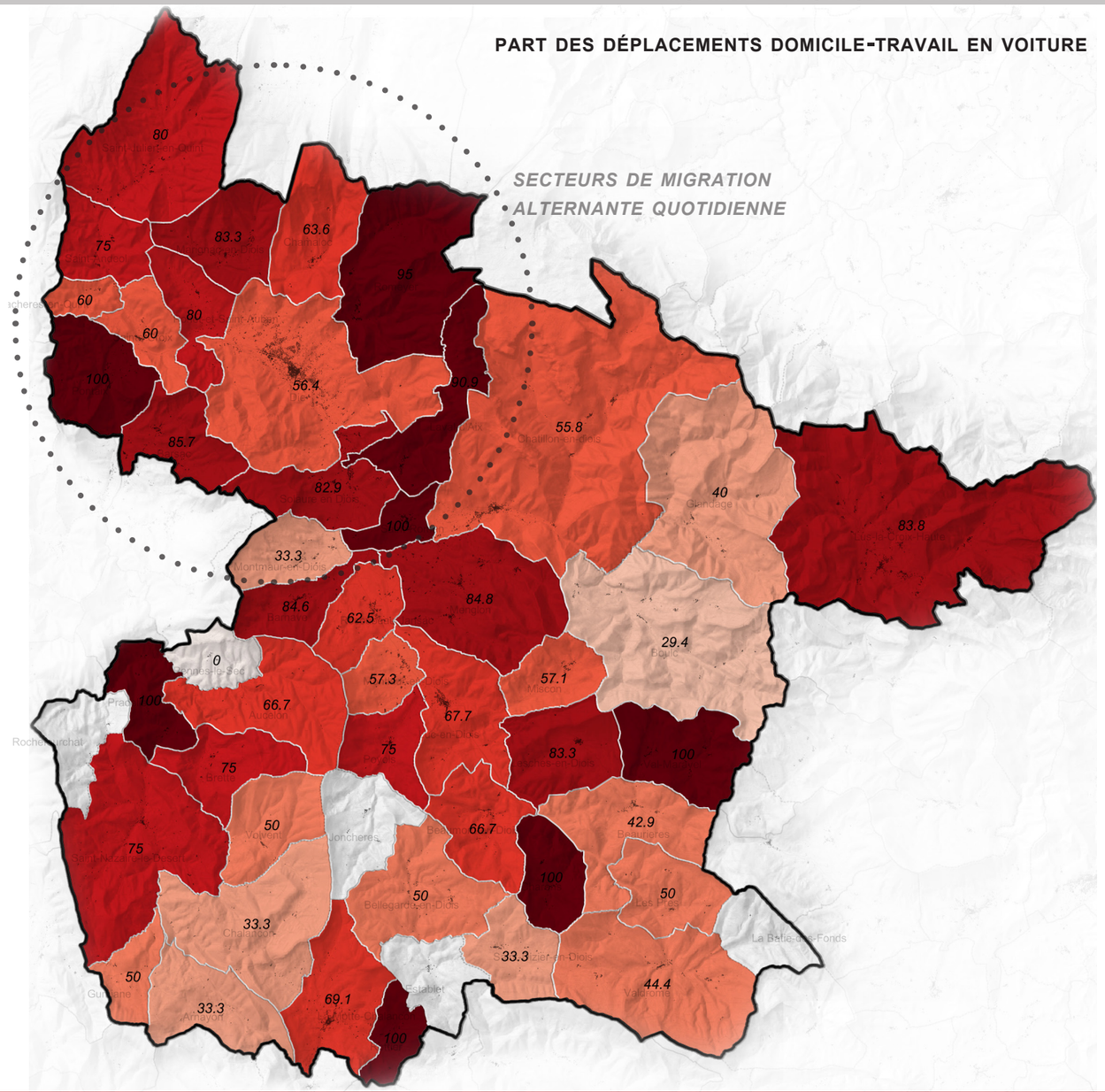


LÉGENDE

- 0 - 10 %
- 10 - 20 %
- 20 - 30 %
- 30 - 40 %
- 40 - 50 %
- 50 - 60 %
- 60 - 70 %
- 70 - 80 %
- 80 - 90 %
- 90 - 100 %

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, Scan25, INSEE RGP 2020

PART DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN VOITURE

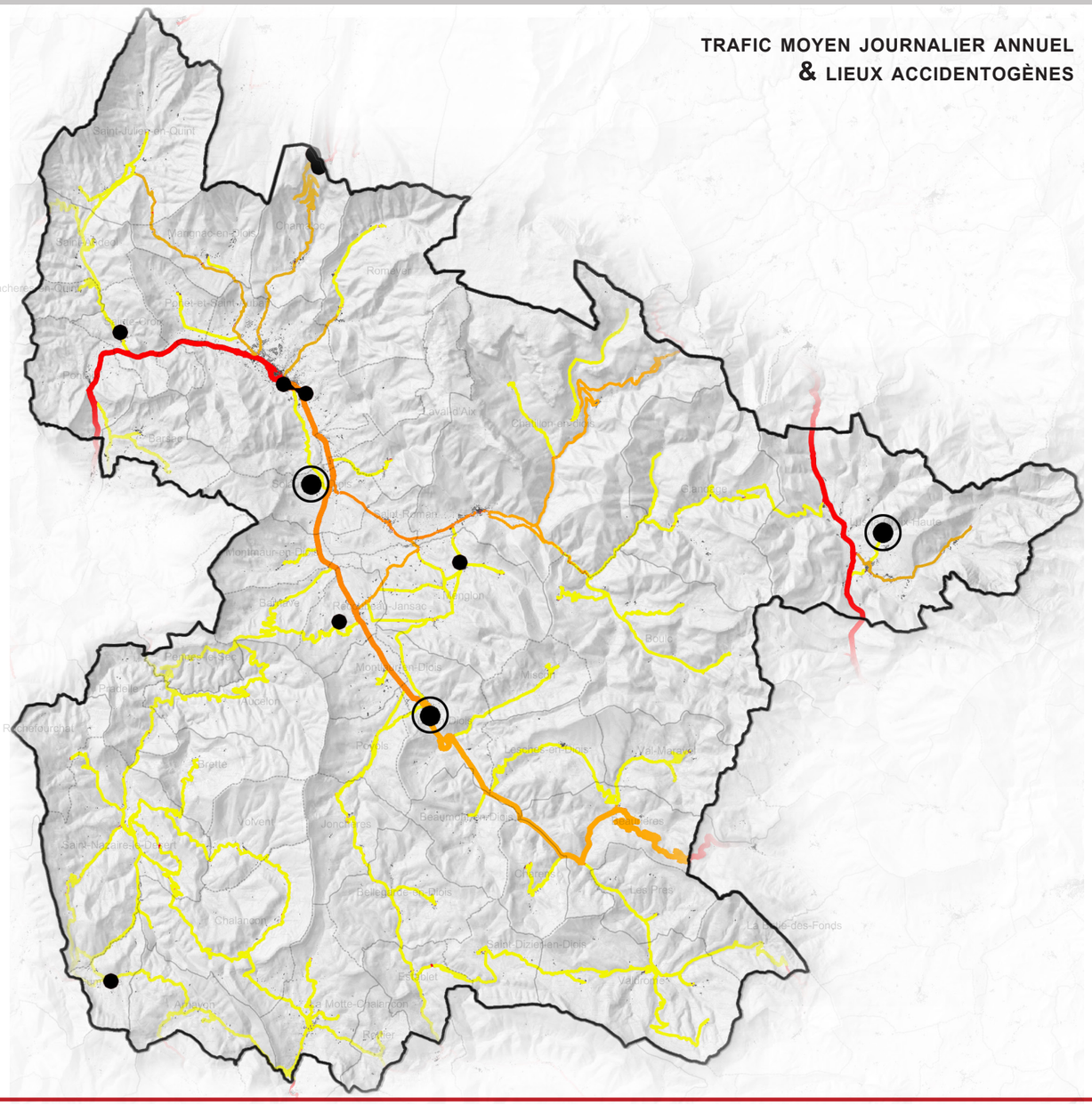


LÉGENDE

- 0 - 10 %
- 10 - 20 %
- 20 - 30 %
- 30 - 40 %
- 40 - 50 %
- 50 - 60 %
- 60 - 70 %
- 70 - 80 %
- 80 - 90 %
- 90 - 100 %

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, Scan25, INSEE RGP 2020

TRAFIC MOYEN JOURNALIER ANNUEL
& LIEUX ACCIDENTOGÈNES



LÉGENDE

- > 3000 VÉHICULES/JOUR
- 1500 - 3000 VÉHICULES/JOUR
- 500 - 1500 VÉHICULES/JOUR
- < 500 VÉHICULES/JOUR
- ACCIDENTS AVEC HOSPITALISATION
- ACCIDENTS MORTELS

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, Scan25, DDT26 - Trafic des véhicules

URBEO

V. UN TRAFIC AUTOMOBILE GLOBALEMENT FAIBLE, SUJET À VARIATION SAISONNIÈRE, PRINCIPALEMENT POLARISÉ AUTOUR DE DIE

L'armature viaire s'inscrit en fond de vallon et suit parallèlement les cours d'eau. Les voies routières sont limitées et elles sont quasi-exclusivement réservées aux véhicules à moteur : il existe peu de voies partagées, de pistes ou de bandes cyclables. Les grandes vallées (Drôme et Buëch) présentent la majeure partie des voies linéaires parcourant le territoire. Ces axes favorisent plus particulièrement les prises de vitesse (exemple : la RD93 à Pontaix). Les voies de montagne quant à elles présentent de nombreux virages en épingle, pour certains dangereux. Les villages traversés par la RD constituent souvent des goulots d'étranglement où le gabarit des voies et espaces publics est restreint.

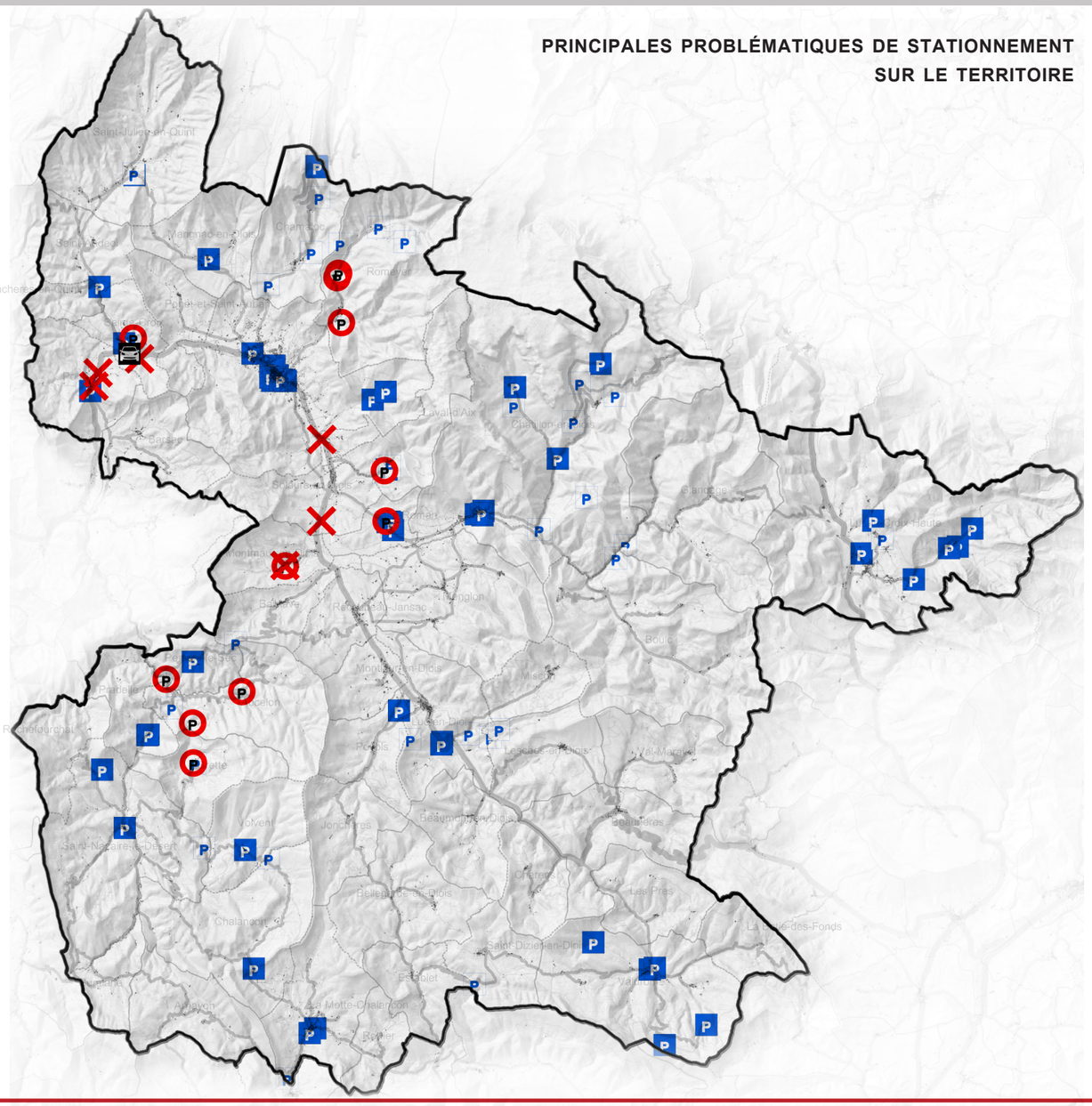
Globalement, les trafics moyens journaliers sont faibles, tout particulièrement en montagne, avec moins de 500 véhicules par jour sur la plupart des voies. Les trafics les plus soutenus sont dans les vallées. La polarité de Die (concentration des emplois, des pôles d'achats…) et le tropisme de la vallée rhodanienne marquent des flux de véhicules plus intenses sur la partie occidentale du Diois. La configuration routière de Die apparaît même comme un goulot d'étranglement limitant la diffusion des trafics extérieurs de véhicules sur le reste du territoire. Il en résulte que l'entrée Ouest de Die voit transiter environ 9550 véhicules par jour alors que l'entrée Est connaît un trafic quotidien de 8700 v/j. En période estivale, avec l'afflux des touristes, le trafic à l'entrée Ouest peut monter jusqu'à 12850 v/j (avec des pointes atteignant 14000 v/j) et l'entrée Est 11000 jours. Luc-en-Diois constitue un second pôle de destination des trafics.

En dehors de la RD 93, quelques axes ont une circulation plus soutenue :

- la RD543 en direction du Val de Quint, la RD518 vers le Col de Rousset, la RD742 vers Romeyer, le trafic (entre 500 et 1500 v/j) exprimant les incidences de la périurbanisation de toute la périphérie Nord de Die,
- la RD120 (entre 1500 et 3000 v/j) en direction du bassin du Bez et de Châtillon-en-Diois, polarité secondaire du territoire.

Globalement, les routes dioises connaissent un supplément de trafic, en saison estivale, de l'ordre de 25 à 35 %. En 12 ans, le trafic routier aux entrées de Die à augmenter de 10 %.

PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES DE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE



LÉGENDE

- Stationnement aménagé
- Stationnement non-aménagé
- Aire de covoiturage
- Stationnement sauvage
- Lieu accidentogène

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, Scan25, BD TOPO, Relevé URBEO

VI. DES VOIES ET ESPACES PUBLICS AUX GABARITS LIMITÉS, MONOPOLISÉS PAR LA VOITURE

Ces augmentations de trafic sont directement liées à la hausse du taux d'équipement en véhicule des ménages. En 5 ans, le nombre moyen de véhicules en possession des ménages est passé de 1,40 à 1,42 véhicules par résidence principale, ceci étant sans compter la motorisation des touristes et des résidents secondaires. De plus, durant cette même période, le taux de motorisation des ménages est passé de 84,6% à 86,2% avec une hausse plus particulière de la bimotorisation[1] (passant de 34,3% à 35,8%). Ainsi, la présence automobile se fait plus ressentir sur le territoire.

Il est en outre à relever un décalage important entre le nombre de véhicules présents sur le Diois et les capacités limitées pour assurer le stationnement sur les parcelles privées. Alors que 86,2% des ménages possèdent un véhicule, seulement 64,9% ont un logement disposant d'un garage. Cet écart est particulièrement flagrant dans les noyaux anciens de villages et hameaux. Tant et si bien que l'espace public, notamment des centres anciens, s'avère encombré de véhicules. A titre d'exemple, les places périphériques et centrales du coeur de Die sont dominées par les parkings de véhicules.
Par ailleurs, le faible gabarit des voies et espaces publics traversant les différents villages rend les cohabitations entre véhicules et autres modes (piétons, vélos voire bus) difficiles. Le sentiment d'insécurité routière apparaît assez fort notamment sur les routes départementales les plus fréquentées (RD 93). Les lieux les plus accidentogènes sont souvent en marges des voies principales.

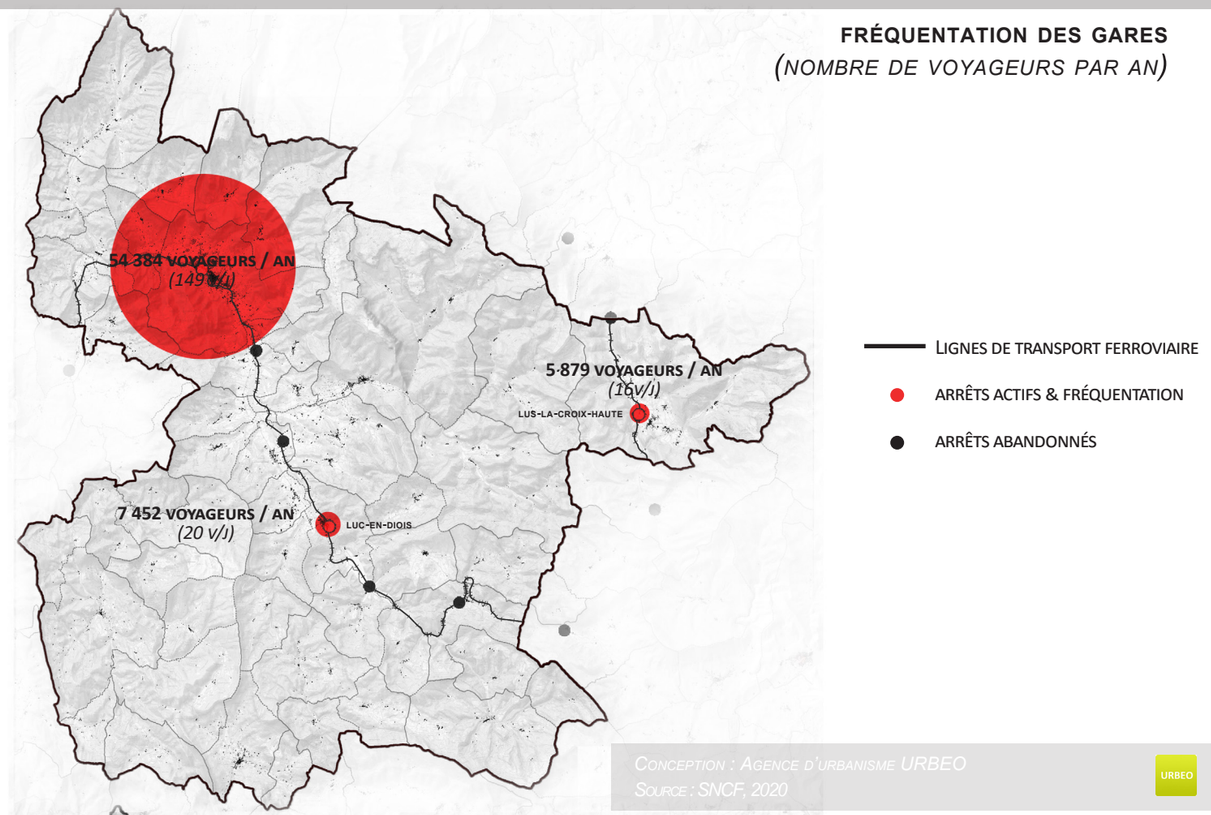
En dehors des villages, plusieurs sites touristiques officiels ou non (lieux de baignade informel...) s'avèrent problématiques en matière de stationnement avec l'apparition de stationnements sauvages y compris dans des secteurs présentant des sensibilités environnementales, paysagères ou patrimoniales. Les aires de stationnement non aménagées posent fréquemment des problèmes de capacité et génèrent de multiples désagréments (déchets laissés...).



Des espaces publics occupés par la voiture

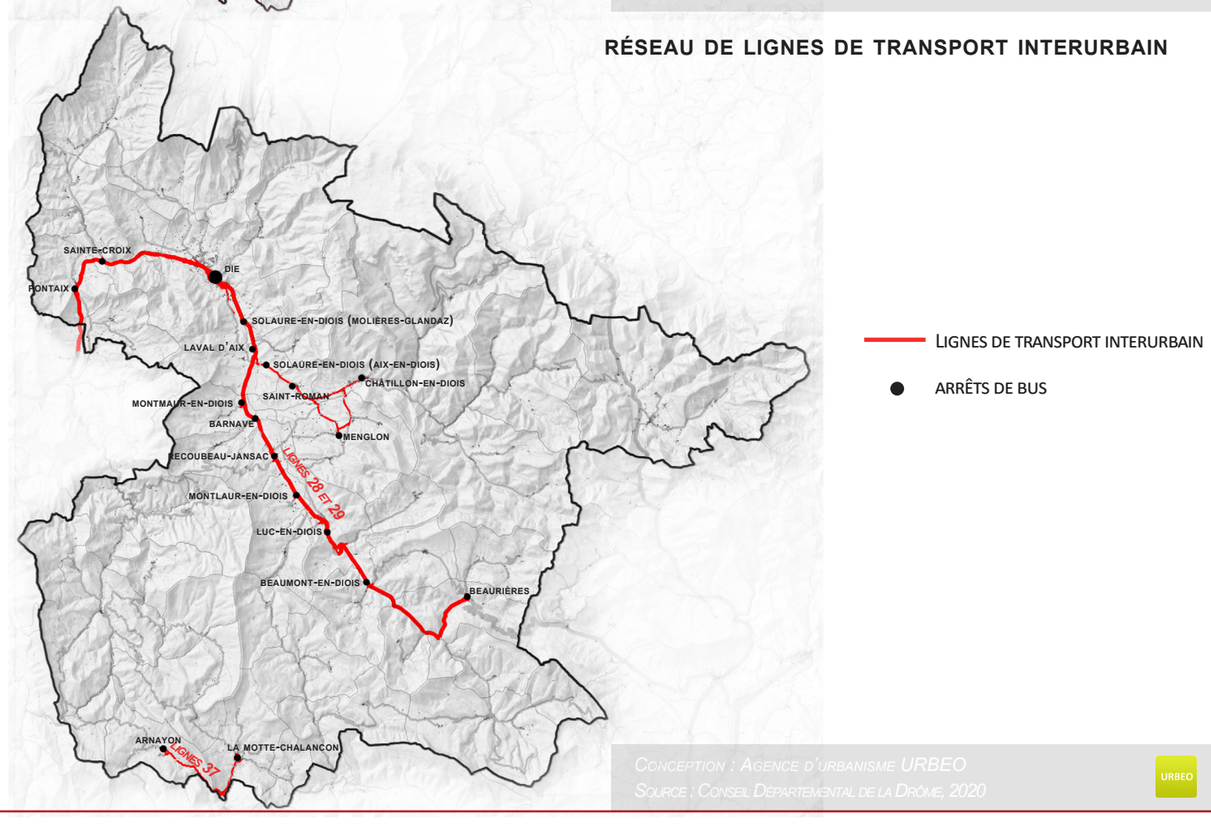
[1] *Bimotorisation = Utilisation de deux véhicules ou plus pour ses déplacements. La bimotorisation se rencontre principalement chez les ménages familiaux.*

FRÉQUENTATION DES GARES
(NOMBRE DE VOYAGEURS PAR AN)



CONCEPTION : AGENCE D'URBANISME URBEO
SOURCE : SNCF, 2020

RÉSEAU DE LIGNES DE TRANSPORT INTERURBAIN



CONCEPTION : AGENCE D'URBANISME URBEO
SOURCE : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME, 2020

VII. DES TRANSPORTS COLLECTIFS CONCENTRÉS DANS LES VALLÉES, PEU UTILISÉS

TRANSPORT FERROVIAIRE

Les grandes vallées (Drôme et Buëch) sont traversées par deux liaisons ferroviaires :
- la ligne Grenoble > Sisteron avec une gare voyageur à Lus-la-Croix-Haute,
- la ligne Valence > Aspres-sur-Buëch jalonnée de 6 gares (dont 2 gares voyageurs à Die et Luc-en-Diois, 1 gare de frêt à Beaurières et 3 gares non utilisées à Solaure-en-Diois, Recoubeau-Jansac et Beaumont-en-Diois depuis 1972).

Ces deux lignes participent à la desserte ferroviaire des Alpes via l' "étoile de Veynes".

La ligne Valence > Aspres voit transiter 5 TER (Trains Express Régionaux) allers-retours par jour en semaine ; chaque train ayant une capacité de 206 places. A cela s'ajoutent 3 cars allers-retours.
La ligne Grenoble > Sisteron avec un changement à Clelles-Mens voit transiter environ 7 trains par jour. D'ici 2022, des travaux d'amélioration sur la section Livron > Veynes sont prévus ce qui laisse augurer un maintien acté de la ligne (après plusieurs années de menace de fermeture).
La vallée de la Drôme reçoit également la circulation d'un train de nuit reliant Paris à Briançon. Un arrêt est marqué à Die.

Les trois gares locales actives connaissent une fréquentation mesurée (en comparaison des grands axes comme celui de la vallée du Rhône) :
- la gare de Die est fréquentée par 54384 voyageurs par an (soit environ 149 voyageurs/jour),
- la gare de Luc-en-Diois est fréquentée par 7452 v/an (20 personnes par jour),
- la gare de Lus-la-Croix-Haute par 5879 v/an (16 personnes par jour).

Sur un an, il est observé une hausse de la fréquentation des gares (+0,7% à Die, +19% à Luc-en-Diois et +10% à Lus-la-Croix-Haute).

TRANSPORT INTERURBAIN

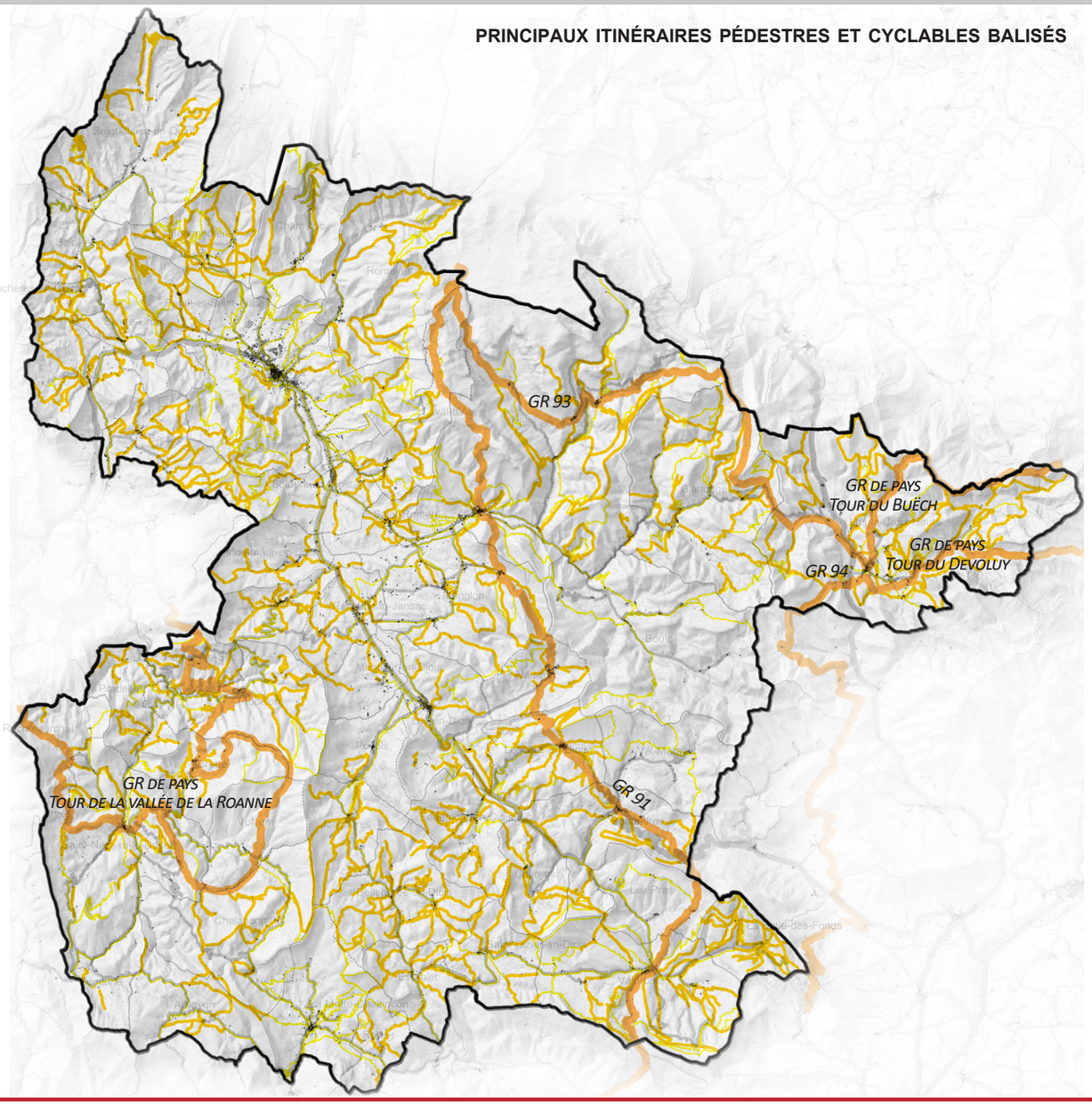
Deux lignes de bus régulier desservent la vallée de la Drôme :
- La ligne 28 (Valence -Crest - Die - Luc-en-Diois) avec 30 trajets par jour aller-retour,
- La ligne 29 (Beaurières - Luc-en-Diois - Châtillon-en-Diois - Die) avec 24 trajets par jour aller-retour.

L'extrême sud du territoire, au niveau de la vallée de l'Oule, est desservie par la ligne 37 (Nyons - La Motte Chalencon). Le réseau régulier est principalement fréquenté par les scolaires.
A cela s'ajoute un système de transport à la demande. Globalement le manque de transport en commun est déploré par une grande partie des communes. Cela marque un certain isolement du territoire.
Selon les communes, le ramassage scolaire s'avère partiel. Plusieurs communes fonctionnent selon le "système D" avec des parents jouant le rôle de taxi pour mener les enfants à l'école.


GARE DE DIE



PRINCIPAUX ITINÉRAIRES PÉDESTRES ET CYCLABLES BALISÉS



LÉGENDE

- ITINÉRAIRES DE GRANDES RANDONNÉES (GR)
- PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)
- ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES OFFICIELLES

CONCEPTION : AGENCE D'URBANISME URBEO
SOURCE : IGN, Scan25, BD TOPO, CD26, PDIPR

VIII. DES PARCOURS CYCLABLES ET PÉDESTRES FRÉQUEMMENT CONFRONTÉS À DES PROBLÈMES DE CONFORT OU DE CONFLIT D'USAGE

DÉPLACEMENTS CYCLISTES

Les larges vallées sont les secteurs privilégiés d'utilisation du vélo en raison du peu de relief existant, mais les aménagements cyclables sont quasi-inexistants et la cohabitation est difficile avec les véhicules automobiles. Pourtant le Diois est un territoire de cyclisme aussi bien sportif que de loisirs (exemple : manifestation cycliste annuelle de la Drômoise, randonnées cyclistes par les touristes, parcours de VVTistes…). Le gabarit limité des voies à Die a conduit à l'apparition de bandes polyvalentes partagées entre véhicules et bicyclettes. Celles-ci constituent les rares aménagements "semi-réservés" pour les vélos.
En terme de stationnement vélos, quelques arceaux sont implantés à proximité de plusieurs établissements recevant du public (cité scolaire du Diois…).
À l'échelle de la vallée de la Drôme, le Conseil Départemental prévoit l'aménagement de la RD93 à moyenne échéance pour permettre la réalisation complète d'une véloroute "la vélo-drôme". Cette voie relie pour le moment la Via Rhona (dans la vallée du Rhône) à Saillans. Il s'agirait de la poursuivre le parcours jusqu'à la vallée de la Durance.
Localement, il est observé une utilisation de plus en plus fréquente de vélos électriques. Ce mode de transport est une opportunité pour le franchissement des reliefs.

DÉPLACEMENTS PÉDESTRES

En matière de circulation pédestre, les parcours sont multiples : le territoire est traversé par une multitude de boucles, d'itinéraires, de circuits de petites et de grandes randonnées, thématiques ou non, parmi lesquels on peut noter le sentier de randonnée international "exil et tolérance : sur les pas des huguenots". Toutes les communes ont un parcours de randonnée. Ceci constitue un vecteur touristique participant à la découverte des paysages.
Une problématique est toutefois à relever, celle de la confrontation entre les chiens de protection (cherchant à préserver les élevages en montagne) et les randonneurs / touristes plus ou moins novices pouvant se faire mordre. Ces conflits d'usage peuvent constituer des freins au développement des pratiques pédestres.
Alors même que les secteurs de replats ou les vallées ouvrent les possibilités d'un territoire «marchable», les coeurs de villes et villages sont souvent confrontés à des conflits d'usage au niveau de leurs espaces publics (prédominance de la voiture, non continuité ou absence de conforts pour les parcours piétons, faible adaptation aux PMR personnes à mobilité réduite...).



ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE À BRETTE

IX. LES DÉFIS À RELEVER POUR LE DIOIS EN 2035 EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Atouts du territoire Dynamiques positives	Faiblesses du territoire Dynamiques négatives
Les grandes vallées (drôme, buëch) = des axes-armatures (mobilité, réseaux)	Un territoire de confins dont les réseaux et voiries sont faiblement maillés et interconnectés aux territoires voisins, vulnérables aux différents aléas (climatiques, éboulement...)
Un trafic automobile globalement faible	Un trafic automobile soumis à de fortes variations saisonnières (+25 à 35% de trafic en été), principalement polarisé autour de die
Une utilisation «modérée» de la voiture comme moyen de déplacement quotidien pour un territoire rural	en 12 ans, le trafic routier à l'entrée de die a augmenté de 10% : 9550 véhicules / jour à l'entrée Ouest (12850 v/j en été avec des pointes à 14000 v/j)
Des modes actifs (vélo, pieds) très présents : 1 actifs sur 5 se déplace à vélo - pieds	Des migrations alternantes domicile-travail élevées autour de die, avec une «motorisation» en augmentation progressive
	Une très faible utilisation des transports en commun (3,7% des actifs utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail)
	Des voies et espaces publics aux gabarits limités, monopolisés par la voiture
	Des capacités limitées de stationnement dans les centres-villages (saturation en période estivale) : 1 / 3 des logements sont sans garage (coeur de village)
	Des parcours cyclables et pédestres fréquemment confrontés à des problèmes de confort ou de conflit d'usage

Avec ou sans intervention prévue dans le PLUi, le Diois devra faire face à plusieurs problématiques en matière de mobilité :

- l'amélioration de la desserte et de la couverture des différents réseaux sur le territoire,
- la résilience et l'efficacité des différents réseaux techniques et de mobilité, selon les fluctuations saisonnières,
- la place de la voiture dans les espaces publics,
- la répartition des modes de déplacement dans la mobilité du quotidien,
- les conflits d'usage de la voirie entre les différents modes de déplacement.

Pour répondre aux différents besoins domestiques et professionnels, les logements et autres locaux nécessitent la mise en place de système d'alimentation (eau potable, électricité, gaz...), de communication (téléphonie, internet...) et d'évacuation (eaux usées, déchets solides...). Ces systèmes peuvent se développer de manière autonome (à l'échelle propre d'un bâtiment ou d'une parcelle) ou bien être reliés, connectés dans un réseau global (exemple : réseau d'électricité, réseau d'eau potable...).
Qu'ils soient autonomes ou en réseaux, les systèmes techniques doivent répondre à des critères de fiabilité, d'efficacité et de sécurité pour assurer pleinement leur fonctionnalité et minimiser les impacts sur la santé humaine et l'environnement.

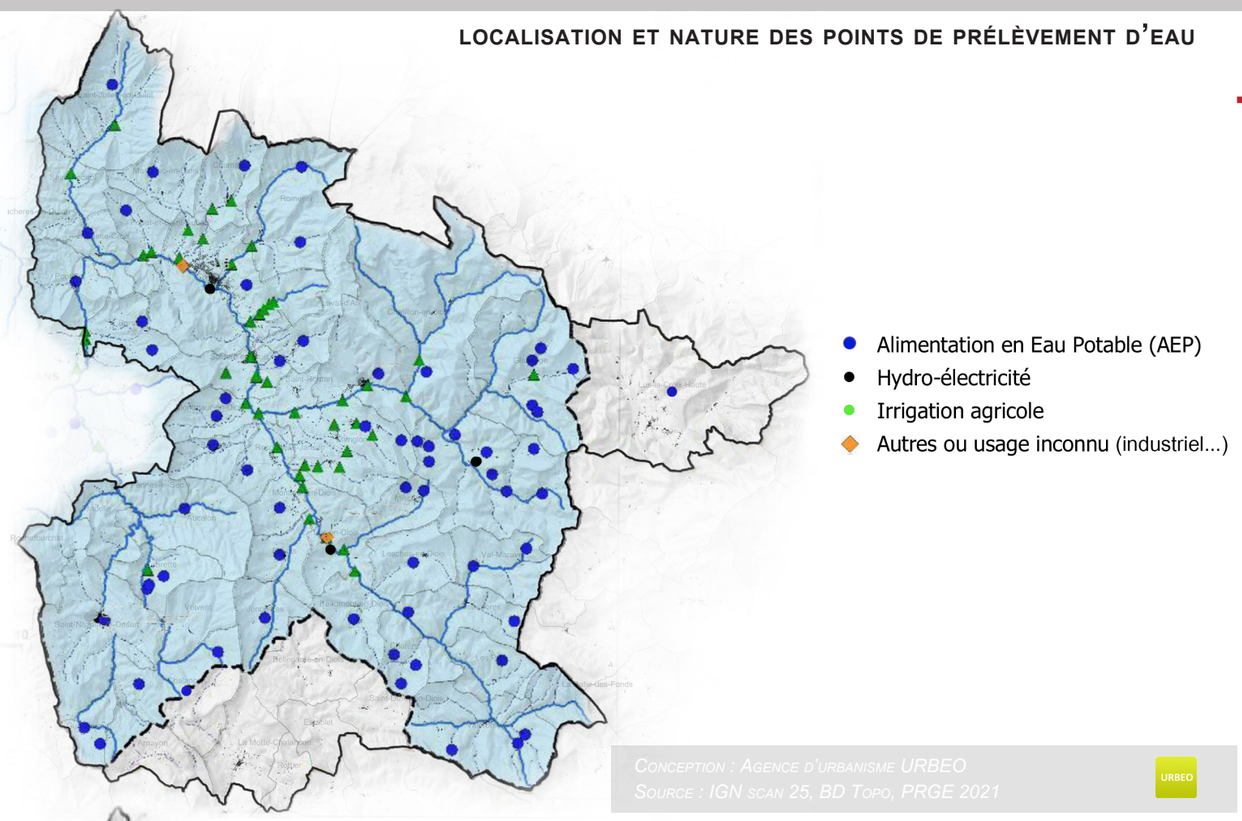
Les systèmes techniques sont étudiés selon le cycle de transformation des matières et des fluides (éléments solides et liquides) utilisés pour les besoins humains : extraction / prélèvement / production, transformation, transport / distribution, consommation, réemploi / recyclage / rejet... car ils mobilisent des ressources notamment naturelles.

Ce chapitre du PLUi porte son attention sur les systèmes techniques en réseau :

- les réseaux dits «humides»
  - alimentation en eau potable[1],
  - eaux usées et eaux pluviales,
- les réseaux secs :
  - électricité
  - gaz
  - radiotéléphonie et numérique
- les déchets.

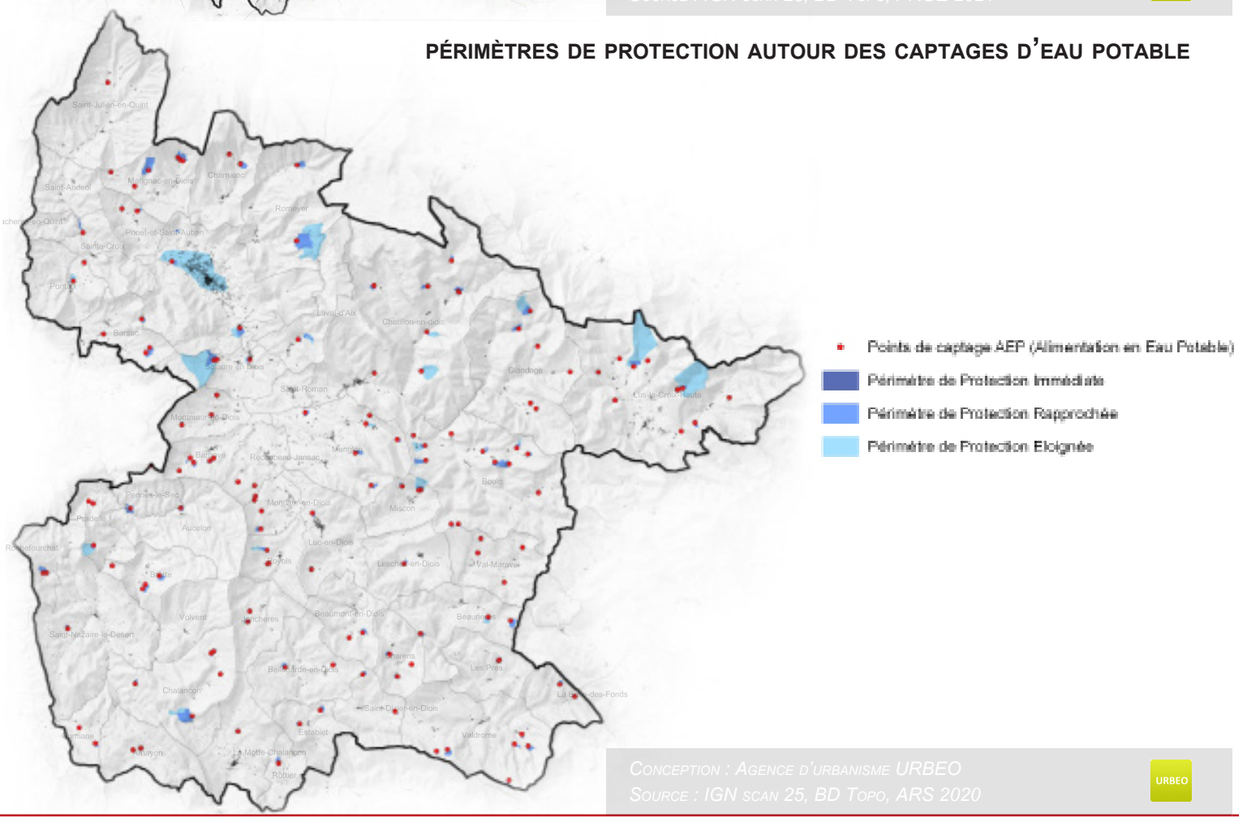
[1] *Sur ce chapitre, il convient de noter que plusieurs non-conformités réglementaires (comptage des prélèvements sur la ressource en eau, connaissance de leur patrimoine et de leur rendement…) ont été identifiées par l'agence de l'eau. Depuis 2016, l'agence de l'eau, le Département 26, la Communauté de Commuens du Diois et les communes ont signé un contrat de progès pour résorber les problématiques de non conformité et améliorer la connaissance de l'existant (prélèvement, gestion de la ressource en eau...).*

LOCALISATION ET NATURE DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT D'EAU



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN scan 25, BD Topo, PRGE 2021

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AUTOUR DES CAPTAGES D'EAU POTABLE



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN scan 25, BD Topo, ARS 2020

I. DES DÉSÉQUILIBRES STRUCTURELS ENTRE LA RESSOURCE EN EAU ET LES PRÉLÈVEMENTS, PARTICULIÈREMENT DURANT LA SAISON ESTIVALE

L'état global des réseaux d'eaux nécessite un rattrapage structurel (mise en conformité avec les réglementations, pose de compteurs individuels, réhabilitation d'ouvrages vétustes)[1].

Comme mentionné dans l'état initial de l'environnement, les alluvions de la Drôme et l'aire de Rays sur les contreforts du Vercors constituent des ressources stratégiques[2] importantes pour l'alimentation en eau potable du territoire. A cela s'ajoute des sources réparties sur l'ensemble du Diois.

Environ 120 captages publics permettent d'alimenter en eau potable le territoire (127 selon l'Agence Régionale de Santé et 122 selon la CCD[3]) auxquels s'ajoute un projet de captage[4]. Ces captages font l'objet de périmètres de protection dont les avancements procéduraux sont différenciés :

- 106 captages bénéficient d'un périmètre de protection approuvé,
- 12 captages ont une procédure en cours,
- 8 captages n'ont pas de procédure de protection engagée,
- 1 captage a été abandonnée (à Gumiane).

Sur l'ensemble du Diois, 48 communes disposent d'un réseau public d'alimentation en eau potable tandis que 2 communes en sont dépourvus (Arnayon et Rochefourchat). Ainsi, pour ces deux communes, environ 350 habitations utilisent directement des ressources privées pour s'alimenter en eau potable.

Avec 490 km de linéaires cumulés, le réseau public dessert environ 9300 abonnés. Les rendements de ces réseaux sont difficilement quantifiables[5]. Certains ouvrages de distribution étant anciens, il peut être présagé un rendement non optimisé. Si les déficits quantitatifs de la ressource sont bien réels, l'absence de données objectives permet difficilement de quantifier les manques d'approvisionnement ponctuel, notamment durant la saison estivale (moment où la ressource est basse face à de forts prélèvements).

Selon les déclarations effectuées à l'agence de l'eau, le volume d'eau prélevé dans les milieux pour l'alimentation en eau potable oscillerait autour de 2,5 M m3/an. Au moins 21 services sur 100 présentent un volume prélevé inférieur à 10 000m3. Les tendances d'évolution des prélèvements d'eau apparaissent peu marquées puisque les volumes ont été très fluctuants les dernières années (2,6 Mm3/an en 2018, 1,4 Mm3/an en 2019). En comparaison, les volumes facturés sont estimés à environ 371 000 m3/an (selon la CCD), ce qui est bien en deçà des volumes prélevés.

La gestion de l'alimentation en eau potable est actuellement gérée principalement en régie communale (pour 47 communes) et par le Syndicat intercommunal des Eaux de la Vallée de Quint pour les communes de Vachères en Quint, Saint-Andéol et Saint-Julien-en-Quint. Les deux tiers des communes ont un schéma directeur d'eau potable en cours de réflexion (19 communes) ou finalisés (21 communes). 10 communes (dont 2 sans réseau public) n'ont pas de SDAEP.

---

[1] En 2021, tous les compteurs de prélèvement ont été posés sur les communes qui présentaient des non-conformités réglementaires. Ils permettent dorénavement de connaître l'étendue des prélèvements sans pour autant avoir de recul aujourd'hui sur les données.

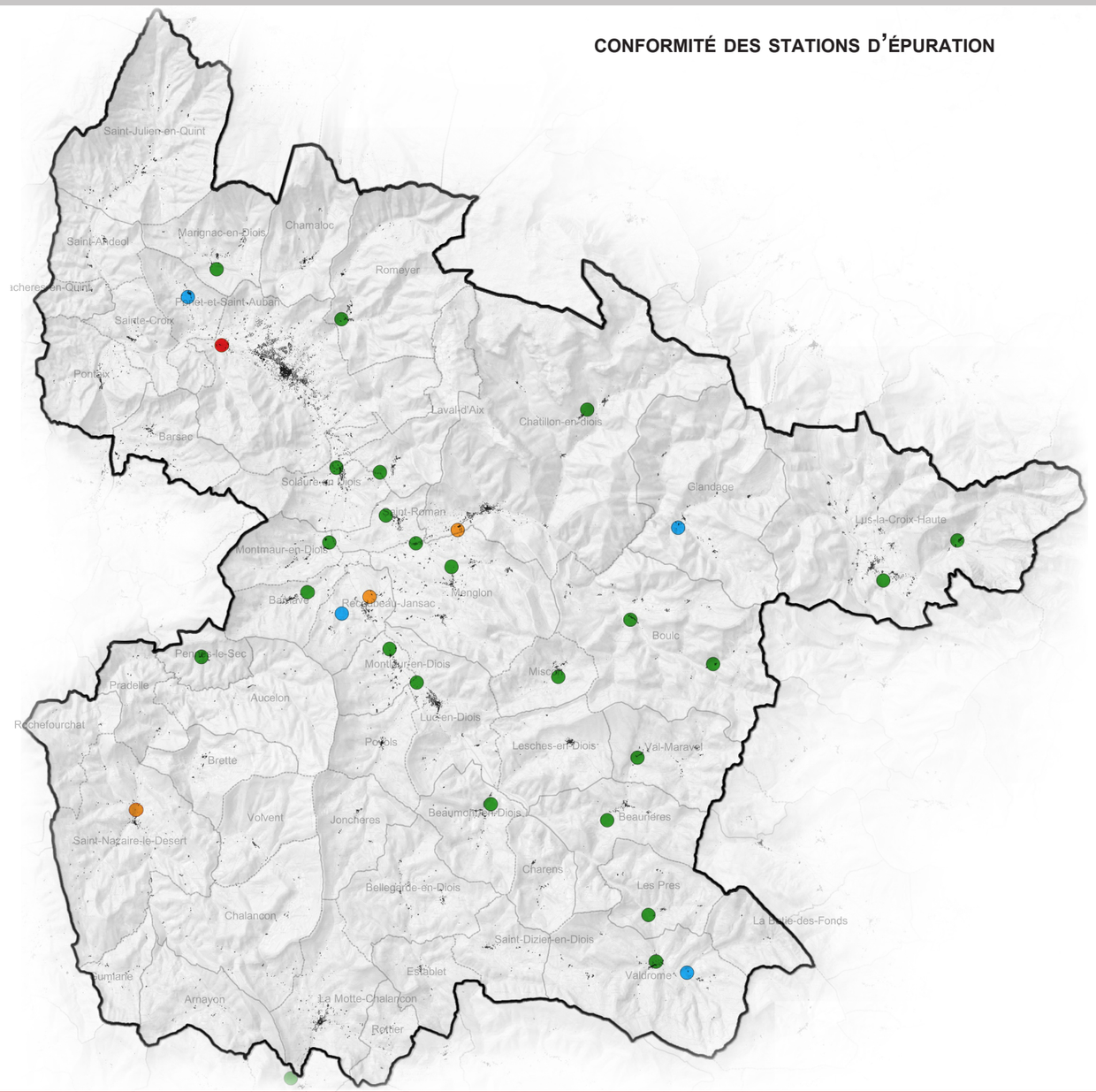
[2] Une ressource stratégique est un aquifère ayant un fort intérêt pour les besoins en eau actuels et futurs, fortement sollicité et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour une grande partie de la population (ou des générations futures).

[3] Plusieurs captages sont actuellement en cours d'abandon, ceci expliquant les différences de dénombrement.

[4] Aucun de ces captages ne présente de pollutions diffuses en nitrates et en pesticides.

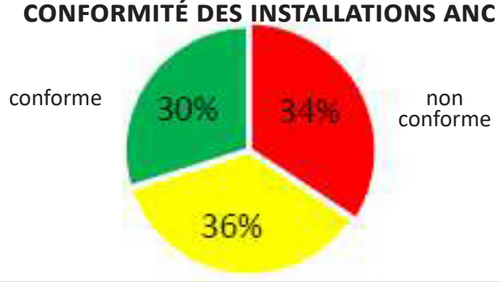
[5] Un contrat de progrès 2020-2022 est en cours d'exécution. Celui-ci permettra d'améliorer la connaissance (élaboration de schémas directeurs, diagnostics...), de mettre en conformité la qualité de l'eau distribuée (protection des captages...), d'améliorer la performances des services de l'eau potable (amélioration du rendement, réhabilitation des ouvrages vétustes, renouvellement des réseaux, sécurisation...) et de mettre en conformité et d'améliorer le traitement des eaux usées (construction / réhabilitation de STEP et réseaux, mise en séparatif, amélioration du fonctionnement par temps de pluie...).

CONFORMITÉ DES STATIONS D'ÉPURATION



- Conforme en équipement, conforme en performance
- Conforme en équipement, non conforme en performance
- Non conforme en équipement
- Nouvelle station d'épuration et projet en cours

CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ANC



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN, Scan25, BD TOPO

URBEO

II. DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF VÉTUSTES EN COURS DE RÉNOVATION

En matière de gestion de l'assainissement des eaux usées, sur les 50 communes du Diois :
- 34 communes disposent d'un réseau d'assainissement collectif (géré en régie) et sont couvertes par un zonage d'assainissement, 10 communes sont couvertes par un schéma directeur d'assainissement,
- 16 communes voient leurs eaux usées uniquement traitées par des systèmes autonomes ou individuels.

Au total, environ 70% de la population dioise est reliée à un système d'assainissement collectif.

L'assainissement collectif

Les réseaux d'assainissement collectif sont constitués de :
- 86 km de linéaire unitaire,
- 50 km de réseau séparatif eaux usées,
- 18 km de réseau séparatif eaux pluviales enterrés.

Ils répondent aux besoins de 6 885 abonnés,

Les eaux usées collectées sont traitées par 45 stations d'épuration. 2 nouvelles stations sont en cours de réalisation et 2 sont à l'état de projet. Ces stations sont plus ou moins importantes selon qu'elles concernent les chefs-lieux des communes ou des hameaux. Ces dernières années, de nouvelles stations ont vu le jour, notamment dans des hameaux, assurant ainsi une amélioration globale de l'assainissement sur le territoire.
Les filtres plantés de roseaux constituent le système de traitement le plus répandu sont (pour la moitié des STEP). Les autres stations emploient d'autres techniques : lagunages naturels, système de filtre à sable drainé, boues activées, décanteur-digesteur, et de manière isolée : une fosse septique et un lit bactérien.

Les stations d'épuration du territoire ont une capacité totale atteignant plus de 43 000 EH (équivalent habitant). Cette capacité permet de répondre aux besoins estivaux avec le triplement constaté de la population (résidents et touristes) et le pic des activités économiques locales (agriculture, camping...). Selon la «déclaration Collecte», les communes ont facturé un volume de 500 245 m3.

Les stations d'épuration sont globalement en conformité avec les réglementations. Il convient de noter que la station de Die Chef-lieu présente une non-conformité ; celle-ci dysfonctionne lors d'épisodes de forts orages. A ce titre, la ville de Die est mise en demeure de se mettre en conformité avec la directive européenne «Eaux Résiduaires Urbaines». Les travaux de mise aux normes des installations devraient se tenir entre 2023 et mi 2025.

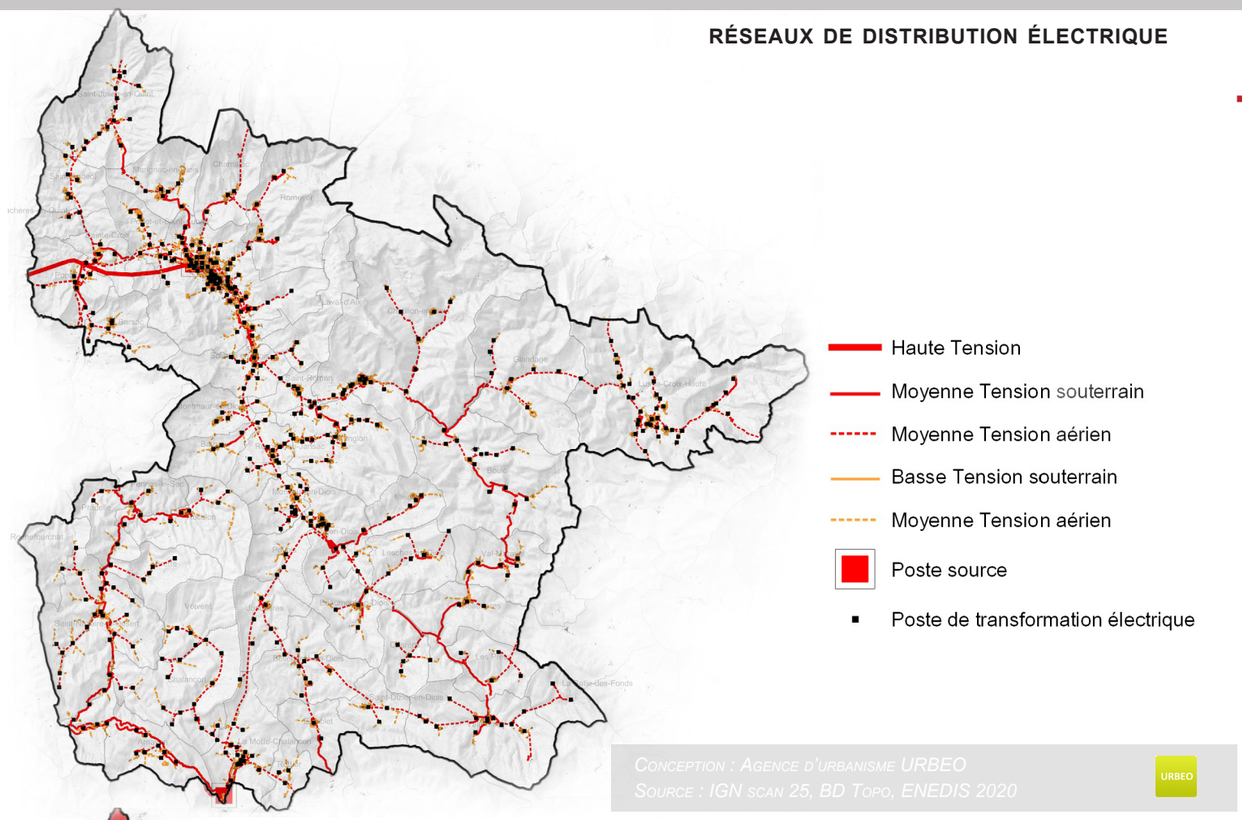
Les rejets des stations d'épuration se font principalement dans des fossés, dans des cours d'eau, et notamment dans la Drôme. Dans la Drôme, les rejets directs sont interdits entre le 15 mai et le 15 octobre. Durant cette période, les rejets se font indirectement sous forme d'infiltration.
Concernant les boues issues des stations, elles sont soit compostées, soit incinérées, soit elles font l'objet d'un épandage agricole. Cependant, l'agriculture biologique bien développée sur le territoire du Diois n'accepte pas ces boues. Elles sont donc généralement évacuées hors du territoire.

L'assainissement autonome

La Communauté de Communes a la compétence SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) depuis 2013. Ce service :
- Contrôle la conception des installations d'assainissement neuves ou à réhabiliter.
- Contrôle la bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées,
- Contrôle le bon fonctionnement et l'entretien de toutes les installations tous les 7 ans (ou tous les ans pour les installations comprises entre 21 et 199 équivalent habitant).
- réalise le diagnostic des installations en cas de vente immobilière.
- informe et conseille les usagers et les professionnels.

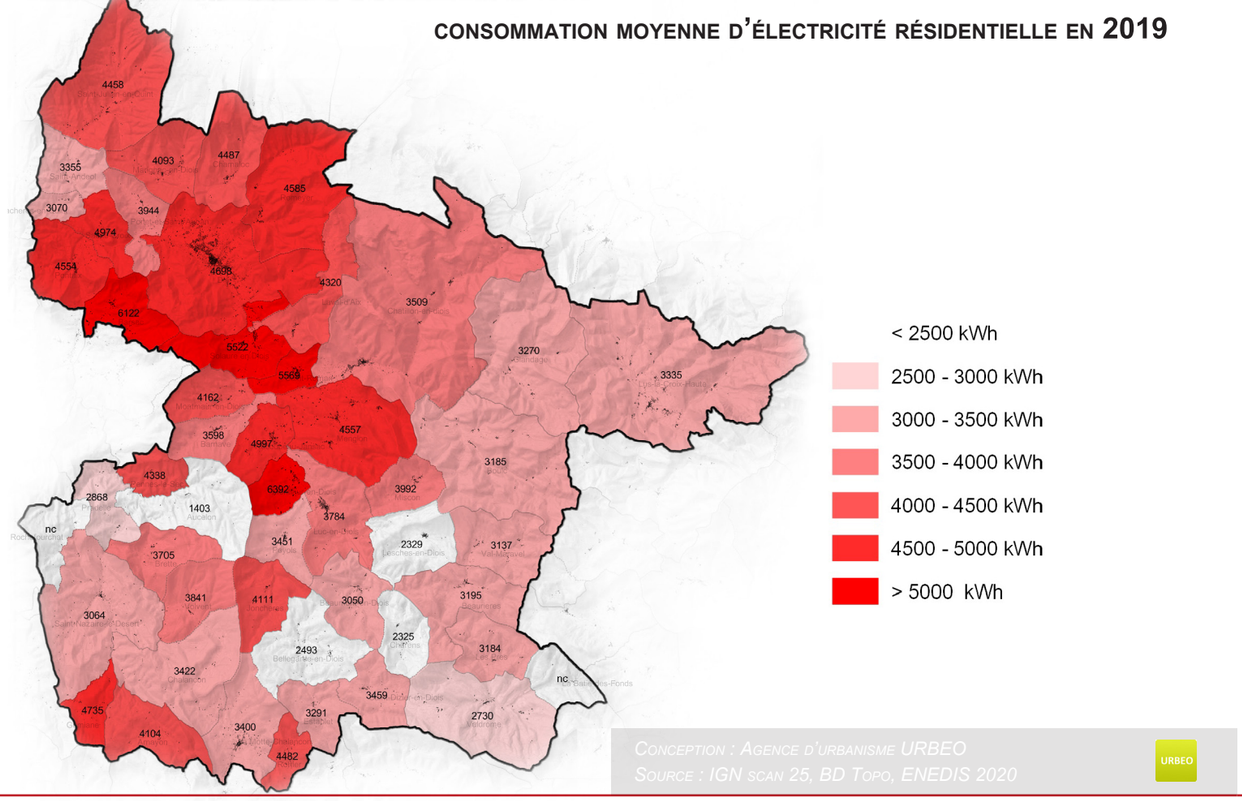
En 2018, 2533 maisons disposant d'une installation autonome étaient recensées sur le territoire, pour 5 066 habitants desservis. Depuis 2013, sur 1347 installations contrôlées, 30% des systèmes d'assainissement non collectif sont non conformes à la réglementation et peuvent présenter un danger pour l'environnement ou la santé des populations. 39% des installations ne sont pas conformes à la réglementation mais ne présentent pas de danger. Au fil des années, ce taux de conformité a très peu évolué. Près de la moitié des installations reste encore à investiguer.
Depuis 2013, des travaux de réhabilitation ont été réalisés sur environ 150 - 200 installations. Des zones prioritaires de réhabilitation ont été définies par le service du SPANC afin de résorber les cas les plus problématiques (exemple : réhabilitation de 12 installations sur la commune de Die, au quartier des Fondeaux, présentant un enjeu pour la baignade).
En 2020, 142 contrôles ont été réalisés (dont 56 diagnostics de l'existant, 35 diagnostic-vente, 29 contrôle d'exécution et 22 contrôle de conception). Le nombre de contrôle est globalement en baisse par rapport aux années passées.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN scan 25, BD Topo, ENEDIS 2020

CONSOMMATION MOYENNE D'ÉLECTRICITÉ RÉSIDENTIELLE EN 2019



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : IGN scan 25, BD Topo, ENEDIS 2020

III. UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE AÉRIEN VULNÉRABLE AUX ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES

Le territoire est alimenté en électricité par une ligne haute tension principale de 63 000 volts provenant de la centrale nucléaire de Cruas-Meysse[1] et transitant le long de la vallée de la Drôme sur 10 km. Elle dessert un poste source localisé à Die permettant la transformation de l'électricité en moyenne tension. Un second poste-source localisé à La Motte Chalancon est alimenté par plusieurs réseaux moyennes tensions en parallèle.
Le réseau électrique de moyenne tension (appelé Haute Tension A - HTA) présente un voltage compris entre 1000 et 20000 volts. Ce réseau permet d'acheminer l'électricité dans les différentes communes et les principaux hameaux, et répond aux besoins des «gros consommateurs» en demande de puissance supérieure à 250 kW. Le réseau HTA est triphasé (trois fils conducteurs ou phases) et se développe sur un linéaire de 554 km. Un tiers du linéaire en moyenne tension se développe en souterrain (182 km), ainsi les lignes électriques aériennes en moyenne tension représentent 372 km.

485 postes électriques permettent de transformer le réseau HTA en une ramification de lignes basse tension (BT) dont la tension est comprise entre 230 et 400 V. Ces lignes sont celles utilisées au quotidien par les ménages et les professsionnels pour répondre à leur besoin. Le Diois compte 487 km de lignes basse tension dont 371 km de lignes aériennes et 116 km de lignes souterraines (24% du linéaire).

Avec 743 km de lignes électriques aériennes, le réseau électrique peut apparaître vulnérable au regard de son contexte géographique (environnement montagnard boisé), de sa structuration (principalement gravitaire) et des évènements extérieurs pouvant subvenir (chutes de neige, tempêtes, incendie de forêt...). Le territoire a déjà subi des coupures de courant et d'après les retours d'habitants, la maintenance du réseau électrique aérien n'apparaît pas optimale. Avant 2019 (date de grande tempête ayant mis à terre le réseau électrique d'une grande partie de la Drôme), environ 2 coupures électriques étaient dénombrées par an représentant environ 64 minutes cumulées pour le réseau basse tension (dont 14 mn de coupures planifiées par ENEDIS). Ces chiffres sont néanmoins en constante diminution depuis une décennie.

A côté de la production électrique d'origine nucléaire et du réseau de distribution, d'autres installations énergétiques locales sont productrices d'électricité renouvelable :
- 256 sites produisent 4996 MWh d'électricité à partir de l'énergie solaire,
- 9 installations hydrauliques (11 058 MWh).

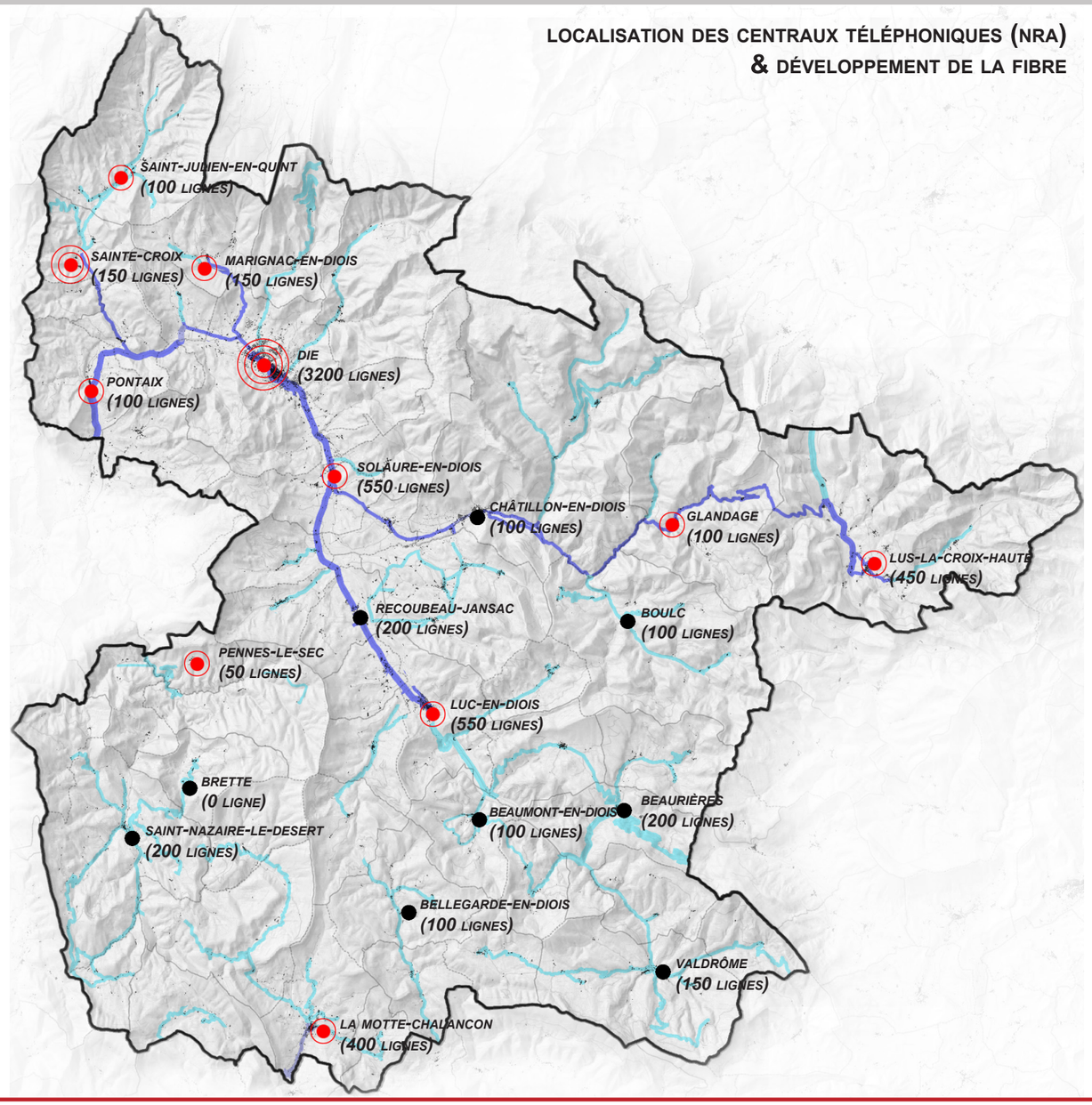
En 2019, l'électricité d'origine renouvelable permettait d'assurer la production de 16 054 MWh soit comparativement un quart des consommations d'électricité. En 2019, le Diois consommait 62 884 MWh[2] d'électricité dont :
- 34 518 MWh pour le résidentiel (soit 4,11 MWh par site) représentant les 3/5ème des consommations électriques,
- 12 427 MWh pour les petits professionnels (15551 sites) et 14 651 MWh pour les principales entreprises (91 sites).

A côté des consommations des ménages, le secteur tertiaire représente un quart des consommations d'électricité (15770 MWh) et l'industrie un peu plus de 9% (5881 MWh). La ville de Die, à elle seule, regroupe 97% des consommations électriques des industries et 58% des bureaux tertiaires. Les consommations électriques ont augmenté de plus de 25% en moins d'une décennie avec notamment un doublement des consommations tertiaires. *Ceci correspondrait dans les faits à l'intégration de données sur le secteur tertiaire qui n'existaient pas avant 2018.*
En matière de consommation électrique résidentielle, des différences notables s'observent entre le Sud et le coeur aggloméré du Diois. Les mode de vie (urbains / ruraux / montagnards) alliés à des conditions climatiques et altitudinales différentes sont probablement des facteurs explicatifs des niveaux de consommation électriques.
Le réseau électrique, comme les autres réseaux, est par ailleurs davantage mis en tension en période touristique où les besoins se mutliplient et la qualité du réseau tend à s'altérer (les températures extrêmes génèrent en effet des incidents dans la production et la distribution d'électricité).

---

[1] *Cette ligne électrique fait l'objet d'une servitude d'utilité publique (cf. ci-après).*
[2] *Ces chiffres n'intègrent pas les basses tensions ≤ 36 kVA afin de protéger les données à caractère personnel. Par comparaison avec les informations de l'ORCAE, les consommations en basse tension représenteraient de l'ordre de 3 GWh cumulés.*

LOCALISATION DES CENTRAUX TÉLÉPHONIQUES (NRA)
& DÉVELOPPEMENT DE LA FIBRE



LÉGENDE

- NRA NON DÉGROUPÉ
- NRA 1 OPÉRATEUR
- NRA 2 OPÉRATEURS
- NRA 3 OPÉRATEURS
- DESSERTE ACTUELLE EN FIBRE OPTIQUE
- DESSERTE À L'HORIZON 2025

* NRA = NOEUD DE RACCORDEMENT ABONNÉ

CONCEPTION : AGENCE D'URBANISME URBEO
SOURCE : ARCEP, ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE 2020

URBEO

IV. UN TERRITOIRE PEU COUVERT PAR LE TRÈS HAUT DÉBIT INTERNET

Deux technologies existent sur le territoire en matière de téléphonie fixe et de numérique, :

- l'ADSL,
- le réseau hertzien[1] et satellitaire.

et une troisième est en cours de développement : la fibre optique.

L'ADSL

Historiquement, depuis le milieu des années 90, le réseau cuivre téléphonique (appartenant à l'opérateur historique France Telecom - Orange) permettait de transporter des données numériques. Pour le grand public, l'accès à internet est donc originellement lié à l'évolution d'un réseau existant, très capillaire, construit depuis 30 ans pour amener le service de téléphonie fixe.

Depuis le début des années 2000, l'ADLS (Asymmetric Digital Subscriber Line) qui est une technique de communication numérique permettrant de transmettre et de recevoir des données numériques de manière indépendante du service téléphonique conventionnel, a fait son apparition. Cette technique qui franchit le palier du Mbit/s en terme de débit de transmission de données a rapidement supplanté les premières connexions internet à 56 Kbit/s aujourd'hui qualifiées de «bas débit». Il aura fallu attendre plus d'une décennie pour avoir une généralisation de l'ADSL. L'ADSL constitue aujourd'hui la technologie la plus courante d'accès au haut débit dans le Diois. Des écarts de débits demeurent cependant suivant les caractéristiques des lignes téléphoniques et de l'éloignement à un central téléphonique de rattachement qui constitue le point d'injection du signal ADSL[2] (cf. ci-après). 20 Noeuds de Raccordement Abonnés[3] (autrement dit de centraux téléphoniques) sont dénombrés dans le Diois :

- 9 centraux ne sont pas dégroupés[4],
- 9 centraux sont dégroupés avec un opérateur,
- 1 central est dégroupé pour 2 opérateurs,
- le central de Die accueillent 3 opérateurs.

D'autres NRA situés dans les territoires voisins assurent également des points de jonction dans la desserte du territoire.

Les différents foyers sont reliés aux centraux téléphoniques par l'intermédiaire d'un réseau de câbles en cuivre. Ces centraux téléphoniques appelés «noeuds de raccordement» (NRA) peuvent relier plusieurs centaines voire milliers de lignes téléphoniques.

Les lignes téléphoniques se divisent en deux fréquences différentes :

- la fréquence basse sert à véhiculer la voix,
- la fréquence haute permet de transférer les données.

Dans le cadre d'un dégroupage partiel, France Telecom - Orange conserve la fréquence basse tandis que pour un dégroupage total la totalité des services est transféré aux opérateurs gestionnaires. Le dégroupage permet ainsi non seulement le choix d'un opérateur mais aussi la fourniture de multiples services et des interventions sur le réseau.

Les habitants relèvent par ailleurs un manque d'entretien croissant des lignes téléphoniques traditionnelles notamment en ce qui concerne les lignes aériennes. La qualité de service tend à se dégrader aux dires de la population.

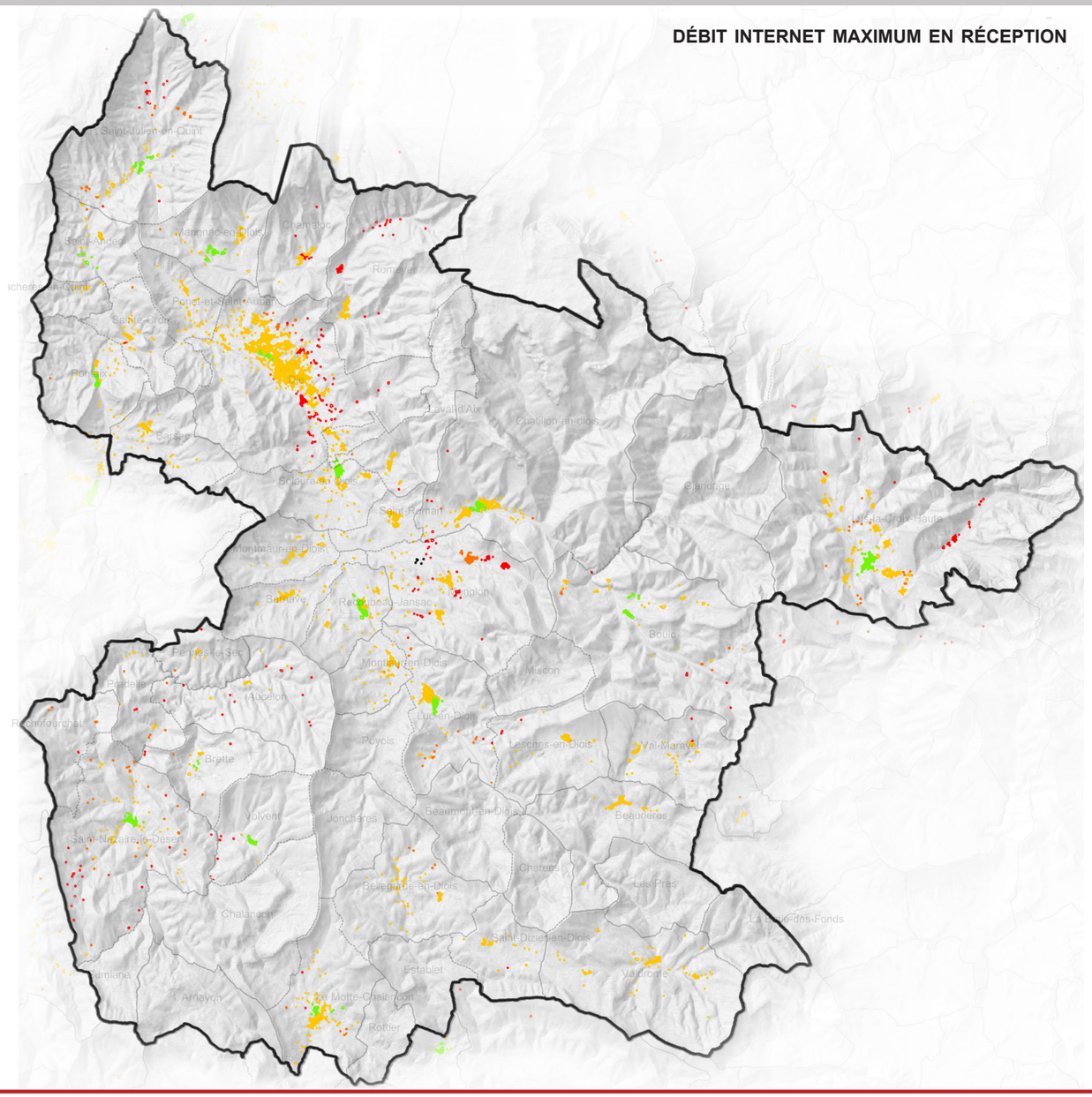
[1] *Transmission d'ondes électromagnétiques par des émetteurs terrestres.*

[2] *Si l'ADSL est une technologie connue du grand public, d'autres technologies apparentées se sont aussi développées dans les territoires (VDSL2, SDSL...).*

[3] *Les NRA, centraux téléphoniques de l'opérateur historique France Télécom, fournissent l'internet haut débit grâce au réseau téléphonique.*

[4] *Le dégroupage est une opération technique permettant l'ouverture du réseau téléphonique local à la concurrence. Il permet ainsi aux opérateurs tiers d'accéder à une boucle locale. Cette opération technique est nécessaire au développement de l'ADSL car elle agit directement sur l'architecture du réseau internet. Le dégroupage se traduit par un plus large choix parmi les offres ADSL des opérateurs et par la possibilité d'accéder à une palette de services internet enrichie.*

DÉBIT INTERNET MAXIMUM EN RÉCEPTION



LÉGENDE

- INÉLIGIBLE AU HAUT DÉBIT
- 512 KBIT/S À 4 MBIT/S
- 2 MBIT/S À 10 MBIT/S
- 6 MBIT/S À 25 MBIT/S
- 20 MBIT/S À 100 MBIT/S (TRÈS HAUT DÉBIT)

13 communes sans information : Arnayon, La Bâtie-des-Fonds, Beaumont-en-Diois, Chalancon, Charens, Establet, Glandage, Gumiane, Jonchères, Miscon, Poyols, Les Prés, Rottier.

CONCEPTION : AGENCE D'URBANISME URBEO
SOURCE : ARCEP 2020

URBEO

Le réseau hertzien terrestre et satellitaire

Au milieu des années 2000, faisant le constat d'une mauvaise couverture haut débit d'une large partie des zones rurales drômoises, un opérateur (Numéo à l'époque) a proposé une solution alternative d'accès au haut débit sur les territoires exclus de l'ADSL en implantant des points hauts wifi. Ce service a permis de fournir aux foyers un haut débit de 512 Kbit/s pour augmenter au fil des années jusqu'à 2 MBit/s. Cette solution n'a pas permis pour autant de couvrir l'intégralité des zones blanches ADSL du territoire. L'accès à des offres haut débit par satellite constitue le dernier recours possible pour plusieurs foyers, les plus isolés, notamment dans la vallée de la Roanne. Depuis les années 2010, le réseau hertzien s'est amélioré avec la réalisation d'un nouveau maillage de points haut reliés au réseau de collecte en fibre optique. Ceci a permis une amélioration des débits et de la qualité de service.

La fibre optique (FTTH - Fiber To The Home)

Depuis 2018, des travaux de déploiement de la fibre optique sont engagés sur le territoire. La FFTH a concerné au premier chef des usagers pofessionnels (zones d'activités, bâtiments publics). Un programme est planifié jusqu'en 2025-2026 pour installer à terme près de 10 000 prises optiques. Le Diois pourra ainsi bénéficier d'une connexion très haut débit filaire.
Les premiers abonnements à la fibre optique seront concrétisés d'ici la fin du 1er semestre 2021, avec l'arrivée des opérateurs et la diffusion de leurs offres.

ÉTAT DE LA COUVERTURE EN HAUT DÉBIT

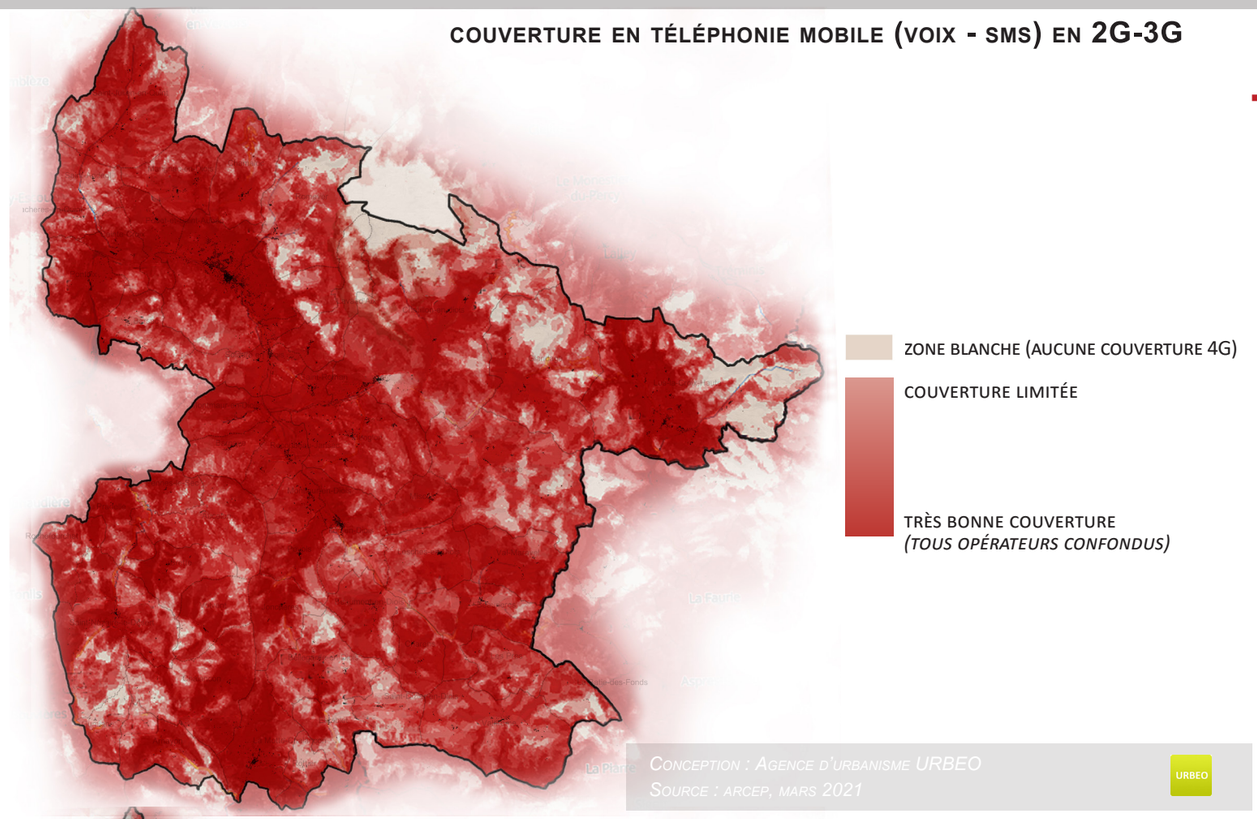
Les deux tiers des communes du Diois[5] bénéficient du haut débit internet c'est-à-dire que leur débit filaire est compris entre 512 Kbits et 30 bits. Pour être précis, 77% des lignes du territoire ont un débit maximum en réception compris entre 6 et 25 Mbits[6]. 18 communes ont des lignes ayant un débit internet à Très haut débit (ce qui représentent 23% des lignes actuelles) cependant de très fortes disparités sont à relever. Le raccordement au Très haut débit (c'est-à-dire supérieur à 30 Mbit) concerne principalement les centres des principaux villages secondaires : Saint-Julien-en-Quint, Saint-Andéol, Pontaix, Marignac, Solaure-en-Diois, Recoubeau-Jansac, Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois, Boulc, Lus-la-Croix-Haute, La Motte-Chalancon, Saint-Nazaire-le-Désert, Volvent, Brette ainsi que l'entrée de ville Ouest (zone d'activités) de Die.

- les trois quarts des lignes de Volvent et Pontaix sont en très haut débit (THD),
- plus de la moitié des lignes des bourgs secondaires sont en THD,
- seulement 8% des lignes à Die,
- entre 1 et 3% des lignes à Barsac et Laval d'Aix ont un débit compris entre 20 et 100 Mbits.

Aucune commune du territoire ne bénéficie d' «autoroutes de l'information» c'est-à-dire de débits dépassant les 100 Mbits et encore moins les 1 Gbits/s.
Les périphéries des villages, les hameaux isolés, les écarts apparaissent en retrait des connexions haut débit et très haut débit : notamment les périphéries Nord et Est de la ville de Die, la plupart des villages de la valllée de la Roanne, beaucoup de hameaux à Menglon, Lus-la-Croix-Haute et Luc-en-Diois.

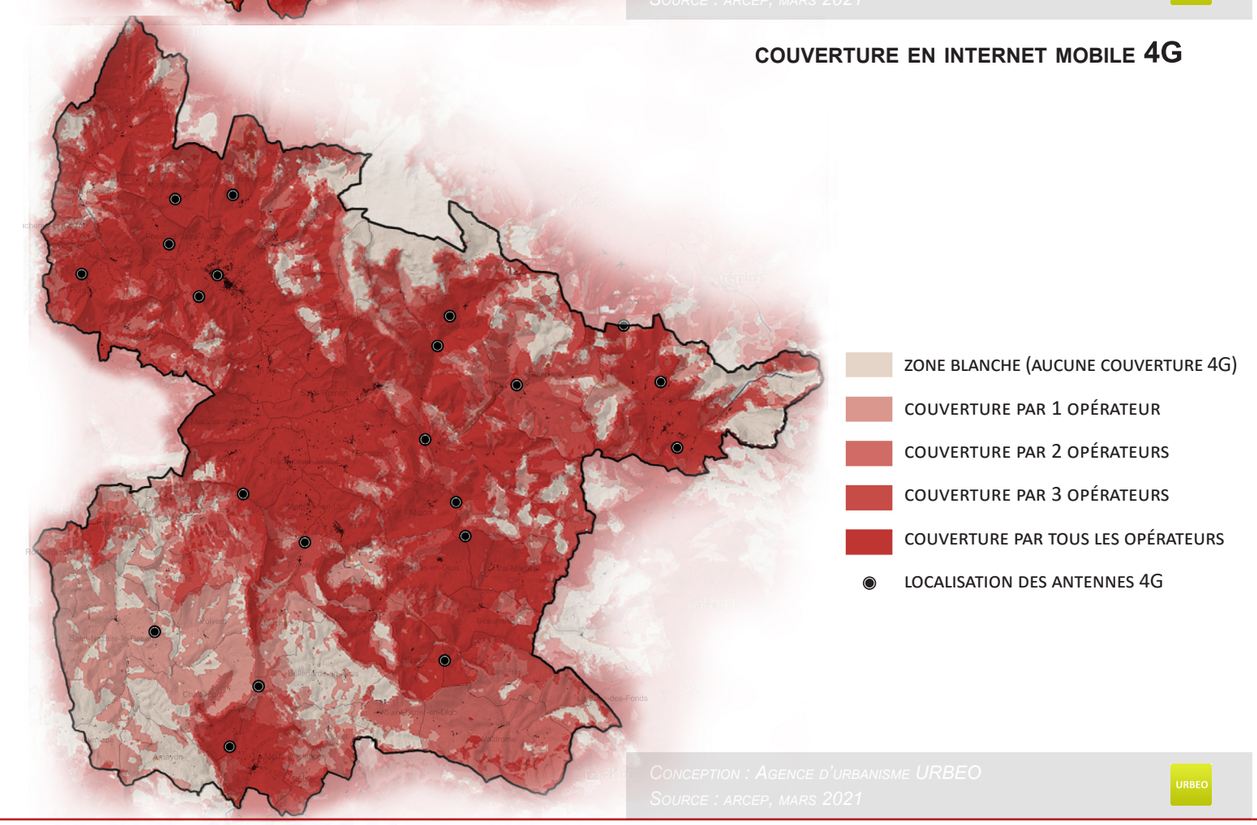
[5] *L'ARCEP n'a pas d'information sur le haut débit pour 13 communes : Arnayon, La Bâtie-des-Fonds, Beaumont-en-Diois, Chalancon, Charens, Establet, Glandage, Gumiane, Jonchères, Miscon, Poyols, Les Prés, Rottier.*
[6] *D'après l'ARCEP, un «bon» haut débit se situe à 8 Mbits/s : ce débit permet de visionner la TV en haute définition. Cette qualité est appréciée pour un usager, ce qui est moins valable pour un foyer multi-utilisateurs. La qualité de la connexion est également fonction de la distance au point NRA.*

COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE (VOIX - SMS) EN 2G-3G



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : arcep, mars 2021

COUVERTURE EN INTERNET MOBILE 4G



Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : arcep, mars 2021

V. UNE COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE DISPARATE, EN PARTICULIER DANS LE SUD DIOIS

La téléphonie mobile constitue un autre maillon dans la connexion du Diois aux autres territoires. La grande majorité des foyers disposent aujourd'hui de smartphones dont les fonctionnalités dépassent largement la simple capacité à pouvoir passer des appels en situation de mobilité (réseau 2G).
Les couvertures mobiles de troisième génération (3G), de 4ème et de 5ème génération (4G, 5G) revêtent désormais une importance aussi capitale que les technologies fixes. De plus en plus, la demande en débits et en services via l'internet mobile gagne du terrain auprès de tous types d'utilisateurs finaux. Les modes de vie et les modes de travail qui se sont développés ces dernières années consacrent la nécessité de pouvoir être connecté à n'importe quel moment et n'importe où, et de pouvoir se comporter en situation de mobilité comme sur un lieu fixe (domicile, lieu de travail).

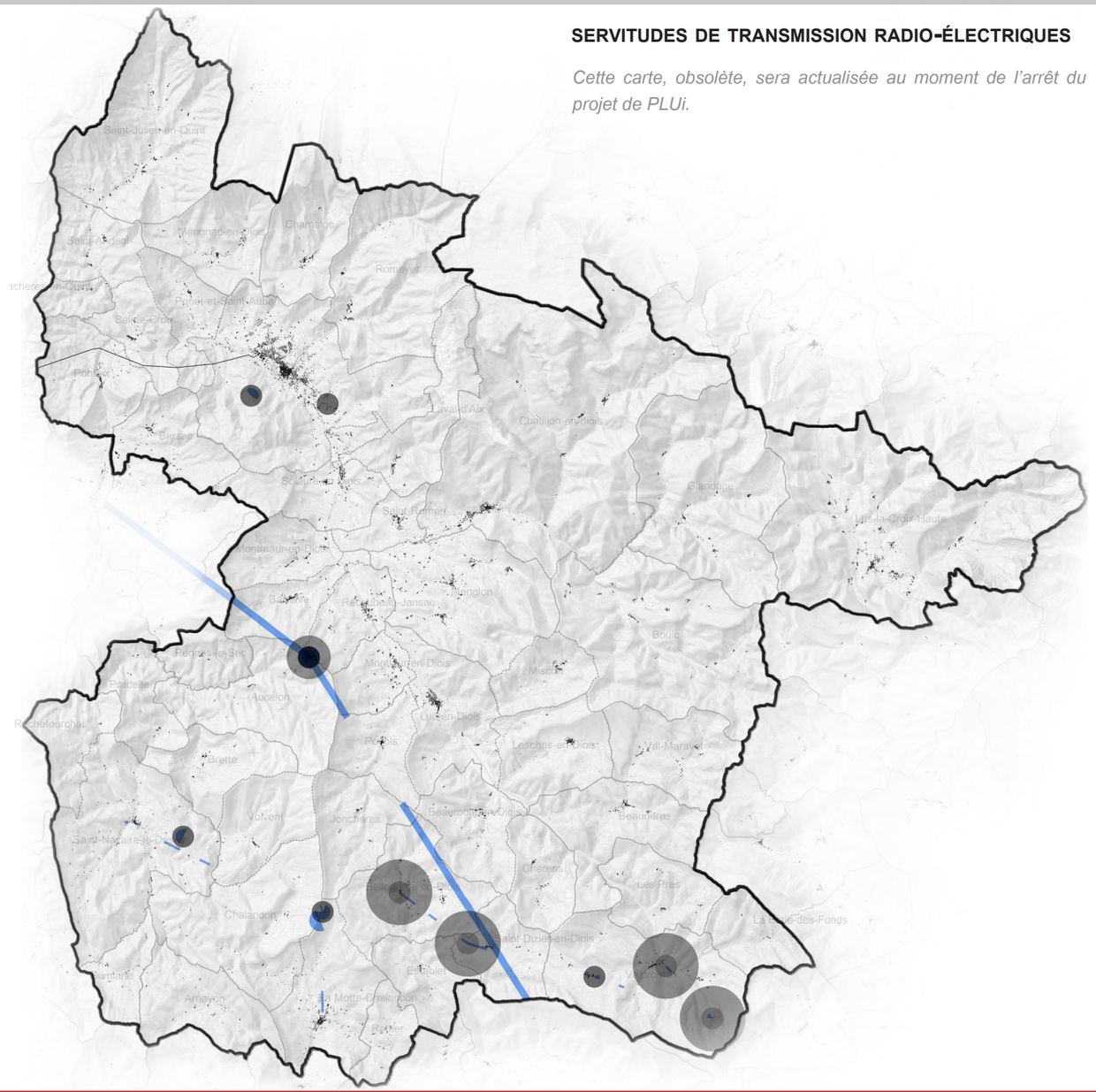
Actuellement, les performances en technologie mobile peuvent se classer de la manière suivante :

Technologie (norme)	2G (GSM / EDGE)	3G (UMTS)	3G+ (HSDPA)	H+ (Dual Carrier)	4G (LTE)	5G (norme)
Débit crête	< 1 Mbit/s	2 Mbit/s	5 - 21 Mbit/s	21 - 42 Mbit/s	100 Mbit/s	10 Gbit/s

Par rapport aux technologies fixes, les technologies mobiles sont considérées comme moins fiables et performantes en raison soit de l'éloignement des antennes émettrices, soit des interférences générées par les obstacles naturels ou les aléas climatiques.
A l'échelle du Diois, compte tenu des reliefs montagnards, la couverture en téléphonie mobile apparaît disparate malgré une utilisation des points hauts comme points de diffusion téléphonique. Une vingtaine d'antennes relais est recensée sur le territoire. Les secteurs reculés ou protégés en raison de leur intérêt environnemental (plateau du Vercors, massif du Dévoluy...) correspondent aux principales zones blanches c'est-à-dire aux secteurs non couverts par la téléphonie mobile. Plusieurs autres secteurs ont des couvertures très relatives (Saint-Andéol, Barsac, les reliefs entourant Die, Châtillon-en-Diois, Boulc, les secteurs reculés des vallées de la Roanne et de l'Oule). Cette couverture disparate est visible en matière d'internet mobile 4G : la vallée de la Roanne est couverte très partiellement, et ce par un seul opérateur ; de même en ce qui concerne le Sud Diois (Establet, Saint-Dizier et Bellegarde-en-Diois).
Le réseau 5G n'est actuellement pas développé sur le territoire.

SERVITUDES DE TRANSMISSION RADIO-ÉLECTRIQUES

Cette carte, obsolète, sera actualisée au moment de l'arrêt du projet de PLUi.



LÉGENDE

- SERVITUDES DE PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES
- SERVITUDES DE PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES PHYSIQUES AUTOUR DES CENTRES D'ÉMISSION OU DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES

Conception : Agence d'urbanisme URBEO
Source : direction départementale des territoires de la drôme

VI. UN TERRITOIRE GLOBALEMENT PEU EXPOSÉ AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Les communications numériques et téléphoniques appartiennent à un vaste réseau de radiocommunication. L'émission et la réception des ondes électromagnétiques participent à la transmission des informations sonores, télévisuelles et autres. Le Diois accueillent :

- 4 centres d'émission ou de réception radioélectriques (Châtillon en Diois – Aucelon, Chalancon - Montagne de l'Eyriau, Die – Croix de Justin et Die – La maladrerie).
- 6 relais de télévision (même localisation que les centres d'émission auxquels se rajoutent des relais à Saint-Nazaire-le-désert – Montanègre et à Valdrome - Rossas).
- 9 réseaux hertziens,
- 4 stations hertziennes et 5 câbles de télécommunication de France telecom - Orange
- ainsi que des installations liées aux armées (région militaire de défense méditerrannéenne) :
  - *Relai hertzien de Aucelon-Pas de Jansac,*
  - *Liaison hertzienne de Aucelon-Pas de Jansac - Saint Etienne les orgues,*
  - *Liaison hertzienne Saint-Romain de Lerps – Aucelon – Pas de Jansac,*
  - *Centre d'emission de Aucelon – Pas de Jansac.*

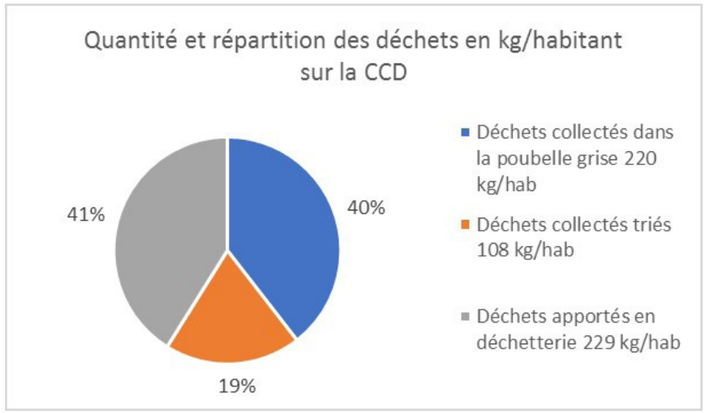
Afin d'empêcher que des obstacles ne perturbent la propagation des ondes radioélectriques émises ou reçues par les centres, des servitudes de protection des communications électroniques radioélectriques sont instituées. Il s'agit :

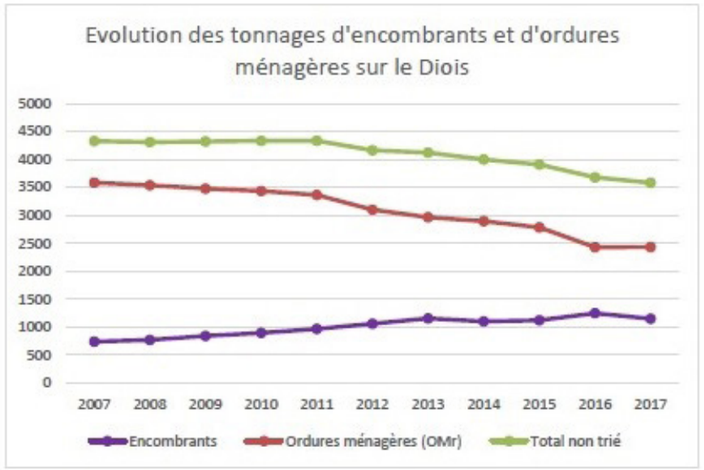
- d'une part de servitudes de protection contre les obstacles physiques,
- d'autre part de servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques (cf. carte ci-contre). ,

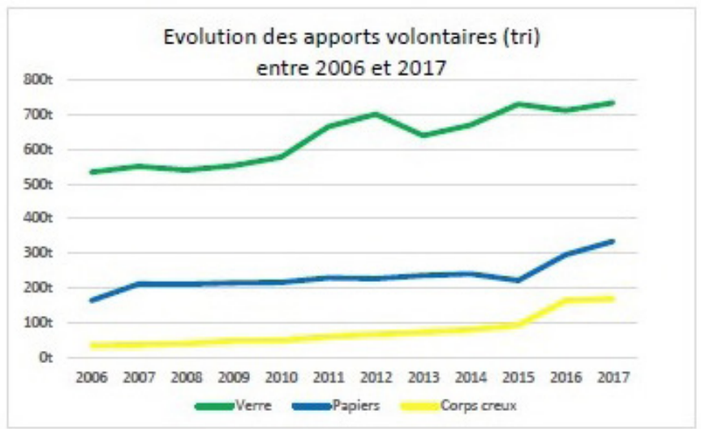
Dans ces zones, les propriétaires ou usagers d'installations électriques ne doivent pas, en autre, mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques.

Les champs électromagnétiques pouvant avoir des effets directs sur la santé ou l'environnement (échauffement de tissus biologiques, stimulation de système nerveux, troubles visuels...) ou indirects (projection d'objets ferromagnétiques, déclenchement d'explosion ou d'incendie...) en fonction de leur intensité, l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) préconise des zones d'exclusion de nouvelles constructions d'établissement recevant du public pouvant accueillir des personnes sensibles d'au minimum 100 mètres de part et d'autres des lignes de transport d'électricité à très hautes tensions.

Face à l'exposition du territoire aux champs électromagnétiques, 4 mesures ont été réalisées in situ à Châtillon-en-Diois et à Lus-la-Croix-Haute à proximité d'émetteur radiotéléphonique. Il en ressort que la plus haute limite recensée atteint 1,27 V/m à Châtillon-en-Diois alors que la valeur limite fixée par décret ne doit pas dépasser 28 V/m. A Lus-la-Croix-Haute, les mesures avoisinent 0,10 - 0,13 V/m.







Conception : Communauté de Communes du Diois
Source : Communauté de Communes du Diois

VII. UNE AMÉLIORATION CONTINUE DE COLLECTE ET DU TRI DES DÉCHETS HORMIS POUR DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES (ENCOMBRANTS, AMIANTE...)

La collecte des déchets est assurée quasi-exclusivement en régie par la Communauté des Communes du Diois mais aussi le traitement, le tri, la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés suivants :

- Ordures ménagères résiduelles,
- Emballages,
- Papiers,
- Verre,
- Déchets issus des déchetteries.

Le traitement des déchets Ordures ménagères résiduelles est réalisé par le SYTRAD (Syndicat de Traitement des déchets Ardèches Drôme). Pour les autres déchets, les flux collectés sont redirigés vers des filières de traitement spécifiques.

Pour la collecte et le tri des déchets, la CCD compte 110 points de collecte du tri, des points de compostage collectifs et des déchetteries.
Les déchets collectés sont ensuite dirigés vers le centre de tri de Portes-les Valence, le centre de tri et de valorisation d'Etoile sur Rhône ou le centre d'enfouissement de Chatuzange le Goubet.

Points d'apport volontaire

110 points de collecte volontaire permettent de trier le verre, les emballages, les papiers et petits cartons, ce qui représente environ un point de collecte pour 108 habitants (pour environ 300 habitants en période estivale).
Le nombre de points de collecte est assez important puisque la moyenne nationale en milieu rural est d'un point pour environ 200 habitants. Il est recommandé d'avoir au moins un point par commune et de respecter une densité moyenne d'un point pour 500 habitants en point d'apport volontaire et un point pour 50 à 70 habitants en points de regroupement.

Points de compostage collectif

18 points sont actuellement en cours de test mais ils pourraient être généralisés d'ici 3 ans à l'ensemble des quartiers ne disposant pas de jardins. Cela représenterait environ 40 points sur le territoire.
En parallèle, des composts individuels sont également distribués par la collectivité à la demande des particuliers. Environ 500 ont déjà été distribués sur la CCD.

Aires de tri et de réemploi (ex-déchetteries)

Cinq déchetteries sont également réparties sur l'ensemble du territoire, sur les communes suivantes :

- Châtillon-en-Diois/Menglon - Route de Menglon
- Die - Quartier Ruinel et Chapias
- Luc-en-Diois - RD93 Route de Die
- La Motte-Chalancon - Route de Chalancon
- Lus-la-Croix-Haute - Le Preinas

Dans ces déchetteries, tous les déchets de ménages y sont acceptés et triés, à l'exception de ceux contenant de l'amiante.
La réhabilitation des déchetteries est en cours afin de favoriser le réemploi améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents et renforcer l'offre de tri. Il s'agit de limiter l'enfouissement des encombrants (Déchets Industriels Banaux) et le coût de traitement de certains flux qui coûtent chers à la collectivité (plâtre, polystyrène…).

Les volumes collectés et traités

En 2020, 8100 tonnes de déchets ont été collectés sur le territoire dont 2418 tonnes d'ordures ménagères. En un an, le volume d'ordures ménagères a été réduit de 3%.

Au niveau du tri sélectif, 1266 tonnes de déchets ont été triés (soit 80% de déchets triables) dont :

- 770 tonnes de verres (en diminution de 1,6% depuis 2019),
- 327 tonnes de papiers (-8%)
- 169 tonnes d'emballages ménagers (-4%)

70 tonnes de textiles ont été récupérés.
Les déchets enfouis (résidus d'ordures ménagères, encombrants, amiante) représentent 1157 tonnes, en augmentation de 3% depuis 2019.
Si depuis 2010, le tonnage de déchets enfouis sont en forte diminution, une légère augmentation est relevée depuis 2 ans.

3157 tonnes de déchets sont triés dans les déchetteries (volume en diminution de 4% depuis 2019). Les mobiliers et gravas sont les principaux postes en progression montrant un parallélisme avec le développement des activités de construction et des équipements de la maison.

Depuis 2010, la quantité de Déchets Ménagers ou Assimilés (DMA) rejetée ne cessent d'augmenter. En 2010, un habitant Diois rejetait 652 kg de DMA, en 2020 il rejette 746 kg (soit +14% de déchets ménagers supplémentaires par habitant).
Les déchets ménagers recueillis connaissent cependant une amélioration dans leur valorisation puisque 67% des déchets sont recyclés ou revalorisés, soit une proportion double par rapport à 2010. Le tonnage de déchets enfouis a été divisé par 2 depuis 2010.

Afin de renforcer, sa politique de collecte, 16 colonnes de tri vont être installer sur le territoire correspondant à un renouvellement et une extension du parc actuel.

Le traitement des déchets
Le traitement des déchets est assuré par le SYTRAD (Syndicat de traitement des déchets Ardèche Drôme).
Une fois collectés dans les points de collecte volontaires, les déchets sont dirigés vers le centre de tri de Portes-Lès-Valence qui va séparer et conditionner les emballages. Les emballages en verre sont directement acheminés vers les verreries et donc ne transitent pas au centre de tri de Portes-Lès-Valence.
Concernant les ordures ménagères résiduelles, elles sont quant à elles dirigées vers le centre de tri et de valorisation d'Etoile sur Rhône, ouvert en 2013 ou vers le centre d'enfouissement de Chatuzange le Goubet, tous deux en dehors du territoire de la CCD.

Dans les centres de valorisation :

- La matière organique dont les déchets sont constitués est transformée en compost : environ 35% du poids des déchets. Le compost peut ensuite être valorisé en agriculture locale. Les végétaux sont désormais collectés en bennes dans les aires de tri de Lus la Croix Haute, Luc-en-Diois et la Motte-Chalancon, puis broyer sur place.
- Parallèlement, les déchets combustibles (plastiques) disposant d'un fort pouvoir calorifique peuvent être isolés pour être ensuite utilisés en énergie : environ 38% des déchets.
- Les métaux ferreux (acier) et non ferreux (aluminium, cuivre, laiton, etc.) sont vendus à des repreneurs pour du recyclage : environ 2%.

VIII. LES DÉFIS À RELEVER POUR LE DIOIS EN 2035 EN MATIÈRE DE RÉSEAUX TECHNIQUES

Atouts du territoire Dynamiques positives	Faiblesses du territoire Dynamiques négatives
Une amélioration progressive de la connaissance et de l'état des réseaux d'eau potable	Des déséquilibres structurels entre la ressource en eau et les prélèvements, particulièrement durant la saison estivale
Des stations d'épuration ayant une capacité de 43000 équivalent habitants, ce qui permet de répondre aux fluctuations saisonnières	Plusieurs systèmes d'assainissement collectif vétustes en cours de rénovation. Un station d'épurationà Die non conforme.
Un territoire globalement peu exposé aux champs électromagnétiques.	27% des installations d'assainissement non collectif sont non conformes à la réglementation et présentent des impacts sanitaires
	Un réseau électrique et téléphonique aérien vulnérable aux aléas météorologiques
	Une couverture en téléphonie mobile et à l'internet haut débit disparate, en particulier dans le Sud Diois
Une amélioration continue de collecte et du tri des déchets	... hormis pour les déchets spécifiques (encombrants, amiante...)

Avec ou sans intervention prévue dans le PLUi, le Diois devra faire face à plusieurs problématiques en matière de réseaux techniques :

- l'approvisionnement durable et des prélèvements équilibrés face à une régression de la ressource en eau,
- le traitement des eaux usées pour minorer les effets sur l'environnement et la santé humaine,
- l'entretien et l'efficacité des réseaux électriques, numériques et téléphoniques,
- l'amélioration continue de la collecte et du traitement des déchets y compris pour les déchets spécifiques,